This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,141,621

REVVE

DES DOCVMENTS HISTORIQVES

PREMIÈRE ANNÉE

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

IIC
1
.R45

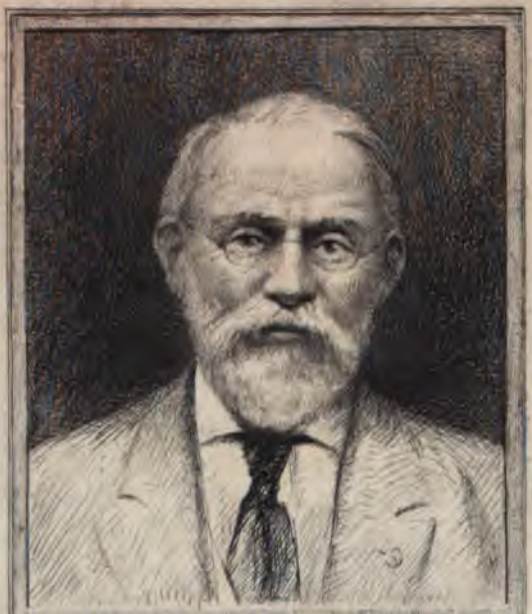

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
1
.R45

REVVE
DES DOCVMENTS
HISTORIQVES

SVITE DE PIÈCES CVRIEVSES ET INÉDITES

PVBLIÉES AVEC

DES NOTES ET DES COMMENTAIRES

PAR

ÉTIENNE CHARAVAY

PREMIÈRE ANNÉE

1-2
1873-1875

PARIS

A. LEMERRE ÉDITEVR
27 Passage Choiseul

C. MOTTEROZ, IMPRIMEVR
Rue du Dragon 31

1873-1874

REVVE
DES DOCVMENTS
HISTORIQVES

PREMIÈRE ANNÉE

REVVE
DES DOCVMENTS
HISTORIQVES

SVITE DE PIÈCES CVRIEVSES ET INÉDITES

PVBLIÉES AVEC

DES NOTES ET DES COMMENTAIRES

PAR

ÉTIENNE CHARAVAY

PREMIÈRE ANNÉE

PARIS

A. LEMERRE ÉDITEVR
27 Passage Choiseul

C. MOTTEROZ IMPRIMEVR
Rue du Dragon 31

1873-1874

A

LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

JACQVES CHARAVAY

NÉ A LYON LE VIII AOVT MDCCCIX

MORT A LEVALLOIS PERRET

LE XXIII AVRIL MDCCCLXVII

QVI CONSACRA

TRENTE ANNÉES DE SA VIE

A LA RECHERCHE

ET A LA CONSERVATION

DES

DOCVMENTS HISTORIQVES

Dunning
Nijhoff
1-18-30
19242
Sr. m4.
1-27-30 LAP

AVERTISSEMENT

« Hérodote d'Halicarnasse consigne dans cette histoire le résultat de ses recherches, *afin que les actions des hommes ne soient pas effacées par le temps,* ὡς μήτε τὰ γενόμενα ἐξ ἀνθρώπων τῷ χρόνῳ ἐξίτηλα γένηται, et que les grands et prodigieux exploits accomplis, tant par les Grecs que par les barbares, ne tombent pas dans l'oubli..... »

Ce souci de garder de l'oubli le souvenir des actions humaines, qu'Hérodote exprime avec une simplicité antique, est au fond de tous les esprits. Il suscite les établissements d'archives publiques, les collections privées et enfin les œuvres individuelles des historiens.

La tâche de l'historien est ardue : souvent les documents dont il a besoin pour éclairer les faits qu'il veut raconter sont épars et comme ensevelis dans les archives publiques ou particulières. Combien de pièces ont échappé aux investigations des érudits! combien d'autres ont disparu qui jadis avaient été vues et consultées, mais non transcrites! Les guerres étrangères ou intestines, les accidents de toute sorte, l'ignorance ou l'incurie, sont des causes fatales de destruction. A notre époque, où l'on recherche avec un soin jaloux tout ce que les ancêtres ont laissé, n'avons-nous pas vu le feu anéantir les archives de Bordeaux et la bibliothèque de Saintes? Qui de nous n'a été frappé d'une indicible terreur quand des hommes, dans leur atroce démence, ont menacé nos bibliothèques, nos musées, nos archives, et détruit la bibliothèque du Louvre? Qui de

nous n'a considéré cette perte comme un deuil personnel? Car ces livres, ces tableaux, ces statues, où le génie humain a tracé son immortelle histoire, ces monuments, ces manuscrits, témoins irrécusables des siècles disparus, ne sont-ils pas pour nous le *dimidium mei* du poëte?

Toutefois la grandeur de la perte est diminuée lorsque l'original détruit persiste encore ailleurs en des copies authentiques. Aussi croyons-nous utile de publier tout ce qui peut servir à l'étude des siècles passés. C'est pour aider à cette grande œuvre, dans la mesure de nos faibles moyens, que nous fondons la *Revue des documents historiques,* recueil spécialement destiné à la reproduction des documents de toute nature, intéressant spécialement les races latines, et dignes d'être conservés pour les historiens futurs. Nous avons réuni déjà de précieux matériaux, et, pour donner à nos lecteurs une idée de la nature des documents que nous publierons, avec notes et commentaires, nous citerons les pièces suivantes :

Lettres de Saint-Vincent de Paul, de Baluze, de Charlotte des Essars, de Charles IX, d'Henri IV, de Voltaire, de Chateaubriand, de Charles Baudelaire; — Chartes de Philippe le Bel, du roi Jean, de Louis d'Orléans, de Dunois; — Documents sur le Dauphiné, la Champagne, l'Orléanais, l'Anjou, le Lyonnais, la Bretagne; — Pièces sur les beaux-arts, etc., etc.

En résumé nous nous efforcerons de faire de notre Revue un répertoire de documents que les historiens pourront aisément employer, et, pour rendre leurs recherches plus promptes, nous donnerons à la fin de chaque année une table analytique des pièces publiées par nous.

Nous dédions notre entreprise aux érudits et aux lettrés et à tous ceux qui s'intéressent au développement des études historiques.

ÉTIENNE CHARAVAY.

REVUE

DES

DOCUMENTS HISTORIQUES

PIERRE PUGET

1622-1694

Pierre Puget n'a pas manqué de biographes. Un sculpteur, son contemporain, Jean de Dieu, a laissé sur la vie du grand artiste un mémoire que le Père Bougerel a largement employé (1). Depuis lors, plusieurs littérateurs, entre autres Emeric David et Rabbe, ont écrit sur le Puget, mais sans donner de renseignements nouveaux. Après eux M. Henry, archiviste de la ville de Toulon, étudia plus sérieusement la vie de notre illustre sculpteur, et, à l'aide de documents puisés dans les archives de Provence et dans celles du ministère de la marine, rectifia les erreurs de ses devanciers et apporta un certain nombre de renseignements inédits sur la vie et les travaux du maître (2). M. Pierre Margry, le laborieux conservateur des Archives de la Marine, a complété les recherches de M. Henry et publié de nouvelles lettres des in-

(1) Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Provence; Paris, Hérissant, 1752, in-12.

(2) Sur la vie et les œuvres de Pierre Puget, par D.-M.-J. Henry; Toulon, 1853, in-8.

tendants de Toulon sur la part que prit Puget à la décoration des vaisseaux (1).

Enfin, M. Léon Lagrange, collaborateur assidu de la *Gazette des Beaux-Arts*, réunit tous ces documents épars, les joignit à ceux qu'il avait découverts en Provence et à Gênes, et en tira une étude qui, par l'abondance des pièces et la juste critique des textes, peut être considérée comme définitive (2).

M. Lagrange s'est efforcé de recueillir les lettres du Puget, et, dans son livre, il en cite onze, en y comprenant les placets au Roi et à Louvois. La plus ancienne remonte au 15 février 1668 (3), mais elle n'est donnée que par fragment d'après un catalogue. L'original existe cependant à Paris dans le riche cabinet de M. le baron Feuillet de Conches, et il nous a été libéralement permis par son possesseur de le voir et même d'en transcrire le passage le plus intéressant. Cette lettre a une grande importance, car elle est relative à la *Conception* de l'Albergo et elle prouve que Puget ne travailla pas seul à cette figure. Voici le commencement de cette pièce, qui est datée de Toulon, 15 février 1668, et a trois pages in-4.

L'ordre que je reseu de la part du roi pour me randre à Tollon feu cause que je laissa le travail de la figure de la Conception Nostre Dame, ne pouvant faire autrement, de quoi j'an heut bien du desplaisir. Mais pour supler à ce défaut j'ordonna à mes ouvriers (4) de continuer à m'esbaucher sette figure d'après le modelle que je laissa et de finir aucune chosse come toutes les drapoiries, où jé avist qu'il sont fort avancée, et come jé obtenu mon congé à la fin du mois d'avril je seray à Gênes avec l'aide de Dieu pour vous y donner satisfaction...

(1) Archives de l'art français, 6e année, 4e livraison. — C'est un précieux répertoire de toutes les lettres des intendants de la marine où il est question de Puget, avec des notes critiques de M. P. Margry et de MM. A. de Montaiglon et Ph. de Chennevières, si connus par leurs publications sur les beaux-arts. M. Lagrange a puisé dans ce recueil tous les renseignements qu'il donne sur Puget décorateur de vaisseaux.

(2) Pierre Puget, peintre, sculpteur, architecte, décorateur de vaisseaux; Paris, Didier, 1868, in-12. — M. Lagrange est mort à Nice, au commencement de janvier 1868, à l'âge de 40 ans. Il a laissé, outre ce travail sur Puget, un livre consacré au peintre Joseph Vernet.

(3) Lagrange, p. 22.

(4) Christophe Veirier, neveu et élève du Puget, était au nombre de ces ouvriers.

C H.

C

Ie ne puis dumoins

ministere de mon a

que ie sois illz San

pour le Roy Come

fongé de Sapertenn

de Vanure qui l'm

Temps mais il mo

present ne luy per

Vn fonpour Se Lo

UNIV. OF

Suis espm

Seqm

dunne tres

Sd Ie gr

La Court a

Le Ro;

L'honneur

que Je r.

Je Serai fo

represa:

ayant pd

Contrain

= cuper et i

de Vous

iblz entrete

Vrtues pr.

comme Iour

La continu

Mons

Je prant

Monsieur

amas Ulce a 26 Sep. 69

me faict Vous supplier demonnorer de
ace que lors que vous travailleres avec
r dentoucher un mots sur mon sujet ~~a fy~~
ne fois par reprochable pour navoir ases
rte mes a faires Sy d'avanture je sois
de sortir ors du Royeame je prie dieu
conserver a sa sancte garde et suis avec
vo fort respects

UNIV

ieur

Vostre tres humble et tres obeissant
seruiteur
Nugets

8

Puget termine en demandant qu'on donne aux ouvriers une somme d'argent qui toutefois ne dépasse pas cinquante piastres.

Cette lettre est vraisemblablement adressée à Emmanuel Brignole, qui avait commandé à Puget la figure de la *Conception* pour l'Albergo.

Le livre de M. Lagrange contient des détails fort curieux sur le voyage du fils du Puget à Paris, en 1687 (1). François Puget était venu dans cette ville pour obtenir la commande de la statue que Marseille voulait élever à Louis XIV sur les plans de Puget. M. Lagrange n'a pas connu une lettre que François écrivit de Paris, le 3 décembre 1687, à son cousin M. de Gautis, et qui a été reproduite en fac-simile dans l'*Isographie des hommes célèbres* (2). Cette pièce relate que le Roi a trouvé les plans fort beaux, et François ajoute :

J'espaire que nous optiendron l'agrandisement deu port.

Une lettre du 19 décembre 1687, publiée par M. Lagrange (3), complète les renseignements sur cette négociation qui eut, comme on sait, un si triste résultat.

Nous avons eu l'heureuse chance de trouver dans une collection d'autographes (4) une lettre de Pierre Puget qui appartient à la suite des lettres adressées par lui au marquis de Villacerf : M. Lagrange a déjà retrouvé quelques pièces de cette suite dispersée; nous allons les mentionner par ordre de dates.

Après le *Milon* et l'*Andromède*, Puget avait entrepris le groupe d'*Alexandre et Diogène*. Le 21 avril 1692 il écrit à M. de Villacerf pour réclamer le paiement d'une somme de 1835 livres 13 sous qui lui est due, et il ajoute :

Mgr le marquis de Louvois m'aiant donné ces avis que Sa Majesté désiroit la continuation de mes ouvrages et qu'elle avoit esté très satisfaicte de mon Andromede et du Milon qu'on y avoit présanté; et comme Sa Majesté aime les grandes chosses, jé creu, Monsieur, de m'ocuper à quelques beaux ouvrages pour son servisse. A sette bonne intention j'ay faict venir une très

(1) Il arriva à Paris le 8 novembre. (*V.* Lagrange, p. 242.)

(2) Cette lettre appartenait au vicomte de Villeneuve-Bargemont, qui l'attribuait faussement à Pierre Puget et la communiqua comme telle aux éditeurs de l'*Isographie*. Elle figure donc dans ce recueil sous le nom de Pierre Puget, erreur qu'il importait de rectifier.

(3) Lagrange, p. 248.

(4) Collection Dufournel, vendue le 15 mars 1873. — Cette pièce a été acquise par le savant archéologue M. Benjamin Fillon.

belle piesse de grosseur estraordinaire de marbre pour m'ocuper au servisse de ce grand preince... (1).

Puget, on le voit, tenait à travailler pour Louis XIV, et il signe — pour la seule fois à notre connaissance — *P. Puget, sculpteur du Roy*.

Cette même année Puget présenta au Roi le placet bien connu que Bougerel a publié (2), et que reproduit M. Lagrange (3). N'ayant pas de réponse il revient à la charge dans ses lettres des 19 septembre et 22 décembre 1692 (4), où il déclare qu'il sera forcé de quitter la France.

Le 20 janvier suivant il se plaint amèrement de ce qu'on transporte par mer son bas-relief d'*Alexandre et Diogène*, et demande à être employé (5).

N'ayant pas de réponse, Puget écrit de nouveau à M. de Villacerf, le 26 septembre 1693, et c'est cette lettre, restée jusqu'ici inédite, dont nous donnons à nos lecteurs le texte et le fac-simile.

Monsieur,

Je ne puis du moins come vous estes sur le ministère de mon art et que mon maleur veut que je sois issy sans ocupation pour travailler pour le Roy come il m'a ordonné en prenan mon congé de sa personne mesme, j'an ay escrit à Monsr de Vauvre (6) qu'il m'onnore de son apuy depuis longtemps, mais il m'oposse que la conjuture du temp présent ne luy permet pas de travailer en cour à faire un fon pour sela. Sepandant, Monsieur, je me suis espuisé pour faire venir une piesse de marbre d'unne très grande considération par les ordres de la Court et de Monsr de Louvois. Je me suis donné l'honneur de vous en envoié la copie. Après tout je seray forsé d'aler servir aux pais

(1) Lagrange, p. 281. — L'original de cette pièce est dans la belle collection de M. Jules Boilly.

(2) Bougerel, p. 55.

(3) Lagrange, p. 282.

(4) Publiées par Lagrange, p. 283 et 284. Celle du 19 septembre avait été donnée par M. Jal dans son *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie*, et par M. P. Margry, p. 307.

(5) Margry, p. 308.

(6) Louis Girardin de Vauvré, conseiller du Roi, « intendant de la justice, police et finances des armées navales de Sa Majesté ès mers du Levant, réparations et fortifications des places maritimes de Provence. » (Margry, p. 300, et Lagrange, p. 188).

estranger n'y ayant pas issy de personne asés puissante pr m'ocuper, et il m'est sur le cœur de voir tant de persone issy entretenus au servise du Roy que jé de quoy come tout plain d'autre d'en estre escandalisé dens la conjuture où l'estast a besoin de ces finances. Je prant la liberté de vous en envoyer issy le rolle, Monsieur, afin de vous donner lieu de ma juste plainte, se qui me faict vous supler de m'onnorer de sette grace que lors que vous travailerés avec le Roy d'en toucher un mots sur mon sujet, afin que je ne sois pas reprochable pour n'avoir asés représanté mes afaires. Sy d'avanture je sois contrain de sortir ors du Royeame je prie Dieu de vous conserver à sa saincte garde et suis avec un très profont respects

Monsieur,

Vostre très humble et très obéisst serviteur

P. Puget.

A Marr, ce 26 sepr 1693.

Cette fois, Puget reçut une réponse, si nous en croyons le signe qu'on peut remarquer sur la première page de la pièce.

Cependant l'illustre vieillard, toujours plus amoureux de son art, achevait une œuvre nouvelle, le bas-relief de la *Peste de Milan*, et, dès le 16 janvier 1694, il en propose l'acquisition au Roi (1).

Le 22 mars suivant il écrit à ce sujet une nouvelle lettre à M. de Villacerf, laquelle est reproduite par M. Lagrange, d'après le fac-simile de l'*Iconographie* Delpech. Nous avons pu collationner cette pièce sur l'original, qui fait partie du cabinet de M. le baron Feuillet de Conches, et, avec la permission du célèbre curieux, nous en donnons le texte ici :

Monsieur

Vous tesmoignant mes plus profons respetes je vous diray, Monsieur, que depuis peut de jours sont venus che nous deux Conseiliers du parlement d'Aix en compaignie de deux abbés d'Avignon, aiant veu mon bas relief de sainct Charles fini on

(1) Lagrange, p. 307.

voulu scavoir si je m'en voulois acomoder et traité du pris. Je m'en suis escuser pour le present, mais qu'en peut de jours gy donnerois responce. Il ma semblé estre très bien de mon devoir, Monsieur, de vous comuniquer cet afaire, puis que selon les volontés du Roy sela regarde vostre ministère, et come Sa Maisté s'étant satisfaict de l'ouvrage de l'estatue du Milon me fit ordonner par Monsr le marquis de Louvois que tous autant d'ouvrage que je pourois faire, Sa Majesté le prandroit, quel subjet qu'il peut estre, et me partant de la Court et prenant congé de Sa Majesté me réitéra la mesme pancée, et en présance de Monsieur le maréchal de Lorge me dict ces mesme parolles : alés, M. Puget, et travailés tousjour pour moy et me faictes de belles choses come vous scavez faire. Ainsy il est de mon devoir d'éfétuer (1) la pancée de Sa Majesté et de vous randre compte de ce qui ce passe. Ce bas-relief a 63 pousse d'oeteur et quarante septe de largeur. Le subjet a un sainct Charles au milieu de pestiférés : en conpaignie de sainct Charle à sa suite est un pretre qui porte la crois et un autre pretre qui porte le sainct Siboire au bas duquel y a un crostreux (2) qui traine un pestiféré. Le sainct joint les maints au siel au devant duquel il a une fame à l'agonie et son perre qui est proche dele la recomande au sainct. Un petit enfan moran est à côté de sa mère. On estime beaucoup se sujet. Il y a une gloire d'um petit ange qui tient un crois, acompaigné de quelque cherubin : sur le derier du tableau il y a un lit dans lequel y a couché un cadavre et sa fame auprès qu'elle fait des alamantations. Tout le reste du fon est acompaignez d'architecture. Le marbre est très beau. Les principales figure sont à deux tiers de relief. Son pris est de six mil livres. Gy suis esté ocupé pandent deux annees. Vous aurés la bonté, Monsieur, de comuniquer ce peti afaire au Roy, puisque je suis très asuré que Sa

(1) M. Lagrange, trompé par le fac-simile, a lu et imprimé *de fotuer*, tout en faisant remarquer la bizarrerie de ce mot.

(2) Sans doute le même sens que *lépreux*.

Majesté y prandra plesir, et si l'on me paie ce ouvrage, je vous promet, M., que je le feray porter à Versaille ensemblement avec le bas relief d'Alexandre et Diogenes, et le Roy en donnera ce qu'il y sera agréable du fraicts des voitures où l'on ce poura prometre qu'à point nomé ces ouvrages seront en cour sans aucum risque ni denger. Je prie Nostre Seigneur qu'il vous conserve et suis avec beaucoup de respects

Monsieur

Vostre très humble et très obéisant serviteur

P. Puget.

A Marseilles, ce 22 mars 1694.

L'original nous donne un détail précieux, que le fac-simile n'a pas fourni à M. Lagrange. On lit sur la première page ces mots caractéristiques :

Répondre le 1er avril qu'il se pouvoit deffaire de son bas-relief, attendu que le Roy n'étoit point en état de le prendre ny de le paier.

Les inquiétudes politiques et l'état précaire des finances royales n'expliquent que trop cette réponse qui, néanmoins, dut attrister profondément le grand vieillard. Puget ne survécut pas longtemps à cette suprême déception. Il mourut le 2 décembre 1694. M. Lagrange a reproduit le testament (1) et l'acte de décès. Voici le texte de cette dernière pièce :

M. Pierre Puget, aagé d'environ soixante-dix ans, homme excellent en peinture, architecture et sculpture, est mort le 2 décembre 1694, muny des sacremens, et a esté ensevely aux pères de l'Observance le mesme jour, présent messire Antoine Geoffroy, clerc, et Claude Bevons, accolite.

Signé : Geoffroy, clerc, Bevons, Geoffroy, curé (2).

(1) Dans cette pièce, datée du 29 novembre, le maître est appelé « noble Pierre de Puget, sculteur et ingénieur du Roy. » C'est un précieux document découvert par M. Lagrange, qui a également donné l'état des biens meubles et immeubles du Puget qui formaient un total de 134,612 francs (p. 315 à 329).

(2) L'archiviste Henry avait déjà publié cette curieuse pièce.

Tels sont les documents que nous offrons aux érudits et à tous ceux qui s'intéressent aux gloires artistiques de notre France.

Un dernier mot. Pierre Puget, bien que ses grands projets aient été entravés par les rancunes de Colbert, et ses ennemis favorisés par les complaisances de Louvois, jouit de son vivant d'une juste célébrité.

Dans le registre des contrôles de la ville de Toulon il est qualifié de *fameux sculpteur* (1). M. de Vauvré, le constant protecteur de Puget, dit *qu'il n'y a pas à Rome de meilleur sculpteur* (2). L'intendant La Guette l'appelle *le plus habile sculpteur de France* (3), et Charles Lebrun le félicite chaleureusement de son *Milon* (4). Mais, quelque génie artistique qu'il eût, Puget, dépourvu de toute éducation, ne fut guère considéré par ses contemporains que comme un très-habile ouvrier.

Son humeur ombrageuse et fantasque, son inflexible génie, son obstination à suivre ses propres idées (5), le rendaient impropre à tenir, à la cour de Louis XIV, la place d'un Cavalier Bernin ou d'un Girardon. Dans toutes les lettres de Puget l'orgueil se montre sous le rude langage de l'artisan, mais parfois aussi il éclate triomphalement et jette à la postérité ces sublimes paroles :

Je me suis nourri aux grands ouvrages, je nage quand j'y travaille, et le marbre tremble devant moi, quelque grosse que soit la pièce (6).

(1) Henry, p. 80.

(2) Lettre du 8 mars 1681.

(3) Lettre du 7 novembre 1662 (Henry, p. 23).

(4) Cette lettre du peintre de Louis XIV à Puget, datée du 19 juillet 1683, est fort remarquable. On la trouve dans Bougerel, p. 35.

(5) Une lettre de l'intendant Arnoul, du 31 mars 1676, publiée par M. P. Margry, en est une preuve. On y lit :

« M. Puget est assurément très habile. Il a un génie extraordinaire pour le dessein ; il est très capable de bien servir le Roy aux ornemens des vaisseaux et il en a fait qui ont très bonne grâce. Mais il y a une grande incommodité en luy quand il travaille, c'est qu'il ne veut point s'assujétir aux commoditez et aux necessitez du navire. Quand il a fait une fois le dessein, il n'y a pas moyen de gaigner sur luy qu'il y change quoy que ce soit... »

(6) Mémoire adressé à Louvois, en 1683. — Nous croyons devoir mentionner ici la notice qu'Eugène Delacroix a consacrée au Puget dans le *Plutarque français*, notice fort remarquable par la netteté avec laquelle le célèbre peintre explique les raisons qui rendirent Puget antipathique à ses contemporains. — Signalons aussi une brochure d'un érudit toulonnais, M. Octave Teissier : *Documents inédits sur Pierre Puget*, Toulon, 1871, in-8. M. Teissier y publie des pièces concernant l'illustre maître, et, entre autres, son acte de mariage avec Paule Boulete (8 août 1647).

LA MARQUISE DE POMPADOUR

1720-1764

Madame de Pompadour protégea toute sa vie les littérateurs et les artistes. Une lettre d'elle à l'abbé Leblanc en est une nouvelle preuve. Jean-Bernard Leblanc, prosateur et poëte médiocre (1), avait grande envie d'entrer à l'Académie française, et il demanda la protection de la marquise qui lui répondit en ces termes :

A Choisy-le-Roy le 23 aoust 1746.

Je sais, Monsieur, qu'il vacque une place à l'académie françoise, et il est vrai qu'elle paroit destinée à M. Duclos par le nombre de voix qu'il a eues à la dernière élection (2). Je m'intéresse à ce qui le regarde, et lorsqu'il sera en place, s'il en vient une seconde à vacquer, j'agirai avec plaisir pour vous. Je sais que vous le mérités par vos talens et votre zèle pour la gloire du Roy.

Je suis véritablement, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante

(1) Né à Dijon le 3 décembre 1707, mort à Paris en 1781.

(2) Il était alors le rival de l'abbé de La Ville qui fut élu au fauteuil de l'abbé Mongin et reçu

Duclos fut en effet nommé au fauteuil de l'abbé Montgault, mort le 11 août 1746, et l'abbé Leblanc, qui devint membre des Académies *della Crusca,* des Arcades de Rome, de l'Institut de Bologne, etc., ne put, malgré la protection de la marquise, arriver à l'Académie française (1).

Duclos, on le sait, était un des familiers de Madame de Pompadour, avec Marmontel et Bernis. Celle-ci, en effet, employait tout son crédit en faveur des gens de lettres. Le vieux Crébillon obtint, par ses soins, une pension, un logement au Louvre et une sinécure de bibliothécaire. Piron lui-même ne fut pas oublié, comme en témoigne la lettre suivante adressée par Montesquieu à la marquise, en 1752 :

Piron est assez puni, Madame, pour les mauvais vers qu'on dit qu'il a faits; d'un autre côté il en a fait de très bons. Il est aveugle, infirme, pauvre, marié, vieux. Le Roi ne pourroit-il pas lui accorder quelque pension? Il est beau de l'obtenir. C'est ainsi que vous employez le crédit que vos belles qualités vous donnent; et, parce que vous êtes heureuse, vous voudriez qu'il n'y eût point de malheureux. Le feu Roi exclut La Fontaine d'une place à l'Académie, à cause de ses contes : il la lui rendit six mois après à cause de ses fables (2).

La requête eut le meilleur effet, et Piron obtint de Louis XV une pension de mille livres.

La marquise possédait une bibliothèque (3) dont le catalogue a été

le 15 septembre 1746. (*V.* Liste des membres de l'Académie française dressée par A. Bance et Étienne Charavay, dans l'*Amateur d'Autographes,* nos 131-132, p. 175.)

(1) Duclos prononça son discours de réception le 26 janvier 1747. Il devint secrétaire perpétuel de l'Académie en 1755.

(2) Œuvres complètes de Montesquieu; Paris, Hachette, 1862, t. II, p. 534.

(3) Cette bibliothèque est estimée 12,500 livres dans le *Relevé des dépenses de Madame de Pompadour* qui a été publié, en 1853, par M. J.-A. Le Roi, bibliothécaire de Versailles, d'après un manuscrit conservé dans les archives de Seine-et-Oise. Cet état, qui va du 9 septembre 1745 au 15 avril 1764, est un document précieux pour l'histoire de Mme de Pompadour.

imprimé, et les curieux recherchent avec ardeur les livres reliés en beau maroquin rouge, sur les plats desquels resplendit le blason aux trois

tours. Nous pouvons, grâce à l'obligeance de M. Joannis Guigard, reproduire ici ce blason, qu'on retrouve aussi sur les cachets qui fermaient les lettres de la marquise.

THIBAUT V

ROI DE NAVARRE, COMTE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

1235-1270

Thibaut IV, le célèbre poète, mourut dans le palais épiscopal de Pampelune le 14 juillet 1253, laissant pour successeur le jeune Thibaut V sous la tutelle de sa mère Marguerite de Bourbon (1). C'est de ce dernier prince qu'émane la charte latine dont voici le texte, la traduction et le fac-simile (2) :

Theobaldus, Dei gratia Rex Navarre, Campanie et Brie comes palatinus, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Notum facimus quod cum defuncta Margarita, domina Lisinarum, legaverit et concesserit ecclesie Sancti Antonii Parisiensis (3) duodecim libras et decem solidos turonensium annui redditus, percipiendos annis singulis a monialibus dicte ecclesie vel ab earum nuncio in portagio nundinarum Trecensium sancti Remigii, videlicet ad portam que vulgariter nuncupatur de *Creonciaux,* ut in litteris dicte Margarite, ipsius sigillatis sigillo, continebatur expresse. Nos in quorum dominio et feodo ipse redditus consistere dinoscitur divine pietatis intuitu volumus et concedimus quod predicta ecclesia teneat et

(1) Histoire des ducs et des comtes de Champagne par H. D'Arbois de Jubainville; Paris, Durand, 1859-66, 6 vol. in-8. — T. IV, p. 337 et 341.

(2) Cette pièce ne figure pas dans le catalogue des actes des comtes de Champagne publié par M. D'Arbois de Jubainville. Nous en possédons l'original.

(3) Le couvent de Saint-Antoine-des-Champs à Paris, fondé vers 1191. — Nous avons trouvé dans le catalogue des actes des comtes de Champagne une autre charte concernant le couvent de Saint-Antoine, datée de mai 1260, et émanant également de Thibaut V (D'Arbois de Jubainville, t. V, p. 495, n° 3197).

Theobaldus dei gratia Rex Navarre Campanie et Brie comes palatinus Universis presentes lit-
teras inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod in defuncta exaugmentum domina Lisinna legavit
et concesserit ecclesie beati Antoni petite duodecim libras et decem solidos turonenses annui redditus
percipiendos annis singulis a monialibus dicte ecclesie vel ab earum nuntio in pretagio nundinarum
Trecensium beati Remigii videlicet ad pretium quo vulgariter nuncupatur de Coronaunis vel in loco
dicte grangiarum ipsi signifferunt sigillo communiter expresso. Nos in quorum dicto et facto ipse reddituum
consistit dignoscitur divine pietatis intuitu volumus et concedimus quod predicte ecclesie relicta et premissa pos-
sideat petite duodecim libras et decem solidos turonenses annui redditus pacifice et quiete in manu
mortua sine coactione vendendi vel alienandi seu extra manum suam ponendi in annua con-
cessione testimonium presentes litteras fecimus sigillo nostro communiter roborari. Datum anno Domini mil-
lesimo ducentesimo quinquagesimo septimo mense junio.

perpetuo possideat predictas duodecim libras et decem solidos turonensium annui redditus pacifice et quiete in manu mortua, sine coactione vendendi vel alienandi seu extra manum suam ponendi. In cujus concessionis testimonium presentes litteras fecimus sigilli nostri munimine roborari. Datum anno Domini M° CC° quinquagesimo septimo, mense junio.

Thibaut, par la grâce de Dieu Roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut dans le Seigneur. Savoir faisons que comme défunte Marguerite, dame de Lisines, ait légué et concédé à l'église de Saint Antoine de Paris douze livres et dix sous tournois de rente annuelle, à percevoir chacun an par les religieuses de la dite église ou par leur envoyé sur le portage des foires de Saint-Remi de Troyes, à savoir à la porte qui est ordinairement appelée de Creonciaux, comme dans les lettres de la dite Marguerite scellées de son sceau il était expressément contenu, Nous, sur le domaine et fief duquel la dite rente est notoirement établie, par l'inspiration de la piété divine nous voulons et concédons que la susdite église tienne et possède à toujours les susdites douze livres et dix sous tournois de rente annuelle, paisiblement et tranquillement, en main morte, sans contrainte de vendre ou d'aliéner ou de mettre hors sa main. En témoignage de laquelle concession nous avons fait confirmer les présentes lettres de l'autorité de notre sceau. Donné l'an du Seigneur 1257, au mois de juin.

Il y avait, au moyen âge, six foires appelées *foires de Champagne et de Brie,* deux à Troyes, deux à Provins, une à Lagny-sur-Marne et une à Bar-sur-Aube (1). Celles de Troyes étaient la foire de Saint-Jean ou *foire chaude* de Troyes, qui se tenait le mardi après la quinzaine de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin, si la Saint-Jean tombait un mardi, et, en tous cas, dans la première quinzaine de juillet, et durait jusqu'au 14 septembre; et la foire de Saint-Remi ou *foire froide* de

(1) Études sur les foires de Champagne par Félix Bourquelot, 1re partie, p. 75.

Troyes, qui commençait le lendemain de la Toussaint et durait jusqu'à la semaine avant Noël (1).

Au XIIIe siècle les foires de Champagne avaient dans toute l'Europe une grande célébrité : de toutes parts les trafiquants y affluaient, mais c'était surtout à Troyes que venait le plus grand nombre. Ces dernières foires appartenaient aux comtes de Champagne. Un ancien manuscrit, conservé dans notre Bibliothèque nationale, constate ce fait en ces termes :

Le Seigneur a, à Troyes, les foires de Saint Jean qui commencent le 1er mardi après la quinzaine de Saint Jean Baptiste et finissent vers la Nativité de Notre Dame, et les foires dites de Saint Remi, qui commencent le lendemain de la Toussaint et finissent la semaine avant Noël (2).

Les comtes de Champagne tiraient de ces foires un revenu considérable, car ils percevaient, à l'occasion des allées et venues de tant de marchands, un grand nombre de droits. Parmi ces impôts, le *portagium* ou droit de péage perçu aux portes de la ville était celui qui rapportait le plus (3). Souvent les seigneurs accordaient soit à des serviteurs, soit à des maisons religieuses, le don d'une certaine somme à percevoir annuellement sur le produit d'un de ces impôts. La charte que nous venons de publier mentionne un don de cette nature en faveur du couvent de Saint-Antoine de Paris.

Thibaut V accompagna saint Louis dans sa dernière croisade. Il vit mourir son souverain, et, frappé de la même maladie qui avait enlevé saint Louis et tant de ses compagnons d'armes, il rendit le dernier soupir au couvent des Carmes de Trapani, le 4 décembre 1270, à l'âge de 35 ans (4).

On trouve dans les œuvres de Rutebeuf une complainte sur la mort de Thibaut V de Champagne (5).

(1) Bourquelot, 1re partie, p. 82.

(2) Extenta terre comitatus Campanie et Brie (Arch. nat., K 1155, fol. 1 et suiv.), cité par Bourquelot, 2e partie, p. 10.

(3) Bourquelot, 2e partie, p. 183.

(4) D'Arbois de Jubainville, t. IV.

(5) Publ. par Jubinal, t. I, p. 40-47.

ÉTIENNE BALUZE

1630-1718

Étienne Baluze, né à Tulle le 24 décembre 1630, avait, au XVIIe siècle, une haute réputation d'historien et d'érudit. Ses grands travaux, entre autres son édition des *Actes des conciles*, justifiaient amplement cette renommée. Ami intime de Ducange et de Mabillon, bibliothécaire de Colbert, professeur en droit canon à l'Université de Paris, Baluze entretenait une correspondance suivie avec la plupart des savants de l'Europe. Sur la fin de sa carrière il éprouva une éclatante disgrâce, à l'occasion de son *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*. Ici on nous permettra de rappeler brièvement les faits.

Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, reçut vers l'an 1694, d'un sieur Pierre-Jean de Bar, généalogiste, qui avait travaillé avec l'historien Du Bouchet, un certain nombre de documents sur sa famille. Ces pièces, inconnues jusqu'alors, fournissaient de nouvelles preuves de la parenté de la maison de Bouillon avec les Dauphins d'Auvergne. Le cardinal soumit les originaux à Baluze, à Mabillon et à Ruinart, qui les publièrent et en certifièrent l'authenticité. Le procès-verbal de cet examen, daté du 23 juillet 1695, fut imprimé par les soins du cardinal de Bouillon (1).

(1) « Procez verbal contenant l'examen et discussion de deux anciens Cartulaires et de l'Obituaire de l'église de Saint Julien de Brioude en Auvergne, de neuf anciens titres compris en sept feüillets de parchemin, et de dix autres anciens feüillets aussi en parchemin, contenant des fragmens de deux tables, l'une par ordre des chiffres, et l'autre par alphabet, lesquels ont esté destachez d'un ancien Cartulaire de la mesme Eglise. Le tout pour faire voir que Geraud de La Tour I du nom descend en droite ligne d'Acfred, I du nom, Duc de Guyenne et Comte d'Auvergne, comme il paroist par la table généalogique qui suit. » — Impr. de 22 pages.

Cette publication souleva des protestations. Le cardinal était mal en cour, ce qui favorisa singulièrement les critiques. Baluze répondit à ceux qui niaient l'authenticité des documents une longue lettre, datée de Paris, le 19 août 1697 (1). Voici la conclusion de ce factum historique :

Voilà, Monsieur, ce que j'avois à vous dire sur les titres de la généalogie de Messieurs de Boüillon. Je puis vous protester que je n'ay point eu d'autre veuë que de chercher la vérité. Je n'ay pû voir sans indignation qu'on attaquat avec tant de violence et d'injustice que l'on a fait des titres tres anciens et tres véritables. Nous les avions jugez tels Dom Jean Mabillon, Dom Thierry Ruinart, et moy. J'ose vous dire, Monsieur, que jusques à présent nous avons joüy d'une réputation saine et entière d'estre sinceres et gens d'honeur, et que le public croit que nous sommes capables de porter notre jugement sur des choses de cette nature, puisque Messieurs les Advocats généraux nous ont quelquefois fait l'honeur de nous faire commettre par Arrest pour donner nostre avis sur des titres de la validité desquels les parties ne convenoient pas.

Mais cette lettre ne devait pas clore le débat. Trois ans après, le généalogiste De Bar, qui avait, paraît-il, employé son peu de science à fabriquer des titres de noblesse — industrie lucrative s'il en fut — eut la malencontreuse chance d'être arrêté et mis à la Bastille, comme un criminel d'importance. Son interrogatoire amena des aveux auxquels on ne s'attendait guère. De Bar, non content d'avouer tous les faux qu'il avait commis, déclara avoir fabriqué les titres vendus jadis par lui au cardinal de Bouillon. Ce fut un scandale. Baluze s'en émut, et il examina de nouveau les documents, en s'aidant encore cette fois des lumières et de l'autorité de Mabillon et de Ruinart. Ce second examen

(1) Lettre de Monsieur Baluze pour servir de response à divers escrits qu'on a semés dans Paris et à la Cour contre quelques anciens titres qui prouvent que Messieurs de Boüillon d'aujourd'huy descendent en ligne directe et masculine des anciens Ducs de Guyenne et Comtes d'Auvergne; A Paris, chez Théodore Muguet, imprimeur ordinaire du Roy, 1698, in-fol. de 32 pages.

les confirma dans leur opinion : tous trois dressèrent un procès-verbal dont l'original est entre nos mains (1). Nous n'avons pas trouvé mention de cette pièce dans les biographies de Baluze, non plus que dans la préface de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*. En voici le texte :

Nous soussignez, qui avons cy devant examiné les anciens titres fournis par le sieur de Bar à Monseigneur le cardinal de Bouillon, qui prouvent l'origine de la maison de La Tour d'Auvergne, ayant esté informez par le bruit public, auquel nous n'adjoutons pas de foy, que ledit sieur de Bar, lequel a esté depuis peu arresté et conduit à la Bastille par ordre du Roy avec quelques autres particuliers accusez d'avoir distribué de faux titres de noblesse, a, depuis sa détention, déclaré que ceux qu'il a fournis à Monseigneur le cardinal de Bouillon touchant l'origine de sa maison, sont faux et qu'ils ont esté escrits par luy de Bar en la manière qu'ils nous ont esté représentez, déclarons qu'en conséquence de ce bruit, pour nostre satisfaction particulière, et sans en avoir esté sollicitez, nous les avons derechef examinez très attentivement et très soigneusement, et que bien loin de douter du jugement que nous en avons porté, nous nous y sommes encore plus affermis, déclarans en outre que nous sommes très persuadez qu'il n'y a ny ne peut y avoir aucun faussaire assez habile pour donner à des titres supposez l'air et les marques d'ancienneté et de vérité qu'ont ceux dont il s'agit, et que quand mesme il seroit vray, ce que nous ne croyons pas, que ledit s^r de Bar auroit fait cette déclaration, nous ne l'en croirions pas, attendu qu'on sçait qu'un esprit foible et timide pourroit, dans de justes appréhensions de quelque peine afflictive, s'il se trouvoit estre coupable et convaincu d'avoir commis les malversations dont sont accusez ceux qui ont esté arrestez avec luy, se porter par de meschants motifs à

(1) Cabinet de feu M. le marquis de Lescoët.

parler contre sa conscience, espérant peut-estre éviter par là un jugement désavantageux. Pour ce qui est des lettres de Saint Louis qui certifient que Guillaume de La Tour, prévost de l'Eglise de Brioude, descendoit des anciens ducs de Guyenne et comtes d'Auvergne, nous ne pouvons y rien dire de nouveau, n'ayant pas présentement en nostre pouvoir le petit chartulaire de l'Eglise de Brioude d'où elles ont été tirées. Nous déclarons néantmoins que nous les croyons d'une vérité certaine et incontestable. Ce que nous avons estimé devoir laisser par escrit, afin qu'après que Dieu nous aura retiré de ce monde, on ne puisse pas dire que nous avons laissé passer ce bruit sans mot dire, comme si nous fussions demeurez facilement d'accord de la prétenduë supposition de ces titres, que nous croyons en nostre conscience estre trez bons et très véritables.

Fait à Paris les Sixiesme jour du mois de Novembre mil Sept cens.

Frs Jean Mabillon

Frs Thierry Ruinart

Les critiques et les observations n'empêchèrent pas Baluze de se livrer à un grand travail qu'il publia, en 1708, sous le titre de : *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* (1). Dans la préface il rappelle

(1) Paris, Dezallier, 1708, 2 vol. in-fol.

que certains titres ont été contestés, mais qu'il a répondu victorieusement aux calomnies de ses contradicteurs. Baluze cependant n'était pas si près du triomphe : deux ans plus tard le cardinal de Bouillon quitta la France, et Louis XIV, très-animé contre ce prélat, fit supprimer le livre qui soutenait les prétentions de la maison de Bouillon et la rattachait aux Dauphins d'Auvergne, et exiler l'auteur à Lyon (20 juin 1710). Trois ans après, cependant, Baluze, ruiné et dépouillé de ses emplois, put revenir à Paris où il mourut le 28 juillet 1718.

Baluze avait des ennemis acharnés. Parmi eux nous pouvons citer le célèbre généalogiste D'Hozier. La Bibliothèque nationale possède l'exemplaire de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* qui a appartenu à D'Hozier (1), comme le prouve cette note apposée sur le titre de chaque volume :

Donné par M. Baluze le 4e de juin 1709 de la part de S. E. Mgr le Cardal de Bouillon. — Dhozier.

Cet exemplaire a ses marges couvertes de notes autographes de D'Hozier. La préface surtout a donné matière à des réflexions peu sympathiques à Baluze. Nous avons cru intéressant de transcrire la première note, qui donnera une idée exacte de l'esprit de ces remarques d'un généalogiste sur un de ses confrères.

Si l'auteur de cette histoire, écrite d'un style très mauvais et très dur avoit bien seu réfléchir pour son honneur sur les belles citations qu'il fait et qu'il raporte pour préparer son lecteur à ne trouver que des faits apuyés de preuves solides, il auroit commencé par s'aquérir des connoissances certaines de ce qu'il s'étoit chargé de donner au public, et il auroit évité le reproche que la postérité lui fera avec justice d'avoir très mal conduit son entreprise, d'avoir trop indignement flaté la vanité et les folles prétentions de celui auquel il avoit vendu sa plume, de n'avoir rien établi de ce qu'il a voulu persuader, d'avoir tiré bien des conséquences fausses des raisonnemens qu'il a faits, et enfin, pour tout le fruit de son travail, d'avoir mérité à 80 ans qu'on

(1) Lm^3 42, Impr. (Réserve).

le condamnat à être mis au pilori par un arret qui note d'une tache ineffaçable et l'historien et son téméraire travail.

Nous n'avons pas trouvé trace, dans les travaux sur Baluze, de ces notes de D'Hozier qui nous ont paru dignes d'être mentionnées.

Comme on vient de le voir, la vie du pauvre Baluze fut fort accidentée. Une épitaphe restée célèbre a consacré le souvenir de tant d'infortunes (1). Mais, même après sa mort, Baluze trouva des ennemis. Il y a peu d'années, un journaliste limousin affecta de traiter avec mépris son illustre compatriote. Cette suprême attaque ne resta pas sans réponse. M. Maximin Deloche, actuellement membre de l'Académie des Inscriptions, défendit vivement la mémoire de Baluze (2). Il représenta que ce savant avait consacré sa longue carrière à l'étude de l'histoire et qu'il avait laissé des monuments précieux de sa vaste érudition, témoin les *Capitulaires* et les *Actes des conciles*. Il rappela que Baluze fut l'ami et l'émule des plus grands érudits de son temps. Nous avons vu que Mabillon et Ruinart tenaient Baluze en grande estime et l'aidaient dans ses travaux.

D'ailleurs, c'est justice que de parler avec respect d'un homme qui a tant fait pour la science historique et qui a laissé un nombre considérable de manuscrits conservés dans la Bibliothèque nationale. Les érudits, qui profitent chaque jour des recherches de Baluze, ou qui consultent ses savants ouvrages, ne liront pas sans intérêt, croyons-nous, ces quelques notes sur un épisode fameux dans l'histoire littéraire du commencement du XVIIIe siècle (3).

(1) Il git ici le sieur Etienne.
Il a consommé ses travaux.
En ce monde il eut tant de maux
Qu'on ne croit pas qu'il y revienne.

(2) Étienne Baluze, sa vie et ses œuvres, par M. M. Deloche; Paris, Didron, 1856, in-8.

(3) On nous permettra de signaler une curieuse lettre de Baluze adressée, le 6 mars 1705, à un grand seigneur (sans doute le cardinal de Bouillon) qui voulait lui acheter sa bibliothèque, fort précieuse, comme on sait. Nous avons publié ce document dans *L'Amateur d'autographes*, n° 52, p. 49.

CARTES NUMÉRALES A JOUER

Les cartes dont nous donnons le fac-simile ont été trouvées dans l'épaisseur d'une reliure; des rencontres de ce genre ne sont pas rares, et un Anglais, M. Chatto, a recueilli ainsi quelques figures précieuses qui lui ont inspiré un ouvrage d'ensemble, le meilleur qui ait été écrit jusqu'ici sur l'histoire des cartes (1).

La reliure dont les plats contenaient nos quatre fragments appartenait à un petit Virgile in-32, imprimé en 1625 (2) : elle est évidemment contemporaine de l'édition, d'où il ressort que nos cartes ne peuvent être postérieures au commencement du XVIIe siècle. Leur style, d'ailleurs, caractérise l'époque où les cartiers n'avaient pas encore introduit dans les costumes des figures ces capricieux ornements qui font reconnaître les cartes de la fin du règne de Louis XIII et qui marquent le retour vers le type originaire du jeu de piquet dit de Charles VII (3).

Le style de nos spécimens est pur, malgré l'archaïsme évident des têtes; le talent souple et ferme à la fois du xylographe a donné aux poses des personnages une hardiesse peu commune dans les productions du même genre, comme celles de Robert Passerel et de Jean Volay, cartiers sous Henri IV (4). Cependant nos cartes ont une certaine ana-

(1) Facts and speculations on the origin and history of playing cards, by W. Andrew Chatto; Londres, 1848, in-8.

(2) Bien que le titre porte M.DC.XXVIII, l'ouvrage a été imprimé en 1625, comme l'indique la marque de l'imprimeur à la fin du volume. — Cf. Histoire de Sedan, par l'abbé Pérignon; Charleville, 1856, 3 vol. in-8, t. II, p. 536.

(3) Ce jeu est exposé dans la salle d'entrée du Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

(4) Voir les spécimens réunis à la Bibliothèque nationale en 4 volumes sous le n° K^h 34. — Voir aussi : Jeux de cartes du XIVe au XVIIIe siècle représentés en 100 planches, publiés par la Société des bibliophiles; Paris, 1844, in-fol.

logie avec un des jeux édités, sous Louis XIII, par François Delettre : c'est en effet le seul jeu où nous ayons rencontré les rois à cheval. D'ailleurs les types sont arbitraires jusqu'à l'adoption, au milieu du XVIIe siècle, du type traditionnel de Charles VII.

La dénomination des personnages n'est pas plus déterminée, tellement que les rois s'appellent tantôt Auguste, Salomon, Clovis, Constantin, tantôt Alexandre, Cirus maior, Ninus, Jules César. Les rois à cheval portent les noms de Priam, Menelaus, Annibal et Scipion. C'est dans ces derniers noms qu'il faut sans doute chercher ceux des rois à cheval que montrent nos spécimens.

Nos cartes n'ont pas reçu d'enluminure. C'était cette dernière opération qui ajoutait aux cartes leurs signes distinctifs. Le xylographe avait soin de marquer par un point la place où l'enlumineur devait mettre la couleur. Ces points peuvent s'apercevoir encore sur nos spécimens (1).

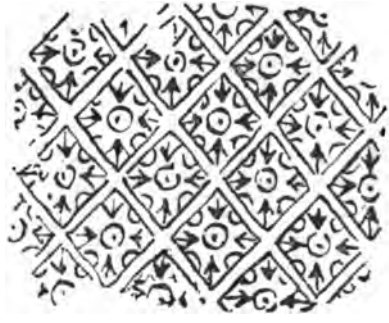

Le revers losangé de nos cartes, dont nous donnons un fac-simile, a de grandes analogies avec celui que présentent les cartes du XVIe siècle. Celles émises par Jean Hemau, d'Épinal, ont le même motif, mais encadré par des polygones.

Le Virgile où nous avons trouvé ces fragments est celui que le célèbre imprimeur sedanais, Jean Jannon, donna comme premier essai du caractère qu'il avait gravé et fondu lui-même et qui prit le nom de *petite sedanaise* (2).

Il est probable que IAN MAVO (Jean Mavo), dont le nom était resté inconnu, fut cartier dans la ville même où fut imprimé et relié le Virgile de Jannon. C'est ce que semblent indiquer l'état incomplet des cartes et la légende qui, placée au-dessous du roi de cœur, pourrait laisser reconnaître la partie supérieure des lettres formant le nom de Sedan.

(1) Cet usage, qui avait l'inconvénient de laisser paraître le point sous la transparence des couleurs rouges, fut abandonné par les xylographes dès le milieu du XVIIe siècle.

(2) Publii Virgilii Maronis... opera indubitata omnia, édition donnée par Jacques Pontanus ; Sedan, 1628, in-32.

CHARLOTTE DES ESSARS

1580-1651

Charlotte des Essars, fille de François des Essars, seigneur de Sautour, lieutenant du roi en Champagne, qui avait été tué à Troyes, le 17 septembre 1590, et de Charlotte de Harlai, fut présentée à la cour de France. Elle plut à Henri IV, qui en fit sa maîtresse. Elle eut de ce prince deux filles, Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault, en 1639, morte le 16 janvier 1670, et Marie-Henriette de Bourbon, abbesse de Chelles, en 1627, morte le 10 février 1629.

Sous Louis XIII, Charlotte des Essars recevait une pension pour l'entretien de ses filles. Elle portait alors le titre de dame de Romorantin, que lui avait conféré Henri IV par le don de la terre de ce nom. Le 8 janvier 1612, Louis XIII accorde 15,000 livres à ses sœurs naturelles, les demoiselles de Romorantin (1). Voici le commencement de l'acte :

Louis, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à noz amez et féaulx les gens de nos comptes à Paris, salut. Sçavoir faisons que desirans gratiffier en tout ce qu'il nous sera possible nos sœurs naturelles les demoiselles de Romorantin et pour subvenir à leur entretien, à icelles pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvans avons faict et faisons don par ces présentes signées de nostre main de la somme de quinze mille livres tournois à prendre sur les deniers tant ordinaires qu'extraordinaires de nostre espargne de la présente année, etc.

Le 12 février 1622, Charlotte des Essars reçoit 12,000 livres pour

(1) Collection Pécard.

payer les dettes de ses filles. Voici la teneur du reçu, qui fait partie du cabinet de feu M. Pécard :

Nous Charlotte Des Essars, dame de Romorantin, confessons avoir receu comptant de Me Raymon Phelypeaux, sieur de Herbault, conseiller du Roy en son conseil d'estat et trésorier de son espargne, la somme de douze mil livres à nous ordonnée par Sa Majesté pour employer à l'acquictement des debtes de Mesdemoiselles de Romorantin, sœurs naturelles de sadicte Majesté. De laquelle somme de XIIM livres nous nous tenons pour contente et bien payée, et en avons quicté et quictons ledit sieur de Herbault, trésorier de l'espargne susdit, et tous autres, tesmoing nostre seing manuel cy mis le XIIe jour de febvrier MVIC vingt deux.

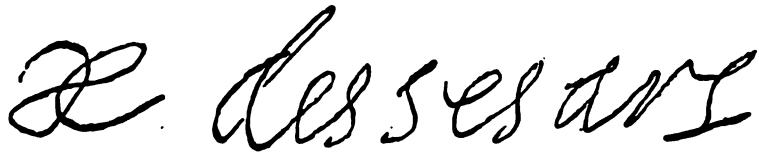

Comme on le voit, Charlotte orthographiait mal son nom.

Après la mort de Henri IV, Charlotte des Essars devint secrètement, si l'on en croit la chronique scandaleuse du temps, la femme légitime de Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Elle en eut trois fils et deux filles dont les enfants, se fondant sur ce prétendu mariage, aspirèrent, mais sans succès, à la succession des Guises.

Le cardinal de Guise étant mort (21 juin 1621), Charlotte épousa, en 1630 François de L'Hospital, seigneur du Hallier, qui devint maréchal de France. Elle se jeta dans des intrigues de cour qui lui valurent d'être exilée. Elle mourut sans postérité légitime, le 8 juillet 1651. En elle s'éteignit la famille des Essars, qui compta parmi ses membres le célèbre et malheureux surintendant des finances, Pierre des Essars, décapité en 1413.

[illegible] amore [illegible] compreu
y de Rey ch Sor Consell Estan
Lauors. Y mos ordonnia pur
que dimix durau Li quan
a raison de m Dl Cff par aus
ssau Obrir payar. Et es ay
f de L Esparguie sub' Un
ir sua Vuyst.

Que per lo quartier
Dl 620 di mia petrone

Marino.

pio Patista M

GIOVANNI-BAPTISTA MARINO

1569-1625

Jean-Baptiste Marino (1), né à Naples le 18 octobre 1569, fils d'un jurisconsulte, délaissa de bonne heure l'étude du droit pour se livrer à la poésie. Cette vocation lui valut d'être chassé de la maison paternelle. Il se rendit alors à Rome, où il eut pour protecteur le cardinal Aldobrandini qu'il suivit alors à Ravenne et à Turin. Dans cette dernière ville, il s'illustra par sa polémique avec le poëte Gaspar Murtola, jaloux de ce que Marino venait d'être nommé secrétaire du duc de Savoie. Ce fut une guerre de sonnets, où Marino fut vainqueur, car il accabla son adversaire d'une *Murtoléide* composée de quatre-vingt-un sonnets, tandis que Murtola ne put riposter qu'avec une *Marinéide* qui n'avait que trente sonnets.

Au commencement de l'année 1615, Marino se rendit à Paris sur l'invitation de son compatriote Concino, alors marquis d'Ancre. Il devint tout d'abord le poëte favori de la cour de France, où il ne fut connu que sous le nom, resté célèbre, de *cavalier Marin*. D'une habileté et d'une finesse remarquables, il sut flatter à propos et obtenir des pensions : il se moquait spirituellement de ses protecteurs, témoin le tour qu'il joua à Concino.

A la suite de la première audience accordée par le maréchal d'Ancre à Marino, le premier dit en français au poëte d'aller toucher 500 écus d'or au soleil chez son trésorier. Marino ne manqua pas d'obéir à cette invitation, mais il demanda 1,000 écus et les obtint. Peu après, le maréchal, rencontrant Marino, s'écria en italien : « Diable, mon cher cavalier, vous êtes bien Napolitain ! On vous donne 500 écus, et vous vous en

(1) Le cavalier Marin se nommait *Marino*, mais il se laissait appeler *Marini*, tout en continuant à signer de son véritable nom, ainsi que le démontre la pièce que nous publions en fac-simile. De même le maréchal d'Ancre, que les actes nomment Concino Concini, signait *Concino*. — Notons que tous les livres du cavalier Marin portent *Marino*.

faites payer 1,000 ! — Excellence, répliqua le rusé poëte, Votre Altesse est heureuse que je n'aie pas entendu 3,000. Je ne comprends pas le français. » (1)

Marino était, le roi des réunions de l'hôtel de Rambouillet. Il fit des vers à la louange du maréchal d'Ancre et de sa femme, de la reine Marie de Médicis et de Louis XIII. Aussi les événements politiques ne lui firent-ils perdre ni sa faveur ni ses pensions. Nous publions en fac-simile un reçu que donne le cavalier Marin de la pension qu'il recevait de Louis XIII, auquel il dédia trois ans plus tard son poëme d'*Adone*. On voit, par cet intéressant document qui fait partie de la collection Pécard, que le poëte italien avait su obtenir de la faveur royale une pension annuelle de 3,600 livres.

Je Jean-Baptiste Mariny confesse avoir receu comptant de Me Vincent Bouhier, sieur de Beaumarchais, conseiller du Roy en son conseil d'estat, trésorier de son espargne, la somme de neuf cens livres à moy ordonnée par ledit sieur pour la pention qu'il plaist à Sa Majesté me donner durant le quartier d'avril, may et juing de la présente année, qui est à raison de IIIMVICL par an. De laquelle somme de IXCL je me tiens pour content et bien payé et en ay quitté et quitte ledit sieur de Beaumarchais, trésorier de l'espargne susdit, et tous autres. Faict le septiesme jour d'aoust mil six cens vingtz.

Quietanza della somma di nonecento livre per lo quartier d'aprile, maggio et guigno dell' anno 1620 de mia pentione.

Il Cav. Gio. Ba Marino.

Marino quitta la France en 1622 : il retourna à Rome, et de là à Naples, où on lui fit la plus magnifique réception (12 juin 1624). De l'argent qu'il avait su se faire donner à la cour de France, il s'était fait bâtir un palais sur le Pausilippe, en face du tombeau de Virgile. C'est dans cette demeure princière qu'il mourut le 25 mars 1625. Ses funérailles furent célébrées à Naples et à Rome avec une pompe extraordinaire, et on dressa au poëte une statue, non loin de celle de Virgile.

(1) Voir la curieuse étude de M. Philarète Chasles sur Marino dans ses *Études sur l'Espagne*, p. 259 et suiv.

FRANCESCO PRIMADICCIO

1504-1570

On a peu de renseignements sur la vie de Francesco Primadiccio, que la postérité a nommé *le Primatice*. La date de sa naissance ne nous est connue que par le testament publié par le docteur Gaye (1). Quant aux détails de la vie du grand peintre, les biographes s'étaient bornés à répéter ce que Vasari avait dit, jusqu'à ce que le marquis de Laborde ait donné les précieux renseignements que contient son beau travail sur *la Renaissance des arts à la cour de France* (2). Dans les comptes des bâtiments qui sont publiés dans ce livre, Primadiccio est souvent cité. Nous y trouvons aussi les lettres de François II, du 12 juillet 1559, qui confèrent à cet artiste la surintendance des bâtiments, aux appointements de 1,200 livres par an (3). Voici un fragment de ce document, dont la teneur mérite d'être rappelée ici :

François, par la grace de Dieu, Roy de France, ...
. . . . . .
. . Sçavoir faisons que nous, à plain confians de la personne de nostre amé et féal conseiller et ausmonier ordinaire, maistre François Primadici de Boullongne en Italie, abbé de Saint Martin de Troyes, icelluy, pour ces causes, avons commis par ces présentes, pour vacquer et entendre, tant à la visitation des ouvrages et réparations qui seront nécessaires estre faites en

(1) Carteggio inedito d'artisti dei secoli XIV, XV, XVI, pubblicato ed illustrato con documenti pure inediti dal Dott. Giovanni Gaye, con fac simile; Firenze, Molini, 1840, 3 vol. in-4.

(2) Paris, 1851, 2 vol. in-8.

(3) Le marquis de Laborde, p. 457.

tous nosdits bastimens, que de la conduitte de tous ceux que pourions faire et construire par cy après, hors mis celluy de nostre chateau du Louvre, faire parachever la sépulture dudit feu Roy François nostre ayeul, conclure et arrester avec les maçons et autres ouvriers, et générallement de faire et ordonner en ceste présente charge et commission de nosdits bastimens, tout, ainsy et en la propre forme et manière que ont cy devant fait et ordonné maistres Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, et Jean de Lorme, son frère, du vivant de nostre dit feu seigneur et père, lesquels pour aucunes causes et considérations, à ce nous mouvans, nous avons deschargé et deschargeons de ladite charge et commission.. . . . . .

L'abbé Tisserand, d'autre part, a compulsé les registres des baptêmes des paroisses des communes d'Avon et de Fontainebleau. Il a trouvé dix actes où Primadiccio figure comme parrain, et il a consigné le résultat de ses recherches dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* (t. II, p. 252 et suiv.).

Nous avons signalé le testament de Primadiccio, dont nous aurons à reparler; il nous reste à mentionner une pièce émanant de Primadiccio, datée du 5 décembre 1567, où il ordonne à Guillaume Le Jars, « commis par le Roy à tenir le compte et faire le payement des œuvres, édifices et bastimens de Sa Majesté », de payer à Louis Lerambert le jeune, tailleur de pierres, 45 livres tournois « pour son payement d'avoir, de nostre ordonnance, vacqué et taillé plussieurs colonnes, bases, chapiteaux et aultres pièces de marbre, pour servir à la sépulture du feu roy Henry, dernier décédé, pendant les moys de décembre, janvier et febvrier dernier passez, à raison de 15 livres tournois par moy ».

Cette pièce, dont l'original est dans la collection de M. Jules Boilly, a été publiée dans les *Archives de l'art français* (t. III, p. 196).

Nous venons ajouter un nouveau document à ceux déjà connus, car nous avons trouvé dans la collection Villenave, conservée par Mme Mélanie Waldor, une quittance signée par Primadiccio. C'est cette pièce que nous publions ici et que nous reproduisons en fac-simile.

Nous François de Primadis, dict Bologne, conseiller et aumosnier du Roy et commissaire général des bastiments et édif-

Mynuit du roy le commissaire general
de m[e] alanson aussi expedier
commis a tous le compte
de cabouillongue ⁊ de la seneschaussee
de xanto estre entretenues et
la est a respondre en ly que ay
eu ly aurons gaillard cabouillongue
ly de gieux nous aurons signe
arrant le dimenche tous

[illegible]

[illegible] Seneschal du
[illegible] des [illegible]
a sepulture. De la somme de
me a cause de mo estat de
[illegible]. Et les mois de Juillet
le Deuxiesme Jour de Septembre
[illegible]

fices dudit seigneur, confessons avoir eu et receu comptant de Me Alain Veau, aussi conseiller d'icelluy seigneur, receveur général de ses finances à Paris, et par Sa Majesté commis à tenir le compte des despenses tant de ses bastimens et edifices de Fontainebleau, St Germain et Boullongne, que de la sépulture du feu Roy Henry que Dieu absolve, la somme de deux cens livres tournois pour nostre estat et entretenement en ladite charge durant les mois de juillet et aoust derniers passez, qui est à raison de XIIC l. t. par an. De laquelle somme de IIC l. t. nous tenons content et bien payé et en avons quitté et quittons ledit Veau, receveur général susdit, et tous autres. En tesmoing de quoy nous avons signé la présente de nostre seing manuel et faict sceller du scel de noz armes le deuxme jour de septembre lan mil cinq cens soixante neuf.

BOLOGNE.

Derrière la pièce on lit :

Pour servir de quictance à Monsr le receveur Veau, conseiller du Roy et par luy commis au payement de la despence des bastiments de Fontbleau (Fontainebleau), St Germain en Laye et la sépulture, de la somme de deux cens livres tournois à moy deue à cause de mon estat de commissaire général desdits bastimens pour les moys de juillet et aoust derniers passez. Faict le deuxme jour de septembre l'an mil cinq cens soixante neuf.

La signature de cet acte est digne d'attention. Francesco Primadiccio signe *Bologne*. C'est en effet sous ce surnom, emprunté à sa ville natale, que le grand peintre était connu au XVIe siècle. Nous avons recherché les diverses manières dont le nom de Primadiccio est écrit dans les actes délivrés en France, et nous avons vu que la plus fréquente est celle-ci :

Francisque Primadicis, dit de Boullongne (1).

(1) Le marquis de Laborde, p. 478. Nous avons trouvé aussi *François Primadicis de Boullongne* (p. 524). — Dans un registre de la chambre aux deniers de 1484 à 1557 [illegible]

L'acte que possède M. Boilly est également signé *Bologne*, et les monogrammes que les graveurs des dessins et peintures de Primadiccio ont mis sur leurs planches portent : *F. Bologne pinxit*, ou FRANCISCVS BOL. INVENT. (1).

Dans le testament, fait à Saint-Germain-en-Laye le 20 février 1562, Primadiccio parle en ces termes (2) :

Noi Francesco Primadiccio, figliolo giàdi Giov. Primadiccio, abbate, comendattario de Santo Martino di Troia di Franza, consigliero, elimossinario, et comissario generale de tutte le fabriche del Re di Franza, cittadino de Bologna de Ittaglia, in ettà mia de cinquanta otto anni, sano et di lanimo et del corpo et parimente della mente, considerando essere mortale, e che egli è bene a dare hordine agli eredi miei mentre che io sono sano et non impedito da altre occupatione, ho voluto de mia propria mano scrivere il mio testamento et hordinare le cose mie come seguita. . . . . .

La pièce porte la signature suivante :

Io Francesco Primadiccio abbate de santo Martino mano propria.

Le docteur Gaye a donné le fac-simile de cette signature qui nous fournit le véritable nom du peintre du château de Fontainebleau. Pourquoi Primadiccio a-t-il été transformé en Primatice ? C'est une question difficile à résoudre, car Vasari, contemporain de Primadiccio, le nomme déjà Primatice et dit qu'il appartenait à la noble famille des *Primaticci*, si vantée par Leandro Alberti et par le Pontano (3). Mais cet ancien témoignage ne saurait l'emporter sur l'autorité du testament et des actes authentiques, qui portent tous *Primadiccio* ou *Primadicis* ou *Primadis*.

nat., Mss. fr. 4523) Primadiccio est mentionné en ces termes : « Francisque Primadicy, painctre, dict Boloigne. » — Dans les registres d'Avon le nom est parfois ainsi abrégé : *François Prime* ou *Pryme*. Enfin Primadiccio est, dans quelques actes, désigné seulement par sa qualité d'abbé de Saint-Martin.

(1) Le Primatice par M. H. Delaborde, dans l'Histoire des peintres de Charles Blanc.

(2) Gaye, Carteggio inedito d'artisti, t. III, p. 552. — L'original de ce précieux document est dans les archives de la fabrique de Saint-Pétrone, à Bologne, lib. XLIII, 39.

(3) Vies des peintres, trad. par L. Leclanché ; Paris, Teissier, 1838-42, t. IX, p. 179 et suiv.

CATHELINEAU

LESCURE & LA ROCHEJAQUELEIN

[illegible]

Le célèbre généralissime vendéen Jacques Cathelineau, mort [illegible] voiturier et dépourvu d'éducation, savait lire et écrire. Néanmoins ses autographes sont extrêmement rares. On ne garde guère des [illegible] qui étaient d'une nature si compromettante, et pour [illegible] de la période de la guerre de la Vendée que les documents [illegible] comme pièces de conviction. Le conventionnel Jourdan [illegible] avait arraché à la destruction une partie des [illegible] vendéen. C'est de là que vient l'ordre de Cathelineau [illegible] fac-simile. Cette pièce est de peu [illegible] blocage. Elle est datée de la petite ville de [illegible] qui était occupée, le 12 mars [illegible] avec [illegible] Saint-le-Vieil et de La Pénissière. Le futur [illegible] commandant de l'armée catholique. La victoire de [illegible] affaire de Vihiers [illegible] mars lui avaient permis de se [illegible] une petite armée.

Voici le texte du document :

Le 2 avril 1793 nous commandant de l'armée [illegible] ordonnons au dit Vincent [illegible] qui a [illegible] tous les voiers au commune de [illegible]

Fait le 2 avril [illegible]

[illegible]

Ce Vincent Prudent (?) était sans doute un des *bleus* pris dans les derniers combats.

La collection Goupilleau nous fournit une autre pièce qui porte la signature de deux chefs vendéens fort célèbres, Lescure et La Rochejaquelein. C'est un ordre concernant des prisonniers républicains. Les documents de cette nature présentent un grand intérêt et par leur teneur et par les noms des signataires.

Les prisonniers resteront à La Flocelière et les paroisses voisines fourniront à leur subsistance conjointement avec celle de La Flocelière selon leurs moyens. Les conseils provisoires se concerteront entre eux à cet effet.

A La Boulaye ce 8 juillet 1793.

DESESSARTS.

LESCURE.

DE LA ROCHEJAQUELEIN.

Les ordres cy dessus ont été remis à Messieurs du Conseil provisoire de La Flocellière, avec offre de contribuer à la subsistance des prisonniers sellon nos moyens. A La Flocellière ce 9 juillet 1793.

Brondy.

Derrière la pièce se trouve la mention suivante, d'une écriture et d'une orthographe irrégulières :

De par le roy et de messieurs les chefs de larmée royalle et catholique il est enjoint au bourgeois de la paroisse des Epésses de recevoir chez eux et gardéz dans un lieu de sureté soixante deux prisonniers de l'armée du Nort aux quels il sera fourny la subsistance nessaissaire. Fait à la paroisse de la Flocellière par le capitainne commandant le détachement de Chatillion ce 8 juillette 1793, l'an premier du règne de Louis 17.

Signé Frigard com^dt^ le détachement.

JACQUES DE HOEY

Le nom de Hoey est célèbre dans l'histoire de l'art au XVIe et au XVIIe siècle. Deux peintres de ce nom, Jean, né en 1545, mort en 1615, et son fils Claude, né en 1585, mort en 1660, ont travaillé aux décorations de Fontainebleau. Un troisième artiste, sans doute de la même famille, est cité dans les comptes publiés par le marquis de Laborde (1), mais sa vie et ses ouvrages sont presque inconnus. Il est qualifié de « peintre ordinaire du Roi », puis de « peintre et garde des tableaux et peintures du Louvre ». La pièce que nous publions mentionne deux des tableaux de cet artiste, dont le nom est à tort orthographié *Doué*. Elle fait partie de la collection Pécard.

En la présence de moy (2) conseiller, notaire et secrétaire du Roy, Jacques Doué, l'ung des peintres dudit sr et ayant la charge de ses peintures du Louvre, a confessé avoir receu comptant de Me Raymon Phelypeaux, sr de Herbault, conseiller du Roy en son conseil destat et trésorier de son espargne, la somme de trois cens livres à luy ordonnée par ledit sr pour son payement de deux tableaux quil a fourniz à Sa Majesté, l'ung du Sépulchre de Nostre Seigneur, et lautre de l'entrée faicte par sadite Majesté en la ville de Nantes, peinctz sur

(1) La Renaissance des arts à la cour de France, p. 254. Voici les mentions :

« A Jacques Dhoey, peintre ordinaire du Roy, pour iiijC armoiries, tant grandes que petites ». — « Jacques Doué, peintre et garde des tableaux et peintures du Louvre, pention 400 livres. »

(2) Le nom est resté en blanc.

cuivre, de laquelle dite somme de trois cens livres ledit Doué s'est tenu content et bien payé et en quicte ledit s^r Phelypeaux, trésorier de l'espargne susdite, et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis le XXe jour de mars mil six cens quinze.

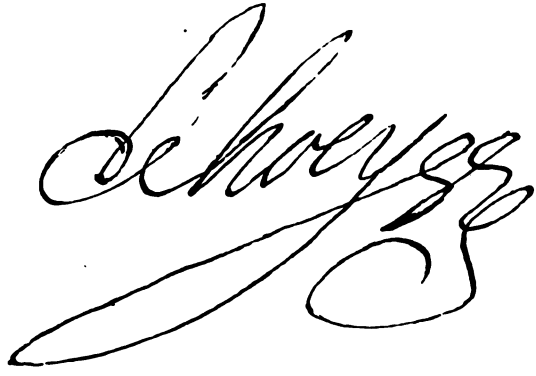

Un des tableaux de Jacques de Hoey représentait, comme nous l'apprend notre pièce, l'entrée de Louis XIII à Nantes. C'est en 1614, le 18 août (1), que Louis XIII, accompagné de Marie de Médicis, fit son entrée dans cette ville où on lui avait préparé une réception magnifique (2). Le voyage du Roi en Bretagne était nécessité par la rébellion de César de Vendôme, le fils naturel de Henri IV. Nous ignorons si ce tableau, qui était peint sur cuivre et vraisemblablement destiné à la ville de Nantes, a été conservé.

(1) Cette date nous est fournie par une lettre de Marie de Médicis au parlement de Dijon, écrite à Angers, le 10 août 1614, et où elle dit que le Roi tiendra les États à Nantes le 18 août. (Cette pièce fait partie de la collection Pécard.)

(2) Histoire de Nantes par le Dr Guépin, p. 307.

CONCINO & LEONORA DORI

Leonora Dori-Galigaï, sœur de lait de Marie de Médicis, avait accompagné cette princesse en France lorsqu'elle y vint pour épouser Henri IV. Favorite de la nouvelle reine, elle n'employa pas son crédit à former un établissement avec un seigneur français. Elle tourna ses vues sur un gentilhomme florentin de bonne naissance, mais de petite fortune, qui s'était, comme elle, attaché à Marie de Médicis. Concino Concini devint, par contrat du 12 juillet 1601, le mari de Leonora, et il fut gratifié de la charge de premier maître d'hôtel de la Reine. Cette dernière donna aux nouveaux époux une dot de 70,000 livres tournois. Cette somme ne fut payée qu'en 1605, ainsi que le témoigne l'acte suivant dont l'original est sous nos yeux et qui donne quittance pleine et entière de ladite dot. Cette pièce porte les signatures de Concino et de sa femme.

Furent présens en leurs personnes le sr Concino Concini, conseiller et premier me d'hostel de la Royne, et dame Eléonor Dory, dame d'atour de Sa Majesté, sa femme, de luy auctorisée pour avecq luy faire et passer le contenu en ces présentes, estans de présent en ceste ville de Paris logés au chasteau du Louvre, lesquelz ont recongnu et confessé avoir eu et reçu comptant de très haulte, très puissante et très illustre princesse Marye, par la grace de Dieu Royne de France et de Navarre, par les mains de noble homme Me Fleurant d'Argouges, conseiller et trésorier général des maison et finances de ladite dame royne, à ce présent, la somme de treize mil trois cens trente trois escus ung

tiers d'une part, et dix mil escus d'autre, montans les dites deux sommes ensemble a vingt trois mil trois cens trente trois escus ung tiers évalluez en livres tournois suyvant l'ordonnance à soixante dix mil livres tournois, laquelle somme ladite dame Royne auroit promis bailler et donner ausdits s^r et dame Concini en faveur de leur mariage, selon et pour les causes mentionnées au contract de leur dit mariage fait et passé par devant Ferrant, notaire et tabellion royal à Saint Germain en Laye le jeudy douziesme jour de juillet MVI^C ung, de laquelle somme de soixante dix mil livres lesdits s^r et dame Concini se sont tenus et tiennent pour contans et ont quicté et quictent ladite dame Royne, ledit d'Argouges et tous autres, et partant ont iceux s^r et dame Concini consenty et accordé, consentent et accordent par ces présentes que sur la grosse et mynutte originalle dudit contract de mariage soit escript et faict mention en substance dudit paiement en vertu des présentes, sans que leur présence y soit requise, à la charge que lesdits escripts et lesdites présentes ne serviront que d'un seul et mesme acquict, promesse et obligation. Faict et passé audit chasteau du Louvre le quatorziesme jour de décembre après midy l'an mil six cens cinq et ont signé.

Outre les signatures dont nous donnons le fac-simile, l'acte porte celles de D'Argouges, De Brignot et Turgis.

Ce ne fut qu'après la mort de Henri IV que Concino et sa femme jouirent d'un crédit considérable. Le gentilhomme florentin devint marquis d'Ancre et maréchal de France. C'est sous ce nom et en cette qualité que nous le retrouvons dans une lettre adressée, le 20 mars 1617, à l'évêque de Luçon qui devait devenir plus tard le cardinal de Richelieu (1). La guerre était alors déclarée aux princes qui s'étaient révoltés contre l'autorité royale et surtout contre la puissance extraordinaire du favori de Marie de Médicis. Le maréchal d'Ancre leva, à ses frais, en Belgique, des Liégeois pour former un corps d'armée destiné à renforcer l'armée confiée au comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX. Dans la crainte que ces troupes étrangères fussent inquiétées lors de leur entrée sur le territoire français, il se hâta d'aller au-devant des Liégeois. C'est dans ces circonstances qu'il écrivit de Bresles, non loin de Beauvais, la lettre suivante à Richelieu (2), afin de l'informer de ses projets.

Monsieur, les advis que j'ay eus de divers endroictz et particulièrement de Monsieur le Comte d'Auvergne que les ennemis avoient desseing d'attaquer les Liégeois passantz par la Picardie m'ont obligé de les devancer avec mes trouppes pour les espauller et les conduire en seuretté auprès de mondit sieur le comte d'Auvergne où je croy que sa Ma^té^ en aura besoing, bien que vous m'ayés escrit de me rendre au Pont Ste Maixance. Je pars donc présentem^t^ de ce lieu et m'achemine à Breteuil pour joindre les dits Liégeois, mais au paravant j'ay envoyé vers Monsieur de Longueville ung gentilhomme pour l'advertir de la nécessité de mon arrivée en Picardie. Ce sera à vous maintenant à me mander si Sa Ma^té^ auroit changé de desseing devant que que je m'engage plus avant au passage de la rivière d'Oize et seroit besoing de m'en advertir de bonne heure. Ce voiage que je fays est cause que je ne me suis pas trouvé au rendez vous au jour que javois promis, ce que j'eusse faict au-

(1) Voici la suscription de la lettre : « A Monsieur, Monsieur l'Evesque de Lusson, conseiller au conseil privé du Roy et secrétaire de ses commandements. »

(2) Cette lettre fait partie de la collection Pécard. La signature et le compliment sont seuls de la main du maréchal.

jourd'huy sans faulte. Je vous baise humblem[t] les mains et vous supplie me conserver vos bonnes graces et vous assurer que je suis,

Monsieur,

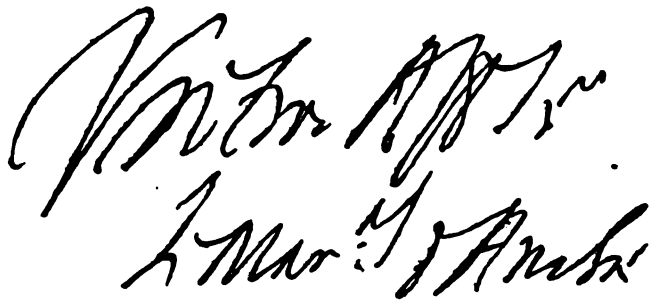

Breale, ce 20me mars 1617.

Cette lettre est de peu antérieure à la mort tragique du maréchal d'Ancre, mort qui termina subitement la guerre entreprise par les grands seigneurs de la cour de Louis XIII (24 avril 1617).

Une quittance, que nous empruntons aussi à la collection Pécard, nous permet de donner une idée des avantages matériels que la faveur royale valait à Concino.

Nous Concino Concini Mareschal de France et premier gentilhomme de la chambre du Roy, confessons avoir receu comptant de Me Jehan Herouard, Conseiller du Roy et trésorier de sa maison, la somme de huict cens soixante quinze livres a nous ordonnée par nos gaiges a cause de nostredicte charge durant le quartier de juillet de la présente année MVI[C] seize; de laquelle somme de huict cens soixante quinze livres nous tenons contens bien payez et en quictons le dict Herouard et tous aultres. Tesmoing nostre seing manuel cy mis le dernier septembre MVI[C] seize.

Le Mar[al] d'Ancre.

JEAN D'ORLÉANS, COMTE DE DUNOIS

DIT LE BATARD D'ORLÉANS

Nous possédons le reçu suivant que donne le bâtard d'Orléans de la pension que son frère Charles, duc d'Orléans, alors prisonnier en Angleterre, lui faisait tenir pour subvenir à ses dépenses.

Saichent tuit que Nous Jehan, Bastart d'Orléans, confessons avoir eu et receu de Pierre Renier, trésorier général de Mons. le duc d'Orléans, nostre frère, la somme de deux cens livres tournois, laquelle mondit seigneur le duc nostre frère, par l'advis et délibéracion des gens de son conseil et par ses lettres données le XI• jour de ce présent moys, nous a ordonnée et fait bailler et délivrer par sondit trésorier par manière de provision pour supporter les frais et despens qu'il nous a convenu et convient faire de jour en jour pour soustenir nostre estat et autrement pour faire nostre plaisir et voulenté, si comme il appert par les dictes lettres, de laquelle somme de II^C livres tournois dessus dicte nous nous tenons pour contans et bien paiez, et en quictons mon dit seigneur le duc d'Orléans nostre frère, son dit trésorier et tous autres. Tesmoing nostre scel et seing manuel cy mis le XXIIIIme jour du moys d'avril l'an mil CCCC et vint ung après pasques.

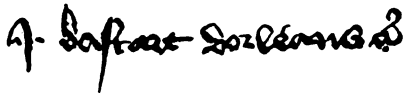

SAINT VINCENT DE PAUL

ET

MADEMOISELLE LE GRAS

Une des principales œuvres de Saint Vincent de Paul fut l'établissement des missions dans ce pays qu'on appelait, au XVIIe siècle, la Barbarie et qui forme aujourd'hui la Tunisie et l'Algérie. Dès 1645 il y eut une mission à Tunis, et, un an plus tard, Vincent de Paul envoya à Alger deux de ses disciples, Noueli, jeune prêtre génevois, et le frère Jean Barreau, qui devait exercer les fonctions de consul (1). Barreau s'empressa d'informer Vincent de Paul de son arrivée à Alger. Celui-ci lui répondit aussitôt en lui donnant de sages conseils. Cette lettre dont l'original est actuellement entre nos mains, a été connue de Louis Abelly, évêque de Rodez, qui a publié en 1664 le premier livre sur la vie de Vincent de Paul (2). Il a même donné de cette pièce un passage peu important qui n'est pas parfaitement conforme au texte original (3). Pierre Collet (4)

(1) Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence, par l'abbé Maynard, chanoine honoraire de Poitiers; Paris, A. Bray, 1860, 4 vol. in-8, t. I, p. 294.

(2) La vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur de la congrégation de la Mission, divisée en trois livres, par Messire Louis Abelly, évesque de Rodez; Paris, Florentin Lambert, 1664, in-4.

(3) « L'ame de vostre entreprise est l'intention de la pure gloire de Dieu; l'estat continuel d'humiliation intérieure, n'en pouvant pas beaucoup faire d'exterioures, et la soumission du iugement et de la volonté au Prestre de la Mission qui vous sera donné pour conseil, ne faisant rien sans luy communiquer, si vous n'estes obligé d'agir et de répondre sur le champ. Iesus-Christ estoit le Souverain Seigneur, et de la Sainte Vierge, et de Saint Ioseph; et néanmoins pendant qu'il a demeuré avec eux, il ne faisoit rien que de leurs auis; c'est ce mystere que ie vous exhorte d'honorer d'vne manière particuliere, afin qu'il plaise à Dieu de vous conduire et assister dans cet employ, auquel sa providence vous a destiné. » (Abelly, livre second, p. 96; Collet, t. IV. p. 180; Maynard, t. I, p. 306.)

(4) Vie complète de saint Vincent de Paul, par M. Collet; Paris, Demonville, 1818, 4 vol. in-8. — La première édition de ce livre est de 1748.

et l'abbé Maynard ont cité ce même fragment, mais aucun d'eux n'a eu la lettre tout entière, que nous publions pour la première fois.

De Paris, ce 6 7bre 1646.

Monsieur,

Il n'y a que Dieu seul qui vous puisse faire comprendre la consolation que nous avons de vostre heureux voiage, du commencement et du progrez de vostre arrivée. J'en rends graces à la bonté infinie de Jésus Christ qui vous a faict ceste cy et le prie qu'il sanctifie vostre chère ame de plus, affin que vous agissiez toujours sainctement et en toutes choses.

Voicy les petitz advis que je pense vous devoir donner, c'est qu'il semble que vous vous estes un peu trop hasté à prometre l'argent du droict de la poste, 1° pour ce qu'il pouvoit arriver que vous ne vous trouveriéz pas cest argent dans le temps préfix; 2° en ce qu'il se pouvoit faire qu'empruntant ceste somme de delà aux marchandz pour leur rendre à Marceille, il pouvoit arriver que l'argent ne seroit pas prest à leur arrivée à Marceille, ce qui aporteroit du descry de vostre personne et de vostre ministère. Le ontraire est néantmoingtz parce que la providence a faict trouver du crédit aux Maturins réforméz (1) pour fournir douze mil livres dans dix ou douze jours à Marceille à celuy auquel vous auriez envoié l'ordre de le prendre.

Le second advis est de ne jamais escrire ny parler des conversions de delà, et, qui plus est, de ne pas tenir la main à celles qui se font contre la loy du païs. Vous avez subiect de craindre que quelqu'un ne faigne cela pour exciter une avanie. Resouvenez-vous s'il vous plaist, Monsieur, de ce que je vous ay dict que les Jésuistes ont faict d'autres fois à Péra sur pareil rencontre.

(1) On appelait ainsi les membres de l'ordre de la Sainte-Trinité, fondé, au XIIe siècle, par Jean de Matha et Félix de Valois, et approuvé par le pape Innocent III, en 1198. Le nom de *Mathurins* vient de ce que Félix avait réussi à établir, à Paris, les membres de l'ordre dans un endroit où était une chapelle dédiée à saint Mathurin (L'Abbé Maynard, t. I, p. 246.) Ces religieux avaient établi des comptoirs à Alger, à Bougie, à Oran et à Mostaganem.

Il est bien à souhaitter que nous aions un chifre, si vous en sçavez l'usage, ou je vous en envoieray un.

L'ame de vostre affaire est l'intention de la pure gloire de Dieu, l'estat continuel d'humiliation intérieure ne vous pouvant pas beaucoup emploier aux extérieures, la soubzmission intérieure du jugement et de la volonté à cela qui vous a esté donné pour vous conceiller et autant que vous le pourrez ne rien faire sans luy proposer, si vous n'estes obligé de respondre sur le champ. Jésus Christ estoyt le souverain seigneur et de St Joseph, et cependant il ne faisoit rien que de leur advis. Cest, Monsieur, ce mystère que vous devez honnorer d'une manière particulière à ce qu'il plaise à son infinie bonté vous conduire dans l'estat auquel vous estes.

Je vous ay escript que j'ay veu vostre bonne tante, l'édiffication que j'en ay eüe, qui suis en l'amour de Nostre Seigneur,

Monsieur,

(1)

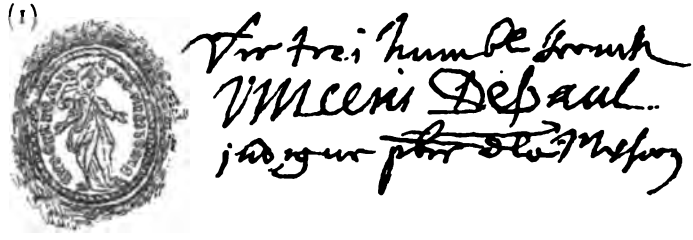

Je minutte à vous envoier une personne pour servir de chancelier. Nous pressons les PP. de la Mercy (2), mais le désordre est si grand entreux, à ce qu'ilz m'ont dict, qu'il n'y a poinct apparence de rien faire avecq eux. Le Roy a commis Mr de Morangis pour en cognoistre. Cela va..... Nous verrons à y

(1) Nous donnons en fac-simile le cachet de cette lettre; autour de la vierge, figurée les bras ouverts en signe de graces, on lit : SVP [erior] GENERALIS CONG [regationis] MISSIONIS.

(2) L'ordre des Frères de la Merci fut fondé à Barcelone, le 10 août 1223, par Pierre Nolasque. Il avait pour but, comme celui des Mathurins, le rachat des captifs

faire ce que nous pourrons. Je loue Dieu de ce que vous avez retiré ce père chez vous.

La souscription de la lettre est ainsi conçue :

A Monsieur, Monsieur Barreau, consul d'Alger, à Alger.

Puis on lit de la main de Barreau :

R(eçue) le 22e jr (janvier) 1647. Resp(ondu) le 25 jr — M. Vincent.

Cette lettre est empreinte d'une grande modération. Vincent de Paul essaie de guider son disciple et il lui prédit en quelque sorte les malheurs qu'il s'attira par son imprudence. En effet Barreau, forcé de cautionner un Père de la Merci pour une somme de 6,000 ou 7,000 piastres et ne pouvant payer cette somme, fut jeté en prison, où il resta plus d'un an. Semblable aventure lui arriva plusieurs fois encore, car, emporté par son zèle à racheter des captifs, il épuisait rapidement les fonds envoyés par Vincent de Paul, était obligé de faire des emprunts, et devenait la proie de créanciers avides.

Barreau ne revint en France qu'après la mort de saint Vincent de Paul (1661). Son compagnon Noueli était mort de la peste à Alger le 22 juillet 1647.

Au souvenir de saint Vincent de Paul est intimement lié celui de Mademoiselle Le Gras. Louise de Marillac, née à Paris le 12 août 1591, fille de Louis de Marillac, sieur de Ferrières et de Marguerite Le Camus, a participé à toutes les œuvres de l'illustre fondateur de la congrégation de la Mission. Après la mort de son mari, Antoine Le Gras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, elle se donna tout entière aux œuvres de charité (décembre 1625) et elle devint l'aide la plus zélée de Vincent de Paul pour l'assistance des pauvres. Le 25 novembre 1633, elle obtint de celui-ci la permission de prendre chez elle des filles pour en faire des *filles de la charité* et elle prononça ses vœux le 25 mars 1634. Tel fut le commencement de cette institution des Filles de la Charité qui fut érigée en confrérie le 18 janvier 1655 par le cardinal de Retz et approuvée par les lettres patentes de Louis XIV du mois de novembre 1657.

Les lettres que nous allons publier sont relatives à cette œuvre. Elles sont adressées à Vincent de Paul.

La première que nous donnons en fac-simile est très-précieuse en ce

qu'elle est annotée par saint Vincent de Paul. Elle nous a été gracieusement communiquée par M. le baron Feuillet de Conches. Voici d'abord le texte de la lettre :

Monsieur,

Voilà une lettre ie croy qu'il est nésesaire de pourvoir promptement à cette pauvre fille quy a tellement gaigné le cœur des habitans que le bruit court que si on l'oste que l'on ne resevera pas d'autre fille. Elle se conseille à tous dès y a longtemps et particulièrement des vieilz garsons només Mrs de la Noue, de quy elle retire comodités et fait bonne chère, resoit bouteille de vin et patés. Ie vous supplie très humblement et pour l'amour de Dieu de songer aux inconvéniens de cette mauvaise affaire dont ie panse estre cause. Ie vous supplie de prier nostre bon Dieu qu'il me pardonne.

Monsieur,

Vostre très humble et très obligée fille et servante

GRAS.

A cette curieuse communication Vincent de Paul répond dans les termes suivants :

Ne vous estonnez pas de voir la rébellion de ceste pauvre créature. Nous en verrons bien d'autres, si nous vivons, et si nous n'en souffrirons pas tant des nostres qu'a faict nostre Seigneur des siens. Soubzmettons nous bien à son bon plaisir. Au faict qui se présente, il faut tacher de la faire venir, soict ou luy escrivant moy mesme, ou luy envoiant la Dame fondatrisse ou y envoyant un prebstre de céans, car enfin il faut la retirer. Vous verrez la lettre qu'elle m'escript. O bon Dieu, que ceste pauvre créature m'a trompé.

Je vous prie de me mander vostre pensée sur cela, ou si Barbe seroit plus propre pour la gaigner, ou bien si vostre santé vous permetroit d'y ammener la petite Jehanne et l'establir à la place.

Mrs Arthur Munson

Mrs Arthur Munson

Mrs 1st Gen
1st Reunion

rot

Si c'est à Nogen qu'elle veuille s'establir, Madame de Brou, cousine de Mr de Vincy, y a tout pouvoir.

La suscription porte :

A Monsieur, Monsieur Vincens.

On remarque aussi sur l'adresse ces mots de Mademoiselle Le Gras :

Nostre sœur générale est revenue.

Voici le texte de la seconde lettre, qui a été écrite le 20 juillet 1646 :

Ce vendredy.

Monsieur,

Il m'a paru bien nésésaire d'envoier nostre sr Élisabeth à St Germain en Laie pour recognoistre la conduitte de nostre sr qui y est, et par mesme moien elle pourra aller à Mosle (1) et Crespiere (2) en estant bien proche. Pour les mesmes raisons elle poura sçavoir la nésésité plus particulièrement du changement de la sr Marie qui est celle que Madame de Buillon demande à estre ostée et cela sans qu'il paroisse autre chause sinon qu'elle aille un peu prendre l'air, car en effet elle aiant acoutumé un grand travail je craindrois qu'elle ne nous demeura malade quand il faudra partir. Il ne me vint point hier en l'esprit de faire cette proposition à nos srs. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, prendre la peine me mander sy vous le treuverez bien ainsy. Elle pouroit aller coucher aujourd'huy à St Germain et dira à Mme de Buillon la response s'il vous plaist de la prière qu'elle vous a faitte d'envoier là un de vos Mrs pour faire rendre compte aux trésorières. Je demande à vostre charité la sainte bénédiction pour me préparer à la sainte comunion et suis,

Monsieur,

Vostre très obligée servante et obéissante fille

GRAS.

La suscription porte :

A Monsieur, Monsieur Vincens.

(1) Maule, ou Meule-sur-Maudre, à 18 kilom. de Versailles.

(2) Crespières, à 22 kilom. de Versailles.

+ ce Vendredy

Monsieur

Il m'a paru bien nessaire d'envoier
nre st Elisabeth a st Germain en laie
pr Recognoistre la conduitte de nre st
quy y est, et par mesme moien elle
pourra aller a Noisle et Cresnire en
estant bien proche, pr les Mesme Raisons
elle pourra scanoir la Nesesite plus
pourtienhirement du changement de
la r Marie quy est Celle que Madame
de Buillon demande a estre ostee et
cela sans quil paroisse autre chanse
sinon quelle aille vie plus prendre
lair car en effet elle aurait acoutume
un grand travail se craindrois quelle
ne nous demeura malade quand
il faudra partir, il ne me sent
poins hier en lesprit de faire cette
proposition a nos st. Je vous supplie
tres humblement dentrer pr cela
la peine me mander sy vous le
trouvez bien aussy elle pourroit aller
coucher aujourdhuy a st Germain

Il doit aussy a Mr de Buillon la Reyne
la lettre quelle a escrite a Madame
Princesse Douairiere et remercier
la Princesse de Vaudemont
la Princesse de Vaudemont
Monsieur
Monsieur le Duc de Chevreuse
Pair de France
Gouverneur de la Maison du Roy
Chevalier des Ordres du Roy
Gouverneur de Versailles
Paris

On lit sur le feuillet de l'adresse ces mots qui nous donnent la date de la pièce :

De Mad^lle Legras, du 20e juillet 1646.

M. le baron Feuillet de Conches possède une autre lettre de Mademoiselle Le Gras à Vincent de Paul, fort longue et toute relative à l'œuvre des Filles de la Charité. Elle est datée du 14 janvier, sans millésime, et commence ainsi :

Nostre bon Dieu veult donc que vous soiez malade : il en soit bény, mais aussi veult il bien que pour son amour vous aiez charité pour vostre corps comme vous auriez pour celuy d'un pauvre, et si j'ausois, mon très honoré père, je vous dirois qu'il le veult absolument. Servez vous donc de l'occasion, je vous en supplie, et de pardonner à la trop grande liberté que je prens comme intéressée pour la gloire de Dieu.

La vie laborieuse de Vincent de Paul avait, on le voit, dès 1646, altéré sa santé. Mademoiselle Le Gras, qui, selon la doctrine chrétienne, considère le mal physique comme un don de Dieu, félicite M. Vincent de l'avoir reçu. Elle-même eut lieu de se réjouir, car les fatigues de la Mission avaient épuisé ses forces; le 13 décembre 1647 Vincent écrivait à Blatiron, supérieur de la mission de Gênes :

Il en va presque de vous comme de Mlle Le Gras, laquelle je considère comme morte naturellement depuis dix ans; et, à la voir, on diroit qu'elle sort du tombeau, tant son corps est faible et son visage pâle. Mais Dieu sait quelle force d'esprit elle n'a pas. Il n'y a pas longtemps qu'elle a fait un voyage de cent lieues, et, sans les maladies fréquentes qu'elle a et le respect qu'elle porte à l'obéissance, elle iroit souvent d'un côté et d'autre visiter ses filles et travailler avec elles, quoiqu'elle n'ait de vie que celle qu'elle reçoit de la grâce (1).

Nous donnons ici, pour terminer cet article, la reproduction du cachet dont Mademoiselle Le Gras avait coutume de sceller ses lettres. Il représente Jésus-Christ sur la croix avec cette légende : *La charité de Jésus crusifié me presse.*

Mademoiselle Le Gras mourut le 15 mars 1660.

(1) L'abbé Maynard, t. IV, p. 290.

JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION

DIT LE JEUNE

1790-1832

Champollion le jeune, cet érudit de génie qui nous a révélé la civilisation égyptienne, et qui est demeuré une des gloires de notre siècle, joignait à une science profonde le caractère le plus noble et le plus élevé.

Sollicité, durant son séjour à Rome (1825), de faire des conférences sur les hiéroglyphes, Champollion accepta volontiers cette tâche, mais il refusa fièrement le salaire qui lui fut proposé. La lettre qu'il écrivit à ce sujet au chevalier Bartholdy est un témoignage éclatant de l'ardeur que les érudits de notre France ont toujours montrée dans la pratique de ces principes d'honneur et de désintéressement qui distinguent les véritables savants.

Nous croyons rendre un public hommage à la mémoire de Champollion en publiant dans notre Recueil le texte et le fac-simile de cette précieuse lettre qui appartient à l'histoire de l'érudition française.

Rome, le 30 mai 1825.

Je trouve, Monsieur, en rentrant chez moi, le billet que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; ce n'est point sans une grande surprise que j'ai lu celui que vous adresse Mr le prince Gagarin. Il faut que je sois ou bien mal compris ou bien mal

UNIV. OF MICH.

Je
vous
sans
adres
mal
ainsi
s'agit
de t

jugé pour qu'on ait pensé, ainsi qu'on le fait, à me proposer un salaire, comme s'il s'agissait d'une espèce de représentation. J'ignore si de tels arrangements sont dans les us et coutumes de l'Italie; mais les lettrés français, toujours empressés de propager le peu de science qu'ils peuvent posséder, ne songèrent jamais à la vendre.

J'ai besoin de croire qu'il y a certainement quelque malentendu ou quelque distraction dans tout cela. Quoiqu'il en soit, je ne suis pas moins prêt à faire tout ce qui pourra être agréable à Mr le Cte de Funchal. Mon départ de Rome est fixé au 8 de juin. On peut d'ici là disposer librement de moi. Trois ou quatre séances au plus seraient, je crois, suffisantes pour le but qu'on se propose. J'attendrai donc que vous ayez la bonté de me faire connaître les jours et les heures que l'on voudra choisir.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

J.-F. CHAMPOLLION LE J.

L'original de cette lettre fait partie de la collection de notre ami M. Alfred Bovet.

LE MARÉCHAL DE BOUILLON

A LA COUR D'ANGLETERRE

Mai 1612

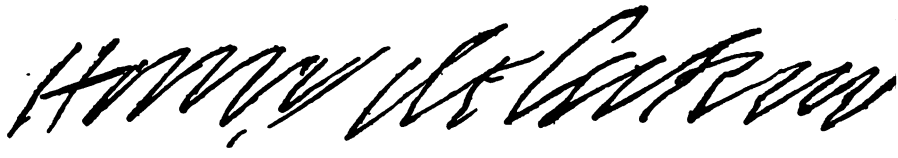

Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, maréchal de France, devint, après la mort de Henri IV, un des personnages les plus considérables de la cour de France et un des chefs du parti protestant. Il se montra fort zélé pour la cause de ses coreligionnaires et assista à l'assemblée des huguenots à Saumur (27 mai 1611), mais, n'ayant pu se faire nommer président (1), il favorisa les projets de la Régente et parvint à amener la dissolution de l'assemblée. Il accepta, au mois d'avril 1612, une mission à la cour d'Angleterre. Phelipeaux de Pontchartrain rapporte le fait en ces termes (2) :

Sur la fin de ce mois (avril 1612), M. le maréchal de Bouillon partit pour aller vers le roi de la Grande-Bretagne lui rendre compte des mariages du Roi et de Madame avec le prince et l'infante d'Espagne; l'assurer que l'intention de la Reine n'étoit point en cela de préjudicier en aucune manière à l'ancienne amitié et alliance qu'il y avoit entre les deux couronnes, mais

(1) On sait que Du Plessis-Mornay fut nommé président de l'assemblée de Saumur.
(2) Mémoires, édition Michaud, p. 319.

plutôt de l'entretenir, et pour lui faire savoir le procédé qu'on avoit tenu avec ceux de la religion prétendue réformée depuis l'assemblée de Saumur.

La partie de la mission qui se rapportait aux protestants valut au duc de Bouillon l'accusation de trahir la cause des huguenots (1). Quoi qu'il en soit, le maréchal partit, emmenant avec lui le jeune Henri de La Trémoille, son neveu. Ce prince, seul héritier d'une illustre famille, était fils de Claude de La Trémoille, mort en 1604, et de Charlotte Brabantine de Nassau, dont la sœur Élisabeth avait épousé le duc de Bouillon.

La duchesse de La Trémoille et la duchesse de Bouillon étaient filles de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon. Ce que nous savons d'elles par leur correspondance, que M. P. Marchegay a publiée, nous révèle des femmes d'un esprit supérieur (2). Charlotte, née le 27 septembre 1578, épousa, le 11 mars 1598, Claude de La Trémoille. La naissance du jeune Henri fut accueillie avec des transports de joie par Louise de Coligny, 4e femme du prince d'Orange et belle-mère de la duchesse de La Trémoille :

Ma fille, un fils! J'en pleure de joie. Enfin, je n'ai point de paroles pour vous représenter mon contentement, car il est par-dessus toutes paroles et tous discours. Vraiment vous avez bien de l'avantage sur toutes vos sœurs, d'avoir si bien commencé, et si promptement... Je meurs d'envie de voir ce petit-fils, et comment vos petites mains le manient. Croyez que votre

(1) Cf. Mémoires de Henri de Rohan.

(2) *Les deux Duchesses,* Lettres de Mme de Bouillon à Mme de La Trémoille, publ. par P. Marchegay; Paris, Meyrueis, 1858, in-8.

petit frère (Henri de Nassau) est bien glorieux d'avoir ce petit neveu, et Monsieur de Bouillon bien en colère de ce que votre sœur ne lui en fait (1).

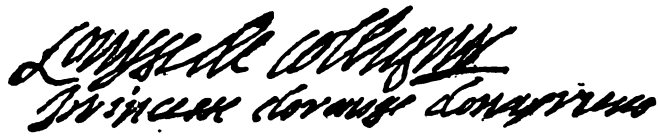

En 1612 Henri de La Trémoille était dans sa quatorzième année : aussi eut-il la permission d'accompagner son oncle en Angleterre sous la conduite de son précepteur, M. Plessis Du Bellay, qui, dans une lettre écrite à Londres, le 12 mai 1612, rend compte à la duchesse de La Trémoille de la présentation de son fils à la cour d'Angleterre.

Jacques Ier, le fils de Marie Stuart, occupait alors le trône d'Angleterre avec sa femme, Anne de Danemark, princesse qui se faisait remarquer, au dire de Walter Scott (2), par la blancheur de son teint, la beauté de sa figure, le charme de sa physionomie et l'amabilité de ses manières (3). Il avait trois enfants : Henri-Frédéric, prince de Galles, Charles, duc d'York, qui devait devenir Charles Ier, et Élisabeth. Le prince de Galles, né le 19 février 1594, héritier présomptif de la couronne, était fort aimé du peuple anglais à cause de son esprit guerrier et de ses sympathies pour les protestants (4). Il avait même des rapports avec les réformés de France qui fondaient sur lui de grandes espérances.

C'est à la cour de Jacques Ier que se présente le jeune duc de La Trémoille. Voici le texte de la lettre de M. Plessis Du Bellay :

Madame,

Vous aurés receu lettre de monseigneur vostre fils par la

(1) Lettre du 31 décembre 1598 à la duchesse de La Trémoille (Marchegay, p. 15).

(2) Histoire d'Ecosse, dans les œuvres trad. par A. Montémont, t. XXX, p. 297.

(3) Anne de Danemark, seconde fille de Frédéric II, roi de Danemark, avait épousé Jacques le 20 août 1590. Elle mourut le 2 mars 1619.

(4) David Hume, dans son *Histoire d'Angleterre* (trad. Langlois, t. VIII, p 287), fait le portrait suivant du prince de Galles :

« Il n'avait pas dix-huit ans, et dans sa conduite il montrait déjà plus de dignité, il imposait plus de respect que le roi son père avec son âge, son savoir et son expérience. Ni l'élévation de son rang, ni sa jeunesse, n'avaient pu l'engager dans ces démarches irrégulières où peut entraîner la séduction du plaisir. L'ambition et les affaires semblent avoir été son unique passion. Ses inclinations, comme ses exercices, étaient entièrement martiales. L'ambassadeur de

despesche que monseigneur de Bouillon fit le 7e de ce mois; le lendemain de la part du Roy de la Grande Bretaigne (1) le vint trouver le duc de Lemnos (2) acompaigné de plusieurs seigneurs et gentilhommes, avec trante carosses, le conduisit à Ouitalle (3), dans une grande salle, autour de laquelle y a des galleries presque semblables à celles de Charanton, où il trouva (sur un lieu élevé de deux dégrés, soubs un dais de drap d'or frisé) Sa Majesté qui avoit à sa droite le prince de Galles, l'archevesque de Cantorbéry (4), le comte de Sufolc (5), grand chambellan, et le comte de Cherosbery (6), celuy qui vint au devant de monseigneur de Bouillon jusqu'à Rochestre (7), dont la femme est dans la tour de Londres pour avoir eu inteligence avec Arbelle (8). On le tient pour le plus riche comte d'Angletere. A sa gauche estoit la Reyne, le duc d'Yorc, la princesse, l'Amiral (9), et le duc de Lemnos, qui sy mist, ayant conduit Monseigneur de Bouillon jusqu'au dégrés où estant arivé leurs Magestés se levèrent : Monseigneur de Bouillon parlla assés longtemps au Roy, que personne n'avoit encore salué. Cependant la Reyne appella Monseigneur vostre fils, luy demenda s'il avoit chaut, pour-ce qu'il y avoit grande presse, luy demenda s'il

France, étant venu prendre congé de lui et lui demander ses ordres, le trouva dans l'exercice de la pique. « Racontez à votre Roi, lui dit-il, dans quelle occupation vous m'avez trouvé. »

(1) Jacques Ier prit le titre de roi de la Grande-Bretagne, lorsqu'il parvint au trône d'Angleterre (1603), après la mort de la grande Elisabeth, car il réunit sons un même pouvoir les royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

(2) Esme Stuart, duc de Lennox.

(3) Whitehall, palais des rois d'Angleterre à Londres.

(4) Georges Abbot, né à Guildford, le 29 octobre 1562, vice-chancelier d'Oxford (1600), évêque de Londres (1609), devint archevêque de Cantorbéry en 1610. C'est lui qui assista Jacques Ier à son lit de mort. Il mourut le 5 août 1633.

(5) Suffolk. (6) Shrewsbury. (7) Rochester, ville du comté de Kent.

(8) Arabella Stuart, fille unique de Charles Stuart, comte de Lennox, cousine germaine de Jacques Ier, était, après celui-ci, la plus proche héritière du trône. Elle s'unit secrètement (février 1609) à William Seymour, ce qui la fit emprisonner à Durham. Elle parvint à s'échapper le 3 juin 1611, mais elle fut reprise dans le détroit de Calais, amenée à Londres et enfermée dans la Tour par ordre du Roi. C'est à cet événement que se rapporte le passage de la lettre de Plessis du Bellay. Arabella mourut dans sa prison le 27 septembre 1615.

(9) Charles Howard, comte de Nottingham, grand amiral d'Angleterre, né en 1536, mort en 1624.

trouvoit le pais beau; elle le caressa, et le baisa quand on se retira; elle ne baise personne à la mode de France. Le X° elle donna audiance à mondit seigneur de Bouillon dans une salle moindre que la précédente. C'est une princesse qui a fort bonne mine et beaucoup de magesté : elle fit encore fort bonne chère à Monseigneur vostre fils, et luy demenda s'il avoit une maistresse en France. Sur ce qu'il luy dist que non, elle luy dist qu'elle luy en vouloit donner une. Le jour précédent qui estoit le IX° mondit Seigneur jouant à la paume s'estoit fait mal à un pied et avoit gardé le lict jusqu'à l'heure qu'il fallut aller chez la Reyne, et eust eu besoin de le garder encore davantage; mais la bonne chère qu'il avoit receue de leurs Magestés à la première audience luy fit surmonter son mal pour se trouver à la seconde, et à la troisiesme, l'XI°, vers les princes et la princesse qui sont tous beaus et bien nais. La princesse sur tous est digne de grandes louanges pour sa pieté, courtoisie, et beauté, et chascun publie bienheureux celuy qui l'espousera; Monseigneur l'électeur palatin y a beaucoup de part : mais pour avoir le tout il estoit du tout nécessaire que Monseigneur de Bouillon se trouvast issy. Le prince de Galles a fort bonne mine, et tient une grande gravité en public; nous ne l'avons encore point veu en privé. Le duc d'Yorc est fort gentil, et en l'opinion d'un chascun pour devoir estre quelque chose de grand; il est beaucoup moings haut que Monseigneur vostre fils; aussy a il moings d'aage. Monseigneur de Bouillon a eu aujourdhuy du Roy une seconde audience en privé, n'ayant avec luy que l'embassadeur ordinnaire; demain y aura festin royal, et bal, où à peine Monseigneur vostre fils pourra dancer pour-ce que son pied luy fait encore un peu de mal. L'embassadeur monsieur de Bisseaus m'a dit qu'on avoit avisé qu'à ce festin le prince de Galles auroit une table à part à laquelle seroit mondit seigneur et qu'il y avoit eu quelque difficulté sur cela. Je luy ay répliqué que ceux qui mengent à la table du Roy peuvent bien menger à celle du Roy d'Angleterre, que Monseigneur de la Trémoille est de

ceux là ; ce qu'il m'a dit estre vray. Je ne menqueray, Madame, de vous mender se qui se passera à ce festin. Monsieur Querre (1), jadis embassadeur résidant à Paris, l'est venu voir. Il n'a encore peu aller voir sa femme ; allant demender l'audience chez la Reyne je la trouvay en la chambre de présence qui tesmoigna un très-grand contentement de savoir de voz nouvelles. Le milord Sidné, autrement viscomte de Lisle, grand chambellan de la Reyne, auquel je demenday l'audiance, s'estant nomé, je pris occasion de luy dire que j'estois à vostre service et que souvant je vous avois ouy parller de luy avec beaucoup d'estime, dont il tesmoigna se sentir très obligé. Jusqu'icy voyla ce qui s'est passé que j'ay pensé aucunement digne de vous estre escrit. Monseigneur vostre fils vous escrit. Je prie Dieu, Madame, vous donner entier accomplissement de voz saints dézirs.

Vostre très humble, très obéissant et très fidelle serviteur,

PLESSIS DU BELLAY.

De Londres, le XIIe may 1612.

En même temps que le maréchal de Bouillon négociait pour la cour de France, il n'oubliait pas ses propres affaires. Il s'occupa de marier son neveu, l'électeur palatin Frédéric V, avec Élisabeth, fille de Jacques Ier. La lettre de Plessis du Bellay mentionne ce fait. Le maréchal arriva à ses fins : il conclut le mariage, qui fut consommé l'année suivante (14 février 1613). On lui sut mauvais gré en France d'avoir encouragé une telle alliance, qui était à l'avantage du parti protestant.

Le duc de Bouillon revint à Paris le 13 juin 1612. Peu après (6 novembre) mourut le prince de Galles que nous avons vu auprès de son père dans la réception officielle faite à l'ambassadeur de France.

Quant au jeune La Trémoille, il épousa, le 19 janvier 1619, sa cousine Marie de La Tour, resserrant ainsi encore davantage les liens de parenté entre les familles de La Trémoille et de Bouillon.

(1) Kerr

LA FAUCONNERIE AU MOYEN AGE

CHARTES DU XIV• ET DU XV• SIÈCLE
L'ART DE LA FAUCONNERIE D'APRÈS UN MANUSCRIT DU XIV• SIÈCLE

La vénerie, et surtout la chasse à l'oiseau, était une des plus nobles jouissances de la vie seigneuriale, et quelques familles princières y déployaient une magnificence que les documents contemporains nous laissent entrevoir. La maison d'Orléans, si prompte à la dépense et si amoureuse d'élégance et de somptuosité, était jalouse de mener, pour la vénerie, un train que plus tard la maison royale fut seule à maintenir. Louis d'Orléans, qui employa si largement les ressources du royaume à embellir des châteaux et des hôtels, à occuper des peintres, des orfévres, des tapissiers, comme en témoignent les comptes qui nous ont été conservés, ne pouvait manquer d'apporter dans sa vénerie son luxe coutumier. Les pièces suivantes nous montrent quelles dépenses pour le soin des faucons avait à régler Godefroy Lefèvre, valet de chambre du duc et en même temps garde des deniers de ses coffres (1).

Perrot de Tretainville, fauconnier de monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de Godefroy Le Fièvre, appotiquaire et varlet de chambre du dit monseigneur le duc, la somme de vint frans d'or que le dit monseigneur le duc lui a

(1) Nous avons sous les yeux une charte de Godefroy Lefèvre, « varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orliens et garde des deniers de ses coffres », où il reçoit, le 16 février 1496 (1497, n. s.), la somme de 800 livres tournois, « la quelle ycelluy seigneur m'a ordonné recevoir par chascun mois et d'iceulz ordonner et faire son plaisir ».

Petrus de t
mon en c
In dr mon
dne hy ado
de hrymolli
quid de re
temp oblig

UNIV. MUNC

lois, de Blois et de Beaumont, A nostre amé et féal conseillier Jehan Le Flament, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et féal trésorier Jehan Poulain vous faites paier, bailler et délivrer des deniers de noz finances, ces lettres veues, senz délay, à Jehan de Lyon, nostre fauconnier, la somme de quarante frans que donnez lui avons et donnons de grace espécial par ces présentes pour et en récompensacion des fraiz et despens qu'il a faiz en l'année derreinement passé pour la mue de noz faucons qui ont esté muez en son hostel. Et par rapportant ces présentes avec recongnoissance sur ce de nostre dit fauconnier les quarante frans dessus diz seront alloez ès comptes de nostredit trésorier et rabatuz de sa recepte par noz amez et féaulx gens commis à l'audicion de noz comptes à Paris senz contredit, non obstant ordenances, mandemens ou défenses quelzconques à ce contraires. Donné à Paris le XXVIIIe jour d'avril l'an de grâce mil CCC IIII[XX] et dix huit.

Par Monseigneur le duc,

BUNO.

Les oiseaux pris au nid et élevés loin de leur mère supportaient difficilement la mue. C'est à la mi-avril (1), vers la fête de saint Georges, qu'on devait nettoyer le faucon, le purger selon des recettes qui faisaient l'objet de traités spéciaux (2), lui enlever ses poux, s'il en avait, et le mettre à la mue sur la pierre ou en liberté.

La mue *sur la pierre* s'accomplissait dans une chambre éloignée de tout bruit, nommée *la mue*, et sur une table où l'oiseau était attaché avec la longe. Le fauconnier devait même s'habituer à dormir dans la mue afin d'être prêt à porter secours à l'oiseau au cas où celui-ci se blesserait en voletant. L'avantage de cette sorte de mue, c'est que les oiseaux viennent au poing; car « il est besoing, se bien sont en müe, les

(1) Nous empruntons tous ces détails à l'*Art de la fauconnerie* du sieur François Sforsin, Vicentin, Bibl. nat., ms. fr. 622, f° 37, v°, et f° 38, r°. Ce traité paraît n'être qu'une amplification de celui de Jean de Francières (ms. du XVe siècle, Bibl. nat., fr. 2004).

(2) Outre la doctrine donnée par les traités généraux de fauconnerie sur la maladie des oiseaux et les remèdes à y apporter, nous citerons un traité spécial en italien, fait au XVe siècle, et intitulé : *Medicini di cavalli e falconi*, lequel faisait partie de la bibliothèque de Diane de Poitiers (Bibl. nat., it. 939).

prendre en main et les porter tous les matins à la frescheur, jusque par tout juillet, ou plus ou moings, selon qu'ils sont impatiens, et les apeler au leurre aulcunes fois encores, se doibvent chevaucher par une ou deux heures, encores à la frescheur ».

Ce soin, nécessaire surtout à l'oiseau qui a déjà volé, ne pouvait avoir lieu lorsque la mue se faisait *en liberté*, c'est-à-dire quand l'oiseau restait libre dans une pièce à part et qu'il ne voulait se laisser prendre ni soigner par le fauconnier.

C'est la mue sur la pierre qu'avait pratiquée Jean de Lyon *en son hostel*. La délicatesse de cette opération explique les frais considérables (environ 3,000 francs de notre monnaie) que Louis d'Orléans dut payer, en 1398, pour la mue de ses faucons.

La quatrième pièce donne le prix de deux faucons héronniers que fait acheter le duc d'Orléans.

Loys, fils de Roy de France, duc d'Orléans, conte de Valois et de Beaumont, à nostre amé et féal conseillier Jehan Le Flament salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que à Phelippot de Haufort, marchant de faucons, vous faites présentement paier, baillier et délivrer senz delay par Jehan Poulain, nostre trésorier général, la somme de cent escuz pour deux faucons heronniers que nous avons [fait] prendre et acheter de lui le pris dessus dit. Et par rapportant ces présentes et quittance sur ce du dit Phelippot, les diz cent escuz seront alloez ès comptes de nostre dit trésorier et rabatuz de sa recepte par noz amez et féaulx commis à l'audicion de noz comptes à Paris, senz aucun contredit, non obstant ordenances, mandemens ou défenses quelzconques à ce contraires. Donné à Paris le XVIIe jour d'aoust l'an de grace mil CCC IIII^{XX} et dix sept.

Par Monseigneur le duc, présent messire Jehan de Roussay.

BUNO.

Les seigneurs terriens qui, même en dehors de la chasse, portaient souvent avec eux l'oiseau sur leur poing ganté, estimaient, surtout dans leurs promenades, le faucon qui savait s'abattre sur le héron que le valet faisait lever du bord d'un étang. Le passage suivant du traité

de Jean de Francières (1) nous montre combien on prisait un bon héronnier.

Le voler pour heron que met Michelin (2).

Aultre nature est de volerie qui se dist pour le heron. Ceste volerie est moult noble entre toutes les aultres voleries qui sont, car le faucon doit estre bien atempré et introduit à sçavoir moult bien monter et qu'il congnoisse bien le vif. Tele nature de faucons heronniers ne doivent pas estre communs ne mis à aultres manières de voleries si non le plus aux hérons. La raison si est que entre toutes les aultres voleries ne se fait tele montée ni si grant effort comme du vol du héron. Et pour ce la raison voult bien que telz faucons ne soient pas mis plus bas ne à moindre effort de volerie que du héron. La raison si est : Tu auras bon faucon héronnier et le volras mettre à aultres voleries communes, et puiz lui feras tantost prendre par ta coulpe une parresse et ung desdaing en tele manière que tost auras mis le faucon ainsi bon héronnier en ung reboutement que jamais ne vouldra voler le héron comme il faisoit au paravant. Et pour ce je diz que telz faucons font bien à entretenir en celle bonté, car il est vol de grant bachelerie et vaillance sur toutes les aultres voleries qui se font de montée. Neentmoins que du sacre poez mettre à toutes manières de voleries plus que aultres faucons, car il est convenial à tout, et se il est fort à faire et de groz entendement, ne t'en donne merveilles, car en fin sera bon si tu y veulx traveiller.

On comprend maintenant pourquoi Louis d'Orléans payait cinquante écus un faucon héronnier. Les autres faucons étaient de moindre valeur : un gerfaut se payait dix livres tournois, un tiercelet gentil ou un autour cent sous tournois, un lanier, un laneret et un tiercelet d'autour seulement cinquante sols tournois (3).

(1) Bibl. nat., ms. fr. 2004, fol. XVIII, v°.

(2) Michelin, fauconnier du roi de Chypre, et l'un des quatre maîtres auxquels Jean de Francières emprunte ses principes.

(3) Sainte-Palaye, Glossaire français, au mot *Faucon*. (Bibl. nat., ms. Moreau 1534.)

Pour terminer sur le héronnier, nous donnons les fac-simile de miniatures représentant un héron surmonté par le faucon. Il était rare

que cette sorte de proie se laissât ainsi surprendre, « car les hérons, lorsqu'ils sont poursuivis, usent de double défension, c'est à savoir par voul de guenchir et par monter, et tuit cil qui se quierent défendre en volant montent par en haut pour ce qu'il ne peussent être surmonté ne vaincu par les oiseaux de proie. »

Une fois surprise, la proie était facile à vaincre, car « li hairon ne se deffendent à piez, mais quan lors qu'il gisent à terre souvin, car adonc il cefforcent de rebouteir arrier tant comme il puent lor nuisemant as piez ja soit ce qu'il puissent faire fesblement ». (Ms. Fr. 12400, fol. 68.)

Nous ajoutons aux documents précédents l'exemple d'un faucon offert en don gracieux, suivant la coutume entre princes, mais, avant de publier cette pièce, qui mentionne un fauconnier du xve siècle, nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos

lecteurs une miniature (1) qui représente les divers costumes portés, à la même époque, par des hommes de la même profession.

En la présence de moy, Jehan Cothereau, secrétaire de monseigneur le duc d'Orliens, de Milan, etc., le faulconier de Laurens de Médicis d'Ast a confessé avoir eu et receu de Jacques Hurault, conseiller, trésorier et receveur général des finances de mondit seigneur, la somme de XXXij sols 1 denier tournois que ledit seigneur luy a données en faveur de ce qu'il a présenté audit seigneur ung faucon que ledit de Médicis luy envoyoit. De la quelle somme de XXXij sols 1 denier tournois ledit faulconier s'est tenu et tient pour paié et en a quicté et quicte le dict trésorier et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis.

Le XVj^me^ jour de janvier l'an mil CCCCIIIj^XX^ et trois.

J. COTEREAU.

Le Médicis mentionné dans cet acte est celui que la postérité a décoré du surnom de *Magnifique*.

Pour étendre l'intérêt des documents précédents, qui ne nous révèlent que certains détails de pratique, il nous avait paru nécessaire de les compléter par l'exposé d'une doctrine d'ensemble. Nous avons été induit à le faire d'autant plus volontiers que nous avons eu la rare fortune de rencontrer une translation en français, encore inédite, du célèbre traité *De arte venandi cum avibus* (2), que l'empereur Frédéric II (3) composa avec tant d'amour et de soins minutieux. L'auteur rapporte lui-même qu'il ne consentit à rédiger son œuvre qu'après de longues années d'études et d'expériences :

Toute voie nous avons proloingnié à mettre et à rédigeir en

(1) Cette miniature est empruntée à un exemplaire du xve siècle du *Roman des déduits*, de Gasse de la Buigne (Bibl. nat., Ms. fr. 1614) ; cf. le *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, par Viollet-le-Duc, t. II, p. 436 et suiv.

(2) C'est à notre collègue et ami, M. Léopold Pannier, que nous devons l'indication de cette œuvre précieuse, conservée dans notre Bibliothèque nationale, et dont M. Michelant prépare une édition.

(3) L'auteur se fait ainsi connaître : « Li autours est hons de grant noblesse, enquisitours et amorres de sapience et appeleiz dignes, augustes, Frederis secons empereres de Rome, de Iherusalem et de Cezille. » (Ms. 12400, f° 3 r°.)

escrit nostre propos à bien pres par XXX ans, car nous ne cuidiens mie dès adonc que nous peussiens soufire supple ne en age ne en science. La cause qui nous retardoit estoit ceste car nous n'aviens onques leu que nuns fust devant nous qui eust traitié ne baillié la matière de cest livre aucunes petites parties estient bien baillies d'aucuns par soul us sanz art. Et pour ce par pluseurs temps et par cure mout diligent, nous enqueimes celles choses qui estient de cest art en nous exercitant par pancée et par euvre en celles meismes. Et pour ce que à la parfin nous fusiens soufisant de mettre en livre quelconque chose nostre espreve et l'experiance des autres avoit apris; lesquels, car il estient esprouvei selon lac prautice de cest art, nous apelames de lointaines terres et meismes grant tens à l'asambler. Et quant ils furent tuit apelei et nous les eumes touz avec nous, nous esleumes les flours et ce qui mieux valoit de celles choses qui quenoissient de cest art et lors diset lors dis et lors fais commandement à mémoire.

L'empereur qui, en administrant l'Allemagne avec tant d'activité et en conduisant de grandes guerres (1), sut trouver le loisir d'étudier la nature des oiseaux de proie et de pratiquer la chasse au vol, ne rédigea son livre que sur la fin de sa carrière, c'est-à-dire vers 1240. Son œuvre, qui fut si hautement estimée des seigneurs de l'Europe, ne nous a toutefois été conservée que par un petit nombre de manuscrits (2), dont un seul, fort incomplet, a été deux fois imprimé (3). Les deux éditions

(1) Frédéric II, né en 1194, succéda à son père, Henri VI, en 1197, et mourut le 13 octobre 1250

(2) Le manuscrit qui a servi aux deux éditions de 1596 et de 1788 ne contient que deux livres : or l'œuvre de Frédéric II comprenait six livres, dont le texte nous a été conservé dans deux manuscrits du xve siècle. L'un d'eux, cité par Brunet à l'article *Fridericus*, est actuellement à la bibliothèque Mazarine; l'autre faisait partie de la belle collection du baron Jérôme Pichon, et il figure, sous le numéro 373, dans le catalogue rédigé par M. Potier, en 1869.

(3) Reliqua librorum de arte venandi cum avibus, cum Manfredi regis additionibus; ex membranis vetustis nunc primum edita. Albertus magnus de falconibus, asturibus et accipitribus (edidit M. Velserus). *Augustæ Vindelicorum, apud Joan. Prætorium*, 1596, pet. in-8°. — Reliqua librorum Friderici II imperatoris de arte venandi cum avibus; cum Manfredi additionibus : accedunt Alberti magni capita de falconibus, etc. Quibus annotationes addidit suas Jo.-Gottl. Schneider ad reliqua librorum Friderici II, et Alberti magni capita commentarii cum auctario emendationum ad Æliani de natura animalium libros: auctor Jo.-Gottl. Schneider. *Lipsiæ*, 1788-89, 2 vol. in-4°.

n'a pas la taille, mais dont il possède les qualités de nature énumérées plus haut. On reconnaît un bon pélerin en ce que les grandes pennes des ailes, les *venniaus* (1), qui recouvrent les petites pennes, dites *coutiaux* (2), sont larges et dures. L'auteur s'étend sur le pennage du pélerin, mais nous dirons seulement que la *cère*, peau du bec, doit être tendre et surtout de couleur verdâtre comme les pieds. Les pélerins bleus ou bruns sont les plus chers.

Le *faucon gentil* n'est qu'une variété du pélerin. Il ne vient pas de contrées lointaines; il a la tête plus ronde et plus petite, les pieds moindres, la couleur moins vive.

Le *lanier* est inférieur au faucon gentil par les qualités de nature. La tête et le cou sont plus gros, le corps est long et charnu; le pied, de couleur bleue, est gras et court. Un des vices principaux du lanier est d'être moins hardi et moins doux après la mue qu'auparavant.

De ces diverses espèces de faucons, les plus belles, les plus fortes et les plus dociles sont celles qui font leur nid vers le pôle arctique, « car bise et froidure ont seignorie an qui fait les cors plus fors ». (fol. 82 r°.)

Les faucons pondent de trois à cinq œufs, dont quelques-uns seule-

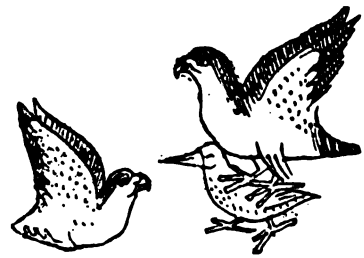

ment réussissent, et la couvée s'opère, croit-on, dans les quarante jours. Les poussins naissent avec de petites plumes que suivent et remplacent bientôt les bourres appelées aussi *dumes* (3) ou *tons*. Vers l'âge de deux mois se forment les pennes, dites *saures*, qui muent une fois le premier an. Tant que les poussins ont le bec trop frêle, la mère leur

(1) *Vannos;* le mot *venneaus,* qui signifie *tuiles,* fait allusion à la forme imbriquée des plumes supérieures.

(2) *Cultellos.*

(3) Le texte latin porte seulement : Secundo innascuntur lanulæ et a quibusdam dicuntur dumæ. »

déchiquette des viandes d'oiseaux ou, à défaut, de quadrupèdes; elle leur en exprime le jus, qu'elle leur donne matin et soir à des heures réglées. Ensuite, à mesure que leur bec se fortifie, elle leur apprend à déplumer une proie morte, puis vivante, et, bientôt, à suivre cette proie, qu'elle ne leur présente qu'à quelque distance du nid. Les parents du poussin le chassent, une fois élevé, de la contrée, qui ne pourrait fournir une pâture assez abondante pour la partager.

C'est le matin que les faucons sortent pour chercher leur pât, et, lorsqu'ils ont fait une chasse suffisante, ils se reposent jusqu'au lendemain.

Les faucons, qui, par la chaleur naturelle de leur corps, peuvent supporter des climats assez froids, descendent cependant chaque année vers des régions plus tempérées pour suivre les oiseaux voyageurs dont ils font leur proie. Les époques de cette migration varient suivant les espèces de faucons, et elles sont importantes à connaître pour pouvoir s'emparer de l'oiseau à son passage. Les faucons gentils, qui partent les premiers, se prennent du milieu de juin jusqu'en septembre; en octobre, on prend plus de pélerins. Quelquefois, l'hiver, on rencontre quelques oiseaux isolés qui n'ont pu suivre la troupe. La prise des faucons avant leur traversée, ou *prise de gain*, est plus fructueuse que la *prise de retour*, laquelle s'effectue au printemps.

On trouve les faucons dans les endroits où ils ont coutume de chercher leur nourriture : les pélerins, qui vivent d'oiseaux aquatiques, auprès des eaux et des rivières; les laniers, qui mangent les souris et les lézards, les gentils, qui chassent les oiseaux champêtres, dans la pleine campagne; les gerfauts, à la fois auprès des rivières et dans les champs.

Plus souvent le faucon était pris jeune au nid; on l'appelait alors *niais*. Quand le nid était sur un arbre, l'homme chargé de s'emparer des poussins les descendait dans un panier (fig. II). Si le nid était au fond d'un rocher, on attachait l'homme avec des cordes et on le faisait glisser jusqu'à l'aire (fig. III).

De même que les oiseaux obtenus par des couvées artificielles sont de petite ou de nulle valeur, de même les poussins sont d'autant plus difficiles à élever qu'ils ont été plus tôt séparés de leur mère, et l'on voit bientôt leurs plumes se corroder et leurs membres devenir cassants. Aussi doit-on s'attacher à donner aux faucons niais des soins analogues à ceux qu'ils recevaient auparavant. Une fois pris, le poussin sera placé dans un lieu, le plus semblable à son nid, abrité contre la chaleur de midi, la pluie et la grêle, mais cependant ouvert par le haut et par trois côtés. Il aura près de lui une terrine élevée d'un demi-pied, large et ronde,

pour qu'il puisse y boire et s'y baigner. La demeure (fig. IV) doit être éloignée des bois, qui faciliteraient la fuite de l'oiseau.

Le choix de la nourriture ne demande pas moins de sollicitude que le choix de l'abri; elle se composera, telle que l'eût choisie la mère elle-même, de chairs d'oiseaux, dont les plus mauvaises sont celles des oiseaux qui vivent de poisson. Faute de chair d'oiseaux, on peut la remplacer par la chair de quadrupèdes sauvages, plutôt que domestiques; les viandes, provenant d'animaux d'âge moyen, seront crues, dépouillées de nerfs, de veines et de tendons, pour faciliter la digestion, fraîches, encore chaudes de la chaleur naturelle, ou au moins réchauffées dans de l'eau douce. On les tranchera sur une table de bois, opération nécessaire pour les poussins, qui ne peuvent les déchirer avec leurs ongles (fig. V). A défaut de viandes, les poussins peuvent être nourris de fromage frais et recuit, non salé, ou bien d'œufs de poule mélangés avec du lait de la manière suivante : après avoir retiré le blanc, on emplit l'œuf de lait, et le mélange se fait cuire dans une *casse* (fig. VI) à petit feu de charbon, de façon qu'il ne soit ni dur ni mou. La nourriture doit être réglée suivant l'âge, l'appétit et le degré de chaleur de l'oiseau : dans les longs jours, elle est administrée deux fois, par petites quantités, avant la chaleur de midi, et le soir quand on a reconnu par la qualité des déjections que la digestion du premier repas est complète.

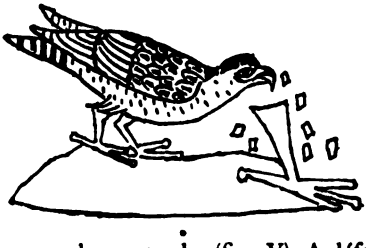

L'oiseau sera laissé libre et pourra voleter tout autour du lieu où il est nourri, sans danger qu'il s'enfuie, car il ne l'essayera pas jusqu'à ce qu'il se sente assez fort et capable de se procurer lui-même sa pâture. Mais dès qu'il sera sur le point de voler il devra être adébonnairi. A cet effet, il sera privé de la liberté, toutes les issues seront fermées, sauf une, à laquelle sera appliquée une porte dite *jajole* (1) qui permettra de s'emparer de l'oiseau plus facilement et sans dommage pour lui. La jajole sera fermée trois soirs consécutifs. C'est de nuit que l'oiseau sera pris, car s'il voyait, au jour, l'homme s'approcher pour le saisir il s'effrayerait et, habitué qu'il est déjà à voleter, il se froisserait les plumes. Le quatrième soir on vient avec un ou deux aides; après avoir constaté,

(1) *Regiola*. Le traducteur du xve siècle emploie le mot *traillette*, petite traille ou grillage.

UNIV. OF MICH.

EMENT DU FAUCON NIAIS (SUITE)

ttachée au jet par le

Fig. XII (ms. f° 108 f°). 1° La camponnelle (V° p. 73); 2° Le faucon sur la pierre avec la camponnelle à chaque pied.

Fig. XIII (ms. f° 109 f°). L'homme tient les doigts disposés de façon à porter l'oiseau (V° p. 74).

à la lanterne, dans quel coin de la demeure est réfugié l'oiseau, on enlève la lumière, pour éviter de l'effaroucher, et on le saisit à deux mains et sous la poitrine en étreignant les ailes; alors on peut le *cilier* (1). Pour cela, il faut l'envelopper dans un drap de lin mouillé, sans empêcher toutefois les mains du porteur de maintenir les ailes et les cuisses. Celui qui cilie passe une aiguille ronde au-dessous de la marge de la paupière inférieure, de dedans en dehors, pour ne pas atteindre la prunelle, et, après avoir fait passer le fil sur la tête du faucon, il perce la paupière supérieure de la même façon. Les deux bouts du fil, ramenés et noués sur la tête, seront coupés près du nœud et cachés sous les plumes, de manière que le faucon ne les casse pas avec ses ongles en se grattant la tête (fig. VII). Ainsi cilié, l'oiseau peut être soumis, sans qu'il s'effraie, aux opérations suivantes. On lui *rebouche* (2) les ongles (fig. VIII), pour qu'il ne blesse pas la main du porteur, sous les coutures du gant, ou qu'il ne nuise pas à un autre faucon en lui disputant la proie ; enfin on le rend captif à l'aide du *jet* (fig. IX), fait de cuir mou et fort, et assez large à l'entour du pied pour ne pas le comprimer et le rendre podagre. A l'extrémité amincie du jet, deux anneaux de métal ou deux mailles de haubert, rivés ensemble et nommés *tournet* (3) (fig. X), servent à réunir au jet la *longe* (fig. XI) sans que l'oiseau puisse s'y entortiller les pieds (4); c'est avec la longe qu'on lie l'oiseau sur le perchoir. Outre ces entraves, on fixe au pied du faucon, un peu au-dessus du jet, un grelot d'airain appelé *camponnelle* (5) ou *nole* (fig. XII). La camponnelle, qui doit être d'une grandeur proportionnée à celle de l'oiseau, a des trous assez étroits pour que celui-ci n'y puisse ficher l'aigu de son bec : par elle on est averti si le faucon se débat, se gratte ou mâche son jet, et on peut alors être toujours à temps pour le secourir ; le grelot sert encore à retrouver plus facilement l'oiseau s'il s'est égaré. Ceux qui attachent la camponnelle aux plumes de la queue rendent celles-ci malades et la queue mal pendante.

Pour porter le faucon niais, la partie supérieure du bras droit doit descendre le long du corps, qu'elle ne touchera pas toutefois, car si elle en

(1) *Ciliare seu bloire.* La traduction emploie indistinctement le substantif *cilie* ou *ciliure* : c'est cette dernière forme qui a prévalu, car Arthelouche (p. 51) dit *chilleure*.

(2) *Amputare et hebetare.* Notre traducteur dit *rebouchier* et *reo'ngnier* (rogner).

(3) *Tornetum.* La traduction, qui porte une première fois le véritable nom *tournet*, ne donne plus par la suite que *touret*. Le traducteur du xve siècle a adopté la bonne forme.

(4) C'est sur le tournet que se gravait le nom du maître de l'oiseau.

(5) *Campanella.*

suivait le mouvement, l'oiseau balancé se débattrait; l'avant-bras sera replié à angle droit; la paume de la main et le pouce seront maintenus dans l'axe du bras, tandis que l'index sera replié perpendiculairement au pouçe et que les trois derniers doigts seront refermés en manière de support. Ainsi, l'oiseau ne se trouve jamais élevé près du visage de l'homme, dont il a peur; il devra avoir la poitrine opposée au vent (fig. XIII). Le lacs du jet, pris entre le pouce et le médius, doit, pour être solidement assuré, passer sous les doigts inférieurs. La longe, presque entièrement enroulée autour du petit doigt, aura son extrémité seule pendante. Le fauconnier saura porter l'oiseau sur l'une et l'autre main, bien qu'en certains pays on n'admette que la main droite (1).

Malgré les soins apportés à son éducation, le faucon niais est toujours de moindre valeur que celui qui a été pris à l'état sauvage; et l'on doit savoir le distinguer de celui-ci. Il a les pieds et la cère plus blancs, les ongles et le bec moins polis, moins luisants et moins aigus; il est plus criard et plus béant, hérisse ses plumes lorsqu'on lui présente le pât, et le défend à coup d'ongles et de bec si on veut le lui retirer. On l'appelle également *grigneus*.

Le faucon pris en dehors du nid et à l'état sauvage est appelé *ramage*. On s'en empare, aux époques fixées plus haut, avec des engins divers : les rets, le lacs, etc., et d'autres que l'auteur n'énumère pas, se contentant de recommander la plus grande délicatesse dans cette prise, car les blessures faites alors guérissent rarement. Quand le ramage est pris, on l'enserre dans un sac de lin appelé *maillolet*, qui maintient les ailes et les pieds, ne laissant passer que la tête et l'extrémité de la queue. Le maillolet est fermé à sa partie supérieure par des lacets qui permettent de le serrer suivant les besoins (fig. XIV). Sous cette entrave, l'oiseau est dans l'impossibilité de se blesser et peut être aisément transporté à sa demeure, à la condition toutefois de ne pas être laissé trop longtemps dans le maillolet, qui comprime les organes digestifs. Cependant, avant de l'en délivrer, il faut le cilier (fig. XV), car cette opération est plus difficile que pour le niais; une fois cilié, on lui rogne les ongles et on lui met le jet. Pour le porter, on maintient la poitrine avec la main demeurée libre (fig. XVI); la main qui porte ne doit jamais trem-

(1) En effet, Guillaume Tardif dit à la page 48 de son traité :

« Le porter d'oiseau sur le poing dextre est meilleur et plus seur pour l'oiseau que sur le senestre, parce qu'il est plus agilement jecté pour voller partant de la main dextre et en est plus léger et soubdain, et en montant et descendant du cheval, l'oiseau est plus seurement sur la dextre que sur la senestre, et le mue souvent en diverses mains, afin qu'il s'asseure. »

(Ms. 12400, f°s 112 v° à 170 à 83).

Fig. XIV (ms. f° 104 v°). Le ramage une fois pris, est enfermé dans le maillolet (V° p. 74).

Fig. XV (ms. f° 113 r°). perche élevée au-maillolet, est soumis à ux d'un homme (V° p. 74).

UNIV. OF MICH.

bler, car l'oiseau se débattrait et se blesserait les cuisses et les reins.

Le port de l'oiseau était très-difficile, et peu de fauconniers avaient les qualités nécessaires à cet exercice. On ne peut être un bon fauconnier que par une pratique de toute la vie, mais il faut aussi certaines conditions de nature : être de moyenne stature et de moyenne complexion, avoir bonne vue, bonne oreille, être hardi, pas trop jeune, et cependant alerte et léger en ses mouvements. La paresse et l'ivresse sont les plus grands obstacles pour devenir habile en l'art de la fauconnerie. La main qui doit porter l'oiseau est protégée par un gant de gros cuir, assez long pour couvrir jusqu'au coude et assez large pour être mis et retiré rapidement (fig. XVII). Le fauconnier suspend à son côté un sac qui, contenant les chairs pour la pâture de l'oiseau, s'appelle *charnière*. Les autres parties du costume du fauconnier qui ne sont pas énumérées par l'auteur se trouvent réunies dans la miniature n° XVIII.

Il faut être expert pour *adébonnairir* (1) le faucon, c'est-à-dire pour le rendre maniable. Avant de le soumettre aux opérations nécessaires, on doit s'assurer qu'il est sain, ce qu'on reconnaît à ce qu'il a les grandes pennes lisses, les basses plumes (ou *barbe)* dressées, à ce qu'il n'agite pas les paupières, qu'il pousse ses cris bien clairs, jette largement, se baigne de bon gré et joyeusement, dort sur un pied, la tête entre les épaules, et respire souvent sans agiter la queue.

Le ramage s'adébonnairit avec ou sans l'aide du *chapel (2)*. La première manière, qui est la plus ancienne, est plus longue et fatigue davantage le patient. On le pose d'abord tout un jour et toute une nuit sur la main doucement, en le faisant changer de porteurs. Pendant ce temps, il est privé de la nourriture, qu'il recevra après sans dégoût. Quand l'oiseau est suffisamment affamé, le fauconnier le porte dans une maison obscure, car la ténuité des paupières laisse passer la lumière malgré la ciliure, et solitaire, car tout bruit serait un sujet d'effroi ; puis il lui présente une cuisse de geline, la meilleure de toutes les nourritures. L'oiseau sera habitué à *bêcher* (3), chaque matin, ce pât, qui lui est présenté d'abord avec la main et qui ensuite lui est abandonné en partie ; l'homme en retient toujours quelques quantités pour revenir plusieurs

(1) *Mansuefacere*. Dans la traduction du xve siècle on ne trouve que le terme consacré dès lors *affaiter*.

(2) *Li chapiaus* de notre traducteur ne se trouve plus qu'au cas oblique, *le chapel*, dans la traduction du xve siècle ; il est devenu *le chapelet*, dans Arthelouche, et plus tard *le chaperon*.

(3) L'abèchement *(abbecatio)* marque l'action de manger le pât : le mâchillement *(mordicatio)* désigne simplement le fait de picoter le tiroir.

fois pendant le jour les faire *mâchiller* à l'oiseau, qu'il s'attachera ainsi davantage.

Une cuisse de geline suffit pour un faucon moyen, car il faut, dans le commencement, lui imposer un jeûne qui lui fera désirer la nourriture. Il est cependant important de ne pas le laisser arriver à une trop grande maigreur : sa faiblesse serait alors sans remède. Le signe que l'oiseau s'affaiblit, c'est que la partie charnue de la poitrine s'amollit et que les plumes se décolorent.

Quand l'oiseau mange ou mâchille, il faut le toucher doucement, mais surtout pas avec des mains humides, qui défloreraient les plumes. La nuit, on le promènera dans la maison et, s'il se peut, on le fera dormir sur la main, car, avant tout, il convient qu'il aime la main de l'homme.

Pour reposer l'oiseau, le fauconnier le met sur la perche ou sur le sédile. La perche est en bois, haute ou basse : la perche haute est élevée au-dessus de terre au niveau des yeux d'un homme (fig. XIX), pour que celui-ci, sans être vis-à-vis du faucon, puisse cependant voir les déjections, les purgements de la plumée et surveiller le jet. Elle est de longueur à supporter plusieurs faucons espacés suffisamment pour ne pas se nuire entre eux. Il ne faut pas deux perches dans la même chambre, car l'oiseau serait tenté de voltiger de l'une à l'autre. La perche ne sera pas fixée aux parois, mais pourra être transportée en des endroits plus ou moins clairs, selon que l'oiseau se montrera plus ou moins docile. La perche haute est large d'un pied; le faucon y gîte à l'aise et s'y débat sans danger. La perche basse peut être moins large, car le faucon n'y est pas lié court et peut descendre à terre.

Le *sédile* préférable est un cône de bois supporté par une tige dont l'extrémité, armée d'un fer aigu, se fiche aisément en terre. On a coulé à la tige un anneau de bois ou de fer qui retient la longe et qui, tournant avec elle, l'empêche de s'entortiller autour de la tige (fig. XX). Le sédile carré en pierre, auprès duquel se fichait une cheville de bois qui retenait l'anneau, se transportait malaisément et ses angles blessaient maintes fois les plumes de l'oiseau. Il ne faut pas omettre d'étendre, sous la perche basse ou sous le sédile, de la paille ou du sable, afin qu'en descendant l'oiseau ne se blesse pas la plante des pieds, qu'il a délicate.

Pour poser l'oiseau, le fauconnier l'élevait insensiblement à reculons jusqu'à la tablette supérieure, où, la main appuyée et en lâchant le jet, il sollicitait l'oiseau à descendre spontanément (fig. XXI et XXII). La

UNIV. OF MICH.

Fig. X secouru dans ses débats par l'homme qui le détache du siége, le prend sur la main, sibl offre le tiroir et au besoin le baigne (V^r p. 77).
l'ho
tion

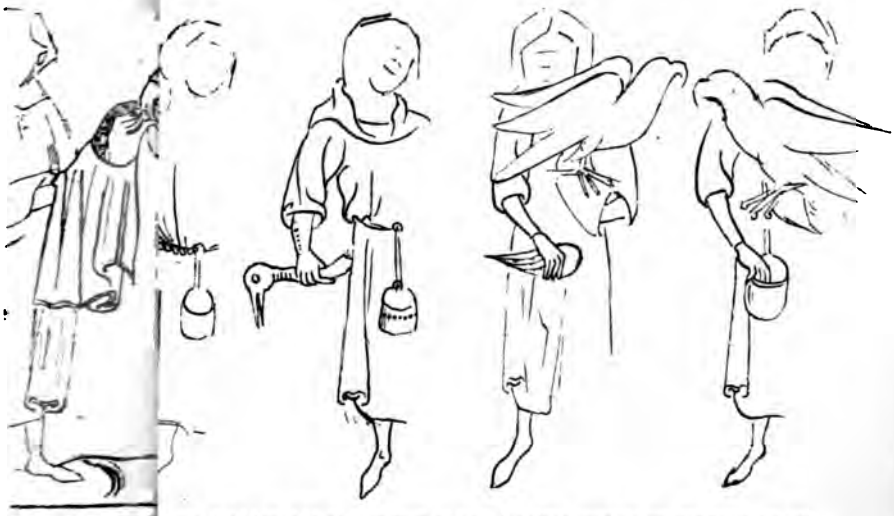

Fig. XXV (ms. f (ms. f° 135 v°, 137 v°, 140 v° et 143 v°). Le tiroir consiste en une patte, un cou décihe ; 2° il est to de volatile domestique. Il est toujours à la portée de l'homme, qui le place dans ière suspendue à sa ceinture (V^r p. 78).

miniature XXIII explique suffisamment de quelle façon le fauconnier se prend à lier la bête sur le perchoir.

Le faucon mis sur le perchoir s'y agite, soit lorsqu'il se *débat*, c'est-à-dire qu'il cherche à s'enfuir, soit lorsqu'il est simplement en *mal repos;* dans ce dernier cas, il mord ses entraves et comprime ainsi ses pieds ou se blesse de l'aigu de son bec; on lui garnit alors le bec d'une *escrache* de bois dur ou d'une pierre, qui lui cause du dégoût lorsqu'il mésuse de son bec. Quelquefois les faucons encore ciliés se grattent les paupières endolories et se les déchirent; on leur lie alors l'un à l'autre les pouces des pieds. Souvent aussi le faucon bat des ailes : on le prend et, s'il est trop excité, on lui présente un tiroir de chair et, au besoin, on l'arrose d'eau froide ou on le baigne (fig. XXIV).

Il ne suffisait pas, pour habituer l'oiseau à bien prendre le pât, de le maintenir dans une chambre obscure. Il fallait en même temps lui toucher les oreilles pour éveiller le jeu de cet organe. On le transportait alors dans une pièce ouverte et pleine d'un bruit de voix.

Ces épreuves surmontées, l'oiseau pouvait être décilié.

L'oiseau ne doit être décilié qu'insensiblement, car un passage trop prompt à la lumière lui rendrait effrayants tous les objets extérieurs et augmenterait sa sauvagerie naturelle. Pour décilier l'oiseau, un aide lui maintient les ailes et les pieds, tandis que le fauconnier se rend compte, par un examen attentif, si le trou des paupières n'est pas corrodé et supportera, sans se rompre, les opérations subséquentes. Si la corrosion est trop avancée, on décilie totalement, en tranchant les fils : dans le cas contraire, on relâche les fils juste assez pour laisser seulement les paupières s'entr'ouvrir (fig. XXV). C'est de nuit ou dans une maison obscure que la ciliure sera relâchée. Le fauconnier seul demeurera avec l'oiseau, l'accoutumera avec une lumière douce à la vue de l'homme, et, en même temps, aux sons de la parole; il le promènera dans la maison et, peu à peu, le transportera dans une chambre claire et bruyante; puis il le portera, d'abord à pied, ensuite à cheval. La sortie aura lieu avant le jour et elle sera de plus en plus longue. L'oiseau, en rentrant, sera placé sur la haute perche et, pendant qu'on l'y liera, il recevra le tiroir (fig. XXVI).

Quand le faucon paraît accoutumé à la demi-clarté, on le décilie tout à fait. L'opération s'accomplit pendant la nuit et à l'aide d'une lumière; l'oiseau est tenu à deux mains, le fil est tranché et, les paupières une fois délivrées, on fait disparaître vivement la lanterne; puis, dans l'obscurité, on prend l'oiseau sur la main, on émet les sons qu'il

connaît, on lui présente le pât, et, s'il le prend bien, on apporte une lumière douce qui, augmentée peu à peu, permettra au faucon de se rendre compte, sans s'effrayer, des objets de la maison. Cette nuit-là le fauconnier doit être plus que jamais attentif, soumettant l'oiseau aux exercices ordinaires, le faisant passer de la main à la perche et lui présentant, au moindre effroi, le tiroir. Il le laisse aussi seul sur le perchoir vers la fin de la nuit, mais qu'il ait soin, avant le jour, de venir le reprendre, en lui présentant le tiroir, qui est le meilleur aide pour adébonnairir sans chapel le faucon, « comme nulle chose ne soit » dit notre auteur, « qui puisse être moienne qui face le faucon tant ameir le fauconnier comme li tireours. » (Fol. 137 v°.)

Il y a deux sortes de *tiroirs* (1) : l'un, de chair bien fraîche, n'est autre qu'une patte, une aile ou un cou de geline ou d'autre volatile convenable (fig. XXVII) ; l'autre se compose d'un os ou de muscles garnis de plumes et de pennes et sert seulement à distraire l'oiseau ou à le purger des humeurs malfaisantes (2).

Le fauconnier doit toujours avoir dans sa main ou dans sa charnière le tiroir : il ne le montrera qu'après avoir adressé l'appel coutumier, et surtout, en le donnant, il détournera les yeux, le mettra aux pieds de l'oiseau et attendra que celui-ci y bêche, pour l'examiner, s'il a besoin de s'assurer de son état. Ce n'est que dans les cas urgents qu'il usera du tiroir, ne l'abandonnant pas entièrement, pour se ménager plus souvent les ressources de cet expédient. Plus tard, il le présentera d'en haut, pour habituer le faucon à la face humaine.

Après cette éducation intérieure, le fauconnier se préparera à sortir l'oiseau et il le laissera quelque temps sans nourriture, pour le forcer à accepter plus volontiers le pât au dehors, mais il règlera le jeûne selon l'étrangeté, la convoitise ou la maigreur du patient. Plus celui-ci sera *étrange*, c'est-à-dire plus il sera sauvage et plus il refusera la nourriture, plus on la lui détiendra. Plus il sera maigre et vorace, moins on lui en retranchera. Alors on le portera à l'air franc, soit à pied, soit à cheval. Pour la sortie, le meilleur moment est le matin, par une pluie fine, car alors l'oiseau distingue moins nettement les objets qui l'effrayent, et ses plumes, un peu humides, se prêtent moins aux débats : d'ailleurs, le faucon mouillé est toujours paresseux. En quittant la maison, le fauconnier doit, pour empêcher l'oiseau de

(1) *Tiratorium.*
(2) C'est le *leurre*.

se débattre et de se blesser ainsi aux jantes de la porte, lui donner le tiroir à mordre et passer d'abord la partie du corps qu'il a libre et la tête, pour voir s'il n'y a rien qui effraye le faucon (fig. XXVIII). Une fois dehors, il reprend le tiroir. Puis, il se place de manière à empêcher que l'oiseau, ayant le vent dans le dos, se débatte. Chaque jour, il choisira des endroits de plus en plus fréquentés, et il aura soin, après avoir rentré l'oiseau à la maison, de lui reproduire les bruits qu'il aura entendus pendant la promenade.

C'est pendant les sorties que les débats du faucon décilié sont périlleux : ils se produisent de diverses façons. L'oiseau se débat vers la visage de son porteur, comme pour s'envoler par-dessus son épaule (fig. XXIX) ; mais il risque peu de se blesser, car il retombe de son propre poids sur la main. Il se débat vers l'épaule du porteur, mais, comme il baisse alors légèrement la queue, il la froisse en retombant. Enfin, il se débat hors la main du porteur en s'élevant, et il ne peut être sans grands détours rassis, ou en s'abaissant, et alors, entraîné par son poids, il reste pendant et se blesse toujours (fig. XXX). Aussi importe-t-il de régler ces débats, qu'on ne peut empêcher, et d'habituer l'oiseau à les effectuer de la façon la moins dangereuse, c'est-à-dire vers le visage de l'homme. On y arrive en lui montrant d'en haut le tiroir (fig. XXXI), ou bien encore, l'homme l'oblige à passer par-dessus sa tête pour sauter sur le perchoir (fig. XXXII). En le promenant dans la maison, le fauconnier s'arrêtera, tournant le dos aux fenêtres et aux issues, vers lesquelles l'oiseau s'envolera. Quand l'oiseau est sur la perche, il faut le placer près d'une fenêtre élevée, pour l'induire à se débattre en haut. Enfin si, pendant la promenade, il se débat le long du bras, le porteur, pour le ramener à la face, reploiera son coude (fig. XXXIII).

L'oiseau se débat, soit lorsque le porteur le regarde, veut le toucher ou simplement fait des mouvements pour se lever, s'asseoir, presser le pas, frapper du pied, tousser ou éternuer. On voit alors le faucon ouvrir le bec, tirer la langue en soufflant, pousser même des cris de peur, hérisser ses plumes, ouvrir les ailes et la queue, en fixant au visage le porteur. Celui-ci doit aussitôt détourner la face, faire l'appel au pât et, au besoin, présenter le tiroir; il a soin, par la suite, de multiplier les *abêchements* pour se faire aimer de l'oiseau, d'éviter de le fixer et, s'il a besoin de le voir, de ne le regarder que les yeux baissés (fig. XXXIV).

Que le fauconnier mette et ôte alternativement son *galeron* ou chapeau de feutre (fig. XXXV).

Veut-il toucher l'oiseau fraîchement décilié pour asseoir sur la main les plumes, les pennes ou les pieds, il ne l'essayera qu'après avoir fait l'appel au pât et donné le tiroir. S'il a la main étendue et que l'oiseau s'en aperçoive, il ne la retirera pas brusquement et la laissera sans bouger jusqu'à ce que celui-ci regarde d'un autre côté. Il ménagera tous ses mouvements; s'il va éternuer ou tousser, non-seulement il donnera le tiroir, mais il se détournera et se retiendra pour se satisfaire « tant comme il pourra soueifment » (fig. XXXVI). Si le faucon se détourne de la main, il ne le ramènera pas en le touchant, mais en se tournant lui-même, de manière que l'oiseau se retrouve dans une bonne position.

Lorsque le faucon est effrayé par des choses extérieures, comme un animal, on le voit tourner vivement la tête, faire sortir ses yeux, étendre son cou, retirer à lui ses plumes, dresser ses pieds et se débattre. L'homme se mettra alors entre lui et la cause de sa peur et, au besoin, lui donnera le tiroir.

Ce qu'il importe, c'est de ménager le faucon de façon à ne pas être réduit à le cilier de nouveau, ce qui le rendrait vicieux. Il faut surtout se perfectionner à bien le porter pour éviter une des causes principales de ses débats.

Rentré à la maison, l'oiseau ne sera pas plus docile sur le perchoir qu'il ne l'était sur la main. En se débattant sur la perche, il risque de s'y briser les plumes et de s'y frapper dangereusement la poitrine. Le secours doit alors être rapide. L'homme apportera un tiroir savoureux, fera un appel plus doux, prendra l'oiseau sur la main, ne le replacera sur la perche qu'à reculons, sans le regarder, et liera la longe très-court. Il ne s'éloignera guère.

Que le fauconnier examine avec soin pourquoi l'oiseau se débat : si celui-ci a faim, on le voit ouvrir doucement les yeux, bêcher le jet et la camponnelle et battre faiblement des ailes; s'il veut sortir, il regarde avec inquiétude l'issue ouverte et bat vivement des ailes. L'homme, alors, se mettra entre lui et l'issue, et, s'il ne le voit pas se calmer, il pensera qu'il veut voler, parce qu'il a eu trop de repos. Il le prendra et essayera de le remettre sur la perche jusqu'à l'heure ordinaire de la sortie. Mais s'il ne réussit pas encore, le fauconnier ne donnera pas le tiroir à l'oiseau, qui deviendrait trop gras et se débattrait chaque fois qu'il voudrait obtenir des mâchillements. Il lui présentera seulement le tiroir d'os et de plumes, et, s'il ne le satisfait pas, il l'arrosera d'eau froide de la manière suivante. Il lui lavera trois ou quatre fois la bouche pour en enlever les viscosités salivaires qui, sans cette précaution, sorti-

SUITE

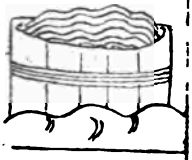

Fig. XXXVIII et X

le faucon placé su

leter au-delà (V

ig. XLI (ms. f° 160 r°). Pour sortir du bain le ramage qui n'est pas encore décilié, l'homme tire à lui doucement la longe et le jet, et, saisissant l'entrave près des pieds, conduit ainsi l'oiseau sur la main (V' p. 82).

raient lors de l'arrosement et rendraient les plumes molles et gluantes. Puis le fauconnier prendra dans sa bouche de l'eau froide et la soufflera doucement sur le dos et sur la poitrine de l'oiseau, auquel il fera lever les ailes pour pouvoir arroser également les côtés, jusqu'à ce que les plumes et les pennes soient moites (fig. XXXVII). On renouvellera deux ou trois fois, s'il le faut, l'arrosement, qui aura toujours lieu dans une pièce obscure. On reconnaîtra que le faucon se sent assez mouillé pour ne plus compter sur ses ailes, lorsqu'il les secouera souvent ainsi que sa queue.

Si l'arrosement réprime les débats de l'oiseau et le rafraîchit lorsqu'il est échauffé, le bain a des effets encore plus salutaires (fig. XXXVIII). D'ailleurs le faucon, qui, à l'état sauvage, se baigne fréquemment, ne pourrait, sans danger de maladie, être privé de cette hygiène. Aussi doit-on lui ménager une *tine* de bois ou de terre, ronde, de deux pieds de diamètre, haute proportionnellement à la grandeur même de l'oiseau, et qui sera remplie d'eau froide, claire et douce, n'ayant pas de propriété mauvaise. Que la tine n'ait pas de fissure, car l'eau, en s'écoulant, nuirait aux plumes de l'oiseau ; qu'elle soit placée, l'hiver, dans la maison, et, l'été, dans un champ ou dans un jardin, mais qu'elle soit hors la portée de toute bête pouvant effrayer l'oiseau. Le bain sera pris, pendant les chaleurs, avant midi, et, pendant les froids, lorsque le soleil sera déjà haut. Le faucon se baignera après le pât, qui toutefois lui aura été donné en moindre quantité. Si l'oiseau est maigre, il recevra, le soir, un second pât, car le bain aura hâté la digestion du premier. Le bain ne sera administré que tous les deux jours, et, s'il est surtout utile pour adébonnairir le faucon déjà décilié, il pourra cependant être appliqué auparavant, pour qu'il soit moins effrayant à l'oiseau.

Pour baigner le faucon sauvage, il faut d'abord placer près de la tine soit le sédile, soit la pierre, avec un *passel* où l'on boute la longe, mesurée de sorte que ce faucon entre dans le bain sans pouvoir voleter au delà (fig. XXXIX); que le fauconnier ne reste pas près de l'oiseau, mais que cependant il ne s'éloigne pas trop, et qu'il revienne après le bain. Alors, qu'il ait soin de ne pas regarder l'oiseau; qu'il l'attire sur la main par l'appel au pât ou par le tiroir, puis qu'il le tienne exposé au soleil jusqu'à ce qu'il le voie *paroindre*, et, s'il ne réussit pas, qu'il le fasse paroindre à l'ombre. Le faucon paroint quand il prend avec son bec la graisse qu'il a sous la queue et s'en enduit les pennes et les plumes. Il faut agir autrement avec l'oiseau qui est encore cilié ou seulement à demi décilié. Pour l'attirer au bain qu'il ne peut voir, l'homme l'approche tout près de l'eau, agite celle-ci avec une baguette et attend

reumat, et non pas de ce seulement vient reumes au faucon mais plusours maladies autres dou chief; lesquelz maladies n'avindrent pas si souvant au faucon après ce que nous eumes fait percier le chapel par dessus et onques puis nullec si soudaine mutacion n'avint au faucon de chalour en froidour ou de froidour en chalour, le chapel mis ou osteir (1).

Le chapel qui se prolonge en pointe sur le *haterel* (la nuque) reçoit une courroie étroite de cuir tanné et mou, assez longue pour descendre entre les deux ailes jusqu'au bout des pennes de la queue (fig. XLIV).

Lorsque le faucon ramage vient d'être pris il faut, avant de le coiffer du chapel, lui reboucher les ongles, lui mettre les jets, la camponnelle, et le cilier. Cette dernière opération reste nécessaire pour permettre de sortir et de remettre à volonté le chapel. Quelques maîtres prétendent qu'on doit soumettre au chapel l'oiseau à peine débarrassé du maillolet, car alors, fort effrayé, il le subit avec moins de résistance. D'autres affirment qu'il ne faut user du chapel que lorsque l'oiseau est déjà habitué à être touché au cou et à la poitrine, vu qu'auparavant, étrange et répugnant de l'homme, il se défend et risque de se blesser. L'auteur, plus sage, considère que les faucons, tels que le sacre et le lanier, qui, même après la ciliure, ne sont pas effrayés et se débattent de toutes façons, doivent recevoir immédiatement le chapel ; mais qu'au contraire pour le faucon, rendu peureux par la ciliure, il faut ajourner la mise du chapel. On voit que l'oiseau a peur quand il retire ses ailes à son dos, ne bouge ni du bec ni du souffle, ne remue pas la tête et n'horripile pas les plumes sous l'attouchement.

Quand viendra le moment de mettre le chapel, le fauconnier portera dans une maison obscure l'oiseau qui, même étant cilié, percevrait la lumière et serait rebelle à l'opération. Il tiendra les jets plus étroits et plus courts pour mieux affermir l'oiseau sur la main ; il prendra le chapel de façon à avoir le médius et l'index sur la partie supérieure convexe, et le pouce un peu au-dessus de l'ouverture par où doit passer le bec (fig. XLV), il gardera la courroie entre les deux premiers doigts et les deux derniers (fig. XLVI); puis devant la main il présentera à la face du faucon le trou où doit entrer la tête, en même temps qu'avec les deux doigts inférieurs il retiendra l'oiseau pour l'empêcher de se rejeter en arrière. Il aura soin surtout de rendre aussi douce que possible

(1) Fol. 173.

l'imposition du chapel; car le faucon qui aurait été irrité contre le chapel s'effrayerait, une fois décilié, à sa seule vue. Dans ce dernier cas le seul remède est de faire l'imposition en conduisant le chapel par derrière le dos (fig. XLVII).

Le chapel mis, le fauconnier fera descendre la courroie doucement le long du dos, la fera passer entre l'aile supérieure et la queue et la recevra entre le médius et l'annulaire, afin de la mieux contenir lorsqu'il s'avisera que l'oiseau va secouer le chapel. Au contraire il la tiendra lâche à l'oiseau tranquille, qui, s'il se sentait tiré, essayerait d'attaquer du bec la courroie et risquerait de s'endommager les plumes du dos.

Mais il ne négligera pas, tant que l'oiseau sera rebelle, de maintenir l'extrémité de la courroie, de peur, si le chapel tombait, de causer en le ramassant des débats dangereux. Par contre, s'il voit le faucon supporter débonnairement d'être coiffé, il laissera libre la courroie, qui ne perdra pas cependant toute utilité, car elle servira encore à attacher le chapel à la perche (fig. XLVIII). Les faucons qui sous la mise du chapel horripilent les plumes et ouvrent le bec seront touchés doucement sur le cou et sur la poitrine avec la main, des pennes ou une baguette. Ils seront maniés plus souvent si, après l'imposition du chapel, il secouent la tête, soufflent, se hérissent, se jettent sur la main et l'étreignent de leurs ongles, mordent les jets et le gant, cherchent à saisir le chapel avec les pieds. Le fauconnier alors maintiendra plus fortement la courroie, serrera plus étroitement les jets, assurera avec les doigts le chapel sur le front. Il laissera aux oiseaux qui s'effrayent ainsi le chapel, jusqu'à ce qu'ils montrent qu'ils veulent bien le garder, c'est-à-dire lorsqu'ils se secouent, se font la plumée, se paroignent, étreignent moins fort la main du porteur et dorment. Après qu'on se sera assuré, en les veillant longtemps et les tenant sur la main, qu'ils supporteront bien désormais le chapel, on le leur ôtera doucement. Et à l'avenir on les laissera décoiffés chaque fois qu'on leur présentera le pât, qu'on leur offrira le tiroir à mordre ou à bêcher, et de temps en temps aussi lorsqu'on les mettra sur la perche pour qu'ils y trouvent un meilleur repos.

Il importe de ne pas relâcher la ciliure avant que l'oiseau soit accoutumé à recevoir et à garder le chapel, mais il faudrait la renouveler si celui-ci se refusait de nouveau à la coiffure. Qu'on n'applique jamais un chapel mal formé qui opprime ou les yeux ou le bec. On reconnaîtra le premier défaut à ce que l'oiseau se frottera le front aux épaules et que les pleurs des yeux mouilleront l'intérieur du chapel; le second défaut sera manifeste quand l'oiseau ouvrira le bec, secouera la tête,

comme s'il voulait vomir les chairs, lorsque le bec rouge et enflé à sa partie supérieure sera déplumé en dessous. Quelquefois encore le chapel opprime le cou, qui se gonfle et dont les plumes se hérissent. Que l'oiseau ne soit pas changé souvent de chapel, qu'il ne soit pas confié à un fauconnier mal appris en l'usage du chapel. On saura qu'un oiseau a été gâté par des mains inexpérimentées lorsqu'on le verra se débattre devant le chapel et s'effrayer dessous. Pour le corriger on le soumettra à une nouvelle ciliure et on le traitera doucement jusqu'à ce qu'il ait pris la coutume d'une meilleure forme de chapel.

Les sorties auront lieu comme pour l'adébonnairissement simple ; toutefois, le chapel rendant l'oiseau plus étrange, on donnera plus souvent du tiroir. L'été, c'est la nuit qu'on choisira pour sortir le faucon dont la tête s'échaufferait trop sous la coiffure; mais si l'on est contraint de le sortir de jour, on l'arrosera souvent, on le baignera et on lui donnera la viande mouillée à l'eau froide.

Le chapel a enfin cet avantage, c'est que le fauconnier pourra porter deux oiseaux sur la même main (fig. XLIX) et donner le tiroir à l'un sans que l'autre s'en inquiète et s'en trouble.

On le voit, l'art de la fauconnerie (1) voulait des hommes particuliè-

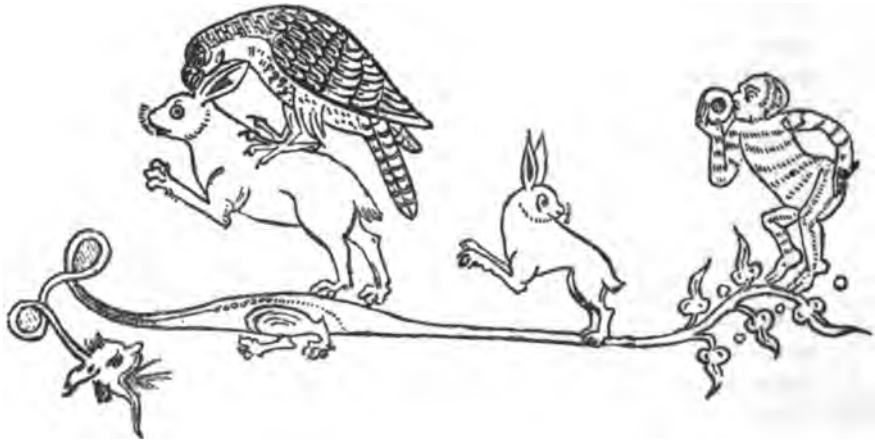

(1) Cf., pour l'ensemble de la doctrine, les traités de Francières, de Tardif et d'Arthelouche réunis en un volume sous le titre suivant :

« La fauconnerie de F. Jan des Franchieres, grand prieur d'Aquitaine : recueillie des livres de M. Martino, Malopin, Michelin et Amé Calsian. Avec une autre fauconnerie de Guillaume Tardif du Puy en Vellay. Plus, la Vollerie de messire Artelouche d'Alagona, seigneur de Masveques. D'avantage, un recueil de tous les oiseaux de proye, servans à la Fauconnerie et Vollerie. A Poitiers, par Enguilbert de Marnef, et les Bouchetz, frères, 1567, in-4. »

Voir aussi l'article de l'*Encyclopédie* rédigé par M. Le Roy, lieutenant des chasses du parc

rement doués et les prenait tout entiers. Celui qui s'y donnait y perdait jusqu'au loisir du dormir et du manger, et l'empereur Frédéric exige un pareil zèle de son fauconnier exemplaire :

Derechief il ne doit pas estre soumillous ne de grief somme, car plusours choses sont requises à nécessaires à qu'il entroit tart on lit, c'est à savoir en requérant de nuit plusours fois son oisel et en levant devant jour ; et la legiertez dou somme li est nécessaire en noiant la componnelle de l'oisel et le mouvement de ses eiles et son mal repous. Il ne doit pas estre glous ne trop abandonnez à servir la goule soit en sa maison ou soit as chans, et se il pert son oisel il ne doit pas estre contrains par sa gloutenie de repairier plus tost à l'osteil, se il est en l'ostel il ne doit pas oblier son oisel en trop entandant à sa gloutenie. Ne soit pas yvrais, car yvresse est une forcenerie par laqueille il dégateroit trop légierement son oisel ja, soit se qu'ille cuidast bien gouverneir et traitier. De foul ne d'ivre ne doit on faire garde d'oisel, car il cuident tout bien faire et ne se font niant bien. Ne soit pas felons ne legiers à soi courecier. . . . . Ne soit pas pereseus ne négligens car cist ars est de plusours labours et de grant estude. . . . . La quelz chose montrera que tout vient de l'amour qu'il a en l'art (ms. fr. 12400, f° 115 v° et 116 r°).

Il est vrai que Frédéric II dépeint ici le fauconnier tel qu'il doit être, et le soin même que prend l'auteur d'énumérer les cas où son homme ne doit point faillir nous avertit que dans le train ordinaire des choses nne telle perfection ne se trouvait guère.

L'empereur Frédéric avait écrit en six livres son Art de la chasse à l'oiseau. Les deux premiers seuls ont été publiés : ce sont les seuls aussi qui aient été traduits. On comprend que les quatre derniers aient été négligés : ils traitent des maladies particulières aux faucons et des remèdes à y apporter. Or cette partie de la doctrine faisait l'objet de trai-

de Versailles ; le chapitre consacré par Buffon aux diverses espèce de faucons ; le *Parfait Fauconnier*, publié par la Société des Bibliophiles ; les *Chasses de François Ier*, par le comte Hector de La Ferrière, Paris, 1869, in-8°.

tés spéciaux, déjà répandus au XIVe siècle. C'était d'ailleurs le sujet qui devait flatter le moins les princes amoureux de la chasse de noble vol, pour lesquels étaient faites ces traductions.

Le moine qui translata en français au commencement du XIVe siècle les deux premiers livres du *De arte venandi cum avibus* s'exprime ainsi dans son proême :

Ceste œvre haute et grief à expozeir ai je envaie se sachent tuit et entreprise à tançlater de latin en françois à la requeste et à la péticion de très-noble baron mon douz signor Jehan, chevalier descendu de très noble lignie, nei de sainte racine, signor de Dampierre et St Disier, et à la révérence de ma douce dame Ysabel, dame de ces meismes leus, descendue de très haute sainte lignie de roys, et à l'onor de très noble damoisel Guillaume lor fil, et à la grace de très noble damoiselle Jehanne de Woingnonri, ma dame jone (1).

Le seigneur de Saint-Dizier, auquel s'adresse ce proême, était le fils de Jean de Dampierre et de Laure de Lorraine (2), et par conséquent petit-fils de Marguerite, comtesse de Flandre, dite *la Noire* ou *de Constantinople*. Il avait le même prénom que son père, et sa femme, Isabeau de Brienne-Eu (3) était de sainte lignée de rois, puisqu'elle descendait de Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople. Il eut

(1) Fol. 1 v°.

(2) Guillaume de Dampierre et Marguerite de Flandre eurent trois fils : Guillaume, mort sans enfants, en 1251 ; Gui, qui devint comte de Flandre après sa mère, en 1280, lutta longtemps et vaillamment contre Philippe le Bel et mourut captif à Pontoise, en 1305 ; et Jean. C'est ce dernier qui est le père du seigneur de Saint-Dizier mentionné dans le proême. Il épousa, en 1250, Laure de Lorraine, fille du duc Mathieu II, qui lui apporta en dot la terre de Saint-Dizier. (V. dans l'*Histoire des comtes de Champagne*, par D'Arbois de Jubainville, t. V, p. 453, un acte du 9 mars 1250 concernant le mariage de Jean de Dampierre avec Laure ; cf. aussi *Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet, t. II, p. 240, et *Histoire de la maison de Chastillon*, par André Du Chesne, p. 358.) Jean de Dampierre devint, par ce mariage, seigneur de Saint-Dizier et chef d'une nouvelle branche de sa famille. Il mourut en 1257.

(3) Isabeau était, d'après le Père Anselme (*Histoire généalogique de la maison de France*, t. II, p. 760 et suiv.), fille de Jean I de Brienne, comte d'Eu, et de Béatrix de Châtillon Saint-Paul. André Du Chesne donne pour femme à Jean de Dampierre Marguerite d'Eu, qui était sœur d'Isabeau et épousa Gui II, vicomte de Thouars. Le Père Anselme rectifie cette erreur, que notre manuscrit rend manifeste.

FRONTISPICE

100 f° 1). Le traducteur en costume de moine ayant sur ses genoux le *De arte venandi cum avibus*, dicte sa translation à un scribe : derrière ce dernier un fauconnier main levée comme pour enseigner. L'écu porte un lion passant et couronné de sable, coupé d'un lambel à cinq pendants, qui est de Dampierre-Saint-Dizier.

UNIV. OF MICH.

pour fils Guillaume, époux de Jeanne de Vignory (1), auquel le moine dédie aussi sa translation.

Cette filiation, exprimée si clairement dans notre manuscrit, diffère de celle qu'ont adoptée André Du Chesne et le Père Anselme. Guillaume aurait été, d'après ces généalogistes, le frère et non le fils de Jean (2). C'est là, croyons-nous, une erreur manifeste, car l'autorité de notre translateur ne saurait être mise en doute. D'ailleurs nous avons pu voir aux Archives nationales des lettres de Jean, seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier, données à Saint-Dizier, en juin 1303, par lesquelles il affranchit de redevances et de tailles Vincent dit Marchand, de Saint-Dizier, son clerc (3). A cette pièce en est jointe une autre émanant de Guillaume de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier, en février 1307 (1308, n. s.), et confirmant les lettres de feu Jean, son père. Là aussi la filiation de Jean et de Guillaume est évidente (4). Nous signalons ce fait aux érudits champenois qui, sans doute, trouveront d'autres actes venant à l'appui de notre manuscrit.

Les deux chartes précédentes nous auraient déjà permis de fixer ap-

(1) Jeanne de Chalon, dame de Vignory, de Rouvre et de Montenot, fille unique d'Etienne de Chalon, seigneur de Rouvre et de Montenot, et de Jeanne, héritière de Vignory.

(2) La généalogie de la famille de Dampierre, telle que la donnent André Du Chesne et le Père Anselme, est assez embrouillée. Il semble qu'ils aient fait de Jean deux personnages distincts. Le Jean qui nous occupe était seigneur de Dampierre, Saint-Dizier, Sompuis, Bailleul et L'Ecluse. Il transmet son titre à son fils Guillaume, qui devient en outre, par son mariage, seigneur de Vignory. Aussi le fils de ce dernier, Jean III, est-il dénommé dans les chartes seigneur de Saint-Dizier et de Vignory (Arch. nat., JJ 71, nos 205 et 330, JJ 652, nos 186 et 307).

(3) Arch. nat., JJ 52, no 11. — Jean de Dampierre est aussi cité dans une ordonnance de Philippe le Bel, donnée à Château-Thierry, en 1303, pour la levée d'un subside pour la guerre de Flandre (Arch. nat., J 384, no 1).

(4) Voici le tableau généalogique de la branche des seigneurs de Saint-Dizier, d'après notre manuscrit et les chartes :

Jean I, fils de Guillaume de Dampierre et de Marguerite de Flandre, époux de Laure de Lorraine, mort en 1257.

Jean II, époux d'Isabeau de Brienne, mort vers 1307.

Guillaume, époux de Jeanne de Vignory, mort vers 1320.

Jean III, seigneur de Saint-Dizier et de Vignory, époux d'Alix d'Offemont.

Jean IV, grand queux de France, mort vers 1367.

Edouard, mort en 1401, sans enfants.

Les archives nationales possèdent un acte où est cité Guillaume de Dampierre (J 434, no 1) et trois lettres de Jean II, en 1322, 1326 et 1328 (JJ 71, nos 205, et JJ 652, nos 186 et 307).

proximativement la date du manuscrit, puisqu'elles nous montrent qu'en 1308 Guillaume de Saint-Dizier avait succédé à son père. D'ailleurs le scribe avait eu soin d'indiquer dans la rubrique finale l'année où il avait achevé son œuvre. Cette rubrique est aujourd'hui effacée et les procédés tentés pour la faire revivre ont achevé de la détruire; mais le foulage profond de la plume dans le vélin a laissé au verso du feuillet un relief assez sensible pour que nous ayons pu lire à l'aide d'une glace la date ainsi conçue: « L'an de grâce nostre Seigneur mil trois cens et dix. Amen. Deo gratias. » Le mot *dix* est seul un peu douteux; si toutefois notre lecture est exacte, le manuscrit n'aurait été terminé qu'après la mort de celui qui en avait ordonné l'exécution.

Les miniatures qui illustrent le texte sont de Simon d'Orléans (1) qui a signé ainsi son œuvre :

Il semble que la chasse au vol ait été un goût héréditaire dans la famille des Dampierre : un Jean de Dampierre, que son titre de simple écuyer (*armiger*) ne nous permet pas d'identifier avec le seigneur de Saint-Dizier, scellait, en 1275, un acte avec le sceau qui le représentait à cheval, vêtu du surcot, tenant sur la senestre un faucon chaperonné et accompagné de son lévrier (2).

Le manuscrit du xve siècle (3) ne comprend que la traduction du second livre de Frédéric II. Il a appartenu à la famille de Luxembourg, alliée à la maison de Dampierre. On trouve en effet sur le dernier feuillet les signatures de Pierre II de Luxembourg, fils du connétable de Saint-Pol, mort en 1482, et de Marie, fille de Pierre II, morte en 1546. Ce manuscrit devint ensuite la propriété de l'historien Jacques-Auguste De Thou qui a mis sur le premier feuillet: « Traduction du dernier livre *De arte venandi cum avibus* de l'empereur Frédéric II. »

(1) Cf. *Artistes orléanais*, par Herluison (1863, in-12), et *Dictionnaire des artistes français*, par Bérard, 1872, in-8, p. 756.

(2) Arch. nat., J 541, 3^15. — Nous avons trouvé la mention de ce sceau dans l'inventaire de M. Douet d'Arcq. Une partie du sceau est malheureusement enlevée.

(3) Mss fr. 1296, in-4, de 110 ff., sur papier.

CAVOUR (CAMILLE. COMTE DE)

Les deux lettres qui suivent ont été écrites à une romancière. L'une, datée de Paris, vers 1834, fait le plus grand honneur au patriotisme et au bon sens du jeune Italien, qui ne devait entrer dans la vie politique qu'en 1847, mais qui déjà avait trouvé sa voie. L'autre, écrite de Turin le 26 avril 1849, après la funeste bataille de Novare, est une page d'histoire contemporaine qui peut se passer de commentaires. Toutes deux nous ont paru fort curieuses pour la biographie du fondateur de l'indépendance italienne : elles se rattachent à notre histoire par les jugements portés sur des écrivains français et sur la révolution de 1848.

Voici d'abord la première lettre :

Non, Madame, je ne puis quitter ma famille ni mon pays. Des devoirs sacrés s'y opposent et me retiennent auprès d'un père et d'une mère qui ne m'ont jamais donné le moindre sujet de plainte. Non, Madame, je ne plongerai pas un poignard dans le sein de mes parents; je ne serai jamais un ingrat envers eux, je ne les quitterai que lorsque le tombeau nous séparera. Et pourquoi, Madame, abandonner mon pays? Pour venir en France chercher une réputation dans les lettres? Pour courir après un peu de renommée, un peu de gloire, sans jamais pouvoir atteindre au but que se proposerait mon ambition? Quel bien pourrais-je faire à l'humanité hors de mon pays? Quelle influence pourrais-je exercer en faveur de mes frères malheureux, étrangers et proscrits, dans un pays où l'égoïsme occupe toutes les principales positions sociales? Que font à Paris toute cette masse d'étrangers que leurs malheurs ou leur volonté ont jeté loin de

leur terre natale? Qui, parmi eux, s'est rendu vraiment utile à ses semblables? qui d'eux est parvenu à se créer une grande existence, à conquérir une influence sur la société? Aucun. Ceux-là même qui auraient été grands sur le sol qui les vit naître végètent obscurs au milieu du tourbillon de la vie parisienne.

Les troubles politiques qui ont désolé l'Italie ont forcé ses plus nobles enfants à fuir loin d'elle. Ce que mon pays contenait de plus distingué en tout genre s'est expatrié; la plupart de ces nobles exilés sont venus à Paris. Mais leur génie, qui avait pris un brillant essor sous le ciel de leur patrie, s'est énervé à l'étranger. Pas un seul n'a réalisé les brillantes espérances qu'ils avaient fait concevoir. Tous ceux que j'ai connus personnellement m'ont attristé jusqu'au fond du cœur par le spectacle de grandes facultés demeurées stériles et impuissantes. Un Italien seul s'est fait un nom à Paris, y a gagné une position, c'est le criminaliste Rossi. Mais quelle place! quelle position! L'homme le plus spirituel de l'Italie, le génie le plus flexible de l'époque, l'esprit le plus pratique de l'univers peut-être, est parvenu à avoir une chaire à la Sorbonne et un fauteuil à l'Académie, dernier but auquel son ambition puisse prétendre en France (1). Cet homme qui a abjuré sa patrie, qui ne sera jamais plus rien pour nous, aurait pu dans un avenir plus ou moins éloigné jouer un rôle immense dans les destinées de son pays et aurait pu aspirer à guider ses compatriotes dans les voies nouvelles que la civilisation fraye tous les jours, au lieu d'avoir à régenter des écoliers indociles. Non, non, ce n'est pas en fuyant sa patrie parce qu'elle est malheureuse qu'on peut atteindre un but glorieux. Malheur à celui qui abandonne avec mépris la terre qui l'a vu naître, qui renie ses frères comme indignes de lui! Quant

(1) Pellegrino Rossi, né à Carrare le 13 juillet 1787, avait quitté l'Italie après la dernière tentative de Murat, en 1815. D'abord professeur à Genève, il vint à Paris (1832) et fut nommé professeur d'économie politique au collége de France, puis membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1836). Envoyé, en 1845, comme ministre plénipotentaire, à Rome, il devint l'ami du nouveau pape Pie IX, et, après la révolution de février, ministre de l'intérieur du gouvernement papal. Il périt assassiné à Rome le 15 novembre 1848.

à moi, j'y suis décidé, jamais je ne séparerai mon sort de celui des Piémontais. Heureuse ou malheureuse, ma patrie aura toute ma vie; je ne lui serai jamais infidèle, quand je serais sûr de trouver ailleurs de brillantes destinées.

Mais laissant de côté la question du devoir, oubliant mes qualités de citoyen et de fils, voyons ce que gagnerait mon avenir à quitter l'Italie pour la France. Que viendrais-je y faire, dans cette France? comment y trouverais-je une réputation et de la gloire? Le seul moyen à ma portée serait la littérature. Or, Madame, je vous l'avoue franchement, je ne me sens aucun génie littéraire; ma tête est raisonneuse et peu inventive. Je chercherai en vain à développer en moi les talents de l'imagination; je n'en possède aucun germe. De ma vie je n'ai pu parvenir à inventer la moindre fable, le plus petit conte à amuser un enfant. Quelques efforts que je fisse, je ne serais jamais qu'un littérateur médiocre, un homme de lettres du troisième ordre. Or, Madame, c'est là une perspective qui ne me tente guère. En fait d'art, je ne conçois qu'une position tenable, le premier rang.

Mais si la littérature ne pouvait être mon refuge, n'aurais-je pas pour moi tout le vaste domaine de la science? Il est vrai. Je pourrais devenir un savant, un mathématicien profond, un grand physicien, voire même un chimiste distingué. Je pourrais me faire un nom dans les académies de l'Europe et me créer une réputation parmi le public des savants. C'est une manière d'obtenir de la gloire tout comme une autre; seulement elle a peu d'attrait pour l'Italien au teint rose et au sourire d'enfant.

J'oubliais les sciences morales, champ vaste où l'on trouve bien des sillons à tracer. J'aime les sciences morales, je les aime avec passion; mais croyez-vous qu'on ne puisse les cultiver qu'à Paris? Je ne le pense pas : tout au contraire il me semble que cette société factice est un entourage peu convenable pour celui qui veut étudier les lois de l'humanité. Les grands philosophes, les grands moralistes, les économistes célèbres, n'ont pas vécu dans les grandes capitales. Ils ont travaillé dans le

silence de leurs obscures retraites; c'est de là qu'ils ont fait jaillir sur le monde les jets de leurs génies. Voyez ces hommes qui s'annonçaient comme des génies précoces, qui étonnaient le monde parisien par la promptitude du développement de leur esprit: que sont-ils devenus? comment ont-ils réalisé les brillantes espérances de leur début sur le terrain de la science? Qu'est devenu le philosophe Cousin, qui devait faire oublier Kant et les Écossais? De quel pas la science est-elle redevable aux Lerminier (1) et à ses confrères du monde parisien? D'aucun. Jusqu'à présent tous ces embryons de génie n'ont pu former un grand homme à la manière des Allemands ou des anciens penseurs français. Un seul, à mon avis, eût été vraiment grand dans la science, si la politique ne l'eût entraîné loin du champ de l'étude. C'est Guizot, le grand penseur de l'époque. Mais lui aussi est perdu pour la science; il l'a abandonnée entre les mains inexpertes de ses élèves, et la science n'a plus avancé.

Je reçois à l'instant votre lettre de ce matin. Je me hâte de vous répondre. Ce soir je ne serai pas à Paris; mais si vous voulez bien me donner quelques instants jeudi ou samedi, je serai heureux de pouvoir vous assurer une dernière fois de mes sentiments d'estime, d'affection et de sincère et franche amitié.

C. DE C.

Nous donnons ensuite le texte de la lettre du 26 avril 1849 :

Le dramaturge à qui vous aviez confié votre réponse a oublié de me la remettre, de sorte que j'ai été privé pendant un an du plaisir d'avoir de vos nouvelles.

Durant cette époque de tristes et grands événements se sont accomplis. Le Piémont, après de magnanimes efforts, a succombé sous les coups de l'Autriche, moins à cause des forces de nos ennemis que par suite de l'incomparable impéritie du parti

(1) Jean-Loui -Eugène Lerminier, né à Paris le 29 mars 1803, professeur de législation comparée au collége de France (1831), mort le 25 août 1857.

ultra-démocratique, qui s'était emparé du pouvoir. Ce parti lâche et imbécille a tout fait pour nous perdre. Il a tout désorganisé, et n'a su tirer aucun parti des éléments immenses de force que possédait le pays.

Trahi par le roi Charles-Albert, mal secondé par l'immense majorité du pays qui partageait ses opinions, le parti modéré a été obligé de céder le pouvoir à des démagogues sans énergie et sans talent qui croyaient bêtement qu'une nation peut reconquérir son indépendance et sa liberté avec des phrases et des proclamations.

L'armée a été dégoûtée, les meilleurs officiers tenus à l'écart, et les démocrates ont lancé des jeunes recrues à peine en état de manier le fusil contre les troupes aguerries de Radetsky. Au lieu de confier le commandement de l'armée aux jeunes généraux qui avaient la confiance de l'armée, on a nommé général en chef un Polonais (1), connu uniquement par des travaux de cabinet, d'une tournure ridicule et portant un nom que jamais nos soldats n'ont pu apprendre à prononcer.

Nous avons succombé lorsque nous avions tous les éléments pour vaincre. Les sacrifices d'hommes et d'argent prodigués pendant un an n'ont abouti qu'à nous placer dans une condition pire que celle où nous nous trouvions avant la révolution de Milan.

Un amour-propre excessif peut m'égarer, mais j'ai l'intime conviction que si l'on avait écouté mes conseils, si j'avais manié le pouvoir, j'aurais, sans efforts de génie, sauvé le pays, et, à l'heure qu'il est, fait flotter l'étendard italien sur les Alpes Styriennes. Mais mes amis se sont joints à mes ennemis pour me tenir éloigné du pouvoir. J'ai passé mon temps à déplorer les fautes qu'il aurait été bien facile d'éviter.

Maintenant il est impossible de prévoir ce qui arrivera. Ce

(1) Ce Polonais s'appelait Chrzanowski. Il perdit la bataille de Novare, le 23 mars 1849.

qui est certain, c'est que nous n'avons que le choix des désastres. Je vois que vous n'augurez guère mieux de la France. J'aime à croire que vos prévisions sont exagérées et que votre patrie évitera les malheurs terribles qui la menacent. Quels que soient les torts de la France à notre égard, je ne puis m'empêcher de m'intéresser à son sort comme si c'était le nôtre. Au reste, quoi que fassent les hommes qui gouvernent, le sort de l'Italie dépend de celui de la France. Si vous parvenez à fonder un gouvernement libre et fort, vous serez forcés de nous tendre une main secourable. Si vous êtes emportés par une tourmente révolutionnaire ou si vous tombez momentanément dans les embûches de la réaction, l'Italie restera dans les fers ou sera ravagée par l'incendie révolutionnaire.

Je dirige toujours le *Risorgimento*. J'ai donné l'ordre qu'on l'expédiât à M. B... Je recevrai avec plaisir l'*Impartial de Rouen*.

On n'ouvre pas les lettres chez nous ; d'ailleurs le directeur général des postes est un de mes bons amis. Ainsi veuillez m'écrire avec abandon, en découvrant quelques coins du drame qui se joue actuellement à Paris. Vos lettres seront une bonne fortune pour moi.

Adieu, ma bonne amie. Il m'est doux de pouvoir vous appeler par ce nom.

C. C.

PACIFICATION DE LA VENDÉE

BONAPARTE & BOURMONT

Monsieur le duc de La Trémoille veut bien extraire pour nous de ses précieuses archives un document intitulé : *Précis de la conversation de Buonaparte et de Bourmont.* Cette pièce est écrite de la main de Charles-Bretagne-Marie-Joseph, duc de Tarente, prince de La Trémoille, qui, ayant émigré lors de la révolution, reçut, en 1798, de Louis XVIII le commandement du Poitou (1). Envoyée par le prince au comte de Saint-Priest pour être mise sous les yeux de Louis XVIII, elle nous est parvenue accompagnée de la lettre d'envoi et de la réponse royale. Avant de publier des documents d'une si haute importance il convient de donner quelques explications préliminaires et d'en préciser la date.

Après la journée du 18 brumaire, Bonaparte mit tous ses soins à accélérer la pacification de la Vendée. Il adressa, les 7 et 21 nivôse an VIII (28 décembre 1799 et 11 janvier 1800) des proclamations aux habitants des départements de l'Ouest pour les exhorter à la soumission, et il leur promit le libre exercice du culte catholique (2). Il parvint à rallier à lui le curé Bernier, d'Autichamp, Chatillon et d'Andigné. Il écrivit même à ce dernier pour lui témoigner sa satisfaction des bons sentiments manifestés par les citoyens les plus marquants des départements de

(1) Né à Paris le 24 mars 1764, il était frère du prince de Talmont, guillotiné à Laval en janvier 1794. Il mourut le 9 novembre 1839. — M. le duc de La Trémoille possède dans ses archives la lettre de Louis XVIII, du 9 février 1798, écrite à son ancêtre pour lui annoncer sa nomination au commandement en chef du Poitou.

(2) *Correspondance de Napoléon Ier*, t. VI, p. 48 et 73.

l'Ouest (1). Mais Bourmont tenait encore dans le Maine, tandis que le comte de Frotté et Georges Cadoudal guerroyaient en Normandie. Bonaparte, pressé d'en finir avec la Vendée, écrivit au général Hédouville :

Bourmont nous joue; il n'a rendu ni ses canons ni ses armes. Donnez l'ordre aux généraux qui commandent au Mans et à Laval de réunir leurs troupes et de se diriger contre ce rebelle..... Faites connaitre à Bourmont qu'il ait à rendre ses canons vingt quatre heures après votre sommation à cet effet, et 3,000 fusils trois jours après. Sur la réponse négative, mettez-vous à la tête de vos troupes et ne quittez vos bottes que lorsque vous l'aurez détruit (2).

Le même jour il écrivit à Brune, général en chef de l'armée de l'Ouest :

Ordonnez au général Hédouville de mener Bourmont vigoureusement et de le menacer fortement, 1° s'il ne rend pas sur le champ ses canons et ses 6,000 armes; 2° s'il ne sort pas personnellement du territoire qu'il habite en ce moment pour se rendre à Paris ou dans les environs..... Ne perdez jamais de vue que la gloire et l'honneur sont attachés au succès complet, et que, pour faire triompher la République de la ligue des puissances de l'Europe, il faut que, dans la première décade de ventôse, les trois foyers de la guerre civile de Georges, de Frotté et de Bourmont, aient été anéantis, ou au moins que Georges et Bourmont n'aient plus, comme Frotté, que deux ou trois bandes de 60 à 80 hommes, errantes et n'osant se montrer (3).

Bourmont mit bas les armes. Bonaparte en exprime sa satisfaction à Hédouville dans sa lettre du 29 pluviose an VIII (18 février 1800) :

(1) Lettre du 9 nivôse an VIII (*Correspondance*, t. VI, p. 61).
(2) Lettre du 24 pluviose an VIII (*id.*, p. 126).
(3) *Id.*, p. 127.

Je trouve fort bonne la réponse de Bourmont, que vous m'avez envoyée. En effet, dès qu'il a licencié ses bandits, il n'a plus aucune autorité. Qu'il se rende à Paris (1).

En même temps Frotté était arrêté et fusillé, et le premier consul communique cette nouvelle à Brune :

Frotté a été pris avec tout son état-major; je m'étais refusé à aucun traité. Dans le moment actuel, il doit être fusillé (2).

Bourmont vint à Paris. Une lettre de Bonaparte à Brune nous le fait savoir :

Bourmont est à Paris; il va se marier. Il déclare vouloir vivre tranquille dans cette ville ou partout ailleurs et ne se mêler de rien, puisqu'il est rentré en grâce auprès du Gouvernement (3).

Au milieu des triomphes militaires qui suivirent la victoire de Marengo il songeait toujours à la Vendée et il écrivit de Milan, le 15 prairial an VIII (4 juin 1800), à Bernadotte, qui avait remplacé Brune dans le commandement de l'armée de l'Ouest :

Prenez mort ou vif ce coquin de Georges. Si vous le tenez une fois, faites-le fusiller vingt-quatre heures après, comme ayant été en Angleterre après la capitulation (4).

Revenu à Paris il insista de nouveau, et dans des termes énergiques, sur la nécessité d'en finir avec Georges :

Faites donc arrêter et fusiller dans les vingt-quatre heures ce misérable Georges (5).

(1) *Correspondance*, t. VI, p. 136.

(2) Lettre du 29 pluviose an VIII. — Bonaparte accorda à Bourrienne la grâce de Frotté, alors qu'il savait déjà que ce chef était fusillé (Cf. *Mémoires de Bourrienne* et *Histoire de Napoléon* par Lanfrey).

(3) Lettre du 4 ventôse an VIII (*Correspondance*, t. VI, p. 144).

(4) *Id.*, t. VI, p. 334.

(5) Lettre du 15 messidor an VIII (4 juillet 1800).

Il conservait d'ailleurs des soupçons à l'égard des chefs qui avaient fait leur soumission, et il écrivait, le 21 messidor an VIII (10 juillet 1800), à Bernadotte :

Je crains, comme vous, que Bourmont et les chefs de chouans se conduisent mal (1).

Bonaparte eut souvent des entrevues avec les chefs de l'insurrection vendéenne. Il dîna même avec Chatillon (2). Bourmont fut aussi maintes fois appelé auprès du consul, qui cherchait par des offres séduisantes à l'attirer à son service (3). Au mois d'octobre 1800 quelques troubles s'étant manifestés dans l'Ouest, Bonaparte fit venir Bourmont pour lui adresser des reproches à ce sujet. Le premier consul et le chef vendéen eurent une longue conversation dont le fils du maréchal a cité, dans un mémoire justificatif, trois phrases que voici :

Non seulement je suis soupçonneux par position, mais je le suis encore par caractère, et si vous entreprenez quelque chose contre moi, je vous ferai casser la tête. J'en serai fâché maintenant que je vous connais, mais je n'hésiterai pas, l'homme politique n'a pas d'entrailles.

— Mais, répondit le comte de Bourmont, je vous demande au moins de ne pas vous en rapporter légèrement aux accusations, et de ne pas juger sur les apparences.

(1) *Correspondance*, t. VI, p. 399.

(2) On lit dans une lettre adressée à Brune le 14 ventôse an VIII (5 mars 1800) : « J'ai vu aussi Châtillon, qui a dîné aujourd'hui avec moi ; j'ai été fort content de lui ; mais je crois que toujours le meilleur parti à prendre est de désarmer le plus que l'on peut. »

(3) Voici ce que dit à ce sujet le fils du maréchal de Bourmont dans une notice consacrée à son père, p. 32 : « Aussitôt la pacification accomplie, le comte de Bourmont se rendit à Paris, ainsi que tous les autres chefs, pour veiller à l'observation des traités ; tous y furent accueillis avec des égards étudiés. Le comte de Bourmont fut mandé plusieurs fois par le premier Consul, qui cherchait à l'attirer à son service, tandis que le comte de Bourmont s'efforçait de lui persuader de rétablir la monarchie légitime. N'ayant pu l'éblouir par l'offre du grade de général de division qu'il fit au comte de Bourmont comme à Cadoudal, Bonaparte crut vaincre ses répugnances en lui proposant le commandement d'une expédition destinée à agir dans l'Inde contre les Anglais et à reconquérir les anciennes possessions de la France. Le comte de Bourmont applaudit au projet du premier Consul, mais il refusa de s'y associer ; toutes les tentatives de séduction le trouvèrent inébranlable. » *(Notice pour servir à la biographie de M. le maréchal comte de Bourmont extraite de la Biographie des hommes du jour par MM. Germain Sarrut et Saint-Edme ;* Paris, Baudouin, 1842, in-4).

— Je vous le promets, quoi qu'on puisse me dire contre vous, je vous enverrai chercher, vous vous expliquerez, et si je ne suis pas content de vos réponses, vous aurez quatre jours pour quitter la France. Si vous y êtes le cinquième, vous serez fusillé (1).

Bourmont avait sans doute noté les termes de cette conversation, mais il n'était pas le seul à avoir eu ce soin. Le prince de La Trémoille avait pris une copie du manuscrit de Bourmont, et c'est sur cette copie que nous pouvons donner *in extenso* cet entretien caractéristique. Il semble en lisant ce document voir dans le cabinet des Tuileries, devant la haute bibliothèque remplie de cartons (2), les deux interlocuteurs, l'un tournant le dos à la cheminée, assis dans le riche fauteuil dont il taillait impatiemment les bras avec son canif, pâle, les yeux étincelants et mobiles, fougueux, jetant ses ordres comme des menaces, l'autre, calme, froid, et jouant serré avec un adversaire dont il avait pu juger le caractère. Bonaparte laisse pénétrer au chef vendéen ses pensées les plus intimes, et il répond aux ouvertures de Bourmont sur le rétablissement des Bourbons par une déclaration formelle de s'emparer du trône et de fonder une dynastie. Peut-être les Français rappelleront-ils un jour le Roi, mais lui, Bonaparte, conservera le pouvoir toute sa vie. Prophétie bien significative mais dont la première partie seule devait se réaliser !

PRÉCIS DE LA CONVERSATION
DE BUONAPARTE & DE BOURMONT

Le Consul. — Je vous ai fait prier de passer chez moi, M. de Bourmont, pour vous parler de l'Ouest. Il me semble qu'il y a de la fermentation dans vos départemens.

Bourmont. — Il est vrai, général, qu'il y a un peu d'agitation dans quelques départemens, notamment dans celui de la Sarthe. Ce mal vient de ce que plusieurs des promesses faites

(1) Notice de Charles de Bourmont sur son père, citée ci-dessus, p. 35.
(2) *Mémoires de Bourrienne*, t. III, p. 329.

pour la pacification n'ont pas encore été remplies, que ceux qui en souffrent se plaignent, et que ceux qui sont ruinés par le défaut d'exécution de ces promesses menacent de s'armer si on leur refuse justice; cela vient encore de la conduite de quelques préfets; mais au total rien n'annonce des troubles sérieux : on vous a exagéré le mécontentement.

Le C. — Vous avés conservé de l'influence, vous avés fait un voyage dans l'Ouest, vous avés répandu de l'argent que vous aviés reçu de l'Angleterre.

B. — Oui, tout cela est vrai, si vous appelez répandre de l'argent les secours que j'ai distribués à chacun des hommes blessés sous mes ordres et le payement des dettes que j'avois contractées pendant la guerre; mais, avant de faire ce voyage et de remplir les obligations contractées par moi antérieurement à la paix, j'ai fait part de mon projet à vos ministres, ainsi qu'à celui qui gouvernoit en votre absence, et j'ai eu leur agrément.

Le C. — Oui, je sais cela, mais je veux qu'il n'y ait plus deux gouvernements en France. Il est scandaleux de répandre ici l'or des Anglais et cela doit enfin cesser. Vous êtes jeune, mais vous avez de l'esprit et de l'expérience; je vais vous parler franchement. Toute influence qui ne vient pas du gouvernement est un crime en politique. Vous en avez acquis trop dans l'Ouest pour que je n'en sois pas inquiet. La moitié au moins de ce pays est encore sous le gouvernement royal et l'autre sous le mien. Cela ne peut aller ainsi et je ne le veux pas souffrir. Je dois vivre dans la postérité. Que dirait-elle si en faisant la loi à l'Europe entière je me la laissais faire à moi-même par un parti que le mien a vaincu ?

B. — Cela est juste, général, nous ne devons pas vous faire la loi et nous n'y prétendons pas; mais je dois être surpris du reproche que vous me faites d'avoir conservé ou même augmenté mon influence, puisque ce sont les hommes qui gouvernaient en votre absence qui m'ont prié de la conserver afin de

maintenir la paix. Cette influence vous déplaît, j'y dois renoncer sans doute, mais assurément elle vous a été jusqu'à ce jour plus utile que nuisible puisqu'elle a contribué à empêcher les troubles et que, s'ils s'étaient renouvelés, les troupes qui ont vaincu à Marengo eussent été forcément employées à combattre des Français dans l'Ouest.

Le C. — Pensés-vous que je doive vous en savoir gré ? Je ne suis pas un enfant ; vous avez été adroit, mais le ministre de la police n'a pas été votre dupe ; il a bien fait de vous laisser aller, de vous endormir, parce qu'alors je craignais la guerre dans l'Ouest. Aujourd'hui je suis sûr de la paix avec l'empereur, elle sera signée dans 15 jours ou un mois, et vous sentez qu'après cela il ne doit pas être tiré un coup de canon en Europe sans la permission de la France (1). Je veux profiter de cette paix continentale pour détruire le parti qui dans une nouvelle guerre pourrait encore s'armer contre moi ou au moins me donner assez d'inquiétude pour m'obliger à conserver 15 ou 20,000 hommes dans l'Ouest, et je crois que la meilleure manière de détruire un parti c'est de perdre les chefs et de bien traiter les masses. Je ferai cela. Quant aux prêtres, je les traiterai bien, je serai là dessus d'accord avec le Pape. Je veux mourir dans la religion où j'ai été élevé. A ma place vous en feriez autant.

B. — Oui, je ne voudrais pas qu'un parti intérieur pût contrarier mes projets, mais pour cela il est, je crois, d'autres moyens. Qu'entendez-vous par perdre les chefs ? les tuer ?

Le C. — Non, non, je ne veux faire périr personne. Je renverrai de France ceux qui m'y déplairont.

B. — Quoi ! vous voulez exiler de France tous les chefs. Cela n'est pas du tout aimable pour moi et j'étais loin de m'y attendre.

Le C. — Je ne renverrai pas tous les chefs. Il en est qui

(1) La paix fut conclue avec l'Empereur par le traité de Lunéville (9 février 1801).

sont mes amis. Par exemple Chatillon, Bernier et d'Autichamp (1). Je m'en entourerai avec plaisir dans toutes les circonstances, mais vous, M. de Bourmont, je ne puis vous regarder comme mon ami. Vous avez conservé des relations avec l'Angleterre, vous avez encore le désir de servir les Bourbons, au moins vous vous vantez de leur rester attaché. Les habitants du Maine sur qui vous avez de l'influence conservent le désir de servir leur parti. C'est à vous que je dois m'en prendre, et, si dans 15 jours vous n'avez pas entièrement perdu votre influence, je vous enverrai un de mes aides de camp pour vous prier de passer chez moi, et ce sera pour vous dire que je vous donne quatre jours pour quitter le territoire français, et que si vous y êtes trouvé le cinquième, vous serez fusillé (2). Au reste comment voulez-vous que je vous considère : est-ce le Roi qui vous a chargé de commander dans le Maine ?

B. — Non, c'est de Monsieur que sont mes lettres de commandement et au nom du Roi.

Le C. — Eh bien le Roi (pour parler dans votre style) désavoue tout ce qu'a fait Monsieur et vous ne servez que l'Angleterre en obéissant à Monsieur. Je sais que le Roi a blâmé la guerre de l'Ouest. Je l'ai vu écrit de sa main. L'abbé..... me l'a fait lire.

B. — Je pense que le Roi blamerait de nouveaux troubles, mais je ne pense pas qu'il ait blâmé les efforts que nous avons faits contre le Directoire. Au reste je vous donne ma parole que je n'ai jamais cru et voulu servir que le Roi et que je n'aime ni l'Autriche ni l'Angleterre.

(1) Ces chefs avaient fait leur soumission à Montluçon le 17 janvier 1800. Les *Mémoires* de Gourgaud sur Napoléon (t. I. p. 130) disent : « Ces chefs vendéens furent reçus plusieurs fois à la Malmaison. La paix une fois faite, Napoléon n'eut qu'à se louer de leur conduite. » Dans une lettre du premier consul à Bernadotte, du 11 floréal an VIII (1er mai 1800), on lit : « Châtillon n'est pas dangereux non plus ; je le crois décidé à vivre tranquille. » (*Correspondance*, t. VI, p. 244).

(2) C'est ce passage que le fils de Bourmont a cité dans la notice sur son père.

Le C. — Vous me dites que vous n'aimez pas l'Angleterre et cependant vous en recevez des fonds ?

B. — Oui, cela est vrai; j'en ai reçu depuis la paix qui m'avaient été promis antérieurement et qui étaient indispensables pour remplir des engagements contractés de confiance sur ma parole. Vous ne pouvez trouver mauvais que j'aie voulu acquitter des dettes sacrées, et ce que la révolution m'a laissé de fortune ne suffisant pas pour cela, j'ai dû recevoir de l'Angleterre.

Le C. — Non, il fallait vous adresser au gouvernement. Il eut payé vos dettes et vous n'auriez pas donné le scandale de vos relations avec les Anglais.

B. — Général, je l'ai fait. Le gal Hédouville promit de payer les dettes de ma division. Depuis il m'a fait dire qu'il ne dépendait pas de lui de tenir sa promesse à cet égard.

Le C. — Vous avez réponse à tout. Vous avez mîs de l'adresse dans votre conduite; je ne puis dire le contraire, mais j'ai trop d'expérience pour être trompé, trop d'habitude des hommes et des affaires. Je vois le fait. Vous avez des relations avec mes ennemis, vous en recevez de l'argent, donc vous voulez les servir. Ce n'est pas le Roi que vous servez, c'est l'Angleterre (1). Vous obéissez à Monsieur qui joue un rôle indigne de son sang. Il est le chef des espions de l'Angleterre. Cette puissance se sert de l'influence des Bourbons en France pour se procurer des notes du gouvernement autrichien et pour nuire à la France, et Monsieur écrit lui-même pour engager ceux qui lui restent attachés à faire cet infâme métier ! Quelle honte! Je vais faire imprimer ses lettres et je ne ferai la paix avec l'Angleterre qu'à la condition de l'en chasser. Quant au Roi, c'est dif-

(1) On lit dans les *Mémoires de Napoléon* (t. VI, p. 193) : « La guerre de la Vendée se divise en trois époques. Elle a été soutenue par deux armées, agissant sous des directions différentes, l'une, l'armée catholique, l'autre, la chouanerie; toutes deux ont fait en réalité la guerre pour les intérêts de l'Angleterre. »

férent. Je l'avais mal connu, il se conduit bien, il blâme son frère, il ne veut pas servir les ennemis de la France, il connait l'Angleterre et ne l'aime pas. Aussi loin de lui nuire je respecterai ses malheurs et lui rendrai tous les services que je pourrai (bien entendu excepté sa couronne) ; elle est perdue pour sa maison; l'histoire offre d'autres exemples d'un changement de dynastie. Je gouverne, je conserverai la puissance jusqu'à ma dernière heure; l'armée le veut; les généraux m'ont dit : faites ce que vous voudrez, soyez Roi, si cela vous plait, mais ne nous en donnez jamais un contre lequel vous ne pourriez nous protéger. Ils ont raison, ils ne veulent pas que ceux qu'ils ont vaincus viennent leur faire la loi. Il est bien égal à nous autres militaires d'obéir à tel ou tel homme pourvu qu'il nous traite bien, mais on ne veut pas que tous les émigrés viennent entourer l'autorité et faire la loi à ceux qui les ont vaincus. Cela serait à peine supportable si nous l'avions été.

B. — Mais, général, cela est juste. Dans aucun cas vous ne devez recevoir la loi des émigrés. Mais en rétablissant le Roi vous seriez placé à ses côtés, il serait environné de vos amis, de vos admirateurs. La France entière serait pour vous, et alors vous auriez sûrement assez de pouvoir pour protéger les généraux, et le Roi est tellement bien disposé pour eux, aurait un si grand besoin de leurs services, qu'à coup sûr ils n'auraient pas de reproches à vous faire.

Le C. — Oh ! je ne sais ce qui arriverait. Les généraux pensent que rappeler le Roi ce serait les trahir. Je ne le ferai pas. Si c'était un grand Prince qui dut régner, s'il avait fait de grandes choses, s'il était comme le duc d'Enghien après la bataille de Rocroi, je me ferais honneur de servir sous lui. Je ne balancerais pas à lui remettre un sceptre dont il serait digne. Mais on ne connait pas le Roi : il est à Mittau, qu'il y reste. Un jour peut-être, s'il se conduit toujours bien, les Français l'appelleront, mais pendant ma vie je conserverai l'autorité suprême, j'étendrai la gloire des armes françaises, j'écraserai l'An-

gleterre, et la France fera la loi au reste du monde. Quant à vous, M. de Bourmont, je vous le répète, si vous ne perdez pas votre influence, si je ne suis pas bientôt rassuré sur vos intentions, je vous ferai sortir de France. Je serai fâché que vous ayez préféré de rester mon ennemi. Vous avez des moyens qui auraient été utiles à la patrie. Vous auriez acquis de la gloire en la servant, vous auriez obligé vos amis. Mais si vous préférez lutter contre moi, si tous ceux que vous influencez encore restent éloignés du gouvernement, vous en serez les victimes. C'est le pot de terre contre le pot de fer.

B. — Je le sais, général. Aussi je ne veux pas lutter mais faire tout ce que je pourrai pour rester en France. Je suis maître d'abandonner mes relations, je n'en aurai plus. Mais je ne suis pas maître également de perdre mon influence en un temps donné. Si on conserve quelque amitié pour moi dans le Maine, il serait injuste de m'en punir.

Le C. — Ce raisonnement serait parfait en société ; mais pour moi il ne vaut rien du tout. Travaillez à perdre votre influence, occupez-vous en sérieusement, ou arrangez-vous pour quitter la France ?

B. — J'ai fort envie d'y demeurer, mais enfin vous en déciderez. Je veux cependant vous parler de mes camarades. J'espère qu'ils seront rayés et que vous remplirez à leur égard tout ce que vous avez promis pour la pacification.

Le C. — J'ai rayé le nombre que j'avais promis ; je n'ai pas traité avec les émigrés.

B. — Pardonnez-moi, vous avez traité avec des émigrés, avec moi par exemple que vous connaissiez bien pour tel. Vos agents ont promis la radiation d'un certain nombre sans exiger les formalités habituelles, et celle de toutes les autres en les soumettant à des formes faciles, et j'ai annoncé cela à tous comme une des conditions arrêtées.

Le C. — Combien en avez-vous donc sur votre liste ?

B. — Plus de soixante.

Le C. — Oh ! vous avez mis le nom de tous ceux qui sont rentrés en France, quoi qu'ils n'eussent jamais été avec vous dans l'Ouest.

B. — Non, les soixante dont je parle étaient tous avec moi.

Le C. — Eh ! bien, j'ai pris un arrêté là dessus. Vous le trouverez dans le Moniteur. Au reste leur sort sera le vôtre. Si vous partez, ils vous suivront tous, rayés ou non.

B. — Quoi ! vous les feriez partir parce que vous seriez mécontent de moi ; cela serait injuste.

Le C. — Juste ou non, ils partiront si vous partez, voilà mon dernier mot. En tout je tiendrai ma parole. Je vous donnerai dix jours pour sortir du territoire français ; ce sera comme un armistice conclu entre nous : on se prévient dix jours d'avance. Quelque chose que vous fassiez, je vous considère à Paris comme dans ma maison. Vous pouvez dormir tranquille : vous ne courrez aucun risque pour votre existence ; mais si je ne suis pas satisfait, vous et les vôtres serez punis par le bannissement.

B. — Vous êtes trop fort pour que j'essaye de résister ; mais il eut été plus loyal de me parler ainsi il y a six mois. Alors j'aurais pu choisir le parti qui me convenait le mieux.

Le C. — Non, je devais alors vous parler autrement, parce que je traite la politique comme la guerre : j'endors une aile pour battre l'autre (1). J'avais la guerre avec l'Empereur et je la craignais dans l'Ouest.

B. — Eh ! bien, c'est lorsque j'ai travaillé à empêcher le renouvellement de cette guerre qu'au lieu de tenir vos promesses vous voulez proscrire mes amis et moi !

Le C. — En empêchant la guerre vous n'avez pas voulu me

(1) On peut rapprocher de ces mots ceux adressés à Bourrienne lors des négociations avec l'Autriche pour séparer cette puissance de l'Angleterre :

« Voyez-vous, Bourrienne, j'ai là deux grands ennemis sur les bras ; je conclurai avec le plus complaisant, le plus empressé, cela me donnera le moyen de tomber tout de suite sur l'autre. » (*Mémoires de Bourrienne*, t. III, p. 183).

servir. Vous avez fort bien calculé qu'une reprise d'armes ne pouvait pas être assez soutenue des Anglais parce qu'ils portaient leurs principales forces dans la Méditerranée et qu'ils n'avaient que 6,000 hommes à Quiberon. Mais s'ils en avaient débarqué 30,000, si un Bourbon s'était présenté, vous auriez pris les armes contre moi. Si même j'avais été battu à Marengo, je ne sais ce que vous auriez fait. Ainsi donc en ne prenant pas les armes vous avez montré du raisonnement, vous avez servi votre parti : je ne dois vous en savoir aucun gré.

B. — Ainsi donc ce qu'on m'avait promis ne sera pas tenu ?

Le C. — Vous n'avez pas voulu vous rallier au gouvernement, vous avez voulu courir d'autres chances, vous n'avez pas compté sur l'exécution des promesses.

B. — Je l'avoue à ma honte, j'ai eu la bêtise d'y croire. J'ai cru qu'on était de bonne foi en voulant réparer le mal qu'avait fait la révolution dans nos provinces. D'honneur, j'en ai été complétement la dupe.

Le C. — Cela prouve que vous êtes encore jeune et que j'ai plus d'expérience que vous.

B. — Oh ! sans doute vous me donnez une bonne leçon. Je vous en remercie, je suis charmé de votre franchise, cela pourra me servir dans quelques unes des circonstances où le sort me placera. Mais enfin, pour rester en France que faut-il que je fasse ?

Le C. — *Je ne le sais pas moi-même; il faut que je sois content : cherchez ce qui peut me satisfaire* (1).

B. — Je chercherai sans doute, mais j'ignore si je trouverai. Je vais toujours cesser mes relations.

Le C. — Je ne saurais vous dire ce qu'il faut faire. Quand même vous cesseriez vos relations, que vous n'auriez pas un tort, il est possible que je vous ordonne de partir. Vous savez

(1) Le prince de La Trémoille ayant souligné cette phrase, nous l'avons imprimée en italiques.

qu'on est coupable en politique quand on inquiète celui qui gouverne. Eh ! vous avez trop d'influence.

B. — Je ferai tout ce que je pourrai, surtout pour mes camarades. Je ne veux pas avoir un reproche à me faire. Je suis reconnaissant de la franchise que vous avez mise à cette conversation. Je compte sur votre parole. J'ai l'honneur de vous saluer.

Le C. — Allons, réfléchissez-y. Rappelez-vous ce que je vous ai dit. Comptez sur ma parole et tâchez de me contenter. Dans quelque temps je vous enverrai chercher. Si vous voulez me voir auparavant, vous vous adresserez au général Clarcke. Adieu.

M. de La Trémoille s'empressa d'envoyer au comte de Saint-Priest, alors ministre de la maison de Louis XVIII, une copie exacte du document que nous venons de publier. Il l'accompagna d'une longue lettre dont nous reproduirons les principaux passages.

Après avoir annoncé l'envoi de la dite conversation qui fait honneur au caractère et à la bonne tête de l'un et aux funestes talents de l'autre, M. de La Trémoille fait part d'un mémoire dans lequel on démontre la nécessité de secours puissants en hommes et en argent, si, dans le cas du renouvellement de la guerre, on voulait attaquer Buonaparte dans l'intérieur, « ne dissimulant pas même alors la difficulté de réussir, mais annonçant en même temps un succès bien plus facile et presque certain dans le cas de la mort ou naturelle ou accidentelle dont le consul paraît assez fortement menacé ». De ces deux documents, M. de La Trémoille déclare que deux idées opposées s'élèvent naturellement, et il les expose en ces termes :

1° La première est celle d'un rapprochement total et intime du Roi et de l'Angleterre. Tel est l'esprit du mémoire de L..., telle est la base du mémoire de N... que j'ai cité, telle est l'induction même qu'on peut tirer de la conversation de X..., s'il est vrai qu'on peut presque regarder comme un bon conseil et une bonne règle de conduite le contre-pied des suggestions d'un ennemi et d'un ennemi pénétré du principe *qu'il faut endormir une aile pour battre l'autre*. C'est cette idée qui me conduisit il y a

deux ans à Mittau, portant au Roi là-dessus le vœu de tous ses plus zélés serviteurs, et embrassant dans l'objet de mon voyage tous les détails propres à établir et à consolider ce rapprochement. Je suis fermement persuadé que l'Angleterre, éclairée sur ses intérêts, désire sincèrement depuis longtemps, mais chaque jour plus vivement, le rétablissement du roi légitime en France. Il est, de plus, évident qu'aucune puissance en Europe ne peut, par sa richesse et sa position topographique, aider plus facilement et plus puissamment le parti royaliste dans l'intérieur. Mais on se demande si la volonté la plus ferme, si les secours les plus considérables de la part de l'Angleterre, peuvent aujourd'hui permettre les mêmes succès qu'eussent assurés il y a deux ans une volonté et des secours médiocres. Alors le parti royaliste était encore florissant, les organisations militaires en vigueur dans l'Ouest, l'esprit du pays à la guerre, le mécontentement, la haine, le mépris pour le gouvernement à leur comble, l'amour de la royauté, l'espoir de la rétablir encore puissans, l'union, la conformité la plus parfaites de vues et de sentiments régnoient entre des chefs pleins de zèle et de talens, qui sont aujourd'hui tous morts ou divisés. Et qui s'agissait-il d'attaquer alors? Une faction à cinq têtes dont aucune ne pensait, méprisable et méprisée, prodige de corruption et de foiblesse, de férocité et de lâcheté, de nullité et d'ignorance ou de vacillation perpétuelle dans tous les principes de gouvernement et de politique, dont l'armée, qui seule soutenait encore, faute de mieux, ce fantôme de gouvernement, ne supportait le joug qu'avec un sentiment de honte ou d'indignation concentrée, ouvrant, par l'infidélité de ses moyens, l'accès le plus facile à toutes les intelligences, à tous les complots, parce qu'il n'avait pas un agent fidèle, enfin prêtant le flanc de toute part à quiconque eut voulu l'attaquer. Qu'il est affligeant d'avoir à comparer cette époque encore si récente, et déjà si loin de nous, avec la lutte qu'on voudrait recommencer aujourd'hui sous les drapeaux décolorés du royalisme contre un usurpateur à grand

caractère, entouré de tous les prestiges de la victoire, amoureux de l'autorité, mais profond, dissimulé, vigoureux dans le choix et l'emploi de tous les moyens de la sentir et de la faire supporter, auquel la France ne reproche aucune part directe aux crimes de la révolution, mais auquel elle doit une grande partie de sa gloire et qui a couvert ses plaies de lauriers. Quelles ressources un tel homme, s'il vit, ne saura-t-il pas tirer du caractère des Français, de leur enthousiasme pour un maître guerrier, de leur confiance en sa fortune, de leur haine pour l'étranger, de leur amour pour la patrie qu'il défendra; et à quel prix faudra-t-il acheter la victoire si on parvient à la lui arracher ! Ne vous semble-t-il donc pas comme à moi que les secours de l'Angleterre les plus loyalement offerts, les plus énergiquement employés, que ces secours, dis-je, d'ailleurs nécessairement subordonnés à la chance de la guerre continentale, qui peut être probable, mais qui n'est pas sûre, laisseraient encore à craindre ou des revers ou des succès desastreux, dont les suites pourraient devenir funestes à la France et à la maison de Bourbon.

2° La seconde idée qu'a fait naître en moi la lecture de la conversation de V... et de X... et à la possibilité de laquelle je n'eusse jamais cru avant de l'avoir lue serait : de se tenir quelque temps encore sur la réserve vis-à-vis de l'Angleterre, sans rien accepter, sans rien repousser, et de tenter une démarche très prompte et très secrète vis à vis de B***.

Quel inconvénient verriez-vous à cette démarche qui pourroit être noble, franche, sublime de la part du Roi, ne pourrait pas le compromettre et pourrait séduire le Consul ?

Pourquoi ne pas l'attaquer par ce côté romanesque de son caractère qui se décelle en tout? Jaloux de toutes les réputations, de tous les genres de gloire de tous les siècles, cet homme, toujours en scène, copie l'antique qu'il veut surpasser et joue pour la postérité. Eh bien ! tâchons de lui trouver dans l'antique quelque grand modèle à surpasser, et de lui promettre avec

vraisemblance les applaudissements de cette postérité. Cela n'est peut-être pas impossible. Il aime l'autorité, mais il aime encore plus l'éclat ; il l'aime, cette autorité, comme moyen de faire des choses brillantes ; mais il la sacrifierait peut-être à l'occasion qu'on lui offrirait de faire une action plus brillante encore. Quels sont les traits dominants dans sa conversation avec N*** ? Haine de l'Angleterre, estime personnelle pour le Roi, désir de conserver l'autorité pour faire encore de grandes choses ; espèce de disposition ou de non-répugnance au moins qu'il avoue qu'il aurait eue à la céder à un prince qui eût enlevé son admiration par des faits éclatants. « Je me ferais honneur, dit-il, de servir sous lui, je ne balancerais pas à lui remettre un sceptre, etc. », et cela après avoir balbutié un moment auparavant qu'il ne le rétablira pas parce qu'il l'a promis aux généraux. Ce n'est donc pas parce qu'il a promis à ces généraux, pour lesquels il n'a certainement aucune inquiétude, qu'il ne veut pas rétablir le Roi, mais *parce qu'on ne connaît pas le Roi*, et parce qu'il eût voulu des batailles de Rocroi, parce qu'enfin il faut offrir quelque chose de saillant à son admiration et à celle de la France. Mais le Roi, en laissant parler sa grande âme vis-à-vis de lui, ne peut-il pas, au défaut de hauts faits militaires dont la fortune lui a refusé l'occasion, offrir à son admiration ces vertus sublimes, ces grandes qualités administratives, cette bonté paternelle, cette fermeté d'âme et de caractère, ces lumières profondes que la nature et l'expérience lui ont données et dont la France a bien plus besoin aujourd'hui que de victoires ? « Buonaparte, pourrait-il lui dire, vous êtes bon Francais, je le suis aussi ; vous ne pouvez vouloir que le bonheur de la France, car vous devez être saturé de gloire et d'éclat ; l'ambition de gouverner peut donc seule être encore une barrière entre nous ; mais vous êtes au-dessus de l'ambition. Je le suis aussi, car je sais supporter mon malheur, et le pouvoir suprême aurait pour moi bien moins de charmes que d'épines. Raisonnons donc à froid du bonheur de cette France

que nous aimons tous deux. Voyez l'Europe qui s'arme! Voyez... (enfin ce qu'on verroit). Je pourrais aussi peut-être, à la tête des légions étrangères, espérer reconquérir un trône qui m'est légitimement dû et où la majorité des vœux des Français me rappelle. Mais je veux sauver, si je puis, ces malheurs à ma patrie. Entendez ses cris; acceptez ce qu'elle vous offre par mon organe; ces offres sont dignes de vous et votre modération seule pourra mettre des bornes aux marques de sa reconnaissance et de la mienne. Je suppose que vos talents, ceux de vos généraux, la valeur et le patriotisme des Français vous fassent encore sortir victorieux de cette lutte terrible dont votre usurpation est le prétexte; mais la France en sortirait-elle moins épuisée? mais après vous!... Ah! ne choisissez pas d'être son fléau quand vous pouvez être son bienfaiteur et son soutien! Réunissons-nous pour la défendre, la pacifier, guérir ses plaies, légitimer sa gloire; ce seul exploit vous manque; il les couronne tous. Dès longtemps vous n'avez plus de rival que vous-même, et Buonaparte conquérant ne peut être effacé aux yeux de la postérité que par Buonaparte restaurateur de la monarchie. »

M. de La Trémoille pense donc que le Roi devrait envoyer auprès du Consul un homme sûr pour entamer des négociations secrètes; il s'offre lui-même pour cette mission de confiance, au cas où le Roi approuverait ses idées.

Louis XVIII reçut la lettre et le document et il répondit au prince de La Trémoille la lettre suivante :

A Mittau, ce 9 novembre 1800.

Le comte d'Avaray m'a fait part de votre lettre, mon cher prince. Si je n'y avois trouvé que la preuve du zèle et du courageux dévouement que je vous connoîs depuis longtemps pour mon service, j'y eûsse été moins sensible; mais vous m'offrez encore le sacrifice du juste ressentiment que vous inspire le

meurtre de celui que nous regrettons tous les deux (1), c'est là ce qui me touche au delà de ce que je puis dire. Les mesures que j'ai prises ne me permettent pas d'accepter ces offres généreuses, mais le gré que je vous en sçais est le même et je ne manquerai pas d'autres occasions de mettre à profit le sentiment qui vous les a dictées.

Vous connoissez, mon cher prince, tous les miens pour vous.

LOUIS.

Louis XVIII avait fait antérieurement des démarches personnelles auprès du premier Consul. Il lui avait écrit dans une première lettre, le 20 février 1800 :

Sauvez la France de ses propres fureurs; vous aurez rempli le premier vœu de mon cœur. Rendez-lui son roi, et les générations futures béniront votre mémoire.

Le Consul, très-agité, pressé par Joséphine et par Hortense de donner quelque espoir au Roi, laissa passer le temps sans répondre. Louis XVIII n'hésita pas à renouveler ses ouvertures :

Non, le vainqueur de Lodi, de Castiglione, d'Arcole, le conquérant de l'Italie et de l'Égypte ne peut pas préférer à la gloire une vaine célébrité. Cependant vous perdez un temps précieux. Nous pouvons assurer la gloire de la France. Je dis *nous,* parce que j'ai besoin de Bonaparte pour cela, et qu'il ne le pourrait sans moi.

Général, l'Europe vous observe, la gloire vous attend, et je suis impatient de rendre la paix à mon peuple.

Bourrienne nous a conservé le texte exact de ces deux lettres (2) dont parle aussi le *Mémorial de Sainte-Hélène.* Il a publié également la réponse de Bonaparte, qui est du 2 vendémiaire an IX (24 septembre 1800) :

(1) Il s'agit de la mort du comte de Frotté, ami et compagnon d'armes du prince de La Trémoille.

(2) *Mémoires,* t. IV, p. 74 et suiv.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre. Je vous remercie des choses honnêtes que vous m'y dites.

Vous ne devez pas souhaiter votre retour en France; il vous faudrait marcher sur 100,000 cadavres.

Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France : l'histoire vous en tiendra compte.

Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre famille et j'apprendrai avec plaisir que vous êtes environné de tout ce qui peut contribuer à la tranquillité de votre retraite (1).

Cette pièce explique suffisamment la teneur de la réponse faite, le 9 novembre 1800, à M. de la Trémoille par Louis XVIII, désabusé sur les prétendus sentiments royalistes du premier Consul.

Bourmont ne resta pas longtemps sans ressentir les effets de la menace de son puissant adversaire, qui recommandait, le 13 nivôse an IX (3 janvier 1801), à Fouché de surveiller les amnistiés de l'Ouest résidant à Paris (2). Le complot de la machine infernale, tramé par des agents royalistes, fournit au ministre de la police un prétexte pour faire arrêter Bourmont, qui fut enfermé au Temple et transféré dans la citadelle de Besançon d'où il s'échappa vers la fin de l'année 1804.

(1) Nous possédons les copies de ces trois lettres de la main même de Bourrienne. Elles illustrent le bel exemplaire des *Mémoires de Bourrienne* qui fait partie de la bibliothèque formée par notre père.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. IV, p. 548.

LOUIS XII

DEUX LETTRES SUR LA VILLE DE LYON

Les deux lettres suivantes du roi Louis XII, que nous empruntons à notre collection particulière, sont relatives à la ville de Lyon. La première, datée de Loches, le 19 février 1499, a été écrite alors que Louis XII méditait son expédition contre le Milanais. Elle nous montre le roi résolu à aller s'établir à Lyon afin d'être plus près de son armée, et enjoignant aux conseillers et habitants de la ville de faire provision de blés et de grains; ceux-ci répondent qu'ils tireront du blé de Languedoc et de Provence, à la condition d'être exemptés des impôts si onéreux prélevés par le roi et par les seigneurs sur la navigation du Rhône. Le roi abandonne volontiers ses droits, mais il est forcé de demander aux seigneurs riverains du Rhône de suivre son exemple. Il écrit à chacun d'eux une lettre dans laquelle il invoque *le bien du peuple et de la chose publique*. Nous allons donner le texte d'une de ces missives, qui est un témoignage des derniers vestiges de la puissance féodale au xve siècle et qui nous permet d'étudier la nature des rapports du roi avec les seigneurs. Notre pièce est dépourvue d'adresse ; en voici le texte :

De par le Roy.

Cher et bien amé, pour ce que en bref nous avons délibéré aller en nostre ville de Lyon et illec nous tenir quelque temps pour la conduite d'aucuns noz exprès affaires, nous avons or-

donné aux conseillers habitans de nostre dite ville qu'ilz facent bonne provision de vivres, mesmement de blez, affin que nous et nostre compaignie n'en puissions avoir faulte. Lesquelz conseillers et habitans nous ont advertiz que de noz pays de Languedoc et Provence ilz pourroient tirer et faire venir en ladicte ville ung bon nombre des dits blez et grains, mais que les péages et droiz qui se prennent sur iceulx tant par nous que autres au long de nostre rivière du Rosne feussent levez et quictez jusques à la Saint Jehan prochaine seulement, ce que avons fait de nostre part, et aussi l'avons remonstré et fait remonstrer à aucuns des dits seigneurs qui prennent peaige sur les dits blez estans par deça, lesquelz pour amour de nous et du peuple ont esté contens de lever et quicter en tant que à eulx les dits droiz. Parquoy nous vous prions que vostre part vous vueillez faire le semblable et estre contans que la dite traicte se face pour le dit temps et sans préjudice de voz previllèges pour l'avenir, en quoy vous ne pourrez pas avoir grant interest, car aussi bien si les dits droitcz estoient levez la dite traicte ne se feroit jamais, et oultre que en ce faisant ferez le bien du peuple et de la chose publicque, nous ferez aussi très agréable plaisir et dont vous saurons bon gré. Donné à Loches le XIXme jour de février.

LOYS.

ROBERTET.

Les seigneurs abandonnèrent sans doute leurs droits, car Louis XII vint à Lyon où il fit son entrée solennelle le 10 juillet 1499. Les chroniques du temps consignent le fait en ces termes :

En cestuy an le dixiesme jour de juillet, le roy Loys XII fist son entree a Lyon sur le Rosne, la quelle fut tres solemnelle et fut fait plusieurs beaulx misteres et choses joyeuses et les rues richement tendues de fines tapisseries (1).

(1) *Séjours de Charles VIII et Loys XII à Lyon sur le Rosne,* publ. par P. M. Gonon; Lyon, 1841, in-8, p. 39.

Louis XII séjourna longtemps à Lyon, qui était la place la plus favorable pour suivre les opérations militaires dans le Milanais. C'est à Lyon qu'il vit arriver prisonnier son adversaire Ludovic Sforce, suivi bientôt de son frère le cardinal Ascagne, et qu'il rendit grâces à Dieu solennellement dans les églises de ce triomphe (11 avril 1500) (1). Louis XII accueillit volontiers les demandes des consuls de Lyon relativement au rétablissement des fortifications de la ville du côté de la Bresse. Déjà, en 1476, le voisinage de Charles le Téméraire avait forcé les Lyonnais à construire des remparts : la crainte d'une invasion des Suisses, ligués avec les Vénitiens contre la France, les obligea à réparer leurs murailles (2). Louis XII ordonna en conséquence à son amé et féal conseiller et chambellan le capitaine Sarron de visiter les clôtures de la ville de Lyon et de s'entendre avec le sénéchal. Voici le texte de cette lettre :

De par le Roy.

Nostre amé et féal, noz chers et bien amez les conseillers et habitans de nostre ville de Lyon nous ont escript et fait faire plusieurs remonstrances par leurs depputez que pour ceste cause ilz ont envoiez devers nous qu'il est très neccessaire et requis faire faire certaines clostures et réparacions en la dite ville du costé de la Bresse, lesquelles noz prédécesseurs les roys Loys et Charles que Dieu pardoint ont autreffoiz délibéré faire faire; et pour ce que nous congnoissons assez les dites clostures et réparacions estre très urgentes et neccessaires nous avons advisé que vous vous transporterez en la dite ville et illec ensemble noz amez et féaulx les sires de Saint André Menault, De Guerre et Le Poullailler, ou les deux de vous quatre, appellez le seneschal du dit Lion ou son lieutenant et aucuns des principaulx et gens de bien de la dite ville qui vous semblera estre en ce congnoissans, voiez et visitez les dites clostures et réparacions neccessaires y estre faictes et regardez combien les coustz se pourront monter et où se pourront prendre les deniers plus aisément à la moindre foulle du peuple que faire ce pourra,

(1) *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, 1483-1546, par Péricaud; Lyon. 1840, in-8.

(2) *Histoire de Lyon* par Monfalcon, t. I, p. 555 et 567.

sans charger noz finances. Si vous prions que vacquez en ce que dit est en la meilleur dilligence que pourrez, et ce fait nous envoiez de tout voz advis et oppinions pour après en ordonner ainsi que verrons estre affaire, vous priant de rechief que en ce ne vueillez faillir, à ce que par faulte de la dite closture et réparacion inconvénient n'en puisse advenir en la dite ville. Donné à Loches le XXVIIIe jour de novembre.

J. COTEREAU (1).

Notre pièce est dépourvue de date; mais nous savons qu'en juin 1512 Louis XII accorda au consulat de Lyon la levée de plusieurs droits sur les marchandises, pour subvenir aux frais de construction des fortifications du côté de la Bresse, et que le 26 juillet il envoya aux Lyonnais son conseiller et chambellan le sieur de La Voulte pour aviser aux réparations nécessaires à la ville (2). Notre lettre est donc antérieure à cette année 1512.

(1) Péricaud, dans ses *Notes sur l'histoire de Lyon,* mentionne (p. 16) que Jean Cotereau donna, le 20 janvier 1501, cent écus aux conseillers de Lyon pour créer une pension de 10 livres 10 sous, « pour faire sonner les clochettes et faire l'éveil tous les lundis et veilles des trépassés, au long des rues par toute la ville, pour avoir souvenance de prier Dieu pour les trépassés ».

(2) Péricaud, *ut supra,* p. 35.

Ph. par la grace de dieu ert
lener / de Adam Vicomte ert
en reserve de pierre les pons a /
leur dessense de ce q̃ ilz soit res la
bre / quant on les refaisoit de
soles et de planches ert soit ri
ens ne nauoient onques ne des
reson voloient ure gent les par la
cort et lordenance de cestre nisse
ontroiees les dites cent lhuisse
on refacon ne face pindre des
pont fondoient ou tompoient re
pour chose q̃ lon feust de proiet
de fust si cum il est desus de met
tre ert seual en cestes lettre . .

PHILIPPE LE BEL

ROI DE FRANCE

Nous avons entre les mains une charte de Philippe le Bel, donnée à Paris au mois d'août 1289, et relative à la reconstruction en pierre des ponts de Melun « qui chooiz et rompuz estoient en l'an M.CC. et quatrevingz ». Cette pièce n'est pas comprise dans le recueil des ordonnances des rois de France, et elle est restée inconnue aux historiens de Melun (1). Nous la publions en fac-simile.

La famille de Melun était une des plus illustres de France. La généalogie publiée dans le dictionnaire de Moreri (2), d'après les recherches du Père Prévost et les collections de l'abbé Descors, nous apprend que le premier membre de cette famille dont on ait trouvé mention dans les chartes est Salon, vicomte de Melun, en 991.

Le vicomte dont parle notre charte est Adam III, fils d'Adam II, mort le 9 février 1270. Il avait succédé, en 1278, à son frère Guillaume, qui avait accompagné saint Louis dans sa dernière croisade. Il avait fait un acte de partage, le 2 avril 1285, avec son frère Jean, ce qui explique qu'ils soient mentionnés ensemble dans les lettres de Philippe le Bel. Jean possédait en effet la moitié de la vicomté de Melun et de toutes les terres en Brie, avec toute la terre de la Borde-le-Vicomte.

Ph., par la grace de Deu Roys de France. Nous feson savoir à touz presenz et à venir que cum nostre gent voussissent

(1) *Histoire de Melun*, par Sébastien Roulliard; Paris, Lyon, 1628, in-4. — Histoire de Melun, par Nicolet; Melun, Desrues, 1843, in-8.

(2) *Dictionnaire de Moreri*, édition de 1759, additions et corrections, p. 32 et suiv.

lever de Adam viconte de Melehun et de Jehan de Melehun, chevaliers, frères, cent livres de tornois pour leur partie afferant en refeire de pierre les ponz de Melehun qui chooiz et rompuz estoient en l'an M.CC. et quatrevinz, les diz chevaliers disanz à leur deffense de ce : que ja soit ce que il et leur devantier deus des arches dou dit pont par devers le chastel ensic cum l'en va vers la Brie, quant on les refeisoit ou convenoit refere, efussent et ehussent bien esté tenuz dou refeire et retenir dou leur, cumme de soles et de planches tant solemant et non de plus, ne en chose qui a pierre ne à façon de pierre appartenist il ne metoient riens ne n'avoient onques mis ; Il n'estoient pas tenuz à mettre en la dite refaçon de pierre pour les resons desus dites et que a desreson voloient nostre gent lever d'aus les dites cent livres tornois ; Et toutes voies à la parfin, cum li dit vicuens et sum frère, par l'acort et l'ordenance de mestre Jefrei dou Temple, nostre clerc, et des ovriers pour nous mis et ordonnez en ces besoignes, aient mises outroiées les dites cent livres en la dite refaçon des ponz de pierre ; Nous volons et outroions as diz frères que ceste mise ou refaçon ne face préjudice ou temps à venir à eaus ne à leur heirs ne à leur successours, et que se on temps à venir li dit pont fondoient ou rompoient ou se meffesoient par quoi il les convenist refaire, il ne leur heir n'i seroient tenuz à mettre pour chose que l'on i feist de pierre nule autre chose que il i metoient et estoient tenu à mettre ou point que les dites arches estoient de fust, si cum il est desus dit. Et pour ce que ce soit chose ferme et estable, Nous, sauf nostre droit et l'autrui, havons fet mettre nostre seial en cestes lettres faites et données à Paris l'an de grace M.CC. quatrevinz et nuef, ou mois de ahoust.

Adam III, vicomte de Melun, mourut en 1305. Sa femme, Jeanne de Sully, décéda le 4 mai 1306, et elle fut enterrée dans le chœur de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, à Paris. Quant à Jean, il ne vivait plus en 1298.

Nous publions à la suite trois chartes du même Philippe le Bel,

données à Paris, le lundi avant la Chandeleur 1296 (1). Elles concernent un payement de gages à Raoul, Bertin et Regnauld de Saint-Ouen, pour leurs services pendant la guerre de Gascogne. Cette province, que possédaient les Anglais, avait été envahie, en 1296, par Philippe le Bel, mais les hostilités avaient été suspendues par une trêve intervenue entre le roi de France et le roi d'Angleterre Édouard Ier.

Voici le texte de ces trois pièces ; nous ne donnons la traduction que de la première, la rédaction des autres étant la même.

Philippus, Dei gratia Francorum rex, ballivo Caleti vel ejus locum tenenti salutem. Mandamus vobis quatinus Radulpho de Saint Oein, decenario, aut ejus mandato presentes litteras defferenti, undecim libras et decem solidos turonensium, in quibus eidem tenemur de residuo tam vadiorum suorum, in facto guerre nostre Vasconie anno presenti acquisitorum, quam restaurationis cujusdam equi, absque dilacione quacumque, ad instantem mediam quadragesimam, de nostro integre persolvatis ; quam pecunie summam in nostris computis volumus allocari et penes vos presentes litteras remanere. Actum Parisius die lune ante Candelosam, anno domini Mo CCo nonagesimo sexto.

Per Helyam (2).

Philippe, par la grace de Dieu roi de France, au bailli de Calais ou à son lieutenant salut. Vous mandons que à Raoul de Saint Ouen, dizenier, ou à son mandataire porteur des présentes lettres, vous payiez intégralement sans aucun délai, à la mi-carême prochaine, de nos deniers, onze livres et dix sous tournois, desquels nous lui sommes tenus pour le résidu tant de ses gages gagnés sur le fait de notre guerre de Gascogne dans l'année présente, que du restor (dédommagement) d'un cheval, laquelle somme d'argent voulons être allouée dans nos comptes et les présentes lettres rester entre vos mains. Fait à

(1) Le lundi avant la Chandeleur 1296 correspond au 28 janvier 1297.

(2) *Hélie* est le nom du secrétaire qui a écrit la pièce.

Paris le lundi avant la Chandeleur, l'an du Seigneur MCC quatre vingt seize.

Philippus, Dei gratia Francorum rex, ballivo Caleti vel ejus locum tenenti salutem. Mandamus vobis quatinus Bertino de Saint Oein, aut ejus mandato presentes litteras defferenti, viginti tres libras, duodecim solidos et sex denarios turonensium, in quibus eidem tenemur de residuo tam vadiorum suorum, in facto guerre nostre Vasconie anno presenti acquisitorum, quam restaurationis cujusdam equi, absque dilacione quacunque, ad instantem mediam quadragesimam, de nostro integre persolvatis; quam pecunie summam in nostris computis volumus allocari et penes vos presentes litteras remanere. Actum Parisius die lune ante Candelosam, anno domini millesimo duccentesimo nonagesimo sexto.

Per Heliam.

Philippus, Dei gratia Francorum rex, ballivo Caleti vel ejus locum tenenti salutem. Mandamus vobis quatinus Raginaldo de Saint Oein, aut ejus mandato presentes litteras defferenti, sexdecim libras, duos solidos et sex denarios turonensium, in quibus eidem tenemur de residuo vadiorum suorum, in facto guerre nostre Vasconie anno presenti acquisitorum, absque dilacione quacunque, ad instantem mediam quadragesimam, de nostro integre persolvatis; quam pecunie summam in nostris computis volumus allocari et penes vos presentes litteras remanere. Actum Parisius die lune ante Candelosam, anno domini M° CC° nonagesimo sexto.

Per Heliam.

CHATEAUBRIAND

Dès 1802 Chateaubriand était un littérateur célèbre, car il avait publié *Atala* et le *Génie du Christianisme*. Après avoir donné ce dernier livre il partit pour visiter le midi de la France. Les *Mémoires d'outre-tombe* contiennent le récit de ce voyage, mais nous devons à l'obligeance de notre ami M. Alfred Bovet la communication d'une lettre par Chateaubriand adressée d'Avignon à Fontanes, laquelle complète les renseignements donnés dans les *Mémoires*. Chateaubriand avait connu Fontanes en 1789 (1), s'était lié avec lui à Londres où le futur grand maître de l'Université s'était réfugié après le 18 fructidor (2), et enfin l'avait retrouvé à Paris, en revenant d'exil. Il resta toujours son ami et, en 1838, il écrivait ces mots :

« C'est M. de Fontanes, j'aime à le redire, qui encouragea mes premiers essais; c'est lui qui annonça le *Génie du Christianisme;* c'est sa muse qui, pleine d'un dévouement étonné, dirigea la mienne dans les voies nouvelles où elle s'était précipitée... » (3).

Avignon, samedi 5 novembre 1802.

Si l'on ne contrefait que les bons ouvrages, mon cher ami, je dois être content. J'ai saisi cinq contrefaçons d'*Atala*, et une du *Génie du chr*. La dernière étoit l'importante. Je me suis

(1) *Mémoires d'outre-tombe,* édition Krabbe, 1856, t. Ier, p. 209.
(2) *Id.,* t. II, p. 106.
(3) *Id.,* t. II, p. 185.

arrangé avec le libraire; il me paye les frais de mon voyage, me donne de plus un certain nombre d'exemplaires de son édition, qui est en quatre volumes et plus correcte que la mienne, et moi je légitime mon batard, et le reconnois comme *seconde édition*. Je vous avoue que je suis confondu de la manière dont j'ai été reçu partout; tout retentit de ma *gloire*, les papiers de Lyon, etc., les sociétés, les préfectures; on annonce mon *passage* comme celui d'un personnage important. Si j'avois écrit un livre philosophique, croyez-vous que mon nom fut même connu? Non, j'ai consolé quelques malheureux, j'ai rappellé des principes chers à tous les cœurs dans le fonds des provinces. On ne juge pas ici mes talents, mais mes opinions. On me sait gré de tout ce que j'ai dit, de tout ce que je n'ai pas dit, et ces honnêtes gens me reçoivent comme le défenseur de leurs propres sentimens, de leurs propres idées. Il n'y a pas de chagrin, pas de travail, que cela ne doive payer. Le plaisir que j'éprouve est, je vous assure, indépendant de tout amour propre; c'est *l'homme* et non *l'auteur* qui est touché.

J'ai vu Lyon. Je vous en parlerai à loisir; c'est, je crois, la ville que j'aime le mieux au monde. Quel beau et bon pays! J'ai vu tout le cours du Rhône, Vienne, Tain, Valence, Avignon, où je suis et d'où je pars demain pour Marseille. Je reviens par Nimes, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes et Tours. J'aurai vu toute la France. Mais ce n'est pas aussi rapidement que je voudrais la voir; j'ai un dernier projet : si on ne fait rien de moi, ce qui est très probable, je proposerai à votre grand ami (1) de me faire faire le voyage de France en détail; il me donnera un peintre et nous aurons un ouvrage complet sur ce vaste empire, dont il n'existe pas une description passable. Cet ouvrage a manqué au siècle de Louis quatorze; j'en ai tous les plans et toutes les parties dans la tête. S'il réussissoit, comme il

(1) Lucien Bonaparte, à qui Fontanes avait présenté Chateaubriand (*Mémoires d'outre-tombe*, t. II, p. 181).

y a quelque raison de le croire, il rembourseroit Lucien de ses frais, en cas qu'il ne voulut pas me les abandonner, et lui feroit honneur, même dans l'avenir, si l'ouvrage étoit de nature à me survivre. On est bien bon d'aller courir si loin, quand on a un pareil pays à sa porte. Le voyage pourroit durer trois ans, et ne couteroit pas soixante mille francs.

J'arrive de Vaucluse; je vous dirai ce que c'est. Cela vaut sa réputation : quant à Laure, la bégueule, et Pétrarque, le bel esprit, ils m'ont gâté la fontaine. J'ai pensé m'y casser le cou en voulant grimper sur une montagne où les voyageurs ne vont jamais, et où le guide a refusé de me suivre. J'en suis venu à mon honneur, mais non sans danger. Il faut que je renonce désormais à ces expéditions; j'ai encore, comme certains vieux chevaux, de l'ardeur, mais les jambes se refusent. Adieu, mon cher ami, je compte vous embrasser le 1er décembre. Remerciez votre femme de la lettre qu'elle m'avoit donnée pour Lyon. M. Bellecise étoit à la campagne, mais sa sœur m'a reçu admirablement. N'oubliez pas de présenter mes respects à *toute la cour*. Allez-vous quelquefois rue Neuve du Luxembourg ? (1). Si le petit Guénau est à Paris, dites-lui un million de choses aimables. J'ai fait passer à Bertin l'article sur Bonald (2).

Il y a beaucoup de différence à raconter un événement au moment même où il vient de se produire, ou à décrire, de souvenir, les faits. Le temps efface ou dénature les impressions premières, et la réflexion modifie la manière de voir. Ainsi Chateaubriand, racontant trente-six ans plus tard son voyage dans le Midi, ne nous donne pas les mêmes détails que dans sa lettre. L'épisode du libraire est singulièrement aggravé. On voit que Chateaubriand n'a pas retrouvé dans ses souvenirs cette impression de plaisir et de fierté que lui causèrent, en 1802, les contrefaçons d'*Atala* et du *Génie du christianisme*. C'était alors une sorte de

(1) C'est là que Madame de Beaumont, fille du comte de Montmorin, recevait, dans son salon, Fontanes, Joubert, Bonald, Chênedollé, et autres littérateurs. Chateaubriand était un des familiers de la maison.

(2) Chateaubriand avait terminé à Tain, dans une auberge, cet article sur la *Législation primitive* du vicomte de Bonald (*Mémoires d'outre-tombe*, t. II, p. 215).

gloire que l'homme d'État de 1838 ne pouvait plus apprécier. Voici d'ailleurs le passage des *Mémoires* qu'il est intéressant de comparer avec la lettre :

Arrivé à Avignon la veille de la Toussaint, un enfant portant des livres m'en offrit : j'achetai du premier coup trois éditions différentes et contrefaites d'un petit roman nommé *Atala*. En allant de libraire en libraire je déterrai le contrefacteur, à qui j'étais inconnu. Il me vendit les quatre volumes du *Génie du Christianisme*, au prix raisonnable de neuf francs l'exemplaire, et me fit un grand éloge de l'ouvrage et de l'auteur. Il habitait un bel hôtel entre cour et jardin. Je crus avoir trouvé la pie au nid : au bout de vingt-quatre heures, je m'ennuyai de suivre la fortune, et je m'arrangeai presque pour rien avec le voleur (1).

Nous avons vainement cherché trace dans les *Mémoires* de ce projet de description de la France qui tient une si grande place dans la lettre. Il semble que Chateaubriand ait perdu jusqu'au souvenir de ce vaste dessein que nul encore n'a exécuté.

L'accident de Vaucluse n'est pas mentionné, et le sévère jugement du jeune homme sur Pétrarque et sur Laure n'a pas été conservé par le vieillard.

Chateaubriand visita, comme il l'annonce, Marseille, Nîmes, Montpellier, Narbonne, Toulouse et Nantes. Il rentra à Paris au commencement de l'année 1803. Il ne retourna dans le Midi qu'en 1838, et c'est ce nouveau voyage qui le conduisit à fixer ses souvenirs de 1802.

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, t. II, p. 216.

JEANNE VAUBERNIER

COMTESSE DU BARRY

Jeanne Vaubernier, si bien douée pour l'emploi qu'elle tint dans les tripots, dans les petites maisons des roués et à la cour d'un vieux roi avide de débauches nouvelles, est présente et vivante pour nous sur une toile de Drouais et en un buste de Pajou. Drouais nous a conservé de cette courtisane les cheveux blonds, les cils et les sourcils bruns, la lueur humide des yeux, le port irritant du col entouré de dentelles d'Angleterre et de la taille prise dans un habit d'homme à larges parements (1). Pajou a fixé sur le marbre les contours arrondis de cette tête voluptueuse et de ces épaules hardies. C'est à ce buste, aujourd'hui conservé au Louvre, que se rapportent les deux actes que voici : l'un est un engagement pris par le fondé de pouvoirs de la comtesse de payer à M. Pajou, en quatre termes, la somme qui lui est due; l'autre est un reçu par lequel on voit que, si Pajou fut payé intégralement, du moins il ne le fut pas aux époques déterminées par le précédent engagement.

Il est dû à M. Pajou, sculpteur du Roy et professeur en son Académie Royale, pour un buste en marbre blanc représentant le portrait de Madame la Comtesse Du Barry, la somme de quatre mille livres que je soussigné, fondé des pouvoirs de madite dame Comtesse, promets payer au dit sieur Pajou en quatre termes de trois en trois mois, à commencer en octobre prochain et ainsi de suite à raison de mille livres pour chacun desdits termes dont le dernier échéra et se fera en juillet de

(1) La comtesse porte aussi l'habit d'homme sur le portrait dessiné par Bonneville.

l'année prochaine, lesquels étant acquités seront pour solde et parfait payement. A Paris ce 27. juillet mil sept cents soixante quinze.

NOËL (1)

Le 9. 9bre 1775. payé à compte d'autre mille livres par quittance particulière. . . . . 1000 liv.

Le 10. avril 1776. payé comme dessus et pour second terme, mille livres, cy. 1000

Le 10. septembre 1776. payé comme dessus et pour le 3e terme, mille livres, cy. 1000

J'ai reçû de Made la Comtesse Du Barry par les mains de M. Noël la somme de mille livres pour le quatrième et dernier terme du présent arrêté. A Paris ce 20. janvier 1777.

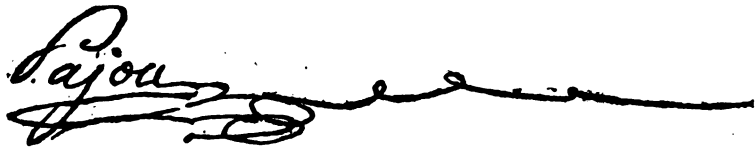

Bon pour *1000 liv.*

Mme Du Barry avait la première qualité d'une courtisane, l'art de se transformer, d'être chaque jour une femme nouvelle. Les portraits témoignent de cette science des métamorphoses : le plus surprenant à cet égard est une gravure qui représente la comtesse en habit de Cour et portant fièrement la haute coiffure à plumes (2). Les représentations de Mme Du Barry sont fréquentes. La pièce qui suit mentionne un buste exécuté par Jean-Jacques Caffieri.

Je reconnois avoir reçeu de M. Humbert la somme de mille livres pour avoir fini le buste en marbre de Louis Quinze apparttenant à Madame la Comtesse Du Barry, sans préjudice de se que Madame la Comtesse Du Barry me doit pour avoir fait son portrait. Fait à Paris ce 5 novembre mil sept cent soixante dix neuf.

CAFFIERI

(1) Les deux actes sont réunis sur un même feuillet, au verso duquel Pajou a écrit son compte, après avoir effacé au recto la signature de M. Noël

(2) En tête des *Mémoires de Madame Du Barry* (par Mme Guéraud de Méré), 1804, in-8.

Je reconnois avoir reçeu de Mr. Trumbere
la Somme de Mille Livres pour avoir fini
le Buste en marbre de Louis Quinze
appartenant a Madame la Comtess. Du
Barry sans prejudice de ce que Madame
la Comtesse Du Barry me doit pour avoir
fait son Portrait, faite a Paris ce 5
Novembre mil sept cent soixante dix
neuf Caffieri

Louis XV était vieux quand son valet de chambre Lebel lui amena Jeanne Vaubernier. Il fallut se hâter de donner un nom, un état, une demeure à cette maîtresse. On la maria, on la présenta à la Cour et l'architecte Le Doux éleva le château de Luciennes en trois mois. C'était un pavillon carré, à cinq croisées de chaque côté, et précédé d'un péristyle de quatre colonnes. Ce château, ce boudoir fut orné de tout ce que l'argent jeté sans mesure peut obtenir dans une époque où de l'ensemble des arts associés à la vie résultent un style véritable et des harmonies parfaites. Fragonard, Greuze, Briard, Vien firent les peintures des panneaux et des plafonds; Pajou, Caffieri, Vassé ornèrent les vestibules et les cheminées de groupes, de bustes et de bas-reliefs. Métivier sculpta finement les arabesques du salon; Gouthière travailla les bronzes (1). Les guéridons, les tables, les commodes étaient plaqués de médaillons en porcelaine de Sèvres, d'après Patère et Vanloo (2).

Là, dans cette demeure exquise, en présence du vieux roi, le plus beau des gentilshommes de son temps, du chancelier de Maupeou revêtu de la simarre, du duc d'Aiguillon et de quelques dames de la Cour surprises malgré leur expérience, Mme Du Barry reprenait le ton des tripots et des magasins de modes, moins par impuissance de garder les façons de la Cour que par un goût raffiné des choses ignobles, et elle faisait chanter devant le royal auditoire les couplets de Collé, les refrains des halles et de la Courtille.

Les travaux de Luciennes ne furent jamais entièrement payés. Nous voyons par la quittance qui suit que Mme Du Barry était parfois obligée de retarder ses échéances.

Je reconnois avoir reçeu de Madame la Comtesse Dubary, par les mains de M. Noël, la somme de trois mille livres, à compte, et pour le premier terme de son arretté en datte du huit octobre dernier, échu dans le courant du mois de janvier dernier; à Paris ce sept. mars mil sept cent soisante et seize.

(1) *Mémoires de Bachaumont*, 1771.

(2) *Notes prises sur l'inventaire du mobilier de Madame la Comtesse du Barry sous la Terreur. — Lettre de M. le baron Jérôme Pichon* (Auguste Aubry, 1872, in-12).

Billet à ordre souscrit par la Comtesse du Barry

Mr Jodot voudra bien faire payer à Mademoiselle Savenet
pour toutes de Noël en Mademoiselle jusqu'à ce jour la
somme de trois cent livres, dont je tiendrai compte
en M. ne M. tenant de présent acquit, fait à Louveciennes
ce 15 janvier 1742. Sa lettre tiste du Barry

payable en Noël ter. Mr

Coulet

Paris le 17 janvier 1783

Bon pour 1300 L.

Lozan

La toilette était naturellement la grande occupation de la comtesse Du Barry, l'œuvre de sa vie. Ses comptes (1) mentionnent des robes *fond argent semé de bouquets de plumes*, des robes *fond blanc à guirlandes de roses*, des robes d'amazone *de gourgouran blanc*, du prix de six mille livres.

Mme Du Barry se montra grande courtisane, particulièrement dans son aptitude à dévorer, au profit de sa beauté, des sommes immenses et royales. Un état des sommes payées pour son compte par M. Beaujon, dressé par l'intendant Montvalier, le 15 juillet 1774, s'élève à 6,521,003 livres, dont :

Aux orfévres	313,328 liv.
Aux joailliers	1,803,635
Aux bijoutiers	150,800
Aux marchands de dentelles, de toiles, de modes, etc.	738,061
Aux tailleurs et brodeurs	531,500
Aux marchands de meubles, tableaux, vases, etc.	115,918
Aux doreurs, fondeurs, sculpteurs, marbriers, etc.	370,108

L'argenterie de la comtesse était d'une exquise beauté : Boettiers l'avait ciselée « de la façon la plus fine et l'avait portée au plus haut degré pour le poli » (2).

Les deux billets qui suivent se rapportent, ainsi que les précédentes quittances, à une époque où Mme Du Barry était privée des inépuisables ressources que lui faisait M. d'Aiguillon sur les fonds de l'État. Le 10 mai 1774 avait emporté le roi, à qui elle s'était rendue nécessaire. Le nouveau roi était chaste, froid ; la reine était cette dauphine que la comtesse avait longtemps appelée avec mépris *la Petite Rousse*. Louis XVI, dès son avénement, avait exilé la maîtresse du roi défunt à l'abbaye de Port-aux-Dames, dans le diocèse de Meaux ; mais Marie-Antoinette avait intercédé pour son rappel, et dès l'année 1775 Mme Du Barry avait pu fixer son séjour à Luciennes ; au moyen de sommes (3)

(1) Bibliothèque nationale, ms., *Supplément français*, 5146. Ces comptes ont été publiés notamment par MM. E. et J. de Goncourt : *Les Maîtresses de Louis XV, lettres et documents inédits*, par Edmond et Jules de Goncourt, in-8, t. II.

(2) Comptes, *loc. cit.*

(3) Le *Livre rouge* mentionne les sommes suivantes données à Mme Du Barry :

1773,	à Versailles,	21 mars,	par ordre du Roi	. . .	300,000 liv.
—	—	13 juin	—	. . . .	300,000
—	—	22 août	—	. . .	300,000
—	—	23 novembre	—	. . . .	300,000
1774	—	13 février	—	. . . .	300,000

1784. Ordonnance au porteur d'un million de livres pour remboursement à compte de 250,000 livres de comptant à 4 pour 100, dont la Comtesse Du Barry fait l'abandon au Roi.

fournies par la cassette royale, elle pouvait satisfaire à une partie des engagements pris avec l'agrément du feu roi.

*N° 13. 1400ll.

Je prie M. Ruel caissier de Mr Buffault (1) de payer à Monsieur Fargeon, parfumeur, la somme de quatorze cent livre de laquelle somme je tiendrai compte à mondit sieur Buffault en me rendant le présent acquité. Fait à St Vrain ce 1er mai 1776 (2).

LA COMTESSE DU BARRY

Pour aquit. A Paris,
Le 3 may 1776.
FARGEON

Mr Judot voudra bien faire payer à Madame Savant pour solde de tous ces mémoires jusqu'à ce jour la somme de treiz cent livre, dont je tiendrés compte en me remetant ce présent acquit, fait à Louvecienne ce 15 février 1782.

LA COMTESSE DU BARRY

Bon pour 1300 liv.

Payable en trois termes.

Controllé à Paris le 17 janvier 1783, reçu dix livres dix sols.

LEZAN

(1) Nous transcrivons ici un autre billet de Mme Du Barry qui nous apprend la qualité de M. Buffault et nous montre que Louis XVI avait conservé à Mme Du Barry un crédit sur la ville :

« Je prie M. Ruel caissier de M. Buffault receveur de la ville de payer a M. Marc lieutenant « criminel d'Epernay dans le courant de aoust (*) la somme de neuf cent livres dont je luy « tiendrai compte en rapportant ce mandat.

« Au château de Louvecienne ce 13 may 1781.

« LA COMTESSE DU BARRY »

Au dos du billet :

« Payez à l'ordre de Monsieur Montauban valleur en compte. à Paris ce 26. may 1781

MARC

Pour acquit

MONTAUBAN »

(2) La comtesse a complété elle-même le billet. Les mots : *Monsieur Fargeon parfumeur, quatorze cent livre, St Vrain. ce 1er mai 1776,* et la signature sont de sa main.

(*) Ce mot *aoust* est, dans l'original, de la main de Mme Du Barry.

OF WICH.

Quittance délivrée par Zamore, Gouverneur du Pavillon de Luciennes

J'ai reçu de Monsieur l'abbé de St Geure la somme de 72 ll pour ~~mitre chaudes~~ dépenses faites à Louveciennes ce 16 avril 1781.

Zamor

Au dos du billet :

Payable à l'ordre de Monsieur Martinet valeur en compte
Paris le 2 x^bre 1782.

SAUVAN

Controllé à Paris le 17 janvier 1783, reçu dix livres dix sols.

LEZAN

Pour acquit

MARTINET

Mme Du Barry était une courtisane trop accomplie pour n'avoir point un épagneul, un singe, une perruche et un négrillon. Ce négrillon était un enfant né dans le Bengale. La comtesse l'avait tenu sur les fonts avec le prince de Conti. Il se nommait Louis, comme son parrain, mais on l'appelait Zamore, en souvenir de la tragédie d'*Alzire*, qui était alors à la mode. Zamore avait pour fonction de tenir le parasol de sa maîtresse. Elle fit faire un *frac vert de Saxe galonné d'or* (1) pour Zamore, *pour le nègre*, comme disent les fournisseurs. Il fut dessiné par le peintre Portail avec un turban de soie à grand panache de plumes blanches et rouges, des perles aux oreilles, un grand gilet, un bel habit, un jabot et des manchettes de dentelle.

En mai 1772, le roi expédia un brevet qui nommait Zamore gouverneur du pavillon de Luciennes avec 50 louis de gages (2).

Voici un reçu signé de la main de Zamore :

J'ai reçu de Monsieur l'abbé de St Joire la somme de 72 liv. pour maitre et autres dépenses faites à Louvecienne ce 16 avril 1781.

ZAMOR

Ce nègre avait trente et un ans quand, en 1793, il accusa sa maîtresse devant le tribunal révolutionnaire, qui condamna à mort la malheureuse femme, dont tout l'ouvrage avait été de livrer la royauté aux brocards des grands et au mépris haineux du peuple.

(1) Comptes, *loc. cit.*
(2) *Anecdotes sur Mme la Comtesse Du Barry.*

LOUIS II DE BOURBON

DUC DE MONTPENSIER

ET LA VILLE NEUVE DE NANTES

M. de Montpensier, Louys de Bourbon, fut extraict de l'estoc de ce grand roy sainct Louys, ainsy qu'il en faisoit grande jactance; et tascha fort de l'imiter en l'observance de saincte religion catholique, et en probité de mœurs tant qu'il pouvoit, bien qu'il fust homme comme un autre.

C'est ainsi que Brantôme parle de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, qu'il a placé parmi les *Capitaines illustres* (1). Louis II, né à Moulins, le 10 juin 1513, de Louis Ier, prince de La Roche-sur-Yon, était neveu du connétable de Bourbon.

Cette parenté avec un seigneur qui était mort révolté contre son souverain ne valut pas à Louis de Bourbon la faveur de François Ier et celle de Henri II. A peine obtint-il, à la condition toutefois de renoncer complétement à ses droits sur les biens de la maison de Bourbon qui avaient fait retour à la couronne, le comté de Montpensier, en 1538, et le titre de duc et pair, l'année suivante. Mais Catherine de Médicis, devenue régente, donna à Louis de Bourbon le Beaujolais, le dauphiné d'Auvergne et la terre de Dombes (1560), ainsi que le gouvernement général de la Touraine, de l'Anjou et du Maine (1561). Dès lors le duc de

(1) Édition du *Panthéon*, p. 479.

Montpensier devint un des chefs du parti royal et un des adversaires les plus redoutables des huguenots. *Voulant du tout imiter le roy sainct Louys, son grand mirouer, contre les infidelles,* il se montra d'une cruauté extrême envers les protestants, disant *qu'à un hérétique on n'estoit nullement obligé de garder sa foy* (1). On sait qu'il fut un des plus ardents à conseiller le massacre de la Saint-Barthélemy et à l'exécuter; et qu'il écrivit de Paris, le 26 août 1572, au maire et aux échevins de Nantes pour les décider à massacrer les huguenots (2).

Vers la fin de 1579, tandis qu'Albert de Gondy, comte de Retz, maréchal de France, était nommé gouverneur de Nantes, le duc de Montpensier obtenait le gouvernement de Bretagne. Félicité par le maire et les échevins de sa capitale, le duc les remercia par une lettre du 14 janvier 1570 (3). Mais il n'alla prendre possession de son gouvernement que trois ans plus tard : il vint à Nantes, où il fit son entrée solennelle, selon la coutume, le 23 décembre 1572, par la porte Saint-Nicolas (4). Il y revint, le 25 septembre 1576, accompagné de sa seconde femme, Catherine de Lorraine, à laquelle la ville offrit en don gracieux des dragées, des confitures, et six livres de soie plate de Grenade, de diverses couleurs (5). Il était fréquent au XVIe siècle que les administrateurs d'une province n'y vinssent que fort rarement. Les grands seigneurs pourvus de ces importantes charges résidaient pour la plupart auprès du roi. Le maréchal de Retz, gouverneur de Nantes depuis 1569, ne fit son entrée dans la ville que le 8 avril 1579, et il reçut, à cette occasion, deux haquenées et trois pipes de vin, partie d'Orléans, partie d'Anjou (6).

Les rapports les plus actifs qu'eut le duc de Bourbon avec le maire et les échevins de sa capitale eurent pour objet la construction de la ville neuve de Nantes.

(1) Brantôme raconte à ce sujet l'anecdote suivante, p. 482 :

« Quand on lui amenoit quelque prisonnier, si c'estoit un homme, il luy disoit de plein abord seulement : « Vous estes un huguenot, mon amy ; je vous recommande à M. Babelot. » Ce M. Babelot estoit un cordellier, sçavant homme, qui le gouvernoit fort paisiblement et ne bougeoit jamais d'auprès de luy, auquel on amenoit aussy tost le prisonnier, et luy, un peu interrogé, aussy tost condamné à mort et exécuté. »

(2) *Dictionnaire historique, géographique et topographique de Nantes et de l'ancien comté Nantais,* par M. J.-F. de Macé de Vaudoré; Nantes, Merson, 1836, in-4°. p. 210.

(3) *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes,* par l'abbé Travers; Nantes, Forest, 1836-41, 3 vol. in-4, t. II, p. 421.

(4) Travers, t. II, p. 442 ; Macé de Vaudoré, p. 412.

(5) Travers, t. II, p 463; Macé de Vaudoré, p. 213.

(6) Travers, t. II, p. 480.

En 1118, la cité de Nantes avait été *misérablement brûlée*. Guy de Thouars, dès les premières années du XIIIe siècle, avait rétabli le château près de la cathédrale et lui avait donné le nom de château de la Tour-Neuve. Il avait fait commencer une nouvelle enceinte, plus étendue que l'ancienne; elle « montait du château vers la cathédrale, devant laquelle elle passait, et descendait vers l'Erdre, dont elle suivait ensuite le cours sur la rive gauche, à peu près jusqu'à l'emplacement de l'écluse actuelle; puis elle traversait l'Erdre et allait contourner l'église Saint-Nicolas, pour descendre de là sur la Loire, dont elle remontait la rive droite jusqu'au château. » (1) On y comptait cinq entrées principales, toutes flanquées de deux tours et précédées d'un ouvrage avancé, en forme de demi-lune, destiné à les couvrir. Cette enceinte enveloppait une ville nouvelle qui avait pour centre la paroisse Saint-Léonard.

En 1364, Jeanne de Bretagne était venue à Nantes, après la mort de son mari Charles de Blois, tué au combat d'Auray, et elle avait fait réparer et continuer les fortifications.

En 1498, la reine Anne, devenue veuve, s'était occupée aussi des remparts de la capitale de son duché. Mais la ville, quoique agrandie, ne pouvait contenir le nombre toujours croissant de ses habitants, et on avait conçu le projet d'une ville neuve au Marchix, sur le coteau de la rive droite de l'Erdre. Des lettres de Charles IX, données à Paris le 25 août 1573, et confirmées trois fois (2), ordonnèrent l'exécution de ce projet, que Henri III favorisa en faisant entourer le faubourg du Marchix d'une enceinte bastionnée de 1,600 mètres de circonférence.

Cette ville neuve ne fut pas établie sans de vives protestations de la part du maire et des échevins de Nantes qui employèrent le duc de Montpensier pour demander au roi de suspendre les travaux, déclarant « que la dite construction aideroit à la peste, dommage et ruyne du païs, et en conséquence porteroit grand préjudice à ce royaume », représentant aussi qu'on a pris plusieurs maisons et jardins appartenant à de pauvres personnes qui viennent journellement réclamer le dédommagement de la perte qu'elles ont subie (3).

(1) *Notice historique sur le château de Nantes et les anciennes fortifications de la ville*, par le colonel du génie Allard; Nantes, Masseaux, 1851, in-16, p. 14.

(2) Avignon, 28 décembre 1574; Reims, 19 février 1575; Paris, 22 août 1576 (Travers, t. II, p. 481).

(3) Articles présentés le 10 avril 1579 au maréchal de Retz par le maire et les échevins de Nantes (Travers, t. II, p. 481).

Le maire obtint encore du duc de Montpensier, le 30 septembre 1579, des lettres royales au sujet de cette ville neuve. Le 29 octobre suivant, il implore la protection de M. de Gondy, évêque de Paris, pour faire agréer au roi et au duc de Montpensier la cessation entière des travaux, disant « que si Sa Majesté ne trouvoit pas la ville assez forte du côté du Marchix, elle permît de la fortifier d'un boulevard ou de quelqu'autre fortification au dedans ou au dehors de la ville proche Sauvetour, et d'en prendre les frais sur les cinq mille livres ordonnées pour les ouvrages de la ville neuve (1) ».

Le duc de Montpensier était alors dans son château de Champigny, en Touraine, d'où il veillait aux intérêts de sa province. C'est là qu'un courrier vint le prévenir que les huguenots venaient de s'emparer de Montaigu (13 avril 1580). Aussitôt le duc invita les habitants de Nantes à faire réparer la brèche du côté du Marchix et à s'approvisionner de vivres, au cas où les ennemis tenteraient le siége de la ville (2). Enfin c'est de Champigny qu'il écrit à Henri III, le 20 juin 1582, la lettre suivante dont l'original est actuellement entre nos mains, lettre où il reproduit au roi son avis sur la ville neuve de Nantes.

Sire, suyvant le commandement dont il vous avoit pleu m'ohonnorer au dernier voyage que je feys en mon gouvernement, je visité le lieu où l'on a cy devant prétendu faire construire et édiffier la ville neufve de Nantes, que je trouve d'une merveilleuse entreprise et grande despence; oultre qu'elle rendroict ladite ville de beaucoup plus difficille garde qu'elle n'est de présent, ce que je feis dès lors entendre à Vostre Majesté, luy en envoyant mon advys, avec ung desseing de ce qu'il est besoing fortiffier à la porte de Sauvetout pour commander à la montaigne de St-Sambin et garentir la ville de ce costé la, où est le plus grand danger, et que vostre dite Majesté m'a depuis mandé avoyr eu agréable, ordonnant qu'il feust suivy, dont les habitans dudit Nantes sont en bonne volonté. Et neanlmoings j'ay sceu que au préjudice de cela aucuns auroient obtenu commission pour continuer ladite nouvelle ville, qui

(1) Travers, t. II, p. 485.
(2) Lettre du 16 avril 1580, publiée par l'abbé Travers, t. II, p. 497.

m'a donné occasion de vous escrire la présente pour vous rememorer mondit advis et supplier très humblement, Sire, avant que passer oultre le faire revoyr avec ledit desseing, que lesdits habitans m'ont dict estre demeurez ès mains de Monsr le duc de Retz, ayant bien opinion que si ladite fortiffication est faicte suyvant icelluy, il n'y pourra advenir inconvénient de ce costé là, si ce n'est par trop grande faulte et négligence, Vous suppliant très humblement recepvoyr de bonne part l'advertisement que je vous en fays, et Nostre Seigneur vous donner,

Sire, en très-parfaicte sancté, très bonne et très longue vye. De Champigny, ce XXme jour de juing 1582.

Vonstre tres humble et tres obéissant subgect et serviteur.

LOYS DE BOURBON

Peu après cette lettre le duc de Montpensier, qui avait 69 ans, se démit de son gouvernement de Bretagne. Il mourut à Champigny, le 23 du même mois.

Le nouveau gourverneur pressa la construction des fortifications, que Henri IV acheva, en 1599. En 1612, on travaillait encore à la ville neuve, mais on arrêta définitivement, en 1624, les travaux comme *préjudiciables au Roi et à la ville.*

MADAME DE PARABÈRE

Marie-Madeleine Coatquer de la Vieuville avait épousé en 1711, à l'âge de dix-huit ans, César-Alexandre de Beaudéan, comte de Parabère. C'était un gentilhomme poitevin peu doué pour faire bonne figure dans le monde : il était jaloux de sa femme et ne l'était pas sans raison. Il devint lourdement ivrogne; il coudoyait les laquais dans l'antichambre du Régent, bâillait au nez des femmes et renversait les cristaux. La comtesse de Parabère devint grosse : Richelieu et le Régent avaient l'un et l'autre des raisons de croire que c'était de leur fait. La comtesse ne vivait pas avec son mari. On convint chez le Régent qu'un jour que Parabère serait ivre on le porterait dans le lit de sa femme (1). Parabère les dispensa de jouer cette comédie, il mourut (2). « Pour le personnage qu'il faisait en ce monde, il eût mieux valu pour lui de le quitter plus tôt » (3). C'est la réflexion que cette mort inspire à Saint-Simon.

C'est de ce comte de Parabère qu'il est question dans la lettre que nous citons ici :

(1) Faur, *Vie privée du maréchal de Richelieu.*

(2) On ne sait pas quand cette mort arriva. Saint-Simon dit que ce fut vers la fin de l'année 1716; Mme de la Cour, le 15 février 1718. Madame, dans sa correspondance, donne deux indications contradictoires, d'après lesquelles on croit tour à tour que Parabère est mort au printemps de 1716 et dans l'automne de 1717. Cette contradiction ne saurait être un argument solide pour les critiques qui contestent l'authenticité des lettres de Madame; c'est du moins un fait digne de remarque.

(3) *Mémoires*, t. XIII.

A Marly ce 9 aout 1713

Iai eu il quatre ou cinq iour des nouvelles de Mre de Parabere de Troy ou il cou[c]hait qui est en fort bonne santé pour la mienne va toujour en vomissant au sy tot que iai mangée, ie vous prie de faire porter chez Mre Bourdain mon porterait de Rigaut et de luy donner ce petit billet, qûe ce soit le plus prontemant que vous poure; ie fais milles amitie à vostre chere famme et suis entieremant à vous

La comtesse de Parabere

Il faut auter la bordure de mon porterait avant que de le porter chez Mre Bourdain qui demeure à l'hostel de Soisons, mais envoies luy aussy tot ma lettre receue.

On le voit en cette lettre, Rigaud avait fait de Mme de Parabère un de ces portraits qui, par la noblesse du geste et l'ampleur des draperies, étaient si bien en harmonie avec le goût de la cour du vieux roi Louis XIV. Le peintre avait représenté la jeune comtesse cassant de ses doigts effilés la tige d'un lis, et il avait mis aux pieds de la dame un négrillon dont le teint noir la rendît plus agréablement blanche. Ce tableau, qui appartient à la famille de Parabère-Sancy, est actuellement conservé au château de Boran, dans l'Oise. Vallée grava ce portrait. L'estampe ne porte pas le nom de Mme de Parabère. On y lit ces vers :

Sous le riant aspect de Flore,
Cette beauté touche les cœurs
Et, par le contraste d'un More,
Relève ses attraits vainqueurs (1).

D'ailleurs, Mme de Parabère était belle, et ses portraits sont nombreux. Un tableau de Santerre, placé aujourd'hui dans le palais impérial de Vienne, représente le Régent et sa maîtresse en Adam et en Ève. Le duc d'Orléans eut le caprice de faire peindre la comtesse sous le

(1) Jusqu'à ces dernières années, on ignorait que cette gravure de Vallée d'après Rigaud fût le portrait de la comtesse de Parabère. Le hasard d'une visite mena MM. de Goncourt au château de Boran, où ils virent le tableau original conservé dans la famille de Parabère-Sancy. C'est à une communication gracieuse de M. Edmond de Goncourt que nous devons les indications qu'on vient de lire sur le portrait de Rigaud et sur la gravure de Vallée. On ne demande rien en vain sur le XVIIIe siècle à M. Edmond de Goncourt.

casque et avec l'égide de Minerve. La galerie du comte d'Houdetot renfermait un « portrait en grands atours de Mme de Parabère » par Largillière. Enfin, le musée de Caen conserve un portrait de la comtesse par Antoine Coypel : elle y est représentée avec sa noire chevelure, ses « yeux grenadins » et ses beaux bras nus, nouant à une guirlande qui l'enveloppe les fleurs apportées à pleins bras par un petit nègre qui a, comme le More de Rigaud, la fonction de faire paraître le teint de sa maîtresse plus éclatant.

Mme de Parabère brilla pendant la Régence, au milieu de ces gentilshommes qui s'appelaient des roués pour se distinguer de leurs valets, qui n'étaient que des pendards. Elle fut la plus éclatante de ces dames « de moyenne vertu, mais du monde » (1), frisées ras et poudrées, qui les premières ouvrirent libéralement leur corset pour laisser voir une poitrine rendue plus blanche par les veines bleues qu'elles y faisaient peindre (2). Mme de Parabère siégea aux soupers du Palais-Royal entre MMmes de Sabran, de Phalaris, d'Averne, de Tencin, et elle y but, elle y mangea plus et mieux qu'elles toutes. Elle y fut souveraine par son appétit. Les maux d'estomac dont elle se plaint, si gauchement d'ailleurs, dans la lettre qu'on vient de lire, ne lui étaient pas coutumiers. « Le joli corbeau noir » avait la chair fine, compacte, saine et infatigable. Le moyen qu'une femme frêle et maladive restât l'amie du Régent ! Mme d'Averne eut une indigestion : elle en fut cruellement raillée. Bien boire était au Palais-Royal la première vertu d'une femme. « S'enivrer, dit Madame, est chose fort commune en France, et Mme de Mazarin a laissé une fille qui s'en acquitte à la perfection » (3). Le Régent, qui ne faisait rien médiocrement, se donnait à ses soupers comme aux affaires publiques, tout entier. Il avait inventé un plat : les laitances de carpe au coulis d'écrevisse. On buvait chez lui des vins merveilleux : le tokay glacé, le sillery, le chypre de la Commanderie. Ni ces vins, ni les essences de gibier, ni les cuissots de chevreuil trempés de madère, ni le marasquin, ni la liqueur des Barbades n'appesantissaient les beaux yeux de Mme de Parabère. Qu'importait le reste? Le Régent n'était pas jaloux. Mme de Parabère n'était pas querelleuse. Quand elle apprenait que son amant fréquentait les filles de l'Opéra, elle en ressentait une inquiétude qui ne dépassait pas le soin de sa

(1) Saint-Simon.

(2) Cf. Lagrange-Chancel, *Philippiques*; 3e phil., note 4 : édition Lescure, 1858.

(3) Lettres de la duchesse d'Orléans.

santé. Madame dit qu'elle était sotte : nous voyons qu'elle écrivait mal une lettre (1), mais elle savait boire le sillery dans un verre de Venise.

(1) On connaît plusieurs billets de Mme de Parabère à Richelieu. En voici trois :

Ne me donnerés vous pas de vos nouvelles ? Mon amour ma tendresse mérite la vostre, ie ne suis pas un instant sans estre occupes de vous, ie suis plus folle de vous que jamais, que ne feraige pas pour vous le prouver aussi vivement que je le resent. Ie vous repeteray sans cesse que ie vous adore que ie vous aime de toute mon ame, ie donnerois ma vie pour vous le prouver, ie vous embrasse mille et mille fois. *(Catalogue de la collection d'autographes* de M. L***, avril 1844, n° 441.)

Ie sens plus que jamais combien ie vous aime, car il m'est impossible de pouvoir me resoudre a voir la personne que vous sçaves (*). Ie luy avois mandé qu'il pouvoit venir demain, mais ie suis resolue au lieu de cela de luy écrire encore une fois et de rompre des demain tout commerce avec luy. Ie croirois vous manquer si ie pensois autrement et la tendresse que i'ai pour vous ne me le permet pas. Tout ce que ie souhaitte au monde est que vous en soiiez bien persuadé et que vous m'aimies un peu. Ie feray assurement tout ce que ie pourray pour que cela soit. Adieu, donnes moy de vos nouvelles et mandes moy quand ie vous verray. *(Bibliothèque de Rouen, fonds Leber.)* Cette lettre est signée du pseudonyme de *Mademoiselle de Villeroy*.

Ie ne merite pas aparament un instant de vostre souvenir, vous m'avies promis de me donner de vos nouvelles, c'est traiter qui vous adore bien cruellemant, il faut que mon amour soit bien vif et bien parfait pour tenir contre autant de mepris et d'indiferance. Si ie pouves vous souhaiter quelque malheur se seroit de soufrir un iour se que vous me faite soufrir depuis lontems, mais ie vous aime trop pour desirer qu'il vous arrive le moindre chagrin et ie ne vous crois pas capable d'en avoir iames de cette espece. Divertisses vous bien et soies bien persuade que pouvant faire tout le bonheur de ma vie vous vous faite un plaisir d'en faire le malheur, rien ne m'empechera iames de vous adorer. Ie vais aller souper chez madame la comtesse de Toulouse demain. Iai envie daler à Gros bois, et mardy prendre les eaux. *(Bibliothèque de Rouen, fonds Leber.)* Cette lettre est signée comme la précédente.

Ces trois lettres ont été publiées par M. de Lescure *(Les Maîtresses du Régent,* 1860, in-18). Écrites dix ans environ après celle que nous faisons connaître, elles témoigneraient de singuliers développements dans les façons de dire de la comtesse, mais il est croyable que ces lettres d'amour lui ont été dictées.

(*) Le Régent.

a marly ce qu'a
ian et il qua
der nouvelle d
de Troy ou t
est en port.
La mienne v
vomissant u
manqué, il v
porter chez
mon porteur
de lui donner
que ce soit le
que vous pou
amitié à que
et puis cette

La lettre a
il faut aussi la
aussitôt que de ile pourra

UNIV. OF
UNIV. OF

JACQUES TORELLY

1608-1678

Giacomo Torelli, fils d'Antonio Torelli, patrice de Fano et commandeur de l'ordre de Saint-Etienne de Toscane, naquit à Fano, en 1608. Doué d'un génie inventif et d'une passion singulière pour la mécanique, il changea les décorations du théâtre des SS. Jean et Paul à Venise, au moyen de contre-poids et de cabestans. Il excita tellement l'envie de ses contemporains, qu'une tentative d'assassinat fut dirigée contre lui. Torelli échappa à ce guet-apens, mais il y perdit plusieurs doigts.

Appelé à Paris, il s'acquit une immense réputation, et ses trucs ingénieux contribuèrent au succès de l'*Andromède* de Corneille (1650). Les Parisiens surnommaient Torelly, *le grand sorcier*. Dans toutes les fêtes de la Cour, il jouait un rôle important. Loret, dans sa *Muse historique* du 18 avril 1654, décrivant le ballet de *Thétis et Pélée* dansé par Louis XIV, parle du célèbre machiniste :

Et jamais aux siècles passez
Les Vrgandes, ny les Circez,
Les Merlins, ny les Zoroastres,
Qui sçavoient par cœur tous les Astres,
Les Armides, ny les Maugis,
Ne firent de si beaux logis,
Que Torel, maître machiniste,
En fit paroître à l'improviste.

La pièce suivante, qui est entre nos mains, et dont voici le texte,

fuir et en même temps perdre le calme le plus constant qu'il ait jamais goûté, lorsqu'il écrivit à M. de la Popelinière la lettre que nous avons mentionnée plus haut et dont nous publions le fac-simile. Elle porte la suscription suivante :

A Monsieur Monsieur De la Pouplinière
rue de Richelieu
à Paris

Elle est scellée d'un cachet rouge avec sa devise : VITAM IMPENDERE VERO.

Nous avons cru qu'il n'était pas sans intérêt de donner de cette précieuse lettre une figuration plus exacte et plus conforme à l'original que la simple publication du texte.

Au sortir du royaume, Rousseau avait mis dans la matinée du 14 juin le pied « sur la terre de justice et de liberté ». Mais accueilli en Suisse par un autre arrêt de prise de corps, il avait dû se placer sous la protection du roi de Prusse, à Motiers, dans le Val Travers. Chassé de ce nouveau séjour par les émeutes qu'avaient excitées « parmi la canaille » les *Lettres de la Montagne*, expulsé par le bailli de son dernier refuge dans l'île St Pierre, sur le lac de Bienne, il avait suivi David Hume en Angleterre et trouvé, selon son goût, à Woolton, dans le Derbyshire, un asile agréable et solitaire, qui ne lui laissait d'autre vœu à former que celui d'y mourir en paix. Pourtant, le 30 avril 1767, il brisa brusquement cette hospitalité, et revint en France, sous le nom de Renou; il céda au désir d'aller finir ses jours près de Gisors, dans le château de Trye, que lui offrait le prince de Conti. Froissé dans ses relations avec ceux qui composaient la maison, il obéit à la voix de l'honneur et sortit avec éclat de chez le prince; il s'établit à Bourgoin, au fond d'une vallée humide, mais il y ressentit bientôt les douloureuses atteintes d'un mal d'estomac « accompagné d'enflure et d'étouffement » qui le mit dans l'impossibilité d'herboriser et lui donna une extrême difficulté d'écrire ou de lire; attribuant à l'air et à l'eau du pays marécageux son mal, il vint, vers la fin de janvier 1769, chercher à Monquin, sur la hauteur, un air plus pur que celui de la vallée; il avait accepté un logement solitaire, qui devait borner ses désirs et où il espérait trouver quelques heures de douceur et de paix en attendant la dernière; mais là, aussi bien que dans ses autres retraites, son génie complexe et délicat s'embarrassa aux rapports familiers de la maison. Il les subit cependant quelques mois, essayant d'échapper aux tourments

a Montmorenci le 8 Juin 1762

C. Von Monsieur l. l.

en s'entretenant avec ses amis et en soignant ses intérêts devenus ceux de Thérèse Le Vasseur, qui s'était faite sa compagne depuis sa fuite du royaume. En août 1768, Renou avait agi en sorte qu'elle pût le suivre avec honneur, et il avait rendu indissoluble un attachement de vingt-cinq ans; mais la tendre et pure fraternité dans laquelle il vivait avec Mlle Le Vasseur ne changea pas de nature par le nœud conjugal; femme par la force des liens, Mme Renou resta sœur par leur pureté.

C'est de Monquin que Renou écrivit la lettre suivante, adressée à « Monsieur l'abbé Borin, chanoine de Vienne, à Sirisin (Serezin) »; cette pièce ne figure pas dans la correspondance imprimée du philosophe :

A Monquin, le 19 mars 1769.

Bien des remercimens, Monsieur, et salutations pour vous, pour Monsieur votre père et pour tout ce qui vous appartient. J'écris trop difficilement l'après-midi pour pouvoir vous répondre en détail. J'inscris cet à compte avec les autres pour acquiter le tout à la fois. Cependant vous m'obligerez de ne faire plus d'envois en détail jusqu'à ce que j'aye eu l'honneur de vous revoir et de prendre avec vous d'autres mesures. J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, très humblement et désire que dans peu ce soit de plus près.

Renou

Mde. Renou est actuellement à Vêpres. Elle sera très sensible à l'honneur de votre bon souvenir.

Au 19 mars, Renou était depuis un mois et demi à l'air pur de Monquin ; sa santé s'y était à peine raffermie; on voit, par sa lettre, qu'il souffrait toujours à écrire. Pourtant il allait quitter la hauteur; il attendait que la fonte des neiges eût rendu les chemins praticables. Sachant très-bien ce qu'il voulait faire, mais ignorant ce qu'il ferait, il ne pouvait fixer à M. Borin une nouvelle adresse pour l'envoi des autres à-comptes. A la fin d'avril, il fit une violente rupture avec son hôte de Monquin, partit en mai et vint à Lyon. Passa-t-il par Vienne pour y voir le chanoine? On ne sait. Il suffit que sa lettre offre un exemple de l'intelligence minutieuse et inquiète qu'il appliquait à régulariser toutes choses.

ÉTRENNES PRINCIÈRES

1391 ET 1478

En 1388, Louis, duc d'Orléans, donnait quatre draps de soie, du prix de cent francs d'or, à ceux qui lui avaient apporté des étrennes de la part du Roi, de la Reine et des beaux oncles de Berry et de Bourgogne (1); en 1391, il gratifia de six gobelets d'argent ceux qui lui apportèrent les étrennes qui lui étaient envoyées par les mêmes personnages de la Maison de France, ainsi que par le duc de Bourbon et par Madame Valentine :

Loys, filz de Roy de France, duc d'Orliens, conte de Valoiz et de Beaumont, à nostre amé et féal trésorier Jehan Poulain salut et dilection. Savoir vous faisons que nous somes tenuz à Pierre Luillier, changeur, demourant à Paris, en la somme de six vins frans pour six gobelles d'argent vermeulx dorez, poinçonnez, pesans ensemble douze mars d'argent au feur de dix frans le marc, valent la dicte somme de VI^XX frans, lesquieulx nous avons fait prandre et achetter de lui ledit pris, et yceulx avons donné à ceulx qui nous ont apporté les estraines de monseigneur le Roy, de madame la Royne, de beauz oncles de Berry, de Bourgoingne et de Bourbon, et de nostre très chière et très amée compaigne la Duchesse, le premier jour de janvier derrenier passé, à chascun d'iceulx un des diz gobelles. Si vous mandons expressément que des deniers de noz finances audit Pierre Luillier paiez et delivrez ladicte somme de VI^XX frans, et nous voulons que par raportant ces présentes avesques quittance sur ce dudit Pierre la dicte somme soit allouée en voz

(1) Le Roux de Lincy, *les Femmes célèbres de l'ancienne France ;* Didier, Paris, 1848, p. 415 et suiv.

comptes et rabatue de vostre recepte par noz amez et féaulx gens commis à l'audition de noz comptes sans contredit, non obstant quelxconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Paris le. XVIIIe. jour de janvier l'an de grace mil CCC IIII^XX^ et treize.

Par Monseigneur le Duc

J. GILET

C'est là un exemple des échanges coutumiers entre princes au premier jour de l'année : Madame Valentine, en 1394, acheta pour le Roi un fermeillet d'or garni d'un gros rubis et de six grosses perles ; pour les filles du Roi trois paires de patenôtres, et pour le duc de Bourgogne et le duc de Berry deux gros diamants (1). En 1396, elle offrait à la reine Isabeau un tableau d'or, à une image de Saint-Jehan, garni de neuf balais, d'un saphir et de vingt et une perles.

Les serviteurs préférés avaient également part aux munificences que ramenait le jour de l'an. En 1402, Louis d'Orléans avait donné en étrennes à son écuyer, Jacques du Porchin, six tasses d'argent dorées, du prix de cent livres tournois ; présent bien analogue à celui que mentionne notre charte : « six gobelles d'argent vermeulx dorez ».

La seconde pièce que nous publions est relative aux étrennes que le duc d'Orléans, qui fut plus tard Louis XII, envoya à Madame Jeanne, sa femme, en l'année 1478.

Je Charles Darbouville, escuier tranchant de Monseigneur le Duc, confesse avoir receu de maistre Loys Ruze, trésorier de Madame la Duchesse mère de mondit seigneur, la somme de douze livres tournois, pour ung voiage que j'ay fait partant de Blois le IIIe de ce présent mois à Lynières porter les estrennes que mondit seigneur a envoyées à Madame sa femme, où j'ay vacqué seze jours, qui est au feur de XV solz par jour. De laquelle somme de douze livres tournois je quite madite dame, sondit trésorier et tous aultres. Tesmoing mon seing manuel cy mis le XXe jour de janvier l'an mil IIII^C^ soixante dix huit.

DARBOUVILLE

(1) Partie de joyaulx d'or et d'argent pris et achetés par Madame la Duchesse d'Orléans à ses estraines du premier Janvier (Le Roux de Lincy, *op. laud.*, p. 416).

DERNIÈRE MALADIE DE LOUIS XV
MORT ET FUNÉRAILLES

BULLETINS DE LA SANTÉ DE LOUIS XV

RELATION DE LA CÉRÉMONIE DU VIATIQUE
PAR LE DUC DE PENTHIÈVRE

LETTRE DE CONVOCATION AU SERVICE SOLENNEL DU FEU ROI

Le mercredi 27 avril 1774, Louis XV, qui avait couché à Trianon, se réveilla « incommodé de douleurs de tête, de frissons et de courbature » (1). Pour fuir le mal, il suivit en carrosse la partie de chasse projetée, mais il revint, vers les 5 heures et demie, s'enfermer chez Mme Du Barry; il prit des lavements, ne mangea point, se coucha de bonne heure; la nuit fut mauvaise; les maux de reins se firent sentir, et Lemonnier, premier médecin ordinaire, trouva de la fièvre. Louis XV, qui dans tous les modes de la vie se montrait gentilhomme accompli, ne savait pas noblement souffrir; il était douillet, pusillanime, se plaignait très-souvent et très-fort, moitié de peur, moitié de douleur; il ennuyait. Il fit éveiller Mme Du Barry, qui, familiarisée, ne prit pas d'inquiétude à ses gémissements. D'ailleurs la maîtresse était confiante. Rassurée par les soins que le Roi avait toujours eus pour sa santé, elle

(1) Relation de la dernière maladie de Louis XV par le duc de Liancourt, en 1774 grand maître de la garde-robe, par la survivance de son père le duc d'Estissac, qui en avait la charge. Il porta plus tard le nom de La Rochefoucauld-Liancourt et mourut en mars 1827. Cette relation, malheureusement incomplète, a été réimprimée par M. Sainte-Beuve dans ses *Derniers portraits littéraires*; Didier, 1858, p. 497

s'abusa selon son intérêt, et ne crut pas à la gravité du mal, parce qu'elle ne pouvait croire à la fin de sa propre fortune. Toutefois elle n'hésita pas à isoler le malade, et, pour le soustraire aux influences de sa famille et de ses courtisans, elle résolut de le retenir près d'elle jusqu'à la guérison.

JEUDI 28 AVRIL

Le premier médecin ordinaire était incertain sur l'issue de la maladie et désirait vivement ramener Louis XV à Versailles, mais il restait faible devant la volonté bien arrêtée de Mme Du Barry. Il ne convenait pas cependant qu'un Roi Très-Chrétien pût mourir chez sa maîtresse, et d'ailleurs l'exiguïté de la chambre rendait le service royal très-embarrassant. Lamartinière survint pour parer au scandale. Le premier chirurgien avait des façons libres jusqu'à l'indécence, et, grâce à elles, il avait pris sur Louis XV l'ascendant que donne l'habitude d'une franchise brutale sur le malade qui a besoin de la vérité. Il combattit facilement la décision inspirée au Roi, qui, ce jour même, 28 avril, vers 4 heures, fut conduit en robe de chambre, dans son carrosse, à Versailles. D'après le journal de Hardy (1), la distance de Trianon à Versailles fut franchie en trois minutes. M. de Liancourt dit, plus vraisemblablement, que le carrosse alla au pas. Jusqu'alors personne n'avait pu pénétrer auprès du Roi. On n'avait pas des nouvelles précises, et l'on répétait seulement que le Roi était incommodé d'une légère indisposition. Hardy, d'ailleurs, s'est fait ainsi l'écho des bruits qui coururent à Paris :

28 avril 1774. — Ce jour on apprend que le Roi venoit d'avoir au château de Trianon dans le parc de Versailles comme une espèce d'indigestion si considérable et dont Sa Majesté avoit été tellement affoiblie qu'on n'avoit pas cru devoir le transporter dans son appartement du château de Versailles, ce qu'on ne fait que le jeudi quand on s'aperçut de la fièvre. On avoit

(1) Hardy, ancien libraire, demeurant sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, tint, de 1764 à 1790, un long et curieux journal. Ce journal, intitulé : *Mes loisirs ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance,* est conservé à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 6681. Ce manuscrit est presque entièrement inédit. Quelques extraits de ce journal, relatifs à la maladie de Louis XV, ont été donnés dans la *Nouvelle Revue encyclopédique,* publ. par Didot, t. V, 1848, in-8 (p. 276 à 287). Les extraits et les bulletins que nous citons d'après le manuscrit original n'ont pas été publiés.

mis le Roi en robe de chambre dans son carrosse, et on avoit fait le trajet en trois minutes. On disoit que ce prince s'appesantissoit de jour en jour au point de ne plus pouvoir monter à cheval pour chasser qu'avec la plus grande peine (1).

Dès que l'indisposition du Roi fut connue à Paris, tous les princes, tous les grands officiers accoururent à Versailles; mais ils virent à peine Louis XV : Mme Du Barry, qui l'avait suivi, se tenait autant que possible renfermée seule avec lui.

VENDREDI 29 AVRIL

La fièvre, les douleurs de tête avaient augmenté dans la nuit. Les médecins Lorry et Bordeu avaient été mandés de Paris. Mme Du Barry avait désigné Lorry (2), parce qu'il était à d'Aiguillon, qui la gouvernait. Bordeu la soignait depuis son enfance, « il l'avait vue dans toutes les « différentes époques de sa vie. Il l'amusait par ses contes et par sa gaieté, « et avait encore plus de crédit que personne sur son esprit » (3). Lassone, bien que médecin de la Dauphine, leur fut adjoint (4). Une saignée fut résolue pour huit heures et fut faite sans que la fièvre diminuât. A midi, les médecins, les chirurgiens réunis déclarèrent la nécessité d'une seconde saignée pour 3 heures 1/2, et d'une troisième pour la nuit. Le roi en prit peur : « Une troisième saignée », dit-il, « c'est donc une maladie! une troisième saignée me mettra bien bas, je voudrais bien qu'on ne me fît pas une troisième saignée. Pourquoi cette troisième saignée? » Il était admis à la Cour qu'une troisième saignée serait suivie des sacrements, et par là même du renvoi de la favorite. Les ennemis de Mme Du Barry provoquaient cette saignée ou du moins la désiraient. Les amis la redoutaient, et ils réussirent à l'éviter; la médecine complaisante de Bordeu et de Lorry imagina la seconde saignée si copieuse qu'elle pût dispenser d'une autre. Le Roi perdit à peu près la valeur de quatre grandes palettes; il en fut très-affaibli; il faisait à chaque instant les mêmes questions aux médecins sur sa maladie, sur ses remèdes, sur son état. « Vous me dites que je ne suis pas mal et que je serai bientôt guéri, leur disait-il, mais vous n'en pensez pas un mot; vous

(1) Hardy, ms., t. II, p. 327.

(2) Lorry était le régent de la Faculté de médecine de Paris.

(3) *Relation du duc de Liancourt*, édition Sainte-Beuve, p. 523.

(4) « Les médecins sont Lorry, Lemonnier, Lassone et Bordeu. Bouvard est écarté par Mme Du Barry, qui dit : *Moi, je veux Bordeu.* » Hardy, t. II, p. 329.

devez me le dire (1). Ceux-ci protestaient de dire la vérité, et le roi ne s'en plaignait, n'en geignait, n'en criait pas moins....., n'ouvrant la bouche, dans l'état d'affaissement où il était, que pour geindre et parler de lui à la Faculté... La Faculté était composée de six médecins, cinq chirurgiens, trois apothicaires; il aurait voulu en voir augmenter le nombre. Il se faisait tâter le pouls six fois par heure par les quatorze; et quand cette nombreuse Faculté n'était pas dans la chambre, il appelait ce qui en manquait pour en être sans cesse environné, comme s'il eût espéré qu'avec de tels satellites la maladie n'oserait pas arriver jusqu'à Sa Majesté... Lemonnier lui ayant dit qu'il était nécessaire qu'il fît voir sa langue, et le lit n'étant ouvert que de façon à laisser approcher à la fois l'un d'eux, il la tira d'un pied, appuyant ses deux mains sur ses yeux, que la lumière incommodait, et la laissa tirée plus de six minutes, ne la retirant que pour dire après l'examen de Lemonnier : A vous, Lassone; et puis : A vous, Bordeu; et puis : A vous, Lorry, etc.; et puis, et puis enfin, jusqu'à ce qu'il eût appelé l'un après l'autre tous ses docteurs, qui témoignaient chacun à leur manière la satisfaction qu'ils avaient de la beauté et de la couleur de ce précieux et royal morceau. Il en fut de même, un moment après, pour son ventre, qu'il fallut tâter; et il fit défiler chaque médecin, chaque chirurgien, chaque apothicaire, se soumettant avec joie à la visite, et les appelant toujours l'un après l'autre et par ordre » (2).

Les médecins s'obstinaient à voir dans la maladie une fièvre humorale; mais l'accablement continuel du Roi commençait à leur faire craindre une fièvre maligne. Vers 10 heures du soir, une lumière approchée par hasard du visage du malade fit voir sur le front et les joues des rougeurs. Tout le monde reconnut la petite vérole (3).

Le mal était connu; il avait un nom; il semblait en quelque sorte moins grave, et ceux qui étaient intéressés à la guérison furent, au premier moment, hors de crainte; ils allaient jusqu'à croire que le Roi

(1) *Relation du duc de Liancourt*, p. 513.

(2) *Id.*, p 514.

(3) Le Roi avait été attaqué de la petite vérole, une première fois, aux Tuileries, le 26 février 1728. Soulavie (t. II, p. 149) rapporte ainsi les bruits qui couraient sur l'origine de la seconde atteinte que Louis XV eut de ce mal : « Le Roi se livra, cette fois, à l'aventure, à une petite fille qui lui plut et qui, depuis quelques heures, avait la petite vérole; elle l'inocula une seconde fois dans le sang de ce prince, qui, dans sa jeunesse, avait eu cette maladie. Le Roi, de son côté, lui donna, en échange, la maladie mal guérie qui le détruisait lentement depuis quelques années et qui avait résisté à tous les remèdes possibles. » Hardy nous apprend, de plus, que cette petite fille avait 16 ans, était fort jolie, et que la Du Barry l'avait procurée au Roi. Ladite fille avait été emportée en trois jours par la petite vérole.

était en bon état, puisqu'il avait la petite vérole. Leur joie fut courte. Malgré l'espérance que Lemonnier essayait d'inspirer, il était manifeste que l'état du Roi était plus fâcheux même que celui d'un autre malade du même âge et atteint de la même affection. Louis XV avait les yeux fixes et hagards; son affaissement était tel qu'il ne se plaignait plus. On s'était arrêté au projet de lui taire le nom de sa maladie, parce qu'on redoutait sa pusillanimité; mais, lorsqu'il l'apprit, il témoigna à peine de l'inquiétude. Il eut la nuit très-mauvaise.

SAMEDI 30 AVRIL

Dès le matin, les médecins réunis en consultation se décidèrent pour les vésicatoires. En même temps on affichait à Paris, à l'Hôtel de ville et rue Cassette, chez le Gouverneur, le maréchal de Brissac (1), un bulletin manuscrit dont Hardy a conservé à peu près la teneur :

Le bulletin de la maladie du Roi, de Versailles, 30 avril, 7 h. 3/4 du matin porte que « Sa Majesté avoit passé une nuit moins orageuse, que la petite vérole s'étoit déclarée la veille à 11 h. 1/2 du soir; que l'éruption se faisoit avec progrès, qu'il n'y avoit de la fiebvre que ce qu'il en falloit, qu'on alloit lui appliquer les vessicatoires ; que d'ailleurs le Roi étoit aussi bien qu'il pouvoit être pour sa situation présente. »

Bien que le bulletin annonçât que la situation du Roi était aussi bonne que possible, personne ne se méprit sur la gravité du mal et ne douta que Louis XV en succomberait; on se répéta bientôt que les vésicatoires posés n'avaient que peu donné. D'ailleurs la conduite avilie du Roi l'avait fait particulièrement mépriser, et rien de lui n'intéressait plus le public. « On ne voyait point... de gens inquiets courir, s'empresser, s'arrêter pour savoir de ses nouvelles. Tout avait l'air calme et tranquille, et tout était joyeux et content » (2). Toutefois il y eut

(1) Hardy, p. 331.

(2) *Relation du duc de Liancourt*, p. 522. « L'effet était bien différent dans le peuple que trente ans auparavant, où le même Roi, malade à Metz, aurait réellement trouvé dans sa capitale un millier d'hommes assez fous pour sacrifier leur vie pour sauver la sienne. » On peut rapprocher de cette appréciation un fait recueilli par Hardy et qu'il cite pour bien marquer l'indifférence des corps de l'Etat relativement à la maladie du Roi : « Un chanoine de l'église de Paris disait qu'en 1744 on avait payé 6,000 messes pour le rétablissement de Louis XV, en 1757, 600 après l'attentat de Damiens, et actuellement seulement *trois*. »

comme une sorte de manifestation officielle en faveur de Louis XV:

A 8 h. m. 1/4 du soir, dit Hardy, les bourdons de N. D. annoncent à tout Paris la gravité de la maladie du Roi. L'abbé de Ste Geneviève fait découvrir la châsse de cette sainte, seulement par les pieds.

Les comédiens français et italiens annoncent que, quoique la maladie du Roi n'ait rien de grave, il leur est enjoint d'interrompre les spectacles jusqu'à nouvel ordre et de rendre l'argent à ceux qui voudroient le reprendre (1).

L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, ardent apôtre des fréquentes communions, était arrivé à Versailles pour solliciter en public l'administration du Roi, mais avec la secrète intention de la retarder autant qu'il le pourrait. Les canons de l'église exigeaient que le Roi, avant d'être administré, renvoyât sa maîtresse. Richelieu, d'Aiguillon, d'Aumont, amis de Mme Du Barry, tendaient à retarder l'administration du viatique à Louis XV, afin d'éviter à la comtesse la honte d'être chassée. Ils avaient pour eux le parti des Jésuites, dont Christophe de Beaumont était le chef. Ce parti s'était servi de Mme Du Barry pour anéantir les parlements, pour soutenir le duc d'Aiguillon et pour ruiner la faction de Choiseul; il ne consentait pas volontiers à déshonorer canoniquement celle dont l'archevêque de Paris avait toujours dit très-haut, dans tous les temps, qu'elle avait rendu à la religion les plus signalés services. Au contraire, les amis du duc de Choiseul, peu dévots d'ailleurs, avaient hâte que le Roi fût administré et renvoyât la favorite, qui avait si bien travaillé à leur disgrâce (2). D'ailleurs le malade lui-même croyait à l'efficacité d'un acte de contrition; il savait en avoir besoin; on était sûr qu'il demanderait les sacrements.

Mesdames souhaitaient de voir arriver « le moment où la piété de leur père lui ferait désirer cette consolation »; les ennemis du tripot nageaient dans la joie (3). Mais ces diverses agitations autour « de la conscience et des remords du Roi » n'avaient encore qu'une direction un peu vague; les jours suivants, elles prirent le caractère de violentes intrigues.

(1) Hardy, ms., t. II, p. 329.
(2) *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par Soulavie, t. II.
(3) *Relation du duc de Liancourt*, p. 522.

DIMANCHE 1er MAI

Cependant d'autres bulletins venaient porter des nouvelles de la santé du Roi à Paris, sans que la population en prît autre chose qu'un accroissement de mépris. Le peuple n'avait que faire d'apprendre la qualité des urines royales et se moquait. D'ailleurs il ne doutait pas, tant il la souhaitait, que l'issue ne fût mauvaise pour Louis XV; et dès ce jour il ne cherchait à saisir sous les aveux déguisés des bulletins que les symptômes de la prochaine réalisation de son désir :

Le bulletin du matin, affiché à la porte de l'Hôtel de Ville, portoit que le Roi avoit passé une assez mauvaise nuit, mais que Sa Majesté étoit un peu plus tranquille.

Celui du soir portoit que les vésicatoires appliqués la veille aux deux jambes n'opéroient point et que la fièvre étoit toujours forte.

7 heures du soir. — L'éruption a fait encore quelque progrès depuis ce matin, surtout sur le corps et sur les membres. Les boutons grossissent, la fièvre est d'un degré plus moindre, l'assoupissement est beaucoup modéré; les urines sont louables en quantité et qualité.

Au reste, Versailles prenait peu de garde de Paris et de son archevêque, Christophe de Beaumont (1), qui envoya l'ordre d'exposer le Saint-Sacrement dans toutes les églises de la ville et des faubourgs, et qui rendit une ordonnance pour faire savoir que :

Quoique la maladie du Roi ne présente aucun danger pressant, la piété de Sa Majesté l'a portée à désirer que l'on commençât le plus tôt possible les prières des quarante heures.

Le Dauphin et ses frères, Mme la Dauphine et les grands officiers,

(1) Christophe de Beaumont était lui-même malade. On lit dans le journal de Hardy, à la date du 28 avril 1774 :

« On débitoit aussi que l'archevêque de Paris (Christophe de Beaumont), nonobstant la bonne contenance qu'il affectoit de faire et ses fréquents voyages de Paris à Conflans et de Conflans à Paris, s'affoiblissoit aussi journellement et par degrés, prenant tout droit, quoiqu'à pas lents, le chemin de l'éternité. Il avoit, disoit-on, deux attaques de sa cholique régulièrement par chaque semaine, ce qui le mettoit dans le cas d'user très fréquemment des bains qui ne pouvoient à la longue que l'incommoder beaucoup en lui devenant inutiles. »

[illegible]

[illegible]

[illegible] archevêque, [illegible] à un [illegible]

On assure que l'archevêque de Paris, qui s'est rendu à Versailles [illegible] Roi, et que les seigneurs se sont opposés à ce qu'il parle à Sa Majesté pour ne pas la troubler.

[illegible] que la mort du Roi, et il ne se lassait pas [illegible] les termes rassurants des bulletins, qui étaient [illegible] avec moins de [illegible] à mesure que l'opinion se montrait plus contraire [illegible] les médecins étaient [illegible] l'affaissement continuel du malade ne laissait que peu d'espoir même à Mme Du Barry. [illegible] Lorry revenue. Il avait dit, dès le début : « La petite vérole, à soixante-quatre ans, avec le corps du Roi, est une terrible maladie. » [illegible] il avait averti la favorite, avec [illegible] façons franches et même [illegible] qui lui étaient propres; Lorry n'a [illegible] pas caché ses craintes à M. d'Aiguillon : cependant les bulletins [illegible] gaient de moins d'inquiétude.

7 heures du matin. — La fièvre a eu le même [illegible] **mais elle a été plus modérée,** le [illegible] Sa Majesté a été plus long et plus tranquille, les [illegible] plus abondantes ; on est content des urines et des [illegible] qui font beaucoup d'effet.

8 heures du soir. — La fièvre a été beaucoup [illegible]

jourd'hui, les boutons grossissent, et quelques uns des premiers commencent à blanchir : la tête et la respiration sont très libres, Sa Majesté a beaucoup de part à la conversation. Ses urines et ses évacuations du ventre sont toujours très louables. Les vésicatoires continuent toujours leur bon effet.

Le bulletin du mardi matin, 3 mai, plus politique que médical, n'avait pour objet que de prévenir l'agitation des esprits :

8 heures du matin. — La fièvre n'a presque pas augmenté cette nuit pendant le temps qu'elle a duré ; la peau a conservé de la moiteur. Sa Majesté n'a pas dormi à cause des démangeaisons importunes du nez et du menton, les boutons sont bien nourris par tout le corps, et les premiers se disposent favorablement à la suppuration. Les urines sont belles et les vésicatoires continuent à faire un bon effet.

Une dame fut arrêtée « pour avoir voulu contrôler » ce bulletin (1). La vigilance de la police croissait en raison même de l'indifférence générale. « Tout Paris, dit Hardy, était rempli de mouches qui épiaient les discours des citoyens, et les forçaient d'user de la plus grande circonspection dans leurs paroles. »

MERCREDI 4 MAI

Le premier bulletin de ce jour marquait l'intention encore plus évidente de séduire les esprits :

5 heures du matin. — La nuit a été aussi bonne qu'elle pouvoit être quoique sans sommeil ; le Roi n'a pu dormir à cause de ses yeux qui lui faisoient mal. Il a été agité et a eu une petite augmentation de fièvre qui est tombée actuellement ; Sa Majesté ne peut-être mieux dans les circonstances présentes. Voilà la nuit du 5 passée heureusement, les urines sont belles et coulent bien.

Toutefois l'état du malade laissait peu d'espoir. D'Aiguillon alla

(1) Hardy, p. 329.

prendre les ordres du Roi relativement à Mme Du Barry. « Il faut la mener sans bruit dans votre campagne à Ruel, lui dit le Roi; je saurai gré à Mme d'Aiguillon des soins qu'elle prendra pour elle » (1). Mme Du Barry vit encore le mourant le 4 mai au soir, lui promit de revenir à la Cour à sa convalescence. On observa que le moribond saisit les mains et le sein de sa maîtresse, en témoignant le regret de perdre tant de beautés. A peine était-elle sortie qu'il la demanda (2).

A partir de ce moment, la maladie empira, sans que toutefois il en fût rien marqué dans les bulletins :

7 heures du soir. — La suppuration qui avoit paru languir pendant quelques heures a repris son cours et a fait un progrès sensible ce soir. Sa Majesté est fort tranquille et a peu dormi cet après midi. Les évacuations du ventre et des urines sont complettes; le poulx continue d'être bon; il n'y a point encore d'apparence de redoublement.

L'inquiétude se manifesta du moins par une sollicitation plus pressante à la protectrice séculaire de la Ville et du Roi :

Vers onze heures du soir, on découvre en entier la châsse de Ste Geneviève (3).

Le lendemain fut faite une solennelle invocation :

JEUDI 5 MAI ET VENDREDI 6 MAI

5 mai. — Le corps de ville se rend à Ste Geneviève pour y assister à la grande messe et commencer une neuvaine pour le rétablissement du Roi. « Messieurs des six corps des marchands de Paris distribuoient aussi des billets d'invitation imprimés pour une messe solemnelle qu'ils se poposoient de faire célébrer le lendemain vendredi à onze heures du matin en l'église des Prêtres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, à l'effet de demander à Dieu le rétablissement de la santé du Roi » (4).

(1) Soulavie, t. II.
(2) Soulavie, *loc. cit.*
(3) Hardy, ms., t. II, p. 330.
(4) Hardy, p. 330.

Mais ce n'étaient là que des démonstrations officielles; le public n'y prenait point de part. Le curé de Sainte-Geneviève crut devoir, en chaire, reprocher à ses paroissiens leur indifférence; ce qui fit mauvais effet et fut blâmé.

Le peuple suivait tout cela avec sa curiosité banale ; il lisait toujours les bulletins, mais n'y croyait pas. On ne renonçait pas, pourtant, à cet expédient. Voici les bulletins du 5 :

7 heures du matin. — La suppuration se soutient par tout le corps et commence à gagner les extrémités; sa marche n'est pas rapide; la fièvre n'est point augmentée cette nuit, le sommeil a été fréquent et coupé sans aucune agitation. Les urines ont bien coulé ; les vésicatoires font rendre beaucoup de pus.

7 heures du soir. — La suppuration continue ses progrès sur tout le corps. Les poignets et les mains commencent à se gonfler, tandis que quelques boutons du visage commencent à se dessécher. La fièvre est au degré convenable et il y a eu quelques temps de bon sommeil. L'évacuation procurée par un lavement simple a été facile et d'une bonne qualité. Les urines sont belles et les vessicatoires vont suivant nos desirs.

Bulletins du 6 :

7 heures du matin. — Le redoublement a été comme on s'y attendoit plus marqué que les précédents ; il y a eu quelques moments de délire et beaucoup d'agitation ; à 4 heures le redoublement a décliné ; il y a eu par intervalle trois heures de bon sommeil ; le desséchement continue au visage ; la gorge est en meilleur état ; la suppuration sur le corps se soutient, les urines sont belles, les vésicatoires continuent toujours leur bon effet.

7 heures du soir. — La journée du 7 a été assez tranquille ; la fièvre s'est fort modérée depuis ce matin ; il y a eu plusieurs reprises de sommeil très doux, et quelques bonnes moiteurs. A la faveur de ce calme la suppuration a fait beaucoup de progrès ; il n'y a eu aucune apparence de délire. La respiration, le

poulx, les évacuations du ventre et les urines n'ont rien que de satisfaisant; les vésicatoires tirent toujours beaucoup.

Tandis que Paris, n'ayant point d'intérêt, n'avait point de passion, à Versailles les intrigues devenaient plus actives à mesure qu'on sentait le dénoûment plus prochain. Le duc de Fronsac, ami de Mme Du Barry, menaça le curé de Versailles de le jeter par la fenêtre, s'il osait parler de la confession, du viatique ou de l'extrême-onction.

SAMEDI 7 MAI

Le parti de Mme Du Barry fut vaincu. Le 7, à 3 heures du matin, le Roi se sentit si mal qu'il demanda impérieusement l'abbé Maudoux; « la confession dura dix-sept minutes. Les ducs de La Vrillière et d'Aiguillon voulaient retarder le viatique, mais La Martinière, pour consommer l'expulsion de Mme Du Barry, dit au Roi ces paroles : « Sire, j'ai vu Votre Majesté dans des circonstances bien intéressantes, « mais jamais je ne l'ai admirée comme aujourd'hui; si elle me croit, elle « achèvera de suite ce qu'elle a si bien commencé. » Le Roi fit rappeler son confesseur Maudoux, pauvre prêtre qu'on lui avait donné depuis quelques années, parce qu'il était vieux et aveugle. Il lui donna l'absolution » (1).

Le viatique fut administré le même jour, à 7 heures du matin. Louis XV, qui, dans certaines circonstances de sa vie, avait montré un grand fonds de piété, reçut le sacrement avec ferveur. Nous rapportons les paroles du mourant telles que les a citées M. de Beaucourt d'après un manuscrit inédit. Le Roi se leva sur son séant pour recevoir le viatique. Comme on voulait le retenir en lui représentant l'état où il se trouvait et le danger qu'il courait : « Quand mon grand Dieu, s'écria-t-il, fait à un misérable comme moi l'honneur de le venir trouver, c'est le moins qu'il soit reçu avec respect » (2).

Ces paroles, pour la forme du moins, ne nous paraissent ni dans le

(1) Soulavie, t. II. Nous citons Soulavie avec quelque défiance; mais ici le fond même de son récit est emprunté à des autorités dignes de foi : à M. de Laborde, premier valet de chambre de Louis XV, qui a laissé des mémoires; à l'abbé Dupinet, chanoine de Notre-Dame, qui tenait ses informations de l'archevêque de Paris; à M. de Luynes, à Mme d'Aiguillon, au duc de Fronsac et au maréchal de Richelieu.

(2) *Journal des derniers moments de Louis XV*, par M. Buisson de La Boulaye, attaché à la personne du Roi, récit recueilli par sa fille, Mme de Riancey. M. de Beaucourt a cité ce récit dans une très-remarquable *Étude sur le caractère de Louis XV (Revue des questions historiques)*.

caractère de Louis XV, ni dans la situation d'un homme accablé par la maladie.

Nous publions le récit de la cérémonie du viatique tel qu'il a été rédigé par le duc de Penthièvre. Le texte que nous donnons est conforme au manuscrit de la main du duc, conservé aux Archives nationales (1).

Administration du viatique, au Roy, le 7. mai 1774

Le Roy, qui estoit attaqué de la petite vérolle depuis le 29. avril au soir, receust le viatique le 7 de mai à 7. heures du matin. Mr le D. d'Orléans et Mr le Prince de Condé, qui avoient passé la nuit chés Sa Majesté, firent avertir leurs enfants; Mr le Cte et Mde la Cesse de La Marche le furent par une suitte des appartemens à qui ils avoient donné la commission de les avertir de ce qui se passeroit. Mr de Penthièvre fust averti par Mr le Cte de Noailles, qui s'estoit chargé, dès le commencement de la maladie du Roy, de lui mander ce qui se passeroit chés Sa Majesté, et Mr de Penthièvre fit avertir Mde de Lamballe. Mr le Dauphin et Mde la Dauphine, Mr le Cte et Mde la Cesse de Provence, Mr. le Cte et Mde la Cesse d'Artois, Mr. le D. et Mde la Desse de Chartres, Mr. le D. et Mde la Desse de Bourbon, Mde la Cesse de La Marche et Mde de Lamballe, furent prendre le Saint Sacrement à la chappelle. Il n'y avoit ni prie Dieu ni carreaux; on a apporté des chaises. Mde la Dauphine et Mde la Comtesse de Provence se sont mises sur la mesme; Mde la Desse de Chartres et une autre princesse se sont mises sur la mesme; les bas de robbes des princesses ont été portés en suivant le Saint Sacrement selon l'usage ordinaire dans le dehors par un page, et dans l'intérieur de l'appartement jusques à la porte de la chambre par un écuyer; la livrée du Roy, des enfants de France et des princes portoit des flambeaux donnés par Sa Majesté, devant le St Sacrement, ainsi qu'il en avoit esté à la maladie du Roy, à Metz, en 1744. Mr le D. d'Orléans, Mr. le Prince de Condé, Mr. le Cte de La Marche et

(1) *Archives nationales*, K. 138, n° 12².

Mr. de Penthièvre, ne furent qu'au haut du grand dégré (au bas duquel estoient restés Mr. le Dauphin, Mr. le Cte de Provence, Mr. le Cte et Mde la Cesse d'Artois et Madame petite fille du Roy, qui n'avoit pu joindre qu'alors le Saint Sacrement) parce. que ils ne pouvoient pas paroitre devant Mr. le Dauphin et les enfants de France que l'on vient de nommer, attendû qu'ils entroient dans la chambre du Roy; Mdes Adélaïde, Victoire et Sophie ne furent pour la même raison qu'à la première porte de la salle des gardes. Elles avoient mis leurs bas de robbe autour d'elles. Elles n'estoient accompagnées de qui que ce soit, ni dames, ni officiers, parce qu'elles estoient venues par l'intérieur de l'appartement de Sa Majesté. Le dais ne fust pris par les capitaines des gardes et gentilshommes de la chambre qu'au haut du grand degré par la mesme raison qui y avoit fait rester Mr. le duc d'Orléans et autres Princes. Il fut porté jusques là par des suisses dépendants du gouverneur du château.

Mdes Adélaïde, Victoire et Sophie sont restées dans le cabinet du Conseil, à la porte de la chambre du Roy, ainsi que Mr le Cte de La Marche et Mr de Penthièvre. Mde la Dauphine et Mde la Comtesse de Provence, Mr le D. et Mde la Duchesse de Chartres, Mr le D. et Mde la Duchesse de Bourbon, Mde la Cesse de La Marche et Mde de Lamballe ont suivi le St Sacrement jusques dans la pièce appellée Œil de Beuf qui se trouve avant la chambre de représentation du Roy, la quelle estoit séparée par le cabinet du conseil de celle où estoit Sa Majesté, et y ont demeuré. La nappe de communion a esté tenue par Mr le D. d'Orléans et Mr. le Prince de Condé comme honneur, et par Mr l'Evesque de Senlis, premier aumonier du Roy, et un aumônier comme service. Mr. le Cal de La Rocheaymon, grand Aumônier, qui administroit Sa Majesté, a fait un petit discours avant de la communier, et après l'avoir communié il a dit de la part du Roy, qui avoit peine à s'énoncer lui mesme, quelques mots d'œdification sur le scandale que Sa Majesté avait pû donner et sur ses dispositions relativement à la Religion et à ses

peuples. Mesdes Adélaïde, Victoire et Sophie, ainsi que Mr. le duc d'Orléans, Mr. le Prince de Condé, Mr le Cte de La Marche et Mr. de Penthièvre, ont reconduit le Saint Sacrement jusqu'à la salle des gardes; Mr. le Dauphin et les fils et filles de France, Princes et Princesses, qui avoient esté prendre le St Sacrement à la chappelle, l'y ont reconduit. Les Princes qui entroient dans la chambre du Roy n'ont point assisté à sa messe, la quelle ne s'est dite que cinq heures après l'administration du viatique. Sa Majesté n'a point reçu l'extrême onction.

Lorsque le Roi réclama le viatique, la maladie était entrée dans sa période critique; on prit alors le parti de faire imprimer les bulletins et de les apposer contre des boutiques, dans les différents quartiers de Paris (1). Par ces bulletins, rédigés uniquement en vue de l'opinion, la Cour montrait combien elle avait le sentiment de sa faiblesse et quelle idée elle se faisait de la force naissante du peuple, qu'elle se croyait obligée de tromper afin de le contenir :

8 heures 1/2 du matin. — Le redoublement de la nuit a été moins fort et moins long que celui de la nuit précédente. Il y a eu quelques intervalles de bon sommeil; la suppuration étend ses progrès sur tout le corps, tandis que les pustules du visage continuent à se dessécher; les urines sont bonnes, les vésicatoires vont toujours bien.

7 heures du soir. — La journée s'est passée fort tranquillement, la fièvre a été modérée et le sommeil assez suivi; l'évacuation du ventre procurée par un lavement a été copieuse et de bonne qualité; la suppuration des boutons et celle des vésicatoires continuë sa marche favorablement.

DIMANCHE 8 MAI ET LUNDI 9 MAI

Pourtant il n'était plus possible de déguiser davantage, et les bulletins postérieurs continrent l'aveu à peine voilé de la perte du Roi ; les vésicatoires ne rendaient plus :

7 heures du matin. — Le redoublement a commencé plus

(1) Hardy, p. 333.

tard hier au soir, et a augmenté par degrés pendant la nuit; sa marche a été modérée et Sa Majesté a bien dormi jusqu'à cinq heures et demie, auquel temps le poulx s'est fort élevé; la chaleur a augmenté et il est survenu quelques moments de délire; ces accidents ont diminué à la suite de plusieurs efforts pour vomir et des mouvements d'entrailles. La suppuration ne paraît pas avoir été rallentie et les vessicatoires vont bien.

7 heures du soir. — On a profité ce matin d'un moment de rémission pour faire passer un minératif dont l'effet a été considérable. Cependant la fièvre a repris avec l'accablement et s'est soutenuë à un degré plus fort que les jours précédents; la langue et le palais sont extrêmement secs; la suppuration n'a pas fait de progrès depuis ce matin, les vessicatoires ont moins rendu qu'à l'ordinaire.

Le premier bulletin du 9 apprit que l'éruption s'était étendue aux muqueuses du larynx et de la trachée-artère. Cet accident, qui détermine une toux sèche, aiguë et déchirante dans le trajet des parties affectées, cause ainsi une inflammation presque toujours funeste :

7 heures du matin. — La fièvre cette nuit, s'est maintenue au même degré qu'hier; Sa Majesté a passé une partie de la nuit dans l'assoupissement, mais au réveil la tête a toujours paru nette. Les boutons se dessèchent au lieu de suppurer; la langue et le gozier sont toujours très arides. On apperçoit au palais et dans le fond du gozier quelques escarres; il y a eu peu d'urines et point d'évacuations. Les vessicatoires ont moins rendu que ces jours passés (1).

(1) « D'après le bulletin ci-dessus transcrit on ne devoit point être étonné d'entendre dire dans l'après midi par les uns que le Roi étoit fort mal, par d'autres qu'il étoit mort à huit heures et demi du matin, et qu'on le cachoit par des raisons de politique, attendu qu'il étoit question à la cour de prendre des arrangements pour lesquels on avoit besoin d'un intervalle de trente six heures de temps. On assuroit que tous les équipages étoient prets et les chevaux bridés pour conduire la famille royale en différents endroits... On assuroit que la boëte dans laquelle devoit être renfermé le cœur du Roi étoit déjà commandée chez l'orphévre. On rencontroit aussi dans les rües des crocheteurs chargés de pièces d'étoffes noires qu'ils portoient dans différentes maisons. » (Hardy, t. II, p. 333.)

La confession presque complète de la vérité eut pour résultat de faire courir parmi le peuple, soupçonneux depuis qu'il avait été pris pour dupe, des bruits étranges, bien au delà de la vérité même. On se répétait déjà que le Roi était mort et qu'on en cachait la nouvelle pour des nécessités d'État. Ces bruits firent craindre une agitation sourde et rendirent plus vigilante l'action de la police. Le 9 mai, diverses personnes furent arrêtées pour avoir mal parlé de la maladie du Roi. Une d'elles fut prise rue Saint-Honoré, parce qu'elle avait dit en sortant du jardin du Palais-Royal : « Qu'est-ce que cela me fait? Nous ne saurions être pis que nous ne sommes » (1).

La police en cela était inintelligente et maladroite. Le peuple ne voit pas mourir les hommes qui l'ont beaucoup occupé sans qu'il se forme autour d'eux une ébauche de légende.

On doutait que le Roi passât la nuit, tant l'infection était grande dans sa chambre. Dans les journées du 8 et du 9, « le Roy, dit Soulavie, vit son corps tomber de toutes parts en lambeaux et en pourriture. » C'est là le langage d'un contemporain, philosophe et déclamateur, qui se plaît à faire voir dans l'état effrayant du mourant les traces et pour ainsi dire le châtiment de ses débauches. Les progrès naturels de la variole confluente suffisent à donner, vers le dixième jour, l'apparence de la décomposition. Le liquide des pustules s'épanche et forme des croûtes noirâtres, « de larges lambeaux d'épiderme soulevés par du pus se détachent, et tout le corps exhale une odeur d'une fétidité repoussante et presque cadavérique » (2). Le bulletin du samedi soir, malgré quelques réserves, laissait pressentir que la mort était prochaine :

7 heures du matin. — La fièvre et l'assoupissement ont continué pendant toute la journée; la tête, la bouche et le gozier sont en même état que ce matin; la respiration est un peu gênée, les urines ont mieux coulé, les vessicatoires ont plus rendu.

Nous avons publié de ce bulletin, comme des autres, la transcription laissée par Hardy ; nous y joignons le *fac-simile* de l'original qui nous appartient, donnant ainsi le véritable aspect de ces feuillets, marqués du lys et de l'écu de France. On estimera, en comparant les deux textes, quel soin l'esprit minutieux de Hardy mettait à prendre ses notes et quel degré de foi il peut inspirer :

(1) Hardy, *loc. cit.*
(2) Nysten, *Dict. de méd.*, au mot *Variole*.

BULLETIN DE LA MALADIE DU ROI.

De Versailles le 9 Mai, à 7 heures du soir. 1774.

LA fievre & l'assoupissement ont continué pendant la journée. La tête, la bouche & le gosier sont au même état que ce matin. La respiration est un peu gênée. Les urines ont mieux coulé. Les vésicatoires ont plus rendu.

Signé LE MONNIER, LASSONE, LORRY, BORDEU, DE LASSAIGNE, LA MARTINIERE, ANDOUILLÉ, BOISCAILLAUD, LAMARQUE, COLON.

Le Roy est mort le mercredy 10 mai 1774 a trois heures 20 minutes apres midy.

Le sacrement suprême ne pouvait être différé :

Le 9 mai le Roy receust l'extrême onction des mains de Mr l'Evesque de Senlis, son premier aumonier, sur les neuf heures du soir. Les Princes s'y trouvèrent, en ayant esté avertis d'office... (1).

MARDI 10 MAI

La nuit n'avait été qu'une agonie, dont le bulletin du matin marque les symptômes non équivoques :

7 heures du matin. — La fièvre s'est soutenue très fort toute la nuit, la respiration qui commençoit à être gênée hier au soir est devenue très précipitée vers neuf heures et a continué dans cet état avec quelques variations jusqu'à ce matin; il n'y a eu aucun délire. Sa Majesté a conservé toute sa connoissance. Les vessicatoires ont peu rendu. Les urines coulent bien.

Le Roi mourut à 3 heures 20 minutes. C'est ce qu'indique la mention autographe mise sur notre bulletin original par un contemporain attentif à consigner des nouvelles exactes qu'il recueillait peut-être à la Cour même. Hardy, qui n'avait pas quitté Paris, dit que Louis XV expira à trois heures (2); mais le témoignage du duc de Penthièvre, présent à Versailles, confirme la date écrite sur notre bulletin :

..... Le 10 mai le Roy mourust à trois heures et un quart après midi. Les Princes, qui estoient chés Sa Majesté dans le moment, descendirent tout de suite chés mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, et virent après la nouvelle Reine dont ils ne baisèrent pas la main (3).

Il n'y eut pas d'agitation à Paris; on avait hâte d'effacer le souvenir

(1) *Relation du duc de Penthièvre.*

(2) Ms., t. II, p. 335. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXIX, p. 508, date la mort de 2 heures après midi.

(3) *Relation du duc de Penthièvre.* — Nous avons dû détacher en trois fragments la relation de l'administration du viatique, afin de pouvoir employer ce document à notre description chronologique.

du dernier règne, et la tradition des obsèques royales fut à peine suivie.

Vers 5 heures du soir, le maréchal de Brissac, arrivant de Versailles, annonça la mort du Roi. Le duc de Chartres fit de même au Palais-Royal. A 8 heures tout Paris savait la nouvelle, et les cloches de Notre-Dame apprirent qu'on allait resserrer le Saint-Sacrement et remonter la châsse, qui avait été descendue la veille à 11 heures du soir (1).

La curiosité publique n'eut plus à se prendre qu'aux apprêts funèbres. Hardy rapporte ainsi les divers propos qui se répétèrent autour de lui :

On assuroit... qu'une heure après sa mort le sieur Laborde lui avoit passé une chemise blanche, qu'au bout d'un assez court espace de temps son corps, devenu blanc et sur lequel on n'appercevoit plus de petite vérole parce que tout étoit rentré en dedans avoit été enseveli sans être ouvert ni embaumé, dans un cercueil de plomb, enduit d'un mastiques composé de chaux, de vinaigre et d'eau de vie camphrée, qu'on avoit soudé sur le champ, et enfermé dans un double cercueil de bois de chêne, observant de mettre entre chaque cercueil une certaine quantité de son pour mieux obvier aux exhalaisons qu'auroit pu produire la putréfaction déjà commencée intérieurement (2).

La mort du Roi fut accueillie avec une joie non dissimulée par la plus grande partie des citoyens. Ce distique, envoyé mystérieusement par la poste, courait Paris dès le 11 mai :

Nunc animum Franci, nunc rires sumite tandem ;
Tot scelerum impatiens, Mors rupit vincla Tyranni.

Une épitaphe satirique se répandit à la même date :

Cy gist Louis le Quinzième,
Du nom de bien aimé le deuxième ;
Dieu nous préserve du troisième (3).

(1) Hardy, ms., t. II, p. 355.
(2) Hardy, t. II, p. 357.
(3) Hardy, t. II, p. 357.

Il nous a paru intéressant de compléter cet article en y joignant la minute de la lettre qui fut adressée aux corps de l'État pour les convoquer aux funérailles de Louis XV (1) :

Juillet 1774.

PROCLAMATIONS.

Au Parlement A la Chambre des Comptes A la Cour des Monnoyes	Nobles et dévotes personnes.
A l'Université	Nobles et scientifiques personnes.
Au Châtelet A la Ville A l'Élection	Messieurs.

Priés Dieu pour le repos de l'âme de très haut, très puissant et très excellent Prince, Louis quinzième du nom, par la grâce de Dieu, Roi très chrétien de France et de Navarre.

On salüe.

Priés Dieu pour le repos de l'âme de très haut, très puissant et très excellent Prince, Louis quinzième du nom, par la grâce de Dieu, Roi très chrétien de France et de Navarre, décédé en son château de Versailles le dix du mois de may dernier, pour le repos de l'âme duquel se feront les prières et services solemnels le vingt-sept de ce mois dans l'Église de l'Abbaye de St Denis en France, où il sera inhumé.

La veille se diront les vespres et vigiles des morts.

On salüe.

Priés Dieu pour son âme.

(1) Cette pièce est conservée aux archives nationales .K. 138, n° 12[5].

FRÈRES PRÊCHEURS

1370

Marguerite, seconde fille de Philippe le Long et veuve de Louis de Flandre, avait longtemps habité la Comté de Bourgogne et y possédait de grands biens. Par l'acte suivant, elle fait payer sur la vente de ses blés et vins de Poligny vingt francs d'or à deux frères prêcheurs du couvent de Lausanne :

Marguerite, fille de Roy de France, Contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne Palatine et Dame de Salins, à nostre trésorier de Dole et de Salins salut. Nous vous mandons que de la vendue de noz blez et vins que nous avons presentement à Poloigny, bailliez et délivriez senz délay, ces lettres veues, à deux frères prescheurs du convent de Losane, porteurs de ces présentes, vint frans d'or, que donnez leur avons de grace et en aumosne ceste foiz, pour faire prière pour nous en leur chapitre provincial, qui doit estre célébrez oudit convent en la prouchaine feste de la Magdalene. Et par rapportant quittance et ces présentes, la dicte somme de vint frans par vous ainsi paiée, vous sera alloée en compte et rabatue de vostre recepte senz contredit. Donné à Paris le XXIIIIe jour du mois d'avril, l'an de grace mil. CCC. sexante dix.

Par madame, présent messire Humbert
de la Platière.

A. DAULLE :

CHIENS COURANTS ET GRANDS LÉVRIERS

DE GUY II DE CHASTILLON COMTE DE BLOIS

Saichent tuit que je Guillaume de le Mere veneur de mon tres redoubté seigneur monseigneur le Conte de Blois, cognois avoir eu et receu de Girart Villodon recepveur en Dunois pour mon dit seigneur, la somme de quatre muis et un sextier de grain mesure de Marchesnoir, cest assavoir. ij. muis. v. sextiers de mestail et xx. sextiers de mousturanche pour la gouvernance de xxvii. chiens courans les cerfs et de. xiiij. grans levriers; cest pour trois chiens courans par jour. j. boesseau de blé, et pour. ij. levriers par jour. j. boesseau de blé; les quieulx chiens ont esté et demouré a l'abbaie de Citeaux par l'espace de xxv. jours entiers; c'est assavoir depuis le xxvj^{e} jour de juillet l'an iiij^{xx}. et v. jusques au xixe jour d'aoust enssuivant. De la quelle somme de grain dessus dit je promet a rendre compte a mon dit seigneur en l'acquit dudit recepveur. Donné soubz mon seel duquel je use en mon dit office. le semadi. xixe. jour d'aoust l'an mil trois cens quatre vins et cinq.

Au verso :

Quittance de Guillaume de le Mere veneur de monseigneur de iiij. muis. j. sextier de grain a compter au t(erme) de Saint Jehan l'an iiij^{xx}. et six.

Monsieur

JEAN-BAPTISTE GREUZE

ET GABRIELLE BABUTY

En 1766, Greuze, âgé de quarante et un ans (1), avait séduit le goût public. Ses jolies têtes de femmes se payaient fort cher; il en fallait au moins une dans chaque galerie à la mode. Greuze s'était fait le peintre voluptueux de la vertu. Ce devait être, ce fut une fortune dans un siècle nourri de gravelures et de bergeries. Il n'est pas surprenant que les sociétés de peintres lui offrissent alors avec empressement une place dans leur sein. La lettre, que nous publions en fac-simile et qui nous a été gracieusement communiquée par notre ami M. Alfred Bovet, témoigne de ce zèle :

Monsieur,

Si en ma vie quelques choses a pûs me flatté; je puis vous assuréz que ses l'offre obligant que vous venez de me faire; de me donné une place dans votre académie; je l'accepte avec autant de reconnoissance, que de plaisir; et je puis vous protesté que l'honneur que vous me faite; vas renouvellé mes soins, et mon asiduité, pour me rendre encore plus digne, d'un corps

(1) Greuze, né à Tournus, le 21 août 1725, était fils d'un maître couvreur. L'acte de baptême du peintre a été communiqué à MM. Edmond et Jules de Goncourt. Cf. *L'Art au XVIIIe siècle, Greuze*. Dentu, 1863, in-4, fig.

aussi respectable; j'attant votre réponce, avec le plus grand emprèsement; et suis avec respect

Monsieur

Votre très haimble, très obéisant serviteur

GREUZE.

Greuze peintre du Roy et de l'académie royal de peinture; et sculpture rue de Sorbonne de Paris ce 9e mars 1766

Nous ignorons quelle est l'Académie dans laquelle Greuze accepte un siége en 1766; il avait alors le titre de *peintre du Roy et de l'Académie royale de peinture et sculpture*. Il était agréé depuis neuf ans, mais il ne songeait pas encore à envoyer à l'Académie le chef-d'œuvre présenté d'ordinaire par les agréés. Greuze avait une vanité niaise et turbulente. Il mêlait à un faux bon sens de paysan une insupportable prétention de peintre philosophe. Ignorant et bavard, enivré de la faveur publique, perturbé par le rôle absurde de penseur que Diderot lui avait donné, Greuze, inhabile aux façons polies, affectait un dédain bruyant envers ses confrères de l'Académie royale. Ceux-ci, intéressés à rassembler toutes les gloires dans leur assemblée, employèrent pour s'emparer de Greuze un moyen violent et habile. En 1767, ils lui fermèrent, selon le droit qu'ils avaient, l'accès du salon. Une lettre de Cochin exposait, en termes flatteurs pour le peintre exclu, les motifs de cette mesure rigoureuse : l'Académie ne voulait que hâter le moment où elle recevrait en son sein l'auteur de tant de beaux ouvrages.

Ce fut seulement le 29 juillet 1769 que Greuze se décida à envoyer le tableau d'histoire qui le fit inscrire parmi les peintres de genre.

Ce tableau si mal accueilli représentait : « Septime Sévère reprochant à son fils Caracalla d'avoir attenté à sa vie dans les défilés d'Écosse et lui disant : Si tu désires ma mort, ordonne à Papinien de me la donner. »

Un tableau composé sur un tel sujet devait être obscur et mal parler aux yeux. Greuze était gâté par les philosophes; il lui fallait à toutes forces des sujets philosophiques. Nous devons à M. le comte Gilbert Borromée de pouvoir faire connaître, d'après l'original de la main de Greuze, un sujet de tableau où l'intention morale se traduit par un apologue peu propre à tenter un autre peintre que l'ami de Diderot :

A quinze ans

Le jeune Bazile est conduit par son père chés un chirurgien où il voit plusieurs malades, funeste reste de leurs débauches, défigurés par diférens ulcères qui leur dévorent le visage. Il est saisi d'horeur, il veut se retirer, mais le père le retient par le bras et lui dit : C'est là la suite des passions désordonnées; il est bon que je vous instruise, puisque nous allons nous quiter, que dans la vie il y a des précipices affreux qui sont couverts de fleurs.

Si le tableau du jeune Bazile fut jamais exécuté, nous doutons qu'il ait pu être beaucoup plus aimable et plus heureux que celui de Septime Sévère. Diderot, qui aimait d'autant plus Greuze qu'il avait fait de Greuze un peintre philosophe, avoue lui-même que le chef-d'œuvre n'est pas un bon tableau. Il reconnaît que son peintre moraliste ne sait pas traiter avec grandeur les grands sujets Il en accuse Mme Greuze. Le ménage, selon lui, abaissa l'artiste, lui donna le désir de l'argent, lui ôta l'imagination et la paix intérieure.

Greuze, à son retour de Rome, s'était marié, par goût, par faiblesse, par distraction, avec une jolie personne que Diderot, lui aussi, avait remarquée et qu'il avait traitée, alors qu'elle était fille, avec une galanterie un peu brusque :

« Je l'ai bien aimée, quand j'étais jeune et qu'elle s'appelait mademoiselle Babuty. Elle occupait une petite boutique de libraire sur le quai des Augustins, poupine, blanche et droite comme le lys, vermeille comme la rose. J'entrais avec cet air vif, ardent et fou que j'avais, et je lui disais : « Mademoiselle, les *Contes de la Fontaine*, un *Pétrone*, s'il vous plaît ? — Monsieur, les voilà. Ne vous faut-il pas d'autres livres ? — Pardonnez-moi, mademoiselle; mais... — Dites toujours. — *La Religieuse en chemise*... — Fi donc ! monsieur; est-ce qu'on a, est-ce qu'on lit ces vilenies-là ? — Ah ! ah ! ce sont des vilenies, mademoiselle ? Moi, je n'en savais rien .... » Et puis un autre jour, quand je repassais, elle souriait, et moi aussi » (1).

Greuze aussi passa, repassa devant la boutique de librairie, sourit, mais il n'eut pas la prudence parisienne de son ami. Il se compromit, et bientôt, moitié de gré moitié de force, il reçut chez lui et mena à

1) Diderot, *Salons*, 1765.

l'église Mademoiselle Babuty. Elle était jolie. Elle avait la joue ronde, de longs cils, la lèvre humide. Elle apparaît telle sur une estampe de Massard, ainsi que dans la *Philosophie endormie* et dans la *Mère bien aimée* de Greuze. Cette *Mère bien aimée* faisait rougir Diderot. Greuze avait fait d'après un modèle voluptueux une peinture voluptueuse. Madame Greuze tint une conduite à troubler le repos de l'homme le plus obstiné à garder sa quiétude. Peu soucieuse de l'honneur de son mari, elle l'était beaucoup des intérêts de ce mari : elle les faisait siens en prenant au peintre tout l'argent qu'elle pouvait. On voit, par les deux lettres que nous publions ici, à quel point cette dame avait su s'emparer des affaires de la maison; combien, grâce à la faiblesse philosophique de son mari, elle réglait tout par elle-même et agissait en maître :

de Paris ce 27e octobre 1780.

Vous pouvée Monsieur, ceder la tête que vous avee de Mr Greuze; ils vous en envera une ausitot votre lettre reçue a votre choix; entre deux; et au même prix, l'une est d'un enfant, de la grandeur de la votre; et la plus belle quil est fait; l'autre est d'une jeune fille eyant la gorge en partie d'écouverte elle semble; écouté; elle est de 2 pouces plus haute, et plus large que la vautre, et sera du même prix; je vous prie de me marqué lorsque vous ferai rèponce, par quelle voyture, ils faudra remetre la Quaisse et votre adresse bien détallié; pour que vous n'essuiee point de retare, Mr Greuze vous faits ses compliments,

J'ai l'honneur d'etre très parfaitements

Monsieur Votre très heumble servante

B. Greuze

rue notre Dame des victoires No 12

Suscription :

A Monsieur

Monsieur fontanel libraire et garde des Dessins de l'accademie a montpellier

A Montpellier

M. Saturnin Léotard, sous-bibliothécaire du musée Fabre à Mont-

pellier, a bien voulu nous copier cette lettre et la suivante, qui marque mieux encore la nette intelligence que Mme Greuze employait à bien user du goût dont le public s'était pris pour M. Greuze :

de paris ce 6e janvier 1781

Mr Greuze, Monsieur; ce fera un véritable plaisir de vous donner la préferance, sur toute autres personne; ils remplira, exactement; toutes les conditions que vous exgigée;

mais ils faut me faire, réponce ausitot ma lettre reçue; pour surté de nos Angagements; le tableau est de deux cent louis; et la bordure de noirs;

Mr Greuze, vous prie; de n'avoir aucunes inquietudes; sur là tete de l'enfant qu'il vous a envoyér; le bois est très solide; il est impocible, quil ce fende; ils vous prie insie que moi de vouloire bien être persuadé des sentiments avec les quelles

j'ai l'honneur d'être Monsieur

Votre très heumble servante

B. Greuze

je vous prie de ne point oubliee de danté votre lettre.

Suscription :

A Monsieur

Monsieur fontanel garde des Dessins, de l'accadémie;

rue du Gouvernement a montpellier

A Montpellier

Gabrielle était jolie. Greuze se servait d'elle pour peindre ses têtes de femmes faussement innocentes. Il souffrit tout, jusqu'au jour où sa compagne, vieillie, aigrie, voulut lui briser un vase de nuit sur la tête. Le vieux peintre plaida en séparation, et songea enfin à « venger son honneur, sa vie, sa fortune et celle de ses enfants, engloûtis par une mère dénaturée (1) ».

(1) Mémoire de Greuze contre sa femme. — Coll. de M. Boilly. Publ. dans les *Archives de l'Art français*, t. III, p. 153 et suiv. Note de Ph. de Chennevières. — Elle est de 1791 ou 1792

JEANNE D'ALBRET, CHARLES IX

ET MARGUERITE DE FRANCE

Nous réunissons ici quatre lettres écrites par un roi et par deux reines, qui furent souverainement engagés avec des intérêts divers dans la grande lutte de la Réforme.

Jeanne d'Albret ne manifesta un génie viril et n'exerça une influence politique considérable qu'après la mort d'Antoine de Bourbon, son mari (17 novembre 1562), c'est-à-dire six ans après avoir écrit la lettre suivante (1). On ne sera donc pas surpris du caractère intime de cette épître, qui a uniquement pour objet des soins domestiques.

Monsr de Tignonville, j'ay esté advertye que celluy qui tenoit la maison du feu bastard d'Allençon et une pièce de terre et ses appartenances est déceddé depuis quelque temps. Et pour ce que je sçay que la dite maison est vostre et que vous en pouvez disposer à vostre vollunté, je vous prie, pour l'amour de moy, la bailler à Myne que vous congnoissez, qui a longtemps servy de lavandière la feue Royne ma mère et à présent l'une de mes femmes de chambre, ainsi que vostre deffunct fermier l'avoit ou pour le moings au mesme pris que vous en donneroit le plus estranger du monde. Combien que je ne doubte point que vous ne voulussiez préférer et favoriser daventaige ce qui vous seroit

(1) Cette lettre est signée par la reine, qui a ajouté de sa main la suscription et le post-scriptum. Elle est conservée dans l'exemplaire illustré de l'*Histoire des Français* de Sismondi, qui fait partie de la Bibliothèque formée par M. Jacques Charavay.

recommandé de ma part, et affin que vous n'en faictes point en cecy excuse ou reffuz, Madame de Tignonville vostre femme trouverra qu'en ceste lettre je la prie de vous en solliciter et que si vous ne luy accordez la requeste que je sçay bien qu'elle ne fauldra pas de vous en faire, je diray que vous n'estes pas si bon mary que je luy avois promis, mais je sçay bien qu'elle ne s'en plaindra point ny moi aussi. Et en cest endroit je prie le Créateur, Monsr de Tignonville, qu'il vous ayt en sa très saincte garde.

Escript à Nerac le... (1) jour d'octobre 1556.

Vostre bonne mestresse

JEHANNE

Vostre femme trouvera icy mes recommandasions et que je vous prie à tous deus me venir trouver.

La suscription porte :

A Monsr de Tignonville, mon maistre d'hostel

Ce Tignonville était, comme l'indique le ton familier de la lettre qui lui est adressée, un des plus fidèles serviteurs de la maison de Navarre. Jeanne d'Albret, soucieuse de le pourvoir, l'avait marié à une de ses femmes, qui avait pris soin du jeune prince Henri. Elle s'était assurée ainsi une famille entièrement dévouée aux intérêts de son fils. Dans une lettre datée de l'abbaye de Saint-Taurin, près Evreux, nous voyons la reine de Navarre prier le même Tignonville de la venir retrouver avec sa femme à Paris, où elle va mener son fils : « Mon fils, dit-elle, est en bon estat de tout poinct et le trouverez bien fort et en appétit de le devenir plus » (2).

Mme de Tignonville devint, après la mort de Jeanne d'Albret, la gouvernante de la princesse Catherine. Le maréchal de Bouillon a fait de Mme de Tignonville dans cette condition un portrait caractéristique. C'était, dit-il, « une femme austère, méfiante, qui avoit un continuel égard sur sa maistresse et ne souffroit ni enduroit rien de mal » (1).

(1) Le quantième manque dans l'original.

(2) Lettre du 3 mai, sans millésime, cotée sous le n° 15 dans le catalogue de la collection Gauthier-Lachapelle (Paris, 1872, in-8.).

Cette fidélité, cette austérité de mœurs étaient bien les qualités qu'il avait fallu pour toucher la reine de Navarre, elle-même si droite et si sévère. Le duc de Bouillon nous apprend que la rigoureuse honnêteté de cette gouvernante fut mise à une difficile épreuve. Le roi Henri aimait la jeune fille de cette dame, qui s'appelait Navarre. Mme de Tignonville « souffroit ces amours avec impatience; mais elle ne pouvoit les empescher absolument; bien y portoit-elle toutes sortes d'empeschemens » (2).

Une seconde lettre de Jeanne d'Albret témoigne, tant par la personne du destinataire que par la nature des faits qu'elle mentionne et le ton pressant dont elle est écrite, d'intérêts publics engagés et d'affaires d'Etat entreprises.

Monseigneur, désirant avecq l'afection que doibt une fidelle subjecte et servante savoir quelque heureus et pacifique sucsès des troubles en quoy je voy le royaulme à mon sy grand regret que comme il m'y va de plus qu'à tous voz subjects en toutes fassons d'aultant en est mon sentiment plus grand, j'ay dépéché le mesme gentilhomme que je vous avoye envoyé pour en entendre, parse, Monseigneur, que la distanse des lieus nous aporte par desa tel inconvénient que je ne puis savoir nouvelles que celles des courriers mal sures pour estre plus cellon leur passion que la vérité, ajoustant à la très humble suplication que je vous fays de commander que j'en sache, le désir que j'ay d'une bonne paix pour les occasions que plus amplement j'ay commandé à ce porteur vous dire, vous supliant très humblement l'ouir et sur d'aultres particulliers afaires qui me touchent, et je supliray Dieu, Monseigneur, vous conserver pour sa gloire en longue et heureuse prospérité de

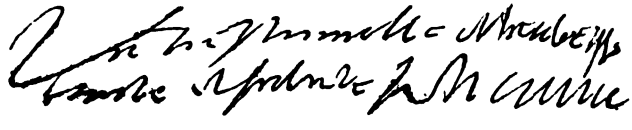

(1) *Mémoires*, coll. Michaud, t. XI, p. 34

(2) *Mémoires, ut suprà.*

(3) « Vostre très humble et très obéissante tante et subjete, JEHANNE ». La lettre était importante, Jeanne d'Albret l'écrivit toute de sa main.

UNIV. OF H.

LETTRE DE CHARLES IX A HENRI DE NAVARRE

Mon frere ie men vous a bloys come vous dira montafier
ie me suis promis que me y viendriés veoir & ma
faite la royne de Navarre ie vous envoye montafier
expres pour vous en prier ie vous prie ne y

La suscription porte :

Au Roy mon souverain seigneur

Cette lettre, adressée à Charles IX, est entièrement de la main de Jeanne d'Albret. Bien que dépourvue de toute date, nous pensons qu'elle a été écrite de La Rochelle en l'année 1570, et qu'elle suit de près les derniers efforts des Réformés après leur défaite de Montcontour. On y voit que le royaume est encore profondément troublé, et la rédaction même de cette lettre, hâtée et pressante, participe de ce trouble. Cette princesse, ferme et sage, s'emploie auprès de son neveu pour amener une paix honorable. La paix fut, en effet, conclue à Saint-Germain, le 8 août 1570; mais elle ne devait servir qu'à désarmer et à endormir un parti qu'on voulait perdre. Des négociations furent entamées pour amener un mariage entre Marguerite, sœur de Charles IX, et son cousin le prince Henri de Navarre. Catherine de Médicis profita de ce rapprochement pour attirer à la Cour les chefs des Réformés, et surtout son futur gendre. Elle envoya, sur la fin de l'été de 1571, le Roi se récréer à Blois; mais, auparavant, elle lui inspira une lettre au prince de Navarre, pour l'inviter à venir partager ses divertissements. Cette lettre, qui est un des premiers artifices dont l'ensemble assura le succès de la Saint-Barthélemy, est conservée dans la collection de M. Alfred Sensier, qui nous a autorisé à la reproduire :

Mon frère, je m'en vois à Bloys come vous dira Montafier. Je me suis promis que me y viendriés veoir et ma tante la royne de Navare. Je vous envoye Montafier exprés pour vous en prier. Je vous prie ne y failir, car nous irons ensemble à la chase et ferons si bone chère que je suis asuré que ne seres mary de me estre venu voir. J'ay comandé à Montafyer vous dire plus au lonc à quoy nous paserons le temps, je vous prie donques ne y faillir come ne s'y atent

Vostre bon frère

CHARLES

La suscription porte :

A mon frère le prince de Navare

Cette lettre, bien qu'évidemment suggérée par Catherine et les Guises, a cette brusque allure qu'on retrouve dans les propos les plus avérés de Charles IX. Ces façons ouvertes, rapides, sans apprêt, qui devaient gagner si complétement le vieil amiral Coligny, ne purent séduire entièrement Jeanne d'Albret, qui vint, mais qui vint seule. Le 8 mars 1572, elle adressa de Blois à son fils une lettre justement estimée, pour présenter un tableau intéressé mais frappant de la Cour. Elle se réjouit d'avoir écarté son fils d'un lieu où elle rencontre *la plus maudite et corrompue compagnie qui fut jamais*. Elle voyait cette Cour avec les yeux d'une mère et d'une huguenote. Brantôme, qui n'avait pas de ces sévérités et qui était enclin à jouir facilement de la fête de la vie, a gardé du séjour de Blois des impressions plus douces. C'est la future épouse du prince de Navarre qui, entre tous les objets aimables, lui parut le plus aimable. Il en retrace un beau portrait :

— « Et un jour de Pâques fleuries, à Blois, étant encore madame et sœur du roy (mais lors se traitoit son mariage), je la vis paroître à la procession, si belle que rien au monde de si beau n'eut su se faire voir, car outre la beauté de son visage et de sa belle grandeur de corps, elle étoit très-superbement parée et vêtue. Son beau visage blanc, qui ressembloit au ciel, en sa plus grande et blanche sérénité, étoit orné par la tête de si grande quantité de grosses perles et riches pierreries, et surtout de diamants brillans, mis en forme d'étoiles, qu'on eût dit que le naturel du visage, et l'artifice des étoiles et pierreries contendoient avec le ciel, quand il étoit bien étoilé, pour en tirer la forme. Son beau corps, avec sa riche et haute taille, étoit vêtu de drap d'or frisé, le plus beau et le plus riche qui se fût jamais vû en France, et c'étoit un présent qu'avoit fait le Grand-Seigneur à M. de Grand-Champ à son départ de Constantinople, vers lequel il étoit ambassadeur. . . . . Ce n'est pas tout : car étant en procession, marchant à son grand rang, le visage tout découvert pour ne priver le monde, en une si bonne fête, de la belle lumière, parut encore plus belle en tenant et portant à la main sa palme (comme font les reines de tout temps) d'une royale majesté, d'une grâce moitié altière et moitié douce, et d'une façon peu commune, mais si différente de toutes les autres, que qui ne l'eût jamais vue ni connue eût bien dit : Voilà une princesse qui, en tout, va pardessus le commun de toutes les autres du monde. »

Marguerite était belle et le savait : ses charmes avaient été des moyens politiques. Charles IX a fait cet aveu : « La jupe de ma sœur Margot est le filet qui m'a servi à prendre les huguenots. » Au reste,

elle était lettrée, docte autant qu'aucune autre princesse de son temps, et capable d'improviser un compliment en latin. Telle était la princesse que, par raison d'État, Jeanne d'Albret choisit pour épouse à son fils. Elle fit le mariage, mais ne le vit pas.

Cette union n'était pas fort au gré de Marguerite. A l'autel, Charles IX avait dû pousser brusquement la tête de sa sœur pour lui faire donner signe de consentement. La première jeunesse de Marguerite avait été remplie par un violent amour pour le duc de Guise. Le roi de Navarre, de son côté, n'était pas, par humeur, très-enclin au mariage : celui-ci du moins devait lui sauver la vie. Les deux époux vécurent séparés jusqu'en 1579; en cette année Marguerite, ramenée par sa mère, vint retrouver son mari à Pau, puis tous deux se rendirent à Nérac. Parmi les plus fidèles serviteurs du roi de Navarre se trouvait le vicomte de Turenne, qui devait devenir plus tard duc de Bouillon et maréchal de France. Marguerite le distingua et le traita de sorte à faire croire qu'il était son amant (1). La lettre que nous publions ici est adressée par la reine à ce vicomte de Turenne :

Mon cousin, vous arés su par Dominge les aucasion qui ont convié le roi mon mari de vous prier de ronpre vostre voiage et vous an revenir. Si ne m'avoit expresémant conmandé d'ajouter mes prières au siene je n'euse pour la segonde fois aiséié le peu de crédit que j'ai desjai reconnu i avoir. Je vous supliré donc n'avoir esgart au dessir du roi mon mari et de moi qui est toutefois aconpagné de beaucoup de raison pour vous ramener an cete conpagnie, mes considérés les choses qui se préparet et combien nous y arons besoin de vostre présanse, ce que vous savés, trop mieux que moi. Si nous refusés d'une chose si juste et si nésaire (nécessaire) et qu'il an arive mal au roi mon mari, croiés que je ne le vous pardonnerés jamés et qu'arés ofansé la meilleure de vos parantes qui ne vous sera jamés amie si vous plaignés la paine d'aler à la court, craignant que les filles i soit trop sugetes, vous trouvesrés les mienes avec plus de liberté pour vous anpaicher de vous annuier, mes je crains bien que ne

(1) Cf. Les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, et les *Mémoires du duc de Bouillon*, coll. Michaud, t. XI, p. 43.

reseverés bonne chère de Vilesavin, car ele a eu une fort grande maladie causée d'avoir trop regardé la lune, ce qui luy fera craindre de tonber en pareil actidant. Vous ne futes james mieux avecques le roi mon mari si le refusés de venir.

La suscription porte :

A mon cousin M. le viconte de Turenne

On voit, par cette lettre, Marguerite mander en toute hâte le vicomte de Turenne auprès du roi son mari. Turenne était, en effet, le conseiller le plus écouté de Henri, qui ne pouvait *avancer ni se résoudre rien aux affaires publiques* sans son avis (1). Marguerite a le ton vif, dégagé, libre ; elle prend gaiement son parti de ce qu'elle ne peut empêcher. Elle parle légèrement des désordres de la petite cour de Nérac. Les filles, en effet, n'y étaient pas trop *sufettes :* deux d'entre elles, Rebours et Fosseuse, furent les maîtresses du roi Henri. Fosseuse devint enceinte de lui : Henri l'emmena aux eaux d'Aigues-Caudes, en Béarn, et voulut emmener aussi sa femme, qui s'y refusa. Il se contenta alors de partir avec Fosseuse et deux de ses compagnes, Rebours et cette Villesavin qui, à ce qu'on voit, avait aussi ses aventures (2)

Une seconde lettre de Marguerite, adressée « au Roy Monseigneur et frère », Henri III, exprime le désir qu'elle a d'entretenir la paix entre le roi et son mari (3). En voici le texte :

+

Monseigneur, le dessir qu'a le Roi mon mari de vous randre toute ses actions agréables lui a fait despaicher Monsieur de Clerevan bien informé de l'asemblée de Montauban pour vous randre, Monsigneur, particulièment conte de ce qui si est fait, ce qui m'an fera remestre sur lui pour vous suplier très humble-

(1) *Mémoires du duc de Bouillon*, coll. Michaud, t. XI, p. 36.

(2) Cf. *Mémoires de Marguerite de Valois*; lettre de la même (*Revue rétrospective*, février 1838, p. 107).

(3) Cette lettre nous a été communiquée par notre ami M. Charles Labussière, de Londres, qui en a possédé l'original.

ment, Monsegneur, croire que son intantion ne tant qu'à l'antertenenemant de la paix et à ce randre digne de nostre bonne heur que si l'est si heureux que de pouvoir aquérir je m'estimeré la plus fortuné et contante du monde, n'aiant tant d'afection à la conservation de ma vie qu'à nous voir toux deux honorés de cete félisité que je mesteré paine de mériter par toux les très humbles et fidèles services que vous doit la plus afectionné de vos très humbles servante qui vous baise, Monsigneur, très humblement les mains.

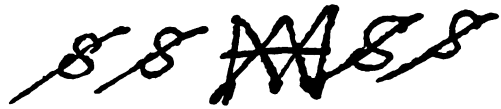

Une note du savant Godefroy, mise au bas de cette lettre, est relative au monogramme que nous venons de reproduire :

Elle faisoit ce chiffre (qui sert au collier de l'ordre de Saint-Esprit) quand elle estoit en bonne et belle humeur. Autrement elle souscrivoit en cérémonie vostre, etc.

Cette lettre est sans doute du mois d'octobre 1584, alors que l'Assemblée de Montauban, ouverte en septembre, venait de décider que le roi de Navarre, quoique appelé par la mort du duc d'Anjou à la succession de la couronne, ne changerait pas de religion.

TABLE DES PIÈCES INÉDITES

CONTENUES DANS CE VOLUME

ANCRE (Concino Concini, marquis d'), maréchal de France. — Quittance et lettres, page 39.

ANCRE (Leonora Dori, maréchale d'). — Quittance concernant sa dot, 39.

ANGLETERRE. — Mission du duc de Bouillon à la cour d'Angleterre, 54.

AUVERGNE. — Document sur l'histoire généalogique de cette Maison, 20.

BALUZE (Etienne), historien. — Pièce de lui, 18.

BLOIS (Guy II de Chastillon, comte de). — Charte concernant ses chiens courants et ses grands lévriers, 174.

BONAPARTE, premier consul. — Conversation avec Bourmont sur la pacification de la Vendée, 97.

BOUILLON (Henri de la Tour-d'Auvergne, duc de), maréchal de France. — Sa mission à la cour d'Angleterre en 1612, 54.

BOUILLON (Maison de). — Document sur l'histoire généalogique de cette Maison, 18.

BOURMONT (le comte de), maréchal de France. — Conversation avec Bonaparte sur la pacification de la Vendée, 97.

BOURRIENNE, secrétaire de Napoléon Ier — Copie de deux lettres de Bonaparte à Louis XVIII, 115.

CAFFIERI, sculpteur. — Quittance pour le buste de Louis XV, 130.

CALAIS. — Lettres de Philippe-le-Bel au bailli de cette ville, 123.

CARTES NUMÉRALES A JOUER. — 24.

CATHELINEAU (Jacques), généralissime des armées vendéennes. — Pièces de lui, 35.

CAVOUR (Camille comte de), ministre de Victor-Emmanuel. — Lettres de lui, 91.

CHAMPAGNE. — Charte de Thibaut V, 14. — Notes généalogiques sur la la famille de Dampierre-Saint-Dizier, 88.

CHAMPOLLION (Jean-François), dit *le Jeune*, l'interprète des hiéroglyphes. — Lettre de lui, 52.

CHARLES IX, roi de France. — Lettre au prince de Navarre, depuis Henri IV, 183.

CHASSE. — La fauconnerie au moyen-âge, 60. — Chiens courants et grands lévriers du comte de Blois, 174.

CHATEAUBRIAND (le vicomte de). — Lettre de lui, 125.

DAMPIERRE-SAINT-DIZIER. — Manuscrit de la chasse à l'oiseau de Frédéric II, dédié à Jean, seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier, 88.

— Notes généalogiques sur cette famille, 89.
DESESSARTS, chef vendéen. — Pièce de lui, 36.
DU BARRY (Jeanne Bégu, dite Vaubernier, comtesse). — Quittance et billet à ordre, 129.
DUNOIS (Jean d'Orléans, comte de), dit *le bâtard d'Orléans*. — Quittance de lui, 43.
ESSARS (Charlotte des), maîtresse de Henri IV. — Quittance d'elle, 27.
FAUCONNERIE. — Chartes des XIVe et XVe siècles, 60 à 66. — Manuscrit du traité de la Fauconnerie de l'empereur Frédéric II, 66 à 90.
FLANDRE. — Charte de la comtesse Marguerite, 173.
FRÉDÉRIC II, empereur d'Allemagne. — Manuscrit de son traité de la chasse à l'oiseau, 67.
FRÈRES PRÊCHEURS. — Acte concernant une vente faite à ces religieux, 173.
GREUZE (Jean-Baptiste), peintre. — Lettre et pièce de lui, 175.
GREUZE (Gabrielle Babuty, femme). — Lettres d'elle, 178.
HARDY, libraire. — Extraits de son journal historique concernant la dernière maladie de Louis XV, 153.
HOEY (Jacques de), peintre de Louis XIII. — Quittance de lui, 37.
HOZIER (d'), généalogiste. — Note sur l'authenticité de l'*Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, 22.
JEANNE D'ALBRET, reine de Navarre. — Lettres d'elle, 180.
LA ROCHEJAQUELEIN (Henri de), général vendéen. — Pièce de lui, 36.
LA TRÉMOILLE (Henri de). — Son voyage en Angleterre avec le duc de Bouillon, 54.
LA TRÉMOILLE (Charles-Bretagne-Marie-Joseph, prince de). — Précis de la conversation de Bonaparte et de Bourmont écrit de la main du prince de la Trémoille, avec lettre d'envoi au comte de Saint-Priest, 97 et suiv.
LE DOUX, architecte. — Quittance pour les travaux du château de Luciennes, 132.
LE GRAS (Louise de Marillac, femme), fondatrice de la Congrégation des Filles de la Charité. — Lettres d'elle, 47.
LESCURE, chef vendéen. — Pièce de lui, 36.
LOUIS XII, roi de France. — Lettres sur la ville de Lyon, 117. — Charte concernant les étrennes envoyées à sa femme, 151.
LOUIS XV, roi de France. — Documents sur la dernière maladie de ce prince, 152.
LOUIS XVIII, roi de France. — Lettre au prince de la Trémoille, 114.
LYON. — Deux lettres de Louis XII sur cette ville, 117.
MARILLON (Jean). — Pièce de lui, 20.
MARGUERITE, comtesse de Flandre. — Charte d'elle, 173.
MARGUERITE DE FRANCE, femme de Henri IV. — Lettres d'elle, 185.
MARINO (Giovanni-Baptista), poëte italien, dit *le Cavalier-Marin*. — Quittance de lui, 29.
MAVO (Jean), cartier à Sedan. — Cartes numérales avec sa signature, 24.
MELUN. — Charte de Philippe-le-Bel, sur la reconstruction des ponts de Melun, 121.
MONTPENSIER (Louis II de Bourbon, duc de), gouverneur de Bretagne. — Lettre de lui, 136.
NANTES. — Pièce sur le tableau de Jacques de Hoey, représentant l'entrée de Louis XIII à Nantes, 37. — Lettre du duc de Montpensier, relative à la ville neuve de Nantes, 136.
ORLÉANS (Louis, duc d'), frère de Charles VI. — Chartes sur sa fauconnerie, 61. — Sur des étrennes, 150.

ORLÉANS. — Quittance de Dunois d'une pension à lui payée par son frère Charles d'Orléans, 43. — Chartes concernant la fauconnerie de Louis d'Orléans, 60.

PAJOU, sculpteur. — Quittance pour le buste de la comtesse Du Barry, 129.

PARABÈRE (la comtesse de), maîtresse du Régent. — Lettre d'elle, 141.

PENTHIÈVRE (le duc de), grand-amiral de France. — Relation de la cérémonie du viatique administré à Louis XV, 164.

PHILIPPE-LE-BEL, roi de France. — Charte sur la reconstruction des ponts de Melun, 121. — Trois chartes latines, 123.

PLESSIS DU BELLAY, précepteur de Henri de la Trémoille. — Lettre de lui, 54.

POMPADOUR (la marquise de). — Lettre à l'abbé Leblanc, 11.

PRIMADICCIO (Francesco), dit *le Primatice*. — Quittance de lui, 32.

PUGET (Pierre), sculpteur. — Lettres, 3 à 10.

RIGAUD (Hyacinthe), peintre de Louis XIV. — Lettre de Mme de Parabère sur son portrait peint par Rigaud, description de ce portrait et de la gravure qu'en fit Vallée, 142.

ROUSSEAU (Jean-Jacques). — Lettre à M. de la Popelinière, 147. — Lettre signée Renou, 149.

RUINART (Thierry), historien. — Pièce de lui, 20.

SEDAN. — Cartes de Jean Mavo, cartier à Sedan, 24.

SIMON D'ORLÉANS, miniaturiste du XIVe siècle. — Manuscrit enluminé par lui, 90.

THIBAUT V, comte de Champagne. — Charte latine, 14.

TORELLI (Jacques), machiniste de Louis XIV. — Quittance de lui, 145.

VENDÉE. — Pièces de Cathelineau, Lescure et La Rochejaquelein, 35. — Document sur la pacification de la Vendée, 97.

VINCENT DE PAUL (Saint). — Lettre de lui, 44.

ZAMORE, nègre de la comtesse Du Barry. — Quittance de lui, 135.

TABLE DES FAC-SIMILE

CONTENUS DANS CE VOLUME

Ancre (le maréchal d'). — Signatures 40 et 42.
Ancre (la maréchale d'). — Signature, 40.
Baluze (Etienne). — Signature, 21.
Bouillon (le maréchal de). — Signature, 54.
Bouillon (Elisabeth de Nassau, duchesse de). — Signature, 55
Caffieri. — Quittance, 131.
Cartes numérales a jouer. — Rois, dame, valet, 25. — Revers lozangé, 26.
Cathelineau (Jacques). — Pièce aut. Signature, 36.
Champollion-le-Jeune. — Lettre, 52.
Charles IX, roi de France. — Lettre, 184.
Coligny (Louise de). — Signature, 56.
Desessarts. — Signature, 36.
Du Barry (la comtesse). — Billet à ordre, 134.
Dunois (le comte de). — Signature, 43.
Essars (Charlotte des). — Signature, 28.
Fauconnerie au Moyen-Age. — Charte de Perrot de Trétainville, 60. — Fauconniers à pied d'après une miniature du XVe siècle, 65. — Miniatures du traité de Frédéric II: frontispice, 65; faucons héronniers, 65; l'auteur instruisant le faucon, 68; faucons au nid, 70; prise et adébonnairissement du faucon niais, 2 planches, 71-74; faucon bêchant le tiroir, 72; adébonnairissement sans chapel du faucon ramage, 4 planches, 74-83; adébonnairissement avec chapel du faucon ramage, 84; ornement tiré du manuscrit, 86.
Greuze (J.-B.). — Lettre, 175.
Hoey (Jacques de). — Signature, 38.
Jeanne d'Albret. — Signature, 182.
La Rochejaquelein (Henri de). — Signature, 36.
La Trémoille (Charlotte de Nassau, duchesse de) — Signature, 55.
La Trémoille (Henri de). — Signature, 59.
Le Doux. — Signature, 132.
Le Gras (Mademoiselle). — Lettres, 48 et 50. — Cachet, 51.
Lescure. — Signature, 36.
Louis XII, roi de France. — Signature, 120.
Louis XV, roi de France. — Bulletin de la maladie du Roi, 169.
Mabillon (Jean). — Signature, 21.
Marguerite de France, femme de Henri IV. — Monogramme, 187.

MARINO (Giovanni-Baptista). — Quittance signée, 30.
MONTPENSIER (Louis II de Bourbon, duc de). — Signature, 140.
PAJOU. — Signature, 130.
PARABÈRE (la comtesse de). — Lettre, 142.
PHILIPPE-LE-BEL, roi de France. — Charte, 121.
POMPADOUR (la marquise de). — Signature, 11. — Armes, 13.
PRIMADICCIO (Francesco), dit *le Primatice*. — Quittance signée, 34.
PUGET (Pierre). — Lettre, 10.
ROUSSEAU (Jean-Jacques). — Lettre, 148. — Signature sous le nom de Renou, 149.
RUINART (Thierry). — Signature, 21.
SIMON D'ORLÉANS. — Signature, 90.
THIBAUT V, comte de Champagne. — Charte, 15.
TORELLI (Jacques). — Signature, 146.
VINCENT DE PAUL (Saint). — Signature et cachet, 46.
ZAMORE. — Quittance, 135.

INDEX DES ARCHIVES

DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ET DES COLLECTIONS PARTICULIÈRES

D'OU PROVIENNENT LES PIÈCES PUBLIÉES DANS CE VOLUME

Archives nationales.

Charte sur la famille Dampierre-Saint-Dizier, 89. — Relation de la cérémonie du viatique administré à Louis XV, 164. — Lettre de convocation pour les funérailles de Louis XV, 172.

Bibliothèque nationale de Paris

Exemplaire de l'*Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, annoté par d'Hozier, 22. — Manuscrit du traité de Frédéric II, 66. — Journal historique de Hardy, 153.

Borromée (le comte Gilbert).

Description d'un tableau de Greuze, 177.

Bovet (Alfred).

Lettre de Champollion-le-Jeune, 52. — Lettre de Chateaubriand, 125. — Lettre de Greuze, 175.

Calmettes (Fernand).

Cartes numérales à jouer, 24.

Charavay (Jacques).

Lettres de Bonaparte, copiées par Bourrienne, 116. — Billet de Mme Du Barry, du 13 mai 1781, 134. — Bulletin original de la maladie de Louis XV, 169. — Lettre de Jeanne d'Albret,

Ces quatre pièces font partie des illustrations dont M. J. Charavay a enrichi son exemplaire de l'*Histoire des Français* de Sismondi.

Charavay (Etienne).

Lettre de Mme de Pompadour (vente Dufournel), 11. — Charte de Thibaut V, comte de Champagne, 14.

Documents de diverses natures sur : Etienne Baluze (Vente du marquis de Lescoët), 20; — Charlotte des Essars (vente Pécard), 27; — le Cavalier-Marin (vente Pécard), 30; — le Primatice (vente Villenave), 32; — Cathelineau, Lescure et La Rochejaquelein, 35; — Jacques de Hoey (vente Pécard), 37; — Concino et Leonora Dori (vente Pécard), 38; — saint Vincent de Paul, 45; — mademoiselle Le Gras, 49. — Charte

de Perrot de Trétainville, 60. — Chartes de Louis d'Orléans, 61. — Lettres de Cavour, 91; — Louis XII, 117; — Philippe-le-Bel, 121; — Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, 136. — Quittance de Jacques Torelli, 146. — Chartes sur : les Frères Prêcheurs, 173; — les chiens courants et grands lévriers du comte de Blois, 174. — Lettres Jeanne d'Albret, 180 à 182. — Marguerite de France, 185.

Engel - Dollfus.

Lettres de Jean-Jacques Rousseau, 147.

Feuillet de Conches (le baron).

Lettres de Pierre Puget, 4 et 7. — Lettre de Mlle Le Gras, 48. — Dossier sur la comtesse Du Barry, 129.

Fillon (Benjamin).

Lettre de Pierre Puget, 5. — Quittance de Dunois, 43.

Goncourt (Edmond de).

Communication relative au portrait de Mme de Parabère peinte par Hyacinthe Rigaud, 142.

Labussière (Charles).

Lettre de Marguerite de France, 186.

La Trémoille (le duc de)

Document sur l'ambassade du duc de Bouillon à la cour d'Angleterre, 56. — Conversation de Bonaparte et de Bourmont, lettre d'envoi du duc de la Trémoille, et lettre de Louis XVIII, 97 et suiv.

Léotard (Saturnin).

Lettres de Mme Greuze, 178 et 179.

Montpellier (Bibliothèque de).

Lettres de Mme Greuze, 178 et 179.

Pannier (Léopold).

Communication du manuscrit du traité *De arte venandi cum avibus*, 66.

Sensier (Alfred).

Lettre de la comtesse de Parabère, 142. — Lettre de Charles IX, 183.

ERRATA

Page 40, ligne 23, lisez : *Brignet* au lieu de *Brignot*.

Page 65, ligne 14, lisez, en supprimant la virgule : *à piez mais* au lieu de *à piez, mais*.

Page 75, lignes 22 et 23, lisez : *la dernière manière* au lieu de *la première manière*.

Page 84, ligne 33, lisez : *levant la main* au lieu de *devant la main*.

Page 150, ligne 2 et ligne 6, lisez : *1393* au lieu de *1391*.

Planche, Prise et adébonnairissement du faucon niais, figure IV, ligne 2, lisez : *jajole* au lieu de *jajeole*.

Achevé d'imprimer par C. Motteroz
le 5 avril 1874
pour
M. Étienne Charavay
A Paris

REVVE
DES DOCVMENTS
HISTORIQVES

SVITE DE PIÈCES CVRIEVSES ET INÉDITES

PVBLIÉES AVEC

DES NOTES ET DES COMMENTAIRES

PAR

ÉTIENNE CHARAVAY

DEVXIÈME ANNÉE

A. LEMERRE ÉDITEVR
27 Passage Choiseul

C. MOTTEROZ IMPRIMEVR
Rue du Dragon, 31

A PARIS
1875

JE DÉDIE CET OVVRAGE

A

MA MÈRE

REVUE

DES

DOCUMENTS HISTORIQUES

LOUIS XIV

ET HENRIETTE D'ANGLETERRE

Henriette d'Angleterre, fille de Charles Ier, n'avait que dix-sept ans lorsque Anne d'Autriche voulut la donner pour femme à Louis XIV. Le roi la vit, mais ne fut pas charmé; il la trouva trop jeune et avoua qu'elle ne lui plaisait pas. Henriette fut mariée, le 31 mars 1661, à Monsieur, frère du Roi. Monsieur, qui n'aima jamais aucune femme, ne prit pas le soin d'occuper l'âme d'Henriette, qui s'attacha, pour jouer et se distraire, aux galanteries turbulentes du comte de Guiche. Mais, l'année même de leur mariage, le duc et la duchesse d'Orléans s'en allèrent à Fontainebleau. Le Roi revit Madame, connut combien il avait été injuste en ne la trouvant pas la plus belle personne du monde, et l'aima (1). La Reine mère, qui avait jadis rapproché son fils et Henriette dans une

(1) Madame de La Fayette dit à ce propos : « Elle disposoit de toutes les parties de divertissement; elles se faisoient toutes pour elle, et il paraissoit que le Roi n'y avoit de plaisir que par celui qu'elle en recevoit. C'étoit dans le milieu de l'été, Madame s'alloit baigner tous les jours. Elle partoit en carrosse à cause de la chaleur et revenoit à cheval, suivie de toutes les dames habillées galamment avec mille plumes sur la tête, accompagnées du Roi et de la jeunesse de la Cour. Après souper, on montoit dans les calèches, et, au bruit des violons, on s'alloit promener une partie de la nuit autour du canal. »

autre espérance, s'offensa de ces sentiments qui diminuaient son influence; elle intrigua pour les faire cesser, elle employa l'abbé Montaigu à faire des remontrances à Henriette. Ce fut en vain : Henriette « se souvenoit que Louis XIV l'avoit autrefois méprisée... et le plaisir que donne la vengeance lui faisoit voir avec joie de contraires sentiments qui paraissoient s'établir pour elle dans l'âme du Roi (1). » D'ailleurs Henriette avait un cœur ardent, amoureux de plaire, prompt à sentir ce qu'on a appelé l'orgueil et la volupté de se perdre (2). Tout cela fit tant de bruit à la Cour, que tout le monde y laissa son repos. Pour faire cesser ces rumeurs, la duchesse et le Roi imaginèrent une feinte : ils convinrent entre eux que le Roi ferait semblant d'aimer une des filles d'honneur de Madame : ils choisirent pour ce jeu une jeune fille de province, Mlle de La Vallière, qui passait pour simple et était tendre et douce. Le Roi, en faisant semblant de l'aimer; l'aima réellement. Madame en fut piquée, Guiche gagna à ce dépit de voir ses assiduités supportées.

Les sentiments de Madame avaient peu de violence, et malgré tout elle resta l'amie du Roi. Louis XIV, de son côté, garda pour « sa sœur » un vif attachement. La lettre, que nous publions ici et qui nous a été communiquée par M. Alfred Sensier, est d'un ton assez ardent pour qu'on y puisse retrouver le souvenir des promenades, des bals de Fontainebleau, et des conversations, le soir, le long du canal, au son des violons.

Ce vendredi.

Les grottes et la fraischeur de St Clou ne me font point souhaitter dy estre car nous avons des lieux ja asses beaux pour nous consoler de ni estre pas, mais la compagnie qui sy treuue est si bonne qu'elle me donne des tentations furieuses de mi treuuer, et si je ne croiois vous voir demain je ne sait quel parti je prendrois et si je pourrois m'enpescher de faire un voyage au pres de vous. Faittes que touttes les dames ne moublie pas et vous souvenés de l'amitié que je vous ai promise; elle est telle qu'elle doit estre pour vous plaire, si vous avez envie que j'en aie beaucoup pour vous. Assures fort mon frère de mon amitié.

La suscription porte entre deux cachets noirs aux armes de France :

A ma seur.

(1) Mme de Motteville, *Mémoires*. — (2) Anatole France, *Jean Racine*, p. IV.

JUIF CONVERTI

1344

Jehan, ainsnez filz et lieu tenant du Roy de France, duc de Normendie, conte de Poitou, d'Anjou et du Mainne, a touz ceux qui ces lettres verront salut. Savoir faisons que nous, considéranz ce que frère Pierre Alament, de l'ordre des frères meneurs, quijuif estoit environ vint anz a, s'est converti à la sainte foy catholique, voulant pour ce ycelui aidier et afin qu'il ait mielx de quoy vivre, avons donné et octroié, donnons et octroions par ces présentes de grace especial, pour Dieu et en aumosne, au dit frère Pierre, quatre deniers parisis de gaiges par jour, tant comme il vivra, a prenre sur la recepte de la senechaucie de Tholoze. Si donnons en mandement par ces lettres au receveur de la dicte senechaucie, qui a présent est et qui pour le temps sera ou à son lieu tenant, que au dit frère Pierre, durant sa vie, ou à son certain mandement, paie les diz gaiges de quatre deniers parisis par jour aus termes acoustumez de sa recepte, sanz autre mandement attendre. Et à noz amez et feaux les gens des comptes de nostre dit seigneur et de nous a Paris, que ce que par le dit receveur en aura esté paié, alluyent en ses comptes et rabatent de sa recepte sanz contredit, et non contrestant que ces présentes lettres ne soient passées et signées par la chambre des comptes de nostre dit seigneur. En tesmoing de ce nous avons fait mettre a ces lettres le scel de nostre secret en l'absence du grant. Donné a Pruyllen. le. v^e^. jour d'aoust. l'an de grace. MCCC. quarente et quatre.

Par Monseigneur le duc.

A la relation de l'ausmonerie

J. CHAILLOU

Dupplicata

MADAME ADÉLAIDE

FILLE DE LOUIS XV

Les filles de Louis XV reçurent de leur père et de leur mère une tendresse bourgeoise qui n'était pas sans douceurs, mais qui n'eut pas beaucoup d'effet sur l'éducation des princesses. Louis XV, constamment irrésolu, et Marie Leckzinska, sans cesse malade, laissèrent les choses aller selon les rigueurs de l'étiquette et les caprices d'une cour frivole. Mesdames ne furent pas conduites avec sympathie par leur dame d'honneur, Mme de Tallard, qui, douée d'une âpre activité et d'un esprit d'intrigues, s'était emparée de tout le service. Elle l'avait pris aisément des mains de la vieille et bonne duchesse de Ventadour. Cette dame, qui avait été, dans sa jeunesse, d'un caractère facile, était devenue assez pieuse et fort charitable. Une science délicate des relations, une humeur indulgente, rendaient son déclin aimable à la jeunesse. Elle avait des amis disposés, comme elle, à rendre la vie légère aux autres et à eux-mêmes; c'était autour d'elle que se formaient les réunions intimes où se plaisaient le mieux les filles du Roi. Elle était leur chère *mama*. La Reine était émue de l'affection heureuse que cette excellente aïeule portait aux filles de France, et elle lui écrivait avec une vénération familière :

Je vous demande pardon ma chere mama de ma reponse dans la lettre de M^de^ de Tallard mais j'avois très mal aux ÿeux, je suis bien aise de vous ssavoir en bonne santé; vous ssavez combien je vous aime, j'aÿ grande impatience de vous revoir, j'embrasse mes petites, dites quelque chose de ma part à M^de^ de

Tallard et comptez ma chere mama sur moy comme sur vous mesme.

Ce 24.

j'ay une de mes petites de Fontevrau de plus de malade; là y a la discenterie, on n'a que des peines dans ce vilain monde, mais Dieu merci nous ne sommes point fait pour i rester.

Suscription :

A ma cousine la duchesse de Vantadour (1).

Les quatre dernières filles de Louis XV avaient été envoyées pour leur éducation en Anjou (2), à l'abbaye de Fontevrault, que la supérieure, Louise de Rochechouart, dirigeait avec une rigueur chagrine. Madame Adélaïde, elle aussi destinée à cet exil, mit tant d'obstination dans sa douleur, que le Roi céda et lui permit de rester à Versailles avec Madame Henriette (3), sa sœur. Madame troisième avait alors six ans (4); elle montrait « une imagination vive et un caractère déterminé »; prompte, inquiète, malicieuse, d'une gaieté sans grâce mais entraînante, elle développa de bonne heure un génie d'entreprise et de domination, dont les énergies enfantines flattèrent papa-Roi, que son esprit réglé rendait propre à goûter les joies de la famille.

Quand il partit, en 1744, pour rejoindre l'armée commandée par Noailles, Louis XV, qui avait embrassé le Dauphin, n'avait pas eu la force de faire ses adieux à Mesdames; il leur avait écrit une lettre qu'elles lurent à leur réveil. La correspondance ne s'interrompit pas. De la tranchée devant Courtrai et Menin, du carrosse de la duchesse de Châteauroux, il songeait à ses filles et leur témoignait son intérêt par des lettres où il prenait, sans trop d'efforts, un style enfantin et tout uni.

Une collection, qui sera bientôt dispersée, contient huit lettres écrites à Madame Adélaïde par son père; nous citons les deux suivantes, qui montrent à quels soins domestiques s'appliquait Louis XV, tandis qu'il gagnait dans sa promenade en Flandre le surnom de Bien-Aimé.

(1) Cette lettre nous appartient. Elle est scellée de deux cachets de cire rouge aux armes de France et de Lorraine-Vaudemont.

(2) Leur départ s'était effectué le 16 juin 1738.

(3) Madame Élisabeth, jumelle de Madame Henriette, avait, dès 1738, quitté la France pour épouser le duc de Parme.

(4) Elle était née le 23 mars 1732.

Au camp devant Menin ce 23e (1)

Je suis bien aise que le Grisdelain soit content de vous, je vous prie de l'en remercier pour moy. Pour le coup je suis dans un couvent de fille, où vous ne seriez pas mal, mais comme c'est la pere acquisition que j'aie faite il y auroit à croire qu'elles voudroient vous garder pour gages de leur fidelité, voies si cela vous convient. Adieu chère fille je me porte bien, voilà le beau temps revenu, je suis gaillard, je vous en souhaitte autant, et vous embrasse de tout mon coeur.

Suscription :

A ma fille Adelayde.

Madame Adélaïde avait informé son père qu'elle n'avait point de goût à s'enfermer chez les Hospitalières; Louis XV reprit dans sa lettre suivante ce badinage paternel :

Au camp sous Menin ce 8e juin.

Je commence par vous demander excuse chère fille de ne vous avoir pas écrit par mon page, mais j'étois pressé de le faire partir. Je vais aujourd'huy a Lille pour laisser déblaier le camp et le reporter devant Ypres, chose ou ma présence n'est pas bien nécessaires, après quoi je ne tarderes pas à m'y rendre. Le Pâté est-il aussy joly que le Grisdelin, je croy que s'y me de Tallard l'a vû sauter elle aura eu belle peur, pour vous j'étois bien sur que vous n'en auriez pas. Sçavés vous que les amigdales enflées, ne valent rien aux chevaux, et que cela ressemble un peu à la morve, qui est la peste des chevaux. Puisque vous ne voules pas demeurer icy je n'y retiendres pas d'appartement pour vous, cependant les Hospitalieres sont bien bonnes filles, et la maison est bien belle. Adieu chère fille je vous aime, et embrasse de tout mon coeur.

Suscription :

A ma fille Adelayde.

1) Le Roi campa devant Menin du 18 mai au 5 juin. La lettre est donc du 23 mai.

LET

Louis XV, avant de quitter ses filles, leur avait recommandé d'apprendre à monter à cheval, afin qu'elles pussent suivre ses chasses et se mêler ainsi plus fréquemment à sa vie. Jusqu'alors Mesdames n'avaient pas encore chaussé l'éperon : elles avaient seulement monté sur des ânes dans le parc de Lagny ; un petit ânier de douze ans avait été leur premier écuyer. M. de Saint-Sauveur amena aux princesses des chevaux soigneusement dressés et instruits à sentir sans révolte une main encore inhabile. Tels étaient, il paraît, le Pâté et le Grisdelin, sur la complaisance desquels Louis XV plaisantait ainsi sa fille :

Au camp devant Ypres, le 17e Juin 1744.

Ma fille, le Pasté est donc encore mieux avec vous que le Grisdelin, je vous en fais mon compliment, mais n'y l'un n'y l'autre ne sçavent galopper, il faut espérer pourtant qu'avec le temps St Sauveur le leur apprendra . . . . . .

Mesdames surent rapidement se tenir en selle, et, au retour de leur père, elles purent suivre avec honneur une belle chasse d'automne que le Roi donna aux daims du bois de Boulogne. Elles se complurent à ce genre de divertissement, parce qu'elles y excellèrent ; elles se rendaient ainsi plus nécessaires à Louis XV en s'associant à ses habitudes et en les lui rendant par là même plus aimables. Une nouvelle absence du Roi diminua chez Mesdames le goût que sa présence avait excité ; et, dès 1750, attirées vers le Dauphin par l'intérêt du malheur, elles avaient pris son indifférence pour les exercices de vie princière ; comme lui, sédentaires, elles lisaient, faisaient de la musique, dessinaient et s'occupaient de science.

Cependant la mort rompit en 1774 l'intimité à laquelle Louis XV s'était laissé doucement gagner. Les intrigues formées par Mesdames contre toutes les favorites, la coterie que Madame Adélaïde menait avec une activité tracassière, n'avaient point dégoûté le Roi d'un commerce nécessaire à sa nature. Les visites matinales, les repas communs, les causeries, les habitudes étroitement familiales rendues plus chères par les deuils qui assombrirent la Maison de France, toute cette vie dura jusqu'à la dernière maladie du Roi. Mais quand un fourgon de chasse eut porté au galop Louis XV à Saint-Denis, Mesdames, mal douées pour plaire à un autre qu'à un père, n'eurent plus personne à la Cour qui leur fût ami. Elles avaient peu ménagé la Dauphine, qu'elles haïssaient parce qu'elle était Autrichienne et parce qu'elle était jeune. C'était se perdre auprès du nouveau Roi, fort dépendant de sa femme, quoi qu'on

ait dit. Louis XVI crut faire cesser les intrigues de Mesdames et acheter la paix domestique, en accordant à ses tantes la résidence de Bellevue où elles souhaitaient vivre.

Mesdames, sous l'influence de Madame Adélaïde, s'y établirent avec les soins minutieux et l'étroite exactitude des femmes qui vieillissent et n'ont à tenir une maison que pour elles seules ; elles furent prudes par nature et aussi par malignité. La sévérité de leurs mœurs était la censure indirecte de celles de la jeune Reine. Elles mettaient tous leurs soins à parfaire un contraste qu'elles estimaient tout à leur avantage, et se montraient plus rigides et plus soumises à l'étiquette, pour mieux faire ressortir les frivolités et les ignorances de la princesse autrichienne. On voit, par la pièce suivante, que Madame Adélaïde, dans la part de direction qu'elle s'était attribuée, avait su inspirer, dès les premiers temps de son installation, un esprit d'ordre et d'exactitude à tous ses serviteurs.

BELLEVÜE

BOUGIES

DÉCISION
N° 7

MÉMOIRE

Mesdames ayant donné ordre au concierge de Bellevüe de mettre en masse tous les bouts de bougies qui ne seroient plus d'aucun service, pour la distribution du produit en être faite à la fin de l'année ainsy qu'elles le jugeroient convenables, M. Maréchaux vient de remettre à M. De Pommery la notte du produit desd. bougies pendant la première année de jouissance de Mesdames du château de Bellevüe.

Il résulte de cette notte qu'il y a aujourd'hui en masse environ 60 liv. de bougies hors de tout service et qui ne sont bons qu'à fondre. Mesdames sont suppliées de vouloir donner leur décision sur le partage et distribution qui en sera faite.

L'usage, pendant que le feu Roy jouissoit de Bellevüe, étoit d'abandonner le proffit de ces bougies, tant au concierge qu'au garde meuble et aux garçons de château.

Le concierge avoit la moitié

Et l'autre moitié étoit divisée par 1/3 entre le garde meuble et les deux garçons.

Comme l'objet de ces bougies ne pourra jamais être considérable, d'après l'ordre donné par Mesdames, de faire servir les bouts dans les chambres et pour les lanternes, lorsqu'ils seront assès grands pour qu'on puisse en faire usage singulièrement dans les bougeoirs, M. de Pommery estime qu'il faut en abandonner le bénéfice au concierge et aux garçons du château seulement; sçavoir moitié au concierge et l'autre moitié à partager entre les deux garçons du château, lad. totalité pour leur tenir lieu de la bougie entière, qu'il étoit cy devant d'usage de donner auxd. garçons du château pendant chaque voyage.

approuvé Marie Adelaide,
Victoire
Sophie (1)

Mesdames restaient enfermées une partie de l'année dans leur résidence préférée. Effacées à la cour, elles s'y déplaisaient et n'y plaisaient pas. « Cet abandon, » dit un page du Roi, « avait, je pense un peu aigri leur humeur; aussi étaient elles assez difficiles dans leur service. Le moindre retard était payé de vifs reproches.. Je dirai seulement ici que je fus vertement tancé par Mme Adélaïde pour avoir mis mes mains dans son manchon qu'elle m'avait donné à porter en montant un escalier (2).

Mais Mesdames, qui étaient princesses, et qui n'imaginaient pas qu'on pût être autre chose, imitèrent Versailles à Bellevue. Cette habitation de Bellevue leur avait plu par les airs de résidence royale. Aussi bien c'était la création d'une reine de la main gauche. Là elles vécurent en princesses. Elles eurent de nombreux domestiques, elles tinrent une cour. Pour un voyage de 14 jours, le compte de leur maison fut arrêté à la somme de 23,054 livres, 4 sols, 6 deniers (3) :

(1) Le cliché n'a pas rendu tous les accents. Le mot *approuvé*, qui est de la main de Madame Adelaïde, a l'accent aigu, et le nom de la princesse est écrit avec le tréma : *Marie Adelaïde.*

(2) Souvenirs d'un page, par Félix comte de France d'Hezecques, Paris, Didier, 1873; in-12.

(3) Cette pièce fait partie d'un exemplaire des *Mémoires de Mme Campan*, illustré par mon père.

Bellevuë.

14. jours. Voyage du 31. Juillet au 13. août 1780.

M. Jolly	Bouche . .	8045. 11. »	11713. 11. »
Honnoraires des officiers. . .		3668. » »	
M. Blaizeau...	Office.. . .	3370. 16. 6.	4084. 16. 6.
Honnoraires des officiers. . .		714. » »	
M. Blaizeau...	Argenterie.	1254. 8. »	1492. 8. »
Honnoraires des officiers. . .		238. » »	
M. Lamy	Sommeiller		3246. 14. »
M. Royer	Fourier		2316. 15. »
Laveurs, laveuses, hommes et femmes de peine employés par extraordinaire.			200. » »
	Total.		23054. 4. 6.

Arrêté à la somme de vingt-trois mille cinquante-quatre livres, quatre sols six deniers, conformément aux mémoires des fournitures à Versailles le 20 aoust 1780.

Marie Adelaïde.
Victoire
Sophie

Le goût des bâtiments est royal, Mesdames firent construire à Bellevue de petites fabriques. C'est d'un prince de répandre les bienfaits; elles furent bienfaisantes pour les gens des environs. Mais, dans l'embellissement du parc surtout, Madame Adélaïde déploya ses énergies impatientes. Elle copia la bergerie, la laiterie de Trianon; elle allait avec ses sœurs soigner les vaches et les moutons. C'était le temps où les plaisirs champêtres touchaient les cœurs sensibles. Madame Adélaïde introduisit les allées à l'anglaise; c'était de bon ton; le duc de Chartres, le prince de Condé avaient fait dessiner à Monceau, à Chantilly, des boulengreens, imités des parcs royaux de Saint-James, de Kingsington et de Hamptoncourt. Des jardins agrestes et naturels en apparence convenaient bien aux mœurs sentimentales des sujets de Louis XV. A cette époque où les plus beaux jardins d'Europe étaient ceux de France, Bellevue semblait admirable. Quel naturel dans les jardins de Meudon, de Sceaux et de Chantilly, s'écrie un contemporain. « Quelle élégance dans ceux de Marly, de Trianon et de Bellevue!..... »

« Les dehors de cette Maison Royale qui appartient à Mesdames, don-

nent une idée des plus avantageuses de ce beau lieu. Les points de vue qui s'y rassemblent, la variété de ses aspects, les serpentements de la Seine qui semble se plaire dans ses sinuosités et se multiplier aux yeux, lui ont fait donner le nom de Bellevue..... »

« ..... Les faces latérales du château sont accompagnées de plusieurs pièces de parterres à l'angloise, entourées de beaux orangers, et terminées par des bassins revêtus de marbre, avec des grouppes d'enfants dorés. Au bout d'un de ces parterres s'élève un belveder de gazon. On descend de là par des rampes jusqu'aux bords de la rivière. »

« De quelque côté qu'on tourne les yeux dans les jardins plantés sur les dessins de *d'Isle*, on trouve à les arrêter agréablement. Le milieu de la principale allée est occupé par un long tapis de gazon, avec la Figure pédestre en marbre de Louis XV, sculptée par M. *Pigalle,* et entourée d'une balustrade dorée. »

« Le côté droit est séparé en deux parties. La première est composée d'un labyrinthe ; dans la seconde, on voit d'abord un bosquet découvert, entouré de treillages à hauteur d'appui, et dans le centre un bassin orné d'un grouppe d'enfants. »

« Le second bosquet est celui d'Apollon, dont la Figure en marbre est de *Coustou.* Il est planté en lauriers-roses, lilas, et autres arbrisseaux odoriférants. »

« Le troisième bosquet n'est formé que de roses et de jasmins. »

« Plus haut est le bosquet vert, orné d'une rocaille, et accompagné de deux petits berceaux en niche : on n'a admis ici que des arbrisseaux verts, la plûpart étrangers. Les peintres et les dessinateurs empruntent volontiers leurs idées de la Poësie, et l'on voit avec plaisir la pensée de l'Horace Français mise en exécution :

Dans ces bocages tranquilles,
Peuplés de myrthes fertiles
Et de lauriers toujours verts.
Od. V, L. 3.

« Le cinquième bosquet est celui de la cascade, revêtue de marbre blanc..... »

« Ce bosquet pratiqué en rampe douce, est rafraîchi par des ruisseaux rocaillés sur les bords, et qui roulent sur un petit pavé ; ils sont arrêtés dans leur course rapide par des morceaux de fer triangulaires qui les font bouillonner agréablement. »

« Le point de vue en face du château est terminé par un bassin ovale. Derrière, le terrain s'élève en terrasse, avec une demi-lune d'eau en dehors qui sert de réservoir. Le coup d'œil est prolongé dans la cam-

pagne par une allée double, avec une patte d'oie, qui découvre des prairies et un bois dans lequel est situé un réservoir d'un demi-arpent.»

« L'autre côté de ce beau jardin, qui est à gauche de la grande allée, est planté de quatre salles avec des allées tournantes. D'autres allées de traverse font apercevoir les potagers et les vergers. Vers le château on trouve un bosquet avec un bassin qui fait symétrie avec celui de la droite. On compte à Bellevue près de cent arpents de parc » (1).

La pièce que nous publions ici est relative à une fourniture d'échelles à roulettes pour la taille des arbres. C'est là un détail minutieux dans une existence pleine de minuties. Omettre les petites choses eût été mal entrer dans l'esprit de Mme Adélaïde.

18 aout 1791.

Mémoir des ouvrages de charon je fet par pelletier pour le servis de Mesdames de france au chatos de bellevuëe

du 25 juin 1790

Avoir fourni et livrée deux grandes aichelles de chacune vin piet dauteur double montëe sur chasis pour les aichel a quarante sous le piet quil fais la som de quatre vin livre pour chaque aichelle non comprïe le chasis pour une *à 3l le piet* . . . . . 80 L. *60*

plus pour l'autre aichelle . . . . . 80— *60*

plus pour le chasis pour les deux per de rous de chaque chasis . . . . . 48— *36*

plus pour le chacis . . . . . 30— *24*

pour les rous et le chacis de la segonde aichelle . . . . . 78— *60*

plus pour le chartier qui a menëe les aichelle a bellevuëe avec une voitur a deux chevaüx pour ce . . . 6— *5*

totalle . . . . 322 L. *245 ll. 0* (2)

(1) Nous empruntons cette description au *Voyage pittoresque des environs de Paris, ou description des maisons royales, chateaux et autres Lieux de Plaisance, situés à quinze lieues aux environs de cette Ville, par M. D****. Paris, *Debure*, 1779, in-12, pp. xij, 35-40.

(2) Les chiffres en caractères romains sont ceux inscrits par le sieur Pelletier dans son mémoire ; les mots et les chiffres en italique sont ceux du règlement arrêté par l'abbé de Ruallem.

Je soussigniez piqueur et garde magasin des bastimant du chastau de bellevüe certifie que les etchaielle double garnÿ de leur chassÿ et rout mansionné au présant mémoirre son véritable a bellevüe ce 3 9bre 1790

Martin

Je soussigné Inspecteur des Bâtimens de Mesdame de France au château de Bellevüe certifie que les deux echelles doubles montés sur chassis avec quatre roux ont été fournies pour les tontures des Jardins relativement au service de ces Princesses; à Bellevüe ce 4 9bre 1790

Maréchaux

J'ai examiné le présent mémoire d'ouvrages faits pour le service de Mesdames à Bellevue pendant le mois de mars 1790. réglé et arrêté le montant a la somme de cent deux livres dix-sept sols (*deux cents quarante-cinq livres*). A Versailles le 10 juin 1791 ./.

Migne

M. de Mussey payera au sr Pelletier charon la somme de *deux cents quarante-cinq livres* pour solde du présent mémoire d'ouvrages suivant le réglement.

à Paris ce 1er aoust 1791.

l'abbé de Ruallem

pour aqui Pelletier.

Ce mémoire ne fut réglé qu'après le départ de Mesdames; elles avaient quitté le royaume dans la soirée du 19 février 1791. Elles n'avaient emmené avec elles qu'un petit personnel. La maison de Bellevue était tenue comme si l'absence de Mesdames n'était pas définitive. C'était l'opinion de la Cour que toutes ces émeutes finiraient bientôt. Mesdames devaient revenir avec la paix. En attendant, l'abbé de Ruallem, leur conseil intime agissait au nom de Mesdames. C'est dans ces circonstances que le libraire Blaizot présenta la facture qui suit. Mesdames étaient alors à Rome depuis le 16 avril 1791; elles y recevaient souvent des courriers de France, et madame Adélaïde semble n'avoir pas abandonné la direction de ses Officiers. La note écrite de sa main au bas de la facture, en 1792, prouve que de Rome même elle surveillait le règlement des

dettes de sa Maison. D'ailleurs les ordres de madame Adélaïde étaient nécessaires. Les rentes faite par le Roi à Mesdames ne se payaient plus régulièrement, et le trésorier général, Alliot de Mussey ne sachant comment agir avec les créanciers en appelait à sa Maîtresse. « ... Où il n'y a rien, on ne peut payer, » répondait de Rome, madame Adélaïde à son trésorier général, « je crois qu'il faut suspendre toutes mes pensions que l'on payera à mesure que l'on recevra, et aux créanciers leur donner des mandats sur ce que le Roi nous doit (1)... » Sans doute le libraire Blaizot eut-il à subir ce mode de règlement?

MADAME ADELAIDE

fourni par Blaizot.

xbre	1791	La 39 et 40e livon de l'Encyclopédie.	52	»	»
fer	1791	La 41e idem	19	»	»
		Relieure en veau de 16 vol. différentes nouvautés	24	»	»
		Relieure idem d'un vol in 4°	3	»	»
		Relieure idem d'un vol in 4° L'ami du Roi	3	»	»
		Relieure d'un vol in 4° la Gazette de Paris.	3	»	»
		Relieure idem d'un vol. in 8°	1	10	»
		Relieure de 4 vol. in 8° actes des Apotres.	6	»	»
		Relieure d'un vol in 8° mémoires particuliers	2	»	»
		1 n° actes des apotres	»	6	»
14 fer	1792	1 frontispice du 7e vol. actes des apotres.	1	16	»
		1 vertion du 6e vol. idem	1	4	»
		7 nos pour compléter le 7e vol. des actes des apotres	2	14	»
		1 vertion du 7e vol. actes des apotres.	1	10	»
			121 L.	0	»

(1) Cette lettre qui a passé dans une de nos ventes a été publiée par M. Éd. de Barthelemy, *Mesdames de France, filles de Louis XV*, 2e édit., Paris, *Didier*, 1870. in-12, p. 428, note 1.

	Suitte	121 L.		00
2 mars	Relieure de six vol. différantes nouveautés	10	»	»
avril	Relieure d'un vol. in 4° L'ami du Roi.	3	»	»
	Relieure d'un vol in 4° différantes nouvautés	3	»	»
	Relieure de deux vol. ensemble avec Bellevue. Mémoires de l'Académie..	1	4	»
	Relieure de 3 vol. Bellevue. L'oreille.	3	12	»
	Relieure de deux vol. avec Bellevue Victorine.	2	8	»
	Relieure de 10 vol. in 8° différantes nouvautées.	15	»	»
	La 42. 43°. 44° livraison de l'Encyclopédie	94	10	»
	La 45. 46. et 47 et 48° liv^on idem . .	145	»	»
	Je certifie que Mr Blaizot	398 L.	14	»

a fait relier et fourni pour madame Adelaide les articles portés au présent mémoire et de l'autre part ; à Versailles le 19. mars 1792. Le Gris

la quitance est au bas de l'ordonnance

Blaizot bon a payer. Marie Adelaide

Tous les livres qui sont marquez Bellevue sont à payer entre Victoire et moi. Marie Adélaïde.

Ce mémoire ne mentionne que des reliures ou des volumes faisant suite à des publications déjà acquises. Madame Adélaïde absente ne demandait plus les livres nouveaux. Elle avait eu le goût de lire. Les livres de sa bibliothèque reliés en maroquin rouge, estampés de l'écu de France, ont été inventoriés en 1792 par les autorités révolutionnaires. Il se trouva 10,526 volumes. La pièce que nous publions nous apprend que Madame Adélaïde souscrivait en même temps aux publications royalistes telles que les *Actes des Apôtres* et aux nombreuses livraisons de l'*Encyclopédie méthodique*. L'*Encyclopédie* avait préparé la ruine de tout ce que Madame Adélaïde aimait, croyait bon et nécessaire. Pourtant elle accueillit parmi ses livres ce livre ennemi. L'*Encyclopédie* était portée par l'opininion publique ; il fallait qu'elle entrât partout.

L'ÉCOLE DE BONCOURD

A PARIS

1357

M. Fernand Calmettes a bien voulu transcrire pour nous la charte suivante, qu'il conserve dans sa collection de documents historiques :

In nomine domini amen. Noverint universi presens publicum instrumentum inspecturi quod : anno ab incarnacione ejusdem domini. m°. ccc°. lvij°. die. xviij^a^. mensis decembris, indiccione. xj^a^. pontificatus sanctissimi in christo patris ac domini nostri domini Innocentis divina providentia pape vj^ti^. anno v^to^., in mei notarii publici testiumque subscriptorum presencia, in domo habitacionis deffuncti nobilis ac potentis viri domini Petri de Becourt (1) militis, in monte sancta Genovephe parisiensis, in vico qui duxit ad portam dictam de Bordelles, propter hoc personaliter constituti venerabiles et discreti viri nobilis vir Engerrannus de Guerquy ac dominus Maturinus de Rogeris domini Regis Francorum clericus actor (2) executor domini Petri predicti, una cum Egidio dicto Testart de Nedonchel armigero et Johanne dicto Prevost, coram Rectore Universitatis parisiensis et deputatis ab eadem, asserentes quod : dudum dicti Rector et deputati eisdem dictam domum et habitacionem in custodia tradiderant nomine dicte Universitatis et pro ipsa usque dum de ea pro scolaribus fundandis in eadem esset ordinatum juxta ordinacionem et editum testatoris, cujus claves custodierant per

(1) Dans tout le reste de l'acte, ce même personnage est nommé de Boncourd.

(2) Il faut le pluriel actores, executores ; il semble qu'on ait corrigé actor en actores, mais executor est bien au singulier sans marque d'abréviation.

temporis spacium aliquale, dictamque domum executores dicti domini Petri admortizaverant, & illud quod per ordinacionem seu ultimam voluntatem dicti testatoris, quantum ad dictorum scolarium fundacionem erat neccesarium & utile, fecerant & adimpleverant juxta formam & seriem litterarum sigillo dicti testatoris sigillatarum; quare, cum propnti (1) & parati essent dicti executores omnia dictis scolaribus ministrare & ad plenum eisdem deliberare, humiliter supplicabant quatenus : dicti Rector & deputati dictas claves reciperent, & de hiis traditis & redditis tam a dicta Universitate quam Magistro & scolaribus quictanciam haberent, quicti erga eamdem Universitatem, dictos Magistrum & scolares remanerent totaliter & immunes; qua supplicacione sic facta, ipsis ad partem substractis, inter ipsos Rectorem & deputatos habito consilio maturo et deliberacione diligenti, dictis supplicantibus ad ipsos vocatis, dictas claves Rector nomine deputatorum necnon tocius Universitatis de manibus dictorum Engerranni et Maturini recepit; quibus receptis, dicti Egidius Testart de Nedonchel, dominus Maturinus & Johannes dictus Prevost, executores testamenti seu ultime voluntatis dicti domini Petri de Boncourd, quasdam litteras admortizacionis tam dicte domus quam quarumdam decimarum dictis Magistro & scolaribus pro redditibus legatarum et assignatarum dictis Rectori & deputatis obtulerunt, cum debita supplicacione requirentes quatenus in presencia omnium legerentur; quibus lectis, visis et diligenter examinatis, prefatus Rector, nominibus quibus supra, claves predictas dictis excecutoribus tradidit una cum litteris, dicens : istas claves & litteras ad plenum reddimus vobis, quatenus presentes Magistrum et scolares, tam pro se quam pro suis sussessoribus quam vestra interest, in possessionem corporalem presentis domus necnon reddituum, de quibus in presentibus litteris fit mencio, per tradicionem litterarum et clavium inducatis; quibus omnibus per eosdem excecutores de manibus dicti Rectoris receptis, ipsi

(1) Prompti ?

excecutores magistrum Johannem Flori, Magistrum tunc dicte domus ac bachalarium in theologia, et scolares videlicet Johannem de Dyemarc, Cassinum Sarraceni, Guyotum dictum, Hutin Danees, Addenoffliun dictum Palin, Calinum dictum Olabant, Caysinum de Coyesque & Baudetum de le Mote, in eadem domo jam per eosdem excecutores & ministros dicte domus institutos, vocaverunt, sic eosdem aloquentes : vos magistrum Johannem et dominos scolares per tradicionem harum clavium de domo presenti investimus & in corporalem possessionem induximus, insuper de redditibus decimarum de quibus fit mencio expressa in litteris presentibus investimus & in corporalem possessionem ponimus per tradicionem presencium litterarum ; super hiis omnibus & singulis sic vobis traditis & deliberatis, volumus & petimus a vobis, nominibus vestris & successorum testrorum, habere quictanciam & erga vos & successores vestros quictos esse perpetuo & immunes ; necnon quod mille & viginti octo libre parisiensium, fortis monete, grosso argenteo pro duodecim parisiensium, quas dominus dux Britanie domino nostro, domino Petro de Boncourd tenebatur, tempore quo vivebat, nobis pro bono & ad usus excecucionis remaneant quicte & libere, absque eo quod de cetero vos nec successores vestri possitis aliquid reclamare nec petere in eisdem ; maxime cum dicta pecunie summa legata fuerit pro admortizacione dicte domus & decimarum vobis pro redditibus vestris legatarum, & in hujusmodi admortizacione multoplus de bonis excecucionis posuerimus quam ascendat summa pecunie nominata, prout apparet cuilibet diligenter intuenti ; quibus clavibus, litteris & possessione sic per dictos Magistrum & scolares corporaliter receptis, iidem Magister & scolares dictos Engerrannum, dominum Maturinum & excecutores, in quam quemlibet tangebat et quomodolibet tangere proterat, nominibus suis propriis necnon sussessorum suorum, quictaverunt & quictos clamaverunt penitus & omnino, juraveruntque ad sancta Dei evangelia quod contra hujusmodi

quictanciam pro se alium vel alios, directe vel indirecte, publice nec occulte, non venire; super hiis omnibus et singulis in manu mei tabellionis publici, vice & nomine dictorum Engerranni, domini Maturini necnon excecutorum ac omnium quorum interest vel interesse poterit in futurum, vel quos tangit vel tangere poterit quomodolibet, stipulantis fide prestita corporali, nec pecunie predicte summam quam debet dictus dominus dux Britanie repetere quomodolibet in futurum, omne jus & omnem accionem, quod & quam habebant & habere poterant & possent in futurum contra dictum dominum duxem, racione & occasione dictarum, mille & viginti octo librarum, in dictos excecutores totaliter transferentes, nullum jus, accionem vel petitorium reclamantes de cetero in eisdem; quantum vero ad illam partem supplicationis in qua quictanciam ab Universitate petebant, eisdem per dictos Rectorem & deputatos responsum fuit in hunc modum : domini excecutores nos vidimus vestram bonam diligenciam & factum istud tangens istorum scolarium fundacionem diligentissime & optime implevisse, super quo debetis multipliciter commendari, sed quia non sumus dati nisi ad refferendum a matre nostra Universitate, vestram bonam diligenciam eidem matri nostre referemus, personas vestras & facta vestra circa presens negocium commendando; dominus Magister dicte domus unacum scolaribus ejusdem dictis deputatis supplicarunt quatenus : cum multa essent eisdem in principio sue fundacionis & domus introitus neccessaria, domusque amplior, major & lacior esset quam eis sit neccessaria vel eciam opportuna, unam partem possent alicui valenti homini quo ad tempus conducere, incerta quadam alia per dominum Egidium Testart excecutore & herede dicti testatoris & fundatoris (1), idem Egidius in dicto hospicio generose cameram eciam ad tempus habere posset, unacum pro suo equo stabulum, quando ipsum Parisius accedere contingeret; quibus dictis & supplicatis, dictis deputatis ad partem substractis, ac

(1) Per dominum Egidium Testart excecutorem et heredem? Le scribe a omis les abréviations des *m*, qu'il est nécessaire de rétablir pour la concordance des cas.

inter eos habito consilio, responderunt : domini, licet ad nos plenarie non spectet aliquid de domo ordinare, tamen consulimus quatinus : in casu quo bono modo clausura posset fieri sine dampno, distraccione & impedimento scolarium, partem domus conducatis, hoc tamen cum consilio excecutorum, eciam quod dictus Testart cameram habeat modo & forma quibus supplicavit; de quibus omnibus & singulis sic gestis factis & deliberatis & quictatis, dicti Engerrannus, dominus Maturinus, tam nomine suo privato quam excecutorum, necnon alii excecutores, Magister & scolares superius nominati petierunt a me notario subscripto sibi fieri publicum instrumentum, unum, duo vel plura, si quando & quomodolibet in futurum esset neccessarium vel eciam opportunum. Acta fuerunt hec anno, die, mense, loco, indiccione, pontificatu quibus supra ; presentibus ad hec discretis ac venerabilibus viris dominis & magistris Guillelmo de Lumbris, Johanne de Fynynvilla, Henrico de Ecclesia, in theologica, Johanne de Freneyo, in decretis, Johanne de Coussiaco, in medicina, Johanne dicto Huquelier, in artibus, Jacobo de Paucillione nacionis gallicane magno bedello, Johanne Candelli magno bedello in nacione picardorum ac pluribus fide dignis testibus ad premissa vocatis specialiter & rogatis.

B au centre d'un calvaire formé de croix accostées.

Et ego Oudardus Billetti, clericus suessionensis dyocesis publicus, auctoritate inperiali notarius, dum omnia & singula sic fierent & ordinarentur, presens fui, indeque presens instrumentum publicum confeci, pluribus autem negociis prepediens, per alium scribi feci ac mea manu propria subscripsi, signoque meo signavi in testimonium veritatis ; requisitus specialiter et rogatus interlineare super xl lineam (1) in quo dicitur hoc : tamen cum consilio excecutorum, approbo sub signo meo hic patente.

Au nom du Seigneur, amen. Sachent tous qui ce présent acte public verront que : l'an de l'Incarnation dudit Seigneur, mil trois cent cinquante et sept, le dix-huitième jour du mois de décembre, la onzième

(1) Page 20, ligne 5.

indiction, la cinquième année du pontificat de Notre très-saint Père en Jésus-Christ et seigneur, seigneur Innocent, par la divine Providence, pape sixième (du nom), en la présence de moi notaire public et des témoins soussignés, dans la maison d'habitation de défunt, noble et puissante personne, messire Pierre de Boncourd, chevalier, sur le mont de sainte Geneviève de Paris, dans la rue qui conduit à la porte dite de Bordelles,

à ce personnellement établis, vénérables et discrètes personnes, noble homme Enguerrand de Guerquy et messire Mathurin de Rogiers, clerc du seigneur roi de France, demandeurs, exécuteurs (testamentaires) de messire Pierre susnommé, ensemble avec Eloi dit Testart de Nédonchel, écuyer, et Jean dit Prévost (comparurent) devant le Recteur de l'Université de Paris et les gens députés par elle,

affirmant que : depuis longtemps les dits Recteur et députés leur avaient donné en garde ladite maison et habitation au nom de ladite Université et pour le compte d'icelle jusqu'à ce que il eût été ordonné par elle, selon l'ordonnance et édit du testateur sur l'établissement d'écoliers dans la dite maison, dont eux (exécuteurs) avaient gardé les clés pendant un certain laps de temps, qu'eux exécuteurs du dit messire Pierre avaient amorti la dite maison et que ce ils l'avaient fait par l'ordonnance ou dernière volonté du dit testateur, en tant que c'était nécessaire et utile à la fondation des dits écoliers et qu'ils avaient rempli leur mission selon la forme et suite des lettres scellées du sceau du dit testateur ;

c'est pourquoi, comme les dits exécuteurs étaient disposés et prêts à tout fournir aux dits écoliers et pleinement leur délivrer, suppliaient humblement que les dits Recteur et députés reçussent les dites clés, et que eux (exécuteurs) eussent de ces clés livrées et rendues quittance de la part tant de la dite Université que du Maître et des écoliers, et qu'ils demeurassent envers la dite Université, les dits Maître et écoliers totalement quittes et absous;

laquelle supplication ainsi faite, les dits Recteur et députés s'étant retirés à part, mûr conseil et diligente délibération ayant été tenus entre eux, les dits suppliants ayant été requis, le Recteur, au nom des députés et de toute l'Université, reçut les dites clés des mains des dits Enguerrand et Mathurin;

lesquelles clés ayant été reçues, les dits Eloi Testart de Nédonchel, messire Mathurin et Jean dit Prévost, exécuteurs du testament ou de la dernière volonté du dit messire Pierre de Boncourd, présentèrent aux dits Recteur et députés certaines lettres d'amortissement, tant de la

inter eos habito consilio, responderunt : domini, lice
plenarie non spectet aliquid de domo ordinare, tamen
mus quatinus : in casu quo bono modo clausura posse
dampno, distraccione & impedimento scolarium, part
conducatis, hoc tamen cum consilio excecutorum, e
dictus Testart cameram habeat modo & forma qu
cavit; de quibus omnibus & singulis sic gestis factis
& quictatis, dicti Engerrannus, dominus Maturinus,
suo privato quam excecutorum, necnon alii exce
gister & scolares superius nominati petierunt
subscripto sibi fieri publicum instrumentum, u
plura, si quando & quomodolibet in futurum esse
vel eciam opportunum. Acta fuerunt hec anno, d
indiccione, pontificatu quibus supra ; presentibus
ac venerabilibus viris dominis & magistris Gui
bris, Johanne de Fynynvilla, Henrico de E
logica, Johanne de Freneyo, in decretis, Johan
in medicina, Johanne dicto Huquelier, in a
Paucillione nacionis gallicane magno bedello,
magno bedello in nacione picardorum ac pl
testibus ad premissa vocatis specialiter & rog

B au centre d'un calvaire formé de croix accostées.

Et ego Oudardus Billetti, clericus sue
publicus, auctoritate inperiali notarius, du
sic fierent & ordinarentur, presens fui, inde
mentum publicum confeci, pluribus autem
per alium scribi feci ac mea manu propria
meo signavi in testimonium veritatis ; req
rogatus interlineare super xl lineam (1) in
tamen cum consilio excecutorum, approbo
patente.

Au nom du Seigneur, amen. Sachent tous qui
verront que : l'an de l'Incarnation dudit Seigne
quante et sept, le dix-huitième jour du mois de

(1) Page 20, ligne 5.

[illegible]

[illegible] les dits Recteur et députés s'étant [illegible] délibération ayant été tenue [illegible] été requis, le Recteur, au nom des [illegible] reçut les dites clés des mains des dits

[illegible] Eloi Testart de [illegible], [illegible] du testament [illegible] [illegible]

dite maison que de certaines dîmes léguées et assignées pour leurs revenus aux dits Maître et écoliers, requérant, avec la supplication due, que les dites lettres fussent lues en présence de tous;

lesquelles lues, vues et diligemment examinées, le Recteur susdit, aux mêmes noms que dessus, livra les dites clés aux dits exécuteurs ensemble avec les lettres, disant : ces clés et ces lettres nous vous rendons pleinement, afin que vous induisiez, par la tradition des lettres et des clés, les dits Maître et écoliers, tant pour eux que pour leurs successeurs et autant qu'il vous importe, en possession corporelle de la présente maison et des revenus dont il est fait mention dans les présentes lettres;

toutes ces choses ayant été reçues par les dits exécuteurs, les mêmes exécuteurs appelèrent maître Jean Flori, Maître alors de la dite maison et bachelier en théologie et les écoliers à savoir : Jean de Dyémarc, Cassin Sarrazin, Guyot dit Huttin le Danois, Addenofflion dit Palin, Calin dit Olabant, Caysin de Coyesque et Baudet de le Mote, déjà établis dans la même maison par les mêmes exécuteurs et les serviteurs de la dite maison, et ils leur parlèrent ainsi : vous maître Jean et messieurs les écoliers, nous vous investissons, par tradition de ces clés, de la présente maison et nous vous induisons en possession corporelle; en outre, nous vous investissons des revenus des dîmes dont il est fait mention expresse dans les présentes lettres, et nous vous plaçons en possession corporelle par la tradition des présentes lettres; sur toutes ces choses et chacune d'elles ainsi transmises et délivrées, nous voulons et vous demandons, tant en vos noms qu'aux noms de vos successeurs, avoir quittance et être envers vous et vos successeurs perpétuellement quittes et exempts; (voulons et vous demandons) aussi que les mille et vingt-huit livres parisis de forte monnaie, le gros d'argent valant douze parisis, desquelles monseigneur le duc de Bretagne était tenu envers notre sire, messire Pierre de Boncourd, au temps où il vivait, nous restent quittes et libres, en tout bien et à l'effet de l'exécution, et sans que sur le reste vous ni vos successeurs ne puissiez rien réclamer ni exiger sur ces dites livres; vu surtout que la dite somme d'argent a été léguée pour l'amortissement de la dite maison et des dîmes à vous léguées pour vos revenus, et que dans ce dit amortissement nous avons placé beaucoup plus sur les biens de l'exécution que ne représente la somme susnommée, comme il apparaît à quiconque examine diligemment;

lesquelles clés, lettres et possession ainsi reçues corporellement par les dits Maître et écoliers, les mêmes Maître et écoliers quittèrent les dits Enguerrand, messire Mathurin et les exécuteurs, pour ce qui touchait chacun d'eux et pouvait les toucher de toute façon, en leurs propres noms et aux noms de leurs successeurs, et les déclarèrent pleine-

ment et entièrement quittes, et ils jurèrent sur les saints évangiles de Dieu, que nul autre ou nuls autres ne viendraient pour eux directement ou indirectement, publiquement ou subrepticement, à l'encontre de cette dite quittance ; sur toutes ces choses ou chacune d'elles, prêtant foi de stipulant corporelle, entre les mains de moi tabellion public, à la place et au nom des dits Enguerrand, messire Mathurin et des exécuteurs et de tous ceux auxquels il appartient ou pourra appartenir à l'avenir, ou ceux que cela touche ou pourra toucher de quelque façon que ce soit ; transférant totalement sur les dits exécuteurs tout droit et toute action qu'ils avaient, pouvaient et pourraient à l'avenir avoir contre le dit seigneur duc, à raison et à l'occasion des dites mille et vingt-huit livres ; ne réclamant du reste nul droit, action, ou pétitoire sur les dites livres ;

mais quant à la partie de la supplication, dans laquelle (les exécuteurs) réclamaient de l'Université quittance, il leur fut répondu par les dits Recteur et députés en cette manière : messieurs les exécuteurs, nous avons vu votre bonne diligence ; vous avez rempli très-diligemment et très-bien ce fait touchant la fondation de ces écoliers, sur quoi vous devez être grandement recommandés ; mais comme nous ne sommes donnés qu'à relever de notre mère l'Université, nous rapporterons votre bonne diligence à la dite notre mère, en recommandant vos personnes et vos actes relativement à la présente mission ;

messire le Maître de la dite maison ensemble avec les écoliers firent supplication aux dits députés, demandant que, comme beaucoup de choses leur étaient nécessaires au commencement de leur fondation et de leur entrée dans la maison, et comme la dite maison était plus vaste, plus grande et plus large qu'il ne leur était nécessaire ou même favorable, ils pussent louer à quelque personne de garantie pour un certain temps partie de la maison, une autre partie incertaine prise par messire Eloi Testart, exécuteur et héritier du dit testateur et fondateur ; que le dit Eloi puisse même avoir généreusement pour un certain temps dans le dit hospice une chambre et une écurie pour son cheval, quand il lui arriverait de venir à Paris ;

ces choses dites et les supplications faites, les dits députés s'étant retirés à part, et conseil tenu entre eux, répondirent : messieurs, quoiqu'il ne nous regarde pas pleinement d'ordonner sur la dite maison, cependant nous avons consulté que dans le cas ou une clôture pourrait se faire en bonne façon sans dommage, distraction et empêchement des écoliers, vous loueiez partie de la maison, cela cependant avec le conseil des exécuteurs, et même que le dit Testart ait la chambre de la manière et dans la forme qu'il l'a demandée ;

de toutes ces choses ainsi agies, faites, délivrées et quittées, les dits Enguerrand, messire Mathurin tant en son privé nom qu'au nom des exécuteurs, et les autres exécuteurs, les Maître et écoliers susnommés réclamèrent de moi, notaire soussigné, de leur faire un acte public, un, deux ou plusieurs, chaque fois et de quelque façon qu'il serait à l'avenir nécessaire ou même favorable.

Ces choses furent passées l'an, le jour, le mois, le lieu, l'indiction, le pontificat que dessus; présents à ce, discrètes et vénérables personnes, messieurs et maîtres Guillaume de Lombres, Jean de Fynynville, Henri de l'Eglise (maîtres) en théologie, Jean de Freney (maître) ès lois, Jean de Coussy (maître) en médecine, Jean dit Huquelier (maître) ès arts, Jacob de Paucillion, français de naissance, grand bedeau, Jean Candeau, grand bedeau, picard de naissance, et plusieurs témoins dignes de foi, à ce spécialement appelés et requis.

B au centre d'un calvaire formé de croix accostées.

Et moi Oudard Billet, clerc public du diocèse de Soissons, par l'autorité impériale notaire, tandis que toutes les choses susdites et chacune d'elles se faisaient et étaient ordonnées, j'ai été présent, d'après quoi j'ai rédigé le présent acte, mais ayant à expédier beaucoup d'affaires, je l'ai fait écrire par un autre et j'y ai souscrit de ma propre main et j'ai signé de mon seing particulier en témoignage de la vérité ; requis spécialement et appelé à interligner sur la quarantième ligne, là où on lit : hoc tamen cum consilio executorum, j'approuve sous mon seing ici patent.

ACADÉMIE

DE PEINTURE ET SCULPTURE

HENRI TESTELIN

EXPULSION DES PROTESTANTS

Une collection qui sera bientôt dispersée contient trois pièces concernant l'Académie royale de peinture et de sculpture. Fondée en 1648, cette Académie obtint, par brevet royal du 28 décembre 1654, un logement dans le collége de l'Université de Paris ; mais la communauté des libraires, qui occupait la galerie où était situé ledit logement, ne voulut pas céder la place. De là réclamations de part et d'autre, et la pauvre Académie ne savait, pendant ce temps, où tenir ses séances. Messire Antoine de Ratabon, surintendant des bâtiments du Roi, s'entremit en cette affaire. Il engagea ses confrères de l'Académie à abandonner leurs droits sur un logis que la communauté des libraires défendait si fort, et il promit, ce qui termina le différend, d'obtenir pour l'Académie les honneurs d'un logement au Louvre. La difficulté était que tous les logements du Louvre étaient occupés. Heureusement le sculpteur Jacques Sarrazin offrit le sien, moyennant une indemnité de deux mille livres. Ce fut bientôt conclu ; Ratabon se chargea du brevet royal, qui fut expédié le 6 mai 1656, et le peintre Le Brun obtint du chancelier Seguier la somme exigée par Sarrazin. Ce dernier donna quittance au Surintendant, dans son propre logis, et par-devant deux notaires, le 28 juin suivant (1).

Ceci fait, l'Académie tint ses séances et les professeurs recommencèrent leurs leçons. Il y eut une telle affluence d'élèves qu'il fallut songer de nouveau à chercher un local plus spacieux et plus commode. On usa encore du crédit de Ratabon, et un brevet royal du 25 mars 1657 accorda un autre atelier, vacant par la mort du tapissier Pierre Dubourg. Voici le texte du dit brevet dont l'original est actuellement en nos mains :

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture depuis 1648 jusqu'en 1664*, publiés pour la première fois par A. de Montaiglon ; Paris, Jannet, 1853, 2 vol. in-18, t. I, p. 2 et suivantes.

Aujourdhuy xxve jour du mois de mars 1657 le Roy estant à Paris, ayant par son brevet du vi^e may 1656 accordé à l'Accadémie royalle de peinture et sculpture establie par sa Majesté en sadite ville de Paris, le logement qu'occupoit au-dessous de sa grande gallerie du chasteau du Louvre le sieur Jacques Sarrazin, sculpteur, que sa Majesté avoit en mesme temps estably au lieu où estoit l'ancienne fonderie attenant le Pallais des Thuilleries, à la charge de rembourser audit Sarrazin la somme de deux mille livres qu'il avoit desboursez de ses deniers pour les réparations et accommodemens par luy faictz audit logement, sur l'asseurance que Sa Majesté eust la bonté de donner à l'Accadémie de luy faire rendre ladite somme aussy tost que ses affaires le pourroient permettre ; et d'autant que Sa Majesté a esté pleinement informée que ledit logement n'est pas assez grand ny commode pour faire les leçons et exercices de ladite Accadémie, laquelle produit de jour en jour un fruict très considérable pour l'instruction de la jeunesse et plus grande perfection des plus advancez dans lesdits artz, désirant de plus en plus favoriser ledit establissement, Sa Majesté a accordé et accorde à ladite Accadémie royalle de peinture et sculpture, l'attellier qu'occupoit cy devant au-dessous de ladite gallerie deffunct Pierre Dubourg, l'un de ses tapissiers hautelissiers, naguières décédé, pour dans ledit attellier, au lieu dudit logement dont Sa Majesté a présentement disposé, faire doresnavant et tant qu'il plaira à Sa Majesté les leçons, assemblées et autres exercices ordinaires de ladite Accadémie, suivant et conformément aux règlemens et statutz d'icelle, et pour cet effect y dresser et faire faire telles cloisons et accommodemens qui seront nécessaires ; et en cas que Sa Majesté voulut cy après se servir dudit attellier pour y restablir la manufacture desdites tapisseries sous quelque habille conducteur, Elle aura bien agréable de ne pas déposséder ladite Accadémie d'iceluy sans luy donner un autre logement spatieux et commode, soit dans ladite gallerie ou ailleurs dans ses maisons royalles, ou du moins luy faire rembourser comptant avant que desloger

les deux mille livres dont leur tenoit lieu le logement dudit Sarrazin, qu'ilz quittent pour ledit attellier, avec les réparations et accommodemens qu'ilz auront esté obligez de faire en iceluy pour s'y establir en conséquence du présent brevet par lequel sadite Majesté mande et ordonne au s^r Ratabon, conseiller en ses conseils, surintendant et ordonnateur général de ses bastimens, artz et manufactures, et à l'intendant et ordonnateur d'iceux en exercice de mettre ladite Accadémie en possession dudit attellier et l'en faire jouir tant qu'elle l'aura agréable, m'ayant pour tesmoingnage de Sa Majesté commandé d'en expédier le présent brevet qu'Elle a signé de sa main et faict contresigner par son conseiller secrétaire d'estat et de ses commandements.

LOUIS

DE GUENEGAUD

Veu le présent brevet pour jouir de l'effect d'iceluy pour ladite Accadémie selon l'intention de Sa Majesté. Fait ce XIIIe jour d'avril 1657.

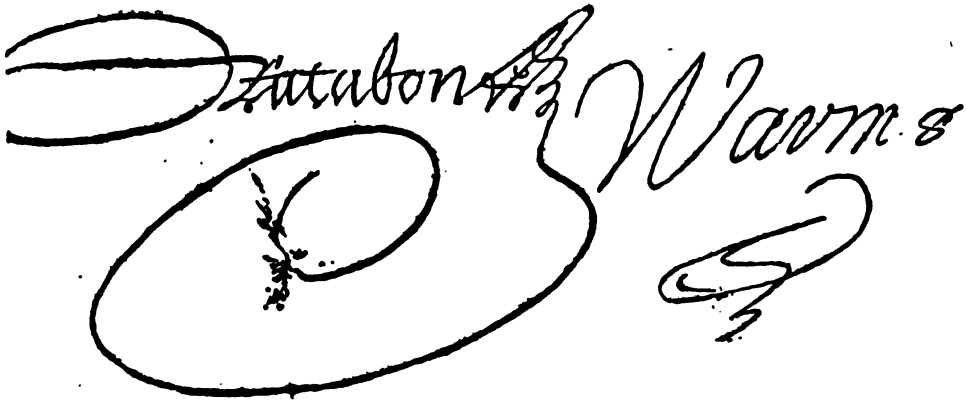

Le brevet est visé par Ratabon et par Jean Varin. On pourra s'étonner que nous adoptions pour le nom du célèbre graveur en médailles une orthographe que la signature reproduite ci-dessus semble condamner. Il est vrai que, se fondant sur la signature, certains critiques, MM. A. de Montaiglon et Jal entre autres, ont écrit avec un W le nom de notre artiste. Mais là où ils ont lu un W, il nous semble voir un J

et un V entrelacés. Dans cette hypothèse, nous avons conservé l'ancienne orthographe, car, au XVIIe siècle, le V était le plus usité.

Parmi les fondateurs de l'Académie de peinture figuraient deux peintres du nom de Testelin. L'aîné, Louis, fut le premier secrétaire de l'Académie naissante, et mourut, à quarante ans, le 19 août 1655. Le second, Henri, né à Paris en 1616, devint secrétaire de la compagnie, le 27 juillet 1650, et professeur le 7 octobre 1656. Il acquit, par ses portraits, une réputation telle qu'il reçut le titre de peintre du Roi et un logement aux Gobelins (1). En sa qualité de secrétaire, il s'occupait activement des affaires de l'Académie. Une lettre de lui nous le montre dans l'exercice même de ses fonctions. Pour l'intelligence de ce document il convient de rappeler que Charles Errard avait, en mars 1666, avec l'autorisation royale, fondé à Rome une académie devenue bientôt célèbre sous le nom d'*Académie de Saint-Luc*. Revenu en France en 1673, Errard repartit pour Rome deux ans plus tard, et cette fois il était chargé d'opérer la jonction de l'Académie de Paris avec celle de Saint-Luc (2). La lettre de Henri Testelin est adressée à Errard et elle est relative à cet événement. Elle est écrite au nom de l'Académie de Paris, qui avait conféré à Errard le titre de Directeur.

En voici le texte :

L'Académie m'a chargé de vous escrire de sa part pour vous tesmoigner la joye qu'elle a de l'heureux retour de vostre sancté, et la continuation de son estime et de son affection. C'est pour vous en donner quelque marque qu'elle a à la fin de cette année renouvellé et confirmé vostre élection en la charge de directeur. Elle vous prie, Monsieur, d'estre persuadé de sa sincérité et d'agréer la procuration qu'elle vous envoye pour acomplir tout ce qu'il y aura à Rome à l'égard de la jonction des deux Académie. Elle ce persuade que Messieurs de l'Académie de St Luc ne trouverontz aucune difigultez aux articles de cette jonction d'autant qu'on les a conforméz autant qu'il a esté possible à ceux qu'ilz ontz eux mesme rédigée en italien.

(1) Voir la *France protestante*, par les frères Haag; — *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par A. Jal. — Voir aussi la notice sur le portrait de Louis XIV par Henri Testelin, faite par Guillet de Saint-Georges (t. II de la publication de M. de Chennevières citée plus haut, p. 229).

(2) *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés d'après les manuscrits conservés à l'Ecole impériale des Beaux-Arts, par MM. L. Dussieux, E. Soulié, Ph. de Chennevières, Paul Mantz, A. de Montaiglon ; Paris, Dumoulin, 1854, 2 vol. in-8, t. I, p. 83.

Le consentement que le Roy y a donné avec des tesmoignages extraordinaire de sa faveur, l'affection de Monseigneur Colber et l'aplodisement de Messieurs du Parlement, sont des choses si obligente et sy avantageuses que l'Académie en a esté toute charmée. En effect un concours si universel de la faveur et de l'octorité des puissance supérieurs avec l'estime général de tous le monde ne peut estre considéré que comme un présage trèt heureux et il est impossible que l'Académie n'en consoive de très haute espérances et qu'elle ne s'en promette une semblable issüe en la ville de Rome, particulierment des soins de vostre prudence et de vostre bonne conduitte. C'est ce qu'elle m'a chargé de vous escrire en vous asseurant de ses ressentimentz par la plume de

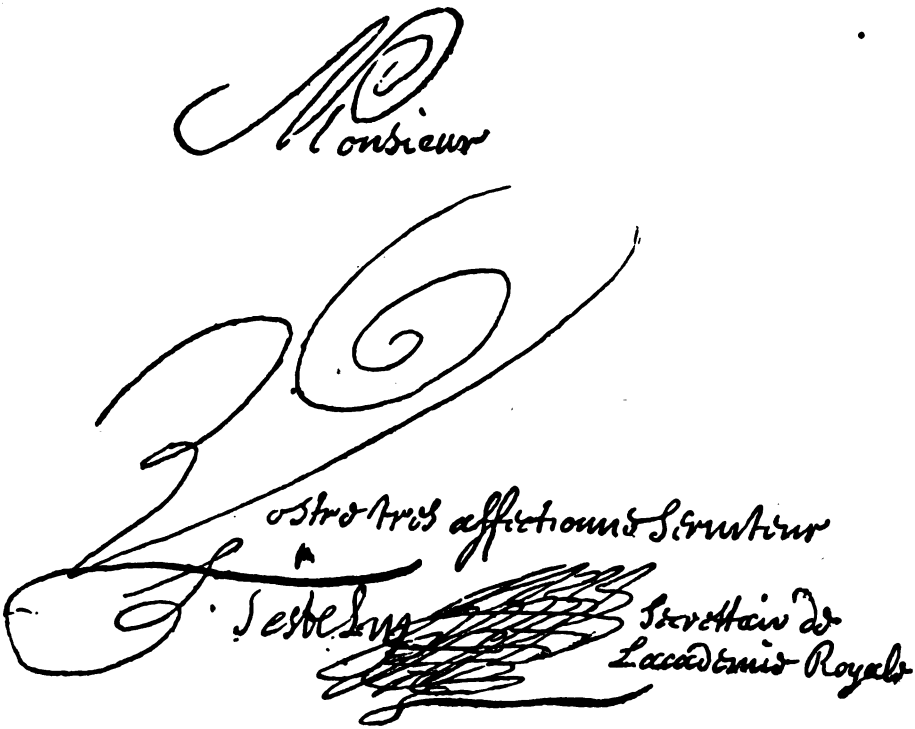

En l'Académie à Paris ce 26e descembre 1676

Henri Testelin était protestant. Quand l'Académie de peinture fut fondée, les querelles religieuses semblaient assoupies et plusieurs artistes protestants furent admis dans la nouvelle compagnie. Lorsque Louis XIV résolut d'extirper de son royaume la religion prétendue réformée, il n'oublia pas l'Académie de peinture. L'année même où on inaugura les dragonnades, quatre ans avant la signature de la révocation de l'édit de Nantes, un arrêt royal expulsa de l'Académie de peinture les artistes qui appartenaient à la secte proscrite. Or, il y en avait sept : d'abord le secrétaire, Henri Testelin, dont nous venons de parler ; puis un adjoint professeur, Jean Michelin, peintre d'histoire (1) ; trois conseillers, Louis-Elie Ferdinand, peintre de portraits (2), Samuel Bernard, peintre de miniatures (3), Jacques Rousseau, peintre de paysages et d'architecture (4) ; et deux académiciens, Mathieu Lespagnandelle, sculpteur (5), et Louis-Elie Ferdinand fils, peintre de portraits (6). Testelin, Ferdinand père et Bernard faisaient partie de la compagnie depuis sa fondation, et ils étaient dans un âge avancé. Ferdinand fils venait à peine d'être élu.

C'est Colbert, le protecteur de l'Académie de peinture, ce même Colbert que Madame de Maintenon soupçonnait de penser plus à ses finances qu'à la religion (7), qui fut chargé d'exécuter l'ordre royal. Il le fit en écrivant à Charles Le Brun, alors directeur de l'Académie, le billet suivant, remarquable par son laconisme :

(1) Né à Langres, élu membre le 7 août 1657, et adjoint le 27 septembre 1665, mort le 1er mars 1696, à l'âge de soixante-treize ans. (Voir *Liste chronologique des membres de l'Académie de peinture et de sculpture* par L. Dussieux, dans les *Archives de l'art français*, t. I, p. 357 et suivantes.)

(2) Né à Paris, élu professeur le 5 juillet 1659, mort le 12 décembre 1689, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

(3) Né à Paris, élu professeur le 6 juillet 1655, mort le 26 juin 1687, à l'âge de soixante-douze ans.

(4) Né à Paris, élu membre le 2 septembre 1662, mort à Londres le 2 janvier 1693, à l'âge de soixante-deux ans.

(5) Né à Paris, élu membre le 5 mars 1672, réintégré après son abjuration le 1er décembre 1685, mort le 28 avril 1689, à l'âge de soixante-douze ans.

(6) Né à Paris, élu membre le 5 juillet 1681, réintégré après son abjuration le 30 mars 1686, mort le 5 septembre 1717, à l'âge de soixante-neuf ans.

(7) Lettre à la comtesse de Saint-Géran, en août 1681, citée par Sismondi, t. XXV, p. 420 : « Le roi commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets ; si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume. C'est le sentiment de M. de Louvois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances, et presque jamais à la religion. »

secrét"
›int-pro-
le l'Aca-
t tous de
onne de
›ossédez
en leur
:nt qu'il
ne soit

telin, en
.a Haye,
ın, abju-
pagnan-
ılut leur

Guérin.
estimé :
nture et

de sculp-

Henri Te
fondée, les
protestants
résolut d'ex
n'oublia pas
dragonnade
Nantes, un
appartenai
secrétaire, E
professeur,
Louis-Elie
peintre de
d'architectu
sculpteur (5)
Testelin, F
gnie depuis
fils venait à

C'est Colb
Colbert que
finances qu'
Il le fit en éc
billet suivan

(1) Né à Langr
1er mars 1696, à
l'Académie de pe
t. I, p. 357 et su

(2) Né à Paris,
soixante-dix-sep

(3) Né à Paris,
xante-douze ans

(4) Né à Paris,
de soixante-deux

(5) Né à Paris,
1685, mort le 28

(6) Né à Paris.
1686, mort le 5 a

(7) Lettre à M. o
« Le roi comm en
conserve, il n'y ai
vois, et je le crois
presque jamais a

COLBERT

LE BRUN

UNIV. OF MICH.

Le Roy ayant esté informé que les s^rs Tetelin, secrét^re de l'Académie de peinture et sculpture, Michelin, adjoint-professeur, Ferdinand, Bernard, Rousseau, conseillers de l'Académie, Lespagnandell et Ferdinand, académiciens, sont tous de la relligion prétendue et réformée, Sa Majesté m'ordonne de faire scavoir à M. Le Brun qu'elle veut qu'ils soient dépossédez de ces fonctions, et que l'Académie en eslise d'autres en leur place qui soient catoliques. Sa Majesté veut pareillement qu'il ne soit admis aucun eslève dans l'Académie qui ne soit catolique.

Faict à Seaux ce dix^me octobre 1681.

COLBERT

Les proscrits quittèrent presque tous la France. Henri Testelin, en bon huguenot, abandonna titres et places, et se retira à La Haye, tandis que sa belle-sœur Marie Picart, veuve de Louis Testelin, abjurait le protestantisme (1). Nous savons, d'autre part, que Lespagnandelle et Ferdinand fils se firent catholiques, ce qui leur valut leur réintégration au sein de l'Académie.

Henri Testelin fut remplacé comme secrétaire par Nicolas Guérin. Il mourut à La Haye le 17 avril 1695. Il a laissé un livre estimé : *Sentiments des plus fameux peintres sur la pratique de la peinture et de la sculpture* (2).

(1) Voir Haag et Jal.

(2) Les *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés par M. A. de Montaiglon, sont attribués par lui à Henri Testelin.

NAISSANCE D'UNE FILLE DU COMTE D'ARTOIS

5 AOUT 1776.

Charles-Philippe, comte d'Artois, depuis roi sous le nom de Charles X, épousa, le 16 novembre 1773, Marie-Thérèse de Savoie, princesse de Sardaigne. Il eût, le 6 août 1775, un fils, Louis-Antoine, duc d'Angoulême, puis une fille, le 5 août 1776. C'est le procès-verbal de la naissance de cette princesse que nous reproduisons ici d'après l'original.

Aujourd'hui cinquième jour d'aoust mil sept cent soixante seize, une heure du matin, le Roi étant à Versailles, et dans l'appartement de Madame la Comtesse d'Artois, où se sont trouvés la Reine, Monsieur, Madame, Monseigneur Comte d'Artois, Madame Adélaïde, Madame Victoire, et Madame Sophie de France,

Monseigneur le duc de Penthièvre, prince du sang.

Madame Comtesse d'Artois est accouchée d'une Princesse qui portera le nom de Mademoiselle.

En foy de quoi nous conseillers du Roy en ses conseils, secrétaires des commandemens, maison, finances et cabinets de Monseigneur Comte d'Artois, avons signé le présent procès-verbal.

Fait à Versailles, dans l'appartement de Madame Comtesse d'Artois les dits jour, an, et heure que dessus.

Poret de Blosseville. Laurent de Villedeuil

Cette princesse mourut le 5 décembre 1783.

LOUISE-JULIE DE MAILLY-NESLE

COMTESSE DE MAILLY

La comtesse de Mailly fut la première maîtresse de Louis XV. De 1733, si on croit le duc de Luynes (1), jusqu'en 1739, elle régna sans rivale sur le cœur du jeune Roi. C'était une brune à la figure ovale et maigre, aux yeux noirs et durs, mais qui charmait par son exquise façon de s'habiller (2). Cette coquetterie et cette recherche dans le costume ne l'abandonnaient jamais : la comtesse ne se couchait que coiffée et parée de tous ses diamants. Aussi ses prodigalités furent-elles grandes. Dans sa jolie maison de Choisy elle donnait audience le matin, alors qu'elle était encore au lit, à ses fournisseurs qu'elle avait coutume d'appeler *ses petits chats* (3). Voici la note d'un de ces marchands :

Mémoire de ce que j'ay eu l'honneur de vendre et fournir à Madame la Comtesse de Mailly.

Premierement.

Une robe fond bleu et or de.	530 liv.
Plus deux pièces de satin fonds jaunes.	384
Plus une robe de moire rayée à fleur d'or. . . .	288
Plus pour ma nièce	210
Total.	1,412 liv.

(1) *Mémoires*, t. III.

(2) *Les maîtresses de Louis XV*, par Edmond et Jules de Goncourt ; Paris, Didot, 1860, 2 vol. in-8, t. I.

(3) *Mémoires* du duc de Luynes, *ut supra*.

Mon nepveu, mon amy, Montpesat est icy arrivé au plus grant besoing du monde, car le Roy et moy estions mallades et demy mortz d'ennuy. C'est ung tel esjouyssement que celluy que vous nous avez envoyé que vous pouvez estre certain qu'il ne nous fault plus de médecins. Ledit seigneur vous fait savoir son intencion par ce porteur, lequel vous dira aussi de mes nouvelles, en actendant que je vous veoye, qui ne sera jamais si tost que je le desire, et vous prie, mon nepveu, que entrecy et la que vous m'escripvez le plus souvent que vous pourrez de la santé et bon portement de la Royne et de noz petitz enffans. A tant vous dicz adieu, lequel je prie, mon nepveu, vous avoir en sa très saincte garde. Escript de Bourdeaulx ce 11e juillet.

La toute vostre

LOYSE.

La rentrée en France des enfants de François Ier et l'arrivée d'une nouvelle Reine furent célébrées par des réjouissances. Dès le 5 juillet on publia dans les rues de Paris l'avis suivant dont le texte nous a été conservé (1) :

« De par le Roy, nostre sire. — On vous fait assçavoir que noz seigneurs les Enfants de France sont, Dieu aidant, délivrez. Et pour ce qu'un chacun de nous, comme loyaulx subjectz, en doit rendre graces et louanges à Dieu, est enjoinct, pour tout le jour, fermer ouvrouers et cesser de toutes œuvres, et en soient faictz les feux de joye. »

La Cour reprit un aspect joyeux. De tous côtés les princes et les gentilshommes accoururent pour prendre part aux fêtes qui se préparaient, à l'occasion du prochain couronnement de la reine Eléonore. Or François de la Trémoille, vicomte de Thouars, petit-fils de Louis, que ses exploits militaires et sa loyauté sans égale firent surnommer le *chevalier sans reproche*, et qui périt à Pavie, *au lit d'honneur*, comme il disait (2) ; fils de Charles, qui mourut à l'âge de vingt-neuf ans, de soixante-deux blessures reçues à la bataille de Marignan, avait eu d'Anne de Laval (3) un fils, nommé Louis, comme son illustre

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François premier*, publ. par Ludovic Lalanne ; Paris, Renouard, 1854, in-8, p. 412.

(2) *Panégyric du chevalier sans reproche Louis de la Trémoille*, par Jean Bouchet coll. Michaud, t. IV, p. 477.

3) Le mariage eut lieu le 23 février 1521, et Louis naquit à la fin de cette même année.

FRANÇOIS Ier

Signature sur une pièce du 24 janvier 1540.

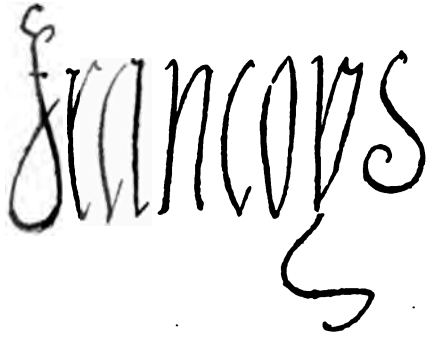

CLAUDE DE FRANCE,
1re femme de François Ier.

ÉLÉONORE D'AUTRICHE,
2e femme de François Ier.

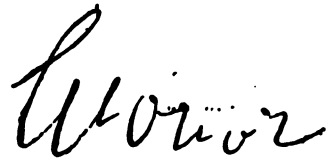

FRANÇOIS, DAUPHIN
Signature d'une lettre de 1531.

HENRI, DUC D'ORLÉANS
Signature comme Dauphin.

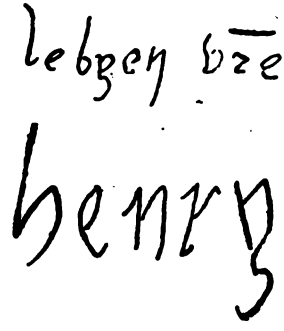

CHARLES, DUC D'ANGOULÊME
Signature sur une pièce du 10 novembre 1540.

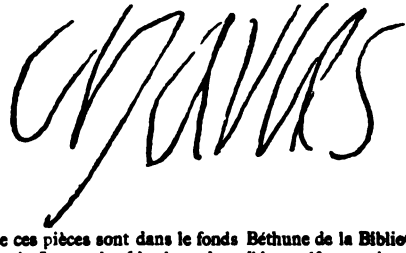

Les originaux de ces pièces sont dans le fonds Béthune de la Bibliothèque nationale, sauf ceux de François Ier et de Charles, duc d'Angoulême, qui sont entre nos mains

aïeul. En 1531, le vicomte de Thouars voulut que son fils, tout jeune qu'il était, assistât au couronnement de la Reine. Il l'envoya donc à Paris sous la conduite de son précepteur Jean de Ravenel, seigneur de La Rivière, frère d'un bon serviteur tué à Pavie avec son maître. Il lui donna pour compagnon son pupille Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, âgé de treize ans (1).

Quand le jeune La Trémoille, qui, comme tous les aînés de sa maison, portait le titre de prince de Talmond, arriva à la Cour, il y trouva les trois fils du Roy, dont l'aîné, François, dauphin, était de son âge. Les deux autres, Henri, duc d'Orléans, et Charles, duc d'Angoulême, avaient l'un douze, et l'autre neuf ans. Autour de ces princes étaient les héritiers des plus grandes familles de France, d'abord les trois fils aînés de Charles de Bourbon, duc de Vendôme (2) : Antoine (3), du même âge que le Dauphin, et qui fut roi de Navarre et père de Henri IV ; François, comte d'Enghien (4), de l'âge du prince Henri ; et Charles, qui n'avait que huit ans (5), futur cardinal de Bourbon et roi de la ligue sous le nom de Charles X. Parmi leurs frères, trop jeunes

(1) Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, était né à Saint-Fargeau, le 29 septembre 1518, de René d'Anjou et d'Antoinette de Chabannes. Orphelin dès l'âge de six ans, il fut élevé par les soins du vicomte de Thouars, son cousin et son tuteur. Celui-ci résolut de marier son pupille à sa fille Charlotte, et il fit dresser le contrat. Mais le jeune vicomte, alors à Paris avec ses petits-cousins, se laissa attirer par Catherine de Clermont, baronne de Mareuil, qui avait une fille, Isabelle, âgée de dix-huit ans, et, comme sa mère, d'une beauté remarquable. Nicolas fut charmé ; il oublia sa fiancée et demanda Gabrielle en mariage (15 décembre 1533). Le lendemain même, pendant que le gouverneur de Nicolas était sorti, la baronne fit venir le jeune seigneur dans sa demeure, où elle avait réuni un prêtre et deux notaires ; ceux-ci procédèrent aussitôt au mariage, malgré les timides représentations de Nicolas, tout surpris de tant de précipitation. Pendant la cérémonie, le gouverneur, prévenu, arriva, emmena de force son élève dans la rue, et le conduisit entendre la messe à l'église des Augustins ; la baronne de Mareuil l'y poursuivit, mais sans pouvoir ramener son gendre chez elle. Le gouverneur avisa le vicomte de Thouars de ce mariage forcé qui fit grand bruit à la Cour. François de La Trémoille employa tout son crédit à en obtenir l'annulation. La baronne de Mareuil et sa fille, convaincues de captation, furent arrêtées, et, après une longue procédure, condamnées à une forte amende (3 juin 1535). M. Hugues Imbert, vice-président de la Société de statistique de Niort, vient de publier tous les documents de cette grave affaire d'après les originaux conservés dans les archives de M. le duc de La Trémoille (*Le mariage de Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, avec Gabrielle de Mareuil*, par Hugues Imbert ; Niort, Clouzot, 1874, in-8). Plus tard ce mariage forcé devint une réalité. Nicolas d'Anjou épousa, en 1541, cette même Gabrielle de Mareuil, dont il eut cinq enfants. Sa fiancée, Charlotte de La Trémoille, avait, depuis 1537, pris le voile au couvent de Fontevrault.

(2) Né le 2 juin 1489, mort à Amiens le 25 mars 1537.

(3) Né le 22 avril 1518.

(4) Né le 23 septembre 1519, mort le 23 février 1545.

(5) Né le 22 décembre 1523, mort le 9 mai 1590.

pour venir à la Cour, était Louis, d'où sortira l'illustre maison de Condé (1), et qui mourra si traîtreusement à la bataille de Jarnac.

Puis venaient Monseigneur de Lorraine, François, né le 15 février 1517 (2) d'Antoine, duc de Lorraine; Messeigneurs de Guise, au nombre de trois (3) : François (4), destiné aux plus grandes entreprises militaires et à l'arquebuse de Poltrot; il avait alors douze ans; Charles, né le 17 février 1524, qui devint cardinal de Lorraine (5); Claude, duc d'Aumale, né le 1er août 1526, et qui devait périr au siége de La Rochelle, le 14 mars 1573. Enfin on voyait François de Clèves, duc de Nevers (6), fils de Charles, mort prisonnier au château du Louvre le 27 août 1521, et les héritiers de Louis V de Rohan, seigneur de Guéméné.

Toute cette brillante jeunesse, appelée par droit de naissance à tenir les plus hautes dignités dans le royaume, formait une cour enfantine à ce dauphin de treize ans, leur futur seigneur et maître (7).

Le prince de Talmond prit place parmi ces jeunes gentilshommes. Il assista au couronnement de la Reine, qui eut lieu à Saint-Denis, le dimanche 5 mars 1531. Il vit cette princesse ornée de ses vêtements royaux, corset tout couvert de perles et brodé d'or, surcot d'hermine, garni de diamants, rubis et émeraudes, et manteau de velours violet diapré, à cordons d'or, la tête ceinte d'une couronne étincelante de pierreries (8). Il la suivit quand elle s'avança ayant à ses côtés le Dauphin

(1) Né le 7 mai 1530.

(2) Il mourut le 12 juin 1545.

(3) Fils de Claude de Lorraine, chef de la maison de Guise.

(4) Né le 17 février 1519.

(5) Mort à Avignon le 26 décembre 1574.

(6) Né à Nogent le 25 octobre 1516, mort en 1566.

(7) C'est ici le cas de citer ce curieux passage des *Mémoires* de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes (coll. Michaud, t. VIII, p. 97) :

« Fols jeunes sont quelquesfois les plus sages vieux; d'une bande enragée suivant les enfans de France, s'en fist une de grands capitaines : les folies honnestes non dommageables sont tolerables en jeunesse : au lieu de mesdisances, desguisement et fait de maintenant, le temps estoit employé en l'exercice, saulter, ruer la barre, luitter, combattre, esprouver les perils en paix pour ne les craindre en guerre... »

(8) *Le sacre et couronnement de la Royne, imprimé par le commandement du Roy nostre sire;* Paris, 1531, in-4° de 11 ff. non chiffrés. A la page 7, on lit ce passage sur l'habillement de la Reine :

« Le dict cinquiesme iour du dict moys de mars qui fut le dimanche, la Royne se trouua le matin en sa chambre habillee de Corset, Surcot Dhermynes, Manteau, Aornement de teste, et aultres habitz Royaulx. Et estoit son dict manteau de veloux violet dyapre, a cordons dor. Son dict Aornement de teste tout garny de Pierrerie, son dict Corset tout couuert de perles, et brode dor : et son dict Surcot garny et enrichy de gros Dyamans, Rubiz et Esmerauldes : le tout de si grande excellence, que la valeur et pris en estoit estime a plus dung million dor. »

et le duc d'Orléans qui tenaient les pans de son manteau royal, tandis que les duchesses de Vendôme, de Lorraine et de Nemours tenaient la queue de sa robe. Lui-même avait son emploi dans ce brillant cortége, car il était chargé de tenir, de concert avec le seigneur de Guéméné, la queue de la robe de Madeleine, une des filles du Roi. Toutes les dames, vêtues de leurs chapeaux et cercles de duchesses et de comtesses, de corsets et manteaux de velours violet et de surcots d'hermine enrichis de pierreries, sauf Louise de Savoie, la douairière de Vendôme et la comtesse de Nevers, qui étaient en noir, parce qu'elles étaient veuves, avaient leurs cavaliers servants.

Le 16 mars suivant eut lieu l'entrée solennelle de la Reine dans Paris. Après avoir écouté, assise sur une estrade, les harangues des députés de l'Eglise, Université, corps de la Ville, Châtelet, généraux de la Justice, des Comptes et Cour de Parlement, la Reine pénétra dans la cité par la rue Saint-Denis toute tendue de draperies, avec représentation de mystères. De la fenêtre d'une maison, le Roi put assister *incognito* à cette cérémonie (1).

Arrivée à Notre-Dame, la Reine fut reçue sur le parvis par les doyen, chanoines, vicaires et chapelains de cette église, revêtus de riches chapes de drap d'or et chantant le *Te Deum laudamus,* avec l'accompagnement des grosses orgues. Ensuite elle se rendit au palais pour assister au grand souper solennel qui se fait à toutes les entrées des reines et qui se termina par des danses où on remarqua cent gentilshommes masqués et grotesquement habillés (2).

Les relations du couronnement et de l'entrée à Paris furent imprimées, sur l'ordre du Roi, par Geoffroy Tory, qui inséra à la fin du volume des vers latins de sa façon en l'honneur de la reine Eléonore (3).

Les réjouissances continuèrent ; il y eut joutes et tournois (4), et tous ces jeunes gentilshommes y prirent part. Jean de Ravenel ne manqua pas de marquer au vicomte de Thouars combien son fils avait su déjà

(1) Ce fait est rapporté dans une relation de l'entrée de la Reine à Paris, imprimée en caractères gothiques, et dont voici le titre : *Lentree triumphante et somptueuse de Tres haulte... Dame madame Leonore Daultriche seur aysnée de Lempereur Royne de France en la noble ville et cite de Paris...* (1531), in-4°, 4 ff. non chiffrés.

(2) *Lentree de la Royne en sa ville et cite de Paris, Imprimee par le Commandement du Roy nostre sire*; Paris, 1531, in-4° de 22 ff. non chiffrés.

(3) Ce sont les deux relations dont les titres sont cités dans les notes précédentes.

(4) Le dimanche 19 mars la reine Éléonore alla à l'Hôtel de ville où le prévôt des marchands et les échevins lui offrirent un festin magnifique, accompagné d'une mascarade. Ils firent présent à leur souveraine d'un buffet d'argenterie, garni de deux chandeliers de vermeil, chacun de trois pieds de haut, le tout d'une valeur de dix mille livres. (Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 991.)

agir en homme bien né. Deux lettres qu'il écrivit à ce sujet, les 20 et 23 avril 1531, nous ont été gracieusement communiquées par M. le duc de La Trémoille. La première est un tableau fort curieux de la cour de François Ier; elle contient des renseignements sur le caractère et la manière de vivre des Enfants de France. On y voit que le Roi ordonnait de laisser toute liberté aux princes, afin de ne pas augmenter une sauvagerie qui était la suite de leur captivité en Espagne.

Monseigneur, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre par Massoteau (1), lequel arryva yci le lundy de la sepmaine saincte, et vous promectz ma foy, Monseigneur, qu'il estoit temps qu'il arrivast, car j'estois au bout de mon crédict. Je vous supplie très-humblement, Monseigneur, ne voulloir pancer qu'on puisse vivre au train que nous sommes pour quatre cens frans par moys, car nous vivons de la plus grant reille qui nous est possible, et si en avons despendu les deux derniers moys passez près de cinq cens, comme il vous plaira veoir par l'estat des bureaulx : il ne fut james nouvelles que les vivres feussent si chers en ceste ville, comme ilz sont de présent, et ne voy pas, si Dieu n'y mect remedde, qu'ilz puissent amender, car l'on dit que la gelée a faict du mal beaucopt.

Monseigneur, touchant ce qui vous plaist me mender que je ne vous ay emplement déclairé ce que Messeigneurs le prince et de Messières (2) ont faict deppuis qu'ilz sont arrivez yci, je ne croy point qui ne ce soit esgaré quelques lectres, car je pance y avoir bien satisfaict alors qu'ilz arryvèrent en ceste ville. Il y avoit grant quantité d'enfans de bonne maison, comme celuy de Lorenne, ceulx de Vendosme, de Nevers, de Guyse, de Rohan, tous tryomphans et bien empoinctz qui n'est possible de mieulx, dont la pluspart estoyent du tournay et mesment (mesmement) monseigneur de Marle (3), filz aysné de monseigneur (de) Vendosmes (4), mena dix hommes d'armes sur les

(1) Guy Massoteau, serviteur de François de La Trémoille.

(2) Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières.

(3) Antoine de Bourbon, depuis roi de Navarre et père de Henri IV.

(4) Charles de Bourbon, duc de Vendôme, né le 2 juin 1489, mort à Amiens le 25 mars 1537.

rans. Les autres estoyent de la bande de monseigneur le Dauphin, fors ceulx de Rohan (1) qui n'en ont point esté : et disent que c'est à cause de la malladie de mondict seigneur de Rohan dont il pert bien encores.

Monseigneur, je vous ay escript que monseigneur le prince présenta vos lectres au Roy en sa garde robbe au matin après qu'il feust prest, lequel ne les regarda point et les bailla à monseigneur le grant maistre (2) et ne parla point à mondit seigneur le prince combien que monseigneur de Laval (3) le luy présentast. Et au party de là feurent présentées celles que escripvyez à mondit seigneur le grant maistre, lequel est fort sobre de parolle. Despuis mes dits Seigneurs ont souvent esté au levé et au disgner du Roy, où monseigneur le cardinal de Lorenne (4) et mondit seigneur le grand maistre et plusieurs autres leur font grand chère.

Monseigneur, je vous ay aussi escript que monseigneur de Humyères (5) présenta mesdits seigneurs à Messeigneurs, qui leur feyrent assez bon reçue, et deppuis se sont jouez avecques eulx, mayz ilz sont fort ruddes, et par espécial monseigneur le Dauphin s'adresse tousjours à monseigneur le prince, parce qu'il est petit et feble, de sorte que mondict seigneur le prince le craint, dont je ne m'esbays pas ung brin, car par troys ou quatre fois il a fait pleurer, et pour ceste raison les seigneurs qui avoyent amené leurs enfans les ont tous remenez, et n'y a plus que monseigneur de Nevers (6), qui est yci avecques sa

(1) Louis VI et Pierre de Guéméné, fils de Louis V de Rohan, seigneur de Guéméné.

(2) Anne de Montmorency.

(3) Gui XVI, comte de Laval, gouverneur et amiral de Bretagne, mort le 20 mai 1531. (*V.* Moreri, t. VI, p. 181.)

(4) Jean, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, de Lyon, etc., ministre d'État, était fils du duc René II. Il fut célèbre par sa libéralité. Un jour, à Rome, il mit une poignée de pièces d'or dans la main d'un aveugle. Celui-ci s'écria aussitôt : « *O tu sei il Christo, o il cardinale de Lorrena* : ou tu es le Christ, ou le cardinal de Lorraine. » Il mourut le 18 mai 1550. (Moreri et *Art de vérifier les dates*.)

(5) Jean III, seigneur de Humières, un des gouverneurs du Dauphin, mort en 1550.

(6) François Ier de Clèves, comte de Nevers.

mère (1), qu'on dict qui s'en va bien tost, et mes dits seigneurs de Rohan ne bougent point d'yci.

Monseigneur, nous allons souvent chès Madame (2) et cheulx la Royne de Navarre (3), mays il y a longtemps qu'on n'entra en la chambre de madite dame à l'ocazion de sa maladie qui deure encores, et, ne feust cela, la court feust deslogée de ceste ville. Le Roy et messeigneurs ont faict leur feste au boys de Vincennes. Les dames n'ont point bougé du Louvre. La royne a pareillement esté mallade. L'on n'est encores asseuré quel chemyn l'on tiendra au party d'ycy. Le bruyt a couru fort que le Roy yroyt à Annet cheulx le grand sénnéchal (4) qui est fort mallade. Il y a beaucopt de voz serviteurs qui désiroyent bien que feussiez ycy s'il va de vie à trespas, pour demander l'office de premier chambelan et sa compaignie, ce qui ne pourroit advenir sans vostre présence; et ne voy point pareillement de seureté en vostre pention, car je vous promectz, Monseigneur, que quelque excuse qu'on puisse faire pour l'indisposicion de vostre personne, on pance que ce soit de paeur de faire mise, et messeigneurs les mignons tiennent souvent propos que estes tout plain d'escutz, et n'est possible leur faire entendre que soyez endebté, quelque serment que l'on en puisse faire. Il me semble, Monseigneur, que feriez bien de faire ung voyage quelque part que soit la court, et croy que y seriez le bien venu, car il n'y a plus personne : tous les seigneurs s'en sont allez. Monseigneur le grand maistre est allé veoir son père (5) à Escoan (6), lequel est aussi fort mallade,

(1) Marie d'Albret, femme de Charles de Clèves, morte le 27 octobre 1549.

(2) Louise de Savoie, mère de François Ier.

(3) Marguerite, sœur de François Ier. Elle était malade depuis le jour de l'entrée de la reine à Paris. (V. l'*Entrée de la Royne en sa bonne ville et cité de Paris*, p. 38.)

(4) Louis de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, marié le 29 mars 1514 avec Diane de Poitiers, depuis maîtresse de Henri II. Il était, en effet, fort malade, car il mourut, à Anet, le 23 juillet 1531. Sa veuve lui fit élever dans la cathédrale de Rouen un magnifique mausolée, qu'on admire encore aujourd'hui. (*V.* Rochas, *Biographie du Dauphiné*, article *Diane de Poitiers*.)

(5) Guillaume de Montmorency, chevalier d'honneur de Louise de Savoie. Il mourut le 24 mai 1531.

(6) Ecouen.

mays je croy qu'il sera aujourduy de retour. Monseigneur l'Admyral (1) a faict sa feste à Brie-Conte-Robert et revyendra aussi ung de ses jours. L'on a faict gros bruyt que le turq estoit en Cécille et Calabre, mays se bruyt n'a contynué. L'on dict que l'Empereur est en Flandres et qu'il y a grosse diversité en Alemaigne pour ses Lutériens.

Monseigneur, nous avons advisé, l'avocat Chausseblanche et moy, touchant le teillet, et avons dressé une requeste que ledit Chausseblanche et moy avons baillée à monseigneur d'Yverny, maistre des requestes, pour la présenter au conseil, ce qu'il nous a promis de faire, et après avoir eu la responce vous en feré sçavoir. Monseigneur, ceulx qui tiennent les domaines du roy de grant encyenneté font aparoir des droictz qu'ilz y ont et à quels tiltres ilz en ont joy, et sur cela les commissaires font droict aux parties. J'ay recouvert la surcréance pour monseigneur de Mézieres où il a faillu bailler troys escuz et demy au secrétaire qui l'a dépeschée, laquelle somme n'est couchée au bureau parce que s'est particullièrement le fait de mondit seigneur de Mézieres. Il vous playra mander à Guerry (2) qu'il envoyt ladite sòmme au clerc qui faict la despence, et aussi renvoyer de l'argent, car comme il vous plaira savoir par ledit Massoteau, il n'en est guères demeuré, et vous promectz ma foy, Monseigneur, que s'est une très mauvayse chose d'estre sans argent, et que l'un de messeigneurs ou tous deulx tombassent mallades, et tient-on que les vivres sont encores plus chers par les villages qu'ilz ne sont ycy.

Monseigneur, je vous envoye les parties de Robert Fichepain des abillemens qui ont esté levez pour mes ditz seigneurs, lesquelles ce monteront beaucopt; mays aux triomphes qui ont esté, il failloit estre empoint, ou il y eust eu de la moquerye.

(1) Philippe de Chabot, connu sous le nom d'amiral de Brion, avait reçu la charge d'amiral vacante par la mort de Bonnivet, tué à la bataille de Pavie.

(2) Pierre Guerry, receveur général. (*V.* dans la brochure sur *Le mariage de Nicolas d'Anjou*, citée plus haut, une liste des gentilshommes et des serviteurs de François de La Trémoille, p. 56.)

Et oultre les dites parties sera besoing avoir du drap pour faire des couvertes des mulletz. Le mullatier m'a promis d'en bailler quatre bons, lesquelz je prandray, comme il vous a pleu me commander, et vous certiffieray de ce qu'ilz auront cousté.

Monseigneur, il me semble que mondit seigneur le prince fait assez bien son devoir pour la court, mays pour l'escolle je n'y voy grant amendement. Monseigneur d'Orléans (1) les feit l'aultre jour luter, luy et le jeune de Rohan, où mondit seigneur le prince feist fort bien son devoir et abatit l'aultre. Il a passé se caresme le mieulx du monde sans menger cher ny œufz, et est de présent aussi saing que je le veyz oncques. Monseigneur de Mézieres joue souvent à la paulme avecques mesditz seigneurs, aulx barres avecques monseigneur d'Orléans. Monseigneur le dauphin prend ses passetemps solitayres, et ne veulx qu'il y ait avecques luy que ceulx qu'il entend, et la plus part du temps il ne veulst que piocher en terre, et de quelque chose qu'il vueille faire bien ou mal, on luy contredict peu. Monseigneur de Humyères luy en dit son advys, mays il n'en faict rien si ne luy plaist, et dict l'on que le roy veult qu'ilz soyent nourrys en celle liberté pour leur houster la craincte de la subgection qu'ilz ont heue en Espaigne. Je foys grand doubte qu'ilz n'en vauldront de rien mieulx.

Monseigneur, je trouve Chausseblanche fort affectyonné à vous faire service. Luy et moy ferons ce qui nous sera possible pour l'affaire du tillet et tous aultres.

Monseigneur, monseigneur de Bonneval est yci qui m'a pryé vous avertir que ceulx de Chauvygny et du Blanc ont gecté ses gens darmes dehors et qu'ilz ont deshobey adce qui vous a pleu leur mender. Monseigneur, monseigneur de La Ferté est yci qui vous escript.

Monseigneur, le pelletier qui a acoustumé vous servir a fourré pour mes dits seigneurs à chascun une robbe de loups

(1) Henri, 2e fils de François Ier, portait le titre de duc d'Orléans.

servyers, et parce qui n'est yci, je ne vous envoye point ses parties. Il vous plaira aussi mender à Guerry qu'il envoye les six escutz qui sont deuz à ung chaussetier dès l'an passé, qui les demande fort. Il vous pleust ordonner l'esté passé à Thouars audit Guerry qui les paiast.

Monseigneur, je prye nostre seigneur vous donner très bonne vie et longue. De Paris, ce xxme jour d'apvril.

Monseigneur, deppuis ses lectres escriptes j'ay receu des lectres de monseigneur Des Pierres (1), qui m'a escript vous avoir fait requeste en ma faveur de me donner la garde du parc chaslon, et que luy avez fait responce que en avez pourveu le filz de feu Bellemarion, qui me fait pancer que je perderois temps de vous demender une meilleure chose, combien que je la pance bien mériter, mays ma fortune est telle que de quelque chose que je vous demande, j'en suys tousjours reffuzé, ce qui me semble bien estrange, veu qu'il y a plus de cent ans que mes prédécesseurs et moy sommes au service de vostre maison sans y avoir eu aucun repproche. Et dernièrement à la bataille de Pavye, mon frère mourut, faisant service à feu monseigneur que Dieu abseulle (2), et ne feust la malladie qui me survynt en chemyn, je eusse mys peyne d'y faire mon devoir. Quant il vous plaira, Monseigneur, vous y aurez esgart.

Monseigneur, il y a quatre ou cinq jours que la surcéance pour monseigneur de Mézieres est devant monseigneur le léguat pour la mectre au sceau. Il n'y a eu ordre de la faire expédier, qui est la cause parquoy Massoteau a demeuré yci si longuement. Incontinant qu'elle sera scellée je la retireray et la vous envoyeray par les premiers.

Vostre très humble et tres obéissant serviteur,

J. DE RAVENEL.

(1) Jean de Saint-Avy, abbé des Pierres, chef du conseil de François de La Trémoille.

(2) Louis II de La Trémoille, surnommé le *chevalier sans reproche*, tué à la bataille de Pavie, le 24 février 1525.

La seconde lettre de Jean de Ravenel mentionne que François Ier et ses fils sont allés à Anet chez le grand sénéchal de Normandie, Louis de Brézé, qui était alors fort malade et mourut peu après (23 juillet 1531). Louis de Brézé était le mari de cette Diane de Poitiers, dont la beauté avait obtenu du Roi la grâce de son père, et qui devait régner sur le second des jeunes princes qu'elle recevait alors chez elle. C'est de ce temps peut-être que la grâce savante et les formes mûres de la grande sénéchale troublèrent l'adolescent royal.

Monseigneur, je vous ay dernièrement escript par Massoteau tout au long de toutes choses venues à ma connoissance et depuis son partement le Roy est deslogé de ceste ville et messeigneurs avecques luy et est allé à Annet cheulx le grant sénéchal. La royne et les dames s'en vont à Saint-Germain, comme du tout pourrés estre anplement adverti par Bourget, lequel s'en va devers vous; et n'a tenu à bonne solicitude de luy que n'ayez esté dépéché de vostre pancion, mes, comme aultrefoys vous ay escript, ce n'est que ung abuz d'avoir affaire à ceste court.

Monseigneur, suyvant ce que je vous ay dernièrement escript, jé fet marché de quatre muletz pour mener les ardes de Messeigneurs le prince et de Mézières qui coultent deulx cens soixante escutz, au solieill, qui est soixante cinq escutz la pièce, et n'a voulu bailler terme que jusques à la Saint-Jehan et qu'on luy fera tenir l'argent à la court. Il vous plera, Monseigneur, me faire tenir quite de ce que luy ay promys.

Monseigneur, je vous envoye la surcéance pour monseigneur de Mézières touchant l'ommage de Saint Onomaye, et vous promectz, Monseigneur, que mesdicts seigneurs font Dieu merci très bonne chère et partent à ce matin pour aller après mesdictz seigneurs.

Monseigneur, je suplie le Créateur vous donner très bonne vie et longue. De Paris ce xxiiie d'avril.

Monseigneur, tout conte et rabatu et poyé noz debtes en ceste ville ne nous demore qu'environ huit vings livres. Il vous plera envoyer de l'argent dedans la fin de ce moys, aultrement

nous sommes à sec sans remède sy non de nous mectre en une hotelerie et vivre au pris d'icelle jusques à ce que ayez envoyé du secours.

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

J. DE RAVENEL.

François Ier eut de Claude de France, fille de Louis XII (1), sept enfants, à savoir :

1° Louise, née à Amboise le 19 août 1515, à dix heures quarante-sept minutes du soir (2), morte le 21 septembre 1517.

2° Charlotte, née à Amboise le 23 octobre 1516, à six heures quarante-quatre minutes du matin (3), morte du 16 au 26 septembre 1524 (4).

3° François, dauphin et duc de Bretagne, né à Amboise le dimanche 28 février 1518, à cinq heures dix-huit minutes du soir (5), mort le 10 août 1536.

4° Henri, duc d'Orléans, né à Saint-Germain-en-Laye le 31 mars 1519, à sept heures six minutes du matin (6), dauphin après la mort de son frère aîné, roi de France sous le nom de Henri II (31 mars 1547), mort le 10 juillet 1559.

5° Madeleine, née à Saint-Germain-en-Laye le 10 août 1520, à dix heures du soir (7), mariée le 1er janvier 1536 à Jacques V, roi d'Ecosse, morte le 2 juillet 1536 (8).

6° Charles, duc d'Angoulême, né à Saint-Germain-en-Laye le 22 janvier 1522, à neuf heures quarante minutes du matin (9), mort le 9 septembre 1545.

7° Marguerite, duchesse de Berri, née le 5 juin 1523, mariée le 9 juillet 1559 à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, morte le 14 septembre 1574 (10).

(1) Le mariage eut lieu le 14 mai 1514.

(2) *Journal de Louise de Savoie*, coll. Michaud, t. V, p. 89.

(3) *Idem*, p. 90.

(4) Les biographes, entre autres Gaillard et Moreri, placent cette mort au 8 septembre. C'est une erreur : une lettre de Marguerite, reine de Navarre, adressée le 15 septembre 1524 à Anne de Montmorency, annonce que la princesse est malade (*Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier*, publ. par Génin; Paris, Renouard, 1841, in-8, p. 168.) D'où il résulte que la mort de Charlotte est postérieure au 15 septembre.

(5) *Journal de Louise de Savoie*, p. 90.

(6) *Idem*, p. 90.

(7) *Idem*, p. 92.

(8) *Dictionnaire de Moreri*, art. France.

(9) *Journal de Louise de Savoie*, p. 92.

(10) *Dictionnaire de Moreri*, art. France.

Des trois fils de François Ier, l'aîné, François, et le plus jeune, Charles, n'ont pas régné ; aussi sont-ils fort peu connus, et leur nom est-il omis dans les biographies modernes. Nous avons recueilli sur ces deux princes quelques documents qui peuvent servir à l'histoire des mœurs royales au XVIe siècle.

FRANÇOIS, DAUPHIN DE VIENNOIS

La reine Claude mit au monde, à Amboise, le 28 février 1518, un fils (1). François Ier fut *merveilleusement joyeux*, car il n'avait encore eu que des filles. Il veilla lui-même à ce que l'enfant reçût tous les soins nécessaires. Apprenant, à Saint-Germain-en-Laye où il était allé, que beaucoup de personnes demandaient à voir le nouveau-né, il s'en alarma et écrivit à son chambellan Du Bouchage la lettre suivante (2) :

Monsr Du Bouchaige, j'ay esté adverti qu'il y a plusieurs allans et venans qui se jugerent d'aller veoir mon filz le daulphin, ce que je ne veulx ne n'entends pour l'inconvénient qui en peult avenir. A ceste cause je vous prye, voyre deffends qu'on n'y laisse personne entrer sinon ceulx qui viennent de deça, prochains de ma personne ou portans lectres de moy ou de la Royne ou Madame ma mère à ceste fin.

Pareillement j'ay esté adverti que contre ce que j'avois ordonné et deffendu on baille des livrées hors de la maison de mondit filz, dont je ne suis contant. Et vous ordonne que vous diez et deffendez de par moy aux maistres d'ostelz que doresenavant on ne donne plus aucunes livrées pour estre portées hors de ladite maison, et qu'il n'y ait faulte, vous disant adieu,

(1) Nous trouvons, dans le Fonds Béthune (Bibl. nat., F. Fr. 2990, fol. 29), une lettre annonçant la naissance du Dauphin :

« Dimenche dernier environ cincq heures apres mydy la Royne nous feit ung beau daulphin qui est le plus beau et poissant effant que lon scauroit veoir et qui se faict le myeulx nourrir. Et la Royne qui se trouve fort bien et faict tres bonne chere grace à Nostre Seigneur. Aussy faict le Roy, Madame et mez petittez dames leurs filles. »

On a collé au-dessous de ce commencement de lettre une signature d'Imbert de Batarnay, mais la date de ce second fragment est d'Amboise, le premier jour de mars, quatre jours avant la naissance du Dauphin. Les deux fragments n'appartiennent donc pas à la même lettre, et nous ne savons à qui attribuer le passage que nous venons de publier.

(2) Bibl. nat., F. Fr. 3051, fol. 1.

Monsr Du Bouchaige, qui vous ait en sa garde. Escript de Saint Germain à Laye le XXIIIIe jour de mars.

FRANCOYS.

ROBERTET.

En même temps, le Roi envoya M. de Sainte-Mesme à Léon X pour le prier d'être son compère. Le Pape accueillit favorablement cette demande (1) et il délégua son neveu le duc d'Urbin pour tenir en son nom le Dauphin sur les Fonts baptismaux. D'autre part le Roi avait choisi pour son autre compère le duc de Lorraine (2) et pour sa commère la duchesse d'Alençon, sa sœur (3). Le duc de Lorraine vint en personne.

Le baptême eut lieu à Amboise, le 25 avril, jour de Saint-Marc, dans l'église de Saint-Florentin. Les cours avaient été tendues de pavillons et ornées de tapisseries qui figuraient la destruction de Troie, la prise de Jérusalem par Titus et Vespasien, et autres sujets d'histoire ancienne. Le cortége traversa les cours sur un pont qu'on avait jeté de la salle d'honneur à l'église. Le duc d'Urbin, revêtu du collier de l'ordre du Roi, avait dans ses bras l'enfant, couvert d'un drap de toile d'argent fourrée d'hermine, dont le duc d'Albany, le prince d'Orange, le comte de Guise et le marquis de Mantoue tenaient les coins. L'ambassadeur du Pape et celui de l'Empereur marchaient aux côtés du duc d'Urbin, tandis que Madame de Brissac, gouvernante des Enfants de France, venait ensuite pour soutenir la tête du Dauphin. Le cardinal de Boisy administra l'eau et le sel à l'héritier royal qui reçut le nom de François (4). Puis il y eut un grand festin et des réjouissances où « il feust dancé et ballé le possible (5). »

Clément Marot, en habile courtisan, célébra par une ballade

Le beau Daulphin tant désiré en France (6).

Le Dauphin, pendant son enfance, séjourna tantôt à Amboise, tantôt à Blois. En 1524, il accompagna le Roi et Louise de Savoie à Romo-

(1) *Mémoires de Fleuranges*, coll. Michaud, t. V. p. 63.

(2) Antoine, duc de Lorraine, dit *le Bon*.

(3) Fleuranges dit, par erreur, que la commère du Roi était *Madame de Bourbon*.

(4) La relation des cérémonies du baptême du Dauphin existe à la Bibliothèque nationale dans les trois manuscrits suivants : Coll. Brienne, n° 267, fol. 188; fonds des Cinq-Cents Colbert, n° 486; coll. Dupuy, n° 76, fol. 192. Elle n'a pas, croyons-nous, été encore publiée.

(5) *Mémoires de Fleuranges*, ut supra.

(6) Édition Jannet, t. II, p. 68.

rantin : pendant ce temps sa mère Claude de France, qui, depuis la naissance du Dauphin, avait eu encore deux fils et une fille, mourut à Blois le 26 juillet 1524. On conduisit alors le Dauphin à Bourges pour commencer à lui faire voir le monde. « Et à l'entrée de Bourges vindrent au devant les bourgeois et habitans d'icelle ville offrir au Roy et à Madame de faire entrée à mon dict seigneur le Daulphin, ce que ne voulut permettre Madame à cause qu'il estoit trop tard. Lors furent envoyées vingt-quatre torches de cire ardantes devant le Roy et mondict seigneur le Daulphin (1). »

Marguerite de Navarre nous apprend qu'au commencement de l'année 1526 le Dauphin eut la rougeole, en même temps que ses frères. Elle nous dit aussi qu'il « fait merveille d'estudier, meslant avecques l'escole cent mille autres mestiers (2). » Le maître d'école des Enfants de France avait un nom en harmonie avec son emploi : il s'appelait Theocrenus, et fut loué en ces termes par Clément Marot (3) :

Plus proufitable est de t'escouter lire
Que d'Apollo ouyr toucher la lyre,
Où ne se prend plaisir que pour l'oreille ;
Mais en ta langue ornée et nompareille
Chascun y peult plaisir et fruict eslire.

. . . . . .

Le Roi, selon l'usage, constitua bientôt la maison du Dauphin. Il choisit tout d'abord les enfants nobles qui devaient être au service de son fils (4). Voici, d'après un état conservé à la Bibliothèque

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris sous Francois Ier*, p. 207.

(2) *Nouvelles lettres de la reine de Navarre, adressées au roi François Ier, publiées par Génin ;* Paris, Renouard, 1842, in-8, p. 70.

(3) Rondeau XVI, édition Jannet, t. II, p. 135. — Dans les acquits sur l'épargne signés par François Ier conservés aux Archives nationales, nous avons trouvé la mention de trois dons faits par le Roi à Theocrenus :

24 novembre 1530, don de 800 livres tournois (J 960, n° 50).

5 novembre 1531, don de 500 écus (J 960, n° 93).

1531, don des terres de Grant et Chasteaudouble en Dauphiné pour dix ans (J 960, n° 14).

Enfin nous avons relevé cette mention au feuillet 152 du registre J 960 :

« Don à Me Benedict Taillecarne Theocrene de l'office de secrétaire du Roy au nombre des gaiges vaccant par le trespas de feu Me Jehan Bourdel, pour faire par ledit Theocrene son prouffit. »

Ce maître Benedict Taillecarne Theocrene n'est-il pas le même personnage que Theocrenus, maître d'école des enfants de François Ier ?

(4) Dans le Fonds Béthune de la Bibl. nat. on trouve au ms. Fr. 2980, n° 14, la lettre suivante de François Ier :

« Monsr Du Bouchaige, j'ai advisé de prendre au service de mon filz le filz de Monsr de

nationale (1), comment se composait la maison du prince héritier :

Gouverneur et maîtres d'hôtel.

M. de Brissac (2), gouverneur, qui a, par an, 3,400 livres tournois de gages, y compris 1,200 livres tournois de pension, 1,200 livres tournois pour son état de grand fauconnier, et 800 livres tournois comme premier panetier de la maison du Roi.

Ronsart, seigneur de La Possonnière, maître d'hôtel, qui a 800 livres tournois.

Gentilshommes.

Fonguyon, gentilhomme, 600 livres tournois.

Enfants d'honneur.

Il y en a cinq, à savoir : Carles de Brémont, dit Ballanzac, M. de Brienne, Artus de Cossé (3), Gaucher de Dinteville et René de Prennelle, dit Herbault, qui reçoivent chacun 240 livres tournois.

Écuyers.

Un écuyer tranchant et deux écuyers d'écurie, 400 l. t., et un échanson, 240 l. t.

Aumôniers, maître d'école, chapelains et clercs de chapelle.

Me Louis de Charny, aumônier, 300 l. t. ; Theocrenus, maître d'école, 1,200 l. t. ; trois chapelains, 220 l. t. ; un clerc de chapelle, 60 l. t.

Médecins et apothicaires.

Me Christophe de Forest, médecin, 300 l. t. ; Me Pierre Tremenlet, médecin, 400 l. t. ; Julien Bauge et Gentien Larcher, apothicaires, 160 l. t. (4).

Guise et mande présentement à son père qu'il le vous envoye..... Escript à Romorentin le XIIIe jour de mars.

« FRANCOYS. »

Le même recueil contient sous le n° 15 une lettre de la reine Claude de France, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 26 avril, où elle demande que les enfants des dames de Brissac et de Montreul soient au service des siens.

(1) Voici le titre de ce document (Bibl. nat., Fr. 3010, fol. 122) :

« Estat à Pierre Rousseau, commis à tenir le compte et faire les paiemens de l'escuierie, argenterie, chambre aux deniers, gaiges des gentilzhommes, dames, damoiselles, femmes de chambre, officiers, et autres menues despences de la maison de messeigneurs les Daulphin de Viennoys et duc d'Orléans, de ce que a et reste à payer pour lesdites charges, gaiges et estatz d'iceulx officiers pour les années commancées les premiers jours de janvier mil cinq cens vingt sept et vingt huit, et finies les derreniers jours de décembre mil cinq cens vingt huit et vingt neuf derreniers passez. »

(2) René de Cossé, seigneur de Brissac.

(3) Artus de Cossé, deuxième fils de René, né en 1512, devint maréchal de France, en 1567, et mourut le 15 janvier 1582.

(4) Ces médecins et apothicaires ne sont point ceux qui accompagnèrent le Dauphin en 1536, et firent l'autopsie de son corps. Nous trouvons cependant Christophe de Forest au nombre des chevaliers que le Dauphin créa lors de son couronnement comme duc de Bretagne (1532).

Trésorier, contrôleur et clerc d'offices.

Pierre Rousseau, « commis à faire le payement de la despence, gaiges d'officiers, escuierie, argenterie et autres menues despences de mesdits seigneurs, » 1,200 l. t.

François Cordon, contrôleur, 400 l. t.; Jean Gabillart, clerc des offices, 240 l. t.

Valets de chambre.

Geoffroi Faubert, secrétaire et valet de chambre, 240 l. t.; Claude Faultoy, Jean Bernard, dit Bretignolles, Jean Le Franc, Claude Billard, François Macqueaulx, Claude Girard et Gilles Baillon, valets de chambre, chacun 120 l. t.

Huissiers.

2 huissiers de chambre, 120 l. t.; 2 huissiers de salle, 80 et 40 l. t.

Tailleur, brodeur, chaussetier, pelletier et cordonnier.

Guillaume Toutin, tailleur du Dauphin, 70 l. t.; Jean de Senlis, dit de Bussy, tailléur de Monsr d'Orléans, 60 l. t.; Jean Duchemyn, brodeur, 40 l. t.; Jean Allard, chaussetier, 60 l. t.; Jean Common, pelletier, 70 l. t.; Pierre Du Tertre, cordonnier, 60 l. t.

Tapissiers.

Jean Le Court, tapissier du Dauphin, 50 l. t., Jérôme Blaton, tapissier de Monsr d'Orléans, 50 l. t.

Sommeliers de paneterie.

3 sommeliers, 120 l. t., et 2 aides, 90 l. t

Sommeliers d'eschançonnerie.

4 sommeliers d'eschançonnerie, 120 l. t.

Cuisine.

3 écuyers de cuisine et 1 potager, 140, 120 et 100 l. t.; 4 enfants de cuisine, 60 et 50 l. t.; 2 galopins, 40 et 15 l. t.; 1 pâtissier, 90 l. t., 2 porteurs de cuisine, 40 l. t.; 1 garde-vaisselle, 300 l. t.; 1 huissier de cuisine, 70 l. t.

Fruiterie.

1 fruitier, 120 l. t., et 2 aides, 80 et 60 l. t.

Fourrière.

5 serviteurs, à 90 et 80 l. t.

Maréchal des logis et fourriers

1 maréchal, 300 l. t.; 2 fourriers, 150 l. t.

Escuierie.

2 palefreniers, 70 l. t.; 2 valets de pied, 70 l. t.; Courtigny, gou-

verneur du petit nain nommé grant Jehan (1), 90 l. t.; 1 sellier, 50 l. t.. 1 maréchal de forges, 50 l. t.; 1 capitaine des mulets de charge, 60 l. t.

Portiers.

Jean Morin, portier (2), 90 l. t.

Gouvernantes et femmes de chambre.

Mme de Brissac (3), 1,200 l. t.; Mlle de Chaigny, 1,200 l. t.; Mlle de Fonguyon, 200 l. t.; Jacquine de Guilleton et Martine de Boujan, 120 l. t.; Jeanne Laurence, nourrice de Monsr d'Orléans, 120 l. t.; Marie Beuret, 120 l. t.

1 lingère, 120 l. t.; 2 lavandières, 120 l. t

L'état se termine ainsi :

La despence ordinaire faicte tant par ledit sr de Brissac, dames, damoiselles, gentilzhommes que autres officiers desdits seigneurs, a peu monter pour lesdites deux années. . . . . XXVIIM l. t.

Le service. . . . . IIII l. X s. t.

Argenterie . . . . . IIIIXX II l. t.

Dons . . . . . XIIII l. t.

Affaires de chambre et de menuz plaisirs . . . XII l. t.

En même temps que le Roi organisait la maison du Dauphin, Louise de Savoie veillait à ce que son petit-fils reçût une éducation digne d'un prince. Elle écrivit à Du Bouchage la lettre suivante (4) :

Monsr Du Bouchaige, le Roy a commandé à Monsr le grant escuyer veoir et visiter Monsr le Daulphin et sa compaignie et

(1) C'était la coutume à la Cour d'avoir des nains. Louise de Savoie avait une naine à laquelle le Roi donna, le 1er mars 1534, la somme de cent écus « pour lui aider à se marier. » (Arch. nat., J 961).

(2) Dans les acquits sur l'épargne signés de François Ier, on trouve, à la date du 3 août 1531, cette mention du portier Morin :

« Declaration par laquelle le Roy veult et entend que Jehan Morin, portier de monseigneur le Daulphin, joisse d'une petite maison appartenant au dit seigneur, sa vie durant, avec toutes et chacunes ses appartenances et deppendances, scituée en la rue de la Chollerie d'Orléans, et semblablement d'un estail ou estasson séant en la mercerye dudit Orléans, et ce selon et en ensuyvant le don que luy en a cy devant faict icelluy seigneur. » (Arch. nat, J. 960, no 122.)

(3) Charlotte Gouffier, fille de Guillaume, seigneur de Boisy, et de Philippe de Montmorency, avait épousé, en 1502, René de Cossé, seigneur de Brissac.

(4) Bibl. nat., Fr. 2980, no 23.

de le veoir à cheval et en toutes les sorties qu'il vous dira, affin que de ceste heure il commance à luy ordonner tout ce qui luy fera besoing pour scelles, harnois de chevaulx que autres petites armures pour sa personne, auxquelles on pourra besongner pendant qu'il gaigne temps et qu'il croist comme vous sçavez. Au demourant, Monsr Du Bouchaige, vous me ferez tousjours entendre des nouvelles de mondit seigneur le Daulphin et de tout le petit mesnaige. Actant je prye nostre Seigneur qu'il vous ayt en sa garde. Escript de Paris le 11e jour de janvier.

LOYSE.

Le Dauphin avait pour gouverneur, outre M. de Brissac, André de Vivonne, sénéchal de Poitou, grand-père de Brantôme. C'est ce dernier qui nous l'apprend (1). En 1526, le jeune prince fut envoyé à Madrid, comme otage, avec son frère Henri. En 1530, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, il revint en France. Nous avons trouvé quatre lettres du Dauphin adressées au grand maître Anne de Montmorency, chargé des négociations qui précédèrent le retour des enfants de François Ier. En voici une (2) :

Mon Cousin, j'ay receu la lettre que m'avez envoyée par Monsr de Rabodanges par laquelle ay sceu la bonne dilligence et peine que avez prise et prenez chascun jour pour ma délivrance, laquelle je tiens toute certaine puys que ainsi le m'escripvez. Je prie adieu qu'il puisse estre ainsy affin que bien tost puysse voir le Roy, madame la Royne de Navarre et vous, où de bouche vous espere remercier plus amplement de tant de travaulx que avez souffert pour

Vostre bon cousin

FRANCOYS.

(1) Édition de la Société de l'Histoire de France, publ. par Luc. Lalanne, t. III, p. 178. Brantôme assure qu'André de Vivonne rendait compte au Roi de l'éducation du Dauphin. Il dit en effet :

« J'ai veu aussi force doubles de lettres qu'il escrivoit au roy et à la reyne, de l'enfance et de la jeunesse, des exercices, actions et occupations de ce prince ; mais asseurez-vous qu'elles ne sentoient rien de l'enfance ny d'une sotte jeunesse. »

Que sont devenues ces lettres qui seraient si précieuses pour le sujet dont nous nous occupons ?

2) Bibl. nat., Fr. 2981, n° 21.

[illegible]

[illegible] Duc de Bouillon [illegible] Duc de Mont-[illegible]

[illegible] nous allons [illegible] dont [illegible] ne faire avoir souvent de voz [illegible] Priant Dieu, mon compere, [illegible] A Suzanne le XXVIIe may.

Vostre bon compere

FRANCOYS.

Mon compere, j'ay receu vostre lettre par Sansac (5) et ay bien [illegible] d'avoir entendu de voz nouvelles et aussi que allez à Chantilly où je me desire pour vous aider à y faire vostre mesnage. Nous partons d'icy aujourd'huy, mes freres

(1) [illegible] du Maréchal de Saint-[illegible] du 10 juillet (Fr. 2981, n° 19); sans date (Fr. 3052, [illegible]

(2) [illegible] de François Ier (Bibl. nat., F. Gaignières, n° 288, p. 76).

(3) [illegible] Maréchal [illegible] plus haut

(4) [illegible]

(5) [illegible] (Hauteville, [illegible]

et moy, tous faisans bonne chere pour aller à Saint Germain où le Roy, la Royne ma dame sont de hier, actendant vostre retour que je vous prie estre brief. Me ferés savoir souvent de voz nouvelles et me ferés plaisir, vous advertissant que j'ay ung bel espervier. Priant Dieu, mon compere, vous donner ce que plus desirez. A Suzannes ce derrenier may.

Vostre bon compere

FRANCOYS.

François était duc de Bretagne; la reine Claude, sa mère, lui avait laissé ce titre par son testament. En 1532, le Roi se rendit en Bretagne avec sa femme et son fils pour la tenue des Etats, et il réunit cette province à la couronne par ses lettres patentes données à Nantes au mois d'août 1532 (1). Le Dauphin n'en conserva pas moins son titre (2) ; sur la demande des Etats, le Roi permit à son fils de faire son entrée solennelle dans la capitale de son duché de Bretagne et de s'y faire couronner. (3). En conséquence, il autorisa Pierre Rousseau, trésorier du Dauphin, à dépenser 219 livres 9 sous tournois pour l'achat d'un chapeau ducal (4). Puis le prince se rendit à Rennes, où il arriva le lundi 12 août, accompagné du cardinal de Grammont, du marquis Du Pont, fils ainé du duc de Lorraine, du sire de Chateaubriant, et de beaucoup d'autres seigneurs (5). Il alla descendre à l'abbaye de Saint-Melaine, sans passer par la ville. Il y dîna et coucha. Le lendemain, il

(1) Ces lettres furent publiées au Parlement le 21 septembre et au conseil de Bretagne le 8 décembre.

(2) Il prenait le titre de duc propriétaire de Bretagne. Dans ses lettres patentes le Roi s'intitule : « François par la grace de Dieu Roi de France, usufructuaire des pays et Duché de Bretaigne, pere et légitime administrateur des biens de nostre très cher et très amé fils le Dauphin, Duc et seigneur propriétaire des dits pays et Duché. »

(3) *Histoire de Bretagne,* par Dom Lobineau; *Histoire de Bretagne,* par Dom Taillandier, t. II.

(4) Nous avons trouvé ce renseignement dans les acquits sur l'épargne signés par François Ier (Arch. nat., J. 960, pièce marquée J 962, n° 53). Voici le texte même de la mention : « A Pierre Rousseau, trésorier de monseigneur le Daulphin, pour emploier en l'or et façon d'un chappeau ducal que le Roy a ordonné estre faict faire pour l'entrée de mondit seigneur à Rennes, à prandre sur ledit quartier d'avril la somme de . . . . . IIC XIX l. IX s. t.»

(5) La relation de l'entrée du Dauphin à Rennes a été écrite par Me Michel Champion, licencié ès-droits, sieur de Chartres, procureur des nobles, bourgeois, manans et habitans de la ville de Rennes. Elle se trouve imprimée à la page 1001 du t. III des *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne par Dom Hyacinthe Morice.* — Dom Lobineau a publié (t. II, p. 1602) une relation latine de cette même entrée.

[illegible]

[illegible] Jeu-

[illegible]

[illegible] comme commemorant a Cy et antique [illegible] mais avant on Prince mettrez les mains [illegible] Roy des Perses, avoir receu [illegible] ne m'en presenter plein [illegible] honneur, que à sa régale [illegible] Prince des Lacedemoniens, institua par [illegible] faits aux Dieux immortels, [illegible] et Princes de la terre, qui sont nos Dieux terrestres, [illegible] accueillent Prince, cecy considerant vos très [illegible] et angels, nobles, Bourgeois, manans et habitans vostre [illegible] Lacedemonie se sont enhardis vous faire ce petit présent, que [illegible] supplient considerer que grande et immense liberalité [illegible] peu donner vos pauvres serviteurs et sugets, qui en outre [illegible] jusqu'à mouth[illegible]

[illegible] p. 441

anglais (1). Il revint à Paris où nous le voyons figurer au brillant tournoi du 23 février 1533 (2). Pendant les trois premiers mois de cette année, Pierre Rousseau, trésorier de la maison des Enfants de France, toucha les sommes suivantes portées aux acquits de l'épargne de François Ier (3) :

A Pierre Rousseau pour la chambre aux deniers de messeigneurs les Daulphin duc propriétaire de Bretaigne, ducz d'Orléans et d'Angoulesme, durant ce présent quartier de janvier, février et mars, à prendre ou coffre des deniers dudit quartier . . . . . XIM IIIIC XXXVII l. X s.

A luy pour l'argenterie de mesdits sieurs durant ledit quartier, comprins les habillemens de masque, à prendre oudit coffre par semblable . . . . . IIIIM VIIC l. t.

A luy pour les aulmosnes, menuz plaisirs, dons, voyaiges, recompenses et affaires de chambre durant ledit quartier, à prendre oudit coffre par semblable . . . . . XIIC l. t.

A lui pour les gaiges des officiers domestiques de mesdits sieurs durant ledit quartier, à prendre oudit coffre par semblable. . . . . XIIIM VC XII l. X s.

(1) Nous avons en effet trouvé dans les acquits sur l'épargne (Arch. nat., J 960, n° 16) cette mention à la date du 3 octobre 1532 :

« Aux bouchers de la maison de monseigneur le Daulphin la somme de deux mil livres tournois tant pour faire provision de viandes et autres choses qui leur seront nécessaires pour le festoyement que fera mondit seigneur aux Anglois durant la veue, que pour l'ordinaire de sa maison. »

(2) Au registre des années 1532-1533 (Arch. nat., J 960) on trouve les mentions suivantes, fol. 29 et 157 v° :

« A Pierre Rousseau tenant le compte de l argenterye de messeigneurs pour convertir aux habillemens et autres choses necessaires que le Roy a ordonné estre delivrez pour leur servir audit tournoy, à prendre au dit coffre des deniers dudit quartier d'octobre. IIIIM IIIC IX VII s. »

« Validacion pour servir à Pierre Rousseau, commis au paiement de l'argenterie de Monseigneur le daulphin duc propriétaire de Bretagne et de messeigneurs les ducz d'Orléans et d'Angoulesme ses frères, sur ung roolle signé des srs de Humières, Sainct André et Chasteaumorant, pour le tournoy faict à Paris le XXIIIe février MVC XXII montant à la somme de. . . . . IIM VIC VI l. V s. III d. »

Cette dernière mention est à la date du 22 novembre 1533.

(3) Arch. nat., J 960, reg. des années 1532-1533, fol. 42, pièce datée du 17 mars 1532 (1533, n. s.). — Pour les trois autres quartiers de cette même année 1533, Pierre Rousseau dépensa les sommes suivantes (même registre, fol. 69 v°) :

« *Chambre aux deniers,* 23,312 livres 10 sous tournois; — *Gages des officiers,* 40,537 l. 10 s. t.; — *Argenterie,* 11,200 l. t.; — *Menus plaisirs,* 3,750 l. t. »

Au mois d'avril 1533, le Dauphin quitta Fontainebleau avec son père : François Ier allait à Marseille célébrer les noces de son fils Henri avec la nièce du pape Clément VII, mais il devait traverser le Languedoc qu'il n'avait pas encore visité. Pour un si long voyage on loua des mulets, et les Enfants de France en eurent quinze pour porter leurs bagages (1). En passant par l'Auvergne, le Roi s'arrêta à l'abbaye de la Chaise-Dieu; puis il fit un pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy et de là partit pour Toulouse. Le 30 juillet, le Dauphin fit son entrée dans cette dernière ville. Il se rendit à l'église métropolitaine de Saint-Etienne à cheval, tête nue, sous un dais porté par six capitouls. Anne de Montmorency marchait devant lui, tandis que le duc d'Orléans et le duc d'Angoulême suivaient derrière (2). La ville de Toulouse fit des présents extraordinaires au Roi et à ses fils. Le 4 août suivant, François siégea à côté de son père au lit de justice du Parlement. De Toulouse on alla à Carcassonne où le Dauphin fit son entrée le 10 août; il reçut des habitants une chaine d'or de deux cents écus (3). Le voyage se continua par Narbonne, Béziers, Pézénas, Montpellier, Lunel, Nîmes, Avignon et Marseille. Dans cette dernière ville, François Ier rencontra le pape Clément VII : il s'inclina devant le pontife et lui baisa les pieds, les mains et le visage. Le Dauphin jouit des mêmes prérogatives, tandis que ses frères baisaient seulement les pieds et les mains, et que les autres seigneurs n'étaient admis qu'à baiser les pieds (4). Le mariage du duc d'Orléans avec Catherine de Médicis fut célébré le 28 octobre 1533. François se fit remarquer de l'assemblée par son air posé et modeste (5).

(1) On trouve au registre des années 1532-1533 (Arch. nat., J. 960, fol. 109) la mention suivante :

« A Pierre Rousseau, commis au paiement de la chambre aux deniers de Messrs les daulphin, ducz d'Orléans et d'Angoulesme, pour le louaige de quinze mulletz durant six sepmaines qu'ilz pourront vacquer à porter les coffres des offices et autres ustencilles de la maison de mesdits seigneurs ou voiaige de Languedoc, ou lieu des charrettes qui n'y pourroient voiturer, au feur de XII l. t. par mois pour chascun mullet monté durant ledit temps, à prendre sur les deniers ordonnez estre distribuez autour de la personne du Roy. . . . . IIC LXX l. t. »

(2) *Histoire générale de Languedoc* par Dom Vaissète, t. V, p. 134. Une planche représente l'entrée du Dauphin à Toulouse.

(3) Idem, p. 137.

(4) *Histoire des Français* par Sismondi, t. XVI, p. 430.

(5) Brantôme dit (t. III, p. 174) : « Il tenoit son humeur toute contraire à celle de messieurs ses autres frères; car il estoit fort froid, tempéré et posé, ainsy que tel il fut remarqué en estime de toute la grande assemblée qui fut faicte à Marseille pour les nopces de M. d'Orléans et de la niepce du pape, Catherine de Médicis, qui despuis a esté femme et mère de nos roys. J'ay ouy dire que tous ces estrangers, tant grandz que petits, jettoient fort l'œil sur luy : car il participoit de leur température; et, ce de quoy ils l'en aymoient et admiroient d'advantage, il estoit doux et gratieux, et très sage et modeste. »

Peu après il tomba malade et fut soigné par le médecin du Saint-Père, qui reçut, comme récompense, cinq cents écus soleil (1).

Revenu à Paris, le Dauphin assista, le 4 août 1534, aux noces de Louis II d'Orléans, duc de Longueville, avec Marie de Lorraine (2). De grandes réjouissances eurent lieu à cette occasion et les fils de François Ier y figurèrent avec de magnifiques robes de velours noir (3).

L'année suivante, nous voyons le Dauphin porter un des bâtons du dais du Saint-Sacrement à la procession faite à Paris le 21 janvier 1535, pour demander pardon à Dieu des erreurs professées par les protestants (4).

A cette époque, François avait dix-sept ans : ce n'était plus un enfant brutal et sauvage. Au dire de Brantôme, il ressemblait à son père ; il avait le teint assez clair, quoiqu'il fût un peu mauricaud (5). Son caractère grave et sérieux ne l'empêchait pas de se montrer doux et gracieux. Il avait coutume de s'habiller de noir, à l'encontre de ses frères qui aimaient les couleurs voyantes (6). Comme son père, il se livrait avec ardeur aux plaisirs de la chasse et à la galanterie, ce qui nuisait à son tempérament. Il eut pour maîtresse une fille de la Reine,

(1) Dans les acquits sur l'épargne de 1533 (Arch. nat., J 960, fol. 149) on lit

« Au médecin de nostre St Pere en don et faveur de ce qu'il a visité Monsr le daulphin à la maladie qu'il a eue en ceste ville de Marseille en ce présent moys d'octobre, à prendre sur les deniers dessus dits, vC escuz soleil vallent à raison de xlv s. pièce . . . . . xiC xxv l. t. »

(2) Elle était née le 22 novembre 1515, de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon. Elle perdit son mari le 9 juin 1537 et épousa, en secondes noces, Jacques V, roi d'Ecosse (9 mai 1538). Elle eut pour fille Marie Stuart.

(3) Nous trouvons dans les acquits de l'épargne de François Ier (Arch. nat., J 961, actes non datés de 1533 et 1534, pièce cotée J 962, n° 179) la mention suivante :

« A Pierre Rousseau, commis à tenir le compte de l'argenterie de la maison de Messeigneurs les daulphin, ducz d'Orléans et d'Angoulesme, six mil soixante trois livres sept solz quatre deniers tournois pour convertir au paiement des draps de soye et autres estoffes qu'il a convenu achapter pour faire trois robes de veloux noir à bandes de broderie de canetille d'or traict, acoustremens de masques, aussi pour les sayes et capparençons à eulx baillez pour leur servir tant au jour de la feste des nopces de Monsr de Longueville que pour le tournoy fait aprez la solempnité desdites nopces, à prandre au coffre du Louvre des deniers de ce présent quartier de juillet, aoust et septembre. »

(4) Le *Journal d'un bourgeois de Paris sous Francois Ier* donne (p. 443) des détails sur cette fameuse procession. « Et y estoit le *Corpus Domini* soubz un beau ciel, qui partist de la dicte église de Sainct-Germain, et portoient les quatre bastons du ciel messieurs le Daulphin, ducs d'Orléans et d'Angoulême. enfans du Roy, et un jeune prince, filz d'un comte Loys d'Allemagne, qui estoit pour lors en la cour du Roy. »

(5) Brantôme, t. III, p. 179.

(6) Brantôme, t. III, p. 174.

cousine germaine de Brantôme (1). Elle s'appelait Mlle de l'Estrange (2), et elle était brune, comme l'apprend une chanson composée après la mort du Dauphin (3) :

Brunette suis, jamais ne serai blanche.
Monseigneur le Dauphin malade en sa chambre,
Sa mye le va voir, bien triste et dolante :
« Si vous mourez, monsieur, à qui me doibz-je rendre ?
— Mon escuyer Brissac, je vous la recommande.

L'expédition de Charles-Quint en Provence arracha le Dauphin à ses amours. Nommé par le Roi, le 1er juin 1536, lieutenant général au pays de Dauphiné (4), François se rendit à Lyon, accompagné de tous les gentilshommes de sa maison, parmi lesquels Charles de Cossé se faisait remarquer par son ardeur chevaleresque (5). De Lyon, le Dauphin partit avec son père pour Valence. On s'arrêta sur la rive droite du Rhône, à Tournon, et le prince, malgré une chaleur accablante, joua une partie de paume. Échauffé par cet exercice, il demanda à son écuyer Montecuccoli un verre d'eau glacée et le but. Aussitôt il se sentit indisposé, tellement qu'il dut rester à Tournon, tandis que le Roi continuait sa route (6 août 1536). Le mal empira, et, le 10 août, François mourut, entouré de ses serviteurs ; il n'avait que dix-huit ans.

Le cardinal de Lorraine fut chargé d'annoncer la fatale nouvelle au Roi, qui était alors à Valence. Entré dans la chambre royale, il ne put que balbutier d'incohérentes paroles ; mais François Ier, justement inquiet de la santé de son fils, devina la vérité. Tandis que les assistants fondaient en larmes, jetant un haut soupir qui fut ouï des autres

(1) Brantôme (t. III, p. 174) dit : « C'estoit une fille de la reyne, de la maison de Maumont, très bonne et ancienne, du hault Limosin. Elle estoit ma cousine germaine, fille de ma tante, sœur de mon père. C'estoit une très sage et vertueuse fille : car les grands volontiers se font des maistresses pour la gentillesse et pour les vertus qu'elles ont, autant que pour autre chose. »

(2) Clément Marot adressa, en 1538, les vers suivants à Mme de l'Estrange (t. II, p. 203) :

A la beauté de l'Estrange,
Face d'ange,
Je donne longue vigueur,
Pourveu que son gentil cueur
Ne se change.

(3) Brantôme, t. IV, p. 02.

(4) *Mémoires de Guillaume Du Bellay*, collection Michaud, t. V, p. 341.

(5) Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, mort le 31 décembre 1563, à l'âge de cinquante-sept ans. Il avait été élevé avec le Dauphin François, qui professait pour lui la plus vive amitié. Brantôme a écrit sa vie. (V. édition Lud. Lalanne, t. IV, p. 61 et suiv.)

chambres, il se retira brusquement auprès d'une fenêtre où il se tint seul et morne. Tout à coup il poussa un nouveau soupir, et, la tête nue tendue vers le ciel, les bras levés, il exhala ses plaintes. « Mon Dieu, s'écria-t-il, desja tu m'as affligé par diminution de seigneurie et de la réputation de mes forces, tu m'as adjousté maintenant ceste perte de mon fils ; que reste plus à présent, sinon que tu me deffaces du tout ? et quand ton plaisir seroit d'ainsi le faire, enseigne-moy au moins et me faits cognoistre ta voionté, afin que je n'y résiste, et me conferme en ceste patience, toy qui seul es puissant de ce faire, aydant et renforçant la naturelle et humaine infirmité. »

C'est Guillaume Du Bellay (1) qui nous a conservé les détails de cette scène et qui prête au Roi ces paroles où éclatent à la fois le désespoir du père et la résignation du chrétien.

Pendant ce temps, les médecins ordinaires du Dauphin procédaient à l'ouverture du corps de leur maître et à son embaumement (11 août 1536).

Une mort si soudaine ne put paraître naturelle : le Roi, tout le premier, l'attribua au poison et il en accusa son rival, l'Empereur Charles-Quint. L'écuyer Sébastien Montecuccoli, qui avait présenté au Dauphin le verre d'eau, fut arrêté ; grâce aux tortures, il avoua son prétendu crime, et il fut écartelé. Les historiens et les poëtes ne doutèrent pas de l'empoisonnement : c'était un crime si familier à ces hommes violents et perfides du XVIe siècle qui faisaient si bon marché de la vie humaine. Un chroniqueur cependant attribua la mort du Dauphin au verre d'eau glacée et aux excès galants de l'amant de la belle demoiselle de L'Estrange (2). Il avait raison, au moins sur le premier point. Il semble évident, en effet, que le verre d'eau glacée détermina chez le jeune prince une affection pulmonaire qui amena la mort d'autant plus vite que les médecins ignorèrent sans doute la nature du mal. Le procès-verbal de l'autopsie, quelque imparfait qu'il soit, ne présente aucun fait qui puisse corroborer l'hypothèse d'un empoisonnement (3).

(1) Collection Michaud, t. V, p. 396 et suiv.

(2) Cf. *Rerum Gallicarum commentarii ab anno Christi MCCCCLXI ad annum MDLXXX.. opus posthumum, auctore Francisco Belcario Peguilione, Metensi episcopo...* Lugduni, sumptibus Claudii Landry, 1625, in-fol. — Voici le passage de François Beaucaire de Péguillon (p. 677) :

« Delphinum nonnulli ex parvæ pilæ ludo multo sudore madentem aqua frigida intemperantius hausta, alii ex nimia venere cum Lestrangia aulica matrona mortem sibi conscivisse existimarunt. »

(3) Quoique l'*acte de visitation et ouverture du corps de monseigneur le Dauphin* ait déjà été publié par M. A. de Terrebasse dans ses *Inscriptions de la ville de Vienne* en

Quoi qu'il en soit, la mort du fils aîné de François Ier excita les plus vifs regrets. Les gentilshommes le pleurèrent comme si c'eût été un de leurs enfants, car le prince s'était concilié l'affection de tous par ses

Dauphiné, t. II, p. 330, et par M. Lud. Lalanne dans son édition de Brantôme, t. III, p. 446, nous croyons devoir le reproduire ici. En voici donc le texte :

Par devant nous Pierre Broë et Jehan Pelous, notaires royaulx, habitans de la ville de Tournon-sur-le-Rosne, en ladite ville et chasteau d'icelle, furent présens en leurs personnes messeigneurs messires Pierre de Werty, grand-maistre des eaues et forestz de France; Adrien Tiercellen, seigneur de Brosse, chevaliers et chambellans ordinaires de feu très-hault, très-puissant et très-excellent prince François, dauphin de Viennoys, duc propriétaire de Bretagne, filz aisné du roy nostre sire, roy de France à présent régnant; Charles de Cossé; Jacques des Quars; François de la Noe, gentilzhommes de la chambre dudit feu seigneur; messire Loys de Ronsart, chevalier, seigneur de la Possonière, conseiller et maistre d'hostel ordinaire dudit feu seigneur; Jehan Babou, maistre de sa garde-robe; Jehan Bernart de Bertinholes; Julien Crochart, dit Cortinhy; Jehan Lefranc; Françoys de Senesmes, dit Luzerches; Jehan de Montjoye, varlets de chambre ordinaires; Thomas Gilbert, barbier, et George Le Bouchier, huissier de chambre dudit feu seigneur; lesquelz tous ensemble ont présenté à maistres François Myron, Jehan Lemoyte, médecins ordinaires dudit seigneur, et maistre Jehan Champier, médecin ordinaire de monseigneur le cardinal de Tournon, et à maistre Noel Giraudeau et Loys Buysson, dit Panchart, cirurgiens ordinaires dudit seigneur; Grandjean Bineau, barbier du commun, et Julien Baugey, apothicaire dudit seigneur, le corps dudit feu seigneur, tous actestans et affermant par leurs foy et sermens prestez corporellement, levans leurs mains à Dieu, estre icelluy lequel trespassa hier en ce lieu de Tournon, entre sept et huit heures du matin, pour icelluy corps estre vi é par dehors et ouvert par dedans, et estre embasmé ainsi qu'on a de coustume embasmer les corps des princes pour les ensépulturer. Lesquelz médecins, cirurgiens, barbiers et apothicaire l'ont receu de leurs mains et visité ainsi que s'ensuyt :

Premièrement ledit corps a esté apporté tout nud sur une table et visité par dehors, auquel ne s'est trouvé aulcune postule que une cicatrice d'une appostume qu'il avoit eu entre les deux espaules. Le reste des espaules et muscles du doz, l'entour du col et hault de la poitrine tout de couleur de sang meurdri, et derrière s'estendoit jusques aux fesses. La bouche et le nez tous environnez de glaçons de sang.

Item, a esté ouvert ledit corps et s'est trouvé par dedans ès parties de la poitrine quant on les a ouvertes plus de humidité que en bas.

Item, les intestins se sont trouvez tous jaunastres et pleins de vent et de grande puanteur

Item, l'estomac bel et entier et vuyde.

Item, la rate de mesme en son estat naturel.

Item, le foye s'est trouvé, pour la moitié de luy, de couleur lyvide, et quant l'on l'a fendu ladicte moytié s'est trouvée fort seiche, et l'autre moytié naturelle.

Item, la bourse du fiel a esté trouvée grande et naturelle.

Item, le polmon a esté trouvé... plein de eslevures.

Item, le cuer grand, tout flestry, mol et uny.

Item, les roignons se sont trouvez grands et entiers et bien netz.

Item, la veyne grande et entière.

Item, a esté ouvert la teste et s'est trouvé le cerveau grand et entier, et les voynes des fayes fort pleines de sang.

Item, pour ce que ledict seigneur luy vivant, durant la maladie de laquelle il est décédé, s'estoit plaingt de quelque doleur, quant on le tournoit, au costé droit, a esté regardé par

hautes qualités, sa vigueur et sa ressemblance avec son père (1). Charles-Quint lui-même ne put s'empêcher de parler honorablement des mœurs et des vertus du défunt (2).

Enfin Clément Marot, qui avait célébré la naissance du Dauphin par une ballade, consacra sa mort par une épitaphe d'ailleurs fort médiocre (3).

CHARLES, DUC D'ANGOULÊME,

PUIS DUC D'ORLÉANS

Le troisième fils de François Ier, Charles, naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 22 janvier 1522, et reçut le titre de duc d'Angoulême. Il fut baptisé le 1er mars 1522. « Et le levèrent des saincts fondz de baptesme deux des seigneurs (des) cantons de Suysse, lesquelz le Roy manda querir lors en leur pays; et pour la marreine estoit Madame d'Allançon, tante de l'enfant et seur du dict roy de France. Et fut nommé au dict baptesme Charles; auquel baptesme y eut grand triomphe (4). » Il fut très-délicat dans son enfance et causa beaucoup de fatigue et de souci à sa mère (5). Il resta en France, pendant la captivité de ses frères en Espagne. Dès 1525, sa tante Marguerite écrit au Roi : « Sur tous

dedans s'il y avoit apparence d'appostume et ne s'en est point trouvé; et a esté par dehors incisé à plusieurs lieux et ne s'est rien trouvé aussi.

Ce faict, ledit corps a esté embasmé, et icelluy prest à mectre en cercueil, les susdicts médecins, cirurgiens et appothicaire l'ont rendu illec aux chambellans et varletz de chambre cy dessus nommez, actestans et affermans par leur serment ce que dessus estre vray. En signe de quoy, nous dicts notaires royaulx, nous sommes soubzsignés et avons fait signer ces présentes ausdicts sieurs médecins, cirurgiens et appothicaire, le onziesme jour d'aoust, mil cinq cens trente-six : P. Broë, notaire; J. Pelous, notaire; F. Myron, J. Le Moueste; Jehan Champier; N. Giraudeau; Loys Buisson; Bineau; Baugé.

En tesmoing des quelles choses et pour les faire formes auctentiques et estables à tousjours, y a esté mys et apposé le scel royal estably au bailliage de Viveroys.

Signé : P. Broe, notaire; J. Pelous, notaire.

(1) Guillaume Du Bellay, p. 395.

(2) Idem, p. 396, col. 2.

(3) T. II, p. 233. — On trouve, dans les œuvres de Marot, deux autres pièces de vers adressées au Dauphin (t. Ier, p. 219, et t. III, p. 37).

(4) *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 119.

(5) Marguerite d'Angoulême écrit à Anne de Montmorency (*Lettres* publ. par Génin, p. 161) : « Il y a sy long temps que nous n'avons eu que malades icy, que je n'eusse sceu escripre que mauvaises nouvelles, car M. d'Angoulesme a sy bien fait veiller Madame, que en sauvant son enfant a cuidé perdre sa santé pour long temps; dont, bien que guérie, n'est encores fortifiée. »

monsieur d'Angoulesme est aimable (1), » et, quand l'enfant eut la rougeole, elle le vante encore. « M. d'Angoulesme, dit-elle, sait plus que les aultres et fait des choses qui sont aultant à estimer prophéties que enfances, dont, Monseigneur, vous seriez esbahy de les entendre (2).» Charles paraît avoir été, en effet, un enfant précoce, doué d'un caractère turbulent. Quoiqu'il fût élevé avec ses sœurs Madeleine et Marguerite, il prit de bonne heure le goût de la chasse : des lettres de lui au grand maître Anne de Montmorency sont très-piquantes, surtout à cause de l'âge de celui qui les a dictées. Le duc appelle Montmorency *sa femme*. Les enfants de France usaient avec le grand maître de termes familiers : Madeleine le nommait : *mon mari* (3); Marguerite d'Angoulême elle-même se disait tantôt : « Vostre mère (4), » tantôt : « Vostre bonne cousine et mauvaise mère (5). » Voici d'abord une lettre écrite de Fontainebleau, au commencement de février 1530 (6) : le jeune prince demande qu'on lui permette de faire tuer des chevreuils, et il ajoute : « Car il y a ceans une femme grosse qui a envye d'en manger. » Par cette phrase, singulière dans la bouche d'un enfant, Charles désigne sa tante Marguerite qui était alors enceinte (7).

Ma femme, il y a icy tant de loups que jamais n'en vistes tant. Ilz ont aujourdhuy mengé ung cheval au logis de Monsr de Bourges. Je vous prie, demandez congié au Roy pour moy que je les face prandre si je puis, et aussy des chevreulz ou quelque jeune biche. Si mes chiens ne la peuvent prandre, que ung arbalestrier leur ayde. J'en scay ung qui tire bien. Car il y a ceans une femme grosse qui a envye d'en manger, et je luy tiendray compagnie.

Ma femme, je me recommande bien fort à vous. Je vous prie m'escripre bien souvent comme se porte le Roy et Madame, et me recommander très humblement à leurs bonnes graces.

(1) *Nouvelles lettres de la reine de Navarre adressées au roi François Ier*, publ. par Génin, p. 29.

(2) Lettre de Marguerite à François 1er en janvier ou février 1526 (*Nouvelles lettres de la reine de Navarre*, p. 70).

(3) Voir plus loin la lettre de Madeleine de France.

(4) *Lettres*, publ. par Génin, p. 167 et 169.

(5) Lettre de 1526, p. 221.

(6) Bibl. nat., Fr. 3007, fol. 45.

(7) Cf. *Lettres de Marguerite*, p. 250 et suiv.

Ma femme, j'ay esté aujourdhuy aux champs où j'ay eu beaucoup de passetemps. Je suis descendu là où il y a des pierres de sable. Je vous en envoye de la sorte. J'ay veu prendre deux perdris à mon tierselet. J'ay veu les ruisseaulx des fontaines qui sont les plus beaulx du monde. Je scay bien encores quelque chose, mais je ne le diray pas.

Vostre bon mary et amy
CHARLES.

Le Roi accorda la permission de tuer des chevreuils. Charles et sa tante en mangèrent et trouvèrent la venaison fort bonne. Une lettre du jeune duc remercie à ce propos Montmorency, qui allait partir pour ramener en France le Dauphin et le duc d'Orléans (1).

Ma femme, je me recommande à vous. Cosme m'a apporté vostre lettre. J'ay esté bien aise que vous m'avez escript comme le Roy et ma dame se portent, et aussy que il a escript à Monsr d'Entragues de faire tuer des jeunes chevreulx pour la Royne ma tante et pour moy. Il m'en a desja donné deux. J'en ay bien mengé, car je trouve la venaison bonne. L'on m'a dit que vous allez querir Messeigneurs mes frères. Je vouldroys estre avec vous. Je vous prie, ma femme, leur dire de noz nouvelles et me recommander très humblement à leur bonne grace. Je prie Dieu, ma femme, vous donner ce que plus desirez. A Fontainebleau ce XIe de febvrier.

Vostre bon mary et amy.
CHARLES.

A Blois, Charles trouve dans le château un harnais d'enfant abandonné par son frère aîné : il s'en empare et prie le grand maître d'obtenir du Dauphin le don de ce harnais (2).

Ma femme, si vous estiez icy vous me meneriez au devant du Roy tout armé, car j'ay trouvé ung harnoys qui estoit fort

(1) Bibl. nat., F. Fr. 3007, fol. 53.
(2) Bibl. nat., F. Fr. 3068, fol. 51.

grant quant je m'en allé et à ceste heure il m'est bon. Il est à Monsr le Daulphin. Je vous prie, demandez luy pour moy, car il luy est trop petit, et me mandez de voz nouvelles. Je fais bonne chère, si font mes seurs; nous recommandons à vostre bonne grace. Je prie Dieu, ma femme, que vous amenez bien tost Messeigneurs mes frères. De Bloys, IIIIe de mars.

Vostre bon mary et amy
CHARLES.

Charles dut être ravi du retour de ses frères, car les fêtes et les tournois égayèrent de nouveau la cour. Quoique son âge ne lui permit pas d'y figurer officiellement, nous voyons par les lettres précédentes que le jeune prince avait un caractère trop pétulant et une intelligence trop ouverte pour ne pas prendre part à ces réjouissances. Il semble qu'il sympathisa plus volontiers avec son frère Henri, plus rapproché de lui par l'âge et par le tempérament. Voici une lettre collective des deux princes à leur *compère et femme* Anne de Montmorency (1). Elle est de l'année 1531.

Mon compere et ma femme, nous nous recommandons de bien bon cueur à vous. Nous avons veu la lettre que avés escripte à Monseigneur et avons sceu de voz nouvelles par Sansac, dont sommes très aises. Hier le Roy partit de Paris et vint trouver la Royne et Madame à Saint Cloud et s'en allèrent coucher à Sainct Germain. Nous avons entendu que le Roy s'en va de Sainct Germain courre en la forest de Montmorency et de là à Chantilly. Si ainsi est vous le saurés, vous prions que ne demourons point pour vous aller veoir, et si avés à faire d'aides de vostre mesnage vous ne sauriés prendre de plus suffisans que nous. Et si avés frezes et serises en vostre jardin, si nous en voulés faire concierges nous vous en rendrons bon compte et vous advisons que pour vray avons grande envie de vous veoir, prians Dieu, nostre compere et femme, vous avoir en sa garde. A Suzannes, ce derrenier may.

Voz bons compere et femme
HENRY. CHARLES.

(1) Bibl. nat., F. Fr. 3037, fol. 51.

Louise de Savoie aimait profondément les enfants de son fils, de son César, comme elle l'appelait. Vieille et malade, elle revenait à la santé lorsque les jeunes princes sautillaient autour d'elle. M. d'Angoulême surtout la réjouissait par son ardeur naïve. Marguerite, toute ravie, elle aussi, de la gentillesse de ses neveux, écrit, en 1531, à François Ier (1) :

« Monseigneur, je n'ay craint vous ennuyer de cete lectre pour vous advertir de la bonne santé de Madame, qu'elle n'a peu recouvrer despuis vostre partement jusques à cete après dignée, qu'elle a eu trois petits médecins qui luy ont fait oblier sa douleur ; car il n'est possible de faire millieure chère qu'ils lui ont faite. Mais ils ne sont pas contens dont vous estes party, car monseigneur d'Angoulesme a bien deslibéré, si une fois il vous peult trouver, de jamais n'abandonner vostre main, et dist que, si vous allez à la chasse du sanglier, que vous le garderez bien d'estre blessé..... »

Voici encore une lettre de Charles au grand maître; elle est sans date, mais postérieure aux précédentes (2).

Ma femme, voiant que esloignons ce quartier j'ay donné congé à l'abbé de Beaulieu, présent porteur, d'aller en son abbaye pour deux ou trois jours seulement avecques charge de passer par la court pour vous dire de mes nouvelles et de y rappasser pour me rapporter des vostres, desquelles je vous prie, ma femme, me vouloir par luy mander ensemble de celles du Roy et de ce qui sera survenu de nouveau, et ce pendant m'escripre s'il plaira audit seigneur que je tiengne le chemyn que vous ay envoyé par escript, tenant au demourant main que le logeis où je debvray loger à Fontennebleau soit natté, mesme par bas, tant pour éviter le bruit que pour le rendre plus chault, à quoy scaura donner bon ordre Monsr de la Bourdaiziere, s'il luy est ordonné. Remectant le surplus sur ledit abbé de Beaulieu je feray fin en priant Dieu, ma femme, qu'il vous ait en sa saincte garde. Escript à Bourges le xvme jour de novembre.

Vostre mary et bon amy

CHARLES.

(1) *Nouvelles lettres de la reine de Navarre*, p. 117.

(2) Bibl. nat., F. Fr. 3095, fol. 112.

Le duc d'Angoulême alla à Marseille avec son père pour assister au mariage de son frère Henri avec Catherine de Médicis (28 octobre 1533). En 1536, sa personne prit de l'importance. La mort du dauphin François donna le premier rang à Henri, qui céda à son jeune frère le titre de duc d'Orléans. Charles était alors âgé de quatorze ans : il était blond et beau garçon (1), avait le visage ouvert; tel au moins nous le décrit Brantôme qui ajoute : « Il estoit prompt, bouillant et aimant à faire toujours quelque petit mal (2). » Tavanes vante « son naturel ouvert à la françoise » (3).

Au commencement de l'année 1537, François Ier, avant de se mettre à la tête de l'armée de Picardie, constitua la maison militaire de ses deux fils : le Dauphin choisit, sur l'état dressé par ordre du Roi, les plus braves, laissant les autres à son frère; mais Charles refusa et obtint de son père la permission de choisir lui-même les gentilhommes destinés à devenir ses compagnons d'armes : parmi ceux-là on remarquait Gaspard de Saulx, vicomte de Tavanes, qui s'insinua bien vite dans les bonnes grâces du prince et lui fit plus aimer la guerre que la chasse (4), et le seigneur de Castelnau, Gascon ou Béarnais, fol et bizarre, d'une impétuosité toute méridionale qui lui faisait rechercher les aventures périlleuses. La bande du duc d'Orléans se rendit célèbre par ses exploits : ce n'étaient que folies et bravades de toute espèce. Nul jour ne se passait sans bataille ou querelle, et d'aucuns en revenaient blessés (5). C'est

(1) Clément Marot nous a laissé l'épigramme suivante sur Charles, duc d'Orléans (t. III, p. 47) :

Nature estant en esmoy de forger
Ou fille ou filz, conceut finablement
Charles si beau, si beau, pour abreger,
Qu'estre faict fille il cuyda proprement;
Mais s'il avoit à son commandement
Quelque fillette autant comme luy belle,
Il y auroit à craindre grandement
Que trouvé fust plus masle que femelle.

(2) T. III, p. 179.

(3) *Mémoires*, p. 105.

(4) *Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavanes*, coll. Michaud, t. VIII, p. 88.

(5) Voici le passage de Tavanes, p. 97 :

« Ils (les compagnons du duc d'Orléans) avoient promis un temps de ne marcher aux villes que par dessus les maisons, sautant de toict à autre les ruës estroites, se precipitent dans les puits, font passer les chevaux au travers des flames. Le sieur de Tavanes à Fontainebleau fait sauter un cheval d'une roche à autre de la largeur de vingt huict pieds, accompagne son maistre où l'ardeur de jeunesse le porte, à se battre à coups d'espées incogneus, faisant embuscades aux siens propres pour s'esprouver; blesse et est blessé se joüant; faillent à estrangler Jarnac, sans qu'on luy coupa la corde; se mocquent des dames, mesprisent l'amour; laissent un pendu couché avec Madame de Cursol, faignant l'entretenir. Pour faire soixante lieües tout

peut-être à cette époque qu'il faut rapporter l'anecdote suivante contée par Brantôme (1).

Un soir, à Amboise, quand le Roi fut couché et chacun retiré en sa chambre, Charles sortit du château avec ses compagnons et s'en alla sur le pont chercher querelle à des laquais « qui tenoient tout le pont en subjection. » Mal lui en prit, car un de ces marauds l'eût tué si Castelnau ne s'était jeté devant son maître et n'avait reçu le coup. Rendu furieux par la mort de son ami, le prince chargea les valets et en blessa plusieurs; puis, ayant fait emporter le corps de Castelnau, il rentra au château. A cette nouvelle, François Ier, outré de colère, réprimanda fortement son fils et lui tint rigueur pendant deux jours. Puis tout fut oublié, car on ne pouvait recouvrer le trépassé.

Dans cette même année 1537, le duc d'Orléans fut chargé de protéger la Picardie et il alla s'établir à Compiègne. C'est ce qu'il annonce, le 18 octobre, à M. de La Rochepot (2).

Mon cousin, je croy que vous avez entendu comment le Roy m'a ordonné de me retirer par deça pour pourveoir avec le conseil et advis des gens de bien et bons personnaiges que j'auray au tour de moy, à ce qu'en son absence ses ennemis ne feissent aucune entreprinse suz ses frontieres de Bourgongne, Picardie et Champaigne, et mesmement a voulu que j'eusse a premierement aller en Picardie, comme à l'endroict le plus chatouilleux et plus envyé d'iceulx ennemys, ce que je faiz présentement. Et pour estre Compiegne lieu qui reguarde en plusieurs endroictz, j'ay déliberé de y aller, et pour ce commancement y faire quelque peu d'arrest, là où je vous prie, mon cousin, vous vouloir trouver, afin que puyssions adviser ensemble de tout ce qui touchera le bien des affaires de mondit seigneur le Roy en la frontiere dont vous avez la charge, vous asseurant que vous

en un jour, ils disposoient tous les chevaux de M. d'Orléans jusques en Bourgogne : incogneuz dans une hostellerie, dix hommes voulans prendre le haut bout, il met la main à l'espée contre tous surpris, les fait disner avec leurs gands; eux regaignant leurs espées ils se deffendent, les blesse et en sort sans estre blessé. Cecy est escrit, non pour loûange, ains pour cognoistre les folies de ce temps-là, duquel sortit tant de gens valeureux : ces chaleurs de jeunesse, qui ne font mal qu'à eux-mesmes, tournent ordinairement en valeur. »

(1) T. III, p. 180.

(2) Bibl. nat., F. Fr. 3035, fol. 71.

serez aussi bien venu avec moy et aussi voulentiers veu que homme qui se y puisse trouver. Et pour quelque foiz povoir passer le temps aux champs et à la chasse je vous prie ne laisser derriere ce que vous aurez qui y puisse servir. Et a fin que puyssez myeulx scavoir ce que vous aurez à faire je vous advise que je faiz mon compte de y estre à la Toussainctz, mais entre cy et la je vous en advertiray au vray, vous priant qu'aussi me mandiez de l'estat des affaires de ce costé là a fin que là où il en seroit besoing je m'y advançasse. Et j'espère qu'avec vostre ayde et des autres gens de bien que j'auray en ma compaignie si l'ennemy se veult jouer de faire le fol il y trouvera telle resistence qu'on cognoistra que Dieu aura esté de nostre costé, auquel je prie, mon cousin, qu'il vous doint sa saincte grace. De Fontainebleau, le XVIIIe d'octobre.

Vostre bon cousin
CHARLES.

A peine établi à Compiègne, il écrit de nouveau à M. de La Rochepot. Il témoigne de sa passion pour la chasse, qu'il tenait de son père et qui était partagée alors par tous les gentilhommes. Tavanes essayait en vain de démontrer à son maître que « la chasse ny le jeu ne doivent estre permis aux jeunes » et que « l'un leur fayt aymer la maison avant temps, l'autre perdre de belles occasions, et demeurer en necessité (1) ; » le duc d'Orléans s'occupait toujours avec ardeur de ses chiens et de ses tiercelets. Voici la fin de sa lettre qui est relative à ce sujet (2) :

Je vous mercie bien fort de voz chiens trilles et autres choses que m'envoyez pour la chasse, desquelz je useray tout ainsi que s'ilz estoient à moy mesmes. Il est vray que quant vous aurez depesché au lieu où vous estez les affaires que vous y avez pour le service du Roy, vous me ferez grant plaisir de me venir ayder à prendre le passetemps que j'espère avoir de vosdits chiens, car je le trouveray beaucoup meilleur, vous présent que absent. Et pour ce je vous prie me venir

(1) *Mémoires*, p. 99.
(2) Bibl. nat., F. Fr. 3086, fol. 36.

trouver au plus tost que pourrez qui ne pourra estre si tost que vous ne soyez le bien venu. Et adieu, mon cousin, qui vous doint sa saincte grace. De Compiegne, le derrenier jour d'octobre.

Vostre bon cousin
CHARLES.

Voici une autre lettre du duc d'Orléans à M. de La Rochepot (1). Elle est sans date, mais n'est sans doute pas de beaucoup postérieure aux précédentes.

Mon cousin, j'avoys retins en ceste ville le seigneur d'Estrée soubz espérance d'avoir quelques nouvelles de la conclusion de la paix, mais n'estant aultre choze survenue que ce vous ay envoyé ces jours passez, ledit Estrée s'en retourne à la capiteinerie de Hedin, à la charge de vous veoir en passant et adviser avecques vous des affaires de sa charge. Il m'a faict entendre de la faulte qui est au payement des souldats, ensemble du malcontentement d'iceulx. A ceste cause je vous prie, mon cousin, regardier comment il y pourra estre pourveu pour le mieulx en actandant qu'il ayt pleu au Roy me mander ce que je doibs faire. Car je ne partiray d'icy que je n'aye aultre nouvelles dudit seigneur, des quelles ne fauldray à vous faire part si tost qu'elles seront arrivez. Ce pendant je ne laisseray de vous prier me secourir d'un bon tiercelet au lieu d'un des miens qui s'est laissé mourir, et vous me ferez bien grand plaisir. Suz ce feray fin à la présente après m'estre recommandé bien fort à vous, priant Dieu, mon cousin, qu'il vous doint sa saincte grace. Escript à Paris ce XIIe de janvier.

Vostre bon cousin
CHARLES.

Charles avait de son père une pension pour ses plaisirs : en 1537, il reçut huit mille écus d'or au soleil (2). Le 14 juillet 1538, nous le trouvons avec le Roi à Aigues-Mortes (3). Deux ans plus tard, le 26 juillet

(1) Bibl. nat., F. Fr. 3052, fol. 32.
(2) Arch. nat., J. 961, pièces non datées de 1537.
(3) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 146.

1540, il dine à Montfort et gite à Pont-Audemer. Le 7 octobre il est à Saint-Germain (1).

En 1542, François Ier déclara la guerre à Charles-Quint et confia l'armée du Nord au duc d'Orléans, sous la direction de Claude de Lorraine, duc de Guise. Charles entra en campagne dès le 10 juin, et il attaqua le Luxembourg; il prit Damvilliers, Arlon, Montmédy, et bientôt l'Empereur ne posséda plus que Thionville (2). Le prince, poussé par Tavanes, était toujours en désaccord avec le duc de Guise (3); fatigué de cette trop facile conquête et ne rêvant que grandes batailles, il licencia son armée à Verdun, et vint trouver son père à Montpellier, le 16 septembre, « ayant désir de se trouver près la personne du Roy et de monseigneur son frère, pour l'espérance qu'il avoit qu'il se donneroit une bataille devant Perpignan (4). » Il fut réprimandé par le Roi, et, pendant ce temps, le Luxembourg fut repris. Le 4 octobre on battit en retraite, et Charles ne trouva pas cette occasion tant cherchée de montrer sa bravoure.

Il existait, dès cette époque, entre le Dauphin Henri et son frère, une rivalité d'autant plus sérieuse qu'elle était entretenue par la jalousie mutuelle de deux femmes (5). La duchesse d'Etampes protégeait le duc d'Orléans qui, dans un avenir que la mauvaise santé du roi rendait prochain, pouvait lui conserver un parti à la Cour. Que pouvait-elle espérer, en effet, du Dauphin, déjà gouverné par Diane de Poitiers ? Aussi elle considérait cette dernière comme une puissante rivale et elle lui avait voué une haine implacable. De là, entre les deux frères, une jalousie profonde, d'où pouvait naître une heureuse émulation, mais qui avait amené le duc d'Orléans à abandonner son armée et à perdre ses conquêtes pour venir disputer au Dauphin une gloire que les circonstances leur ravirent à tous deux.

Peu après, les Rochelois se mutinèrent pour ne pas se soumettre à la gabelle; l'émeute fut réprimée par Tavanes (6). Le roi n'en vint pas moins à La Rochelle avec son fils le duc d'Orléans, et, le 31 décembre 1542, il pardonna solennellement à ses sujets repentants.

(1) Comptes de bouche du duc d'Orléans, dans notre collection particulière.

(2) *Mémoires de Martin Du Bellay*, collection Michaud, t. V, p. 491 et suiv.

(3) On lit dans les *Mémoires* de Tavanes, p. 105 : « A Luxembourg fut employé M. d'Orléans, assisté de M. de Guise; se fie au sieur de Tavannes, qui luy eleve le cœur aux honneurs et couronnes ; l'emulation de M. le Dauphin luy sert d'aiguillon. .. » Tavanes raconte ensuite tous les démêlés avec le duc de Guise.

(4) *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 493.

(5) *Histoire des Français*, par Sismondi, t. XVII p. 111.

(6) *Mémoires*, p. 108.

L'année suivante, le duc d'Orléans prit de nouveau Arlon et Luxembourg (septembre 1543), tandis que Charles-Quint soumettait le duché de Clèves (1).

En 1544, Charles prit part à la conclusion du traité de Crépy-en-Valois (18 septembre). Il réclama même à l'Empereur la Bourgogne, comme apanage, sur les conseils de Tavanes (2), et eut promesse d'épouser la fille aînée de Charles-Quint ou la seconde fille du roi des Romains. La première devait avoir en dot la Bourgogne et la Franche-Comté, la seconde, le duché de Milan (3). Puis le prince accompagna l'Empereur jusqu'à Bruxelles, comme otage, « jusques à ce que la reddition des places que le Roy tenoit delà les monts fust faicte (4). »

Le 4 septembre 1545, il alla rejoindre son père et son frère à l'abbaye de Forest-Montiers, près d'Abbeville, d'où on pouvait surveiller Boulogne, attaqué par les Anglais. Les Enfants de France s'exercèrent à toutes sortes de tournois, et le duc d'Orléans surpassait tous les autres, « lors que, revenant tard de la chasse, il monstre une comete au sieur de Tavannes, qui luy respond en riant que c'estoit peut-estre la sienne; M. d'Orléans s'en mocque, n'y ayant rien qui luy puisse faire penser à la mort, laquelle luy advint tost apres (5). » Cependant la peste ravageait le pays : Charles, tout en plaisantant, entra dans une maison où plusieurs personnes étaient mortes de la maladie régnante et but un grand verre d'eau; aussitôt il se sentit glacé et s'écria : « C'est la peste, j'en mourrai. » Il se mit au lit et se confessa (6). Tavanes, qui revenait d'une expédition, trouva son maître mourant qui l'accueillit par ces paroles : « Mon ami, je suis mort; tous nos desseins rompus, mon regret de ne pouvoir récompenser vos mérites (7). » Le 9, le duc d'Orléans reçut le viatique et demanda à voir son père. « Ah! mon seigneur, lui dit-il, je me meurs, mais puisque je vois Votre Majesté, je meurs content. » Puis il expira (8). Ainsi périt le troisième fils de François Ier, « emportant, selon l'expression de Tavanes, la vertu et l'honneur de la

(1) *Mémoires de Tavanes*, p. 108.

(2) Tavanes dit (p. 129) : « Estant jeune, le sieur de Tavannes conseille M. d'Orléans de demander la Bourgongne au préjudice de la France, et vieux ne veut prendre pension de M. d'Anjou, qui fut depuis Henry III, sans permission du roy Charles IX : tant sont diverses et changeantes les opinions selon les ages. »

(3) Sismondi, t. XVII, p. 199.

(4) *Mémoires de Martin Du Bellay*, p. 549.

(5) Tavanes, p. 129.

(6) *Histoire de l'Église gallicane*, t. XVIII, p. 402, lettre du nonce du Pape aux légats présidents du Concile, datée d'Amiens, le 18 septembre 1545.

(7) Tavanes, p. 130.

(8) *Histoire de l'Église gallicane*, ut supra.

France. » Le Roi fut douloureusement affecté de la mort d'un enfant qu'il aimait tendrement, mais, à l'imitation de David, il prit la fortune comme venant de Dieu, et quitta aussitôt Forest-Montiers (1).

MADELEINE DE FRANCE
REINE D'ÉCOSSE

A la suite de cet essai de la biographie des fils de François Ier, nous joignons quelques notes sur la troisième des filles de ce roi, Madeleine, née à Saint-Germain-en-Laye le 10 août 1520. Nous avons retrouvé, dans le Fonds Béthune, une curieuse lettre de cette princesse, écrite au grand maître Anne de Montmorency (2). En voici le texte :

Mon mary, je vous supplie, dictes au Roy que je me recommande très humblement à sa bonne grace et qu'il me ait tousjours en sa souvenance, et luy faictes souvenir des perles qu'il m'a promis. Envoyez-moy aussi des patenostres pour accompagner ma robe, car je n'en ay poinct. Vous me avez jusques icy esté bon advocat envers le Roy. Je vous supplie, soyez le tousjours et je seray aussy tousjours

Vostre bonne femme

Magdalene

Je vous prie, faictes que les martres de quoy ma robe sera fourrée soyent belles.

La pièce n'est que signée, et la signature est d'une écriture tremblée. Les expressions *mary* et *femme* ayant paru bizarres, un inconnu a cru devoir corriger ces mots sur l'original même et les remplacer par *cousin* et *cousine*. Nous avons vu plus haut que ces expressions familières de *mari*, *femme*, *compère*, etc. étaient très-usitées par les Enfants de France dans leurs lettres au grand maître Anne de Montmorency.

Voici, pour terminer, quelques mentions tirées des registres des comptes de l'épargne de François Ier; on y verra les dépenses faites pour Madeleine et sa sœur Marguerite, depuis duchesse de Savoie.

(1) *Mémoires de Martin Du Bellay*, p. 560.
(2) Bibl. nat., Fr. 3086, fol. 66.

A l'argentier du Roy pour convertir et employer au paiement de draps tant de toille argent que soye à faire robbes et coctes que le Roy a ordonné estre presentement faictes à la françoise et espaignolle pour servir à la prochaine entree de Lyon à mes dames Magdalene et Marguerite, ses filles, Madamoiselle de Vendosme et XIIII autres damoiselles de la Royne et de mesdites dames, à prandre au coffre du Louvre des deniers de ce présent quartier d'avril, may et juing. IIIIM IIC XII l. XV s. t. (1).

A l'argentier dudit seigneur pour paier les draps de soye, doubleures, pour filleures, brodeures et façons de huict robbes et sept paires de manchons dont le Roy a faict don en ce présent mois de juing à certaines dames et damoiselles des maisons de la Royne et de mesdames ses filles, à prandre sur les deniers ordonnez estre distribuez autour de sa personne. . . . . XVC XLIX l. t. II s. t. (2).

A Nicolas de Troyes, argentier du Roy, pour convertir au paiement de certaine quantité de draps de soye et de layne, fourrures, brodures, pourfilleures et autres choses qui seront requises pour faire robbes et coctes, comprins les façons d'icelles, à mesdames Magdalene et Marguerite, filles du Roy, aussi à la nourrice de madame Marguerite et à cinq jeunes enffans chantres de la chambre, pareillement aux maistres d'hostel de Montchenu et des Barres, pour estre en plus honneste estat à arrivée de nostre saint père, à prandre sur les deniers dessus dits. . . . . XVIIC LII l. II d. (3).

A Guillaume Auctemer, autre marchant lapidaire ytalien pour son paiement de quatre vingtz unze perles que le Roy a pareillement achaptez de luy oudit moys d'octobre à raison de quatre escuz chacune perle, dont il a faict don à mes dames ses filles. . . . . VIIIC XIX l. t. (4).

(1) Arch. nat., J. 960, reg. 1532-1533, fol. 78.
(2) *Idem*, fol. 86.
(3) *Idem*, fol. 143 v°.
(4) *Idem*, fol. 153

A mesdames les duchesse d'Orléans (1), Magdalene et Marguerite, filles du Roy, en don à deppartir entre elles pour convertir en l'achapt de plusieurs menues parties que l'on vend ordinairement en la salle des merciers du palais à Paris. VI^C LXXV livres. (2).

NOTE DE M. LITTRÉ SUR LA MORT DU DAUPHIN FRANÇOIS

Préoccupé du problème de la mort du Dauphin François, nous avons désiré connaître l'opinion de M. Littré sur cette question de pathologie rétrospective. L'illustre savant, qui a résolu avec tant d'autorité les problèmes si ardus de la mort d'Alexandre et de celle d'Henriette d'Angleterre, a bien voulu examiner le procès-verbal d'autopsie que nous avons reproduit. Il a consigné les résultats de son examen dans une lettre que nous nous empressons de publier ici en appendice. D'après un document si imparfait M. Littré ne pouvait formuler qu'une hypothèse, mais on verra que la question de poison doit être définitivement écartée.

« Ménil-le-Roi, par Maisons-Laffite, 5 août 1874.

« Monsieur,

« J'ai lu attentivement le procès-verbal d'ouverture du corps. Je n'y ai rien vu que de négatif, c'est-à-dire que les organes, intestins, estomac, rate, foie, vésicule du fiel, cœur, reins et cerveau, n'ont présenté aucune apparence morbide ; ou bien les apparences, comme au foie, ne nous apprennent rien. Peut-être faut-il faire une exception pour le poumon. Cet organe, dit le procès-verbal, était plein d'élevures. De plus, le corps avait la bouche et le nez pleins de caillots de sang. On peut croire que le défunt avait eu une hémoptysie et que, par conséquent, les *élevures* notées indiquaient une lésion, sans doute des tubercules disséminés.

« Cette ouverture de corps ne permet de songer à aucun poison.

« Mais, pour la question de poison comme pour celle de phthisie, à laquelle je viens de faire allusion, il faudrait pouvoir comparer au résultat de l'ouverture du corps l'histoire de la maladie. Cela ajouterait de la probabilité aux conjectures que j'émets ou les écarterait tout-à-fait. Non pas que je veuille affirmer que l'histoire de la maladie, jointe à l'autopsie, permettrait de résoudre absolument le problème de pathologie rétrospective qui vous occupe; mais du moins tous les éléments médicaux de la question auraient été mis à contribution.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

« E. LITTRÉ. »

(1) Catherine de Médicis.
(2) Arch. nat., J. 961. pièces non datées

a

129

QUITTANCE DES RENTES DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS DEUX SOLS

Je soubsigné Baltasar Keller Commissaire general des Fontes de l'artillerie de France confesse avoir receu de

la somme de trois cens soixante quinze livres pour les six premiers mois de la presente année mil six cens quatre vingt dix huit a cause de 6y.c L.tt de rente a moy constituée par Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de cette ville de Paris sur les aydes et Gabelles par contract du deuxieme juillet 1602. de laquelle somme de 1y.c LXX6.tt je me tiens content et quite ledt Sieur Payeur et tous autres. Fait ce douzieme Feburier mil six cens quatre vingt dix huit. B. Keller.

...tance de trois cens soixante quinze livres.

JEAN-BALTHASAR KELLER

Né à Zurich, en 1638, Jean-Balthasar Keller fut appelé à Paris par son frère aîné, qui y exerçait les fonctions de commissaire de l'artillerie (1). Il devint inspecteur de la fonderie de l'arsenal et présida à la fonte de la plus grande partie des magnifiques statues de bronze qui ornent les jardins du palais de Versailles.

En 1692, il fondit la statue équestre de Louis XIV qui fut érigée, sept ans plus tard, sur la place Vendôme (2), et qui était considérée comme le chef-d'œuvre de Keller (3). La collection de feu M. Boilly contient une quittance de cet artiste; nous en reproduisons le texte et le fac-simile.

Je soubsigné Baltasar Keller, commissaire-général des fontes de l'artillerie de France, confesse avoir receu de..... (4) la somme de trois cens soixante quinze livres pour les six premiers mois de la présente année mil six cents quatre vingt dix huit à cause de VII^C l. de rente à moy constituée par Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de cette ville de Paris sur les aydes et gabelles par contract du deuxieme juillet 1682, de la quelle somme de III^C LXXV l. je me tiens content et quite ledit sieur payeur et tous autres. Fait ce douzieme febvrier mil six cents quatre vingt dix huit.

B. KELLER.

Quitance de trois cens soixante quinze livres.

(1) Jean-Jacques Keller, né en 1635.

(2) Elle fut renversée par le peuple, en 1789.

(3) On trouve dans les *Archives de l'art français*, t. III de l'*Abecedario* de Mariette, p. 19-22, une lettre de Keller, datée de Paris, le 5 mai 1693. C'est une demande de gratification à propos de la fonte de la statue équestre de Louis XIV.

(4) Le nom est resté en blanc dans l'original.

[illegible] *commissaire général des fonts* [illegible] non sans être accusé [illegible] « Je ne sçais, [illegible] accusation et mis à la Bastille. [illegible] un mémoire pas- [illegible] de lampe que mon [illegible] ses personnes qui étoient [illegible] figures hideuses et [illegible] ses accusateurs. »

[illegible] gravé par Drevet [illegible]. Le [illegible] sur lequel repose [illegible] à côté, il appuie sa [illegible] montre la statue [illegible] ouvriers occu- [illegible] Ricaudi, que Keller [illegible] rendus, et un [illegible] avec des contours [illegible] sont des armes qui [illegible]

[illegible] commissaire-géné-
[illegible]

MÉNESTRELS ET JOUEURS DE FARCE

1478

M. Charles Labussière nous envoie la copie d'une pièce dont il possède l'original. C'est le certificat du payement fait à des ménestrels et joueurs de farce pour les représentations données par eux devant Marie de Clèves, duchesse d'Orléans. Le goût de la veuve de Charles d'Orléans pour la musique et pour les représentations dramatiques est bien connu, et la pièce, dont voici le texte, en est une nouvelle preuve :

Nous Gilbert Dupuy, chevalier, seigneur de Vaten, conseiller et premier maistre d'ostel de Madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., certiffions aux gens des comptes d'icelle dame que maistre Loys Ruzé, trésorier et receveur général des finances de ladite dame, a payé et baillé contant aux menestrez et joueurs de farces de Compeigne deux escus et à Manyon ung escu, lesquelx trois escus ladite dame leur a donnez le premier jour de may pour la peine d'avoir joué devant elle, tesmoing le seing manuel de nous cy mis le IIIe jour de may l'an mil CCCC soixante dix huit.

G. Dupuy.

ISAAC DE BENSERADE

Isaac de Benserade naquit à Paris, dans le quartier du Marais du Temple, sur la paroisse Saint-Méderic, où il fut baptisé le 5 novembre 1613 (1). Il était fils de noble homme Henri de Benserade, s^r de La Garenne, et de Charlotte de La Porte. Par sa mère il était parent du cardinal de Richelieu, qui fut son premier protecteur. Il obtint ensuite la faveur de Mazarin, puis celle d'Anne d'Autriche (2), et fut spécialement chargé de faire les vers des ballets de la cour. C'est sans doute pour des services poétiques de ce genre qu'il reçut de Louis XIV, en 1664, la somme de 600 livres tournois. La quittance suivante, que nous empruntons à la belle collection d'autographes de feu M. Jules Boilly, nous donne ce curieux renseignement.

En la présence des notaires gardenotes du Roy au chastelet de Paris soubzsignez, messire Ysaac de Benserade, conseiller du Roy en ses conseils d'estat, a confessé avoir eu et receu comptant de noble homme Me Pierre Vincent, conseiller de Sa Majesté, trésorier général des esmolumens du sceau, la somme de six cens livres tournois à luy ordonnée pour avoir en l'année dernière travaillé à diverses œuvres pour le service de Sa Majesté, ainsi qu'il est porté par l'ordonnance de monseigneur le Chancelier de France, du quatrième janvier dernier.

(1) Tous les biographes faisaient naître Benserade à Lyons-la-Forêt, en 1612. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* a rectifié cette erreur en publiant l'acte de baptême du poëte.

(2) Anne d'Autriche faisait à Benserade une pension de mille écus (*Histoire de l'Académie française,* par Pellisson et d'Olivet, édition Livet, t. II), et elle lui donna, en 1657, son portrait peint par les Beaubrun (*V.* Jal).

De laquelle somme de six cens livres ledit sieur de Benserade se contente et en quitte ledit sieur Vincent et tous autres. Fait et passé à Paris en l'appartement dudit sieur de Benserade au palais Royal rue Saint-Honoré le unzième jour de febvrier mil six cens soixante quatre et a signé.

L'orthographe du nom de Benserade a changé trois fois. Jal cite un acte du 26 février 1636 signé *Bensseradde*, puis un autre du 24 juillet 1651 signé *Bensserade*, comme notre quittance, et enfin une pièce du 29 août 1684 signée *Benserade*. C'est cette dernière orthographe qu'adopta définitivement le célèbre académicien et qui a prévalu.

Benserade, nous le voyons, demeurait au Palais-Royal, où il avait obtenu un appartement, sans doute par la faveur du cardinal Mazarin. Ce ne fut pas cependant avant 1651, car un acte du 24 juillet de cette même année marque que le poëte demeurait *rue des Bons-Enfants, paroisse Saint-Eustache*. Pellisson et d'Olivet disent qu'il habitait au Louvre (1), et qu'il quitta la Cour en 1676, pour aller vivre à Gentilly (2). Nous pensons que c'est une erreur, car Benserade mourut dans sa demeure du Palais-Royal, le 20 octobre 1691. Il fut inhumé à l'église Saint-Eustache (3).

(1) Note de M. Livet, t. II, p. 248.

(2) Jal dit que Benserade possédait une maison à Arcueil. Le poëte avait donc deux propriétés, à moins qu'il y ait une erreur dans l'*Histoire* de Pellisson.

(3) Cf. Jal.

JEAN CALVIN

Lettre des syndics et Conseil de Genève ordonnant de payer à Me Jean Calvin, premier ministre de la cité, cent vingt-cinq florins pour son gage. Calvin donne quittance sur la lettre même. Depuis le mois d'août 1536, il était ministre de la parole de Dieu à Genève. Il resta dans ce poste toute sa vie, sauf les années 1538 à 1541 qu'il passa à Strasbourg.

Nous Sindicques et Conseil de Genève, à nostre bien aymé trésorier général salut. Vous commandons délivrer à spectable seigr maistre Jehan Calvin, nostre premier ministre de nostre cité, pour son gaige des présentz quartemps d'yvers, à savoir la somme de cent vingt et cinq florins, desquieulx vous tiendrons bon comte. Actum 20 decembris 1555.

LAMBERT. J. BEGUIN.

L. AUBERT.

Je confesse avoir receu la somme contenue en ce mandement et ce par les mains de Monsr le thrésaurier dez Ars. Faict ce 22 de décembre 1555.

J. CALVIN.

Cette curieuse pièce fait partie de la collection de feu M. Boilly.

L'ARMÉE DU RHIN EN 1793

Le mois d'avril 1793 marque, dans la période révolutionnaire, une époque terrible où la Convention sembla près de succomber. Le 3 avril, Dumouriez, après avoir évacué la Belgique et découvert, par sa retraite, nos frontières du Nord, avait abandonné son armée et passé à l'ennemi; sur le Rhin, le général Custine, pris d'un soudain découragement (1), rétrogradait et laissait Mayence sans secours. A l'intérieur, la Vendée était menaçante (2). Du côté des Alpes et des Pyrénées, nos armées étaient réduites à l'inaction par le manque de généraux et de munitions (3). C'est alors que la Convention, devant l'imminence du danger, déploya une formidable énergie; elle créa, le 6 avril, le Comité de Salut public (4), qui devait bientôt gouverner la France. Elle envoya des commissaires aux armées, destitua des généraux (5), écrivit aux autres pour leur inspirer le courage nécessaire en de si graves circonstances. Custine reçut le commandement des armées du Rhin et de la Moselle; le Comité de Salut public avait confiance en ce général qui avait vaillamment combattu, en Amérique, pour la cause de l'indépendance, et qui, député de la noblesse du bailliage de Metz aux États généraux, s'était rallié un des premiers aux projets de réforme. Aussi,

(1) Jomini (*Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, édition de 1820, t. III, p. 205) dit que « le général de l'armée du Rhin avait entièrement perdu la tête », et plus loin il appelle Custine *général pusillanime*.

(2) La campagne venait de s'ouvrir : le général Berruyer avait d'abord battu les Vendéens et pris Saint-Florent, mais, le 15 avril, l'armée républicaine fut vaincue par d'Elbée et Stofflet.

(3) *Histoire de la Révolution*, par Louis Blanc, t. VIII, p. 318.

(4) Les membres du Comité de salut public furent Barère, Delmas, Bréard, Danton, Jean Debry, Guyton-Morveau, Treilhard et Delacroix.

(5) Entre autres le général Ligneville, commandant de l'armée de la Moselle. Custine avait rejeté sur son collègue la faute des revers qu'il avait subis (Jomini, t. III, p. 205).

le 16 avril, Guyton-Morveau (1), Bréard (2) et Treilhard (3) adressèrent à Custine la lettre suivante (4) :

Paris, le 16 avril 1793
l'an 2e de la République.

Les représentans du peuple, membres du Comité de salut public, au général Custine..

Citoyen général

Les soldats de la patrie n'ont pas suivi le traître qui se proposait de les engager au service de nos ennemis. Les armées du Nord et des Ardennes ont reparu et se sont ralliées sur nos frontières. Vous aviez conçu et rédigé le plan que vous nous avez fait communiquer dans un tems où vous doutiez qu'il nous restât une armée pour résister à Cobourg et où vous croyiez que nous aurions à combattre des armées combinées de François et d'Autrichiens. Les événements vous ont convaincu qu'il faut faire un autre plan.

Notre situation n'est pas aujourd'hui telle que nous soyons obligés d'abandonner une partie de notre territoire et de faibles places à l'invasion et à la dévastation, pour transporter les armées du Rhin et de la Moselle dans les départemens du Nord.

Vous êtes investi d'un grand commandement et d'une haute confiance. La Convention nationale a ajouté le commandement de l'armée de la Moselle à celui de l'armée du Rhin, qui vous étoit confié. Il est maintenant permis à la Convention nationale

(1) Louis-Bernard Guyton de Morveau, né à Dijon, le 4 janvier 1737, chimiste habile et collaborateur de Lavoisier, fut député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative et à la Convention. Directeur de l'École polytechnique, qu'il avait contribué à fonder, et membre de l'Institut, il mourut à Paris, le 2 janvier 1816.

(2) Jean-Jacques Bréard, né à Marennes, en 1760, député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative et à la Convention, mort en janvier 1840.

(3) Jean-Baptiste Treilhard, né à Brives, le 3 janvier 1742, avocat au Parlement de Paris, fut député du tiers-état de cette ville aux Etats-généraux. Il fut envoyé par le département de Seine-et-Oise à la Convention qu'il présida pendant le procès de Louis XVI. Il devint, en 1798, directeur de la République, fut ministre d'État sous Napoléon, qui le créa comte, et mourut à Paris, le 1er décembre 1810.

(4) L'original de cette pièce est actuellement entre nos mains.

de compter sur la force des armées, sur les talents et le civisme du général, pour préserver le territoire de la République de toute invasion, conserver toutes nos places et celles dans les quelles il y a garnison françoise.

Ne perdez pas de vüe, général, la ville et la brave garnison de Mayence. Comptez vos forces, calculez celles de l'ennemi, occupez-vous de la défense de notre territoire, affermissez la confiance des troupes : l'expérience du général, le courage et le patriotisme des armées, une discipline exacte, nous promettent des succès qui compenseront les pertes que nous avons faites dans la Belgique.

Vous trouverez dans l'armée de la Moselle de la cavalerie à votre disposition. Le ministre (1) donnera les ordres nécessaires pour ne pas laisser manquer l'armée de chevaux de remonte et d'artillerie et de canons.

Nous remplissons avec la plus vive satisfaction un devoir envers vous, en vous annonçant que vos lettres ont été lues à la Convention nationale et que la lecture a été interrompue et suivie des applaudissemens des Représentans du peuple.

Nous vous prions, général, de nous communiquer le nouveau plan de campagne et d'opérations militaires que notre situation actuelle et la force des armées de la République vous auront fait concevoir, et vous mettront à portée d'exécuter.

Les Représentans du Peuple, membres du Comité
de salut public

Custine ne justifia nullement la confiance de la Convention; commandant d'une armée de 36,000 hommes, il perdit son temps à in-

(1) Depuis le 4 avril Bouchotte était ministre de la guerre. Il avait remplacé Beurnonville livré aux Autrichiens par Dumouriez.

mun seroient audit Compiègne. Et disent lesdits religieux que toutes les foys que le Roy, la Royne ou messieurs leurs enfantz ont esté audit lieu de Compiègne qu'ilz ont eu par jour ung quartier de mouton, ung chappon, quattre quartes de vin, douze pains, demye livre de chandelle et demye livre de bougye, et, le vendredy ou samedy, œufz, beurre et poysson. Si supplions nosdits sieurs le grand maistre et maistres d'hostel dudit seigneur et tous aultres qu'il appartiendra leur vouloir délivrer lesdits bienffaitz soubz condition touteffoys que ce pendant que le Roy, Royne ou Messrs leurs enfantz seront audit Compiègne ou le commun ilz diront tous les jours, oultre le service qu'ilz sont obligez ordinairement faire, une messe en la chappelle où ilz ont accoustumé audit lieu de Compiègne dire la messe, pour la recommendacion des ames des Roys très chrestiens trespassez et pour la santé et prospérité du Roy très chrestien Henry, nostre souverain seigneur et maistre. Faict audit Compiègne le XXIXe jour de juing en l'an mil cinq centz cinquante sept.

L. DE BRESZÉ,
E. de Meaulx.

L'abbaye de Royaulieu fut fondée, en août 1308, par Philippe le Bel qui lui fit don d'un morceau de la vraie croix (1). Les religieux étaient des chanoines réguliers du Val des Ecoliers (2). Leur supérieur portait le titre de *prieur*.

Louis de Brézé, qui a signé la pièce publiée ci-dessus, était fils de Gaston de Brézé (3) et de Marie de Cerisai. Il fut évêque de Meaux en 1554, grand aumônier de France en 1556, et trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris (4).

(1) L'acte de fondation est reproduit dans le *Cartulaire de l'abbaye de Royaulieu.*

(2) L'ordre du Val des Ecoliers fut fondé, en 1200, sur les confins de la Champagne, vers Langres, par Guillaume, Richard, Evrard et Manassés, docteurs et professeurs en théologie en l'Université de Paris. Ces docteurs entraînèrent avec eux trente-sept de leurs disciples, et tous adoptèrent la règle de Saint-Augustin et les constitutions des chanoines de Saint-Victor. En 1218, cet ordre fut confirmé par le pape Honorius III. (*Dictionnaire des abbayes,* publié par l'abbé Migne.)

(3) Ce Gaston était fils de Jacques de Brézé, qui surprit en adultère sa femme Charlotte, fille naturelle de Chales VII et d'Agnès Sorel, et la tua.

(4) Moreri, article BRÉZÉ.

NICOLAS POUSSIN

LE TABLEAU DE LA CÈNE CONSERVÉ AU MUSÉE DU LOUVRE

Nicolas Poussin, sur les sollicitations de Louis XIII, qui l'avait nommé son premier peintre, vint à Paris au commencement de janvier 1641. Il fut reçu avec les plus grands honneurs, comme il le raconte lui-même dans une lettre adressée le 6 janvier au frère du commandeur del Pozzo (1). Le Roi lui commanda aussitôt deux grands tableaux pour les chapelles de Saint-Germain-en-Laye et de Fontainebleau. Le premier de ces tableaux devait représenter la Sainte Cène (2). Poussin l'exécuta, et son œuvre fut placée sur le maître-autel de la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye, au mois de septembre. Il écrit à ce sujet, le 20 septembre, au commandeur del Pozzo : « J'ai placé en son lieu le tableau de la Cène de J. C., c'est-à-dire à la chapelle de Saint-Germain ; il a très-bien réussi (3). » Le 21 novembre il dit : « Mes ouvrages ont été extrêmement accueillis. Le Roi et la Reine ont loué le tableau de la Cène que j'ai fait pour la chapelle, jusqu'à dire que la vue leur en étoit aussi agréable que celle de leurs enfants (4). »

M. de Chantelou demanda à Poussin quel prix il voulait de son tableau ; il reçut, le 23 août, la réponse suivante :

« Puisqu'il plaît à Monseigneur de savoir ce que je désire pour le tableau de la chapelle de Saint-Germain, je vous supplie, après que je vous l'aurai dit, d'en retrancher ce qui semblera de trop : si l'on ne m'en veut donner huit cents écus, je me contenterai de six ou de cinq, car je serai toujours satisfait. »

(1) *Collection de lettres de Nicolas Poussin ;* Paris, Didot, 1824, in-8. — M. de Chennevières a préparé une édition critique et plus complète des lettres de Poussin, mais il ne l'a pas encore publiée.

(2) Le sujet avait sans doute été fourni par le surintendant Sublet de Noyers ; car, dans une lettre adressée à Fréart de Chantelou par Poussin, au commencement de l'année 1641, on lit cette phrase :

« Je suis extrêmement joyeux de ce que Monseigneur a choisi le sujet de la Sainte-Eucharistie en la manière que vous me l'écrivez. »

(3) *Lettres de Nicolas Poussin.*

(4) *Idem.*

Le prix fut fixé à deux mille livres, que Poussin reçut le 16 septembre. La quittance originale est conservée dans la collection de feu M. Boilly ; nous ne croyons pas qu'elle ait été encore publiée, et nous en donnons ici le texte :

En la présence des notaires du Roy au Chastelet de Paris soubsignés Nicolas Poussin, premier peintre ordinaire du Roy, a confessé avoir receu comptant de noble homme Charles Lebesgue, conseiller du Roy, trésorier général de ses bastimens, la somme de deux mil livres à luy ordonnée pour un tableau de la Cène qu'il a faict par le commandement du Roy pour la chapelle de St-Germain-en-Laye, de laquelle somme de deux mil livres ledit s^r^ Poussin se contente et en quite ledit s^r^ Lebesgue, trésorier susdit et tous autres, promettant, obligeant, renonçant, etc. Fait et passé es estudes desdits notaires l'an mil six cens quarente un le seiziesme jour de septembre et a signé.

Nicolas poussin

LE BOUCHER. DE RIVIÈRE.

Le tableau de la Cène, qui fit partie de la chapelle royale de Louis XIII, est actuellement conservé dans le musée du Louvre sous le n° 428. On y voit le Christ dans une salle ornée de colonnes et de pilastres d'ordre ionique ; il est debout, en avant de la sainte table ; il tient dans une patène le pain rompu, et ses disciples, qui vont recevoir le sacrement de l'Eucharistie, sont autour de lui, les uns debout, les autres agenouillés (1).

Poussin a traité de nouveau ce sujet dans sa belle suite des *Sacrements*. Les peintres avaient coutume de représenter Jésus-Christ et ses disciples assis autour de la table, et Léonard de Vinci avait consacré la règle. Poussin voulut se conformer plutôt à la tradition antique, et il nous montra cette fois Jésus et ses apôtres étendus autour de la table, suivant les mœurs romaines (2).

(1) *Notice des tableaux exposés dans les galeries du musée national du Louvre*, par Frédéric Villot. — M. Villot dit que ce tableau de la Cène a été gravé par Pierre Lombart.

(2) *Histoire des peintres*, par Charles Blanc.

L'ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE A BESANÇON

1219

Charte par laquelle Anselme, abbé de Saint-Vincent de Besançon, et Pierre, doyen de Sexte, certifient que Guillaume de Liesle (1) a donné à l'église de Saint-Étienne tout ce qu'il pouvait prétendre en les églises de Quingey et de Busy et en leurs dépendances.

L'abbaye de Saint-Vincent (2), commencée par l'archevêque de Besançon Hugues II de Montfaucon (3), fut achevée par Hugues III de Bourgogne (4). Ce prélat donna, l'an 1092, aux abbés de Saint-Vincent les titres de chanoine à Saint-Jean (5) et de vicaire-né du diocèse, ainsi que la préséance sur tous les autres dans les assemblées du clergé (6).

Sexte était un des seize doyennés du diocèse de Besançon; il avait sous sa dépendance les églises paroissiales de Quingey et de Busy, dédiées l'une à saint Pierre, l'autre à saint Martin (7).

Voici le texte latin et la traduction française de cette charte que nous publions aussi en fac-simile :

(1) Liesle, village situé à 27 kilomètres de Besançon; il fait partie du canton de Quingey.

(2) Les religieux de cette abbaye appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît.

(3) Il fut archevêque de 1068 au 28 septembre 1085. (V. *Dictionnaire de statistique religieuse*, publié dans la collection Migne.)

(4) Archevêque de 1088 au 13 septembre 1101. Il avait pour frère Guy, archevêque de Vienne, qui devint pape sous le nom de Calixte II.

(5) C'était la cathédrale de Besançon, située au pied du mont Cœlius. Elle avait été fondée au commencement du IVe siècle par saint Hilaire pour renfermer des reliques de saint Étienne envoyées de Rome par l'impératrice Hélène.

(6) *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, par M. Richard, curé de Dambelin; Besançon, Cornu, 1847-51, 3 vol. in-8, t. Ier, p. 280.

(7) *Recueil général des bénéfices ecclésiastiques tant du diocèse de Besançon que du comté* (Bibl. nat., F. Moreau, mss. 969, p. 170 et 182).

Anselmus, abbas sancti Vincentii Bisuntinensis totus, et Petrus, decanus de Jovia, omnibus in posterum rei gestae memoriam. Universitati vestre significamus quod Willelmus de Lisle, miles, pro se et ecclesie sancti Stephani Bisuntinensis et eiusdem ecclesie in elemosinam contulit quicquid reclamabatur in ecclesia de Quingey et ejus appendiciis et in ecclesia de Buzi et ejus appendiciis, audente N. uxore sua et filiis suis, et super hoc legitimam warantiam, pro posse suo ecclesie sancti Stephani se laturum promisit. Quod ut ratum in posterum maneat, sigillorum nostrorum munimine presentes litteras fecimus in testimonium roborari. Actum anno gratie M° CC° XIX°.

Anselme, abbé de Saint-Vincent de Besançon, et Pierre, doyen de Jouia, à vous en l'avenir connaissance de la chose faite. Nous notons à votre universalité que Guillaume de Lisle, chevalier, donna à l'église de Saint-Étienne de Besançon et conféra en aumône à ladite église, avec l'approbation de N., sa femme, et de ses fils, tout ce qu'il réclamait en l'église de Quingey et ses dépendances, et en l'église de Buzi et ses dépendances; et, sur ce, il a promis donner légitime garantie à l'église de Saint-Étienne selon son pouvoir. Et afin que cela soit établi à l'avenir, nous avons fait confirmer les présentes lettres de notre sceau. Fait l'an de grâce mille deux cent dix-neuf.

L'église de Saint-Étienne à Besançon était un des sanctuaires les plus vénérés de la France. Elle avait été érigée, au IVe siècle, sur le mont Cœlius. En 446, l'archevêque Célidoine (1) obtint de l'empereur Théodose un os du bras de saint Étienne. Cette précieuse relique fut apportée à Besançon avec la plus grande pompe, et, le 3 août, elle fut déposée solennellement dans l'église consacrée au glorieux martyr. Dix évêques des Gaules et l'impératrice d'Occident, Galla Placidia, assistaient à cette imposante cérémonie. Les prélats ayant demandé une parcelle des saintes reliques, on voulut satisfaire à leur désir, mais à peine eut-on touché les ossements sacrés, qu'il en coula un sang abondant, recueilli aussitôt par les évêques. Ce miracle est célébré, le 3 août, par la fête de l'Invention de saint Étienne (2).

(1) [illegible]

(2) [illegible]

.Anselmus sci vincentij bisuū abbas. ⁊ petrus decanus de sancta. omib; in posterum
rei geste notitiam; ⁊ ministrati ure notificamus qd Willmus de lasta miles
cerpiuit ecclie sci stephi bisūt. et eidē ecclie in elemosinā cōtulit. qcqd recla
mabamat in ecclia de queniji et eius appendicijs ⁊ in ecclia de buzi et eius ap
pendicijs laudante. ⁊. uxore sua ⁊ filius suis. ⁊ sup hoc legitimā uuadatiam
pro posse suo ecclie sci stephi se latum prusit. Qd ut ratū in posterum habe
atur sigillorum nrōrum munimine psentes litras fecimus in testimonij
um roborari. actum anno gre. .m.. cc. xxix.

Anselmus, sancti Vincentii B
decanus de Sexta, omnibus in
Universitati vestre notificam
nules, gerpivit ecclesie sancti S
ecclesie in elemosinam cont
ecclesia de Quengi et ejus appe
ejus **appendiciis laudante N.**
hoc legitimam warantiam,
phani se laturum promisit. Q
tur sigillorum nostrorum m
in testimoniam roborari. Ac

Anselme, abbé de Saint-Vi
Sexte, à tous en l'avenir con
à votre universalité que Gu
de Saint-Etienne de Be
avec l'approbation de N
mait en l'église de Quengi
ses dépendances; et, pa
l'église de Saint-Etienne
à l'avenir, nous avons
Mais l'un de grâce suffi

L'église de Saint-E
[illegible]

ORDRE DE SAINT-ANTOINE

DE VIENNOIS

SA RÉUNION A L'ORDRE DE MALTE EN 1776

Parmi les ordres religieux dont le XVIIIe siècle consomma la ruine, celui de Saint-Antoine de Viennois n'était pas le moins illustre. Il avait été fondé, en 1095, par un gentilhomme dauphinois, nommé Gaston; ce seigneur, guéri d'une grave maladie par l'intercession de saint Antoine, vint en pèlerinage à La Motte Saint-Didier où on vénérait les reliques du Père des Cénobites (1). Il vit autour du sanctuaire un grand nombre de malheureux, frappés de cette peste si fameuse au moyen âge sous le nom de *feu sacré*, et qui étaient venus implorer leur guérison (2). Pris de pitié et encouragé par saint Antoine lui-même, qui lui apparut en songe, il se dévoua au soulagement de ces infirmes, et fonda pour eux un hôpital (3). Gaston eut bientôt des compagnons (4); ces hommes adoptèrent un vêtement noir, comme celui des prêtres séculiers, mais

(1) Les reliques de saint Antoine avaient été apportées, en 1076, de Constantinople à La Motte Saint-Didier par Josselin, seigneur de Châteauneuf de l'Albene. Ce gentilhomme se servait du corps du saint comme d'un palladium : il le portait avec lui soit à la guerre, soit à la chasse, et il ne cessa cette profanation que sur une menace d'excommunication proférée par Varmond, archevêque de Vienne.

(2) Au moyen âge, quand sévissait un fléau, les malheureux qui en étaient frappés se mettaient sous la protection toute spéciale d'un saint. Dès lors la maladie prenait le nom du saint : aussi le *feu sacré* fut-il appelé généralement *feu de Saint-Antoine*.

(3) *L'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné* (par l'abbé Dassy, oblat de l'Immaculée Conception); Grenoble, Baratier, 1844, in-8. — *Biographie du Dauphiné* par Ad. Rochas, art. *Gaston*.

(4) Le pape [illegible] 1119, l'église de Saint-Antoine. Gaston, [illegible] grand [illegible] mourut l'année suivante.

[illegible] leur soutane et sur leur manteau, un coq [illegible] des Antonins. [illegible] leur dorissant et tout un les [illegible] Avant [illegible] Chacon [illegible] l'histoire [illegible] de Saint-Antoine [illegible] même décadence [illegible] aux Antonins le renvoi des novices. L'abbé [illegible] demandait lever cette défense mais, malgré son zèle, aucun [illegible] ne se présenta. A cette époque même un arrêt du Roi prononçait [illegible] de toutes les maisons du [illegible] numéraires religieux. [illegible] le dernier coup porté à l'ordre de Saint-Antoine: mais, pour ne [illegible] disparaître tout à fait, les Antonins résolurent de s'unir anonymement à l'ordre de Malte [illegible]. Le Roi donna son approbation, puis demanda et obtint celle du pape Pie VI. Cependant, dans le Conseil, on voulait faire revenir le Roi sur cette détermination et disposer des biens de l'ordre de Saint-Antoine d'une façon plus avantageuse aux finances de l'État. Monsieur, qui s'était entremis en faveur des Antonins et qui avait été le principal agent de leur réunion à l'ordre de Malte, protesta contre la décision du Roi son frère. Il écrivit aussitôt à Malesherbes, l'un des auteurs du nouveau projet; sa lettre, qui est restée inconnue aux historiens, a cependant une haute importance par la rigueur et la clarté du style et par les sentiments qu'elle exprime. Voici le texte de cette pièce dont l'original est actuellement entre nos mains.

A Versailles, le 8 mars [illegible].

Par le compte, Monsieur, que m'a rendu mon surintendant de la commission que je lui avois donnée auprès de vous, concernant la réunion de l'Ordre de S. Antoine à celui de Malte, je vois que l'état de la question est absolument changé; l'obstacle ne vient plus des prétentions du Clergé; vous avez, m'a-t-on dit, si bien reconnu le peu de fondement de ses moyens, que vous auriez voté vous-même pour la réunion, si le Roy, dans l'intervalle, ne vous avoit ordonné de chercher quelqu'emploi plus utile et plus avantageux des biens de l'Ordre de S. Antoine. C'est donc ce nouveau désir du Roy qui devient en

[illegible] Paris, Migne, [illegible] vol. [illegible]

[illegible] Chéro

quelque sorte aujourd'hui notre partie, puisque vous voulez remplir ses intentions de préférence à tout.

Dieu me garde de vouloir altérer en rien le zèle des Ministres de sa Majesté pour la moindre de ses volontés; je serai moi-même, dans tous les temps, le plus empressé de ses sujets à les seconder; mais, comme le premier d'entre eux, comme celui dont les intérêts se confondent nécessairement avec les siens, comme son frère enfin, éclairé par ma tendresse et guidé par l'amour le plus pur, j'ose croire que la gloire du Roy est la première de toutes les considérations; et que ce seroit surtout bien mal seconder ses vûes que de s'écarter de cet esprit de justice qui le caractérise. Or toute application des biens de l'Ordre de S. Antoine, autre que celle à laquelle ses membres ont unanimement et volontairement consenti, seroit injuste; elle seroit même une violation de propriété, violation d'autant plus étrange qu'elle seroit gratuite, puisqu'il ne tenoit qu'au Roy de manifester à l'Ordre de S. Antoine dès le principe ses vûes sur ses biens; cet Ordre se seroit peut être alors porté au projet dont il s'agit aujourd'hui avec autant d'empressement qu'il s'est livré à sa réunion à l'Ordre de Malte. Mais malheureusement les choses ne sont plus entières, et c'est ce que vous perdez de vûe, et qui est cependant capital. Quoi! ce seroit après que le Roy m'a permis de favoriser cette réunion, après que sa Majesté l'a elle-même approuvée dans son Conseil, qu'elle a écrit directement au Pape, pour lui faire part des motifs qui l'y avoient déterminée et pour lui demander sa sanction; c'est après que le Pape auroit fait examiner la question dans un Consistoire composé de plusieurs Cardinaux et des plus habiles Jurisconsultes Romains; ce seroit enfin quand sa Sainteté est déterminée à donner le Bref nécessaire, qu'à l'occasion d'un embarras frivole que quelques Prélats intriguans apportent à son expédition, on feroit revenir le Roy sur ses pas, et que par une destination imprévûe des biens de l'Ordre de S. Antoine, on lui donneroit aux yeux de l'Europe entière, une apparence d'inconstance

dans ses décisions, que sa Majesté ne mérite assurément point, un vernis de vexation envers l'Ordre de S. Antoine, qu'elle mérite encore moins, enfin un air d'abandon et de mépris pour les Ordres de Malte et de S. Lazare, dont elle est sûrement bien éloignée! Sa Majesté pouvoit sans doute se refuser dans le principe à cette réunion. Ne pas accorder cette grace, n'étoit qu'une chose simple; mais la retirer quand elle est accordée, deviendroit indigne d'elle et avilissant pour deux Ordres remplis des premières familles de son Royaume. La Noblesse n'est pas moins digne des regards de sa Majesté que les autres Ordres de l'Etat; si ceux qui arrosent de sueur nos sillons paroissent intéressans, combien le seront ceux qui arrosent les champs ennemis de leur sang pour l'Etat! Après d'aussi grandes considérations je ne devrois faire entrer pour rien mon personnel dans toute cette affaire. Je vous avouerai cependant que je ne me verrois pas, sans une douleur amère, compromis aux yeux de toute la France et des Cours Etrangères, dont 3 ou 4 ont déjà, depuis cette époque, opéré la réunion de l'Ordre de S. Antoine à d'autres Ordres. Personne n'ignore l'intérêt que j'ai pris à celle dont il s'agit en France; l'on ne m'accusera pas même de l'avoir fait avec légèreté; je ne m'y suis abandonné que d'après la permission du Roy; l'approbation qu'il y donna lui-même lors du rapport qui lui en fut fait à Compiègne en 1774, m'a dû faire regarder son succès comme certain; je m'en suis dès lors déclaré garant, mon nom est devenu la sauve garde de plusieurs délibérations de l'Ordre de S. Antoine; j'ai cautionné différens traités, j'ai moi même contracté en conséquence. Je ne croirai jamais, Monsieur, que le Roy, mon frère, voulût me donner la mortification sensible de détruire une affaire dans laquelle je me trouve autant avancé et m'attirer l'humiliation qui retomberoit sur moi, si elle venoit à manquer aujourd'hui : j'ose dire que je ne la mérite sous aucun regard. Un semblable événement ne pourroit avoir lieu qu'autant qu'on dissimuleroit à sa Majesté quelques unes de toutes ces circonstances; je

vous en crois incapable et c'est pour cette raison que je vous les retrace ici, bien persuadé du soin que vous prendrez au contraire de les faire valoir. Au surplus je me propose de les mettre moy même sous les yeux du Roy, si le cas l'exige, et je vous demande à cet effet de me donner communication, comme vous l'avez promis, de votre projet et de vos démarches : il n'en est pas que je ne sois disposé à faire personnellement auprès de sa Majesté, dans une occasion où sa justice et sa gloire me paroissent aussi intéressées, et où la mienne propre est autant compromise. Un grand Etat comme celui ci, et un génie comme le vôtre, présenteront toujours au Roy assez d'autres ressources pour remplir ses vûes.

Vous connoissez, Monsieur, tous mes sentimens pour vous.

LOUIS STANISLAS XAVIER.

La lettre si ferme du comte de Provence eut le meilleur effet : Louis XVI abandonna ses projets, et la réunion de l'ordre de Saint-Antoine à celui de Malte fut consommée. Les résultats n'en furent pas heureux : les chevaliers de Malte eurent peu d'égards pour leurs confrères; ils allèrent même jusqu'à vendre aux libraires de Genève une partie de la bibliothèque de l'ordre de Saint-Antoine. Les Antonins, désabusés, firent connaître ces mauvais procédés et demandèrent hautement une séparation. Le clergé de France, assemblé le 20 juillet 1780, signa une protestation en leur faveur ; mais ce fut en vain (1). D'ailleurs la Révolution s'approchait. Quand elle éclata, soixante-six de ces religieux survivaient : fidèles jusqu'à la fin à Dieu et au Roi, soixante-trois d'entre eux affrontèrent l'exil ou la mort plutôt que de prêter serment à la constitution civile du clergé.

Les archives de l'ordre de Saint-Antoine sont conservées en partie à la préfecture de Lyon (2).

(1) *Dictionnaire des Ordres Religieux.*

(2) *Le trésor de l'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné ou la vérité sur les reliques du patriarche des Cénobites,* par L.-T. Dassy ; Grenoble, Baratier, 1855, in-8, p. 207.

PONTUS DE TYARD

ET LA DAME DE SES PENSÉES

Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, un des fondateurs de la Pléiade, naquit, en 1521, au château de Bissy-sur-Fley (Saône-et-Loire). Dès 1549 il publia, à Lyon, le premier livre de ses *Erreurs amoureuses :* les deux autres livres parurent en 1550 et en 1554. Pontus a dédié son œuvre poétique *à sa dame,* qu'il célèbre sous le nom de *Pasithée* comme une merveille de beauté, de grâces et de vertus. Il chante son amour pur pour sa cruelle maîtresse, l'*ombre de sa vie.* Ainsi Ronsard invoquait *Cassandre*, Du Bellay *Olive,* et Baïf *Méline.*

Pontus a reproduit, le portrait de la dame de ses pensées, et en regard il a fait imprimer le sonnet que voici :

VŒV

Pour reclamer à mes tristes langueurs
L'heureuse fin si long tems desiree,
Et par ma foy si fermement iuree,
Tirer pitié des plus fieres rigueurs :
Pour inuoquer aus cruelles fureurs
De la tempeste à ma mort coniuree,
En ses deus feuz mon Estoile adoree,
Calme presage à mes longues erreurs :
Pour descouurir combien de reuerence
I'ay à la rare, ou vnique excellence,
Qui dore, emperle, et enrichit notre aage :
I'appen, et voue en toute humilité
Ce, que ie puis de l'immortalité,
Au sacrez piez de cette sainte image.

PASITHÉE LA DAME DES PENSÉES

DE PONTUS DE TYARD

M · D · L V

Ce portrait, dont nous donnons ici le fac-simile, se trouve dans la 2e édition des *Erreurs amoureuses* (1). Quelle fut cette vertueuse dame qui inspira Pontus de Tyard? Est-ce Catherine de Clermont de Vivonne, comtesse de Retz, à qui il dédia, en 1575, ses *Œuvres poétiques?* Est-ce Louise Labé, si admirée par les beaux esprits du XVIe siècle (2)? Nous en sommes jusqu'ici réduit aux conjectures et nous espérons que M. Marty-Laveaux résoudra le problème dans son édition définitive des œuvres de Pontus de Tyard.

Pontus de Tyard fut aumônier ordinaire de Henri III, puis évêque de Chalon-sur-Saône (1578). Dans son diocèse, il montra beaucoup de tolérance pendant les troubles de la Ligue. En 1594, il se démit de son évêché en faveur de son neveu Cyrus (3), et se retira en son château de Bragny-sur-Saône. C'est de cette époque que date la quittance suivante, qui fait partie de la collection de feu M. Boilly.

Je soubzsigné confesse avoir heu et receu de honnorable Octavien de Lavallée, admodiateur de Bissi, la somme de soixante escus en desduction de l'admodiation et de revenu dudit Bissi. Faict ce XXVIIe juing mil VC IIIIXX XIX.

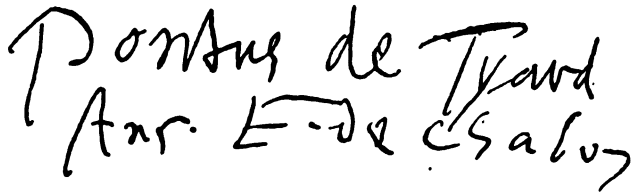

M. Abel Jeandet a reproduit dans son ouvrage une lettre et trois signatures de Pontus de Tyard qu'il possède dans sa collection.

Notre poëte, retiré dans son château de Bragny, y forma une riche bibliothèque (4). Il mourut au milieu de ses livres le 23 septembre 1605.

(1) *Errevrs amovvrevses, Augmentees d'une tierce partie. Plvs vn Liure de Vers Liriques.* A Lion, par Ian de Tovrnes, M.D.LV. — In-8, de 169 pages.

(2) *Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, depuis évêque de Chalon,* par J.-B. Abel Jeandet; Paris, Aubry, 1860, in-8.

(3) Cyrus de Tyard mourut à Chalon-sur-Saône le 3 janvier 1624. Il avait été sacré à Rome le 20 février 1594.

(4) Cette bibliothèque fut détruite en partie par les Allemands en 1636.

YVES-JOSEPH KERGUELEN-TRÉMAREC

Né à Quimper le 13 février 1734, Yves-Joseph de Kerguelen-Trémarec commença sa carrière de marin, comme garde, en juillet 1750. Devenu lieutenant de vaisseau, il conçut le projet d'aller à la découverte des terres australes que Gonneville avait entrevues dès 1504. Louis XV ayant autorisé ce voyage, Kerguelen partit de Lorient le 1er mai 1771. Il découvrit, le 13 février 1772, une terre dont un de ses officiers, Rosily, prit possession au nom du roi de France; une relation, renfermée dans une bouteille et laissée sur le rivage, fut trouvée, en 1776, par le capitaine Cook qui nomma cette terre *Ile de Kerguelen*. Kerguelen rentra à Brest le 16 juillet 1772 et reçut de Louis XV la croix de Saint-Louis et le grade de capitaine de vaisseau. L'année suivante (26 mars 1773 au 7 septembre 1774), il fit un second voyage aux terres australes; mais le résultat de cette expédition fut si désastreux que Kerguelen, accusé par ses officiers et mis en jugement, fut cassé de son grade et condamné à six ans de prison (15 mai 1775). Détenu au château de Saumur, il rédigea la relation de ses découvertes destinée à la justification de sa conduite. Mis en liberté en 1779, il devint commandant de corsaire; en 1782, il publia sa *Relation* (1), supprimée l'année suivante par arrêt du Conseil (23 mai 1783). Il fut réintégré dans la marine sous

(1) Cette relation est devenue rare, vu sa suppression. Levot, dans sa *Biographie bretonne* art. *Kerguelen*), donne le titre du volume et des différents opuscules qu'il renferme : ses renseignements sont exacts, comme nous l'avons vérifié sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. *L'épître dédicatoire à la Patrie*, qui commence le volume, est, par le style et par les sentiments, digne de figurer à côté de la lettre que nous publions. Aussi en donnons-nous ici le texte :

« C'est à vous, ma Patrie, que je dédie cette Relation. C'est pour vous être utile que tout François respire, et c'est pour vous servir qu'il traverse les mers, qu'il brave les dangers, et qu'il immole son repos, sa santé et sa fortune. S'il est quelquefois mal récompensé de ses travaux; s'il est persécuté après plusieurs années de service, et s'il est sacrifié à l'envie et à la politique, il ne doit point, oh ma Patrie! vous imputer ses malheurs, ni vous être moins attaché, ni cesser un instant d'aimer un Prince auguste et bienfaisant, qui ne peut entendre les cris de la victime innocente qu'on assassine, loin de ses yeux, avec le glaive des Loix.

« C'est à vous en particulier, Nation Bretonne, que je dédie ce Journal; à vous, que la

la République (5 février 1793) et promu au grade de contre-amiral (mai 1793). Il fut nommé ensuite premier adjoint au ministère de la marine, mais bientôt destitué (septembre). Arrêté par ordre du tribunal révolutionnaire de Brest, il ne cessa de donner des conseils au gouvernement. Le 25 fructidor an II (11 septembre 1794), il proposa une expédition pour enlever aux Anglais le cap de Bonne-Espérance et l'île de Sainte-Hélène, et demanda à servir même comme volontaire. Nous publions ici le texte de la lettre où Kerguelen expose son projet.

Brest, hospice militaire, 25 fructidor
l'an 2 de la Rép. une et indivisible.
Liberté. Égalité. Fraternité.
Citoyen représentant

Le citoyen Duras dont les vertus républicaines te sont connües t'aura communiqué un plan d'opérations importantes que je lui ai adressé pour t'être présenté à ton arrivée. Ce plan mérite ta plus sérieuse considération. Il s'agit de récupérer par un coup de mains facile et point dispendieux la perte de nos colonnies orientales et occidentales. Fais y bien attention : tu trouveras du zèle et du civisme dans le corps de la marine, mais tu ne trouveras pas un homme de 45 ans d'étude et d'expérience, un homme qui a été chargé par l'ancien gouvernement de faire des observations et dans les mers du nord et dans les mers des Indes et que le même gouvernement a ensuite opprimé et sacrifié à la jalousie du corps de la marine. Nous n'avons exécuté sur mer depuis le commencement de la guerre aucune opération utile. Toutes nos colonnies sont ou prises ou désorganisées; notre commerce est perdû, il faudra acheter les alimens de luxe au prix fixé par nos ennemis. Pour réparer ces malheurs je propose un coup de mains dont le succès est certain, c'est d'enlever le cap de bonne espérance et l'isle s^te^ helenne. La même escadre composée de six vaisseaux de ligne et de deux autres de trans-

franchise, la valeur et le patriotisme caractérisent si parfaitement. Je vous prie de le recevoir comme une foible marque du zèle qui anime tous vos Citoyens. J'ai l'avantage d'être né parmi eux; je ne chercherai point d'autres titres pour le faire agréer du Public. Je suis né Breton, c'est tout dire pour lui plaire; c'est tout dire en fait d'amour pour la Patrie. »

port peut faire ces deux opérations. Je connois ces mers, les vents, les courans, les alentours, les circonstances locales. Je ne veux pas commander l'expédition. Je suis prêt à servir comme volontaire, comme ton aide de camp. Que m'importe le poste pourvû que le bien s'opère ? Si tu veux causer avec moi de ces deux opérations et de bien d'autres je te donnerai (ayant tous les plans) tous les éclaircissemens possibles, en vrai républicain.

Encor une fois j'ai 60 ans, j'ai vieilli dans l'étude de tous les moyens de nuir aux ennemis. Au moment où j'ai été mis en arrestation au grand regret des citoyens de Brest et pour des môtifs que je ne puis deviner, ayant toujours rempli mon devoir, j'étois en correspondance avec les représentans Bréard, Thuriot, et Collot d'Herbois sur les moyens d'anéantir les ennemis de la République. Je t'offre, citoyen représentant, mon zèle et mes foibles talens sans autre intérest que la gloire de servir comme volontaire. Que m'importe le poste que j'occuperai pourvû que le bien s'opère !

Salut et fraternité

yves joseph Kerguelen ci devant — contr'amiral

P. S. Je suis à l'hospice militaire. J'ai essuyé une maladie crüelle par le chagrin d'avoir été mal apprécié. Ma santé est meilleure et j'oublierois tous mes maux en voyant les triomphes de ma patrie et en y contribüant.

Le temps est prétieux. Si tu veux un plan détaillé je te le donnerai. Encor une fois je ne désire pas commander, mais voir triompher ma patrie de tous les tyrans coalisés.

Kerguelen fut mis en liberté le 30 décembre 1794. Deux ans plus tard, il publia sa *Relation des combats et des événements de la guerre maritime de 1778*. Il mourut bientôt après, le 3 mars 1797.

:s
it
ıt
i-
à
t-
ı.
:r
:e

:i
ıs

ı-
i,
:e
:-
:,
:,
:e
.e
ɔs

s.

Doradour chevalier
du Diocese de saintes

l'Eglise Ca-
croit & pro-
tres-sincere-
ions erronées
nées & rejet-
, & ses saints
de vivre &
e mesme Foy,
igneur l'Illustrissime
Meaux
.

e'r jour du
uquatre vingts cinq
er
De Paillant capucin

UNIV. OF MICH.

JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET

ET FLÉCHIER

Après la révocation de l'édit de Nantes (22 octobre 1685), les évêques reçurent de nombreuses professions de foi catholique. Le fidèle devait produire deux témoins et signer un acte dont les formules étaient imprimées. Armand de Lescours Doradour, chevalier, comte de Lescours, qui appartenait au diocèse de Saintes, fit son acte de foi, à Meaux, entre les mains de Bossuet. L'illustre évêque mit sa signature au-dessous de celles du requérant et de ses témoins, dont l'un était capucin. Muni d'une telle pièce notre gentilhomme put, sans danger, retourner dans sa province, qui était encore un des foyers de l'hérésie. C'est ce précieux certificat dont nous publions le fac-simile.

Les protestants convertis eurent aussi besoin de certificats. En voici un délivré par Fléchier à une dame de Nîmes, rentrée depuis peu dans le giron de l'Eglise.

Esprit Fléchier, par la grace de Dieu et du St Siége apostolique évêque de Nismes, conseiller du Roy en ses Conseils, Nous certifions que Me de Guiraud de Vestric, de la présente ville de Nismes, convertie à la foy catholique, s'acquitte exactement, avec toute sa famille, des devoirs d'une bonne catholique, assistant avec édification à la messe et aux offices de l'Eglise, fréquentant, nommément à Paques, les Sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, et donnant par sa conduite des marques d'une véritable conversion. Donné à Nismes sous le sceau de nos armes le 12 octobre 1700.

ESPRIT, EV. DE NISMES.

Cette pièce fait partie de la collection formée par M. Engel-Dollfus.

JEAN-BAPTISTE LULLY

Il n'existe pas encore de biographie étendue du fondateur de notre Académie de musique. Voici quelques documents que nous avons réunis et qui pourront être utiles à celui qui écrira la vie de Lully.

Jean-Baptiste Lulli, qui francisa plus tard son nom et signa Lully, né à Florence en 1633, fut, à l'âge de treize ans, amené à Paris par le chevalier de Guise. D'abord chef des *petits violons* du Roi, puis compositeur de la musique instrumentale (1653), il acquit la faveur de Louis XIV par son habileté à composer la musique des ballets de la Cour dont Benserade, nous l'avons vu, faisait les vers (1). Le 16 mai 1661, il fut nommé surintendant de la musique du Roi; le 24 juillet 1662, il épousa la fille unique de Michel Lambert (2).

Ce Lambert, dont parle Boileau dans sa 3e satire, était maître de la musique de la chambre du Roi (3). La quittance suivante, que nous empruntons à la collection de feu M. Boilly, nous le montre dans l'exercice de ses fonctions.

En la présence des notaires du Roy au Châtelet de Paris sous signez Michel Lambert, maistre de la musicque de la Chambre du Roy, a confessé avoir receu comptant de Mre Nicolas Melicque, conseiller du Roy en ses conseils, trésorier général des menus plaisirs et affaires de la chambre de sa Majesté, la somme de six cens livres à luy ordonnée pour la pension qu'il plaist à sa Majesté luy donner, pendant les mois de janvier, février, mars, avril, may et juin de la présente

(1) V. la quittance de Benserade publiée dans notre dernière livraison.

(2) V. art. *Lambert* dans le *Dictionnaire* de Jal.

(3) Né en 1610, il survécut à son gendre, et mourut dans la maison de celui-ci, le 27 juin 1696. (V. Jal.)

année MVI^C soixante dix, dont, etc., quittant, etc. Et ne servira la présente quittance avec cinq autres que ledit s^r Lambert a passées de la somme de cent livres chacune pour les cinq premiers desdits six mois que d'un seul et mesme acquit. Fait et passé en estudes desdis notaires le dernier jour de janvier MVI^C soixante dix, et a signé.

Lambert

LEVASSEUR. MOUFLE.

La même collection contient une quittance de Lully. Nous y voyons que le surintendant touchait 660 livres par an.

En la présence des notaires au Châtelet de Paris soubsignez Jean Baptiste Lulli, surintendant de la musicque de la chambre du Roy, a confessé avoir receu de Mre Guillaume Lamy, seigneur de Villiers Adam, conseiller du Roy en ses conseils et trésorier de la maison de sa Majesté, la somme de cent soixante cinq livres à luy ordonnée pour ses gaiges à cause de sadite charge pendant le quartier d'octobre, novembre et décembre de l'année dernière mil six cens soixante six, dont, etc., quittant, etc. Faict et passé à Paris en estudes des notaires soubsignez l'an mil six cens soixante sept le troisiesme jour de janvier et signé.

JEAN BAPTISTE LULLY.

OGIER. MOUFLE.

Le 28 juin 1669, le Roi avait accordé à Pierre Perrin (1) un privilége pour l'établissement à Paris d'une Académie de musique. Lully, très en faveur à la Cour, obtint, en mars 1672, un privilége semblable et la ré-

(1) Pierre Perrin, né à Lyon vers 1620, poëte et auteur dramatique, introducteur des ambassadeurs près de Gaston d'Orléans, est le premier qui ait entrepris de fonder un Opéra en France. Il mourut à Paris le 26 avril 1675. (*Dictionnaire* de Jal.)

vocation de l'ancien. De là protestation très-vive du marquis de Sourdéac et de Laurent de Bersac de Fondant, qui exploitaient l'entreprise dirigée par Perrin et par Guichard (1). Le 30 mai 1672, la requête suivante fut adressée par eux au Parlement (2).

A Nosseigneurs du Parlement,

Supplient humblement Alexandre de Rieux, chevalier, marquis de Sourdéac, et Laurens de Bersac de Fondant, escuyer, sieur de Champeron, disans qu'il a pleu au Roy par ses lettres pattentes du vingt huictiesme juin 1669 leur accorder soubz le nom de Pierre Perrin permission d'establir en cette ville de Paris et autres du royaume des accadémyes pour y faire des opperas et représentations des pièces de théastre en musique en vers françois, pareilles à celles d'Italie, et de prendre du publiq telles sommes qu'ils adviseroient pour les desdomager des grands frais qu'il conviendra faire pour les theastres, machines, décorations, habitz et autres choses nécessaires, avec deffences à toutes personnes de faire de pareilles représentations, sans leur consentement et permission, pendant les douze années portées par les dites lettres, soubz les peynes y contenües; au quel establissement les supplians ayans travaillé sans discontinuation despuis le dit temps, à grands frais, et couru risque plusieurs fois de perdre des sommes considérables qu'ilz y ont employées, le sieur de Lully voyant qu'ilz y avoient réussy avec aplaudissement et satisfaction du publiq, pour s'aproprier ce qui leur appartient et les en frustrer auroit suposé à Sa Majesté que n'ayans peu réussir audit establissement et soubz ce prétexte se seroit fait accorder la mesme permission d'establir des oppera par lettres du mois de mars 1672 avec révoccation de celles accordées aux supplians, lesquelz en ayans eu advis

(1) Henri Guichard était intendant général des bâtiments du duc d'Orléans. On ignore les dates de sa naissance et de sa mort. (V. Fétis.)

(2) Cette requête a dû être imprimée, mais nous l'avons vainement cherchée à la Bibliothèque nationale. Il en existe une copie manuscrite (Bibl. nat., Mélanges, 36, fol. 204), sur laquelle nous publions cette pièce, vu la rareté de l'imprimé.

et que le dit s^r Lully en vouloit poursuivre l'enregistrement ilz y ont formé opposition sur laquelle les parties ont esté appointées en droit, ce qui a fait une instance par l'évennement de laquelle les supplians espèrent que le dit sieur de Lully sera déboutté de l'effect des lettres par luy obtenues, et que celles accordées aux supplians seront exécuttées, à l'effect de quoy ilz ont esté conseillez d'en requérir l'enregistrement.

Ce considéré, Nosseigneurs, il vous plaise procédant au jugement de la dite instance débouttant ledit s^r Lully de l'enregistrement des lettres par luy obtenues, ordonner que les lettres obtenues par les supplians soubz le nom dudit Perrin le vingt huictiesme juin 1669 seront enregistrées pour estre exécuttées selon leur forme et teneur, condemner ledit Lully en tous leurs domages et interrestz et aux despens de ladite instance, et vous ferés bien.

Signé Alexandre de Rieux et Deffondant, et Du Bois, procureur. Et plus bas est escrit : et jugeant soit signiffié le xxxe may 1672 et signiffié ledit jour.

Lully, inquiet de cette attaque, adressa, le 3 juin suivant, la lettre suivante à Colbert (1) :

Monseigneur,

Depuis que j'ay eu l'honneur de vous entretenir sur l'Académie Royalle de musique l'on me fait journellement de nouvelles chicannes, dont je prends la hardiesse de vous envoyer la dernière, par la quelle vous conoistrez, Monseigneur, qu'ils exposent faux en tout, et en premier lieu quand ils disent qu'ils ont obtenu les lettres patentes par le Roy soubs le nom de Perrin; et en second lieu en exposant que j'ay surpris le Roy, eux qui ont présenté plusieurs placets à Sa Majesté et qui

(1) Bibl. nat., Mélanges, 36, fol. 206. — Cette curieuse lettre nous a été indiquée par notre collègue, M. Ulysse Robert.

sçavoient mieux que moy ses intentions. Vous sçavez, Monseigneur, que je n'ay pris d'autre route dans cette affaire que celle que vous m'avez prescritte, et que dans le commencement je croiois qu'ils prendroient la mesme. Cependant ils n'ont eu garde de se soubmettre à vostre jugement, sçachant bien que vous ne souffririez aucune imposture de celles qu'ils suposent et qu'ils prétendent imposer au Parlement, et dont vous avez la connoissance plus que personne du monde.

Vous me fistes la grace de me faire espérer un mot en ma faveur à Monsr Du Coudray Geniers, mon rapporteur. Si j'osois vous supplier, Monseigneur, par mesme moyen de le détromper de tout ce qu'ils exposent dans leur requeste, vous me fairiez la plus grande charité du monde, estant enfin dans la derniere désolation de me voir condamné à combattre contre des faussetez, pendant que je devrois travailler à ce que le Roy m'a commandé, et que vous me faites la grace d'honorer de votre protection.

J'espère, Monseigneur, que par vostre bonté le Roy m'accordera la salle du Louvre, dans la quelle je fairois incessement travailler, non obstant les chicannes du procès et aurois l'honneur de vous voir avec Monsr Quinault pour vous monstrer quelque projet pour le retour du Roy (1), que je ne doute point qu'il ne réussisse lors qu'il aura vostre approbation.

Je suis avec tout le respect que je dois,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

JEAN BAPTISTE LULLY (2).

De Paris, ce 3e juin 1672.

(1) Louis XIV était alors en Hollande. Ce même jour, il faisait capituler Orsoi. Il revint le 1er août à Saint-Germain, après avoir conquis la Hollande.

(2) Cette lettre n'est pas écrite par Lully, mais seulement signée.

Louis XIV conserva à Lully le privilége de l'Opéra ; mais l'heureux compositeur, doué, au dire de ses contemporains, d'un caractère difficile, n'en soutint pas moins des procès contre ceux dont il avait si profondément lésé les intérêts. Tour à tour il fut accusé et accusateur, empoisonné et empoisonneur. Henri Guichard, poursuivi pour une tentative d'empoisonnement sur la personne de Lully, écrivit de nombreux mémoires où il donna les plus scandaleux détails sur la vie privée de son adversaire (1). Le sculpteur Jacquin, de son côté, accusa Lully d'homicide (2). Les détails de ces procès sont extrêmement curieux, mais ils dépasseraient les bornes de ce recueil.

Malgré toutes ces attaques et toutes ces chicanes, Lully continua à travailler pour le Roi. Il eut Quinault pour principal collaborateur, on pourrait dire aussi pour associé, car ils exploitaient ensemble leurs œuvres. Dès qu'un ballet était achevé, Lully et Quinault traitaient avec l'imprimeur Ballard pour l'impression et la mise en vente. L'acte était dressé par-devant notaires; celui qui fut fait pour le ballet *le Triomphe de l'Amour* nous est parvenu : il appartient actuellement à M. le baron Feuillet de Conches, qui nous en a gracieusement laissé prendre copie. En voici le texte :

Furent presens Mre Jean Baptiste Lully, escuier, compositeur de la musicque de la Chambre du Roy, demeurant rue Ste Anne, parroisse St Roch, d'une part, Monsr Me Philippes Quinault, conseiller du Roy, auditeur ordinaire en sa chambre des Comptes, demeurant isle Nostre Dame, rue et parroisse St Louis, d'autre part, et sieur Christophle Ballard, seul imprimeur du Roy pour la musicque, demeurant rue St Jean de Beauvais, parroisse St Estienne du Mont, encores d'autre part, lesquelles parties ont fait entr'elles, sont convenues de ce qui ensuit :

C'est à sçavoir que le dit Ballard imprimera à l'exclusion de tous autres le ballet du Roy intitulé le triomphe de l'amour

(1) *Requeste servant de factum pour Henry Guichard, intendant général des Bastimens de Son Altesse Royalle Monsieur, appellant. Contre Baptiste Lully, et Sébastien Aubry, intimez, et contre Monsieur le Procureur général prenant le fait et cause du sieur de Ryans, son substitud au Châtelet, appellant à minima.*— Paris (1676), in-4° de 73 pages.

(2) *Requête imprimée de François Jacquin, sculpteur ordinaire de Monsieur, frère unique du Roi, ingénieur et architecte, contre Lully, à l'occasion d'une tentative d'assassinat commise sur sa personne par les nommés Bénard et complices.* 1676, in-4°.

qui se doit représenter incessamment devant Sa Majesté, dont le sujet et les vers ont esté faits par le dit s^r Quinault, et la musicque composée par le dit s^r Lully, laquelle impression sera in-quarto à l'ordinaire conformément à l'impression des opera. A l'effect de laquelle impression le dit s^r Lully subroge le dit Ballard en son privilege qui luy a esté accordé par lettres patentes de Sa Majesté du mois de septembre MVI^C soixante douze et pour le tems qui reste de celuy y porté, laquelle subrogation le dit s^r Quinault a aussy consentye à son esgard. Pour la despence de laquelle impression sera paié au dit Ballard par les dits s^rs Lully et Quinault et chacun par tiers, sçavoir pour chacune rame de papier blanc, cinq livres, pour l'impression et composition d'icelle musicque trois livres, aussy pour chacune des dites rames et pour la relieure en papier blanc six deniers pour chacun livre, et à l'esgard de la relieure en papier marbré à l'ordinaire huit deniers pour chacun livre, et quant aux livres où il y aura du ruban le dit ruban sera fourny par toutes les dites parties, chacun par tiers. Et contriburont sur ce pied à toutes les dites despences, sçavoir un tiers par le dit s^r Lully, autre tiers par le dit s^r Quinault, et pour l'autre tiers demeurera confus en la personne du dit Ballard. Comme aussy recevront et partageront esgalement et par tiers à leur proffit tout ce qui proviendra de la vente et débit des dits livres, tant chez le Roy qu'en l'accademye du dit s^r Lully, boutique du dit Ballard et autre lieux, suivant le prix, sçavoir chez le Roy suivant ce qui en sera réglé, et en l'accademye, boutique dudit s^r Ballard et autres lieux, sur le pied de trente sols pour chacun livre, sans qu'il en puisse estre vendu et débité aucuns de l'impression du dit Ballard qu'ils ne soient paraphez du dit s^r Lully ou de quelqu'autre par luy commis à cet effect, soubz la peine portée au dit privilège du dit s^r Lully, à laquelle le dit Ballard s'est soubzmis par ces présentes.

Quant à la musicque tant du susdit ballet de Triomphe de l'amour que de tous les opera et ballets, elle sera pareillement

imprimée par le dit s^r Ballard à l'exclusion de tous autres, à quoy il s'oblige mesmes par les présentes, pour le prix et somme à l'esgard de chacune feuille, caractère, moienne musicque en partition in-folio de huit livres pour sept cens cinquante exemplaires dont le dit s^r Ballard sera tenu fournir de chacun sept cens cinquante exemplaires parfaits ès-mains du dit Lully. Et où il s'en trouveroit de l'impression dudit s^r Ballard vendus et debitez sans estre paraphez comme il est devant dit ledit Ballard encourera la peine portée par ledit privilege dudit s^r Lully, eslizans lesdites parties leurs domiciles irrévocables pour l'exécution des présentes et dépendances ès-maisons où elles sont demeurantes devant déclarées, ausquels lieux, etc. Fait et passé en la maison dudit s^r Lully l'an MVI^C quatre vingtz le vingt sixiesme jour de décembre avant midy.

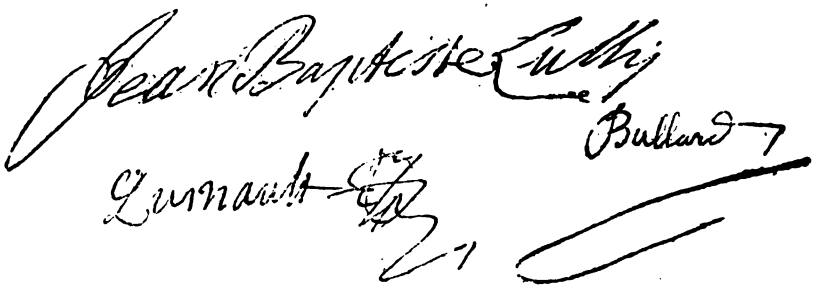

BECHET. MOUFLE.

Nous joignons les parafes que Lully et Quinault apposèrent au bas de chaque page de l'acte :

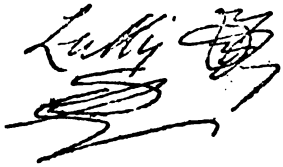

Lully, toujours en faveur, obtint, en 1681, l'autorisation d'acheter la charge de conseiller-secrétaire du Roi, vacante par la mort de Joseph

Clausel. Il dut se conformer aux règlements de la compagnie et, le 29 décembre, il s'engagea à payer sa quote-part des dettes contractées par elle. Sa soumission, toute de sa main et signée, est conservée dans un registre des Archives nationales (1) et elle figure dans le musée de l'hôtel Soubise (2).

Lully mourut à Paris, en sa maison, rue de la Madeleine, le 22 mars 1687, à l'âge de 55 ans. De son mariage avec Madeleine Lambert, fille de Michel Lambert, dont nous avons parlé plus haut, il eut six enfants, dont trois fils, à savoir :

1° Louis, né à Paris le 4 août 1664, surintendant de la musique du Roi après son frère Jean-Louis, mort après 1713;

2° Jean-Baptiste, né à Paris le 6 août 1665, surintendant de la musique du Roi, le 7 février 1695, mort à Saint-Cloud le 9 juin 1701;

3° Jean-Louis, né à Paris le 24 septembre 1667, successeur de son père comme surintendant de la musique du Roi, mort le 23 décembre 1688.

La collection de feu M. Boilly contient une quittance du second fils de Lully, Jean-Baptiste. En voici le texte :

En la présence des conseillers du Roy notaires à Paris soussignez Jean Baptiste de Lully, escuyer, surintendant de la musique de la chambre du Roy, confesse avoir receu de M. Armand Le Pilleur, conseiller du Roy, trésorier général ancien et mitriennal de la maison de sa Majesté, la somme de cent soixante cinq livres à luy ordonnée, sçavoir cent douze livres dix sols pour ses gages à cause de sadite charge, et cinquante deux livres dix sols pour un page mué, le tout pendant le quartier d'avril, may et juin de la présente année 1698 à cause desdits gages attribuez à sadite charge, dont, etc., quittant, etc. Fait et passé à Paris ès estudes le deuxiesme jour de juillet mil six cent quatre vingt dix huit, et a signé.

J. B. de Lully

(1) V 247, registre des secrétaires du Roi.

(2) N° 878 du Musée des Archives. — Dans le catalogue raisonné, la pièce est en partie reproduite avec le fac-simile de la date et de la signature (p. 522).

à M. Ex. le Mal
Pre d'Exemple Ministre
Les Guerre.

Paris.

Le Mre de Mey

LETTRE DU MARÉCHAL NEY

ÉCRITE APRÈS LA BATAILLE DE WATERLOO

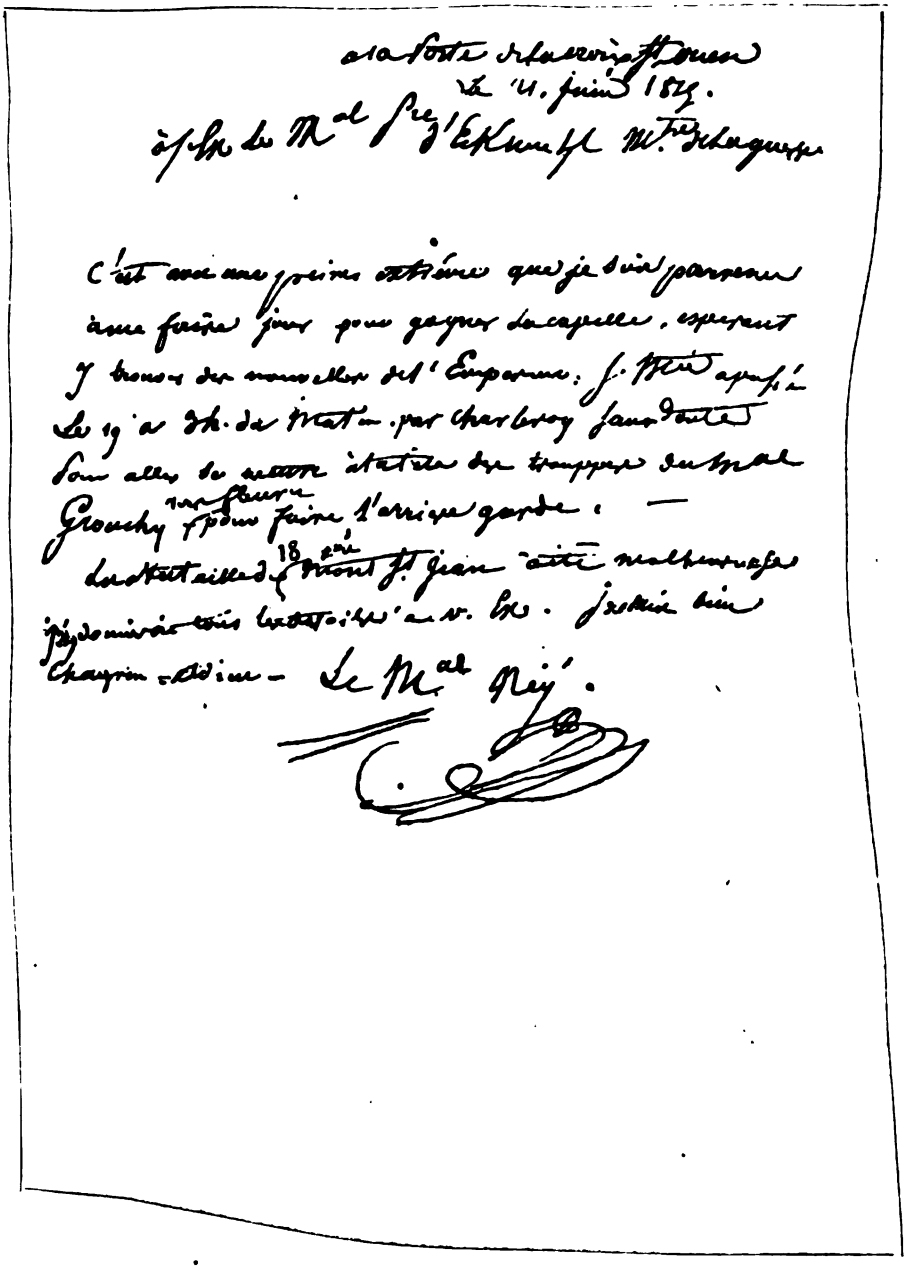

a la Poste de Charleroi ce 18 juin 1815.

à S.A. le Mal Prce d'Eckmühl Ministre de la Guerre

C'est avec une peine extrême que je suis parvenu à me faire jour pour gagner la capitale, espérant y trouver des nouvelles de l'Empereur. J'ai été après le 19 à 3h. de Wattrelos par Charleroy sans doute sous alles de retraite des troupes du Mal Grouchy pour faire l'arrière garde. —

La dernière affaire du 18 ème mont St Jean a été malheureuse prédominée sous les rapports de N. Ex. Je suis bien chagrin addieu — Le Mal Ney.

Documents historiques, t. II, p. 117.

LE MARÉCHAL NEY

ANNONÇANT LA DÉFAITE DE WATERLOO

Le soir du 18 juin 1815, Ney, démonté pour la cinquième fois, couvert de contusions, mais sans blessure, après avoir vu périr les quelques centaines de braves qu'il avait ralliés, se retira à pied du champ de bataille. Il se procura cependant un cheval et voulut, mais en vain, rejoindre Napoléon. Il gagna La Capelle, apprit que l'Empereur avait passé par Charleroy, et se dirigea aussitôt sur Paris. Arrivé à la Croix-Saint-Ouen, le 21 juin, il annonça le désastre de Waterloo au maréchal Davout, ministre de la guerre, par la lettre suivante dont les historiens, croyons-nous, n'ont pas encore donné le texte :

A la porte de la Croix St Ouen,
le 21 juin 1815.

A S. Ex. le M^al^ P^ce^ d'Eckmuhl, m^tre^ de la guerre.

C'est avec une peine extrême que je suis parvenu à me faire jour pour gagner La Capelle, espérant y trouver des nouvelles de l'Empereur. S. M^té^ a passé le 19 à 3 h. du matin par Charleroy, sans doute pour aller se mettre à la tête des trouppes du M^al^ Grouchy vers Fleurus pour faire l'arrière garde.

La bataille du 18 près Mont St Jean a été malheureuse. J'en donnerai tous les détails à V. Ex. Je suis bien chagrin. Adieu.

LE M^AL^ NEY.

Cette lettre est écrite sur un morceau de papier dont nous avons figuré les dimensions par un cadre sur le fac-simile.

BERNADOTTE EN VENDÉE

Lettre de Bernadotte, alors général en chef en Vendée, à Joseph Bonaparte, sur les prêtres insermentés. Elle fait partie de la collection de M. Luca Mimbelli, de Livourne.

Armée
de l'Ouest.

République Française

Liberté. Egalité.

Au quartier-général de Rennes le 19 messidor an 8 de la République Française, une et indivisible (1).

Bernadotte, Conseiller d'Etat,
Général en Chef,
à Joseph Bonaparte, conseiller d'Etat.

J'envoye, mon cher Joseph, au général un extrait des rapports qui m'ont été faits dans la 1ère quinzaine de ce mois. Engagés le, je vous prie, à le lire. C'est d'après la connoissance exacte de la scituation du pays et la disposition des esprits qu'il peut prendre des mesures et éviter tous les extremes qui deviennent nuisibles et arrettent la marche d'un gouvernement quelque robuste qu'il puisse être.

Les rapports contre les prêtres insermentés se succèdent. Il y en a de vrais et d'exagérés. Je n'en fatigue pas le général, depuis le dernier compte que je lui ay rendu à ce sujet. J'ai fait parler ceux contre lesquels il y a des plaintes. Ils se sont

(1) 8 juillet 1800.

excusés sur l'embarras de leur position, avec promesse de ne rien faire qui peut déplaire au gouvernement. Il y en a d'incorrigibles et de tellement fanatiques qu'il sera impossible de les calmer. Je pense qu'il ne faut pas trop ouvertement s'occuper d'eux, car ce seroit entrer dans leurs vües. Ils veulent se rendre intéressants et obtenir de la célébrité.

Les bruits les plus répandus annoncent le retour de la rébellion après la récolte. S'il en faut croire des hommes qui se disent instruits, un personnage important doit paroitre à la tête des bandes. Ces menaces m'inquiètent moins que la situation affligeante du soldat : sans solde depuis longtems, couvert de haillons et forcé de faire un service pénible sur les côtes et dans l'intérieur, il force à l'admiration et au respect, mais l'héroïsme, la résignation, tout a un terme. Des secours prompts doivent l'arracher à cet état de souffrance.

Le général a donné ordre de faire passer quatre cent mil francs. Priés-le, mon cher Joseph, de faire parvenir promptement ce secours, car il est attendu avec la plus grande et légitime impatience.

Si l'armée est soldée, si elle reçoit promptement dix mil habits complets, et si les deux demies brigades que le général m'a annoncé m'arrivent, la paix est assurée dans le pays ; mais je ne sçaurai trop vous le dire, il faut unité et concentration de commandement, et le sistème des divisions militaires doit être rompu.

Occupés-vous, mon cher Joseph, de ce pays. Il y va de la gloire du général et peut-être du salut de la République.

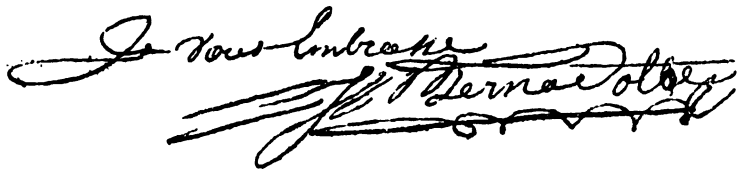

EMMANUEL PHILIBERT

DUC DE SAVOIE

PROCLAMATION A SES SUJETS APRÈS LA BATAILLE DE SAINT-QUENTIN

Emmanuel-Philibert, né à Chambéry le 8 juillet 1528, seul survivant des neuf enfants du duc de Savoie Charles III, vit, dès son jeune âge, son pays ravagé et occupé par les Français et son père chassé de sa capitale. Aussi, en 1548, il entra au service de Charles-Quint et fit ses premières armes en Flandre. En 1552, il vint combattre en Piémont les maréchaux de Brissac et de Montluc, mais il fut forcé de se retirer. En 1553, il reçut le commandement de l'armée impériale qui envahissait la France; il venait de prendre Hesdin (18 juillet) quand la mort de son père (16 septembre) lui donna le titre de duc de Savoie. Ne pouvant prendre possession de ses États, il continua de servir Charles-Quint, puis Philippe II. Dans la campagne de 1557, il eut pour adversaires Coligny, Dandelot, Montmorency et le duc de Nevers. Les deux armées se trouvèrent en présence dans ces plaines de la Picardie, si favorables au déploiement des troupes, et théâtre, jusqu'à nos jours, de si grands combats : Emmanuel-Philibert remporta, le 10 août, sur le connétable la mémorable bataille de Saint-Quentin. Il voulut marcher aussitôt sur Paris; mais, par ordre de Philippe II, il dut d'abord faire le siége de Saint-Quentin. C'est de son camp, devant cette place, qu'il adressa à ses sujets la proclamation suivante, par laquelle il les exhortait à se soulever contre les Français et à reconnaître leur légitime souverain. Nous publions cet important document sur l'original signé de la main même du duc.

Emmanuel Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, prince de Piedmont, conte d'Ast, etc.

A noz amez et feaulx subgectz, salut. Comme il soit que ayant tant inhumainement le feu Roy François de France contre tout droict et raison déchassé de ses pays feu le duc Charles monsei-

gneur et père en son vivant vostre prince et naturel seigneur sans aultre plus grand fondement que pour s'en vouloir accommoder en ses affaires, et pour avoir commodité par iceulx pays pour ses emprinses, fins et desseings, et que nonobstant toutes les diligences faictes par nostre dit feu seigneur et père à tous coustez et par tous moyens convenables l'on ne soit jamais peu parvenir à ce qu'il en voulsit faire la restitution quoy que l'on luy aye faict ouffre de moyennant icelle (que se debvoit preallablement faire puisque de faict il estoit spolyé) luy respondre de droict devant tous juges competans sur ce que pour colorer ce faict il disoit y pretendre, ce que jamais l'on n'a peu obtenir de luy. Seullement entendons nous que au temps qu'il estoit en son extreme et se recongnoissant et son tort en cecy, entre aultres admonitions qu'il fit au Roy moderne de France son filz, il luy enchargea bien expressement de faire la restitution desdits pays que tant injustement il occupoit, ce que ledit Roy à present regnant ha refusé de faire tant du vivant dudit feu monseigneur et père que despuis à nous, ny y a proffité instance quelle quelle soit que l'on luy en aye faict, demeurant en ce obstiné et se soucyant peu de descharger la conscience de son dit feu père et la sienne, ayant dadvantage faict ce qu'il a peu pour nous despouiller du surplus, comme en partie il a faict, vous tenant tous en misérable oppression soubz sa dure tyrannie. Quoy voyantz nous avons tousjours cerché tous moyens pour vous en délivrer, estans bien certains que quoy que par la force vous soyez esté empeschez de rendre avec l'effect le debvoir en nostre endroict que vous eussiez bien désiré, la volenté vous est demeurée entière pour y satisfaire à vostre pouvoir si une fois vous pouvez escourre l'insupportable joux de telle servitude. Et puisqu'il a pleu à Dieu le créateur nous donner le moyen de vous y ayder par la victoire qu'il luy a pleu par sa divine bonté nous donner en la charge que nous avons du Roy d'Espaigne monseigneur de son armée, ayantz gaigné la bataille contre le connestable de France qui pensoit pouvoir secourir Sainct Quentin avec

toutes les forces principales de France qu'il admenoit avec soy, et que nous les avons deffaict à plat, et luy prins, et si grand nombre de seigneurs de la noblesse de France qu'il aura bien afaire de s'en résouldre, mesmes que avec si puissante armée nous sumes dedans ladite France, où il y a la peur et estonnement que vous pouvez penser. Et mesmes que Dieu qui est juste juge chastie maintenant leur injustice, malheureuses practiques contre la Chrestienté, bien et repoz d'icelle, et les confédérations qu'ilz ont avec le Turcq ennemy de nostre s^te^ foy et religion, par le moyen duquel il a faict tant de maulx et perdu tant d'ames et leur donne maintenant et en Italie et aillieurs si contraires succez à leurs desseings avec tant grandes pertes à tous coustez. Oultre ce que vous verrez les forces que vous approchent et que au temps de l'arrivée de cestes entreront dedans France et comme nous espérerons y prospéreront, et mesmes qu'à tant de coustez l'on donne et donnera affaire auxdits François qu'ilz seront assez empeschez à deffendre leur ancien patrimoine sans se souvenir de vous. Et il nous a semblé vous debvoir représenter par ceste nostre la présente occasion et vous sommer de vostre debvoir afin que vous prenez les armes, que vous déchassez de vous ceulx qui vous oppressent et que vous vous retournez à nous qui de droict et par naturelle succession vous sumes seigneur et souverain prince. Et vous attendons avec bras ouvertz pour vous recepvoir comme vostre bon prince, oublyant tout ce que par contraincte vous pourriez avoir en si long temps commis à l'encontre de nous, confiantz que ce n'a esté nullement de vostre volenté, et le vous pardonnons très volentiers pourveu que à ce coup que Dieu vous en donne le moyen et que nous faisons ce que nous pouvons pour vous assister vous vous aydez de vostre cousté, n'estant le nombre que vous avez de François si grand que si vous voulez vous ne puissiez ayseement estre les maistres et vous resentir contre ceulx qui vous ont si cruellement traicté. Et considérerez la juste cause de resentement que nous aurions

contre vous si à ce coup il y avoit faulte, que nous ne pouvons aulcunement penser, mais que vous vous monstrerez affectionnez subgectz envers celluy qui vous est et veult à jamais demeurer bon et très affectionné prince. Et afin que ceste nostre intention puisse venir à la congnoissance de tous nous voulons que à la copie auctentique de cestes collationnée aux originaulx soit adjoustée entière foy et créance comme ausdits originaulx. Donné au camp devant Sainct Quentin le xve d'aoust 1557.

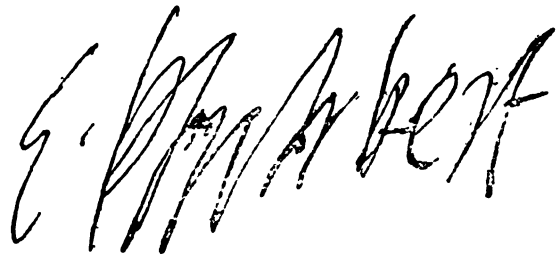

Saint-Quentin résista plusieurs jours; Coligny et Dandelot, qui y commandaient, se défendirent héroïquement, jusqu'à ce que la ville fût prise d'assaut le 27 août.

Cette victoire, qui semblait accabler la France, réveilla le patriotisme des habitants et des soldats. La prise de Calais (8 janvier 1558) fit oublier le désastre de Saint-Quentin. Bientôt Philippe II, fatigué de sa longue lutte contre la France, la termina par le traité de Cateau-Cambresis (3 avril 1559). Emmanuel-Philibert obtint enfin la restitution de ses Etats, moins Turin, Pignerol, Quiers, Chivas et Ville-Neuve d'Asti, qui conservèrent des garnisons françaises. Il épousa Marguerite, sœur de Henri II : on sait que le mariage fut célébré dans la chambre du roi mourant.

Emmanuel-Philibert garda dès lors la Savoie, et il mourut le 30 août 1580. La postérité lui a donné le surnom de *Tête de fer* que justifiaient l'énergie et la persévérance de ce prince.

SAMUEL DE CHAMPLAIN

FONDATEUR DE QUÉBEC

Vers le milieu de l'année 1870, M. Pierre Margry, le savant conservateur des Archives de la marine, après avoir écrit la vie de Samuel de Champlain, le fondateur de Québec (1), demanda qu'on élevât à Marennes une statue à ce grand homme. Aussitôt, en France et au Canada, on ouvrit une souscription (2) ; mais la guerre fit suspendre l'exécution de ce projet. Depuis, les Saintongeois semblent avoir oublié leur illustre compatriote ; cependant, n'est-ce pas dans l'adversité qu'il importe le plus d'honorer ceux qui ont porté si haut la gloire de notre France et de montrer, par de si grands exemples, ce que peut une héroïque persévérance ?

Samuel de Champlain, qui a fondé cette colonie du Canada, si florissante et si pleine encore de notre souvenir, est né à Brouage vers 1567. Fils d'un marin, il fut envoyé au Canada, en 1603, par le commandeur de Chastes, gouverneur de Dieppe, lieutenant général dans la Nouvelle-France : sa mission était d'examiner si on pouvait établir une colonie en ce pays. Champlain explora soigneusement les rives du Saint-Laurent et revint en France ; bien que le commandeur de Chastes fût mort, le marin se rendit à la Cour et présenta à Henri IV la relation de son voyage, que le Roi fit aussitôt imprimer (3). Dès lors toute la vie de

(1) Cette vie a été publiée dans le tome Ier du *Recueil des actes de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.*

(2) M. le baron Eschassériaux, député de la Charente-Inférieure, était un des promoteurs de la souscription. — *La Minerve,* journal de Montréal, au Canada, signala avec les plus grands éloges, dans son numéro du 18 mai 1870, la noble revendication de M. Margry, appuya le projet, et exprima le vœu que la statue de Champlain fût érigée aussi dans la ville fondée par ce grand homme.

(3) *Des sauvages ou Voyage de Samuel Champlain de Brouage fait en la France-nouvelle l'an mil six cent trois ;* Paris, Claude Montr'œil, (sans date), pet. in-8 de IV et 36 ff., avec un privilége daté du 15 novembre 1603.

Champlain fut consacrée à la fondation d'une colonie au Canada : ni les difficultés de l'entreprise, ni l'indifférence de ses contemporains, ni les dangers sans cesse renaissants d'une prise de possession d'un pays sauvage, ni les attaques des Anglais ne purent le décourager : il semblait avoir hérité de cette indomptable fermeté et de cette sublime énergie de l'intelligence qu'avait possédées si parfaitement son immortel compatriote Bernard Palissy. Lieutenant de Pierre Du Gua, sieur de Mons, qui avait succédé au commandeur de Chastes, Champlain séjourna au Canada de 1604 à 1607. Il y alla de nouveau en 1608, et jeta les fondements de Québec. De retour en France, en 1610, il s'y maria avec Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du Roi, et de Marguerite Alix; mais la jeunesse de l'épousée fit remettre à deux années plus tard la consommation du mariage (1). Champlain, qui était venu solliciter des secours et chercher des associés, retourna sur les bords du Saint-Laurent, où il se battit avec les Algonquins et les Hurons, ses alliés, contre les Iroquois, et fut blessé d'une flèche à l'oreille. C'est dans une de ces expéditions aventureuses qu'il découvrit la rivière des Iroquois (2) et deux lacs, appelés l'un *lac Champlain,* et l'autre *lac du Saint-Sacrement.* L'intrépide marin vint de nouveau en France dans les années 1611 et 1612 pour chercher des hommes et des instruments de travail. Henri II de Condé, puis plus tard le maréchal de Thémines et le duc de Montmorency, tour à tour vice-rois du Canada, le nommèrent leur lieutenant. En 1617, Champlain vint à Paris, où sa femme demeurait dans la rue Saint-Germain-l'Auxerrois. Durant ses courts séjours en France, il vaquait à ses affaires de famille. Ainsi, le 22 juillet 1617, il engagea pour le service de sa femme une servante, nommée Isabelle Terrier. L'acte fut passé, selon l'usage, par-devant notaires, et signé par les parties contractantes. Nous en publions le texte sur l'original, qui est actuellement entre nos mains.

Fut présent en sa personne Richard Terrier, facteur de marchandz, demeurant rue de la heaulmiere, parroisse St Jacques de la boucherye, lequel a confessé et confesse avoir baillé et mis en service Ysabel Terrier, sa fille, dujourd'huy jusques à quatre ans prochain après ensuivant finiz, à et aveq noble homme Samuel de Champlain, cappitainne ordinaire du Roy

(1) Le contrat de mariage (27 décembre 1610) et l'acte de fiançailles (29 décembre 1610) ont été retrouvés par M. Margry qui nous en a fourni l'indication.

(2) On donna plus tard à cette rivière le nom du cardinal de Richelieu.

en la Marine de ponent (1), et damoiselle Eslayne Boulle, sa femme, demeurant rue et parroisse St Germain de l'Auxerroys, à ce présens, qui l'ont prinse et retenue à leur service pendant ledit temps. Laquelle Ysabel promect les servir pendant ledit temps en touttes choses qui lui seront commandées par ses maistre et maistresse, licittes et honnestes, moyennant trente livres tournois par chacun an, que ledit s^r de Champlain et sa femme s'obligent sollennellement d'en baller et payer à ladite Ysabel Terrier au feur et à mesure qu'elle en aura affaire, mesme lui advencer sur sesdits gaiges ce qui lui sera de présent nécessaire pour l'abiller, et laquelle Ysabel Terrier ledit Richard Terrier pleuvist de toute loyaulté et preudhomye, car ainsi appartient chacun en droict, s'engageant, remettant, promettant. Fait et passé à Paris en estudes après midy MVI^C dix sept le vingt deuxiesme jour de juillet. Et ont signé, fors ladite Ysabel qui a déclaré ne sçavoir.

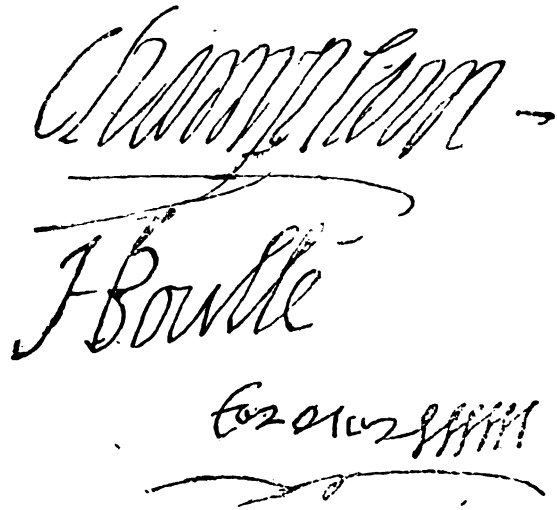

FONTAINE. CARTIER.

(1) « Ponent. Ce mot veut dire l'Occident; mais, dans nostre marine, il est pris pour la mer Océane, distinguée des mers du Levant par le destroit de Gibraltar. » (*Les arts de l'homme d'épée ou le dictionnaire du gentilhomme*, par le sieur de Guillet; La Haye, Moetjens, 1680.

M. Margry, qui depuis 1850 fait des recherches sur Samuel de Champlain, avait retrouvé sur le répertoire d'un notaire la mention de treize actes où figuraient le fondateur de Québec ou des membres de sa famille. Le document publié ci-dessus y était noté, mais les originaux avaient disparu, comme cela arrivait si fréquemment autrefois. Nous avons retrouvé une de ces pièces : peut-être les autres ont-elles été aussi sauvées de la destruction.

Champlain, protégé par l'amiral de Montmorency, dont il était lieutenant, fut confirmé dans ses pouvoirs par le Roi, le 20 mai 1620. Il retourna alors au Canada et emmena sa femme; il s'occupa de fortifier Québec, qui ne comptait encore que cinquante maisons, revint en France à l'automne de 1624 pour solliciter des secours, et repartit de Dieppe au mois d'avril 1626. Dès lors Champlain et ses compagnons furent à la merci des Anglais, qui, à la faveur des dernières guerres de religion, voulaient s'emparer de nos colonies naissantes. Le Dieppois David Kertk, calviniste exilé, brûla quelques maisons aux alentours de Québec et somma, le 8 juillet 1628, Champlain de se rendre; mais le marin répondit si énergiquement que Kertk s'éloigna. Un an plus tard, celui-ci revint avec trois vaisseaux, et Champlain, sans vivres et sans munitions, capitula le 20 juillet 1629, tout en sauvegardant les intérêts des colons. Kertk rapatria son malheureux adversaire; mais, en arrivant en France, ils apprirent tous deux que la paix avait été signée deux mois avant la prise de Québec. Aussi Champlain fit-il demander, par le cardinal de Richelieu, la restitution du Canada, qui eut lieu deux ans plus tard.

Agé de 65 ans, Champlain voulut consacrer le reste de sa vie à la colonie qu'il avait fondée. Il se rembarqua, à Dieppe, le 16 mars 1633, et parvint à Québec le 28 mai suivant. Il fortifia de nouveau cette ville, accrut le nombre de ses habitants, conquit l'affection et le respect de ses compagnons et des peuplades sauvages, et, le 25 décembre 1635, il mourut sur cette terre désormais française, grâce à lui (1).

Telle fut, en peu de mots, la carrière de l'homme auquel on a projeté d'élever une statue dans sa ville natale. M. Margry a réuni tous les matériaux d'une vie de Samuel de Champlain, et il publiera bientôt cet important travail, qui complétera la biographie qu'il a déjà donnée.

in-12, p. 462.) — M. Jal, dans son *Glossaire nautique*, dit que ce mot vient du latin *ponens*, du verbe *ponere*, et que sa véritable orthographe est *Ponent*.

(1) En 1866, les abbés Laverdière et Casgrain ont annoncé qu'ils venaient de découvrir à Québec le lieu de la sépulture de Samuel de Champlain. Ils ont publié à ce sujet la brochure suivante : *Découverte du tombeau de Champlain*, par MM. les abbés Laverdière et Casgrain; Québec, Darveau, 1866, in-8 de 19 pages.

Alors peut-être les Saintongeois et les Canadiens rendront-ils à l'illustre marin l'hommage qui lui est dû (1).

Champlain épousa, comme nous l'avons vu, en 1610, Hélène Boullé qu'il aima tendrement et dont il donna le nom, en 1611, à l'île Sainte-Hélène, près de Montréal. En 1620, il l'emmena au Canada, et là cette sainte femme catéchisa les sauvages et seconda courageusement les entreprises de son mari. Lorsque Champlain quitta la France, en 1633, il ne voulut pas que sa femme l'accompagnât. Il ne devait plus la revoir. A la nouvelle de la mort de son époux, Hélène Boullé embrassa la vie religieuse, à laquelle une rare piété l'avait depuis longtemps préparée. Elle entra dans le couvent des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, à Paris, et, en 1648, elle fonda dans la ville de Meaux une maison de cet ordre (2). L'autorisation accordée à Hélène Boullé par l'évêque de Meaux est du 10 mars 1648. L'original appartient à M. Th. Lhuillier, secrétaire général de la Société archéologique de Seine-et-Marne, qui a bien voulu nous autoriser à publier ce document.

Nous, Dominique Séguier, évêque de Meaux, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, 1er aumonier de S. M., reconnaissons et certifions que sœur Heleine Boullé, dite de St. Augustin, veuve de défunt Samuel de Champelain, vivant capitaine de la marine du Ponant, lieutenant général pour le Roy en la Nouvelle France et Gouverneur pour S. M. audit pays, à présent novice Ursuline au couvent dudit ordre au faubourg St.-Jacques lez Paris, muë d'un saint désir pour l'établissement d'une maison dudit ordre en la ville de Meaux, a libéralement donné à la dite maison, pour en commencer l'établissement et fondation, la somme de vingt mille livres, et plusieurs meubles et accommodements; en considération de quoy nous leur avons accordé et promis faire accorder par toutes les supérieures et religieuses de chœur qui entreront ou seront à l'avenir reçues dans la dite maison de Meaux, et incontinent après leur entrée ou profession, les articles et conditions qui ensuivent, pour estre inviolablement et perpétuellement gardées

(1) En 1870, les œuvres de Champlain ont été publiées sous ce titre : *Œuvres de Champlain publiées sous le patronage de l'Université Laval*, par l'abbé C.-H. Laverdière; Québec, 6 vol. in-4°, avec planches.

(2) *Histoire du diocèse de Meaux*, par Toussaint Duplessis, t. II.

et observées selon leur teneur. Premièrement, que la dite sœur Helène de St-Augustin sera tenue pour fondatrice de la dite maison de Meaux et qu'en cette condition elle jouira des droits au-dedans d'icelle, dont jouissent ordinairement les fondatrices de semblables maisons, excepté de recevoir des filles pour rien, ni autres fondations à perpétuité : c'est à savoir, qu'elle sera exempte du lever à 4 heures et du grand office, qu'elle sera assistée dans ses besoins d'une sœur converse, un peu mieux nourrie que le commun, et logée dans une chambre à feu. Que néanmoins lorsque la maison sera en état un peu commode, elle sera tenue de recevoir une fille telle que la dite sœur Helène de St-Augustin voudra nommer pour religieuse du chœur, sans dot ni pension, et en attendant son âge, si elle est en bas âge, entre les pensionnaires, lorsque la maison le pourra aisément permettre, comme dit est. Que la fille qui sera reçue pour sœur converse nommée, sera soulagée à la prière de la dite sœur Helène de St-Augustin, et selon qu'elle donnera avis de la nécessité, même après son décès, en cas qu'elle la survive, en considération de ce qu'elle a esté à elle dès sa tendre jeunesse, et de ce qu'elle a porté quatre cens livres à lad. maison. Que les lettres que le père Eustache Boullé, (1) minime, frère de la dite sœur Helène de St-Augustin, lui écrira, et elle à luy, ne seront vues par elle, etc. En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, fait sceller de notre sceau et contresigner par notre secrétᵉ ordinaire le dixième jour de mars MDCXLVIII.

SEGUIER, E. de Meaux.

Par mondit seigneur, PETIT.

(1) Il fut un des compagnons de Samuel de Champlain.

HENRI BEYLE

DIT STENDHAL

La correspondance de l'auteur de *La Chartreuse de Parme* a été publiée (1), mais nous n'y avons pas trouvé deux lettres adressées à un de ses amis, M. Alphonse Gonsolin, lesquelles font partie de la collection Boilly. La première est datée d'une des îles Borromées, le 17 janvier 1828. Beyle parcourait alors l'Italie qu'il avait visitée, en 1800, comme attaché aux revues, et où il avait séjourné de 1814 à 1821 (2). C'est à Milan qu'il avait passé ces sept années, et il n'avait quitté cette ville que chassé par la police autrichienne comme affilié aux *Carbonari*. Beyle avait appris dans la maison paternelle à aimer l'Italie; sa mère, dont la famille était, selon la tradition, d'origine italienne, lisait Dante et le Tasse (3). Aussi revenait-il souvent dans son pays de prédilection. Il voulut même revoir Milan, mais son pseudonyme de *Stendhal* ne put tromper la surveillance des sbires autrichiens qui expulsèrent sans tarder ce dangereux conspirateur. C'est ce que Beyle raconte lui-même « all'ornatissimo signore il signor Alphonse Gonssolin, piazza Santa Croce, casa del Balcone, nº 7671, in Firenze. »

Isola bella le 17 janvier (4).

C'est une des iles Borromées où se trouve une auberge passable à l'enseigne du *Delfino*, nom cher à tous les Français.

(1) *De Stendhal, œuvres posthumes : Correspondance inédite;* Paris, Michel Lévy, 1855, 2 vol. in-12.

(2) *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Beyle par M. R. Colomb, son exécuteur testamentaire,* impr. en tête de *La Chartreuse de Parme*, édn Charpentier, 1846, in-12

(3) *Idem.*

(4) Le millésime 1828 est donné par le timbre de la poste.

C'est pour cela que je m'y arrête depuis 2 jours à lire *Bandello* (1) et un volume compact de l'*Esprit des lois*. J'ai assisté au fiasco de l'opéra à Bologne le 26 décembre, car il y avait opéra, quoiqu'on nous eut assuré le contraire à Florence. Croyez après cela à ce qu'on nous dit sur ce qui s'est passé il y a cent ans! J'ai été enchanté du spectacle de Ferrare. Il n'y avait de mauvais que la partition du maestro. C'était l'*Isolina* de ce pauvre Morlachi (2). Cet homme est en musique ce qu'est en littérature M. Noel ou M. Droz. J'ai trouvé l'hiver à Ferrare. Ce sont les plus obligeans des hommes. Un ami de diligence voulait me présenter partout. L'étranger est rare sur le bas Pô.

Avant de quitter les environs de Bologne il faut que je vous prie de remercier Mr Alph. de L. M. (3) de toutes les bontés qu'il a eus pour moi. J'ai trouvé qu'on donnait à Bologne pour 10 écus des tableaux dont l'on voulait 200 écus il y a 4 ans. Si jamais M. de L. M. est curieux du plaisir d'acheter ou de marchander des tableaux il peut demander à Bologne M. Fanti, marchand distributeur de tabac et de plus père de la prima donna Fanti. Ce M. Fanti a un ami qui possède 500 croutes. On peut se faire un joli cabinet passable avec 10 tableaux de 40 écus pièce, entre autres une esquisse du Guide.

En arrivant à Mil. la police du pays m'a dit qu'il était connu de tous les doctes que Stendhal et B. étaient sinonimes, en vertu de quoi elle me priait de vider les états de S. M. apostolique dans 12 heures. Je n'ai jamais trouvé tant de tendresse chez mes amis de M. Plusieurs voulaient répondre de moi et pour moi. J'ai refusé et me voici au pied du Simplon.

Venise m'a charmé. Quel tableau que l'Assomption du

(1) Bandello (Matteo), né à Castel-Nuovo di Scrivia en 1480, mort à Agen, vers 1562. Dominicain, partisan des Français, il quitta l'Italie après la bataille de Pavie et fut nommé évêque d'Agen. Il publia, en 1554, des *Nouvelles* où il se montre l'émule de Boccace; il a laissé des poésies qui ne furent éditées qu'en 1816.

(2) Morlacchi (Francesco), né à Pérouse le 14 juin 1784, mort à Inspruck le 29 octobre 1841. Son opéra de *Tebaldo ed Isolina* obtint le plus éclatant succès et fut joué sur toutes les scènes d'Italie.

(3) Alphonse de Lamartine?

Titien ! Le tombeau de Canova (1) est à la fois le tombeau de la sculpture. L'éxécrabilité des statues prouve que cet art est mort avec ce grand homme.

Mr Hayez (2), peintre vénitien à Milan, me semble rien moins que le premier peintre vivant. Ses couleurs réjouissent la vue comme celles de Bassan et chacun de ses personnages montre une nuance de passion. Quelques pieds, quelques mains sont mal enmanchés. Que m'importe. Voyez sa *Prédication de Pierre l'Ermite*. Que de crédulité sur ces visages. Ce peintre m'*apprend quelque chose de nouveau* sur les passions qu'il peint. A propos de bons tableaux j'ai oublié mon tableau de St Paul chez M. Vieusseux (3). Si vous y songez, raportez-moi ce chef d'œuvre, mais surtout remerciez infiniment MM. Vieusseux, Salvagnoli, etc., de la bonté avec laquelle ils ont bien voulu me faire accueil. Faites, je vous prie, 3 ou 4 phrases sur ce thème et avec quatre dièses à la clé.

Dites à Mesdames les Marquises Bartoli (?) que je n'ai rien trouvé à Venise ou à Milan d'aussi aimable que leur accueil. Là aussi faites des phrases, surtout envers cette pauvre jeune marquise qui s'est imaginé trouver dans la patrie de Cimarosa les douces mélodies de Mozart.

Que n'avons-nous pas dit de Madame de Téras (?) avec miss Woodcok. J'ai raconté toute l'intrigue de.....; j'ai longuement parlé de Gertrude. Figurez-vous que le roman attendu avec tant d'impatience n'est pas encore arrivé à Milan, que je me suis repenti de ne pas l'avoir aporté. Mlle Woodcok me demandait si son caractère était peint à propos d'une des 3 héroïnes. Je crois que non, lui ai-je dit. Ai-je deviné? Demandez à Made de Téras (?)

(1) Beyle avait visité Canova à Rome en novembre 1825. (*Correspondance inédite*, 2e série, p. 129.)

(2) Hayez (Francesco), né à Venise en 1792. Beyle parle aussi de ce peintre dans ses *Promenades dans Rome*, t. II, p. 321.

(3) Vieusseux (Gianpetro), littérateur et éditeur florentin, né à Oneille le 29 septembre 1779, mort à Florence le 28 avril 1863.

C'est vous aparemment, Monsieur et cher ami, ou cher ami tout court, si vous le permettez, que je dois remercier pour deux épîtres de finances que j'ai reçues à Venise. Tenez compte des ports de lettres que vous ont coûté les dites épîtres. Quand vous reverrez le pays de la vanité n'oubliez pas que M. de Barral, rue Favart, n° 8, place des Italiens, vous donnera l'adresse de votre très humble serviteur. J'ai passé mes soirées à Venise avec le grand poëte Buratti (1). Quelle différence de cet homme de génie à tous nos gens à chaleur artificielle! Jamais je ne raportai à Paris un plus profond dégoût pour ce qu'on y admire; voilà ce qu'il faudra bien cacher. Hayez me semble l'emporter même sur Schnetz. Que dire de M. Burati comparé à M. Soumet ou à Me Tastu!

Beyle se montre critique d'art dans cette lettre : n'avait-il pas écrit, dès 1817, l'*Histoire de la peinture en Italie?* n'avait-il pas obtenu, à l'école centrale de Grenoble, le premier prix de ronde-bosse, et travaillé dans l'atelier de Regnault (2)? C'est peut-être sous ce maître classique qu'il avait acquis tant de prédilection pour la peinture d'histoire.

Beyle s'occupait aussi de musique et le nom de Cimarosa vient se joindre sous sa plume à celui de Mozart. Cimarosa était un de ses préférés depuis une représentation du *Matrimonio segreto* à Ivrée, en mai 1800 (3). Mozart l'avait eu pour biographe (4). N'est-ce pas Stendhal aussi qui révéla en quelque sorte à la France le génie de Rossini (5)?

La misanthropie naturelle de Beyle et son dégoût de Paris éclatent à la fin de sa lettre (6). Il n'aimait pas Paris, mais il avait besoin de s'y retremper souvent. D'ailleurs ses fonctions administratives l'en éloignaient. Au commencement de 1829 il était dans la capitale, et son esprit chagrin conduit sa pensée et sa plume dans les lignes qui suivent (7) :

(1) Giuseppe Buratti. (*Notice* par Colomb, p. 33.)
(2) *Notice* par Colomb.
(3) *Id.*, p. 16.
(4) *Vies de Haydn, Mozart et Métastase;* Paris, Delaunay, 1817, in-8.
(5) *Vie de Rossini;* Paris, Bouland, 1823, in-8.
(6) Colomb nous apprend (p. 31) qu'en 1817 Beyle était misanthrope.
(7) Cette lettre est adressée à M. Gonsolin, à Bourges.

N° 71, rue de Richelieu,
10 février (1).

Enfin voilà signe de vie de votre part. Nous craignions pour votre santé. Je fais la commission. M. Duret va faire le buste de Madame *Bleue* (2). Je le crois assez bien dans cette cour. Ce soir on joue Henry III de Mr Dumas. C'est un acheminement au véritable Henry III politique. Ceci est encore Henry III à la Marivaux. Vor Hugo, ultra vanté, n'a pas de succès réel, du moins pour les Orientales (3). *Le condamné* fait horreur et me semble inférieur à certains passages des Mémoires de *Vidoc* (4). Le registre de la police Delavau (5) a été volé chez un pauvre vieil espion qui est mort, et *Moutardier* l'imprime tel quel.

Les Mémoires de M. de Bourienne me semblent une trahison domestique. Il fut renvoyé pour avoir vendu le crédit du premier Consul. Les salons sont indignés du coup de canon de *Terceira* (6). La délivrance de l'Irlande est assurée. L'extrême

(1) Cette lettre est de l'année 1829, suivant le timbre de la poste.

(2) Les noms que nous imprimons en italiques sont soulignés par Beyle dans sa lettre.

(3) Beyle dit dans une autre lettre de la même époque : « M. Victor Hugo n'est pas un homme ordinaire, mais il *veut* être extraordinaire, et les *Orientales* m'ennuient. » *(Correspondance inédite*, 2e série, p. 68.)

(4) Les *Mémoires* de Vidocq avaient paru depuis peu (Paris, Tenon, 1828-1829, 4 vol. in-8) et *Le dernier jour d'un condamné* venait d'être mis en vente.

(5) Delavau avait été préfet de police, mais il était tombé avec le ministère Villèle (janvier 1828). Beyle dit dans une autre lettre de 1829 : « On parlait beaucoup, hier soir, du *Registre* de M. Delavau, qu'on lui a volé et qu'on imprime. » *(Correspondance inédite*, 2e série, p. 69.)

(6) Beyle fait ici allusion à l'expédition des réfugiés portugais pour Terceira. Cette île de l'archipel des Açores était alors le seul point où l'autorité de Dona Maria fût reconnue. Le général Saldanha voulut avec quatre bâtiments porter des secours à la garnison de Terceira, mais il fut repoussé par l'escadre anglaise. (16 janvier 1829.) « Le ministère anglais avait signifié aux chefs de cette expédition que, dans le système de neutralité qu'il voulait observer, il ne permettrait pas qu'une expédition préparée dans un port britannique agît hostilement contre le Portugal. Les quatre bâtiments portant les réfugiés portugais se dirigent sur le port de Brest où ils abordent le 30 janvier et reçoivent les secours d'une généreuse hospitalité. » *Abrégé chronologique de l'Histoire de France par le Pt Hénault, continué jusqu'aux événements de 1830*; Paris, Proux, 1840, in-4, p. 932.) Beyle, dans une lettre de la même époque, parle de ce fait en ces termes : « On est irrité des coups de canon anglais contre Saldàna ; c'est une grande infamie ; les Anglais en ont le privilège. » *(Correspondance inédite* 2e série, p. 68.)

gauche a failli se séparer; le grand Citoyen (1) lui a fait entendre raison. Peignez-moi *exactement* une de vos journées sans rien ajouter ni retrancher *par vanité*. Ayez la vanité d'avoir de l'orgueil et de tout dire.

Relisez la *huitième section* de l'*homme* par Helvétius (2) et vous serez considéré de

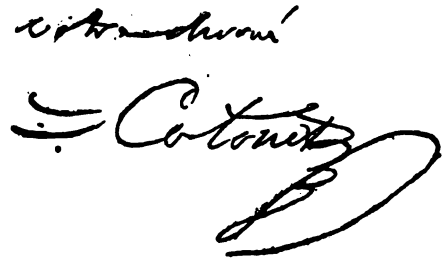

Beyle signait presque toutes ses lettres d'un pseudonyme qu'il changeait chaque fois. Ainsi nous avons relevé, dans sa correspondance, soixante-deux noms différents (3); Mérimée nous donne la raison de

(1) Sans doute La Fayette.

(2) Beyle dit, dans une lettre du 10 juin 1828 : « Il est un livre dont le titre devrait être « *De l'art de découvrir les motifs véritables des actions des hommes.* » Ce livre, c'est *l'Esprit* d'Helvétius. « *(Correspondance inédite,* 1re série, p. 181.)

(3) Voici, par ordre alphabétique, les divers pseudonymes employés par Beyle dans la *Correspondance inédite* publiée par Mérimée. Nous avons mis, entre parenthèses, les dates des lettres :

Ailhaud (28 janv. 1831); — *Alceste* (10 juin 1822); — *Alfred de Ch.* (18 nov. 1833); — *Arnolphe II*e (26 janv. 1811); — *Auguste* (6 juin 1821); — *L. A. C. Bombet* (*), *marquis de Cursay* (15 oct. 1817); — *B*on *Boutonet* (28 avril 1835); — *Timoléon Brenet* (7 oct. 1836); — *B*on *Brisset* (28 juill. 1832); — *Casimir* (1834); — *Caumartin* (19 fév. et 13 août 1838); — *Comte de Chadevelle* (23 déc. 1826); — *A. L. Champagne* (29 mars 1840); — *Champagne* (1er janv. 1831); — *Chapelain* (9 nov. 1812); — *Chappuy* (20 déc. 1837); — *Chauvin* (13 janv. 1824); — *Choppin* (26 déc. 1829); — *Choppin d'Arnouville* (15 oct. 1824); — *Clapier et C*ie (28 mars 1820); — *Hor. de Cluny* (9 avril 1835); — *Collinet de Gremme* (13 juillet 1825); — *Condotti 48* (19 avril 1841); — *Cotonet* (9 juin 1839); — *Ch. Darnade* (9 novembre 1839); — *Baron Dormant* (26 avril 1831); — *Timoléon du Bois* (25 nov. 1835); — *Dupellée* (17 mars 1831); — *Dupuy* (1er sept. 1819); — *Durand* 12 juin 1832); — *François Durand* (1er sept. 1816); — *Blaize Durand* (28 juillet 1822); — *Durand Robet* (20 janv. 1838); — *Jacques Durand* (29 janv. 1840); — *Duversoy* (23 oct.

(*) Beyle a pris le pseudonyme d'*Alexandre-César Bombet* dans ses *Lettres écrites de Vienne, en Autriche, sur Haydn.*

cette variété : « Il (Beyle) avait pris l'habitude bizarre de s'entourer de mystère dans les actions les plus indifférentes, afin de dérouter la police, qu'il croyait probablement assez simple pour s'occuper des bavardages de salons. Jamais il n'écrivait une lettre sans la signer d'un nom supposé ; il la datait d'*Abeille* au lieu de Civita-Vecchia. Les notes qu'il prenait sans cesse étaient des espèces d'énigmes dont il était souvent lui-même hors d'état de deviner le sens, quand elles remontaient à quelques jours. » (1).

Le caractère caustique de Beyle se montre dans une lettre adressée de Rome, le 18 juin 1836, à M. de Fiori, à Paris, et qui n'est pas imprimée dans la *Correspondance.* Nous ne pouvons que reproduire d'après un catalogue l'analyse de cette lettre (2).

Beyle raconte qu'il a été malade et que, malgré sa faiblesse, il s'est traîné à la *Muta di Portici.* Cet opéra a eu le plus grand succès, quoiqu'il n'y eût pas de chanteuse et que le Masaniello n'eût pas de voix. Tout se passe en chœurs; ils chantent avec verve, tant les coquins sont contents de n'être plus des Grecs et des Romains, mais simplement des canailles de pêcheurs; comme tels, ils se permettent toutes sortes de lazzis et même de grossièretés sans lazzis que le public prend fort bien. « Croiriez-vous que ce public en est réduit à ce point d'abjection que deux jeunes avocats m'ont demandé si, à tout prendre, leur *Muette* n'était pas supérieure à celle de Paris? Ce pays-ci est perdu. Ils en sont, pour les arts, le sens commun et l'art de jouir de la vie, au point où les arts du dessin en étaient sous Constantin, en 300 : on relevait les colonnes des Temples, mais on les plaçait à l'envers, la tête en bas. »

1825); — *L'Ennuyé* (14 sept. 1831); — *Fabrice* (12 janv. 1840); — *Favier, capitaine* (2 oct. 1812); — *A. L. Féburier* (14 janv. 1832); — *Flavien* (11 oct. 1833); — *Laubry* (12 juill. 1820); — *Léonce D.* (1836); — *Le léopard* (1829); — *Louvet* (29 janv. 1842); — *Mequillet* (17 déc. 1830); — *Meynier* (6 fév. 1831); — *Jules Pardessus* (30 avril 1833); — *Bon Patault* 1er mai 1833); — *Periner* (5 nov. 1832); — *Porcheron* (21 août 1825); — *Poverino* (24 déc. 1830); — *Bon Raisinet* (11 août 1831); — *Robert* (7 mai 1821); — *Robert frères* (3 sept. 1818); — *Roger* (juillet 1824); — *Saupiquet* (26 avril 1824); — *Adolphe de Seyssel* (21 déc. 1834); — *C. de Seyssel* (17 mars 1837); — *Simon* (11 juin 1834); — *Stendhal* (26 juin 1824); — *Toricelli* (25 avril 1818); — *Domenico Vismara* (26 mars et 19 avril 1820).

(1) *Notes et souvenirs* (sur Beyle) par P. Mérimée, en tête du 1er volume de la *Correspondance inédite.*

(2) Catalogue Trémont. (V. *L'Amateur d'autographes,* 2e année, no 25, p. 8.)

LOUIS XIV

ET PORT-ROYAL DES CHAMPS

1664

C'est en 1664 qu'eut lieu la célèbre persécution contre les religieuses de Port-Royal qui refusaient de signer le *Formulaire* condamnant les propositions de Janssenius. Hardouin de Péréfixe, alors archevêque de Paris, ne put rien obtenir de ces pieuses filles et leur interdit « la participation des sacrements ». Ses diverses visites à Port-Royal de Paris, l'enlèvement de l'abbesse et de onze sœurs (26 août 1664), l'installation d'une nouvelle supérieure, sont des faits connus dans leurs plus petits détails, tant par les procès-verbaux des religieuses que par les récits des historiens (1). On sait aussi que l'archevêque, après avoir châtié le couvent de Paris, alla visiter, le 15 novembre, la maison de Port-Royal des Champs, dont la mère Du Fargis était prieure. Les principaux personnages de la maison étaient alors le médecin Hamon, Pierre Floriot, chapelain, Paulon, confesseur, Antoine Giroust, sacristain, et Akakia, homme d'affaires. M. Hamon est trop connu pour qu'il soit besoin d'en parler. Voici quelques renseignements sur les quatre autres personnages.

Pierre Floriot, curé d'un village proche des Vaux de Cernay, avait abandonné son église pour devenir chapelain à Port-Royal des Champs. Il mourut en 1691, à l'âge de 87 ans (2).

Paulon avait été nommé confesseur, en 1661, par M. Bail, qui avait remplacé, par ordre supérieur, M. Singlin dans la direction de Port-Royal des Champs. Il vécut toujours, paraît-il, en grande paix avec les religieuses (3).

Antoine Giroust était un prêtre du diocèse de Paris qui, dès son ordination, demanda à célébrer sa première messe à Port-Royal des Champs où il avait une sœur religieuse. Cette sœur lui représenta avec tant de force la grandeur de l'action qu'il allait faire que Giroust, honteux, se défit d'un bénéfice et résolut, « pour réparer son entrée téméraire et

(1) *Port-Royal* par Sainte-Beuve, 3e édition, t. IV, liv. 5.

(2) *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal* (par l'abbé Jérôme Besoigne); Cologne, 1752, 6 vol. in-12, t. IV, p. 599-601.

(3) *Id.*, t. I, p. 421.

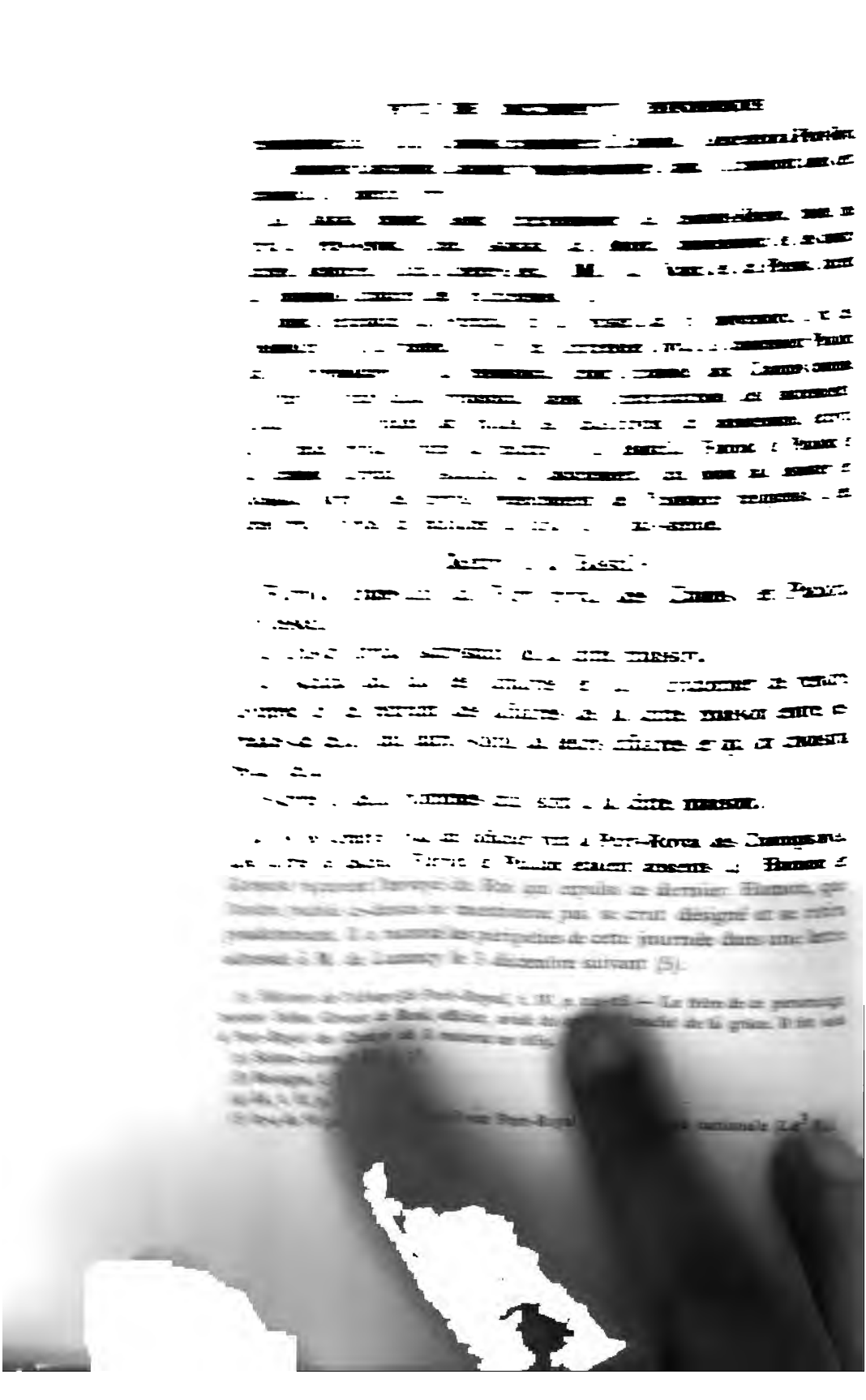

UNIV. OF MICH.

LOUIS XIV ORDONNE DE METTRE A LA BASTILLE
LE CHAPELAIN ET LE CONFESSEUR DES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL DES CHAMPS

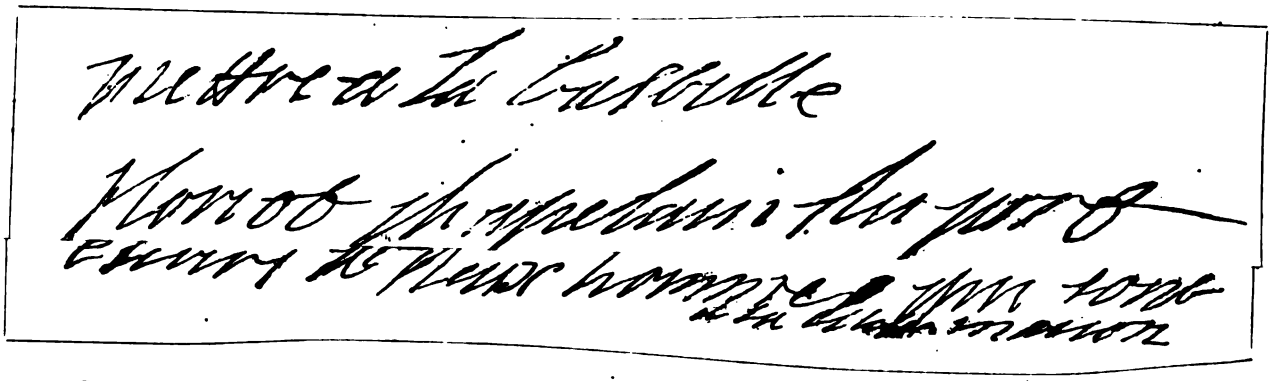

Revue des Documents historiques, t. II, p. 138.

ANTONIO SALIERI

MORT DE GLUCK

1787

Antonio Salieri, né à Legnano (Vénétie) le 19 août 1750, devint, à l'âge de 25 ans, maître de chapelle de la cour impériale de Vienne. Il s'attira la faveur et l'amitié de Gluck qui le chargea de faire la musique de la pièce des *Danaïdes* promise à l'Opéra de Paris. Gluck envoya Salieri à Paris comme son collaborateur; *les Danaïdes* parurent sous le nom de Gluck (26 avril 1784), et obtinrent le plus brillant succès. Alors l'illustre maître déclara publiquement que la partition toute entière était due à Salieri. Les gazettes commentèrent longuement ce fait et publièrent à son sujet plusieurs lettres ou articles (1). Bref, grâce au stratagème de Gluck, le maître de chapelle de Vienne avait acquis la faveur du public parisien.

Salieri travailla à la dernière œuvre de Gluck, *le Jugement dernier* (2). C'est peu après que l'auteur d'*Armide*, déjà frappé deux fois d'attaques de paralysie, mourut subitement dans sa maison d'Alte-Wieden (15 novembre 1787). Salieri assista aux derniers moments du maître et en manda les détails dans une lettre du 5 décembre dont voici le texte (3). Il parle tout d'abord de son opéra de *Tarare;* cette pièce, dont Beaumarchais avait écrit le livret, avait été jouée à Paris cette même année avec un succès égal à celui des *Danaïdes* (4). Salieri, de retour à Vienne, s'occupait alors de refaire le même opéra de *Tarare* qui devait s'appeler désormais *Axur Re d'Ormus* (5).

Ce 5 déc. 787. Vienne.

J'ai reçu, mon ami, votre lettre, et je vous remercie de toutes les nouvelles qu'elle contient; sur tout de celles qui me regar-

(1) *Gluck et Piccinni* par Gustave Desnoiresterres; Paris, Didier, 1872, in-8, p. 340 et suiv.

(2) *Id.*, p. 385.

(3) Cette lettre fait partie de la collection Boilly.

(4) *Biographie universelle des musiciens* par Fétis.

(5) *Idem.*

dent, parceque elles ne sont pas de plus movaises. J'ai porté sur le champ l'autre lettre à madame votre épouse, que j'ai trouvé en tré bonne santé, et à la quelle je ne manquerais pas d'avancer ce dont elle pourait avoir besoin pandant le peu de tams que vous comptez encor rester absent.

J'ai une prière moi aussi à vous faire, mon ami : la voici. Mons. Imbault, éditeur de Tarare, comme vous savez, a remis à Monsieur de Blumendorf, secretair d'ambassade de S. M. l'Emp., cinq exemplaires de mon Tarare qui me restent, avec 24 exemplaire du poeme que monsieur de Beaumarchais m'envoit par complaisance. J'ai été d'accord avec M. Imbault qu'il m'enveroit le tout à Vienne; mais puisque il ne l'a pas fait, et que je vois, par l'exemplaire que l'ambassadeur a envoyé à l'empereur, la partition extremement volumineuse, par conséquence impossible à obtenir par le moyen d'un courrier, et aussi par la diligence sans dépenser trop; j'ai donc pensé, mon ami, de vous prier de vous en charger vous même e de le porter à votre retour à Vienne. Payez ce qui est nécessaire dans la route, et je ferai mon devoir. J'ai déja prévenu monsieur le secretaire de Blumendorf que je vous prierais de ce plaisir, ainsi vous n'avez qu'à vous presenter. Pour les exemplaires du poeme, je vous dirai que d'un tel nombre à présent je n'en ai plus besoin, parceque un libraire de Vienne en a fait déja venir de Paris; ainsi, ceux qui m'en avoit demendé, ont trouvé le moyen de les avoir sans moi; par consequence, quand vous en prennéz une demie dousaine pour moi, pour ne pas grossir inutilement le paquet, vous pouvez disposer du reste à votre plaisir. Mais, mon ami, sans façon : si le paquet de cinq exemplaires de la musique vous genasset dans la route, prenez-en un seul avec vous, et envoyez le reste par le moyen ordinaire.

Depuis votre depart de Vienne je n'ai fait que travailler sur *Tarare* italien, qui s'apellera en cette langue, *Axur*. Cet opera doit etre representé pour le mariage de la princesse de

Wirtemberg avec l'archiduc François (1), qui se faira le 6 ou 8 du moi prochain. Ce travail ne m'a donc pas encor permis d'étudier sur les morceaux que vous m'avez laissé de votre nouvelle piece : mais apres *Axur,* j'y travaillierais incessement.

Vous avez surement entendue la mort du chev. Gluck, arrivée le 15 du mois passé. Le povre homme est allé encor le jour avant sa mort à se promener l'apres diné en voiture avec Mad. Gluck. Elle m'a racconté qu'il se portait tres bien ce jour la ; qu'il avoit bien diné, et qu'en sortant de la maison il avait badiné avec son domestique. Une demie heures apres (en voiture) il lui prend un coup d'apoplexie ; c'estoit quatrheures : on le reconduit chez lui ; à dix heures il lui en vient un autre : malgré ça il parlait encore, et avait tout son entendement. Le second jour à 5 heures du matin un troisieme coup lui survint. A 9 heures du meme matin Mad^me^ Gluck m'a fait avertir de cette disgrace. Je suis, comme vous pensé bien, courus chez lui : je lui ai pris et baisé, les larmes aux yeux, la main droite qu'il remuet encor un peux, mais il ne connoisait plus personne, et à 7 heures du soir il a cessé de vivre. Il a presque deviné le jour de sa mort. Deux semaines avant sa disgrace je lui ai montré mon nouveau chœur que vous avez lû chez moi sur le titre du *jugement dernier* : en me conseillant de laisser plutôt un chant que l'autre de deux que j'en avais fait pour le moment où l'on entend la voix de Dieu ; il m'a dit ces precises paroles : Je crois que celui-ci et plus à sa place que l'autre, parceque il detache davantage du chant commun des hommes, et que par consequence il est plus adapté à l'idée que nous pouvons nous former de la majesté divine : si pourtant vous n'est pas persuadé de ma raison, attendéz quelques jours, et je vous en donnerais des nouvelles de l'autre monde (2).

(1) François II, né à Florence le 12 février 1768, succéda à son père Léopold II en 1792. Il épousa, en 1788, Elisabeth de Wurtemberg, qui mourut deux ans après.

(2) V. Mosel, *über das Leben und die Werke des Anton Salieri*; Wien, 1827, in-8, et *Gluck et Piccinni* par G. Desnoiresterres.

Adieu, mon ami; en passant du magazin de l'Opera je vous prie d'y entrer et de faire mes complimens à monsieur Dauvergne (1), et à monsieur et madame la Salle (2) ainsi qu'à tout le comité de l'Opera. Je vous embrasse, et suis ce que je resterai toujour

Votre ami Sabien.

P. S. Envoyez, je vous prie, par la petite poste deux mots à mons. le Chev. Roger qui demeure rüe neuve des petits champs prés le controle general. C'est l'auteur du *jugement dernier*. Marchez-lui seulement que je vous ai prié de le prevenir que j'ai reçu la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, mais que je ne lui ai pas encor repondu, parceque je veux en meme temp lui envoyer, comme il le souhaite, la musique du chœur sudit; chose que je compte pouvoir fair encore avant la fin du carnaval. A l'égard de mons. de Beaumarchais, puisque vous y avez été, quoique vous ne l'ayez pas trouvé à la maison, si vous avez laissé dit que je vous avez prié de lui faire mes complimens, il n'est plus necessaire que vous y allez de rechef, parceque je sais qu'on le trouve difficilement chez lui.

Le 17 novembre 1787 Gluck fut inhumé au cimetière de Matzleinsdorf. On inscrivit sur sa tombe ces simples mots :

« Ci-gît un honnête homme allemand, un bon chrétien et un mari fidèle, Christophe, chevalier Gluck, maître dans l'art de la musique, mort le 15 novembre 1787. »

(1) Antoine Dauvergne, surintendant de la musique du Roi et directeur de l'Opéra.

(2) Lasalle était secrétaire de l'Opéra. Fétis cite de lui : *Lettre du comité de l'Opéra à l'auteur de* Tarare, 7 août 1790. Suivie d'une *réponse de l'auteur au comité de l'Opéra*, Paris, 1790, 8 pages in-8.

DRAPEAUX BLANCS PRIS SUR LES VENDÉENS

30 SEPTEMBRE 1793

Lettre des conventionnels Collot d'Herbois et Carnot félicitant les administrateurs du département de la Loire-Inférieure d'avoir fait brûler deux drapeaux blancs pris sur les rebelles de la Vendée.

Paris, le 30 7bre 1793
l'an 2me de la République française.

Les Représentants du Peuple, membres du Comité de salut public, aux administrateurs du dépt de la Loire inférieure à Nantes.

Nous avons reçu, citoyens, votre lettre du 13 du courant, votre arrêté et procès-verbal du 11 de ce mois relatif au brûlement de deux drapeaux blancs pris sur les rebelles. Vous nous donnez par là une nouvelle preuve de votre haine pour des rebelles fanatiques qui déchirent le sein de leur patrie. Votre courage et votre énergie connus nous font espérer que vous repousserez les efforts de ces monstres stipendiés par Pitt et Cobourg.

Les membres du Comité de salut public chargés de la correspondance,

Collot d'Herbois Carnot

LOUIS DE ROUVROI

DUC DE SAINT-SIMON

MALADIE DE LOUIS XV; PROMOTION DE L'ABBÉ DUBOIS AU CARDINALAT

En racontant les événements de l'année 1700, Saint-Simon relate que le cardinal Delfino (1), nonce en France, fut rappelé à Rome et remplacé par Gualterio (2), vice-légat d'Avignon (3). Il marque finement que ce dernier avait, en toute occasion, manifesté ses sympathies pour la France, afin d'être choisi par le Roi (4) pour cette nonciature qui menait toujours au cardinalat (5). « Gualterio avoit infiniment d'esprit, et un esprit réglé, sensé, sage, prudent, mais gai et souple, beaucoup d'agrément et de douceur, avec cela beaucoup d'érudition, une grande connoissance du monde et une fort aimable conversation, avec toute l'aisance d'un homme accoutumé aux grandes cours et à la meilleure compagnie; il la faisoit lui-même, et sa conversation étoit charmante et souvent instructive sur une infinité de choses. Ce qu'il avoit de plus recommandable, mais de plus singulier pour un homme de son pays et de son état, c'étoit la probité, la vérité, la fidélité et la candeur, avec tout l'art nécessaire pour les conserver entières dans le maniement des affaires et parmi le commerce du monde (6). » Avec un tel homme Saint-Simon

(1) Delfino (Marco-Daniele), archevêque de Damas, vice-légat d'Avignon, fut nonce en France de 1696 à 1700. Créé cardinal par Innocent XII, en 1699, il demanda son rappel et mourut à Rome le 5 août 1704, dans sa cinquantième année.

(2) Gualterio (Filippo-Antonio), né à Saint-Quirice de Fermo le 24 mars 1660.

(3) La nomination de Gualterio par Innocent XII est du 27 février 1700. (*Dictionnaire des Cardinaux*, dans la coll. Migne.)

(4) « Le nonce Delphini fut relevé ici par Gualterio, vice-légat d'Avignon, que le Roi préféra dans une liste de cinq sujets que le Pape lui proposa. C'est un usage tourné en espèce de droit, que l'Empereur et le Roi ont ainsi le choix des nonces que Rome leur envoie. » (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, éd^on Chéruel et Ad. Regnier fils, t. II, p. 288.)

(5) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. II, p. 288.

(6) *Id.*, t. IV, p. 300.

ne pouvait manquer de s'entendre ; aussi tous deux « du commerce fréquent » vinrent-ils bientôt « à l'amitié et à la confiance. » Dès que Gualterio eut le chapeau, il fut rappelé (1), et il quitta avec un profond regret Paris où il s'était lié avec tant de nobles et savants personnages, entre autres Mabillon et Malebranche (2). Il entretint dès lors une correspondance réglée avec Saint-Simon ; chaque semaine les deux amis s'écrivaient des lettres, presque toujours en chiffres (3). C'étaient des dépêches politiques, restées jusqu'à ce jour inconnues. Une minute de l'une d'elles, émanée de Saint-Simon et écrite de sa propre main, est actuellement en notre possession. Elle porte en tête cette mention : *Pour chiffrer à M. le cardinal Gualterio.* Elle est relative à la courte maladie de Louis XV en août 1721, qui produisit d'autant plus d'effet, que les ennemis du Régent en profitèrent pour faire peser de nouveau sur ce prince les soupçons de poison déjà si accrédités lors de la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne. Saint-Simon, qui a écrit cette lettre avec précipitation et sans se relire, car elle ne porte aucune correction ni rature, l'a datée du *4 juillet* au lieu du *4 août*. Une semblable erreur existe dans le manuscrit des *Mémoires* où on lit que la maladie commença le *dernier août* au lieu du *dernier juillet* (4).

Voici le texte de la minute de Saint-Simon :

P^r^ chiffrer à M. le C^l^ Gualterio.

Paris, 4 juillet 1721.

Nous avons eu icy une grande allarme depuis ma dernière lettre à V. E. qui est Dieu mercy entièrement calmée par la parfaitte guérison du Roy. C'est par où je commence. La fièvre luy prit le matin du dernier juillet, s'estant trouvé légèrement incomodé quelques jours auparavant, mais cela ne parut presque pas. Le frisson du premier de ce mois fut de 5 heures, le chaud à proportion et un redoublement dans la nuit. Le premier il fut saigné au bras vers l'après midi, après avoir esté

(1) Gualterio reçut, en 1706, de Clément XI le chapeau de cardinal et l'évêché d'Imola.

(2) *Dictionnaire des Cardinaux.*

(3) Saint-Simon le dit lui-même : « Du commerce fréquent nous vînmes à l'amitié et à la confiance, qui a duré entre nous jusqu'à sa mort, avec un commerce réglé de lettres toutes les semaines depuis son départ, et presque toujours en chiffre. » (T. IV, p. 301.)

(4) Une main étrangère a corrigé sur le manuscrit *août* en *juillet*. M. Ad. Regnier fils a scrupuleusement mentionné cette correction dans une note de son excellente édition.

soulagé le matin d'un lavement que M. de Fréjuls (1) luy proposa et refusé quelques heures après un autre qu'on croyoit nécessaire et que M. le maréchal de Villeroy luy proposa sans succès. La saignée le soulagea encore, mais vers 7 heures du soir le redoublement vint si violent que sur les onse heures du soir il fut saigné du pied. Le soulagement fut aussytost et il fut guay une heure avec M. de Fréjuls qu'il voulut absolument qu'il luy promist de se coucher. M. le Duc et les grands officiers en fonction passèrent la nuit dans sa chambre. Il dormit jusqu'à 4 heures du matin, mais sa teste peu nette et son corps tout occupé et appesenti firent tout craindre. Il fut résolu qu'il prendroit deux verres de manne avec un grain d'émétique dans chacun, ce qui fut éxécuté à 8 heures et à 9 heures avec tant de succès pour l'évacuation sans effort quoy [que] fort ample que la fièvre baissa toujours et empescha le redoublement de manière qu'après une excellente nuit il s'est trouvé ce matin gaillard et sans fièvre. Les médecins qui s'attendoient qu'elle dureroit encor quelques jours en sont surpris eux-mesme, ce qui marque la bonté du tempérament du Roy qui a esté guéri dès qu'il a esté vuidé. On ne peut montrer plus d'esprit, de douceur et de tranquilité qu'il a fait en cette occasion, et sa prédiléxion unique pour M. de Fréjus n'a jamais tant paru. Il sera purgé demain et n'est que légèrement affoibli. V. E. peut juger de l'inquiétude et de la joye qui y succède, à laquelle je ne doutte pas qu'elle ne soit bien sensible (2).

(1) L'abbé, depuis cardinal de Fleury.

(2) Voici le récit donné par Saint-Simon (t. XVII, p. 259) :

« Le dernier août [juillet], le Roi, jusqu'alors dans une santé parfaite, se réveilla avec mal à la tête et à la gorge ; un frisson survint, et sur l'après-midi, le mal de tête et de gorge ayant augmenté, il se mit au lit. J'allai le lendemain, sur le midi, savoir de ses nouvelles. Je trouvai que la nuit avoit été mauvaise et qu'il y avoit depuis deux heures un redoublement assez fort. Je vis partout une grande consternation. J'avois les grandes entrées, ainsi j'entrai dans sa chambre. Je la trouvai fort vide, M. le duc d'Orléans, assis au coin de la cheminée, fort esseulé et fort triste. Je m'approchai de lui un moment, puis j'allai au lit du Roi. Dans ce moment Boulduc, un de ses apothicaires, lui présentoit quelque chose à prendre. La duchesse de La Ferté, qui, par la duchesse de Ventadour sa sœur, avoit toutes les entrées comme marraine du Roi, étoit sur les épaules de Boulduc, et s'étant tournée pour voir qui approchoit, elle me vit, et tout

Je me contenteray pour cet ordinaire de rendre mil graces de la longue dépesche dont je ne fis que luy accuser la réception par ma dernière en attendant le premier ordinaire. J'auray seulement l'honneur de luy dire que tout ce que V. E. m'y marque me paroist entièrement convenir avec ce que j'ay eu l'honneur de luy mander. La question est du vouloir ou d'y pouvoir parvenir, mais la promotion de M. du Bois (1) a fait icy un étrange cry public contre le Pape (2), et la lettre pleine de louange pour le nouveau promeu de M. le cardinal de Rohan (3) au Roy n'a pas mieux réussy. J'attendois mieux du Pape qu'une telle précipitation (4). On assure qu'il accorde aussy la dispense de M. de Vendosme. Cette grace trouverra moins d'applaudissement s'il se peut parce qu'elle est sans prétexte comme sans cause, ainsy que celle de l'abbé de Coetlogon.

Je conjure V. E. de bien méditer et repasser ce que j'ay eu l'honneur de luy mander en dernier lieu que je luy recommande de toutte mon affection et d'estre bien persuadée de tout mon attachement et de toutte ma vénération pour elle. Mil

aussitôt me dit entre haut et-bas : « Il est empoisonné, il est empoisonné. — Taisez-vous donc, madame, lui répondis-je, cela est horrible. » Elle redoubla, et si bien et si haut, que j'eus peur que le Roi l'entendît. Boulduc et moi nous nous regardâmes, et je me retirai aussitôt d'auprès du lit et de cette enragée, avec qui je n'avois nul commerce. Pendant cette maladie qui ne dura que cinq jours, mais dont les trois premiers furent violents, j'étois fort fâché et fort en peine; mais en même temps si aise d'avoir opiniâtrement refusé d'être gouverneur du Roi, et si agité en me représentant l'être, et en quel état je serois, que je m'en réveillois la nuit en sursaut, et ces réveils étoient pour moi de la joie la plus sensible de ne l'être pas. La maladie ne fut pas longue et la convalescence fut prompte, qui rendit la tranquillité et la joie, et causa un débordement de *Te Deum* et de réjouissances. Helvétius en eut tout l'honneur: les médecins avoient perdu la tête; il conserva seul la sienne; il opiniâtra une saignée au pied dans une consultation où M. le duc d'Orléans étoit présent; il l'emporta: le mieux très marqué suivit incontinent, et la guérison bientôt après. »

(1) Elle avait eu lieu dans le consistoire du 16 juillet 1721.

(2) Michelangelo Conti, né à Rome le 15 mai 1655, cardinal en 1707, succéda à Clément XI le 8 mai 1721 et prit le nom d'Innocent XIII. Il mourut le 7 mars 1724.

(3) Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, né à Paris le 26 juin 1674, évêque de Strasbourg (1704), cardinal (1712), grand-aumônier de France (1713). Il sacra Du Bois archevêque de Cambrai le 9 juin 1720, et fut un des plus ardents à lui obtenir le chapeau. (V. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVII, p. 221.) Il mourut le 19 juillet 1749.

(4) Philippe de Vendôme, grand-prieur de France, né en 1655, mort en 1727.

très humbles graces de l'honneur de sa lettre du 15 juillet. Je luy souhaite une parfaitte santé. Je vais aussy faire 8 ou 10 jours de remèdes (1).

On a pu voir la différence des deux récits, l'un écrit sous l'impression des événements mêmes, l'autre rédigé sur des notes plus de vingt années après. Si, d'une part, dans la lettre au cardinal Gualterio, certains détails sont plus précis, d'autre part, il n'y est nullement question, sans doute avec intention, de l'isolement du duc d'Orléans et des propos calomnieux de la duchesse de La Ferté. Quant à la promotion de Du Bois au cardinalat, Saint-Simon fut toujours du même avis. Il a raconté que l'élection du cardinal Conti à la papauté ne fut appuyée par le parti français que sur la promesse du chapeau pour le ministre du Régent (2). Il a narré aussi les visites du nouveau cardinal aux princes du sang et n'a pu s'empêcher d'admirer l'habileté et l'esprit de cet homme qui « parla si judicieusement et si bien, que quelque indignation qu'on eût contre sa personne et sa fortune, tous ceux qui l'entendirent en furent charmés. » (3)

Les *Mémoires* de Saint-Simon sont, dans certaines parties, un plaidoyer en faveur des priviléges de la noblesse, menacés de toutes parts : la colère si légitime du duc contre les bâtards de Louis XIV, son ironie contre les nouveaux anoblis, sa sévérité à l'égard des titres et de l'ancienneté des familles, tout enfin témoigne que Saint-Simon fut le dernier défenseur des droits antiques de la noblesse française. Cet amour jaloux des priviléges déplaisait à Louis XIV, ce qui n'empêchait pas le duc de rédiger de nombreux mémoires historiques toutes les fois qu'une difficulté de préséance était soulevée à la Cour ou au Parlement. Saint-Simon avait étudié dès longtemps toutes ces questions ; il prenait des notes pour appuyer ses conclusions sur des exemples tirés de notre histoire nationale. Nous avons entre les mains un manuscrit de la main même de Saint-Simon : il a pour titre : « Remarques sur les séances au Parlement des Rois, Pairs, etc., faittes sur le cérémonial françois. » C'est vraisemblablement le fondement d'un ou de plusieurs de ces mémoires qui agitèrent si fort la Cour de Louis XIV. A ce titre et pour donner un spécimen de l'écriture de Saint-Simon et de l'aspect de ses manuscrits, nous reproduisons en fac-simile quelques lignes de ces *Remarques*. Nous avons communiqué d'ailleurs ce document à M. Ad. Regnier fils, qui l'utilisera sans doute dans l'appendice de son édition.

(1) V. d'autres lettres de Saint-Simon au cardinal Gualterio dans l'intéressant ouvrage de M. A. Baschet sur *le cabinet de Saint-Simon*.

(2) *Mémoires*, t. XVII, p. 222. — (3) *Id.*, *ibid.*, p. 255.

Extraits &c.

Remarques sur les seances au Parlement des Rois Pairs &c faites sur le ceremonial francois

4.

P. 427 et 428

Trois sortes de seances des Rois. 1 lieu de justice, 2 assistance au Conseil, 3 assistance aux audiences ou plaidoyer

Lieu de justice jamais n'est la chose publiq. se tient au Pl. de Paris d'ind. que est la Cour des Pairs, neantmoins on il plaist aux Rois. quelquefois ou il n'y a point de la Cour de Pl. Necessaire n'est juger un Pair indecis s'il lés n'est juger un Prince du sang (alors ils n'estoient pas Pairs nés ind. depuis henry III)

Le Roy les Pairs ecrivent (qui n'est il plaist au Roy d'y mener une aux hauts sieges toute la Magistrature aux bas sieges en robes rouges et le chancelier en la chaire du greffier

Au Conseil nul n'y assiste n'est il n'ait voix de voix deliberative. Le Roy sied en chaire

MARIE DE MÉDICIS & ANNE D'AUTRICHE

Lettre adressée, en janvier 1629 (1), par Marie de Médicis et sa belle-fille Anne d'Autriche, « à nostre cousin le cardinal de Richelieu », pour le prier d'obtenir pour elles du Roi l'autorisation d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. Elle est écrite par la Reine-mère. Louis XIII et Richelieu, qui venaient de quitter Paris pour porter la guerre en Piémont, étaient sans doute alors à Dijon (2).

Mon cousin, M^r^. Bouttelier en alant à trover le Roy mosieur mon fils, nous l'avons chargé la Rayne ma fille et moy de faire instance pour nous obtenir congé d'aller à Nostre dame de lorete et de vous prier de nostre parte d'i apporter tous ce qui despanderas de vous. Si cella est nous nous assurons que vous représenterés de si bones raisons au Roy oultre celle qui sont dans l'intructions que nous avons doné à nostre ambasadeur qu'il aura agréable de nous accorder nostra prière. Nous ne lui escriro puinct que nous sachions si il trove bon, ne voulant jamais rien faire que ne li apporte du comtentement. Nous vous en serons toutte le gré que vous povés attendre de

Vos bien-aysés cousines
Marie Anne

(1) La lettre est sans date, mais une cote nous apprend qu'elle a été écrite en janvier 1629.
(2) *Histoire de France sous Louis XIII* par A. Bazin, t. II, p. 151.

ANTOINE VAN DYCK

1599-1641

M. Benjamin Fillon nous communique une lettre adressée par Antoine Van Dyck, le 16 novembre 1641, au comte de Chavigny. Elle n'est que signée. Van Dyck était à Paris; il y avait été attiré par l'espoir de décorer les galeries du Louvre. Devancé par Nicolas Poussin et voulant retourner à Londres, il demanda au cardinal de Richelieu un passe-port pour lui, cinq serviteurs, son carrosse et quatre servants. Van Dyck ne put voir le ministre : il était malade et, quoique à peine âgé de quarante-deux ans, épuisé, irréparablement atteint. Les femmes en étaient cause. En vain Charles Ier, qui voulait garder son peintre, l'avait marié à la belle Marie Ruthven. Il était trop tard. Van Dyck menait la vie grande et avait sans cesse besoin d'or : il voulut en faire, se livra à l'alchimie, et il y acheva sa santé.

Il semble aussi que les événements politiques aient hâté la fin de Van Dyck, épouvanté sans doute de voir son protecteur Strafford monter sur l'échafaud, Henriette-Marie fuir en France avec ses enfants, et le Roi lui-même chercher un refuge en Écosse. La ruine de la société anglaise devait entraîner celle du peintre qui l'avait immortalisée par ses élégants portraits. Quoi qu'il en soit, Van Dyck était presque mourant quand il dicta la lettre suivante à un de ses serviteurs peu habitué à employer la langue française.

Monsieur,

Je voys par vostre très agle, come ausi j'entens par bouche du Monsieur Montagu l'estime et l'honeur que me faict Monseigneur le Cardinal. Je pleins infinement le malheur de mon indisposition, puis me ren incapable et indigne de tant faveurs. Je n'aury jamais honeur plus desiderée, que de servir sa Emiza,

et si je puis recuvrier mon salut, come je spere, je feroy un voiagje tout expres pour recevoir ses commandemens. Seperdant je m'estime extremement redovable et obligé, et (1) come je me troive de jour in jour pire je désire con touta diligensa de me avanser envers ma maison en Engleterre pour laquele donc je vous supplie de me fair tenir un pasport pour moy et cinq serviteurs, ma carosse et quatre sevans, et m'obligerés infiniment d'estre vostre à jamais come je suis, Monsieur,

Vostre très humble et très obligé serviteur

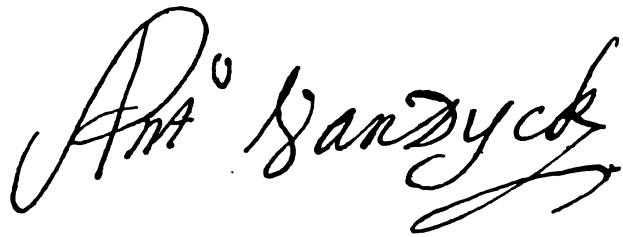

Il 16 novembris 1641.

En tête on lit ces mots de la main de Chavigny :

M. Vandyck, peintre. Offre ses services à Mr. le Cardinal et demande un passeport pour s'en aller en Angleterre.

Van Dyck obtint son passe-port et revint à Londres. En vain Charles Ier promit-il à son médecin trois cents livres s'il sauvait le grand artiste, en vain usa-t-on des remèdes les plus énergiques (2), Van Dyck expira le 9 décembre 1641 à Blackfriars, à l'âge de quarante-deux ans. Il fut enterré deux jours après dans le chœur de la cathédrale Saint-Paul. Il laissait une fille unique, nommée Justiniana, née huit jours avant la mort de son père.

(1) Ce mot est répété deux fois.

(2) On égorgea une vache, on lui ouvrit le ventre et dans ses entrailles fumantes on coucha le moribond pour essayer de le réchauffer. (V. Ch. Blanc, *Vie des Peintres*.)

AIMARD DE PROVINS

ÉVÊQUE DE SOISSONS

1212

Charte par laquelle Aimard de Provins, évêque de Soissons, déclare que Nicolas de Nanteuil et Flament, chevalier de Esquuri, ont fait certains dons à l'église de Longpont.

Aimard de Provins fut évêque de Soissons, de 1207 au 20 mai 1219; il avait succédé à Nivelon I de Cherisi.

Longpont est un village situé à cinq lieues de Soissons.

Voici le texte latin et la traduction française de cette charte que nous reproduisons aussi en fac-simile.

Haymardus, Dei gratia Suessionensis episcopus, omnibus presentes litteras inspecturis in perpetuum, notum facimus quod Nicholaus de Nantolio, filius Philippi, et Haois, uxor ejus, in nostra presentia contulerunt ecclesie Longipontis in perpetuam elemosinam quandam vineam, quam emerant a Petro Tristan, sitam a la Baete; nichil omnino in eadem vinea sibi deinceps retinentes, fide etiam prestita quod numquam super hac elemosina reclamabunt. Item Flamens, miles de Esquuri, laude et assensu Lucie, uxoris sue, et Gerardi, filii eorumdem, dedit predicte domui Longipontis decem solidos censuales Suessionensis monete super quamdam vineam in loco

qui dicitur li larriz Flamenc, singulis annis accipiendos et in perpetuum possidendos. Hanc elemosinam predicta Lucia et predictus Gerardus fide prestita concesserunt in perpetuum se ratam habituros et numquam reclamaturos. Quod ut ratum et stabile permaneat presentes litteras sigilli nostri munimine roboravimus. Actum anno gratie millesimo ducentesimo duodecimo.

Aimard, par la grace de Dieu évêque de Soissons, à tous ceux qui ces lettres verront à toujours, savoir faisons que Nicolas de Nanteuil, fils de Philippe, et Haois, sa femme, ont conféré en notre présence à l'église de Longpont en aumône perpétuelle certaine vigne qu'ils avaient achetée de Pierre Tristan, sise à la Bête, ne retenant rien désormais pour eux sur la dite vigne, foi même étant prêtée que jamais ils ne réclameront sur cette aumône. De même Flament, chevalier de Esquuri, avec l'approbation et le consentement de Lucie, son épouse, et de Gérard, leur fils, a donné à la susdite maison de Longpont dix sous de cens de la monnaie de Soissons sur certaine vigne [sise] dans le lieu qui est dit le larriz Flament, à recevoir chaque année et à toujours posséder. Cette aumône, la susdite Lucie et le susdit Gérard ayant prêté leur foi ont assuré qu'ils la tiendraient pour ferme à toujours et ne la réclameraient jamais. Afin que cela demeure ferme et stable nous avons confirmé les présentes lettres de l'autorité de notre sceau. Fait l'an de grace mille deux cent douze.

HENRI-FRANÇOIS-XAVIER DE BELZUNCE

ÉVÊQUE DE MARSEILLE

1720

Au mois de mai 1720, un navire venant du Levant apporta la peste à Marseille. L'épidémie, que les médecins appelèrent d'abord une fièvre maligne (1), se développa dans les quartiers populeux, dans les rues étroites et sales de la ville. Les habitants aisés émigrèrent; les boutiques se fermèrent, les transactions cessèrent; un cordon sanitaire fut établi autour de la ville pour empêcher toute communication avec le dehors, de sorte que, la famine aidant, la mortalité devint effrayante. Le gouverneur, M. le marquis Fortia de Pilles, et les échevins, MM. Estelle, Moustier, Audimar et Dieudé, transformèrent en hôpitaux les églises et les édifices publics et veillèrent à l'ensevelissement des morts, tandis que l'évêque Belzunce (2), quoique abandonné d'une partie de son clergé, parcourait les quartiers les plus éprouvés, réconfortant les malades et administrant aux mourants les secours de la religion. Le 31 juillet 1720, l'évêque écrivit à l'intendant de Provence Lebret:

Il n'est que trop vrai que nous avons eu la peste dans plusieurs quartiers de cette ville et qu'il y en a encore ...

(1) Le 17 août seulement les médecins annoncèrent officiellement aux échevins que la maladie régnante était véritablement la peste.

(2) Henri-François-Xavier de Belzunce de Castel-Moron, né au château de La Force en Périgord le 4 décembre 1671, était évêque de Marseille depuis 1709.

Notre situation est bien cruelle, sans argent, sans provisions. Pour moi, je me destine à demeurer avec les pestiférés, à les consoler, à mourir s'il le faut, et de peste et de faim. Je viens d'envoyer M. l'abbé de Vintimille à Aubagne, pour avoir soin du reste de mon diocèse. Je viens de faire un mandement pour ordonner des prières et des jeûnes, MM. les échevins m'ayant prié de ne pas faire de procession, à l'imitation de saint Charles... L'épouvante est grande, j'ai cependant confiance en la miséricorde de Dieu (1).

Le fléau devint plus violent : mille personnes environ mouraient chaque jour, malgré le dévouement des médecins de Marseille secondés par Chicoyneau, accouru de Montpellier avec plusieurs de ses collègues. Les cadavres encombraient les rues et les places : en vain le chevalier Roze dirigeait-il avec une énergie extraordinaire les forçats requis pour enterrer les morts; on ne pouvait suffire à la besogne, et les travailleurs tombaient bientôt eux-mêmes mortellement frappés. Le peuple voyait dans ce fléau une punition céleste : aussi voulut-il, malgré l'opposition des échevins, célébrer, le jour de Saint-Roch (16 août), la procession qu'on avait coutume de faire annuellement à Marseille pour obtenir d'être préservés de la peste. De plus, le 10 septembre, les échevins firent, au nom de la ville, un vœu solennel entre les mains de l'évêque. Ce prélat, digne émule de saint Charles Borromée, résolut d'apaiser la colère divine. Il établit, le 22 octobre, par un mandement, la fête du Sacré Cœur de Jésus, et il résolut de la célébrer le 1er novembre (2). Au jour dit les cloches, muettes depuis quatre mois, sonnèrent à toutes volées pour annoncer la cérémonie. Les églises étant fermées, un autel fut dressé au milieu du cours. Le mistral, qui avait soufflé avec violence toute la nuit, cessa vers onze heures du matin, alors que l'évêque, tête et pieds nus, le flambeau à la main, s'avança vers l'autel, accompagné de son clergé. Là, en présence d'un peuple immense, il prononça une touchante exhortation, fit amende honorable et consacra la ville et le diocèse de Marseille au Sacré Cœur de Jésus. Puis il célébra la messe et rentra dans sa maison, tandis que le mistral recommençait à souffler, comme si Dieu lui-même avait

(1) *L'Amateur d'autographes*, n° 21, p. 334.

(2) Cf. *Relation de tout ce qui s'est fait à Marseille et ailleurs pour obtenir de Dieu la cessation entière du mal contagieux*; Lyon, P. Bruysset, 1722, in-4.

tenu à montrer qu'il avait pour agréable la soumission du pasteur et des fidèles (1).

Ni les gouverneurs, ni les échevins n'assistaient à la cérémonie ; ils n'étaient pas d'avis que cette procession eût lieu, craignant sans doute que l'agglomération du peuple ne produisît une recrudescence de l'épidémie (2). Le lendemain l'évêque écrivit la lettre suivante à « Monsieur Capus (3), archivaire, à la maison de ville, à Marseille. »

Cette pièce fut, suivant les précautions d'usage, passée au vinaigre (4). En voici le texte :

Je suis très faché, Monsieur, que vous n'aiés pas assisté à la procession tant différée. Vous auriés esté touché de la modestie, de la douleur et des larmes d'un peuple immence malgré la mortalité. Je n'ai point vu une action plus complette et jamais je n'ai vu tant pleurer. Dieu a paru désirer ce que j'ay fait, aiant fait cesser le vent seulement pour le temps qui a esté nécessaire pour la cérémonie.

Au reste, Monsieur, je n'ai jamais demandé à M. de Langeron (5) et à Mrs les Echevins leur consentement pour ma procession. Il ne m'est point nécessaire et en pareilles choses je ne despens de persone. Si j'ay tant différé ce n'a esté que pour agir avec ce concert qui seroit si nécessaire. S'ils pensent autrement je vous prie de les destromper, et en effet ma procession est faite et il n'est plus question de leur parler davantage de procession. J'ay fait tout ce que j'avois dessein de faire : je n'y ai pas fait porter les reliques, mon amande honorable et la con-

(1) *Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la contagion, tiré du mémorial de la chambre du Conseil de l'Hôtel de ville, tenu par le Sr Pichatty de Croissainte, Conseil et orateur de la Communauté et procureur du Roy de la police;* Paris, H. Charpentier, 1721, in-12.

(2) Dans une lettre du 1er novembre 1721, l'évêque annonce qu'il va faire amende honorable de tous les crimes qui ont attiré sur Marseille la colère du Seigneur. Il déclare qu'il n'en a pas averti les échevins, crainte de représentations. (V. *l'Amateur d'autographes*, n° 21, p. 333.)

(3) M. Capus, archivaire de la ville de Marseille, était « par son habileté, sa probité et son application, comme le gouvernail de toute cette communauté. » (V. le *Journal* de Pichatty de Croissainte, p. 30.)

(4) Cette lettre fait partie d'une collection qui sera vendue au mois de mars prochain.

(5) Le bailli de Langeron était depuis le 12 septembre commandant de Marseille avec le marquis de Pilles.

sécration de mon diocèse devant estre faites à Jésus-Christ. J'ay fait faire l'autel au cours come un lieu mille fois plus comode que la loge et moins dangereux pour la comunication. Si Mrs les Echevins y avoient assisté je crois qu'ils auroient fait leur devoir et esdifié le peuple. Mais enfin la procession est faite et, à moins d'une longue continuation de maux, il n'y en aura plus que pour actions de graces. Il me paroit que tout le mal diminue et j'espère que le cœur de Jésus aura esté touché des prières et des larmes du pasteur et du troupeau réunis pour appaiser sa colère et implorer sa miséricorde.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

HENRY, EV. DE MARSEILLE.

A Marseille, le 2e nov. 1720.

Dès ce jour la peste entra en décroissance, et on put la considérer comme terminée au mois de décembre. Elle avait enlevé, au dire d'un médecin marseillais qui faillit en être victime (1), environ 30,000 personnes. Elle sévit cependant encore en Provence les deux années suivantes (2).

(1) *Relation historique de la peste de Marseille* par M. Bertrand; 1721, in-12. C'est le meilleur ouvrage qui ait été publié sur les caractères et la marche de l'épidémie.

(2) Cf. pour tous les ouvrages sur la peste de Marseille la *Bibliographie des sciences médicales*, par A. Pauly; Paris, Tross, 1874, gr. in-8, p. 1387 et suiv. — Nous signalerons au point de vue historique les deux publications suivantes : *Pièces historiques sur la peste de Marseille et d'une partie de la Provence en 1720, 1721 et 1722;* Marseille, 1820, 2 vol. in-8. En tête du second volume se trouve une planche contenant les fac-simile des signatures des personnages qui se signalèrent pendant la peste. — *Précis historique de la peste de Marseille et considérations sur l'origine, les symptômes et le traitement de cette épidémie, d'après les mémoires et les relations du temps, suivies de lettres inédites écrites en 1721 et 1722 par un habitant de cette ville;* par le Dr Lomazurier; Versailles, 1860, 24 p. in-8.

LEIBNIZ

MEMBRE ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

L'Académie des Sciences, fondée en 1666 par Colbert (1), tomba, vers la fin du XVIIe siècle, dans une décadence telle qu'il fallut la réorganiser. En vertu d'un règlement royal du 26 janvier 1699 l'Académie fut composée de 10 membres honoraires, de 20 pensionnaires (trois géomètres, trois astronomes, trois mécaniciens, trois anatomistes, trois chimistes, trois botanistes, un secrétaire et un trésorier), de 12 associés (deux pour chaque classe), de 20 élèves (un pour chaque pensionnaire), de 8 associés étrangers et de 4 associés libres. L'abbé Bignon, président de l'Académie, fit lire, dans la séance du 4 février, ce règlement ainsi qu'une lettre du chancelier de Pontchartrain, datée de Versailles, le 28 janvier 1699. Voici la teneur de cette dernière pièce insérée au procès-verbal (2).

Monsieur,

En conséquence du Règlement pour l'Académie royale des Sciences ordonné par le Roy le 26e de ce mois, j'ay fait lecture à Sa Majesté des Académiciens qui la composent présentement, sçavoir : Vous, Monsieur, M. le marquis de L'Hopital, le Père Truchet, M. Renau, cap^ne de vaisseau, M. de Mallezieu, le Père Malebranche, le Père Gouye, académiciens honoraires, le S^r abbé Gallois, géomètre, le Sr Rolle, géomètre, le Sr Varignon, géomètre, le Sr Cassini, astronome, le Sr de la Hire, astronome, le Sr Lefeuve, astronome, le Sr Filleau des Billettes, méchanicien, le Sr Jaugeon, mécha-

(1) *L'ancienne Académie des Sciences* par Alfred Maury ; Paris, Didier, 1864, in-8, p. 13.

(2) Nous devons la communication de cette pièce à la bienveillance de Monsieur Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, qui a autorisé M. Maindron à faire pour nous dans les procès-verbaux toutes les recherches nécessaires.

nicien, le Sr Dalesme, méchanicien, le Sr du Hamel, anatomiste, le Sr du Verney, anatomiste, le Sr Méry, anatomiste, le Sr Bourdelin, chimiste, le Sr Homberg, chimiste, le Sr Boulduc, chimiste, le Sr Dodart, botaniste, le Sr Marchand, botaniste, le Sr Tournefort, botaniste, le Sr de Fontenelle, secrétaire, le Sr Couplet, trésorier, académiciens pensionnaires, le Sr de Leibnits, étranger, le Sr de Tschirnausen, étranger, le Sr Guillelmini, étranger, le Sr de Lagny, géomètre, le Sr Regier, géomètre, le Sr Cassini fils, astronome, le Sr de La Hire fils, astronome, le Sr Chazelles, méchanicien, le Sr Sauveur, méchanicien, le Sr Taunoy, anatomiste, le Sr Bourdelin fils, anatomiste, le Sr de Langlade, chimiste, le Sr Lémery, chimiste, le Sr Morin de St-Victor, botaniste, le Sr Morin de Toulon, botaniste, académiciens associés; sous le Sr Varignon le Sr Carré, élève, sous le Sr Cassini, astronome, le Sr Maraldi, sous le Sr Homberg le Sr Geoffroy, élève, sous le Sr Couplet, le Sr Couplet fils, élève.

Sa Majesté a marqué une satisfaction particulière du mérite et de l'application de chacun d'eux et les a de nouveau en tant que besoin seroit agreez et choisis pour les places qu'ils occupent.

. . . . . .

Leibniz, que le règlement maintient au nombre des associés étrangers (1), avait été admis dans l'Académie des Sciences dès 1675 (2). Il prenait part aux travaux de cette illustre compagnie et s'intéressa vivement à sa réorganisation. Le 20 février 1697 il écrivit à l'électrice de Brunswick :

J'apprends que l'Académie royale des sciences aura deux sortes de membres : les uns seront assidus et auront chacun cinq cents escus ; les autres seront libres et honoraires. Ainsi je

(1) Cf. *l'Académie des Sciences et les Académiciens de 1666 à 1793*, par Joseph Bertrand ; Paris, Hetzel, 1869, in-8, p. 64.

(2) C'est la date donnée par l'abbé Rozier. Le certificat de l'abbé Bignon, reproduit ci-après, marque 1677. D'ailleurs, les procès-verbaux des années 1675 et 1677 ne font nullement mention de la nomination de Leibniz.

ne doute point que je ne doive estre compris sous les derniers, ne pouvant pas estre sur les lieux (1).

Le lendemain, dans une lettre à M. Du Héron, il s'occupa du même sujet, observant que, les membres de la seconde catégorie n'ayant pas de traitement, il n'en réclamera pas, quoique autrefois des membres étrangers aient reçu un traitement, témoin feu M. Huygens qui touchait deux mille écus par an (2). Une autre lettre du 14 mars parle encore de l'Académie des Sciences (3); mais Leibniz n'écrivit la lettre officielle de remercîments que le 8 février 1700. Nous reproduisons cette lettre d'après l'original qui est en notre possession.

Messieurs,

Ayant appris plus particulierement depuis peu que Vostre illustre Academie me fait l'honneur de me compter pour un de ses membres, je n'ay point voulu differer d'avantage de vous en remercier tres humblement et de marquer la joye que j'ay d'ailleurs de voir que mes foibles essais n'ont pas deplû à de si grands hommes et à des juges si exacts. J'espere même que cela me produira l'avantage de pouvoir jouir quelquesfois avant le public des nouvelles lumieres que vous découvrés tous les jours dans les sciences, et que vos avis et vostre concours pourront m'aider et me redresser, lorsqu'il s'agira de perfectionner et d'executer quelques pensées que j'ay encor et qui me paroissent de quelque usage.

Cependant ne voulant pas vous écrire une simple lettre de compliment j'ay jugé convenable de me servir de l'occasion pour recourir à vostre jugement, Messieurs, sur une matiere où le public s'interesse, qui nous exerce maintenant en Allemagne, sur laquelle ceux qui y prennent part me font l'honneur de me consulter, et où vous estes des juges tres compétans. Voicy ce que c'est :

Les Estats Protestans de l'Empire reconnoissant que l'année

(1) *Œuvres de Leibniz* publiées par A. Foucher de Careil; Paris, Didot, 1866, in-8, t. II, p. 239.

(2) *Id.*, p. 240.

(3) *Id.*, p. 249.

julienne qui avoit esté en usage autrefois dans toute qu'ils ont gardée jusqu'icy, s'éloignoit trop du ciel. depuis peu de la corriger avant la fin du siecle, et de l'avenir sur la verité astronomique. Et pour execute lution ils ont voulu que le mois de fevrier de cet soit que de 18 jours, qu'on comptera le premier de le Calendaire Gregorien, et qu'on continuera durant t suivant de s'accorder avec eux à l'egard du stile des l'egard des festes immobiles. Et quant aux festes mo dependent de la Feste de Pâques, leur intention est qu mine selon l'Astronomie l'equinoxe du printemps et la pleine lune d'après, à fin qu'ensuite le dimanche proc le jour de Paque. Ce qui leur donnera moyen aussi bien des inconveniens causés par la difference des calend de s'accorder ordinairement avec le Gregorien.

Or comme autrefois l'Eglise pour executer les cano grand concile de Nicée, et pour avoir le veritable temps I recourut aux Mathematiciens d'Alexandrie, il sera convei encor presentement de suivre les avis des astronomes excel. Et puisque les lettres patentes du Roy viennent d'établir p tousjours l'Academie Royale des sciences par une fondation i gnifique, qui n'avoit point d'exemple encor dans la Chrestien il paroist que sa Majesté a donné en cela encor à l'Eglise secours qui vient tout à propos, et dont il eût esté à souhaitt qu'on se fût avisé plustost, en établissant des habiles mathematiciens pour gardiens de ces canons, au lieu de se fier à des cycles et semblables moyens populaires, qui dans la suite des temps se sont tant écartés de la verité. Ce qui auroit encore servi, comme dans la Chine, à faire fleurir les Mathematiques par autorité publique.

Ainsi pour profiter d'une si favorable conjoncture, je prends la liberté, Messieurs, de vous supplier de vouloir bien faire penser à cette matiere, et me faire apprendre vostre jugement la dessus. Il y en a eu parmy nous qui ont proposé de nou-

aux cycles, il y en a eu aussi qui ont fait reflexion sur ce que François Viete, maistre de requestes et un des plus grands mathematiciens de son temps, et François Levera, Romain, avoient remarqué touchant le Calendrier Gregorien. Il y a aussi une personne versée dans l'Astronomie qui entreprend de calculer des Ephemerides, et dont je prends la liberté de joindre icy le projet. Ceux qu'on employe presentement à nostre Calendrier corrigé ont dessein jusqu'à meilleur ordre de suivre les Tables Rudolphines. Cependant ces Tables ne sont pas assez justes à l'egard de l'equinoxe, et ont encor ailleurs besoin de correction. Ainsi vos avis là dessus que j'ay eu ordre de rechercher seront de grand poids, tant à l'égard des Cycles, Ephemerides et tables, que principalement à l'egard des equinoxes et des pleines lunes.

Si je puis contribuer en quelque chose dans ce pays cy ou ailleurs à ce qui sert à vostre but, je le feray de tout mon cœur suivant vos ordres, d'autant plus que ce sera servir le public en même temps. Je seray même en toute autre chose avec tout le zele possible

Messieurs

Vostre treshumble et tres obeissant serviteur

Leibniz

Hanover, 8 fevvrier 1700.

Cette lettre fut lue dans la séance du 24 février. Elle a été transcrite au procès-verbal depuis ces mots : *Les états protestants de l'Empire,*

jusqu'à la fin. La transcription est suivie de ces mots : « Le P. Gouye, M. Gallois, Cassini et de la Hire ont esté nommez pour délibérer ensemble sur la réponse qu'on doit faire à la consultation de M. Leibnitz. »

Un certificat de membre fut délivré à Leibniz. Il est daté — chose étrange — du 7 mars 1700, quoique la pièce parle de l'ordonnance royale du 28 janvier dernier, c'est-à-dire 1699. Dernier signifiait peut-être pour les rédacteurs du certificat *année dernière*. M. Onno Klopp n'ayant pas indiqué s'il publiait ce certificat d'après l'original ou d'après un registre, nous ne pouvons pas en vérifier l'authenticité (1).

Les archives de l'Académie des Sciences ont été en partie dispersées. Depuis que le goût des autographes s'est répandu, plusieurs pièces provenant de ce fonds ont été retrouvées. C'est ainsi que la lettre de Leibniz est venue en notre possession. Bien que les procès-verbaux en aient reproduit le texte, nous pensons que l'original a le puissant intérêt qu'une pieuse et toute moderne sollicitude attache à ce qui émane des hommes illustres. C'est pourquoi nous prions l'Académie des Sciences d'agréer l'hommage de cette lettre d'un de ses membres les plus éminents, heureux si nous pouvons contribuer, dans la suite, à la reconstitution si désirée des archives de nos anciennes Académies.

(1) Nous en donnons ci-après le texte d'après l'ouvrage suivant : Die Werke von Leibniz gemäss seinem handschriftlichen Nachlasse in der Königlichen Bibliothek zu Hannover, Herausgegeben von Onno Klopp; Hannover, 1873, in-8, t. II de la Correspondance, p. 149.

Nous Jean Paul Bignon, Conseiller, Prédicateur ordinaire du Roy, abbé de St Quentin, un des quarante de l'académie françoise et Président de l'académie Royale des Sciences, certifions à tous ceux à qui il appartiendra qu'en considération des excellentes qualités de Monsieur Leibniz, Conseiller d'Estat d'Hanover, et spécialement en considération de sa probité, de son génie, de sa capacité, de l'estime qu'il a tousjours fait paroistre pour les Mathematiques et pour la physique, et de l'application avec laquelle il y a lieu d'esperer qu'il continuera à travailler à l'avancement et à la perfection de ces sciences, le Roy l'ayant dès le mois 1677 nommé pour l'un de ceux qui composoient alors l'Academie Royale des sciences, ainsy qu'il est porté ez Registres d'icelle, Sa Majesté, en conséquence du Réglement ordonné pour la dite académie le 26 Janvier dernier, l'a en tant que besoin seroit confirmé et choisy de nouveau, pour remplir une place d'académicien Estranger associé dans la dite académie aux honneurs, fonctions et privileges y attribués, comme il nous a été declaré par la Lettre qui nous a été ecrite à ce sujet le 28 Janvier dernier par Monsieur de Pontchartrain, Ministre et secretaire d'Estat, chargé par sa Majesté du soin de la dite Académie, laquelle Lettre, après la lecture qui en a été faite en l'assemblée du Mercredi 4 Fevrier dernier, a été par nous laissée au secrétaire de la dite académie pour estre inserée dans le Registre. En Foy de quoy nous avons fait expédier et signé ces présentes, lesquelles nous avons aussi fait signer par le secrétaire de la dite académie et sceller du sceau ordinaire d'icelle. Fait à Paris en l'assemblée ordinaire de l'académie Royale des Sciences au Louvre le 13 Mars Mil sept cent.

J. P. Bignon.
Fontenelle,
Sec. de l'ac. Roy. des Sc.

CARL-MARIA VON WEBER

1786-1826

Lettre adressée à Castil-Blaze qui avait traduit, en 1824, le *Freyschütz* sous le nom de *Robin des Bois*, et arrangeait le nouvel opéra de Weber, *Euryanthe* (1), pour la scène de l'Odéon. Le maître revendique ses droits et se plaint qu'on respecte si peu ses œuvres, qu'on a inséré dans le *Freyschütz* un duo d'*Euryanthe* avec un autre accompagnement que le sien (2).

Monsieur!

Il vous a paru superflu de m'honorer d'une réponse sur ma lettre du 15e d'octobre, et me voilà malgré moi pour une seconde fois dans la neccessité de vous écrire.

On m'a fait part qu'on allait monter au théâtre de l'Odéon un ouvrage où il y a des morceaux de l'*Euryanthe*. C'est mon intention de monter moi-même cet ouvrage à Paris. Je n'ai point vendu ma partition et personne ne l'a en France. C'est peut-être sur une partition gravée pour piano que vous avez pris les morceaux dont vous voulez vous servir. Vous n'avez pas le droit d'estropier ma musique en y introduisant des morceaux dont les accompagnements sont de votre façon. C'était bien assez d'avoir mis dans le *Freyschutz* un duo d'Euryanthe dont l'accompagnement n'est pas le mien. Vous me forcez, Monsieur, de m'adresser à la voix publique et de faire publier dans les journaux français que c'est un vol qu'on me fait, non seulement de ma musique qui n'appartient qu'à moi, mais à

(1) Cet opéra avait été représenté pour la première fois à Vienne le 25 octobre 1823.

(2) Cette lettre fait partie d'une collection qui sera vendue au mois de mai prochain.

ma réputation, en faisant entendre sous mon nom des morceaux estropiés.

Pour éviter donc toutes querelles publiques, qui ne sont jamais avantageuses tant pour l'art que pour les artistes, je vous prie instament, Monsieur, de vouloir lever de suite de l'ouvrage que vous avez arrangé touts les morceaux qui m'appartiennent.

J'aime à oublier le tort qu'on m'a fait. Je ne parlerai plus du *Freyschutz;* mais finissez là, Monsieur, et laissez-moi l'espérance de pouvoir nous rencontrer une fois avec des sentiments digne de votre talent et de votre esprit.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur

CHARLES-MARIA DE WEBER.

Dresde, le 4e janvier 1826.

Weber terminait alors son *Oberon* qui devait être son dernier ouvrage. Il voulut aller diriger lui-même en Angleterre les répétitions de son opéra : il quitta Dresde le 16 février, passa par Paris, où il fut accueilli avec le plus grand enthousiasme, et arriva à Londres le 6 mars. Le 12 avril, *Oberon* fut représenté pour la première fois. Ce suprême effort épuisa Weber, miné depuis longtemps par une maladie de poitrine, et le maître mourut à Londres le 6 juin suivant.

Les réclamations de Weber avaient été entendues : *Euryanthe* ne fut pas travesti, comme le craignait son auteur. Castil-Blaze en fit une traduction qui parut en 1831 sur la scène de l'Opéra.

HYACINTHE RIGAUD

1659-1743

Hyacinthe Rigaud, né à Perpignan le 18 juillet 1659, était le fils d'un tailleur d'habits, et non d'un peintre, comme l'ont dit tous les biographes (1). Dès l'âge de quatorze ans il fut envoyé à Montpellier où il reçut les leçons et les conseils des peintres Pezet et Antoine Ranc. Il étudia ensuite à Lyon pendant quatre années et vint à Paris en 1681. Là, il suivit les cours de l'Académie, et mérita, en 1682, le premier prix de peinture ; mais, sur les conseils de Charles Le Brun, il ne fit pas le voyage d'Italie, et, abandonnant la peinture d'histoire, il se livra exclusivement au genre du portrait. Il fut en France ce que Van Dyck avait été en Angleterre, le peintre à la mode, et tous les grands personnages de la cour de Louis XIV tinrent à honneur de poser devant lui. C'était justice, car Rigaud savait donner à ses portraits une ressemblance parfaite alliée à un air de noblesse qui convenait à la société du XVIIe siècle. Louis XIV se fit peindre par lui dans tout l'appareil de la majesté royale, à l'époque même de ses premiers revers. Bossuet, avec ses habits pontificaux et son bonnet de docteur, a été représenté tel qu'il voulait paraître devant la postérité. Ces deux portraits, que possède le musée du Louvre, ne sont pas seulement des chefs-d'œuvre de la peinture française, mais encore de précieux monuments historiques.

L'œuvre de Rigaud est fort considérable. Nous voyons par une lettre du 26 avril 1731 que ce peintre commença, en 1708, le portrait du cardinal de Bouillon, mais qu'il ne l'acheva pas, sans doute parce que ce prélat, disgracié, quitta la France et alla mourir à Rome. Vingt-trois ans après, les héritiers du cardinal prièrent Rigaud d'achever le portrait.

(1) C'est Jal qui, dans son *Dictionnaire critique*, a fait cette rectification.

La lettre susdite, adressée à un homme d'affaires de la maison de Bouillon, est relative aux négociations entamées à ce sujet. En voici le texte (1) :

Ce 26e avril 1731.

Comme la compagnie, Monsieur, que vous trouvâtes chez moy m'enpêcha de répondre à ce que vous me fites l'honneur de me dire de la part de Son Altesse Mgr le Comte d'Evreux, j'ay cru que je devois vous le mander par écrit. A l'égard du billet que vous m'avez proposé qu'il me feroit pour que je fusse payé de la somme de sept mil livres, lorsque j'aurois achevé le portrait de feu son Altesse Mgr le Cardinal de Boüillon, j'ay tant de vénération pour un prince de sa naissance, que sa parole seule me suffiroit pour m'engager de finir ce grand ouvrage, mais dans cet occasion icy il ne s'agit pas de cela, puisque je ne demande pas les deux mil livres dont est question comme un à-compte avant que de l'avoir commencé, mais bien comme une somme que j'ay gagné et au dela il y a vingt trois ans, par le temps de plus de sept mois que j'ay employé sur ce même ouvrage. Vous sçavez que j'ay été à Roüen en 1707 par l'ordre de feu son Altesse Mgr le Cardinal. Il ne falloit pas moins qu'un doyen du sacré Collège de cette naissance pour m'obliger de faire ce voyage, et je le fis même avec plaisir pour luy marquer mon respect à ses ordres, et au commencement de l'année 1708 je me suis mis à travailler à ce portrait et le fis tel qu'on le voit à présent.

Si Son Altesse Mgr le Comte d'Evreux s'étoit donné la peine de passer chez moy pour voir ce que j'y ay fait, j'ose me flaté qu'il trouveroit étrange que le Conseil de son Altesse Mgr le duc de Boüillon s'opposast à me donner les deux mil livres qu'il m'a promis luy même de me faire touché, avant que de commencer. Après cela je sçay que les Conseils des grands seigneurs décident toûjours pour tout ce qui leurs est avantageux,

1) Elle fait partie d'une collection qui sera vendue au mois de mai.

et non pour l'équitable interrest des particuliers, qui est d'ordinaire ce qui les embarasse le moins. Enfin, mon cher Monsieur, l'envie que j'ay d'achever un ouvrage de cette conséquence, et que j'ose dire qui ne peut faire qu'un honneur infini à la maison de Boüillon, par raport à l'éclat éminent de l'auguste cérémonie que ce grand Cardinal a faite en ouvrant la Porte Sainte à la place du Pape, me porte moy même à m'i appliquer de tout mon mieux afin de répondre à la grandeur du sujet. Voilà le motif qui m'a déterminé à demander les deux 1000ll. pour m'animer à perfectionner mon travail selon les règles de mon art. A moins de cela, je ne puis quitter mes ouvrages pour m'enployer sur ce tableau, plus de deux mois de temps pour y achever ce qui reste à faire, mais puisque le Conseil a relevé cette difficulté sans sçavoir l'état de la chose et la raison de l'équité que j'ay demandée, je n'y mettray pourtant pas la main autrement.

Je suis très-mortifié de toutes les peines que vous prenez à mon égard dans cet occasion. Je les sens comme je le dois, vous assurant qu'on ne peut être avec plus de sincérité que j'ay l'honneur d'être, Monsieur,

Vôtre très humble et très obéissant serviteur

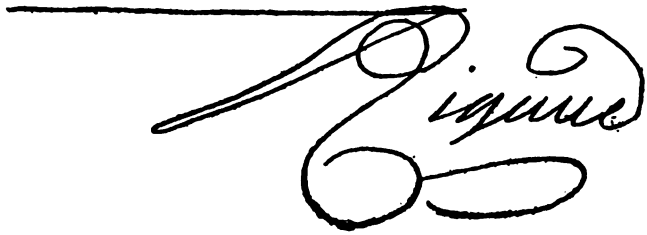

Hyacinthe Rigaud mourut à Paris dans sa maison de la rue Louis-le-Grand, le 19 décembre 1743, à l'âge de quatre-vingts ans.

JACQUES II

ROI D'ÉCOSSE

1430-1460

Le 20 février 1437 le roi d'Écosse Jacques Ier fut assassiné dans le couvent de Perth par son oncle le comte d'Athol, malgré l'héroïsme de sa femme Jeanne de Beaufort, qui reçut de graves blessures en luttant contre les meurtriers. Il n'avait qu'un seul héritier mâle, Jacques II, alors à peine âgé de sept ans, et six filles (1). L'aînée, Marguerite, mariée en 1436 au Dauphin Louis, fils de Charles VII, a laissé par son amour pour la poésie et par sa mort prématurée de légendaires souvenirs. La seconde, Éléonore, épousa en 1438 (2) Sigismond, archiduc d'Autriche, et la troisième, Isabelle, devint, le 30 octobre 1442, la femme de François Ier, duc de Bretagne (3). Ce prince mourut le 17 juillet 1450, et sa veuve la duchesse Isabeau fut recherchée en mariage par le prince de Navarre Don Carlos, fils du roi Jean II. Jacques II, soucieux des affaires de sa sœur, s'opposa de toutes ses forces à cette union. A cet effet il adressa au roi Charles VII une lettre dont nous donnons ci-après le texte et le fac-simile : elle a été écrite au mois de décembre 1451 (4).

Beau frère, j'ay entendu que les Bretons en parlent de marier ma seur la duchesse audit pais de Bretaigne, et vous certifie que s'ainsy estoit plus grand desplaisir ne me pourroyt on faire, et sur ce je vous en prie que vous ne le soufrés poynt, car je ne

(1) Cf. Moreri, art. *Stuart*. — (2) Id. *L'art de vérifier les dates* dit 1448.

(3) *Histoire de Bretagne* par Dom Lobineau, t. I, p. 621.

(4) Nous devons la communication de cette pièce à M. Charles Labussière. — Le verso de la pièce porte : « Au Roy mon beau-frère. » Le signe qu'on voit au-dessous de l'adresse est une R qui marque qu'on a répondu.

Beau fy zaroleur De
De manoeuvre et
vous cordiaulx me
me pensyoyr que
vous interroy parlia
maynt la où je cay
cudeu playn a qui
pay cir de la cogyor
fuo cel

UNIV. OF MICH.

consenteray jamais qu'aynsy se fasse, mes veuil qu'elle soit mise là où je l'ay ordonné, comme Monypeny vous dira plus à playn à qui j'ay chargié de vous en parler sy vous de le croyre sur cela. Escript de ma mayn.

JAMES R.

L'original était enfermé dans une feuille de papier sur laquelle était la mention suivante qui nous a fait connaître la date de la pièce et dont nous donnons la transcription et le fac-simile.

La cedule du Roy d'Escosse escripte de sa main, baillée par le Roy aux Montiz lez Tours le XXIIIe jour de décembre M. CCCC. LI.

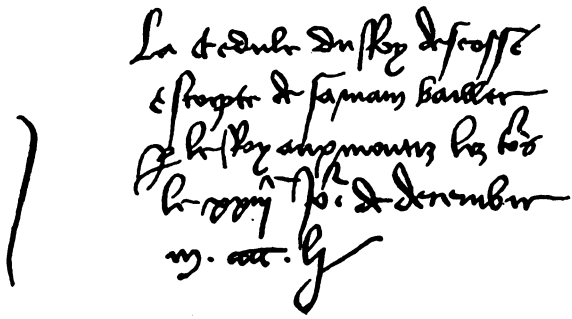

Cette pièce a d'autant plus d'intérêt qu'elle montre que la duchesse Isabeau fut recherchée en mariage plus tôt que ne le marquent les historiens. Dom Lobineau ne parle de ce fait qu'à la date de 1453 (1), alors que Jacques II envoya une ambassade en Bretagne pour s'opposer à l'union projetée de sa sœur avec le prince de Navarre. Le mariage d'ailleurs ne s'accomplit pas, malgré les négociations de Don Carlos qui ne cessèrent qu'à sa mort, en 1461 (2).

(1) *Histoire de Bretagne,* tome I, p. 654.

(2) *Id.*, p. 675. — Le prince de Navarre envoya, en 1460, des ambassadeurs au duc de Bretagne pour demander de nouveau en mariage la duchesse Isabeau.

CHARLES VIII, ROI DE FRANCE

EXPÉDITION DE NAPLES EN 1494

En 1493, Charles VIII, ayant pacifié son royaume et conquis la Bretagne par son mariage avec la duchesse Anne, forma le dessein de s'emparer de Naples. Il considérait ce royaume comme sien : René d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile, avait choisi pour successeur son frère Charles du Maine, lequel, par testament du 10 décembre 1481, institua Louis XI son héritier universel. La maison de France était ainsi investie des droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, et Charles VIII, après une vaine tentative de René II de Lorraine (1), résolut de les faire valoir les armes à la main. Ses conseillers Etienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, et Guillaume Briçonnet, général des finances, « hommes de petit estat et qui de nulle chose n'avoient eu expérience (2) », le poussaient fortement à entreprendre cette conquête, tandis qu'Anne de Beaujeu, avec sa prudence ordinaire, dissuadait son frère d'un semblable projet. Charles VIII, alors âgé de vingt-deux ans, suivit l'avis de ses conseillers : il fit équiper une armée et une flotte.

D'ailleurs, il était convié à ce voyage d'Italie par Ludovico Sforza, qui gouvernait le duché de Milan sous le nom de son neveu Giovanni Galeas et sollicitait l'alliance française, et par les fougueuses prédications de Girolamo Savonarola (3). Ferdinand Ier d'Aragon occupait, depuis 1458, le trône de Naples et il était soutenu par le pape Alexandre VI. Déjà il se ménageait les moyens de résister à l'invasion, quand il

(1) Philippe de Commynes, collon Michaud, t. IV, p. 167.
(2) *Id.*, p. 175.
(3) *Raynaldi Annales ecclesiastici*, t. XI, p. 218.

mourut, le 25 janvier 1494. Son fils Alphonse II se fit aussitôt reconnaître comme roi de Naples et demanda l'investiture du pape Alexandre VI (1). Ce dernier protesta énergiquement contre les prétentions de Charles VIII ; toutes les républiques italiennes éludèrent les propositions du roi de France, mais celui-ci n'en poussa que plus activement les préparatifs de guerre. Il se rendit au mois de février 1494 (2) à Lyon avec sa femme, sa sœur et toute sa cour. De là, il s'occupa de son armée de terre et de sa flotte dont les navires devaient se diriger des côtes de Provence vers Gênes. Puis, pour répondre au bref du Pape, il proclama de nouveau ses projets et écrivit à son allié Ludovico Sforza pour lui demander de l'aider gaillardement et le prévenir que rien ne saurait l'empêcher de poursuivre jusqu'au bout son entreprise. Telle est la teneur de la lettre suivante (3), datée de Lyon, le 7 mars 1494.

Elle porte pour suscription : « A mon cousin le duc de Bar. » Ludovico Sforza, qui devait devenir quelques mois plus tard duc de Milan, n'était encore que duc de Bar ou de Bari, titre qu'il tenait de son père Francesco Sforza.

Mon cousin, vous savez le bref que nostre saint père m'a escript dont je vous ay envoyé le double. Je vous envoye aussi la response que j'en ay faicte. J'ay sceu de Romme que nostre dit saint père a envoyé au Roy des Rommains (4) et d'Espaigne (5) et seigneurie de Venize ensemble bref à ce qu'ilz me vueillent persuader et enhorter de laisser mon entreprinse de mon royaume de Napples, je suis délibéré de les advertir surce et leur envoyer le double de la response que j'en ay faicte et pareillement les causes et raisons qui me mennent à ce faire et cognoistront que j'ay droit et raison d'ainsi le faire. J'ay ordonné le s^r du Bouchaige pour aller devers vous pour ladite

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 224 et suiv. — C'est seulement dans le consistoire du 18 avril 1494 qu'Alexandre VI nomma le cardinal Jean Borgia légat *à latere* pour aller donner l'investiture au roi de Naples.

(2) Commynes ne donne pas la date précise. Il dit seulement : « En cette année 1494 tira le Roy vers Lion. » Notre lettre prouve que Charles VIII était dans cette ville dès le 7 mars.

(3) Cette pièce fait partie d'une collection qui sera vendue au mois de mai.

(4) Maximilien Ier, empereur d'Allemagne.

(5) Ferdinand V le Catholique.

entreprinse et autres matières (1), et pareillement envoyé Péron de Basche (2), mon maistre d'ostel, à Romme, les^r de Morvillier à Venize, et à Florence ung autre de mes maistres d'ostel nommé Gérault d'Ancezune, lesquelz passeront par vous pour vous communiquer leur charge et demoureront sur les lieux pour donner ordre et m'advertir du tout, et je leur ordonneray ce qu'ils auront à faire. Et incontinent après je depescheray le mareschal d'Esquerdes (3) bien acompaigné qui vous ira veoir et communiquera avecques vous de toutes choses et de là à Romme pour principier ladite entreprinse et commencer à besoigner.

Au regard du fait de mer, demain pour tout le jour partiront gens tant pour aller à Jennes que pour Prouvence pour y besoigner à diligence, et ay pourveu que à la fin d'avril de Normandie et de Bretaigne y aura ung bon nombre de navires bien armées et équippées. Et pour ce, mon cousin, advertissez moy souvent de voz nouvelles, semblablement vous aurés des myennes, et vous évertuez de m'aider gaillardement en ceste entreprinse, et je vous asseure que tant par mer que par terre je la porteray jusques au bout, o l'aide de Dieu, mon cousin, qui nous y vueille envoyer l'onneur que espérons pour son service.

(1) Un historien dit que Du Bouchage fut dépêché vers les Vénitiens. (Cf. *La tres curieuse et chevaleresque hystoire de la conqueste de Naples par Charles VIII,* publ. par Gonon; Lyon, Savy, 1842, in-8, p. 17.)

(2) Perron de' Baschi, originaire d'Orvieto, serviteur de René d'Anjou. (Cf. Commynes et Sismondi, *Histoire des Français,* tome XV, p. 151.)

(3) Philippe de Crévecœur, baron d'Esquerdes, maréchal de France en 1492. Il tomba bientôt malade et mourut sans avoir accompli sa mission. Le fait est raconté ainsi dans l'*Hystoire de la conqueste de Naples,* p. 8

« Et comme le roy vouloit partir pour aller en son royaulme de Naples une maladie print monseigneur Desquerdes, tellement qu'il ne peut aller avec le roy, et fut ordonné qu'il retournast en Picardie dont il estoit natif a cause que lair luy estoit plus sain. Et en retournant il mourut a la Bresle a trois lieues de Lyon. Le corps fut mis en ung luiseau de plomb, et comme il avoit commande estre porte a Boulongne sur la mer a cause quil avoit devotion a Nostre Dame de Boulongne ou il avoit en sa vie fait des grans biens et donne des lampes d'argent. Et par le commandement du roy on fist a son corps bel honneur en toutes les villes par ou il passoit. De sa mort fut le roy tres marry, car il avoit este toujours de bon conseil et loyal. »

Au surplus j'ay sceu par George, mon varlet de chambre, la venue du s^r Galeas dont j'ay esté très joyeulx et vous en mercie et prie que le me vueillez envoyer le plustost que pourrez (1). Et adieu, mon cousin. Escript à Lyon le VIIe jour de mars.

La lettre est contresignée par le secrétaire Florimond Robertet.

Charles VIII ne quitta Lyon que le 29 juillet suivant; il s'arrêta à Vienne et à Grenoble. C'est dans cette dernière ville qu'il se sépara de la reine (23 août); puis, passant par Gap, Embrun, Briançon et Suse, il arriva à Turin le 5 septembre.

(1) Commynes raconte le fait en ces termes : « En cette année 1494, tira le Roy vers Lion pour entendre à ses affaires (non point qu'on cuidast qu'il passast les monts), et là vint vers luy messire Galéas, frère au comte de Cajazze, de Saint-Severin, dont a esté parlé, fort bien accompagné, de par le seigneur Ludovic, dont il estoit lieutenant et principal serviteur; et amena grand nombre de beaux et bons chevaux, et apporta du harnois, pour courir à la jouste, et y courut, et bien, car il estoit jeune et gentil chevalier. Le Roy luy fit grand honneur et bonne chère et luy donna son ordre; et puis il s'en retourna en Italie... »

FRANÇOISE-ATHÉNAÏS DE ROCHECHOUART

MARQUISE DE MONTESPAN

M. Pierre Clément, dans son ouvrage sur madame de Montespan (1), a donné de curieux détails sur les dépenses et le train de maison de la plus belle des maîtresses de Louis XIV. Nous voyons qu'en 1679, le roi accorda le rang de duchesse à la dame de Montespan (2), et que la reine Marie-Thérèse donna vers la même époque 6,000 livres de pension à sa rivale (3). De plus, Louis XIV allouait à sa maîtresse un appointement de 150,000 livres par an pour l'entretien et la nourriture des enfants qu'il avait eus d'elle. Les ordonnances de payement, dites *de comptant*, qui étaient soustraites à la connaissance de la chambre des comptes, existent encore. M. A. Sensier nous communique l'original d'une de ces pièces. En voici le texte :

Il est ordonné au garde de mon trésor royal m^e^ Gédéon du Metz de payer comptant à la dame Marquise de Montespan la somme de cent cinquante mil livres que je luy ay ordonnée pour l'entretenement de mes Enfans naturels les duc du Mayne, comte de Toulouze, damoiselles de Nantes et de Blois, pendant la présente année 1683. Et raportant la présente seulement sans endossement ladite somme de CL^M^ livres sera employée au premier aquit de comptant qui s'expédiera par certiffication

(1) *Madame de Montespan et Louis XIV*, étude historique par Pierre Clément ; *Paris Didier*, 1868, in-8.

(2) *Id.*, p. 394.

(3) *Id.*, p. 113. — Dans une collection qui sera vendue au mois d'avril se trouvent ces deux breveta. En voici le texte conforme aux originaux

à la décharge dudit s^r du Metz. Fait en mon conseil royal des finances tenu à Versailles le XVIe jour de janvier 1683.

Comptant au trésor royal ez premiers janvier, avril, juillet et octobre 1683.

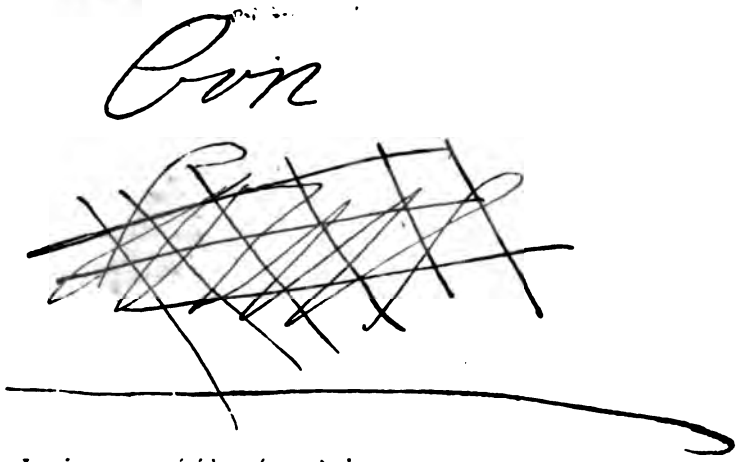

La signature a été barrée après le payement.

Derrière la pièce se trouvent les acquits de la marquise de Montespan ainsi libellés et dont nous donnons le fac-simile :

Resu les sis premiers mois. Françoise de Rochechouart.
Resu les sis derniers mois. Françoise de Rochechouart.

Aujourd'huy unziesme jour du mois d'avril mil six cens soixante dix neuf, le Roy estant à Saint-Germain en Laye, voulant donner des marques de considération particulière et de l'estime que Sa Majesté faict de la personne de la d^e de Montespan, chef du Conseil et sur-intendante de la maison de la Reyne, en luy accordant un rang qui la distingue des autres d^es de la cour et suitte de ladite dame Reyne, Sa Majesté veut qu'elle jouisse pendant sa vie des mesmes honneurs, rangs, preseances et autres advantages dont les duchesses jouissent, m'ayant sa Majesté commandé d'en expédier le présent brevet qu'elle a pour tesmoignage de sa volonté signé de sa main et faict contresigner par moy conseiller secrétaire d'estat et de ses commandemens et finances. LOUIS. COLBERT.

Aujourd'huy XIIIe du mois d'avril MVI^e soixante et dix neuf la Reine estant à Saint-Germain en Laye, voulant gratifier et favorablement traitter la dame de Rochechoüard de Montespan, chef du Conseil et surintendante de la maison de sa Majeté, luy a accordé et fait don de la somme de trois mil livres d'entretenement qu'elle veut et entend luy estre doresnavant payée par le trésorier général de sa maison aux quatre quartiers de chacune année égallement. Pour témoignage de quoy sadite Majesté m'a commandé de luy en expédier le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller, secrétaire de ses Commandemens et Finances. MARIE TERESE. COLBERT.

rem les ns premiers mots
Journée de Pentecôte
rem les ns derniers mots
Journée de Pentecôte

En 1691, madame de Montespan quitta définitivement la Cour, sans abandonner cependant toutes relations mondaines. Elle se lia avec l'évêque d'Avranches, Huet, et entretint avec lui un commerce régulier de lettres qui dura jusqu'en 1693 (1). Le prélat lui adressa des vers et la marquise, qui dans sa jeunesse avait cultivé la poésie, lui répondit (2). Elle lui envoya le 19 juin 1693 (3) une pièce fort médiocre que nous reproduisons d'après l'original (4). Cette pièce a déjà été publiée par Pierre Clément (5), mais notre texte présente de telles différences avec le sien qu'une nouvelle publication nous a paru nécessaire. Nous avons indiqué en note les changements et nous avons rétabli l'orthographe de la marquise.

Mon humeur n'est point chagrine
Et de bon cœur je badine;
Sans le secours de seline (6)
Ni mesme de médesine (7)
Mon an bon point trop chemine
Comme on le voit à ma mine.
Mais sans faire ysy la fine
Ancore moins la pateline
Je vous diray ardimant
Que je suis d'un santimant
Contresre à vostre doctrine,
Qui jamaist ne se destine
A monstrer nul anjouemant,
Sy le chois de l'argumant
A rire ne détermine.
Moy, je n'antant seulemant (8)
Rire métodiquemant (9);
Je veust, coi qu'on ymagine
Et qu'on panse gravemant,
Que la belle humeur domyne,
Qu'on tourne tout galammant,
Soit prosès, anbrasemant (10),
Esfais de bonbe et de mine (11),
Règle de bénédictine.
Hut on pris un lavemant,
Hut on mis sur sa poitrine
Casse ou seiné largemant,
Rubarbe ou térébantine,
Passant par mon étamine
Tout vers le plesir s'incline.
Qu'on me parle tristemant (12)
Avec une austère mine
On trouve insansiblemant
Que l'anjouemant le termine.
Du commerse asurémant
S'est le but le plus charmant
Et l'adresse la plus fine :
Prenons à des juge séans (13),
Nous an trouverons (14) de bon sans,
Mest je réguse les pédans.

(1) *Madame de Montespan et Louis XIV*, p. 182.
(2) *Id.*, p. 175. — (3) *Id.*, p. 313.
(4) Cette pièce fait partie d'une collection qui sera vendue au mois d'avril 1875.
(5) *Madame de Montespan et Louis XIV*, p. 314.
(6) Impr. *Céline.* — (7) *Mélusine.*
(8) *Nullement.* — (9) *Rire si fort dignement.*
(10) *Même un mauvais compliment.* — (11) *Car je fais d'une air mutine.*
(12) *Librement.* — (13) *Je m'en fie aux juges céans.*
(14) *Vous en trouverez.*

FRANÇOIS-GUILLAUME MÉNAGEOT

1744-1816

François-Guillaume Ménageot, né à Londres le 9 juillet 1744, était fils d'un paysagiste. Il vint dès sa jeunesse à Paris, où il étudia sous les peintres Boucher et Vien. En 1766, il remporta le premier prix et alla passer à Rome les cinq années réglementaires. En 1780, il devint membre de l'Académie royale et, l'année suivante, il consacra, par un tableau, la légende de *Léonard de Vinci mourant dans les bras de François Ier*. En 1787, il fut choisi pour remplacer Louis Lagrenée dans la direction de l'Académie de France à Rome. La correspondance qu'il entretint alors avec le comte d'Angiviller, du 1er janvier 1788 au 20 septembre 1791, a été récemment publiée (1). Cette correspondance présente des lacunes : la lettre suivante ne figurant pas dans le volume de M. Lecoy de La Marche, nous en donnons ici le texte.

A Rome, le 15 7bre 1790.

Monsieur le Comte,

J'ai cru devoir attendre que l'exposition des ouvrages des Pensionnaires fu complaite, pour vous en faire le détail et en même tems vous apprendre ceux qui ont eu le plus de succès.

En général il parait que les ouvrages du sr Fabre (2) y ont

(1) *L'Académie de France à Rome: correspondance inédite de ses directeurs*, précédée d'une étude historique par A. Lecoy de La Marche, archiviste aux Archives nationales ; *Paris, Didier*, 1874, in-8.

(2) François-Xavier Fabre, né à Montpellier le 1er avril 1766, peintre célèbre par ses relations avec Alfieri et la comtesse d'Albany, mort à Montpellier le 16 mars 1837. Il était entré à l'Académie le 31 août 1787. Sa figure d'Abel fut achetée mille écus par M. de La Borde. (V. lettre de Ménageot, du 30 mars 1791, dans *l'Académie de France à Rome* p. 360.)

occupé le premier rang. Il a fait pour son académie un Abel expirant au pied de l'autel où il faisait son sacrifice. Cete figure est d'une belle exécution, bien dessiné, d'une couleur et d'une harmonie qui a fait le plus grand plaisir à tout le monde. L'on a été aussi fort content de sa copie d'après le martir de St Piere du Guide et d'un portrait de Mr Henry, l'un de ses amis, qui est peint avec vigueur et d'une grande vérité. En tout le s^r^ Fabre a fait les progrès les plus sencible d'année en année. C'est un artiste qui fera beaucoup d'honneur à l'école française et jusqu'à présent celui qui nous donne le plus de consolation de la perte de Drouais (1). Il n'a que vingt-quatre ans ; avec un talent aussi précosse il peut fournir la plus belle carrière.

Le s^r^ Garnier (2) a fait un St Jérome qui a de la vérité et beaucoup de finesse de ton, mais d'une manière un peu timide dont j'espère qu'il ce corrigera avec de l'étude et de la pratique. Au surplus il est dans une bonne route et me donne baucoup d'espérences. Il a fait aussi un petit tablcau représentant Phèdre qui veut se tuer avec l'épé d'Hipolite qui la fuit, où il y a de l'harmonie, de la suavité et des détails très fin.

Le s^r^ Desmarais (3) a fait pour son académie Thésé qui lève la piere sous la quelle étoit caché les armes d'Egé. Il y a des parties bien dessinés, mais la couleur en est faible. Son petit tableau représentant la mort de Lucrèce, dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans une de mes précédentes lettres (4), a été vue avec plaisir. On l'a trouvé bien raisonné, d'un bon stile et d'une expression forte.

(1) Germain Drouais, peintre, né à Paris le 25 novembre 1763, mort à Rome le 13 février 1788.

(2) Etienne-Barthélemi Garnier, peintre, né à Paris le 24 août 1759, mort dans la même ville le 15 novembre 1849. Il était entré à l'Académie le 22 novembre 1788.

(3) Peintre, entré à l'Académie en février 1786 par suite du renvoi du peintre Chardigny. (*L'Académie de France à Rome*, p. 342.)

(4) Ménageot, dans sa lettre du 21 juillet 1790, dit : « Le s^r^ Desmarais m'a fait voir un tableau de chevalet qu'il vient de finir, représentant la *Mort de Lucrèce*, dont j'ai été fort content. Il y a de l'expression ; il est même bien raisonné, d'un bon style et assez harmonieux. Ce pensionnaire a fait des progrès d'autant plus sensibles, qu'il était peu avancé lorsqu'il est venu icy. »

La figure du s^r Gounaud (1) est d'une jolie ensamble, d'un dessein très fin et d'une couleur agréable, quoi qu'un peu blanche. Elle est baucoup mieux que celle de l'anné dernière, mais il a besoin de baucoup peindre et surtous de composer.

Le s^r Ménier (2), élève de Mr Vincent, arrivé l'anné dernière, a fait une figure de Caton d'Utique, au moment qu'il va ce percer de son épée, dans lequel il y a de très bonne choses. On lui reprochera un peu d'exagération dans les formes, pas assés de simplicité et de vérité, mais on i trouvera une exellente manière de peindre, des parties bien saillantes et bien colorés.

Dans la sculpture :

Le s^r Corneille (3) a fait un Philoctète qui a généralement fait plaisir pour l'étude et l'expression. On lui reprochera peut être de s'être un peu aidé du Laocon, mais d'ailleur cete figure lui fait honneur pour un bon sentiment d'étude et de vérité. Il a joint à cela un portrait en buste.

Le s^r Dumont (4) a fait une figure de Caïn qui est bien pensé, où il y a de bonne parties mais qui manque un peu de finesse d'étude.

La figure du s^r Girard (5) représente un jeune chasseur endormi qui est d'un très jolie ensamble, mais ayent commancé trop tard il n'a pu jouir du modèle qu'il avait choisi autant qu'il en aurait eu besoin, en sorte que sa figure manque d'étude.

Le s^r Bonnard (6), architecte, ayant emploié presque tout

(1) Peintre, entré à l'Académie le 1er avril 1788.

(2) Claude Meynier, peintre, né à Paris en 1759, mort le 6 septembre 1832. Il était entré à l'Académie le 16 janvier 1790.

(3) Barthélemi Corneille, sculpteur, nommé pensionnaire le 31 août 1787.

(4) Jacques-Edme Dumont, sculpteur, né à Paris le 10 avril 1761, mort le 21 février 1844. Il fut envoyé à Rome en 1788.

(5) Antoine-François Gérard, sculpteur, entré à l'Académie le 1er novembre 1789.

(6) Jacques-Charles Bonnard, architecte, né à Paris le 30 janvier 1765, mort en 1818. Il se livra, durant son séjour à Rome, à des recherches sur les aqueducs de l'ancienne Rome et en retrouva six. (Cf. *Dictionnaire d'architecture* par Quatremère.)

son tems à un travail fort utille mai qui, quoique très bien fait, n'était pas de nature à intéresser le public, n'a point exposé.

Les ss^r Tardieu (1)et Le Faivre (2) ont allégué le retard de leur départ de Paris, ainsi que le s^r Girodet (3), pour s'excuser de ce qu'il n'avait rien pour l'exposition.

Quant au s^r Le Thier (4), il n'a pu finir encore son grand tableau de St Hélène, mais il sera terminé bien tôt et envoyé avec les ouvrages des pensionnaires à l'Académie, pour faire preuve de son travaille de l'anné. Quelque chose que j'ai fait il m'a été impossible jusqu'à présent de lui faire avoir un passe port pour aller à Naples faire sa copie pour le Roy (5). On les refuse à tous les français sans distinction. Je n'ai pourtant pas

(1) Sans doute Jean-Charles Tardieu, peintre, né à Paris le 3 septembre 1765, mort dans la même ville le 3 avril 1830.

(2) Architecte, arrivé à l'Académie le 1er novembre 1789. Il exposa, l'année suivante, quelques détails dessinés des études du Panthéon. Il était chargé de la restauration de ce monument. (Cf. *L'Académie de France à Rome*, p. 361.)

(3) Anne-Louis Girodet, né à Montargis le 5 février 1767, avait obtenu, en 1789, le premier grand prix pour son tableau de *Joseph reconnu par ses frères*. Il était arrivé à Rome le 1er novembre, et on avait dû l'autoriser, faute de place, à prendre un atelier hors de l'Académie. Il n'exposa pas, comme on le voit, en 1790, mais, l'année suivante, il produisit son célèbre tableau du *Sommeil d'Endymion* qui est actuellement au musée du Louvre. (Cf. *L'Académie de France à Rome*, p. 357 et 362.)

(4) Guillaume Guillon Lethière, né à Sainte-Anne (Guadeloupe), le 16 janvier 1760, mort à Paris le 22 avril 1832. Il était pensionnaire à Rome depuis le 12 novembre 1786. Dans une lettre du 21 avril 1790, Ménageot parle de Lethière en ces termes: « D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire il y a deux ans sur la demande du s^r Le Thiers, qui désiroit s'occuper, à la fin de son tems, d'un grand tableau où il pût mettre en pratique les études partielles qu'il a fait icy, j'ay cru pouvoir l'autoriser à s'occuper de cet ouvrage. Il travaille présentement à ce tableau, où il y a beaucoup de nud et de parties intéressantes pour l'étude. Le sujet est *Sainte Hélène reconnaissant la vraie croix aux miracles qu'elle opère.* » (*L'Académie de France à Rome,* p. 356.)

(5) Ménageot, dans sa lettre du 21 avril 1790, proposa de faire copier par Lethière, pendant son séjour à Naples, « le superbe tableau de l'Espagnolette représentant la *Descente de croix*, qui est dans la sacristie des Chartreux. » Il éprouva des difficultés à obtenir un passeport pour Naples ; sa lettre du 21 juillet 1790 en fait mention. Cependant ces difficultés furent levées et Lethière alla faire son travail à Naples. Cette copie fut exposée en 1791, et Ménageot l'apprécie en ces termes: « J'ai reçu la copie d'après l'Espagnolette par le s^r Le Thier; elle justifie plainement l'idée que l'on m'en avoit donnée et le succès général qu'elle a eu à Naples. Le corps du Christ surtout, qui est la plus belle partie de l'original, est véritablement une chose superbe..... C'est une des plus belles copies qui auront été faites par les pensionnaires. » (*L'Académie de France à Rome*, p. 360.)

encore perdu tout espoire et je tenterai encore quelqu'autre moyen.

S. E. Mgr le cardinal de Bernis est venu voir l'exposition. Il en a paru fort content et a dit sur cela aux pensionnaires les choses les plus obligeantes. J'espère que l'anné prochainne cela sera plus complait et qu'on ne sera plus en retard comme on l'a été cet année.

Ma santé continue à se rétablir. J'ai repris hier les études de mon Coriolan. Je ne peux encore travailler que deux ou trois heures par jour à cause de l'extrême faiblesse de ma vuë, mais c'est toujour une grande consolation apprès avoir passé presque tout l'été sans pouvoir travailler du tout.

Le sr Desmarais est sorti de la pension à l'expiration de son tems le 7 7bre de ce mois.

Mr le Mquis de Mirepois, que je vois icy tous les jours, me charge, Monsieur le Comte, de le rapeller à votre souvenir et de vous faire agréer tous ses compliments.

Je suis avec un très profond respect

Monsieur le Comte

Votre très humble et très obéissant serviteur Menageot

Ménageot, peu après, fut obligé de défendre ses pensionnaires de la fureur des Italiens. Il réussit dans cette tâche difficile; puis, il résigna ses fonctions en 1793. La place de directeur de l'Académie de France à Rome fut peu après supprimée sur la proposition du peintre David.

Ménageot se retira à Vicence et ne revint à Paris qu'en 1802. Il fut en 1809 nommé membre de l'Institut, en remplacement de Vien. Il mourut le 4 octobre 1816.

EPERNAY

PROCÈS-VERBAL D'EXÉCUTIONS CAPITALES

FAITES EN 1422

A tous ceuls qui ces présentes lettres verront et orront Pierre Aubelin, licencié en lois, lieutenant et commis de par Monseigneur le duc d'Orléans au gouvernement et exercice du bailiage d'Espernay, salut. Savoir faisons que depuis le dimanche avant la Magdelaine l'an mil IIII^c^ et XXI et jusquez au dimanche avant ladicte Magdelaine l'an mil IIII^c^ et XXII, pour lequel temps Jehan Chuppin estoit prevost dudit Espernay de par mondit seigneur, les personnes cy après nommées ont esté condampnés et exécutés pour leurs démérites capitalment et par justice par la manière qui s'ensuit, c'est assavoir Jehan Despernam, de Sézanne, Jehan Ogeret, de Choily, Estiene Pique, de la garnison de Bruigny (1), Jehan Watelet, Girart Bossan, Puet Cuisy, de la garnison de Nantueil, ont esté noyez en la rivière de Marne; Thesvenin Massue, dit Pourcel, Jehan Baloce, dit Adroit Bois, d'Ay, ont esté pendus au gibet d'Espernay; Guillemin Le Charpentier, Colin Planchier, de la garnison de Vertus, et Husson Dogier, d'Ay, ont esté bannis de la terre de mondit seigneur et l'oreille copée à chascun d'eulx. En tesmoing de ce nous avons seellé ces présentes du contreseel dudit bailiage le VIe jour de septembre l'an mil IIII^c^ et XXII.

CHARLET.

(1) Brugny.

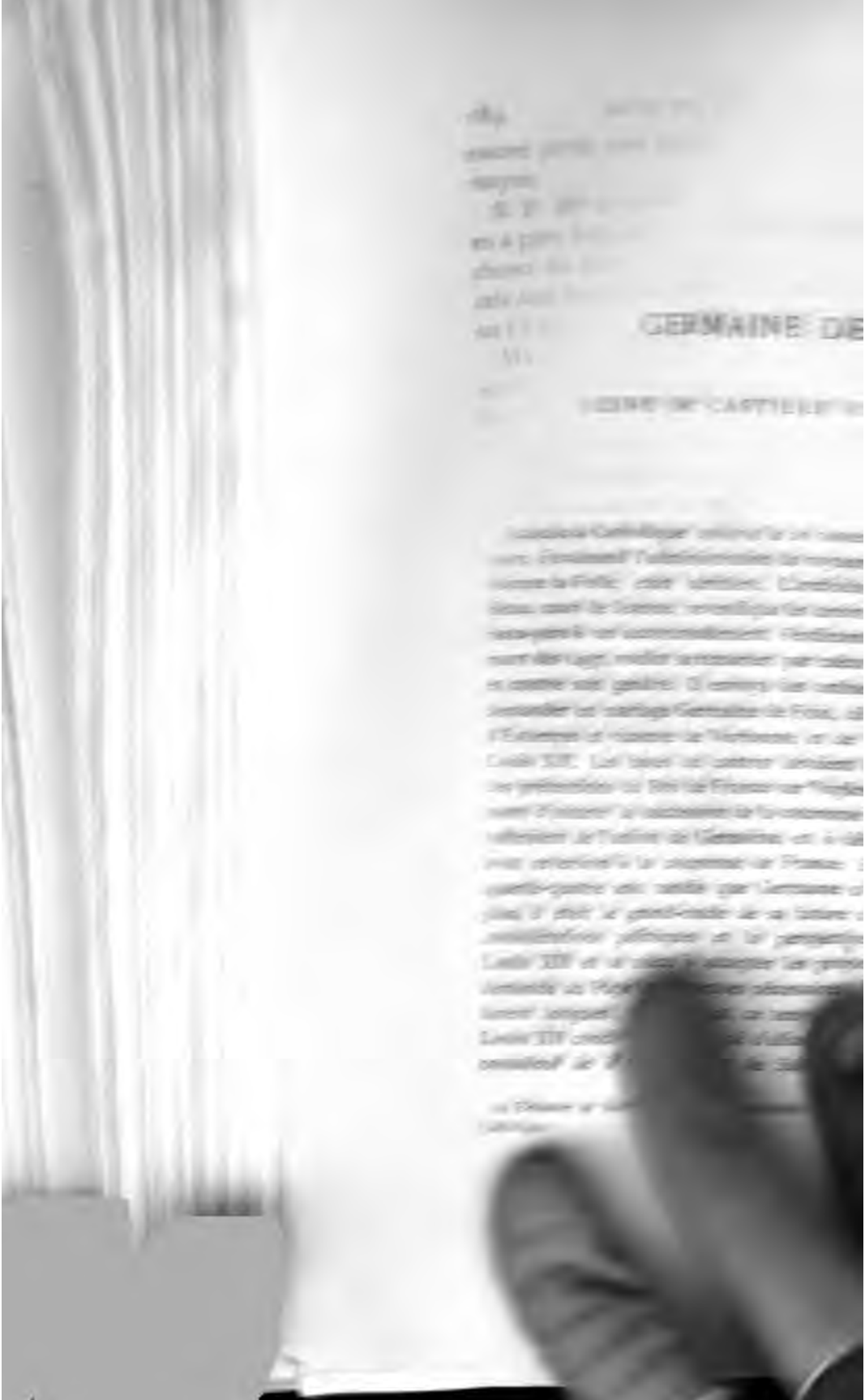

d'Amboise amenèrent la jeune princesse à Denia où eurent lieu les noces. Ensuite les deux époux partirent pour Valladolid où ils furent couronnés tous deux roi et reine de Naples.

Germaine de Foix entretint une correspondance active avec sa tante Anne de Bretagne. Les deux lettres suivantes sont adressées par la reine de Castille et d'Aragon à la femme de Louis XII. La première montre que Germaine savait se plier aux exigences du Roi, son mari, qu'elle accompagnait à la chasse :

Madame, jé veu vreyan quy m'a porté hunes laytres voutres, de coy je vous mersye très hunblemant du bonne voloyr que avés à moy, que set la chouse du monde que je désyre le plus que d'etre an vostre bonne grase, et vous suplye que je demeure ansy. Madame, le Roy vostre honcle se recomande à vostre bonne grase, et vous pourmès ma foy quy vous porte grant amour et n'a regret sy non quy ne vous vyt an Sahonne (1). Madame, je vous foys asavoyr conme je suys devenue la plus grant fame de chase du monde. Je voys troys foys la semene à la chase aveques le Roy mon mary pour la mor que le Roy mon honcle m'an voyet de ce que je me levase le matyn. Madame, pour se que vous savyet que je ne me levès le matyn je prans la hardyese de vous hécryre de mes nouvelles et suse ere fyn, pryant à noutre Sennor quy vous doynt très bonne vye he longe. A Burges (2) ces dysyeme d'avry.

Vostre très hunbles servante

GERMAYNE.

Non moins que la première, la seconde lettre intéresse l'histoire des mœurs royales au XVIe siècle. Germaine annonce à Anne de Bretagne qu'après trois ans d'attente Dieu lui « a fait cette grâce d'être grosse ». Tout en rappelant la bonté divine, elle attribue aussi l'heureux événement au mérite d'une oraison que, sur l'avis d'un pieux personnage, elle a portée sur elle jour et nuit. Elle envoie à Madame Anne la précieuse

1) Est-ce Savone ? En ce cas ce serait une allusion à l'entrevue que Ferdinand le Catholique et Germaine eurent à Savone avec Louis XII vers juillet 1506.

(2) Burgos.

oraison qui doit être placée de façon à toucher la chair et elle lui souhaite un bonheur pareil au sien.

Madame, le Roy mon mary dépeche hune poste pour vous fayre à savoyr conme Dyeu m'a fayt sete grase d'etre grose, et pour se que nous savons que vous an serés byen ayse nous le vous hecryvons. Hy ly a plus de vynt jours quy le vous voulet fayre savoyr, mes je né pas voulu tant que j'an fuse byen asurée. Je prye à Dyeu que d'ysy à hun an hy vous doynt hun byau fys et à moy hun autre pour servyr le vostre. Madame, je voudrés quy fust posyble que me pusyés voyr, car je croy que ne ne dyryés pont [point] san reson que je fuse lede, car je le suys tant que set pytyé que de..... et megre, et croy que d'ysy à hun an je ne retrouve mon an bon poynt. Madame, je vous suplye que me pardonnés sy ge prans la hardyese de vous hécryre de se que je me suys byen trouvée. Madame, conme vous savés je suys demeurée près de troys ans sans m'angroyser. Hy ly a hysy hun home de bonne vye quy dyt à hun myen quy ly pryet quy me portat sete horeson que je vous an voye et que je la portase sur moy et que je ne la lesase de jour ne de nuyt et que touchat à la cher, et fere dyre neuf meses de sent Anne et neuf de la Madalene et neuf de sent Jan d'Ortege. L'anbasadeur quy hest la vous dyra que set. Madame, je vous pourmès ma foy que je ne porté james cynse jours sur moy que je ne me angrosse; se je prye adyeu que an sy soyt de vous. Je vous anvoye la me horeson que je portès. Je vous suplye que prenés la voulanté myene que jé à vous fayre servyse pour byen. Madame, je ne sé sy suys an vostre tré malle grase hou non, car je né hu james réponse de byaucou de letre que je vous ay anvoyés et à Mychelle (1). Ausy je ly avoys hécryt de..... chouse pour vous dyre de ma part et james ne m'an a récryt ryens. Je ne sé sy gé fayt ryns contre vostre voulanté. Je vous suplye que le m'écryvés pour me

(1) Michelle de Saubonne, sa parente.

chatyés desse, car je serés byen marye de fayre chouse quy vous fyst avoyr nus desplesyr contre moy. A Cordouva le XIIIe de setanbre.

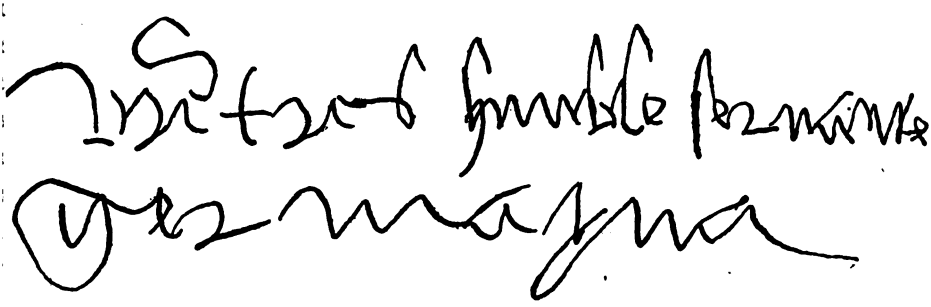

Cette lettre est de 1509. Germaine eut un fils, qu'on nomma Juan, mais qui mourut peu après sa naissance. L'oraison porta également bonheur à Anne de Bretagne, qui devint grosse au commencement de l'année 1510. La reine accoucha dans le château de Blois, le 25 octobre, d'une fille, qu'on nomma Renée, et qui devint plus tard duchesse de Ferrare.

Germaine de Foix, ayant perdu ce fils tant désiré, et poussée par le désir d'avoir un héritier qui lui assurerait plus tard la régence, donna, dit-on, à son mari, des breuvages qui hâtèrent la fin de ce prince (1). Les breuvages magiques ne sont-ils pas la suite naturelle de l'oraison miraculeuse?

Après la mort de Ferdinand, arrivée le 23 janvier 1516, Germaine de Foix se vit frustrée de ses espérances par le testament de son mari qui légua le royaume d'Aragon à sa fille Jeanne la Folle. Elle intrigua, mais le cardinal Ximenès déjoua ses menées. En 1519 elle épousa Jean, marquis de Brandebourg, gouverneur de Valence, qui mourut bientôt. Alors elle se remaria avec Ferdinand d'Aragon, duc de Calabre; elle mourut sans enfants à Valence le 18 octobre 1538.

(1) Cf. Moreri, art. *Ferdinand le Catholique*.

ABBAYE DE SAINT-HUBERT EN ARDENNES

L'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes était de fondation royale et recevait, comme telle, une aumône annuelle des Rois de France. La pièce suivante montre que, sous Louis XIII, l'aumône était de trois cents livres.

En la présence de moy conseiller, notaire et secrétaire du Roy, Nicolas Bruneau, agent et procureur en France de Dom Nicolas de Fanson, abbé de St Hubert en Ardenne, a confessé avoir eu et receu comptant de Me Vincent Bouhier, s^r^ de Beaumarchais, conseiller au conseil d'estat de Sa Majesté, trésorier de son espargne, la somme de trois cens livres que Sa Majesté a ordonné estre mise en ses mains et dont elle a faict don audit abbé de St Hubert en l'année dernière MVI^c^ XIIII pour l'aumosne annuelle qu'elle a accoustume de luy donner pour subvenir à la manutention et entretenement des édifices du monastère dudit St Hubert, qui est de fondation royalle soubz la continuelle protection des Roys de France et en considération de ce qu'annuellement les religieux dudit monastère célèbrent un obit solemnel pour les feuz Roys, avec une recognoissance annuelle que ledit abbé faict à Sa Majesté de quelques chiens de sa meutte. De laquelle dite somme de III^c^ livres ledit Bruneau oudit nom s'est tenu et tient pour contant et bien payé et en a quicté et quicte ledit s^r^ de Beaumarchais, trésorier de l'espargne susdit, et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis à sa requeste le VIIe jour de mars MVI^c^ quinze.

CAUSSE (?). BRUNEAU.

COUVENTS DE L'AUMONE

ET DE PONTLEVOY

1207

Charte réglant un débat entre les couvents de l'Aumône et de Pontlevoy. Ces deux couvents relevaient du diocèse de Blois; celui de l'Aumône, fondé en 1121, appartenait à l'ordre de Cîteaux, et était appelé *le Petit-Cîteaux;* celui de Pontlevoy, fondé en 1034, sous le vocable de la Sainte-Vierge, appartenait à l'ordre de Saint-Benoît.

Noverint universi tam presentes quam futuri quod contentio que vertebatur inter Hamericum, abbatem, et conventum de Elemosina, ex una parte, et Sancelinum, abbatem et conventum de Pontilevio, ex altera, super decima quam Abbas et conventus de Pontilevio petebant in terris de Teil et in terris de Montefaucon, quas propriis sumptibus colunt dictus Abbas et conventus de Elemosina in territorio de Orlenvilla, tandem bonorum virorum consilio pacificata est in hunc modum : Abbas et conventus de Elemosina reddent annuatim Priori Sancti Valeriani de Castroduni unum sextarium frumenti et unum sextarium siliginis et duo sextaria avene in festo Sancti Remigii apud Orlenvillam. Quod ut ratum semper maneat et firmum prefati abbates et conventus attestatione presentis

cyrographi et sigillorum suorum testimonio fecerunt confirmari. Actum Blesis in claustro Sancti Johannis de Greva, anno gratie M° CC° VII°, mense junio.

Sachent tous présents et à venir que le débat qui existait entre Aimeri, abbé, et le couvent de l'Aumône, d'une part, et Sancelin, abbé, et le couvent de Pontlevoy, d'autre part, sur la dîme que l'abbé et le couvent de Pontlevoy réclamaient sur les terres de Teil et sur les terres de Montfaucon, que ledit abbé et le couvent de l'Aumône cultivent à leurs propres frais sur le territoire d'Orlenville, est enfin apaisé, par le conseil d'hommes sages, en cette manière : l'abbé et le couvent de l'Aumône rendront annuellement au prieur de Saint-Valérien de Châteaudun un setier de froment, un setier de fleur de farine et deux setiers d'avoine, à la fête de Saint-Remi, à Orlenville. Afin que cela demeure stable et ferme, les susdits abbés et couvents l'ont fait confirmer par l'attestation du présent cyrographe et par le témoignage de leurs sceaux. Fait à Blois, dans le cloître de Saint-Jean de Grève, l'an de grâce 1207, au mois de juin.

Pho

TABLE DES PIÈCES INÉDITES

CONTENUES DANS CE VOLUME

ACADÉMIE de peinture et de sculpture. — Logement accordé au Louvre à l'Académie, 26; — lettre du secrétaire Henri Testelin à Errard, 28; — expulsion des protestants, 30 et 31.

ACADÉMIE DES SCIENCES. — Sa réorganisation en 1699, 159.

AIMARD DE PROVINS, évêque de Soissons. — Charte de lui, 153.

ALEXANDRE VI, pape. — Lettre de Charles VIII le concernant, 173.

ANGIVILLER (le comte d'). — Lettre de Ménageot à lui adressée, 180.

ANNE DE BRETAGNE, reine de France. — Lettres de Germaine de Foix à elle adressées, 185.

ANNE D'AUTRICHE, reine de France. — Lettre d'elle, 150.

BALLARD (Christophe), imprimeur du Roi pour la musique. — Traité avec Lully et Quinault, 113.

BASTILLE. — Ordre de Louis XIV pour mettre à la Bastille le chapelain, le confesseur et le sacristain de Port-Royal des Champs, 138.

BEAUMARCHAIS (Caron de). — Fait le livret de l'opéra de *Tarare*, 140.

BELLEVUE (château de). — Comptes de Mesdames filles de Louis XV, 8 et suiv.

BELZUNCE (H.-Fr.-Xav. de), évêque de Marseille. — Lettres de lui, 155 et 157.

BENSERADE (Isaac de). — Quittance, 82; — l'orthographe de son nom, 83.

BERNADOTTE (le général). — Lettre de lui, 118.

BESANÇON. — Charte sur l'église de Saint-Étienne, 94.

BEYLE (Henri), dit Stendhal. — Lettres de lui, 130 et 134; — liste de ses pseudonymes, 135.

BLAZE (Castil-). — Lettre de Weber à lui adressée, 165.

BLOIS. — Charte de 1277 sur les couvents de l'Aumône et de Pontlevoy, 191.

BONAPARTE (Joseph). — Lettre de Bernadotte à lui adressée, 118.

BONCOURD (l'école de). — Document de 1357, 16.

BONNARD (Jacques-Charles), architecte. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.

BOSSUET (Jacques-Bénigne). — Certificat signé de lui, 107.

BOUILLON (le cardinal de). — Portrait de lui par Rigaud, 168.

BOURRIENNE, secrétaire de Napoléon Ier. — Jugement de Stendhal sur ses *Mémoires*, 134.
BRÉARD (J.-J.). — Lettre signée par lui à Custine, 86.
BRETAGNE. — Le dauphin François, duc de Bretagne, 57; — lettre de Kerguelen-Trémarec, né à Quimper, 105; — lettre du Comité de Salut public aux administrateurs de la Loire-Inférieure, 143; — lettre de Jacques II, roi d'Écosse, sur Isabeau, duchesse de Bretagne, 171.
BRÉZÉ (Louis de), grand sénéchal de Normandie, époux de Diane de Poitiers. — Est malade, est visité par François Ier, 43, 47.
BRÉZÉ (Louis de), évêque de Meaux. — Pièce de lui, 89.
CALVIN (Jean). — Quittance, 84.
CANADA. — Pièce de Champlain, fondateur de Québec, 124.
CARNOT (Lazare). — Lettre signée de lui, 143.
CHAMPAGNE. — Exécutions capitales faites dans la ville d'Épernay en 1422, 189.
CHAMPLAIN (Samuel de), fondateur de Québec. — Pièce de lui, 125.
CHAMPLAIN (Hélène Boullé, femme de Samuel de). — Intervient dans un acte de son mari, 125; — fonde un couvent d'Ursulines à Meaux, 128.
CHARLES VII, roi de France. — Lettre de Jacques II, roi d'Écosse, à lui adressée, 171.
CHARLES VIII, roi de France. — Lettre de lui, 173.
CHARLES X, roi de France. — Naissance d'une de ses filles le 5 août 1776, 32.
CHARLES, duc d'Angoulême, puis duc d'Orléans, 3me fils de François Ier. — Sa naissance, 65; — lettres de lui, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73; — ses exploits et sa mort, 74 et 75.
COLBERT (J.-B.). — Lettre sur l'expulsion des protestants de l'Académie de peinture, 31.
COLLOT D'HERBOIS. — Lettre signée par lui, 143.
COMITÉ DE SALUT PUBLIC. — Lettre au général Custine, 86; — lettre aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure, 143.
COMPIÈGNE. — Séjour de Charles, 3e fils de François Ier, dans cette ville, 71 et 72; — pièce sur l'abbaye de Royaulieu, 89.
CORNEILLE (Barthélemi), sculpteur. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.
CUSTINE (Adam-Philippe), général en chef de l'armée du Rhin. — Lettre du Comité de Salut public à lui adressée, 86; — sa conduite à l'armée du Rhin, 87.
DAUPHINÉ. — Lettre du comte de Provence sur l'Ordre de St-Antoine de Viennois, 98.
DAVOUT (le maréchal). — Lettre du maréchal Ney à lui adressée, 117.
DESMARAIS, peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 181.
DUBOIS (le cardinal). — Cri public contre sa promotion au cardinalat et opinion de Saint-Simon, 147.
DUMONT (Jacques-Edme), sculpteur. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.
DYCK (Antoine Van). — Lettre de lui, 151.
ÉCOSSE. — Lettre de Madeleine de France, reine d'Écosse, 76.
EMMANUEL-PHILIBERT, duc de Savoie. — Lettre de lui sur la bataille de Saint-Quentin, 120.
ÉPERNAY. — Exécutions capitales faites dans cette ville en 1422, 189.
ERRARD (Charles). — Lettre de Testelin à lui adressée, 28.
FABRE (Fr.-Xav.), peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 180.
FERDINAND V le Catholique, roi de Castille et d'Aragon. — Lettres de sa

seconde femme Germaine de Foix, 185.
FLÉCHIER (Esprit), évêque de Nîmes. — Certificat signé de lui, 107.
FLEURY (le cardinal de). — Soigne Louis XV malade en 1721, 146; — prédilection unique du Roi pour lui, 146.
FRANÇOIS Ier, roi de France. — Notice sur ses enfants, 35 et suiv. — Détails sur la cour, 41 et suiv. — Lettre de lui sur la naissance de son fils aîné, 49.
FRANÇOIS, dauphin de France, fils aîné de François Ier. — Est d'un caractère brutal, 42; — aime la solitude et les occupations manuelles, 45; — sa naissance et son baptême, 49 et 50; — état de sa maison, 52; — lettres de lui, 55, 56; — ses amours avec Mlle de l'Estrange, 62; — sa mort, 62; — procès-verbal de l'ouverture de son corps, 63; — lettre de M. Littré sur sa mort, 78.
GARNIER (Et.-Barth.), peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 181.
GENÈVE. — Lettre des syndics et conseil de Genève ordonnant de payer une certaine somme à Jean Calvin, 84.
GÉRARD (Ant.-Fr.), sculpteur. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.
GERMAINE DE FOIX, reine de Naples et d'Aragon. — Lettres d'elle, 185.
GLUCK. — Sa mort racontée par Salieri, 141.
GOUNAUD, peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.
GUALTERIO (le cardinal Filippo-Antonio). — Lettre de Saint-Simon à lui adressée, 145.
GUYTON DE MORVEAU (L.-B.). — Lettre signée par lui à Custine, 86.
HAYEZ (Francesco), peintre vénitien. — Jugé par Stendhal, 132.
HENRI II, roi de France. — Étant duc d'Orléans, il joue avec le jeune La Trémoille, 45; — lettre collective de lui et de son frère Charles, 68.
HUET (Daniel). — Vers de Mme de Montespan à lui adressés, 179.
HUGO (Victor). — Jugement de Stendhal sur ses *Orientales* et sur le *Dernier jour d'un condamné*, 134.
ITALIE. — Voyage de Beyle, dit Stendhal, 130; — lettre de Charles VIII sur son expédition de Naples, 173.
JACQUES II, roi d'Ecosse. — Lettre à Charles VII, 171.
JEAN LE BON, roi de France. — Pièce de lui, 3.
JUIFS. — Pièce sur un juif converti, 3.
KELLER (Jean-Balthasar). — Quittance de lui, 79.
KERGUELEN-TRÉMAREC (Yves-Joseph), contre-amiral. — Lettre de lui, 105.
LAMBERT (Michel), maître de la musique de la chambre de Louis XIV. — Quittance de lui, 108.
LA TRÉMOILLE (François de). — Lettres de Jean de Ravenel à lui adressées, 41 et 47.
LA TRÉMOILLE (Louis de). — Son séjour à la cour de François Ier, 41.
LE BRUN (Charles), peintre. — Lettre de Colbert à lui adressée, 31.
LEIBNIZ. — Est nommé associé de l'Académie des Sciences, 159.
LETHIÈRE (Guillaume-Guillon), peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 183.
LITTRÉ (M. E.). — Lettre de lui sur la mort du dauphin François, 78.
LOUIS XIII, roi de France. — Marie de Médicis et Anne d'Autriche lui demandent permission d'aller à Notre-Dame de Lorette, 150; — donne une aumône annuelle au couvent de Saint-Hubert, 190.
LOUIS XIV, roi de France. — Lettre de lui à Henriette d'Angleterre, 2; — brevet accordant un logement au Louvre à l'Académie de peinture, 26; — ordre sur Port-Royal des

Champs, 138; — pièces sur Madame de Montespan, 176 et 177.
Louis XV, roi de France. — Deux lettres à Madame Adélaïde, 6; — sa maladie en 1721, 145.
Louis XVIII, roi de France. — Lettre comme comte de Provence sur l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, 98.
Louise de Savoie, mère de François Ier. — Lettres d'elle, 36, 54.
Lully (Jean-Baptiste). — Quittance et lettre de lui, 109, 112; — traité pour l'impression de l'opéra du *Triomphe de l'amour*, 113.
Lully (J.-B. de), fils du précédent. — Quittance, 116.
Lyon. — Lettre de Charles VIII datée de cette ville, 173.
Madeleine de France, reine d'Ecosse, fille de François Ier. — Lettre d'elle, 76; — comptes la concernant, 77.
Mailly (Louise-Julie, comtesse de), maîtresse de Louis XV. — Mémoire de robes faites pour elle, 33.
Malesherbes (Lamoignon de). — Lettre du comte de Provence à lui adressée, 98.
Marguerite de Valois, sœur de François Ier. — Est malade, 43; — sa grossesse, 66.
Marguerite de France, duchesse de Savoie. — Comptes la concernant, 77.
Marie de Médicis, reine de France. — Lettre d'elle, 150.
Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, femme de Louis XIV. — Brevet en faveur de Mme de Montespan, 177.
Marie-Leczinska, reine de France. — Lettre d'elle, 4.
Marie-Adélaïde de France, fille de Louis XV. — Pièces d'elle, 8 et suiv.
Marne (département de la). — Exécutions capitales faites dans la ville d'Epernay en 1422, 189.
Marseille. — Lettres de l'évêque Belzunce sur la peste de 1720, 155.
Meaux. — Pièce de Louis de Bré[illegible] évêque de Meaux, 89; — pièce [illegible] l'évêque Dominique Seguier sur [illegible] fondation d'un couvent des Ursu[illegible]nes à Meaux par Hélène Boulle[illegible] veuve de Samuel de Champlain, 12[illegible]
Ménageot (Franç.-Guillaume), peintre. — Lettre de lui, 180.
Ménestrels et joueurs de farce. — Pièce de 1478, 81.
Meynier (Claude), peintre. — Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 182.
Mézières (Nicolas d'Anjou, seigneur de). — Son mariage avec Gabrielle de Mareuil, 38.
Montespan (la marquise de). — Pièces la concernant, 176; — vers d'elle, 179.
Montmorency (Anne de), connétable de France. — Lettres à lui adressées, 36, 55, 56, 66, 67, 68, 69, 76; — titres que lui donnent les enfants de François Ier, 66, 76.
Musique. — Pièces de Lully et requête contre celui-ci à l'occasion de la fondation de l'Académie de musique, 108 et suiv.; — lettre de Salieri, 139; — lettre de Weber, 165.
Naples. — Lettre de Charles VIII sur son expédition de Naples, 173.
Ney (Michel), prince de la Moskowa. — Lettre de lui sur la bataille de Waterloo, 117.
Orléans (Henriette d'Angleterre, duchesse d'). — Lettre de Louis XIV à elle adressée, 2.
Orléans. — Représentations données devant Marie d'Orléans, 81.
Paris. — Document sur l'école de Boncourd, 16. — Logement au Louvre pour l'Académie de peinture, 26; — cherté des vivres (lettre de Jean de Ravenel), 41; — ordre de Louis XIV contre Port-Royal, 138.
Port-Royal des Champs. — Ordre de Louis XIV, 138.

POUSSIN (Nicolas). — Quittance de lui pour un tableau, 92.
PROTESTANTS. — Leur expulsion de l'Académie de peinture et de sculpture, 30 et 31 ; — certificat accordé par Fléchier à un nouveau converti, 107.
QUINAULT (Philippe). — Traité pour l'impression de l'opéra du *Triomphe de l'amour*, 113.
RATABON (Antoine de), surintendant des Bâtiments du Roi. — Son visa sur un brevet concernant l'Académie de peinture, 27.
RAVENEL (Jean de), précepteur du duc de La Trémoille. — Lettres de lui, 41 et 47.
RICHELIEU (le cardinal de). — Lettre adressée à lui par Marie de Médicis et Anne d'Autriche, 150.
RIGAUD (Hyacinthe). — Lettre de lui, 168.
ROYAULIEU (abbaye de). — Pièce sur les priviléges de cette abbaye, 89.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — Tableau fait par Nicolas Poussin pour le maître-autel de la chapelle du château, 92.
SAINT-HUBERT EN ARDENNES (abbaye de). — Redevance des rois de France à ce couvent, 190.
SAINT-QUENTIN. — Lettre du duc de Savoie Emmanuel-Philibert sur la bataille de Saint-Quentin, 120.
SAINT-SIMON (Louis de Rouvroi, duc de). — Lettre au cardinal Gualterio, 145 ; — mémoires sur les questions de préséance, 148.
SALIERI (Antonio), compositeur de musique. — Lettre de lui, 139.
SAVOIE. — Comptes concernant Marguerite de France, duchesse de Savoie, 77 ; — lettre du duc Emmanuel-Philibert, 120.
SEGUIER (Dominique), évêque de Meaux. — Pièce de lui, 128
SFORZA (Lodovico), duc de Milan, dit le More. — Lettre de Charles VIII à lui adressée, 173.
SOISSONS. — Charte de l'évêque Aimard de Provins sur l'église de Longpont, 153.
SOPHIE DE FRANCE, fille de Louis XV. — Pièces d'elle, 8 et suiv.
TESTELIN (Henri), peintre. — Lettre à Errard, 28. — Expulsé de l'Académie de peinture, 30.
THÉATRE. — Pièce sur les ménestrels et joueurs de farce, 81.
THEOCRENUS, maître d'école des Enfants de France. — Documents sur lui, 51.
TREILHARD (J.-B.). — Lettre signée de lui à Custine, 86.
TYARD (Pontus de), seigneur de Bissy, poëte du XVIe siècle. — Portrait de la dame de ses pensées, 102 ; — pièce de lui, 103.
VARIN (Jean), graveur. — Son visa sur un brevet concernant l'Académie de peinture, 27. — Faut-il écrire le nom de cet artiste *Warin* ou *Varin?* 27.
VENDÉE. — Lettre de Bernadotte sur la situation de la Vendée en 1800, 118 ; — brûlement de drapeaux blancs pris sur les Vendéens, 143.
VICTOIRE DE FRANCE, fille de Louis XV. — Pièces d'elle, 8 et suiv.
WATERLOO (bataille de). — Annoncée par le maréchal Ney le 21 juin 1815, 117.
WEBER (Carl-Maria von). — Lettre à Castil-Blaze, 165.

TABLE DES FAC-SIMILE

CONTENUS DANS CE VOLUME

AIMARD DE PROVINS, évêque de Soissons. — Charte, 153.
ANNE D'AUTRICHE, reine de France.— Signature, 150.
BALLARD (Christophe), imprimeur du Roi pour la musique. — Signature, 115.
BENSERADE (Isaac de).—Signature, 83.
BESANÇON. — Charte sur l'église de Saint-Etienne, 95.
BEYLE (Henri), dit Stendhal. — Signature sous son pseudonyme de Cotonet, 135.
BLOIS. — Charte de 1277 sur les couvents de l'Aumône et de Pontlevoy, 191.
BOSSUET (Jacques-Bénigne). — Certificat signé de lui, 107.
BRÉARD (J.-J.). — Signature, 87.
CALVIN (Jean). — Quittance, 84.
CARNOT (Lazare). — Signature, 143.
CHAMPLAIN (Samuel de), fondateur de Québec. — Signatures de lui et de sa femme, Hélène Boullé, 126.
CHARLES VIII, roi de France. — Signature, 175.
CHARLES, duc d'Angoulême, puis d'Orléans, 3e fils de François Ier. — Signature, 37.
CLAUDE DE FRANCE, femme de François Ier. — Signature, 37.
COLBERT (J.-B.). — Lettre à Charles Le Brun, 31.
COLLOT D'HERBOIS. — Signature, 143.
DYCK (Antoine Van).—Signature, 152.
ELÉONORE D'AUTRICHE, femme de François Ier. — Signature, 37.
EMMANUEL-PHILIBERT, duc de Savoie. — Signature, 123.
FRANÇOIS Ier, roi de France. —Signature, 37.
FRANÇOIS, dauphin de France, fils de François Ier. — Signature, 37.
GERMAINE DE FOIX, reine de Naples et d'Aragon. — Signature, 188.
GUYTON DE MORVEAU (L.-B.). — Signature, 87.
HENRI II, roi de France. — Signature comme dauphin, 37.
JACQUES II, roi d'Ecosse. — Lettre 170.
KELLER (Jean-Balthasar). — Quittance, 79.
KERGUELEN-TRÉMAREC (Yves-Joseph). — Signature, 106.
LAMBERT (Michel), maître de la musique de la chambre de Louis XIV. — Signature, 109.
LEIBNIZ. — Signature, 163.
LOUIS XIV, roi de France. — Lettre de lui, 2; — ordre autographe, 138; — signature, 177.

LULLY (J.-B.). — Signature et paraphe, 115.
LULLY (J.-B. de), fils du précédent. — Signature, 116.
MAILLY (Louise-Julie, comtesse de). — Signature, 34.
MARGUERITE DE FRANCE, reine d'Ecosse, fille de François Ier. — Signature, 76.
MARIE DE MÉDICIS, reine de France. — Signature, 150.
MARIE ADÉLAÏDE DE FRANCE, fille de Louis XV. — Signature, 9.
MÉNAGEOT (Fr.-Guill.), peintre.— Signature, 184.
MONTESPAN (la Mise de).— Signatures, 178.
NEY (le maréchal). — Lettre, 117.
POUSSIN (Nicolas). — Signature, 92.
QUINAULT (Philippe). — Signature, 115.
RATABON (Antoine de). — Signature, 27.
RIGAUD (Hyacinthe). — Signature, 169.
ROBERTET (Florimond), secrétaire de Charles VIII. — Signature, 175.
SAINT-SIMON (le duc de). — Fragment de notes, 149.
SALIERI (Antonio). — Signature, 142.
SOPHIE DE FRANCE, fille de Louis XV. — Signature, 9.
TESTELIN (Henri), peintre. — Signature, 29.
TREILHARD (J.-B.).—Signature, 87.
TYARD (Pontus de). — Portrait de la dame de ses pensées, 102; — signature, 103.
VARIN (Jean). — Signature, 27.
VICTOIRE DE FRANCE, fille de Louis XV. — Signature, 9.

INDEX DES ARCHIVES

DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ET DES COLLECTIONS PARTICULIÈRES

D'OU PROVIENNENT LES PIÈCES PUBLIÉES DANS CE VOLUME

Archives nationales.

Mentions tirées des acquits sur l'épargne, 51, 57, 59, 60, 61, 77.

Archives de l'Académie des Sciences.

Lettre du chancelier de Pontchartrain, 159.

Bibliothèque nationale.

Lettre de Louise de Savoie, 36. — Lettre de François Ier, 49. — Etat de la maison du dauphin François, 52. — Lettre de Louise de Savoie, 54. — Lettres du dauphin François, 55, 56. — Lettres de Charles, 3e fils de François Ier, 66 à 73. — Lettre de Madeleine de France, 76. — Lettre de Lully, 111.

Boilly (collection de feu Julien).

Quittance de Keller, 79. — Quittance de Benserade, 82. — Quittance de Calvin, 84. — Quittance du Poussin, 92. — Quittances de Lambert et de Lully, 107 et 109.— Quittance de J.-B. Lully fils, 116. — Lettres de Beyle, dit Stendhal, 130. — Lettre de Salieri, 139.

Calmettes (Fernand).

Document sur l'école de Boncourd, 16.

Charavay (Jacques).

Compte de Mesdames filles de Louis XV, 10.

Charavay (Etienne).

Lettre de Marie Leczinska, 4. — Lettres de Louis XV (vente Du Manoir), 6.— Mémoire aux filles de Louis XV, 8. — Brevet de Louis XIV et lettres d'Henri Testelin et de Colbert (vente de mai 1874), 25 et suiv. — — Procès-verbal de la naissance d'une fille du comte d'Artois, 32. — Pièce concernant la comtesse de Mailly, 33. — Lettre du Comité de salut public à Custine, 86. — Pièce sur l'abbaye de Royaulieu, 89. —

Lettre du comte de Provence, 98. — Lettre du maréchal Ney, 117. — Lettre de Bernadotte (coll. Mimbelli), 118. — Lettre d'Emmanuel-Philibert, 120. — Pièce de Samuel de Champlain, 125. — Ordre de Louis XIV, 138. —Lettre du Comité de salut public, 143. — Lettre de Saint-Simon, 145. — Lettre de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, 150. — Charte d'Aimard de Provins, 153.— Lettre de Belzunce, 157. — Lettre de Leibniz, 159. — Lettre de Weber, 165. — Lettre de Charles VIII, 173. — Lettre de Ménageot, 180. — Lettres de Germaine de Foix, 185. — Chartes concernant Epernay, l'abbaye de Saint-Hubert et les couvents de l'Aumône et de Pontlevoy, 189 et suiv.

Engel-Dollfus (M.).

Certificat de Fléchier, 107.

Feuillet de Conches (M. le Bon).

Traité de Lully et Quinault, 113.

Fillon (Benjamin).

Lettre de Van Dyck, 151.

Labussière (Charles).

Pièce sur les ménestrels et joueurs de farce, 81. — Lettre de Jacques II, roi d'Ecosse, 170.

La Trémoille (M. le duc de).

Lettres de Jean de Ravenel, 41 et 47.

Lhuillier (M. Th.).

Pièce sur la fondation d'un couvent d'Ursulines à Meaux, 128.

Robert (Ulysse).

Indication d'une lettre de Lully, 111.

Sensier (Alfred).

Lettre de Louis XIV, 2 ; — pièce sur Madame de Montespan, 176.

ERRATA

Page 4, ligne 4, lisez : *Marie Lecżinska* au lieu de *Marie Leckżinska.*

Page 20, ligne 23, transposez avant *publicus* la virgule qui suit ce mot.

Page 24, ligne 25, supprimez après *clerc* le mot *public* et reportez-le ligne 26 après *notaire.*

Page 25, ligne 14, lisez : *Jacques Sarażin* au lieu de *Jacques Sarrażin.* Le sculpteur orthographiait son nom par un seul *r*.